

साधारण
पत्रिका



00037945

**THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-1.**

O U R N A L

D U R E G N E

D E

H E N R Y I V.

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Par M. PIERRE DE L'ÉTOILE,
Grand Audiencier en la Chancellerie
de Paris. 37005
al

AVEC DES REMARQUES

Historiques & Politiques

DU CHEVALIER C. B. A.

Et plusieurs Pièces Historiques du même tems.

1012
TOME SECOND.

37945  *W. V. V. V.*

A LA HAYE,

Chez les Freres VAILLANT,

M. DCC. XLI.

W. V. V. V.



00037945



JOURNAL
DU REGNE
DE
HENRY IV.

M A R S.



Le Mardi 22 jour de Mars 1594, à sept heures du matin, le Roy entra dedans Paris par la même porte que le feu Roy en étoit sorti, & fut la Ville reduite en son obéissance sans saq & sans effusion de sang, fors de quelques Lansquenets, qui voulurent mener les mains, & deux ou trois bourgeois de la Ville, la vie desquels

1 Fors de quelques Lans- | morency étant entré dans
quenets.] Louis de Mont- | Paris par le Quay § de l'E-
cole

§ De Thou, T. V. L. 109. p. 429.
Tome II.

A

2 JOURNAL DU REGNE

1594. desquels le Roy dit depuis avoir eu desir de racheter, s'il eût été en sa puissance, de la somme de cinquante mille écus, pour laisser un singulier témoignage à la posterité, que le Roy avoit pris Paris sans le ventre d'un seul homme.

Etant dans la rue S. Honoré vis-à-vis de la barrière, il demanda au Maréchal de Matignon, comme s'il eût été étonné de se voir dans une telle Ville, au milieu d'un si grand Peuple, s'il avoit donné bon ordre à la porte, & qu'il y regardât bien. Puis, ayant avisé un Soldat qui prenoit par force du pain sur un Boulanger, y accourut lui-même & le voulut tuer.

Passant devant les Innocens, & s'y étant arrêté avec sa troupe, fut vû un homme à la fenêtre d'une maison qui fait le coing, lequel la tête couverte, regarda longtems Sa Majesté sans faire seulement semblant de la saluer. Enfin voyant qu'on commençoit à en murmurer, ferma la fenêtre, & se retira. Ce qui ayant été rapporté au Roy, s'en prit à rire; & cependant

cole saint Germain, pour se saisir avec deux cens Suisses qu'il commandoit, du Palais & des avenues de tous les ponts, tomba sur une troupe de quelques Allemands qui étoient dans un Corps de garde,

lesquels ignorant ce qui se passoit, firent contenance de leur vouloir résister, & ayant refusé de crier *Vive le Roy*, ils furent taillés en pieces, ou jettez dans la rivière au nombre d'environ cente.

dant défendit très-expressement, qu'on n'eût ^{1594.} à entrer en ladite maison pour y fâcher ou molester aucun.

Étant arrivé sur le Pont Notre-Dame, & voyant tout ce peuple criant sialaigrement *Vive le Roy*, dit ce mots, Je vois bien que ce pauvre Peuple a été tyrannisé. Puis ayant mis pied à terre devant l'Eglise Notre-Dame², étant porté de la foule, les Capitaines des Gardes voulans faire retirer le Peuple, il les en engarda, disant, qu'il aimoit mieux avoir plus de peine, & qu'ils le vissent à leur aise; car ils l'ont, dit-il, affamez de voir un Roy.

Dès qu'il fut arrivé au Louvrè, il voulut voir & parler au Capitaine S. Quentin³, Capitaine des Wallons, prisonnier de l'Espagnol, pour

² *Devant l'Eglise Notre-Dame.*] Monsieur * de Rosni qui accompagnoit le Roy lorsqu'il entra dans Paris, a écrit qu'auparavant que ce Prince se rendit à † l'Eglise Notre-Dame, il se saisit du Louvre, & de-là il envoya pour s'assurer des deux Châtelets & du Palais; puis s'en alla tout armé à Notre-Dame, y faire rendre grâces à Dieu. Cayet ajoute que ce Prince voyant qu'il n'avoit plus rien à

craindre, ôra sa Sacade de la tête, & commanda à un de ses Gentilshommes, d'aller à Notre-Dame pour avertir, qu'il vouloit oïr la Messe, & rendre grâces à Dieu de cette heureuse réduction.

³ *Le Capitaine Saint Quentin.*] Saint Quentin étoit Colonel des Wallons, retenu en prison depuis quelques jours, & condamné à être pendu le même jour, sur quelques soupçons

* Tom. I. p. 204.

† Cayet, T. II. p. 338.

4^e JOURNAL DU REGNE

1594. pour le service qu'il prétendoit faire au Roy (s'il eût pû) en la reduction de Paris. Etant venu , Sa Majesté lui dit, qu'il vouloit que les Etrangers vuidassent de sa Ville de Paris dans deux heures après-midi. L'autre s'étant jetté sur ses pieds pour remercier Sa Majesté de la vie & de la liberté qui lui étoient rendues par son moyen (car il devoit être pendu l'après-dinée dans la Cour de l'Hôtel de Longueville) lui ayant offert son service , le Roy l'accepta & le recint, lui disant, puisqu'il n'étoit point Espagnol, mais François, qu'il les laissât aller, qu'il demeureroit près sa personne, & qu'il n'eût plus peur.

Dès le matin, le Roy avoit envoyé vers eux M. le Comte de S. Pol, avec charge de dire au Duc de Feria, comme il fit, que Sa Majesté tenant en sa main. & leurs vies & leurs biens, il ne vouloit toutesfois ni de l'un ni de l'autre, ains que librement il les leur remettoit, moyennant que promptement ils sortissent de sa Ville de Paris sans aucune dilation ou excuse. Ce que ledit Duc ayant promis, & assez promptement

soupeçons, dit Monsieur de Thou §, que le Duc de Feria avoit conçus sur sa conduite, ou comme assure Victor Cayet ¶, parce qu'il étoit accusé de se vouloir rendre du parti du Roy : ce qui étant venu à

la connoissance de Sa Majesté, elle envoya le Maréchal de Brissac demander ce prisonnier, qui lui fut rendu sur le champ, & demeura dans la suite au service de la France.

4

§ Tome V. L. 109. p. 410.

¶ Chr. Noven. T. II. pag. 337.

promptement, comme celui qui ne s'attendoit pas d'en sortir à si bon marché, s'écria par deux ou trois fois, Ah Grand Roy Grand Roy !

1594.

Sa Majesté fit aussi-tôt publier par la Ville une Déclaration arrêtée à Senlis le 20. de ce mois par laquelle il pardonnoit à tout le monde, même au Seize.

Puis envoya donner le bon jour à Mesdames de Nemour & de Montpensier & les assurer qu'il ne seroit fait tort aucun à leurs personnes, biens & maisons, lesquelles il avoit pris & prenoit en sa protection & sauve-garde ; lesquelles bien que déconfortées, en remercièrent bien humblement Sa Majesté, & en dirent un grand merci bien bas.

A la première nouvelle qu'en reçut Madame de Montpensier, lorsqu'on lui vint dire de bon matin que le Roy étoit dedans Paris, elle se montra tellement éperduë & comme desesperée, qu'elle demanda s'il n'y avoit point quelqu'un qui lui pût donner d'un coup de poignard dans le sein. Puis ayant un peu repris

ses

4 *Un coup de poignard.*] Catherine de Lorraine fille de François de Lorraine, Duc de Guise, & d'Anne d'Est, ne put jamais chercher la haine qu'elle eut contre Henry III. & Henry IV. Elle haïssoit le premier à cause de quelques

discours qu'il avoit tenus, qui découvroient quelques défauts secrets de cette Duchesse, outrage bien plus impardonnable, que celui qu'on fait à leur honneur. Aussi dès que la Ligue eût déterminé de déposer ce Prince, & de le faire Moine,

ne

6 JOURNAL DU REGNE

1594. ses esprits, tourna sa colere contre M. de Bris-
 fac, l'appellant méchant & traître, disant que
 longtems elle n'avoit qu'il étoit poltron; mais
 que de traître elle ne l'avoit connu que jusques
 à ce jour.

Ce jour fut les trois heures après-midy, le
 Duc de Feria avec les Garnisons étrangères sor-
 tirent de Paris par la porte S. Denys, au-dessus
 de laquelle il y a une fenestre, où le Roy se mit
 pour les voir passer.

Le Duc de Feria le salua à l'Espagnol, com-
 me on dit, c'est-à-dire, gravement & maigre-
 ment. De quoi le Roy se mocqua, & lui ôtant
 à moitié son chapeau, le contrefaisoit après
 fort plaisamment.

Une femme d'un Espagnol passant avec les
 Troupes, pria qu'on lui fit voir le Roy, di-
 sant tout haut que la France étoit heureuse
 d'avoir

ne, Madame de Mont-
 pensier montrait des ci-
 seaux qu'elle avoit desti-
 nez, disoit-elle, pour le
 raser: elle eut beaucoup
 de part à bâtir cette Li-
 gue, dit Brantôme, & s'en
 glorifioit: car un jour
 jouant aux cartes, lui
 ayant dit qu'elle mêlât
 bien les cartes, elle re-
 pondit devant beaucoup
 de gens: Je les ai si bien
 mêlées, qu'elle ne se sau-

roient mieux mêler ni de-
 mêler. Après que Mr. de
 Guise fut tué aux Etats de
 Blois, & en ayant sçû la
 nouvelle, elle sortit de
 son Hôtel avec les enfans
 de son frere, & les tenant
 par la main, elle les pro-
 mena dans la Ville, ani-
 mant le peuple par ses
 cris, ses larmes, ses plain-
 tes & ses reproches: enfor-
 te que tous prioient les ar-
 mes, s'éleverent en furie,
 &

H'aybir un si grand Roy ; si bon ; si doux & si clement , lequel leur avoit pardonné à tous. Et que s'ils l'eussent tenu comme il les tenoit , qu'ils n'eussent eu garde de lui en faire autant. Après qu'on lui eût montré le Roy , je le vois, elle , & le regardant ; commença de lui prier tout haut , je prie Dieu , bon Roy , que Dieu te doint toute prospérité , & de moi étant en mon Pays & quelque part que je sois je te benirai toujours , & celebrerai ta grandeur , ta bonté & ta clemence.

Les Neapolitains aussi s'en allant , disoient : Vous avez aujourd'hui un bon Roy , au lieu d'un Prince très-méchant que vous aviez.

Au Président de Nully , qui ce jour se presenta pour faire la reverence à Sa Majesté , elle fit

& firent mille insolences contre la maison & le tableau du Roy *. Ce fut elle qui poussa le plus Jacques Clement à tuer le Roy , & n'y épargna rien , dit-on même , à ce qu'on appelle sa dernière faveur. A l'égard du Roy Henry IV. cette Dame n'agissoit que pour les interêts de la Ligue sous le manteau de la Religion , & pour ceux de sa famille , lesquels ne pouvoient subsister que

par la mort de ce Prince , auquel elle souhaitoit le même sort que celui de son Prédecesseur. Henry IV. n'ignoroit point ses sentimens † : néanmoins par une politique admirable , dit Monsieur de Peresfixe , dès le soir même il joua aux cartes avec cette Duchesse , quoiqu'elle fût la plus forte Ligueuse qui y eût dans le parti.

[*Président de Nully.*]
Etienne de Nully étoit premier

* De Thou , cité par l'Auteur de la Critique generale , Lettres 3. p. 43.

† Hist. d'Henry le Gros p. 223.

8 JOURNAL DU REGNE

1594. fit demander par Sansi en quelle qualité il la lui vouloit faire, auquel ledit Président ayant répondu, que c'étoit en qualité de son très-humble & très-obéissant sujet & serviteur, le Roy l'ayant entendu, lui envoya dire par Sansi qu'il ne tenoit point pour ses Sujets ni pour ses serviteurs ceux qui l'étoient de l'Espagnol, & qu'il ne laissât pas, si bon lui sembloit, de s'en aller avec eux. Au Président de Hacqueville il dit ces mors : Monsieur le Président, je suis bien aise de vous voir, je sçai les bons offices que m'avez fait ici, je vous en remercie. Tou-

resfois

mier Président en la Cour des Aides & ayant succédé à cette Charge au Président de Laplace, qu'il avoit fait tuer à la saint Barthelemi. Puis le Duc de Mayenne le pourvut d'une des quatre Charges de Président à Mortier, qu'il créa en 1591. Dès * le Regne d'Henry III. il fut reconnu par ce Prince comme un des plus passionnez Ligueurs, & à son occasion il reprocha un jour à Frere Ange de Joyeuse qui l'étoit venu voir à Chartres, & avoit amené avec lui ce

Président, de ce qu'il s'étoit accompagné d'un tel homme, qui ne l'avoit suivi que pour, sous le manteau de la devotion, découvrir ce qui se passoit en la Cour, & debaucher ses sujets. Pendant les Etats de Blois, ce Président se doutant qu'ils deviendroient funestes au Duc de Guise, auquel il étoit entièrement dévoué, le pressa très-fort de prévenir la resolution d'Henry III. par une prompte fuite.

6. Au Président de Hacqueville.] Ce fut le second que

¶ De Thou, F. H. L. 1. ch. 4.

* Remarques sur la Satyre Menippée, B. 2. p. 134.

¶ De Thou, Tom. IV. Liv. 23. p. 373.

tesfois quand il étoit question de quelque affaire qui importoit à mon service, vous étiez ordinairement malade. Je suis d'avis que vous vous retiriez à votre Grand Conseil.

Pour le Secretaire Nicolas, Sa Majesté le manda à son dîner, pour en titer du plaisir. Lui ayant demandé qui il avoit suivi pendant les troubles, ledit Nicolas lui répondit, qu'il avoit à la vérité suivi le Soleil & suivi la Lune. Mais que veux-tu dire de me voir ainsi à Paris comme j'y suis? Je dis, Sire, répondit Nicolas, qu'on a rendu à César ce qui appartenoit à César,

que le Duc de Mayenne créa en 1591. après la mort du Président Brisson. Il étoit auparavant Maître des Requêtes, & Président au Grand Conseil. L'auteur du Dialogue entre le Maître & le Manant, attribué d'abord au sieur Roland, & par d'autres au sieur Cromé, définit André d'Haqueville Président un homme couvert; pourvu qu'il passe le tems, il ne s'en soucie de l'un & de l'autre parti. Idée qui convient parfaitement à la réponse que lui fit Henry IV. dans le Journal,

7 Le Secretaire Nicolas.]

Il avoit un office de Secretaire du Roy sous Charles IX. & fut ensuite simple Secretaire du Duc de Mayenne §. Il se piquoit de poésie: ses vers & principalement les questions lui acquirent la familiarité de ce Prince, qui se faisoit un plaisir de répondre à ceux qu'il lui presentoit fort souvent. De plus, ajoute Brantome, c'étoit un gros jouj, bon compagnon, d'un esprit assez divertissant, que son temperament rendoit enclin à la bonne chere. C'est ce qui obligea Henry IV. de le mander à son dîner pour

* Dial. du Maître & du Man.

§ Brantome, illust. Fr. T. IV. p. 311

10 JOURNAL DU REGNE

3594- far, comme il faut rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu. *Ventre-saint gris*, répondit le Roy, on ne m'a pas fait comme à Cesar, car on ne me l'a pas rendu à moy, on me l'a bien vendu du ⁸. Cela dit-il en présence de M. de Brillac, du Prevôt des Marchands, & autres Vendeurs qu'il appelloit.

Ce jour à l'instance de l'Ambassadeur d'Angleterre, le Tableau de la Reine d'Angleterre contre les Catholiques, étalé par la Ligue dans la

se rejouir. Quelque tems après, il lui arriva de se prier à diner chez Mr. le Marquis de Rosni §, à dessein de boire avec lui à la santé du Roy, de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de tous leurs bons serviteurs. Ce Marquis ne faisoit que de se mettre à table, lorsque M. Nicolas entra, qui lui dit, Monsieur Nicolas, vous soyez le bien venu, mettez-vous à table; mais je n'ai pas le tems d'y demeurer beaucoup. En effet Mr. de Rosni n'eut pas plutôt bû deux coups assez vite, qu'il fit apporter le fruit, & commença qu'on lui sellât son cheval. Une telle diligence étoit à beau-

coup Monsieur Nicolas, qui voyant que même son hôte s'étoit déjà levé, se mit à le regarder, & lui dit d'un air fort plaisant :
 » Pardieu, Monsieur, je
 » ne m'étonne pas, si l'on
 » vous publie pour l'un
 » des plus habiles Sci-
 » gneurs de France; car
 » je ne sache point d'hom-
 » mes si habiles, qui puis-
 » sent boire trois coups
 » avec vous en un diner,
 » tant vous y faites de di-
 » ligence.

8 On me l'a bien vendu. J Monsieur de Rosni, un des plus sinceres & des plus désintéressés serviteurs du Roy, se plaint que la plupart des Seigneurs, qui dans ce tems-là paroissent

la grande Eglise de N. D. en fut ôté par com- 1524
mandement exprès de Sa Majesté.

Le même jour Sa Majesté ayant reçu deux avis d'importance, elle dit à ceux qui lui en parloient, ces mots: Il faut que je vous confesse que je suis si enivré d'aise de me voir où je suis, que je ne sçai ce que vous me dites, ni ce que je vous dois dire.

A Messieurs de la Ville, qui lui presenterent ce jour de l'hipocras, de la dragée & des flambeaux, supplians Sa Majesté d'excuser la pauvreté de sa Ville de Paris, il leur dit, qu'il les remercioit de ce que le jour de devant ils lui avoient fait present de leur cœur & maintenant de leurs biens, qu'il les acceptoit de bon cœur, & pour le leur montrer, qu'il demeureroit avec eux & en leur garde, & qu'il n'en vouloit point d'autre que la leur.

Comme il se mettoit à table pour souper, il leur dit en riant, qu'il sentoit bien à ses pieds qui étoient moictes, qu'il s'étoit crotté venant

roissoient par des belles paroles, & se affectionnez au Roy †, l'étoient moins par inclination, que par intérêt, & porte pour exemple Monsieur de Villeroi & Monsieur d'Alençon son fils, qui se firent acheter bien cherement, d'autant qu'il eut l'argent de la récompense de sa Charge,

& encore après la Charge de Secretaire d'Etat. Il paroît que le Roy par sa réponse comptoit dans ce nombre Monsieur de Brisac & Monsieur l'Huillier devant lesquels & autres il parloit. Le premier fut fait Maréchal de France, & le second, Président en la Chambre des Comptes. 9

† Econ. Roy. T. I. ch. 42. p. 357. & 358.

12 JOURNAL DU RÈGNE

1594. à Paris, mais pour le moins qu'il n'avoit pas perdu ses pas.

Le Mercredy 2, le Sous-Chantre de Notre-Dame, qui le jour de devant avoit présenté la Croix au Roy à l'entrée de l'Eglise, mourut à deux heures après minuit, n'ayant été malade que deux heures; ce que ceux de la Ligue interpréterent à punition divine.

Ce jour le Roy alla ouïr la Messe à la Sainte Chapelle, où je le vis entrer.

Le jour même en la rue de l'Arondele, un Gentilhomme qui étoit au côté du Roy, accompagné de deux ou trois autres, ayant avisé le Curé de S. André avec celui de S. Germain de l'Auxerrois, qu'on appelloit le Curé du Roy, l'ayant accosté lui demanda s'il n'étoit pas bien rejoui d'avoir un si bon paroissien que le Roy; & s'il ne vouloit pas crier *Vive le Roy*, auquel ledit Curé repondit qu'on y adviseroit, & qu'on n'en étoit pas encore là. Lors ce Gentilhomme entrant en colere, lui dit en jurant, que s'il n'eût eu crainte de déplaire au Roy son Maître, qu'il le lui eût fait crier tout à l'heure, voire bien haut.

Ces jours de Mercredy & Jeudy, à S. André & en quelques autres Paroisses de Paris, les Prêtres ne vouloient confesser, que préalablement

9 Les Prêtres ne vouloient point confesser. Il y eut un grand nombre de Prêtres, tant Seculiers que

Reguliers * qui soutenoient que ce n'étoit point assez que le Roy eût fait profession de la vraye Religion,

lablement ils ne sçussent de ceux qui s'y presentoient, s'ils avoient été bien aises de la venue du Roy à Paris, & ceux qui disoient oui, les renvoyoient & ne les vouloient confesser.

Les Predications ainsi cesserent, disant tout haut les Predicateurs qu'ils ne pouvoient prêcher autrement qu'ils avoient prêché: ce qui étant rapporté au Roy, dit qu'il les falloit excuser, parce qu'ils étoient encore fâchez.

Un Pâtissier de devant S. Severin, fut bien si impudent & hardi jusques-là de dire en pleine rue, que le jour de devant il étoit bien entré des chiens à Paris, mais qu'il les falloît avoir. Pour lesquelles paroles fut contraint de s'absenter.

Ce jour même une honnête Damoiselle donna avis de deux Bourgeois de la Ville, l'un Mas-
son

ligion; mais qu'il devoit être admis par le Pape, & reconnu pour le Fils aîné de l'Eglise & sur ce principe § ils ne croyoient point être obligez de prier pour sa Majesté, & refusoient l'absolution à ceux qui le reconnoissoient pour leur Roy legitime. L'Archevêque de Bourges pour lever ce scrupule, fit assembler dans la maison de l'Evêque, tous les Curez & les Vicaires de Pa-

ris, & en presence de Jacques Miron Evêque d'Angers, d'Henry Descoubleau Evêque de Malezais, de Philippe du Bec Evêque de Nantes, & de plusieurs autres Prelats & Docteurs de tous les Ordres, il leur montra l'erreur dans laquelle étoient tous ceux qui refusoient de prier pour le Roy, ou refusoient l'absolution à ceux qui le reconnoissoient; puisqu'il étoit certain

14 JOURNAL DU REGNE

1594. son & l'autre Boulangers, qui tous deux avoient dit qu'ils étoient résolus de mourir, mais que devant ils tueroient le Roy.

Le Jeudy 24 Mars, le Curé de S. Jacques de la Boucherie, auquel on avoit envoyé un billet (ce qu'il meritoit bien & pis) communia seize personnes dans l'Eglise de l'Ave-Maria, & après leur dit qu'il remerciaient Dieu de ce que les choses s'étoient passées si doucement en la reduction de Paris; que le Roy s'étoit montré merueilleusement doux & bening, en ce qu'il leur avoit à tous pardonné, combien que plusieurs d'entre eux eussent fait de mauvais actes & irremissibles, qu'il n'en pouvoit dire autre chose, sinon que c'étoit un bon Roy. Quant à lui qu'il falloit qu'il s'en allât; mais en quelque part qu'il fût, qu'il celebrieroit toujours & loueroit sa generosité & clemence.

Ce

tain que le Roy étant véritablement & dûement reconcilié à l'Eglise, il étoit membre de cette Eglise, quoiqu'il n'eût pas encore reçu l'absolution qu'il avoit demandée solennellement par ses Ambassadeurs: qu'ainsi il n'y avoit rien qui pût dispenser ses Sujets de prier Dieu pour Sa Majesté, si on vouloit vivre tranquillement &c. Les Jesuites & les

Capucins qui se croyent exemps de la jurisdiction Royale, furent les seuls, dit Monsieur de Thou, qui voulurent attendre que le Pape se fût expliqué sur la conversion de Sa Majesté. Les Chartreux étoient du même sentiment: les sollicitations de plusieurs Docteurs & la privation de leurs biens, les firent enfin changer.

10

Ce jour, le Roy vint voir Madame de Nemours avec laquelle Madame de Montpensier étoit. Il leur demanda l'entr'autres propos, si elles n'étoient point bien étonnées de le voir à Paris; & encore plus de ce qu'on n'y avoit vu le pillé personne. Il fait tort à homme du monde de la valeur d'un festu, voire jusques à la racaille des Goujats, qui avoient payé tout ce qu'ils avoient pris, & se tournant vers Madame de Montpensier, lui dit: que dites-vous de cela, ma Cousine? Sire, lui repondit-elle, nous n'en pouvons dire autre chose, sinon que vous êtes un très-grand Roy, très-bening, très-clement & très-géneroux. A quoi le Roy se souriant, lui dit, je ne sçai si je dois croire que vous parliez comme vous pensez. Une chose sçai-je bien, c'est que vous voulez bien du mal à Brissac. Est-il pas vrai? Non, Sire, dit-elle, pourquoi lui en voudrois-je? Si faites, si faites, repondit le Roy, je le sçai très-bien. Mais quel que jour que vous n'aurez que faire, vous ferez votre paix. Sire, dit-elle, elle est toute faite, puisqu'il vous plaît. Une chose eussai-je seulement desiré en la reduction de votre Ville de Paris, c'est que Mr. de Mayenne mon frere vous eût abaissé le Pont pour y entrer. Ventre saint-gris, repondit le Roy, il m'eût fait possible attendre long-tems, & n'y fusse pas arrivé si matin.

Le jour même S. M. entrant au Louvre dit à M. le Chancelier; Monsieur le Chancelier, dois-je croire à votre avis, que je sois là où je suis? Sire, lui repondit il, je crois que vous n'en doutez point. Je ne sçai, dit le Roy. Car tant plus j'y pense, & plus je m'en étonne.

Car

1594.

Car je trouve qu'il n'y'a rien de l'homme en tout ceci. C'est une œuvre de Dieu extraordinaire, voire de plus grandes. Et à la verité, c'est chose fort miraculeuse de dire qu'une telle entreprise évantée comme elle étoit, & scüe de tant de personnes, voire long-tems auparavant, ait pû réussir à sa fin. Car le secret est une chose rare, & peu usitée entre ceux de notre Nation.

Le Vendredy 25 un Tonnelier Ligueur & seditieux, qui demouroit en la rue de l'Arondelle à Paris, qui la dernière Fère de la Toussaints avoit tué la femme del'Horloger du Roy, nommé Greban en qualité de Politique & Huguenote, fut constitué prisonnier pour avoir été déconvert avoir porté le jour de devant un poignard sous son manteau à l'Hôtel de Nemours, où étoit le Roy, en intention (disoit-on) d'en offenser S. M. & que même la femme en avoit crié après lui, & disoit qu'il feroit enfin quelque coup, dont il ruinerait sa femme & ses enfans.

Ce jour le Curé de S. Germain^{no} de l'Auxerrois

[Vo Curé de S. Germain.]
Jacques Lenilly § Curé de
saint Germain de l'Aux-
rois, Ligueur passionné &
fort hardi Prédicateur, a-
voit été du nombre de ceux
qu'Henry III. envoya en
1585. au Roy de Navarre,

pour tâcher de reduire ce
Prince à la Religion Ro-
maine : il étoit du nombre
de ceux qui soutenoient
qu'il n'étoit point en la
puissance de Dieu que le
Roy se convertit, & autres
propositions extravagantes.

Auxerrois prêcha contre le Roy, nonobstant le pardon que lui avoit octroyé Sa Majesté le jour de devant, à la charge d'être plus sage à l'avenir, & plus retenu en ses Predications, qu'il n'avoit été. 1594

Ausortir de sa Chaire il fut saisi par les Prestre Lugoli & mené prisonnier au Fort l'Evêque, où interrogé, il fit ce qu'il étoit, soutenant que le Roy étoit excommunié, pour lesquelles paroles il eut son congé, le Roy n'ayant voulu qu'on le traitât plus rigoureusement.

Nouvelet à S. Severin, Bellanger à S. Germain de l'Auxerrois, & le Prieur de S. Margloire à S. Barthelemy, prêcherent & prièrent Dieu

res. Il avoit signé le Décret de la degradation de Henry III. Henry IV. lui avoit pardonné toutes les invectives qu'il avoit dites en Chaire contre lui; mais n'ayant pas voulu profiter de la clemence du Roy, il fut mis en prison, & puis chassé de Paris. Il se rendit avec Acairie autre fameux Ligueur, aux Chartreux de Bourg-Fontaine; où après avoir demeuré quelque tems, il alla à Rome: il en revenoit, à ce qu'on prétend; rappelé par le Chancelier de Chiverny, mais ayant voulu prendre la route par la Si-

cile; pour y visiter par devotion le Corps de sainte Agathe, les grandes chaleurs qu'il souffrit pendant la navigation, lui donnerent la fièvre, de sorte qu'il ne pût passer Palerme, où son Medecin ayant trouvé bon de ne lui point celet qu'il n'avoit plus que vingt-quatre heures à vivre, il se leva du lit, s'habilla; se traîna le mieux qu'il put à l'Eglise; & y célébra la Messe devant tous ses compagnons de voyage, auxquels il fit une exhortation, & mourut quelques heures après.

I I

1594. Dieu pour le Roy : Bellanger ¹¹ entre les autres, le Roy étant à son sermon vis-à-vis de lui, prêcha de l'obéissance due aux Rois, & que c'étoit herésie de soutenir le contraire, que ceux qui les avoient prêchés par ci-devant, & donné à entendre que le Roy étoit excommunié, & partant qu'il ne le falloit reconnoître (comme avoit fait leur Curé ce même jour au matin) étoient excommuniés, Seducteurs du Peuple & Méchans.

Le Curé de S. André des Arcs fut averti ce jour par M. le President Segulier de s'en aller, pour ce qu'il avoit été chargé par Barriere exécuté à Melun, pour avoir voulu attenter à la personne du Roy, ce que ledit Curé nioit, ni qu'il eût jamais donné conseil de le tuer, bien qu'un grand homme noir, qu'il ne connoissoit point, s'étoit adressé à lui pour l'en consulter, mais qu'il l'avoit renvoyé aux Jesuites.

Beaucoup de Ligueurs sortirent de Paris ce jour; les uns par billets, & les autres sans les attendre, ayant crainte de pis.

Maître Pierre Senault ¹² averti par le Colonel

¹¹ *Nouvelet, Bellanger.*] Jusqu'ici les Prédicateurs & les Docteurs du parti du Roy avoient gardé le silence; mais aujourd'hui ils prêchent hardiment, que leurs confreres qui ne veulent pas reconnoître Henry IV. que le Ciel & la nature leur avoient donné pour Roy, étoient eux-mêmes excommuniés & Seducteurs du peuple.

¹² *Pierre Senault.*] Un des

niel d'Aubray de reconnoître le Roy, fit repon-
se, que ce que son Curé feroit, il le feroit, & 1594.
qu'il le suivroit toujours comme son Capitai-
ne. Mais son Curé dit qu'aucun bon Catholi-
que ne le pouvoit reconnoître pour Roy, que
le Pape n'y eût passé, & lui eût donné l'absolu-
tion; à laquelle opinion, ou plutôt heresie;
s'étant aheurté, il y entraîna Senault, & quel-
ques autres, qui ne s'en sont gueres bien trou-
vez, non plus que lui.

Le Samedi 26, le Roy promit à Messieurs
du Parlement de Paris leur retablissemēt, non-
obstant l'opposition de ceux qui l'importu-
noient d'attendre le Parlement de Tours, aus-
quels il fit la réponse courte, mais bien à pro-
pos: Ceux de Tours, leur dit-il, ont fait leurs
affaires; & ceux de Paris ont fait les miennes.

Ce jour le Roy écrivit à M. de Dunes, qu'on
nommoit Dantraguët; Gouverneur de Plu-
viens, le mot suivant de sa propre main.

*M. de Pluviens; je vous prie me venir trouver
incontinent en ce lieu, où vous me verrez en mon
char triomphant. C'est ce que je desire, & pour
vous dire choses de bouche, que je ne puis vous
mander par écrit. De Paris.* HENRY.

Ce jour un coquin de Gantier des Seize,
nommé Godon, auquel on avoit donné pour
hôtes des Anglois, sortit de Paris: On l'appel-
loit

des Principaux d'entré les
Seize. Il fut d'abord Clerc
au Greffe du Parlement,
puis fut Greffier du Con-
seil de la Ligue, & fut en-
fin chassé de Paris avec son
Curé.

1594. loit le Chapelain de Guarinus , pour ce qu'il étoit toujours, pendant qu'il prêchoit, au pied de sa Chaire , avec une grande épée à deux mains.

Le Dimanche 27 , le Roy alla ouir la Messe à Sainte Genevieve où il se trouva un si grand peuple à crier *Vive le Roy*, que S. M. dit qu'elle en étoit toute étourdie. Le jour de devant il avoit été à S. Eustache où on en avoit fait autant.

Ce jour on écrivit en grosses lettres sur la porte du President de Nully, *FRANÇOIS, PENDEZ CET HOMME MESCHANT*. Il avoit eu un billet deux jours auparavant , ayant été esconduit de la Requête qu'il avoit présentée , qui portoit , qu'attendu son âge & sa qualité , il lui fût permis de se retirer en l'Abbaye S. Victor lez-Paris ou en quelqu'autre Moinerie des Fauxbourgs.

Morin ⁴³ Procureur de la Ville , au lieu de Brigard ,

<p>13 Morin.] Etoit Procureur au Châtelet , insigne Ligueur , & factieux. Par ses intrigues † , il devint Procureur de la Ville à la place de Brigard , que les <i>Seize</i> vouloient faire pendre en 1591. Cayet qui rapporte ce fait , dit que Brigard , auparavant les barricades, fut commis par</p>	<p>feu Monsieur de Guise , pour exercer l'Office de Procureur de la Ville de Paris. Pendant le siege de cette Ville , il envoya par son Laquais une lettre à Saint Denys pour donner à un de ses oncles , qui étoit du parti Royal. Cette lettre ayant été surprise par quelque un des <i>Seize</i> qui étoit</p>
--	---

† Chron. Noven. Tome II. pag. 506.

Brigard, eut aussi son billet ce jour. Icelui étant saisi d'une vive apprehension de voir le Roy à Paris, comme insigne Ligueur & factieux qu'il étoit, alla trouver aussi-tôt M. de Belin, lequel il importuna de prendre sa maison, qui étoit fort belle & bien meublée, en laquelle entr'autres singularitez y avoit une chambre qu'il nommoit sa chambre de parade, parée d'une fort belle & riche tapisserie, & d'un Ciel beau par excellence, dont il accommoda M. de Belin, lequel ayant jetté l'œil sur l'une & l'autre de ces pieces, eut incontinent envie de les avoir sans bourse délier. Ce qu'il jugea aisé vû la qualité du Personnage auquel il avoit à faire, qui lui avoit fait offre non seulement de cela, mais de tout ce qui étoit en sa maison, desirant s'appuyer de la faveur de ce Seigneur pour se sauver d'un billet & d'une recherche qu'il jugeoit inévitable pour lui. L'autre qui étoit accort, ne le prit sur l'heure

1594.

au
étoit en garde à la porte Saint Denys, il arrêta le Laquais qui portoit une bouteille en sa main, auquel ayant demandé où il alloit, & ayant répondu qu'il alloit querir du vin dans le Fauxbourg, il fut fouillé dans le doute. s'il ne portoit point quelque lettre à Saint Denys, mais n'ayant rien trouvé sur lui, on cassa sa bouteille, dans laquelle il fut trouvé un bouchon d'écoutes qui enveloppoit une lettre écri-

te en termes metaphoriques. Dès cette découverte on alla prendre Brigard, qu'ils menerent prisonnier à la Conciergerie. Toute la faction des Seize se ligua contre lui, & sollicita vivement qu'il fût puni de mort; mais la Cour ayant connu que ce n'étoit que par animosité, que les Seize demandoient la mort de Brigard, elle le déclara absous, & le fit sortir de prison.

1594. au mor , mais au sortir de sa maison , le pria seulement de les lui prêter pour quelque tems , & en attendant qu'il eût la commodité d'en acheter. Morin , qui sçavoit bien que prêter à telles gens étoit donner , s'en voulut excuser. Mais Mr. de Belin qui n'avoit envie de lâcher prise , le somma de sa parole , s'offrant à lui au cas qu'il l'accommodât de ces deux Pieces qui lui revenoient fort. Morin enfin lâcha la tapisserie. Mais du Ciel il voulut s'en descombattre , jusques à ce qu'étant ramené par les belles paroles & promesses dudit Seigneur , il laissa aller l'un & l'autre , lesquelles ayant en sa possession , dès le lendemain lui fit donner un billet , après que Brigard de gré à gré eût composé avec ledit Morin de son État , & rendu son argent avec trois mille livres davantage. .

... Ce jour du Bourg rendit la Bastille , & en sortit avec l'Echarpe noire. Il ne voulut jamais prendre argent pour la reddition de cette Place , montrant par-là sa générosité & valeur. Etant sollicité de reconnoître le Roy , & que c'étoit un bon Prince , répondit qu'il n'en doutoit point , mais qu'il étoit serviteur de Monsieur de Mayenne , auquel il avoit donné sa foy. Au reste que c'étoit un traître que Brisfac , & que pour le lui maintenir , il le combattroit entre quatre Piques en présence du Roy , & lui mangeroit le cœur du ventre. Que la première chose qu'il feroit , étant sorti ; ce seroit de l'appeller au combat , qu'il lui enverroient un Trompette , & pour le moins , lui feroit-il perdre l'honneur , s'il ne lui faisoit perdre la vie.

Ce jour le Curé de la Magdeleine ne recommanda point le Roy en son Sermon ; mais comme si la Ville eût tenu pour la Ligue, recommanda les bons Princes Catholiques, & ceux qui étoient affligez pour la journée de Mardy. Son impudence fut seulement châtiée d'un simple silence qu'on lui imposa, & ce de l'express commandement de Sa Majesté.

Le Lundy 28 Mars, M. le Chancelier vint à la Cour, & fut le Parlement rétabli ¹⁴.

Messieurs

¹⁴ *Le Parlement rétabli.*] La maniere avec laquelle le Parlement fut rétabli, ne plut pas d'abord au gré de tout le monde ¶ : plusieurs croyoient qu'on devoit attendre le retour des Officiers qui étoient à Tours, que cet honneur étoit dû à leur fidélité & à la constance, avec laquelle, au peril de leurs biens & de leur propre vie, ils avoient soutenu les intérêts de la Royauté, & que par leur présence, l'autorité du Roy seroit mieux rétablie. Mais les Courtisans qui veulent juger de tout par leurs propres lumieres, & surtout François d'O*, représen-

terent au Roy que ce retardement diminueroit la grace de son bienfait, donneroient lieu de douter de la foy de ses promesses, & feroit que le pardon ne seroit pas entier & général ; puis que l'inquiétude & la crainte font partie de la punition. Ces raisons porterent le Roy naturellement enclin à la bonté & à la miséricorde, à ordonner que son Edit du rétablissement du Parlement, seroit adressé par une forme extraordinaire, au Chancelier & aux autres Officiers de la Couronne, Ducs & Pairs, Conseillers d'Etat, & Maîtres des Requêtes étant à la suite, pour le lire, publier &

¶ De Thou, Tom. V. pag. 437.
* Mezeray.

24 JOURNAL DU REGNE

1594. Messieurs Pithou & Loyſel ¹⁵ aſſiſterent comme Procureur & Avocat du Roy, en attendant le retour de ceux qui étoient à Tours, Fut auſſi rétablie la Chambre des Comptes. On pourra voir aux Regiſtres. l'ordre qui y a été tenu.

La Déclaration du Roy, ſur la réduction de Paris, imprimée par F. Morel fut auſſi publiée
ce

& enreſtrier au Greſſe du Parle- ment, & des autres Cours Souveraines.

15 *Messieurs Pithou & Loyſel.*] Pierre Pithou ¶ étoit natif de Troyes en Champagne. Il égala en ſcience Turnebe & Cujas, qui avoient été les Maîtres. Il fut d'abord Avocat au Parle- ment de Paris. Henry III. le fit Procureur Général de la Chambre de Juſtice de Guyenne en 1582 †. Pendant les troubles de la ligue, menant une vie privée dans Paris, il travailla ſecretement à favoriſer le parti d'Henry IV. Après la réduction de cette Ville à l'obéiſſance du Roy, le Chancelier de Chiveryn le choiſit pour examiner avec Guillaume

du Vair & Antoine Loyſel, les Archives des Cours Souveraines, & pour en ôter tout ce qui s'étoit fait pendant, les guerres, d'injurieux ou de contraire à la Royauté ou à l'Etat. Les Ouvrages qu'il donna au Public, lui ont acquis le nom de Varron de la France. Son livre des *Libertez de l'Egliſe Gallicane*, ſert de fondement à tout ce que les autres en ont écrit depuis.

Antoine Loyſel * né à Beauvais au mois de Fevrier 1536. fit ſes études à Paris ſous Pierre *La Ramée*, il les continua en Droit à Toulouſe, & à Bourges, ſous le célèbre Maître Cujas : retourné à Paris, il ſe diſtingua entre les

¶ *Moreri.*

† *De Thou, Tome V, Liv. 109. p. 439.*

* *Moreri.*

ce jour , par laquelle on peut voir que Paris 1594
 a été rendu comme un Village, & que les écus
 de France en telles affaires operent aussi-bien
 que les doublons d'Espagne.

Le Curé de S. André des Arcs ¹⁶ & son Vi-
 caire , avec quelques autres zelez sortirent de
 Paris par la Porte Busli , à laquelle comman-
 doit

les plus habiles Avocats de
 son tems , ce qui lui merita
 l'estime & la protection
 de Baptiste du Mesnil , A-
 vocat du Roy , qui lui pro-
 cura la Charge de Substi-
 tut , & lui fit épouser une
 de ses nieces. Il eut la
 Charge d'Avocat du Roy
 dans la Chambre de Jus-
 tice de Guyenne en 1581.
 * & il travailla par l'ordre
 du Chancelier de Chiver-
 ni, comme on vient de dire,
 à reformer les Archives de
 la Cour , & au rétablisse-
 ment du Parlement de Pa-
 ris en 159.

¹⁶ Le Curé de S. André
 des Arcs.] Christophle Au-
 bry Curé de Saint André
 des Arcs § étoit un de ces
 Prédicateurs violens , qui
 dès que la nouvelle de la

mort des Guiscs, fut venue
 à Paris , ne cessèrent point
 d'exhorter le peuple à la
 rebellion & à la vengeance.
 Un mois après ou en-
 viron la conversion d'Hen-
 ry IV Pierre Barriere s'a-
 dressa à ce Curé pour sca-
 voir de lui , s'il pouvoit
 encore sans scrupule at-
 tenter à la vie de ce Mo-
 narque , lequel traita de
 bagatelle cette conversion,
 & tâcha de persuader à
 Barriere † , qu'il n'y avoit
 que la mort du Roy , cet
 Heretique abominable ,
 qui pût assurer la Religion
 Catholique. Le Président
 de Seguier qui scavoit que
 ce Curé avoit été chargé
 de ce crime par Barriere ,
 lui conseilla de quitter Pa-
 ris ¶ : ce qu'il fit le jour
 que

* De Thou , Tom. V. pag. 439.

§ De Thou , Tom. IV. Liv. 94. pag. 197.

† Le Grain , Déc. d'Henry le Gr. Liv. V.

¶ De Thou , T. V. L. 109. pag. 430.

1594. doit M. d'Aubray, qui dit adieu au Curé, & le Curé à lui, & à toute la Compagnie, laquelle pour la plûpart étoit de les Paroissiens, auxquels il demanda pardon, & les pria de prier Dieu pour lui, & qu'il le prieroit pour eux.

Le Cardinal Pelevé bon Espagnol & mauvais François, âgé de 80 ans mourut ce jour à Paris 17. Deux jours devant qu'il mourût, lui ayant été rapporté que la Bastille n'étoit encore rendue : Tant mieux, repondit-il en se réjouissant. Toutefois pour toutes les mauvaises pratiques & offices qu'il avoit faites au Roy & à la Couronne, Sa Majesté voulut qu'on le laissât mourir en paix, & fût porté aux Celestins; & là enterré sans aucune pompe ni ceremonie, faite d'argent, ainsi qu'on disoit.

Ce

que le Legat sortit de Paris pour retourner à Rome, qui en obtint la permission du Roy, & pour le Pere Varade Jesuite qui avoit confessé Barriere.

37 Mourut ce jour à Paris.] Le Cardinal de Pelevé; dont on a donné le portrait dans les Remarques de la premiere partie de cet Ouvrage §, étoit au lit malade quelque tems auparavant la reduction de Paris; mais sitôt qu'on lui vint dire que le Roy étoit

dans Paris, soit de crainte ou de la grandeur de son mal, il s'écrioit de tems en tems: *Qu'on le prenne, qu'on le prenne.* Cayet a écrit que ce Cardinal mourut le vingt-quatre de Mars, Monsieur de Thou dit le vingt-deux * : le Journaliste met sa mort le vingt huit; mais son Epitaphe qu'on peut voir dans l'Eglise de Reims, marque le vingt-six du même mois de l'année 1594. Ce Cardinal fut appelé le Cardinal

pal

§ Chron. Noven. Tome II. pag. 371.

* Tome V. Liv. 109. pag. 430.

Ce jour un Ligueur appuyé sur la Boutique 1594
de Madame Houzé au Palais, y voyant des
Heures étalées, qui étoient à l'usage de Rome,
lui demanda, si elle vendoit encore de ces Li-
vres-là, auquel ayant repondu qu'elle en ven-
doit plus qu'e jamais : Ah! Madame, lui dit-il,
vous n'en vendrez plus gueres. Bienheureux
qui est bien mort. Car tout est perdu.

Le Mardy 29 Mars, on fit une Proceſſion
generale à Paris, à laquelle le Roy assista tout
au long, nonobstant la pluye & mauvais tems
qu'il faisoit. Tous les Mandians s'y trouve-
rent, hormis les Jacobins¹⁸; ausquels on fit
défense de s'y trouver. Il y eut aussi des feux
de joye commandez par-tout, qu'on fit avec
une merueilleuse allegresse, & où on cria à
pleine

nal Pelé ¶ par les Hugue-
nots, à cause qu'ayant été
depouillé du temporel de
ses Bénéfices, pour avoir
desservi à Rome le Roy
Henry III. il trouva cette
disgrace aussi sensible, que
si on lui eut pelé la tête,
ou arraché les cheveux;
peut-être encore, parceque
sa viellesse l'avoit rendu
fort chauve, étant mort en
la soixante-dix-septième
année de son âge, comme
il est marqué dans son E-
pitaphe, rapportée dans les

Remarques sur la Satyre
Menippée.

18 *Hormis les Jacobins.* ¶

La presence du Roy dans
Paris, avoit fait oublier,
ou du moins étouffé la ve-
neration que les Ligueurs
portoient à ces Peres, à
cause de l'assassinat com-
mis par Frere Clement, &
du zèle qu'Edmond Bour-
goïn avoit fait paroître le
jour de l'attaque des Faux-
bourgs de Paris par Henry
IV. Le peuple de Paris qui
commençoit de goûter la
pai

1594. pleine voix, *Vive le Roy*, (melodie toutefois qui ne sonnoit pas encore bien aux oreilles de plusieurs) & disoit-on, que Madame de Montpensier oyant cette musique, avoit dit en riant, que Brissac avoit plus fait que sa femme, qui en quinze ans n'avoit fait chanter qu'un Cöcu, au lieu que lui en huit jours avoit fait chanter plus de vingt mille Perroquets, à Paris.

Après feu qui fut fait ce jour devant l'Hôtel de Ville à Saint Jean en Greve y eut un Procureur nommé Moron fort honnête homme, & homme de bien, qui par un grand inconvenient fut tué d'une Boîte de feu, & sept ou huit autres de bien blesez.

Le Mercredi 30 le President Le Maitre fit le serment à la Cour de septième President. Le Roy l'appelloit son bon President, pour les bons services qu'il lui avoit faits, ce qui fut cause que Sa Majesté le voulut reconnoître à son entrée, & le recompenser de cet état de President, bien dû à la vertu de ce bon Personnage, aussi bien que celui de Maître des Requête's à la fidelité de Langlois, qui ce même jour prêta le serment du sien. Il avoit fait un grand service au Roy, le jour de la reduction, entretenant dextrement les Espagnols, & les amusant d'Histoires Romaines, attendant la venue du Roy, qui fut si longue qu'elle avisa desespérer les serviteurs. Ce

paix d'un nouveau Règne, auroit peut-être maltraité ces Religieux, s'ils avoient paru dans cette Procession. Je ne pense pas qu'il y ait eu d'autre raison, pour les	priver de l'honneur d'y assister. Cette Procession fut appelée la Procession du Roy, & se renouvelle tous les ans, à laquelle ils assistent.
--	--

Ce jour on envoya un billet à Rolland ¹⁹, qui étoit un des principaux Faciendaires de la Ligue, & lequel tant du vivant du feu Roy, que de cettui-ci n'avoit fait autre chose que brôuiller les affaires à Paris, & toutefois comme miraculeusement & sans y penser ne servit de peu à la réduction de la Ville, servant comme de conseil à M. Langlois, lequel il étoit en

dui

¹⁹ *Un billet à Rolland.*] Nicolas Rolland étoit un des Quarante du Conseil Général de la Ligue, d'un tempérament mutin & séditeux *, que le Roy Henry III. avoit autrefois fait emprisonner pour plusieurs discours très-insolens, & qui fut cause qu'après la mort des Guises, les Ligueurs en une de leurs Assemblées à l'Hôtel de Ville, desfererent le Gouvernement de Paris au Duc d'Aumale, qui se servoit alors tout seul de tous les Princes de la Ligue. Dans la suite §, comme il avoit un jugement très-vif, & étoit doué d'une éloquence naturelle, il s'attira les bonnes grâces du Duc de Mayenne, qui à sa persua-

sion prit la résolution de se rendre à Paris pour faire prendre les principaux des Seize, dont tout le Corps avoit bravé son autorité. Pendant letems que le † Cardinal Charles de Bourbon commandoit à Paris, & en étoit Gouverneur, Nicolas Rolland fut élu Echevin, non par billets, ou par scrutin, selon la forme ordinaire; mais publiquement & à haute voix. Il prenoit alors le titre de Seigneur du Plessis, ancien Conseiller du Roy, & Général de ses Monnoyes; & prêta serment avec ses Collegues, entre les mains dudit sieur Cardinal de Bourbon en 1589. Le Duc de Mayenne s'étant fait nommer Lieutenant

* De Thou, Tome IV. L. 93. pag. 281.

§ Lettre de Pasquier, L. 17. T. II. pag. 109.

† Du Breuil, T. III. page. 766.

lui de bien fâcher & brouiller tout le Menage commencé, si Dieu tenant la main à cette œuvre ne l'eût conduire.

Moururent ce même jour à Paris deux femmes Ligueuses ; & au lieu qu'on dit communement que les femmes meurent de joye, celles-ci tout au contraire moururent d'ennuy & de fâcherie de voir le Roy dedans Paris. L'une étoit la femme du Sire Lebrun Marchand demeurant en la rue S. Denys ; laquelle à la nouvelle de l'arrivée du Roy à Paris, perdit la parole. L'autre étoit la Chambrière d'un nommé Bleri grand Ligueur, Lieutenant du Capitaine Froissard, auxquelles on peut ajouter la femme de l'Avocat Chopin²⁰, qui en perdit l'esprit le même jour, à laquelle toutefois on disoit n'avoir pas perdu grande chose.

Le

Lieutenant Général de l'Etat & Couronne de France †, & les Ligueurs ne se souciant plus comme auparavant de faire entr'eux un fonds à part, pour les necessitez de leur parti, porterent tout l'argent, soit de leurs levées ou cotisations, soit de la vente des biens des Politiques & des Huguenois au Lieutenant Général, qui avoit sous lui des Tresoriers, en-

tre autres Nicôlas Rol-land, qui employèrent ces sommes à leur profit, ou suivant les ordres particuliers de leur Maître, * en sorte que plus de dix-sept cens mille écus que la Ligue avoit ainsi ramassez, se trouverent dissipez en moins d'un an.

²⁰ L'Avocat Chopin. † René Chopin étoit, dit Monsieur de Thou, un ancien Avocat du Parlement

de

† *Dial. du Mahu. & du Man.*

* *Chron. Noven. Tqm. I. pag. 285.*

† *Tom. V. L. 109. pag. 435.*

Le Jeudy 31 & dernier de ce mois les Avocats & Procureurs de la Cour prêterent au Roy le serment de fidelité.

Ce jour par Arrêt de la Cour de Parlement, fut

de Paris, homme d'une grande littérature, & peut-être le seul de ce mérite; qui eût suivi le parti de la Ligue. Il donna au public plusieurs Ouvrages, entre autres, *la Coutume d'Anjou, la Coutume de Paris, de Sacra Politia Monastica, & de Privilegiis Rusticorum, de Domanio, &c.* Ce dernier Ouvrage lui acquit un titre de Noblesse que le Roy Henry III. lui donna en 1578. Mais en même tems il donna lieu à Bacquet de le turlupiner sur son latin ampoulé & peu intelligible, dans le * Livre burlesque intitulé *AntiChopinus*, dont l'Auteur du *Catholicon d'Espagne* a pris occasion de faire cette terrible allusion à Chopin †, duquel il dit, qu'au tems qu'il étoit honnête homme & non Ligueur; il étoit connu sous le nom de *Chopinus de*

Domanio, à cause du Traité qui porte ce nom; puis devenu Ligueur, il devoit se nommer *Chopinus de Dumanio*, à cause de son devoiement au Duc de Mayenne; & après sa mort on doit l'appeller *Chopinus de Dæmonio*, à cause de sa rebellion obstinée, son ame ne pouvant manquer d'aller à tous les diables. En effet, dans les Libelles ¶ qu'il donna au Public pendant les troubles de la Ligue, tant contre le Roy, que contre la partie du Parlement séante à Tours, on y voit son attachement à la rebellion. René Chopin eut ordre de sortir de Paris, & ses amis qui n'oublièrent pas de faire valoir à la Cour ses services & sa grande érudition, eurent beaucoup de peine à se faire rappeler à Paris, où il mourut le trente Janvier 1606.

* *Satyre Menip.*

† *Antich. p. 14. & 15.*

¶ *De Thou, Ibid.*

32 JOURNAL DU REGNE
1594. fut cassé le pouvoir du Duc de Mayenne.

Ce jour furent aussi apportées à Paris les nouvelles de la réduction de la Ville de Rouen²¹, dont furent commandez par tout feux de joye. On

21 *Réduction de la Ville de Rouen.*] André Brancas de Villars, que le Roy disoit avoir un esprit impetueux & farouche, le même qui deux ans auparavant avoit défendu vaillamment Rouen contre l'armée Royale, enfin gagné par les promesses & par les negociations du Marquis de Rosni ¶, ayant disposé toutes choses pour prevenir les inconveniens & les insultes que plusieurs Ligueurs auroient pu susciter, reçut de ce Marquis l'écharpe blanche, qui est l'ancienne marque des vrais François, jurant à son ordinaire, qu'il la graveroit en telle sorte dans son cœur, qu'elle n'en par-tiroit jamais tant qu'il vivroit, & ajouta: Allons... la Ligue, est que chacun crie *Vive le Roy*; & lors il se fit une telle acclamation, que tout l'air en retentissoit, ce

» qui fut suivi du bruit
» des canons, qui étoient
» au Clocher, au Fort Ste.
» Catherine, aux Vais-
» seaux du Port & autres
» lieux, & des cloches de
» toute la Ville, & sur-
» tout de celle de Notre-
» Dame, appelée Geor-
» ge d'Amboise: Ce qui
» donna occasion au Mar-
» quis de Rosni, de pren-
» dre le sieur de Villars
» par la main, & lui dire:
» Voilà une Cloche qui
» nous appelle à l'Eglise,
» pour y aller rendre gra-
» ces à Dieu, & chanter
» le *Te Deum*. Dans une
lettre que le Roy écrivit
au sieur de Villars au sujet
de cette réduction, il l'ap-
pella son cousin, & lui
donna le titre d'Amiral
de France, & Gouverneur
de Rouen & de Caux. Ce
Seigneur fut tué de sens
froid par les Espagnols au
combat de Doullens en
1595.

22

On disoit que le Roy étant arrivé à Paris, 1594
avoit trouvé au Louvre dans un coffre les clefs
des Villes de son Royaume.

Ce jour sortit de la Ville ce seditieux Corde-
lier Guarinus ²²; lequel s'étant deguisé en Es-
pagnol pensoit sortir avec eux le jour de la re-
duction; mais il ne put, & fut contraint de se
sauver dans une maison de la ruë S. Denys,
où M. Targer le trouva caché dans un grenier
le jour de la reduction de la Ville. Le Roy avoit
demandé

²² *Le Cordelier Guarinus.*] On a deja dit que
Jean Guarinus Savoyard
de § nation, de l'Ordre des
Cordeliers, étoit du nom-
bre des Predicateurs sediti-
eux qui soudroioient sans
cesse contre le Roy & les
siens *, pour jetter le Peu-
ple de Paris dans la rebel-
lion. Celui-cy, aussi-tôt
qu'il eût appris la conver-
sion de ce Monarque, &
l'absolution qui lui avoit
été donnée à Saint Denys,
monta en Chalre, & fit
† une longue invective
contre sa personne; au su-
jet de sa conversion, qu'il
soutenoit être simulée; &
exhorta ses auditeurs à
prier Dieu avec lui, qu'il

lui plût d'inspirer au Pape
de ne se point laisser fle-
chir aux seintes soumissi-
ons du *Bearnois*, & de se
tenir ferme à ne vouloir
point le recevoir au giron
de l'Eglise, quelque in-
stance que ce Prince lui en
pût faire par les Ambassa-
deurs qu'il lui envoyoit.
Le jour de la reduction de
Paris, au moment que les
Parisiens alloient ouvrir
au Roy les portes de leur
Ville, ce Furieux s'efforça
¶ de mettre au cœur des
plus desesperez Ligueurs,
de se jeter sur les Politi-
ques, & de massacrer tous
ceux qui vouloient donner
entrée au Roy.

§ *Remarques sur la premiere Partie.*

* *De Thou, Tom. IV. L. 95. p. 425.*

† *Idem, Tom. V. Liv. 107. p. 374.*

¶ *Idem, Tom. V. L. 109. p. 425.*

Tome II.

C

34 JOURNAL DU REGNE

1594. demandé audit Targer où il étoit, & qu'il passeroit pour certain avec les Walons deguisé en Espagnol, ce qui étoit vrai, toutefois qu'il n'entendoit qu'on lui fit mal, mais qu'il ne le vouloit point voir. Dès que ce bon Frere eut advisé Targer, il se jetta tout tremblant à ses pieds, le priant de ne le point tuer, & que de fait, s'il avoit médité du Roy, il en diroit du bien, & prêcheroit dorenavant tout au contraire. A quoy Targer repliqua qu'il n'étoit pas homme de sang & de meurtre, comme lui, qui l'avoit toujours prêché, mais qu'il tint ce qu'il promettoit.

A V R I L.

Le Vendredy premier d'Avril, Zamet ²³,
&

23 *Zamet.*] Sebastien Zamet † étoit un de ces Italiens qui vinrent chercher fortune en France, sous la protection de la Reine mere, il étoit originaire de Luques, & n'avoit pas toujours été riche; car on pretend qu'il avoit fait le métier de Cordonnier; mais par son adresse il s'enrichit bientôt, & sous le Regne d'Henry III. il fut un des principaux interessez dans les

Fermes §, & se disoit Seigneur de dix sept cens mille écus. Dans la suite par les faveurs & les bienfaits d'Henry IV. il acquit les Baronies de Murat & de Billy, fut Seigneur de Beauvoir & de Casabelle, & devint * Conseiller du Roy en ses Conseils, Gouverneur de Fontainebleau, & Surintendant de la Maison de la Reine Marie de Medicis. Il fut long-tems employé avec Messieurs de

† Girard, L. 7. p. 392. *Vie des Ducs d'Espemon.*
§ Mezeray.

* Remarques sur la Satyre Menippée, pag. 130.

D' H E N R Y I V. 35
 & Desportes Beuvilliers ²⁴, arriverent à Paris 1594.
de

de Villeroy & Jeanin par le Duc de Mayenne, au près du Roy Henry IV. Mais après la defection de Monsieur de Villeroy, il devint un des principaux Agens de ce Duc, qui l'envoya vers le Roy pour traiter de la prolongation de la treve, il n'y réussit pas; mais il s'acquit dans cette Commission la bienveillance de Sa Majesté, qui bientôt après la reduction de Paris, vécut avec lui dans une grande familiarité. Du mariage secret qu'il avoit contracté avec Magdeleine Le Clerc, de la Maison de Tremblay, il eut ces enfans, qui furent dans la suite legitimez: Jean Zamet qui fut Maréchal de Camp au siege de Montpellier, où il fut tué en 1622. Sebastien Zamet son autre fils, qui fut Evêque de Langres, premier Aumônier de la Reine Marie de Medicis, &c. Ce riche Partisan mourut à Paris, âgé de 62. ans le 14 Juillet 1614. On voit son Epitaphe

dans la Nef des Celestins. ^{24 Desportes.}] Il paroît que le sieur Desportes duquel il est parlé ici, n'est pas le sieur Desportes Baudouin que le Duc de Mayenne députa à Rome contre le Roy; mais plutôt le sieur Philippe Desportes, Abbé de Tiron, homme de Cour, & qui ayant beaucoup servi à l'accommodement de l'Amiral de Villars, avoit été choisi pour negocier la reduction du Duc de Mayenne. * Philippe Desportes étoit natif d'Angers, fut Chanoine de la Sainte Chapelle, & eut beaucoup de part aux bonnes grâces d'Henry, Duc d'Anjou, qu'il suivit en Pologne, & puis l'accompagna en France, à son avènement à la Couronne. Ce Prince lui donna l'Abbaye de Tiron, de Josaphat, des Vauxcernay, de Bonport, &c. L'amour pour les Lettres lui fit refuser des Evêchez, même l'Archevêché de Bourdeaux; mais d'un autre côté les Poësies furent

* Mezeray.

1594 de la part du Duc de Mayenne. Le Roy potir parler à Zamet, fit sortir tout le monde de sa chambre

furent bien payées. Henry III. lui donna huit cens écus d'or, & trente mille livres pour mettre ses Ouvrages sous la presse. l'Amiral de Joyeuse lui donna une Abbaye de dix mille livres de rente pour un Sonnet. C'est ce qui a fait dire à Balsac, que le loisir de dix-mille écus que s'est fait Desportes par ses vers, est un écueil contre lequel les esperances de dix mille Poëtes se sont brisées.

Après la mort du Duc de Joyeuse, tué à Coutras en 1587. & celle d'Henry III. il se jetta dans le parti de la Ligue. Ce qui fut cause qu'il fut privé du revenu de ses Benefices, & obligé de se retirer près l'Amiral de Villars, qui lui donna sa table; comme aussi l'Abbé de Tiron à son tour ne negligeoit aucune occasion de servir son bienfaiteur, & veilloit à ses intérêts, de toutes les forces de son genie. Car, dit Monsieur d'Aubigné §,

*Ce fut par la menée de Philippe Desportes, qu'on lui remit entre les mains Pucam. Cayet ajoute, que dès l'an 1591 Monsieur de Villars tâchoit de faire son Traité par le moyen de Desportes *, » & la chose se en vint si ayant, » qu'on parloit deja de donner à cet Abbé la mainlevée de ses Benefices; » mais un qui en jouissoit, ayant fait rejeter les propositions avec » mepris de sa personne, » Desportes se dépit, & » montra depuis ce que peut un homme de Conseil, lorsqu'il rencontre un homme d'exécution, tel qu'étoit Monsieur de Villars. C'éroit le Docteur Beranger, » Abbé de Saint Augustin, qui negocioit cette affaire en faveur de Desportes du côté du Roy. Les Royalistes » pratiquerent l'année suivante une intelligence pour se saisir de » Rouen,*

§ Tom. III. L. 4. chap. 4. p. 479.

* Chr. Nov. T. II. L. 3.

chambre hormis Sanci²⁵, dont on disoit que M. le Chancelier, qu'on en fit sortir avec les autres, avoit été mal content²⁶. 1594.

Le

25. Rouen, où commen-
doit Villars; mais Des-
portes vint à bout de la
à découvrir, & en aver-
tit son Maître, qui y
donna si bon ordre, qu'il
se maintint dans ce pos-
te jusques à l'année
1594. auquel tems Vil-
lars étant entré en trai-
té avec le Roy, Despor-
tes menagea très-bien
ses intérêts, & obtint
pour lui le Fort de Fe-
cam, &c.

25 *Hormis Sanci.*] C'é-
toit Nicolas du Harlai,
Seigneur de Sanci, &c. †
Il s'étoit rendu fort agréa-
ble au Roy Henry le
Grand, par plusieurs ser-
vices importants qu'il avoit
rendus, tant au Roy son
predecesseur, qu'à lui-mê-
me, & principalement par
son humeur enjouée, &
souple au penchant qui
faisoit le foible de ce Prin-
ce: il étoit naturellement
prodigue, ce qui obligea
le Roy de lui donner pour

adjoint le Marquis de
Rosni, pendant qu'il fut
du Conseil des Finan-
ces. Il se fit Catholique à
Orleans, lors des massa-
cres de l'an 1572. Mais il
changea bientôt après, &
professa à Aubigné §, la
Religion Pretendue Re-
formée. En 1593. Henry
IV. ayant embrassé la Re-
ligion Catholique, A-
postolique & Romaine,
Sanci l'embrassa une se-
conde fois, & publia
que l'intérêt de son sa-
lut, & les solides instruc-
tions de l'Evêque d'E-
vreux, l'avoient porté à
se faire Catholique, pour
ne plus changer. Le chan-
gement de Sanci & son
indifference en matiere de
Religion, le firent passer
dans l'esprit de Joseph
Scaliger, pour un Fanati-
que.

26 *Avoit été mal con-
tent.*] Il n'est pas surpre-
nant, qu'entre les Courti-
sans, parmi lesquels la ja-
louse

† Rem. sur la Confession de Sanci, p. 33.

§ Tom. III. L. 3. ch. 3.

38 JOURNAL DU REGNE

1594. Le Samedi 2 de ce mois, fut publié à Paris un impôt d'un écu & demi sur le muid de vin, & de 25 sols sur le septier de bled.

Défenses furent faites le même jour de jurer & blasphémer le nom de Dieu, ni aucunement se promener dans les Eglises pendant le Service.

Les livres de Boucher & d'Orleans 27, parlans contre le Roy, avec quelques autres livres,

Jouffe & l'envie regnent ordinairement, ils se plaignent lorsque le Souverain prefere publiquement un autre, qu'on n'estime pas autant qu'on s'estime soi-même. Monsieur de Chiverny alors Chancelier, en donna une marque dans cette occasion. Voyez la Remarque sur ce mot dans la premiere partie.

27. *Les Livres de Boucher & d'Orleans.*] Le Docteur Jean Boucher Curé de Saint Benoist, ne se contentoit pas d'investiver en Chaire contre le Roy, il donna au Public quelques ouvrages beaucoup plus forts que ses investives & ses calomnies; sous le Regne précédent,

il § avoit meritè d'avoir la langue coupée, pour avoir abusé de la sainteté du Ministère, & avoir vommi mille calomnies contre le Roy Henry III. Cependant on trouve que ce Scelerat ne fut reprimandé qu'une seule fois: ce qui arriva, dit le Journal de ce Prince, le trentieme du mois de Decembre de l'année 1587. » auquel jour le Roy Henry III. manda venir au Louvre sa Cour de Parlement & la Faculté de Théologie, & fit après une sorte de pri- » mande aux Docteurs en la presence de la Cour, » sur leur insolence, & » leur effrenée licence de » prêcher contre lui, & » contre toutes ses actions, même

§ Fatalité de S. Cloud, ch. 6.

¶ Journal d'Henry III.

vres de la Ligue, furent brulez ce jour à la Croix du Tirouer & à la Place Maubert. L'Imprimeur qui étoit G. Bichon, fut banni de Paris par un billet.

• Ce jour qui étoit la veille de Pâques Flories, fut pris dans le Louvre un Capucin deguisé, lequel

• même touchant les affaires d'Etat, & s'adressant particulièrement à Boucher, Curé de Saint Benoist, l'appella méchant, lui dit, que de sont Poisse son oncle, qui avoit été indignement Conseiller en la Cour, étoit un méchant homme; mais qu'il étoit encore pis que lui, & que ses Compagnons ne valent guères mieux; mais qu'il s'adressoit particulièrement à lui, parce qu'il avoit été si impudent que de prêcher qu'il avoit fait jeter en un sac dans l'eau Burlat Theologal d'Orléans, bien que ledit Burlat fût tous les jours avec lui, buvant & mangeant; & pour le convaincre de cette calomnie, le Roy †, qui avoit fait retenir ce Théo-

logal dans une chambre, le fit représenter à Boucher.

Après la mort de ce Prince, & le douzième du mois de May, il prêcha en l'Eglise de Notre-Dame de Paris devant l'assemblée des pretendus Etats de la Ligue, & prit pour texte de son Sermon, ces paroles du Psalmiste *Eripe me Domine de luto facies*, en vûe d'écarter du Trône tous les Princes de la maison de Bourbon, même ceux qui étoient Catholiques, & qui l'avoient toujours été.

Ses Ouvrages qui furent brûlez par la main du Bourreau sont, *De justa Henrici tertii abdicatione*, &c. imprimé pour la première fois sous son nom à Paris chez Nicolas Nivelles in-8°. 1589. *Sermons de la simulée Conversion & nullité*

† Mem. de Nevers, T. II. p. 101.

40 JOURNAL DU REGNE

1594. lequel étant reconnu fut mené au Fort-l'Evêque, après qu'il eût été fouillé par tout, & qu'on ne lui eût rien trouvé, il demanda d'être visité, soutenant que les autres Capucins les compagnons l'avoient fouetté outrageusement, pour avoir proposé à leur Chapitre de reconnoître

*aullité de la pretendue ab-
solution d'Henry de Bour-
bon, Prince de Bearn à S.
Denys, en 1593. prononcez
à Paris par Jean Boucher.*
Il commença de pronon-
cer le premier de ces neuf
Sermons, dans l'Eglise de
Saint Mery le 23. Juillet
1593 le lendemain de la
conversion de ce Prince
L'Apologie de Jean Chatel,
dont il passa pour auteur,
& qui parut en latin en
1595. auroit eu le même
sort. Dans cette Apologie
§ il fait cette question. S'il
a été permis à Jacques Cle-
ment de tuer le Roy, &
décida que cela lui avoit
été permis. Voyez la Re-
marque sur le mot Bou-
cher dans la premiere par-
tie.

Louis d'Orleans Avocat
au Parlement *, après
l'emprisonnement des plus
saines & meilleures têtes de
la Cour, fut élu & nom-
mé pour être Avocat du
Roy. Il donna au Public
plusieurs petits Ouvrages
en Vers & en Prose : Sça-
voir †, un Cantique sur la
victoire obtenue par Char-
les IX. imprimé à Lyon
en 1569. Un Poème inti-
tulé *Renaud*, in-8°. im-
primé à Paris en 1572. Plu-
sieurs Sonnets sur le Tom-
beau du Seigneur de la
Châtre, dit *Sillac* †. Un
*Traité de la Royauté des
anciens François. Des Com-
mentaires sur Tacite* † Un
autre intitulé, *Plante hu-
maine. Remercement d'Or-
leans au Roy*, en 1605. Le
jugement

§ Ch. 2. p. 2.

* Journ. d'Henry III. 1589.

† Daced. Bibl. exotica.

¶ Mem. de la Ligue, Tom. III. p. 516.

‡ Du Perron.

noître le Roy, & qu'ils lui avoient ôté son habit de Capucin & vêtu de cette façon, en laquelle il étoit venu demander justice au Roy de

jugement que Scaliger porta de ce Livre † fut de dire, que ce Livre meritoit qu'on chiât dessus. *Remontrances & discours sur les ouvertures du Parlement, imprimé avec Privilège à Paris en 1606.* Les Livres de ce fameux Ligueur qui furent brûlez, sont, *le Catholique Anglois*, dont la premiere partie fut imprimée en 1585. & la seconde partie en 1590. chez Guillaume Bichon, avec Privilège du Conseil de l'Union. Un autre Libelle qu'il composa pour le Conseil de la Ligue en 1587. que M. de Thou dit § être une longue & bruyante declamation. C'est dans cette partie que Louis d'Orleans compare Henry III. avec Neron. Neron, dit-il, fit mourir tous ses parens, Henry a fait mourir la Reine d'Ecosse, & tous ses cousins. *Ludovici d'Orleans, unius ex conse-*

deratis pro Catholicâ fide Parisensibus adversus A. H. unum ex sociis proheretica perfidia Turonensibus expositulatio, imprimé à Paris chez Frederic Morel en 1593. sur lequel le sieur Guillaume Rose ayant été convaincu d'avoir mis de sa propre main, des Notes marginales, comme à un excellent Ecrit, fut reprimandé par la Cour, & condamné à cinquante écus d'aumône pour les prisonniers. *Le Banquet & l'après-dinée du Comed'Arete*, imprimé à Paris en 1594. Libelle exécrationnable en toutes manieres, dans lequel d'un stile bas & ridicule, il prétend prouver par quinze conjectures, que la conversion du Roy Henry IV. est simulée.

Ce furieux Ligueur n'attendit pas l'ordre de se retirer; mais * craignant la corde, dit Monsieur de Nevers, ou quelque coup de

† Au mot Orleans*

§ Tom. V. L. 81. p. 5.

* T. II. p. 109.

42 JOURNAL DU RÈGNE :
3594. de l'excès & outrage qu'ils lui avoient fait ; ce qui se trouva véritable : & toutefois le rapport en ayant été fait à Sa Majesté , ne voulut aucunement permettre qu'on y touchât , disant qu'il ne vouloit point fâcher l'Eglise.

Ce jour ceux de la Sorbonne en Corps ²⁸ , furent saluer le Roy , auxquels il fit bon visage

de poignard , il s'enfuit en Flandres , où il demeura environ neuf années , pendant lesquelles ses amis , & entr'autres le Pere Cotton , sollicitèrent auprès du Roy son rappel ; mais à peine fut il de retour à Paris § , qu'il ne pût s'empêcher de tenir de nouveau des discours seditieux , qui le firent jeter dans un affreux cachot de la Conciergerie , où pendant trois mois qu'il y resta , ses Lettres de rappel n'ayant pas empêché qu'on ne voulût lui faire son procès sur tous les crimes passez , dont il venoit de renouveler trop malicieusement la memoire , il fallut enfin pour le tirer de là , que le Roy s'expliquât , qu'il vouloit absolument qu'on le relâchât. C'est après a-

voir obtenu sa liberté , que pour témoigner au Roy sa gratitude , il fit imprimer avec Privilege son Livre de *Remercement au Roy*. En quoy ce Monarque donna une preuve singulière de sa clemence , en pardonnant à un homme qui pendant plusieurs années , non content de l'avoir horriblement calomnié , & son illustre mere , la Reine de Navarre ; & tout ce que ce Prince avoit de fidèles serviteurs , avoit encore fait tous ses efforts pour lui faire perdre la Couronne & même la vie.

²⁸ *Ceux de la Sorbonne en Corps*.] Jacques d'Amboise Recteur de * l'Université de Paris , & quelques Docteurs & Suppôts de ce Corps , de leur propre mouvement , furent trouver

§ Chr. Noven. Tom. I. pag. 20.

* Chr. Noven. Tom. II. p. 347.

visage & reception, les appella Messieurs nos 1594.
 Maîtres, & leur protesta de vivre & mourir en
 la Religion Catholique, Apostolique & Ro-
 maine, sans jamais se departir de la Foy de
 l'Eglise qu'il avoit embrassée : au surplus qu'il
 sçavoit que ce mot de Relaps les avoit arrêtez
 longtems ; mais qu'il ne l'avoit jamais été, ce
 qu'il avoit appris des plus doctes d'entre eux.
 Car quant à la Saint Barthelemi, ç'avoit été
 une force notoire, s'il y en'eût jamais ; qu'il
 sçavoit ce qu'on avoit prêché à Paris contre
 lui, & combien indignement on l'avoit traité
 en pleines Chaires, mais qu'il vouloit tout ou-
 blier & leur pardonnoit à tous, voire jusqu'à
 son Curé, & n'exceptoit de tout leur nombre
 que Boucher, qui prêchoit dedans Beauvais
 des mengeries & méchancetez contre Sa Ma-
 jesté & son Etat, qui ne se pouvoient par-
 donner; encore ne vouloit-il pas de sa vie, com-
 bien qu'il meritât de la perdre publiquement
 & exemplairement, seulement qu'il se rût, &
 il lui pardonneroit comme aux autres, tant il
 avoit envie de réunir par la douceur tous ses
 Sujets, principalement ceux de l'Eglise; mais
 singulierement leur Corps de Faculté, laquelle
 il honorerait & aimeroit toujours. De quoy
 Messieurs

trouver le Roy dans la
 Chapelle de Bourbon, &
 s'étant prosternez à ses
 pieds, le supplierent en
 toute humilité, d'étendre
 sur eux & sur leur Corps,
 sa bonté comme à ses o-
 béissans Serviteurs & fidé-

les Sujets, & de vouloi
 leur pardonner tous le
 decrets & les resolutions
 que la crainte & la violen-
 ce, avoient arrachez, par
 les intrigues de quelques
 Furiex.

44 JOURNAL DU REGNE

4594. Messieurs nos Maîtres, s'en allerent fort contents, disant autant de bien de Sa Majesté, comme peu auparavant ils en avoient dit de mal.

Commolet & Lincestre ²⁵, de grands Ligueurs étoient devenus Royaux, ou pour le moins feignant de l'être, recommanderent fort en leurs Sermons la personne du Roy notre Sire, principalement

²⁹ Jacques Commolet & Lincestre.] Jacques Commolet Jésuite *, se trouva à Paris en 1589, & par ses Sermons excita le Peuple à la rebellion au sujet des deux freres Guises, que le Roy Henry III. avoit fait tuer à Blois. Cayet ajoute après Monsieur Arnaud, que le jour de Noël 1593. prêchant dans l'Eglise de Saint Barthelemy, ayant pris pour son texte, ce qui est dit d'Aod, qui tua le Roy Moab dans le troisième Livre des Juges, se mit à crier § : *Il nous faut un Aod, il nous faut un Aod, fût-il Moine, fût-il Soldat, fût-il Goujat, fût-il Berger, n'importe de rien; mais il nous faut un Aod, il ne faut plus que ce coup pour mettre nos affaires au point. que nous désirons : & que*

dans le même Sermon il avoit loué & mis entre les Anges, Jacques Clement. C'est mal à propos que M. Antoine Arnaud dans le fameux Plaidoyer qu'il fit contre la Societé, charge ce Jésuite, d'avoir dit en Chaire, que par ces mots du Psalmitte, *Eripe me, Domine, de luto ut non infigar*, David par un esprit Prophetique avoit entendu parler contre la maison de Bourbon; car il est certain que cette allusion si prophane, est de l'invention du Docteur Boucher, qui la prêcha dans l'Eglise Notre-Dame en 1601. Cependant l'Auteur du Livre du Maheutre & du Manant le met du nombre de ces Predicateurs, qui prêcherent que Dieu n'avoit point la puissance de concevoir

* De Thou, T. IV, L. 95. p. 425.

§ Chron. Noven. Tome III. p. 383.

épialement Lincestre, qui s'étendit si avant sur les louanges de Sa Majesté, qu'on pensoit qu'il n'en devoit jamais sortir. Le jour de la réduction

1594

vertir le Roy, ni le Pape le pouvoir de l'absoudre. Il changea de sentiment après la réduction de Paris, non seulement en recommandant dans ses Sermons la personne du Roy; mais encore en entreprenant quelques années après la conversion de la Duchesse de Bar sœur du Roy Henry IV. A cet effet il provoqua à la dispute Jacques Coüet du Vivier, autrefois Ministre de ce Prince, qui se rendit à Nancy au mois de * Novembre 1599. où en présence du Duc de Lorraine, du Duc de Bar, de la Duchesse son épouse, du Cardinal de Lorraine, & de toute la Cour, ils disputèrent plusieurs jours sans beaucoup de fruit. Ce qui obligea le Duc de Lorraine de rompre cette conférence.

Lincestre autre fameux Prédicateur de la Ligue †, un des Docteurs tirans ga-

ges de Madame de Montpensier, pour médire du Roy. Il n'étoit encore que Bachelier, mais Prédicateur, lorsqu'il entra dans le patti de la Ligue. Dans le Sermon qu'il fit le premier Janvier 1589. § dans l'Eglise de S. Barthelemy, il exigea de tous ses Auditeurs, le serment d'employer jusqu'au dernier denier de leur bourse, & jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour venger la mort des *Guises*. Et pour cet effet, leur fit lever la main pour signe de consentement. A ce sermon assistoit le premier Président de *Harlay*; qui étoit assis à l'Œuvre, duquel il exigea ce serment, en lui criant par deux diverses fois: *Monsieur le Président levez la main, levez-la bien haut, afin que tous le monde le vöye*; ce qu'il fut contraint de faire. Un jour étant consulté par un des

* Remarq. sur la Sat. Menip. p. 28.

† Journ. d'Henry III. 1589.

§ Idem.

1594. tion, comme le Roy dinoit, il se vint jeter à ses pieds, & lui demanda pardon, que Sa Majesté lui octroya; toutefois comme il approchoit près, le Roy étant à sa table, il dit tout haut, *garde le couteau.* M. de Sanci³⁰ ne le vou-

des principaux Ligueurs, qui avoit scrupule de ressentir dans son cœur un vif remord de haine & de ressentiment contre Henry III. il lui repondit, que pour lui, *il n'eut pas fait scrupule de tuer le Roy à l'Autel, quand même il auroit le Corps du Fils de Dieu entre ses mains.* Le même prêchant le jour des Cendres, dit à ses Auditeurs, qu'il ne prêcheroit point l'Évangile du Catême, parce qu'elle étoit commune, & qu'un chacun la sçavoit; mais qu'il leur prêcheroit la vie, actions & faits abominables de ce perfide tyran Henry de Valois, contre lequel il dit une infinité d'injures & de vilénies, l'appellant plusieurs fois, Tyran, Magicien, vendu au diable, &c.

Il n'épargna pas plus Henry IV. étant du nombre de ces furieux Prédica-

teurs qui persuadoient au Peuple, qu'il n'étoit point en la puissance de Dieu, qu'il se convertît, & que le Pape n'avoit point la puissance de l'abloudre & de le réhabiliter pour succéder à la Couronne de France. Il n'en falloit pas tant pour mériter, aussi bien que ses autres Collegues * d'avoir la langue coupée, & d'être brûlé vif, pour avoir abusé de la sainteté du Ministère, & vomé mille imprecations contre les oingis du Seigneur. Cependant s'étant soumis après la réduction de Paris †, & signé l'Acte de serment de fidélité prêté au Roy, par tous les membres de l'Université le 12^e d'Avril 1594. le Roy par bonté le laissa paître dans la Cure de S. Gervais qu'il avoit usurpée.

30 Monsieur de Sanci.]
Nicolas de Harlay Seigneur

* Fatalité de S. Cloud, ch. 6.

† Mémoires de la Ligue, Tome VI. pag. 105.

loît laisser entrer, mais le Roy le lui commanda, ayant entendu que c'étoit Lincestre. 1594.

Ce jour le Bois de Vincennes fut rendu,

Le Dimanche 3 jour de Pâques Flories, le Roy fit le Pain-Benit à Saint Germain de l'Auxerrois sa Paroisse, & comme bon Paroissien assista tout du long à la Procession, tenant sa branche de rameau à la main comme les autres.

Le Lundy 4, le Tonnelier fut pendu & étranglé au bout du Pont Saint Michel à Paris, après qu'on lui eût coupé & brûlé le poing. Son cri portoit que c'étoit pour reparation du meurtre commis & perpetré par lui la dernière Fête de Toussaints, en la personne de la veuve Greban femme de l'Horloger du Roy l'an 1584. Quant à l'attentat sur la personne du Roy, son dicton n'en portoit rien; mais bien fut-il interrogé sur la dague nuë qu'il avoit porté à l'Hôtel de Nemours, le Roy y étant, qu'il nia avoir été en intention d'offenser Sa Majesté, & toutefois reconnut avoir dit qu'il eût voulu que sadite dague eût été dans le cœur du Roy.

Le Mercredi Saint 6 Avril, le Roy revint de Saint Germain en Laye à Paris sur les 11 heures du matin, exprès (comme il disoit)

pour

le sieur de Sanci, étoit de la seconde branche de la maison de Harlay, Capitaine des cent hommes d'armes. & premier Maître d'Hôtel de Sa Majesté. C'est en cette qualité qu'il arrêta Lincestre. lorsque ce Prédicateur alla se jet-

ter aux pieds du Roy pour lui demander pardon: ses furieuses declamations contre le Roy faisoient naturellement craindre que ce Ligueux pouvoit avoir d'autres motifs que sa soumission.

1594. pour être à l'Absolte à Notre-Dame, où il alla, & s'y trouva tant de monde, qu'on s'y entretuoit. M. de Bourges fit l'Absolte. Vis à vis du Roy y avoit un Ligueur, qui mangeoit ses doigts jusqu'aux pouces; on le monstra à Sa Majesté qui n'en fit que rire, & ne voulut qu'on le fit retirer. Une pauvre femme, comme il sortoit de l'Eglise, lui cria tout haut: Sire, Dieu vous doint bonne vie & longue; le Roy lui fit signe de la tête: lors cette femme redoublant de grande affection: Bon Roy, dit-elle, Dieu vous gouverne & assiste toujours par son Saint Esprit, à ce que vos ennemis soient dissipés & confondus. *Amen*, repondit le Roy tout haut, Dieu me fasse misericorde & à vous aussi.

Ce jour furent réitérées par la Ville les défenses de jurer & de blasphémer, & de se promener aux Eglises, avec injonction sur grandes peines, de porter honneur aux Processions & au Saint Sacrement de l'Autel, à peine de punition exemplaire & extraordinaire.

Le soir de ce jour, Messieurs de la Ville furent trouver Sa Majesté, sçavoir s'il ne lui plaisoit pas qu'on chantât un *Te Deum*, & qu'on fit feux de joye pour la réduction des Villes de Troyes & Auxerre en son obéissance, qui leur dit du commencement oui; puis se ravilant leur dit, qu'il valoit mieux attendre à Samedi & qu'il en viendroit d'autres qu'on feroit avec ceux-là; puis comme ils prenoient congé de Sa Majesté, leur dit ces mots: Mes amis, faites-moy connoître que vous m'aimez, & je vous aimerai bien.

On publia ce jour par la Ville, que le Roy

toucheroit les Ecrouelles le jour de Pâques. 1594.

Ce jour Mesdames de Nemours & de Montpensier sortirent de Paris, pour aller trouver le Duc de Mayenne à Reims.

Le Jedy absolu 7 de ce mois, le Roy fit au Louvre la cérémonie accoutumée du lavement des pieds, où M. de Bourges prêcha, alla dans l'Hôtel Dieu visiter tous les pauvres, & leur donna à chacun l'aumône de sa propre main sans en oublier un seul, & après les exhorta à l'amour de Dieu & de leur prochain, & à patience. Chose belle à un Roy!

Le lendemain qui étoit le Vendredy Saint, il alla aux prisons visiter les prisonniers, se fit conduire avec un flambeau dans les cachots, d'où il tira un pauvre criminel appellé de la mort, donnant liberté à tous les autres qui y tenoient pour de l'argent; fit sortir de la Conciergerie un grand nombre de piteux prisonniers de la Ligue pour la taille; & les mit dehors lui-même, lesquels en sortant faisoient retentir avec un merveilleux organe, *Vive le Roy*; donna aux Filles-Dieu quatre-vingt écus, aux Repenties cinquante écus, & autant à celles de l'Ave-Maria, qui étoient toutes autres pieuses, lesquelles ne coutoient guères au Roy à faire, & cependant ne lui servoient pas peu à l'endroit du peuple.

Le Roy dit ce jour à ceux qui lui parloient du retour de son Parlement de Tours: Je veux mettre fin à la partie des Parisiens & Tourangeaux³¹, & qu'ils s'en voient quitte à quitte & bons amis.

³¹ La partie des Parisiens & des Tourangeaux.]

Dans l'année 1589. le *
Roy Henry III. avoit
transferé la Cour du Par-
lement de Paris, & la
Chambre des Comptes à
Tours; mais cet Edit, com-
me plusieurs autres, fut
méprisé : il n'y eut qu'une
partie de ce Corps qui
obéit, & l'autre quoique
interdit, continua de ren-
dre justice à Paris sous le
nom du Duc de Mayenne,
auquel ils donnerent le
titre de Lieutenant Géné-
ral de l'Etat: Ceux qui fu-
rent à Tours, le Roy les
appella *les Tourangeaux* :
& les autres, *les Parisiens*.
Depuis cette division, il y
eut entr'eux une haine mu-
tuelle, & donnerent des
Arrêts les uns contre les
autres. Ce qui parut à l'é-
gard des Bulles Monitori-
ales du Pape, lesquelles
le Parlement de Tours de-
clara, par Arrêt du cinq
Aoust, nulles, abusi-
ves, seditieuses, dam-
nables, & pleines d'im-
piétéz & d'impostures,
contraires aux Saints
Decrets, droitz, fran-

chises & libertez de l'E-
glise Gallicane, ce qui
fut confirmé par la par-
tie du Parlement scéant
à Châlons : lequel Ar-
rêt fut déclaré par un
autre Arrêt du Parle-
ment de Paris, de nul
effet & valeur, comme
donné par gens n'ayant
aucun pouvoir ni jurif-
diction, & faussement
usurpant le titre & la
qualité de Cour du Par-
lement, vrais Schisma-
tiques & Heretiques,
ennemis de Dieu & de
son Eglise, & pertur-
bateurs de l'Etat & re-
pos public de ce Royau-
me; & ordonne que le-
dit pretendu Arrêt com-
me plein de scandales,
schismes; herésies & se-
dition, sera laceré en
jugement, l'Audience
tenant, & les fragmens
de lui être brûlez par
l'Exécuteur de la haute
Justice, sur la pierre de
marbre étant au pied
du grand degré du Pa-
lais.

32 Madame Sœur du
Roy

* Journal d'Henry III. 1589.

§ Mém. de la Ligue; Tom. IV. p. 393. & 397.

D'HENRY IV.

51

Roy arriva à Paris accompagné de huit Coches & Carrosses. Le Peuple de Paris qui regardoit passer son train, voyant des Gentilshommes dans l'un des Coches, se disoient l'un à l'autre, ce sont les Ministres.

1594

Le Jeudy 14, arriva le Parlement de Tours ³³ à Paris. Ils étoient environ deux cens de troupe, & entrèrent confusément en assez mauvais équipage ; on les disoit si chargés d'écus qu'ils n'en pouvoient plus ; mais les pauvres montures qu'ils avoient, étoient assez empêchées à les porter, sans porter encore leurs écus. Le peuple étoit épandu par les rues, comme si ç'eût été une entrée de Roy, les Da-
més

Roy arriva à Paris.] Mr. de Thou a écrit ¶, que le Roy dans une partie de chassé qu'il fit à S. Germain, peu de jours après son entrée à Paris, il y fut voir Madame sa sœur, & qu'il fut resolu que cette Princesse ne viendroit point à Paris auparavant les Fêtes de Pâques, parce qu'étant fort attachée à la Religion des Protestans, & qu'elle avoit dans son Hôtel de frequentes Prédications, auxquelles as- sistoient toute sorte de gens, il étoit à craindre

qu'les Parisiens déjà très-affectionnez pour le Roy, ne prissent de-là occasion d'être scandalisez, & que la devotion du Peuple, ordinaire pendant toute la Semaine Sainte ; ne fût troublée. Ce qui différa son arrivée jusques après les Fêtes de Pâques.

^{33.} *Arriva le Parlement de Tours.*] Pierre d'Amours Conseiller *, fut par ordre du Roy jusques à Etampes, au-devant de ceux du Parlement de Paris, qui retournoient de Tours, avec commission (ajoute l'Auteur

¶ Tom. V. L.º 109. pag. 433.

* Idem ; p. 434.

1594. mes & Damoiselles aux fenêtres, les fenêtres tapissées, les bancs & ouvroirs pleins de tables; tout le peuple les saluoit, & avec jouissance prioit Dieu qu'ils n'en pussent jamais sortir, & qu'ils fissent bonne justice des Ligueurs.

Aussi-tôt qu'ils furent arrivez ils allerent saluer le Roy, lequel leur fit bon accueil & bon visage; mais au surplus il leur dit que sa volonté

L'Auteur des Remarques sur la Satyre Mebippée, de ne hâranguer que le Sieur Achille du Harlay, premier President) duquel il loua la constance & la magnanimité, d'avoir tant souffert; & mieux aimé quitter tout que de rien faire qui fût contre le devoir d'un bon Sujet, & d'un vrai François. Ensuite, après lui avoir remoiigné le déplaisir qu'avoient lui & les autres qui étoient restez à Paris, de n'avoir pas suivi l'exemple de leur Chef, il lui promit au nom de tous ses Confreres qui l'avoient député, qu'ils ne feroient désormais plus rien, que de concert avec tout le Corps, & pour le bien de l'Etat. L'Auteur

de la Satyre ¶ Menippée avoit dit avant Monsieur de Thou, que ledit Sieur d'Amours étant arrivé à Etampes, fut à l'Hôtellerie où étoit logé Monsieur le premier President de Harlay, étant monté à sa chambre, sans considerer qu'il n'y avoit aucun autre des Présidens & Conseillers, commença sa harangue par ces mots, *Monsieur le douzième*. Sur quoy le premier President l'interrompit, disant qu'il falloit envoyer querir Messieurs les Présidens logez proche de lui, les Présidens venus, d'Amours recommença, *Monsieur, le douzième de May*. Il fut encore arrêté, par ledit Sr. President, qui lui dit qu'il attendoit

té étoit qu'on ne se souvint plus de tout le passé, & que tout fût oublié de part & d'autre ; qu'il avoit bien oublié & pardonné ses injures, qu'ils ne pouvoient moins que d'abolir & pardonner les leurs.

Le Samedi 16, M. le Cardinal de Bourbon arriva à Paris dans une litiere fermée.

Le Dimanche 17, y arriva M. le Comte de Soissons 34.

Le Sieur d'O Gouverneur de Paris, fut aussi jusques à Longervilliers, à la tête * de plusieurs Gentilshommes, & des principaux Bourgeois pour les conduire dans Paris, & excusa auprès du premier Président, la confirmation précipitée qui avoit été accordée à ceux qui avoient demeuré dans Paris, à laquelle il avoit eu beaucoup de part. En quoy, dit Monsieur d'Aubigné †, les Refugiez de Tours eu-

rent à la verité quelque part en apparence, à la honte de leurs Confreres qui avoient resté à Paris, mais triompherent réellement en honneur.

34 Le Comte de Soissons.] On peut attribuer le retardement de ce Prince à se rendre auprès du Roy, à la jalousie qui étoit entre lui & le † Duc de Montpensier : l'un & l'autre prétendoient au mariage de Madame sœur du Roy. Ce dernier avoit de grands biens, & étoit plus aimé du Roy, & le Comte de Soissons, à sa naissance & à son grand courage, joignoit le bonheur d'être plus favorisé de cette Princesse, & lui faisoit tenir des langages qui fâchoient

* De Thou, Tom. V. Liv. 109. p. 434.

† L. IV. chap. 4. p. 469.

‡ Rosni, Tom. I. ch. 44. p. 466.

54 JOURNAL DU REGNE

1594. Le Mardy 19, M^{re}. Louis Servin ³⁵, comme Avocat du Roy, fit la harangue à la Cour, qui fut sur l'amnistie.

Le Mercredi 20, les Deputez d'Orleans presenterent Requête au Conseil, où étoit Mr. de la Chastre leur Gouverneur, à ce que suivant la Déclaration du Roy, qu'il n'y auroit point de Prêches à cinq lieuës d'Orleans que Gergeau, qui n'en étoit qu'à quatre lieuës y fût compris, à quoy M. le Chancelier fit reponse qu'on y avoit toujours prêché, que pour une lieue c'étoit peu de chose, & qu'on n'en parlât plus.

Le Vendredy 22, M. de Bourges fut à la Sorbonne, pour recevoir d'eux le serment de fidelité ³⁶ au Roy, lequel ils prêterent, hormis quelques-

choient beaucoup le Roy : souvent même il quittoit la Cour, à l'insti de Sa Majesté, & ces sortes d'escapades lui arrivoient souvent. Il étoit absent lorsque le Roy entra dans Paris le jour de la reduction de cette Ville, & il ne s'y rendit qu'environ trois semaines après, & lorsque Madame sœur du Roy y fut. Dans cette occasion † il entra dans Paris avec une suite superbe & magnifique.

35 Louis Servin.] Lors de la translation du Parlement de Paris à Tours, le Roy Henry III. le fit Avocat du Roy, par la demission de Monsieur Jacques de Lafaye, que le Roy honora de la Charge de President en la Cour. Ce fut la premiere harangue qu'il prononça en cette qualité à Paris.

36 Le serment de fidelité.] Pour mettre fin aux scrupules que la diversité des sentimens des Docteurs

† De Thou. Tome V. L. 109. p. 434.
Journal d'Henry III. 1589.

quelques-uns qui ne le voulurent faire que sous le bon plaisir du Pape ; ce qui se passa à petit bruit.

Le

teurs * & des Confesseurs pouvois donner au peuple, il fut fait une assemblée générale de l'Université dans le College de Champagne, ou de Navarre, en présence de l'Archevêque de Bourges, dans laquelle fut fait & signé le serment de fidélité, tel qui suit.

« Nous promettons à Sa Majesté sur nos vies & honneur, de lui garder la foy & loyauté avec toute reverence & parfaite obéissance, & pour la conservation de son Etat & Couronne, & même de cette Ville de Paris, sous son autorité & commandement, exposer nos vies & nos biens pour son service & maintenance de son Etat. Promettons encore de n'avoir aucune communication, pratiques & intelligences avec ceux qui se

« sont élevez ou armez contre Sa Majesté, & tous autres qui se pourroient élever cy-après : que nous déclarons ennemis de l'Etat & les nôtres particuliers ; renonçons à toute Ligue, sermens & associations que nous pourrions avoir cy-devant faites à l'occasion de la malice du tems contre & au prejudice de la présente Déclaration : reconnoissant en toutz humilité, avoir reçu à grace speciale, la bonté & la clemence dont il a plu à Sadite Majesté d'user envers nous, dont nous lui rendons graces très-humbles : suppliant le Createur de toutes nos affections, de nous le conserver longuement, & heureusement, & lui donner victoire sur ses ennemis. Pour témoignage de quoy nous l'a-

vons

* De Thou, Tome V. B. 109. p. 434.

† Censures & Conclusions de la Faculté de Theol. de Paris, p. 76. & suiv.

1594. Le Samedi 23, Mesdames de Nemours & de Guise arriverent à Paris, & allerent baiser les mains à Madame sœur du Roy.

Le

<p>» vous particulièrement » soussigné. Fait en l'as- » semblée generale de » l'Université de Paris, » au College de Navarre, » le Vendredy 22. jour » d'Avril 1594. Ainsi si- » gné, JACQUES D'AM- » BOISE Recteur de l'U- » niversité. <i>Docteurs de</i> » <i>Theologie.</i> » M. Denys Camus » Doyen de ladite Facul- » té, M. Jacques Lefe- » vre Soudoyen Curé de » Saint Paul, Messire Re- » né Benoît Curé de S. » Eustache, Lecteur, Predi- » cateur & Professeur du » Roy: l'Evêque de Troyes: » Adrien d'Amboise Pré- » dicateur & Aumônier » du Roy, Grand-Mai- » tre du College de Na- » varre: François Abely, » Abbé d'Yvry Predica- » teur & Aumônier du » Roy: F. Huon Abbé » du Val Provisieur des » Bernardins, M. Colombel, » F. Ferré, Predica- » teur, Jean Poitevin de » Sorbonne, F. du Bourg, » M. Lyot, M. Sabot » de Lizieux, M. l'Affillé.</p>	<p>» Grand-Maitre du Col- » lege du Cardinal, M. » Colas Curé de Sainte » Opportune, M. Jac- » ques Langues de Sor- » bonne, M. Michel Au- » bourg Syndic de la Fa- » culté, M. Louis Gode- » bert Chanoine Peniten- » cier & Vicaire Général » de Monseigneur de Pa- » ris, M. Blaise Martin » Theologal de Langres, » F. Hesselin, Grand- » Commandeur de Saint » Denys, M. Quentin » Gehenault Curé de S. » Sauveur, M. Dreux » Contasse Tresorier de S. » Jacques, M. Pierre » Beaulieu Curé de Cor- » beil, M. Pierre Perrote » Curé de Melun, M. » Clement Vallemant Cu- » ré de Saint Pierre des » Arcs, M. Jacques Su- » len Curé de S. Leu S. » Gilles, F. Beronge Ja- » cobin Abbé de S. Au- » gustin, F. Jean Noi- » ron Prieur de S. Martin » des Champs, M. Jean » Guincestre Curé de S. » Gervais, M. R. Balef- » dens Archiprêtre Curé</p>
--	---

Le Mardy 26, furent constituez prisonniers ¹⁵⁹⁴
 37 à Paris pour la mort du feu President Briffon,
 trois Sergens avec le Vicair de Saint Cosme,
 & le Bourreau de la Ville.

Le Mercredi 27, l'enterrement solemn
 du feu President Briffon, qui avoit été arrêté
 le jour precedent à la Cour, fut remis par elle
 à quand le Parlement de Châlons seroit arrivé,
 & depuis rompu du tout par l'avis de ladite
 Cour, pour plusieurs grandes & importantes
 considerations.

Ce

» de Saint Severin, M.
 » Jean Benoit Archidia-
 » cre de Limoges, F. Si-
 » mon Filleul Prieur des
 » Carmes, F. Nicolas
 » Malereste Augustin. Et
 » plusieurs autres de ladi-
 » te Faculté de Théolo-
 » gie, tant Docteurs que
 » Licenciez & Bacheliers
 » ont signé, & après les
 » Docteurs en Decret, les
 » Professeurs Royaux &
 » les Procureurs des Na-
 » tions.

37 Furent constituez pri-
 sonniers.] En consequence
 d'une Requête que les veu-
 ves & les enfans des Srs.
 President Briffon, & Con-
 seillers l'Archer & Tardif,
 presenterent au Parlement
 pour demander justice contre
 ceux qui se trouveroient

coupables de leur mort,
 furent emprisonnez Jean
 Rozeau Bourreau de Paris,
 qui les avoit pendus, con-
 vaincu d'avoir failli en sa
 charge d'exécuteur des fau-
 tes criminelles, un Prêtre
 nommé Aubin *Blondel*, &
 Hugues *Danel* Sergent à
 verge, qui avoit aidé &
 participé à la capture des-
 dits sieurs, lesquels quel-
 que tems après, sçavoir, le
 22 Aoust, après qu'ils eu-
 rent fait amende honora-
 ble, sur la pierre de mar-
 bre qui est au bas du grand
 perron, furent pendus à la
 Place de Greve : il y eut
 aussi avec eux un Sergent
 qui fit la même amende
 honorable; & assista seu-
 lement à leur mort.

38

1594.

Ce jour les Etats de Flandres envoyerent au Roy le portrait d'un Monstre marin, nouvellement pris & tué à coups d'arquebuse à l'embouchure de l'Escluse en Flandres; il étoit long de quatre-vingt & dix pieds, de la hauteur de deux piques, avoit cent dents longues comme le bras. Il avoit été reconnu que ce n'étoit point Baleine, ains un Dragon marin, & disoit-on que Billy en ses PrediCTIONS de l'an passé avoit prédit que quand on verroit en la Gaule Belgique le Monstre marin, que la paix universelle se feroit.

Le Jedy 28, les nouvelles vinrent à Paris de la mort du Capitaine Saint Pol tué à Reims³⁸ par le Duc de Guise; le jour de S. Marc 25 de ce mois. On disoit que la querelle étoit venue pour les Garnisons que M. de Guise y avoit voulu changer, & que l'autre ne l'avoit voulu

38 Saint Pol tué à Reims.]
Le Duc de Guise ayant été fait Gouverneur de la Champagne, après son évafion du Château de Tours, voyant que depuis la réduction de Paris plusieurs Provinces & Villes avoient traité * avec le Roy, connu par-là, que le credit de sa maison lui échappoit, que ses prétentions passées devenoient à rien, & que les siens mêmes l'avoient traversé, il

penfa serieusement de se jeter de lui-même entre les mains du Roy, sans avoir obligation à autrui. Le Capitaine S. Pol que le Duc de Mayenne avoit autrefois commis pour garder cette Province; s'y étoit rendu très-fort, & surtout dans la Ville de Reims, où il avoit fait bâtir une citadelle dans la vûe de se faire confirmer par le Roy le titre de Maréchal de France, où du moins

* D' Aubigné, T. III. & IV. ch. 4. p. 469.

voulu endurer ; ains y contredisant fort & ferme auroit dit fierement audit Duc de Guise que quand il les auroit fait sortir , qu'à deux jours de là il y feroit entrer deux mille Espagnols , sur laquelle parole ledit Duc de Guise l'avoit tué. Dès qu'il fut mort , il fut depouillé tout nud , & lui ôta-t'on ses anneaux ,

demeurant moins de s'accommoder avec le Roy d'Espagne. Le Duc de Guise n'ignoroit pas ses desseins ; mais voulant rendre cette Province au Roy avec sa Capitale , il pria plusieurs fois le Capitaine Saint Pol de faire raser cette Citadelle pour contenter les Bourgeois , il n'y voulut jamais consentir ; mais au contraire le menaçoit d'en faire bâtir une seconde. Le Duc de Guise choqué mit l'épée à la main , & lui en donna dans le cœur , dont il tomba mort à ses pieds. Voyez dans la première partie la remarque sur le mot le Capitaine S. Pol.

D'un autre côté pendant le tems que Monsieur de Guise traitoit par ses Envoyez , les sieurs de la Rochette , de Pericart & Bigot , des conditions de sa réduction avec Monsieur de Rosni , que le Roy avoit

nommé à la place du Chancelier de Chiverny , le Duc de Rets , & le sieur de Beaulieu rusé Secretaire du Roy ¶ ; les habitans de Reims resolus de se donner au Roy , independamment de leur Gouverneur , furent trouver Monsieur de Rosni , & lui dirent qu'il n'étoit pas besoin que le Roy se constituât en grands , frais & dépenses , ni qu'il accordât des conditions difficiles à Mr. de Guise , sous couleur qu'il les rameneroit à son service , parce qu'ils se remettoient d'eux-mêmes à ce devoir sans son consentement ; de plus , que s'ils vouloient donner parole que le Roy l'auroit pour agreable , ils ne paroïtroient plus en Cour ; mais qu'ils s'en retourneroient à Reims , & trouveroient bien le moyen sans aucun doute , ni difficulté,

hi

1594. demeurant ainsi dans les fanges jusqu'à midy.

Le Duc de Mayenne dit à la femme qui étoit une bigotte, & avoit fait accoutter le déjeuner, que son mari étoit mort, & que son neveu l'avoit châtié de sa présomption & arrogance; au reste qu'elle regardât de fortir de la Ville dans quatre heures, & emportât tout ce qu'elle pourroit.

Les grands chevaux du Capitaine son mari avec ses armes furent pillées; mais on ne toucha point à son cabinet où étoient ses meilleures besognes & son argent, que la femme emporta quand elle alla à Mezieres, où elle arriva premier que les nouvelles.

Mr. de Nevers qui lors étoit à Châlons, en ayant entendu la nouvelle, qui lui agréoit fort

ni peril de se saisir de la personne de Mr. de Guise, & de le livrer lui-même entre les mains du Roy. Ce récit ayant été rapporté au Roy, qui voulut voir les Deputez de Reims, il les remercia de leur bonne volonté, les assura de sa protection; mais il voulut que le Traité déjà fait, & signé par M. de Rosni, fut exécuté. Par ce traité, le Duc de Guise se demit de la Charge de Grand-Maitre de la Maison du Roy, dont le Comte de Soissons avoit été pour-

vû, du Gouvernement de Champagne possédé par le Duc de Nevers, & de tous les Benefices qui avoient appartenu au Cardinal Duc de Guise, & surtout de l'Archevêché de Reims, dont étoit pourvû Mr. du Bec, & au lieu & place lui fut donné le Gouvernement de Provence, afin de pouvoir opposer à Monsieur d'Espernon un compétiteur, qui arrêteroit les idées qu'il avoit de se rendre Souverain de cette Province.

fort ³⁹, comme étant bien avant troublé par lui en ses biens & possessions, dit qu'il n'avoit occasion de le regretter, sinon au'il étoit marié que ce goujat n'étoit mort par la main d'un Bourreau & non d'un Prince; envoya dès qu'il en sçut les nouvelles, éveiller M. le President de Blancmesnil ⁴⁰ pour les lui dire, puis s'en retourna

³⁹ Qui lui agréoit fort.] Le Duc de Nevers avoit plusieurs sujets de se plaindre contre ce Capitaine S. Pol, qui de simple Soldat étoit devenu Lieutenant General & Maréchal de France par la protection de la Maison de Guise, s'étoit emparé des meilleures Places du Retelois; & puis osa proposer au Duc de Nevers, que s'il vouloit que les siens jouissent de la paix, il falloit marier le fils & la fille que l'un & l'autre avoient. Ce Prince entra dans une telle indignation, qu'il dressa plusieurs embuscades pour l'attraper, dans l'espérance de le pendre au premier arbre avec une Couronne Ducale sur la tête. Saint Pol n'en demeura pas là; mais voyant que le Duc de Nevers * loin

de se radoucir avec lui, devenoit tous les jours plus severe à son égard, il s'y fit declarer en l'an 1591 Comte de Retelois par un cri public, en vertu d'une donation qu'il disoit avoir du Pape, & pour donner en même tems quelque couleur à cette entreprise, dans un Pays où le Duc ne paroissoit plus depuis qu'il étoit auprès du Roy, il fit en même tems courir le bruit, que ce Seigneur étoit mort, quoiqu'il fût actuellement plein de vie & de santé. C'est à cause de ces deux événemens, que le Journal marque que la nouvelle de la mort du Capitaine de Saint Pol agréoit fort à Monsieur le Duc de Nevers.

⁴⁰ Monsieur le President de Blancmesnil.] Ce President

¶ Chron. Noven. Tome II. pag. 412.

* Memoires de M. de Nevers, Tome II. p. 234.

1594. tourna à Retel, où en moins de trois jours il mit l'écharpe blanche au col à six vingt Gentilshommes.

Sur la mort de ce Capitaine, Laquais de son premier métier, & cependant Maréchal de la Ligue qui le regrettoit fort pour sa valeur, furent publiez les vers suivans, qui rencontroient assez à propos tant sur la Maréchalerie de la Ligue, que sur le lieu où il avoit été tué, qui étoit devant la grande Eglise de S. Pierre de Rheims.

*Que nul plus ne se fie en Compagnon de guerre ;
Tant soit-il son ami , soit-il & preux & fort ;
Puisqu'on à vû S. Pol tué devant S. Pierre ;
Sans de lui recevoir ni aide ni confort.*

*S. Pol que la Ligue ferroit ,
Pour ce que trop il la ferroit ;
Est mort la poitrine ferrée.
Le cas de la Ligue v'a mal ;
Elle perd un grand Maréchal ;
Et si est toute deferrée.*

fidet ami du Duc de Nevers § fut mis en prison en 1589. par la sollicitation des Seize, qui lui firent faire son procès, pour avoir eu le jour de la prise des Fauxbourgs de Paris le visage plus joyeux que de coutume, & avoir designé Henry IV. par le titre du Roy, sans y avoir

II
ajouté (de Navarre) & ne l'avoir pas appelé le Bernois. Sur un semblable pretexte ils firent pendre un riche marchand nommé Blanchet, & Raffin bourgeois de Paris, & deux autres qui avoient parlé trop avantageusement du Roy.

41

§ Le Grain, T. III.

† Chron. Novèn. Tomè. II. pag. 273.

Il y eut aussi l'Epitaphe suivant divulgué sur sa mort. 1594.

Repassez l'Acheron, &c.

M A Y.

Le Lundy 2 May la Cour de Parlement n'entra point, pour ce que c'étoit la Fête de Saint Gatian ⁴¹ de Tours. On disoit qu'on le devoit nommer Saint Gratian, pour ce que tous ceux qui revenoient de Tours, étoient gras & en bon point.

Ce jour on eut nouvelles de la mort du President Le Sueur qui avoit été tué, comme il pensoit revenir à Paris: Homme qui étoit un des plus doctes du Parlement, mais assez mal famé.

Poictevin Docteur de Navarre eut un billet ce jour, auquel il ne vouloit obéir; mais menacé de prison & de pis, troussa bagage dès le lendemain.

La Placé, Conseiller en la Cour, & qui avoit été de la Chambre d'Agrippa, eut aussi le sien. Il employa tout le monde pour ne point partir; mais enfin il fut prouvé contre lui que pendant

⁴¹ Fête de S. Gatian.] à l'avenir audit Parlement,
 • Pour memoire à la poste- ainsi qu'étoit le jour de S.
 rité que le Parlement avoit Hilaire, pour avoir été du
 été transféré à Tours les regne de Charles VII. le-
 5 Chambres assemblées; dit Parlement transféré à
 il fut ordonné que le jour Poitiers. •
 de S. Gatian seroit fête

1594. la Treve il avoit dit à Mademoiselle Datis , que le Roy ne pouvoit échaper que dedans Pâques il ne fût tué , & qu'il le seroit , quand lui-même le devoit faire : Parole qui meritoit une corde , & non pas un billet.

Me. René Choppin Avocat en la 42. Cour en eut aussi un. Il étoit homme docte , mais grand Ligueur , comme il l'a assez fait paroître par ses beaux Ecrits ; auxquels on a répondu par Tur-
Tupins & Matagons : Toutefois par la priere enfin , & à la faveur du Gendre de M. de la Chastre , il fut retenu ici , & son billet n'eut point de lieu.

Le Mardy 3 fut pris prisonnier un Prêtre de S. Jacques de la Boucherie , pour avoir médité du Roy étant à la taverne.

Le Mercredi 4 Becquer Tripotier fut pendu & étranglé devant le Louvre à Paris pour avoir assisté au meurtre commis en la personne du Marquis de Megnelay 43 à la Fere , qui néanmoins n'étoit encore reduite. M. Levoix Conseiller en la Grand-Chambre , lequel il avoit emprisonné & maltraité pendant la Ligue, ai-
ca

42 René Chopin Avocat.] Voyez ci-dessus la Remarque sur ce mot.

43 Marquis de Megnelay.] C'étoit Florimond de Halluvin - Piene Marquis de Megnelay , fils de Charles Duc d'Halluvin , Pair de France , Chevalier des Ordres du Roy , Gouverneur de Picardie. Florimond fut un des pre-

miers qui entrèrent dans la Ligue. Le Duc de Mayenne le fit Gouverneur de la Fere , Place importante & que le Duc vouloit conserver , la regardant comme sienne , à cause que Marguerite de Valois femme d'Henry IV. lui avoit cédé les droits qu'elle y preendoit par son Contrat de mariage ; mais sans

appris

da fort à cette exécution, & fut cause en partie de le faire pendre. 1594.

Le Dimanche 8, arriverent les nouvelles de la reduction de Toulouse ⁴⁴ dont furent faits feux de joye, & le *Te Deum* solemnellement chanté.

Ce jour, M. d'O comme Gouverneur de Paris, reçut dans l'Eglise des Augustins les sermens de tous les Capitaines de la Ville, la plupart desquels étoient des Deposez par la Ligue que le feu Roy y avoit mis, lesquels ce Roy ici voulut retablir comme il sembloit bien raisonnable. M. Boier Conseiller au Châtelet refusa d'être Lieutenant de Remi, n'a gueres grand Audiencier; pour ce qu'il étoit Ligueur. Le President Tambonneau remis, dit qu'il en acceptoit la charge, si d'aventure il ne s'en trouvoit un plus jeune que lui, qui fût aussi bon serviteur du Roy qu'il étoit. Quelques-uns néanmoins par faveur & par argent, en-

core

appris par Colas Vice-Senechal de Montelimar, que* le Marquis de Megnelay traitoit de remettre cette Place entre les mains d'Henry I.V. il dépêcha incontinent ce même Colas qui étoit Lieutenant de ses Gardes à Lafere, qui tua ce Marquis au milieu de la Ville, comme il sortoit de l'Eglise. Le Duc de

Mayenne nia qu'il eût donné cet ordre à Colas, lequel il fit Gouverneur à la place de Florimond de Megnelay. En 1596. § il fit en sorte qu'on inserât dans l'Edit qu'il obtint la même année, un article en faveur de ce Colas, portant abolition de ce fait, & défense de le rechercher.

44 La reduction de Toulouse.]

* De Thou, T. V. L. 102. page 208.

§ Idem, T. V. L. 113. page 629.

1594. core qu'ils fussent notoirement de la Ligue, furent continuez en leurs charges ; Entre autres un nommé la Croix, qui avoit assisté à la prise de la Cour, & un Apoticaire demeurant devant la Magdeleine, qui se racheta d'un billet par de l'argent qu'il donna, étant homme fort riche, mais Ligueur desespéré & seditieux. Le Roy d'autre côté pardonnoit à tout le monde, & n'escondisoit personne, quelque grand Ligueur qu'il fût ; ains remettoit les billets à tous ceux qui lui demandoient, disant qu'il ne vouloit plus ouir parler de billets, ni de chasser personne, pour ce que les Ligueurs étoient aussi bien ses Sujets que les autres : Ce que lui ayant été remontré, & que la trop grande clemence dont il usoit envers ses ennemis, & ce Peuple Ligueur, offensoit ses bons Sujets & serviteurs, & lui portoit prejudice, il fit à ceux qui lui en parloient la reponse suivante en ces mots, digne d'un Roy & Prince, vraiment Chrétien.

Si vous, & tous ceux qui tenez ce langage, disiez tous les jours votre Patenostre de bon cœur

louse.] Cette Ville, dit d'Aubigné *, craignant que la condition des derniers rendus, fût pire que les autres, fit proposer sa réduction par le sieur de Bouchage de Joyeuse, qui par la mort de deux de ses freres, étoit devenu Chef de la Ligue au haut

Languedoc. Elle eut un traité pareil aux grandes Villes qui s'étoient déjà rendues : elle obtint un traité particulier, par lequel l'exercice des pretendus Reformez fut renvoyé à quatre lieues hors de cette Ville.

* Tom. III. L. 4. ch. 13. pag. 517.

cœur, vous ne diriez pas ce que vous me dites. 1594.

De moy, je reconnois que toutes mes victoires viennent de Dieu, qui étend sur moi en beaucoup de sortes sa milericorde, encore que j'en sois du tout indigne; & comme il me pardonne, aussi veux-je pardonner, & en oubliant les fautes de mon peuple, être encore plus clement & misericordieux envers lui, que je n'ai été. S'il y en a qui se sont oubliez, il me suffit qu'ils se reconnoissent, & qu'on ne m'en parle plus.

Le Mercredi 11 de ce mois, le Roy partit de Paris pour secourir la Capelle⁴⁵, qui étoit assiégee de l'Espagnol; mais devant qu'il y arrivât, il reçut nouvelles de la reddition.

Le Jeudy 12, le Recteur vint à la Cour de Parlement, pour la supplier au nom de l'Université,

⁴⁵ Pour secourir la Capelle.] Le Comte Charles de Mansfeld à la sollicitation du Duc de Mayenne, s'approcha de la frontiere avec une puissante armée, & une grande quantité d'artillerie, & s'empres-
sa d'investir & d'assiéger la Capelle: le Roy étant averti, rassembla diligem-
ment tout ce qu'il put de ses troupes; mais les Offi-
ciers dispersez de tous cô-
tez, étoient, pour ainsi di-

rè, endormis à l'ombre de la reduction des Villes & d'autres prosperitez; pendant le Roy, avec le peu de troupes qu'il avoit joint, s'avança jusqu'à la vûe de l'armée ennemie; mais ayant trouvé les Espagnols si bien retranchez dans leurs postes, il jugea qu'il n'y avoit aucune apparence de pouvoir jeter des hommes ni des munitions proportionnées aux besoins où cette Place étoit

1594. versité, de chasser hors de France les Jesuites ⁴⁶, lesquels n'avoient faite de gens à Paris, qui les soutenoient, & même dans le Parlement, entre lesquels on nommoit l'Avocat du Roy Seguiet ⁴⁷, & le Procureur Général de

étoit * par la negligence du sieur de Malassé qui y commandoit, & qui deja étant émû par la prise du Carelet aussi bien que son conseil, il rendit la Place le sixième jour du siege, par une capitulation honorable & telle qu'il voulut.

46 De chasser hors de France les Jesuites.] Le refus que les Jesuites firent de reconnoître Henry IV. pour Roy legitime, & de prier pour lui, sans attendre l'autorité du Pape, & la croyance de plusieurs; que ces bons Peres passoient pour les principaux auteurs de la Ligue, furent la cause que le Recteur de l'Université renouvella le procès deja intenté contre eux depuis quelques années. Dès l'année 1558. les Jesuites par la protection du Cardinal

de Lorraine, obtinrent des Lettres du Roy pour s'établir dans le Royaume: quelque tems après ayant ouvert le College de Clermont, l'Université leur fit interdire par le Recteur la liberté d'enseigner. Cette affaire fut portée au Parlement, & plaidée par deux fameux Avocats, Estienne Pasquier pour l'Université, & Pierre Verforis pour les Jesuites. La cause fut appointée, & cependant il leur fut permis d'enseigner par provision: & c'est en consequence de ce procès, que le Recteur demandoit que ces Peres fussent chassés hors du Royaume.

47 Seguiet.] Antoine Seguiet étoit fils du fameux Pierre Seguiet premier du nom, President à Mortier au Parlement de Paris † (& l'une des plus brillantes lumieres

* *D'Aubigné, Tom. III. L. 4. ch. 9. p. 492.*

¶ *De Thou, Tom. V. L. 109. p. 465.*

† *Sainte Marthe.*

lumieres du Temple des Loix) Antoine fut Conseiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, Lieutenant Civil, Conseiller d'Etat, Avocat General au Parlement, Président à Mortier, & Ambassadeur à Venise, exerçant la Charge d'Avocat Général, lorsque l'Université renouvella le procès contre les Jesuites : il fut un de ceux qui pour favoriser les Jesuites obtint de la Cour que cette cause seroit plaidée à huis-clos, ce qui fut accordé & exécuté : en sorte que le jour de l'Audience, Antoine Seguier s'étant aperçû que plusieurs s'étoient ingerez par curiosité d'entrer dans la Salle, il les fit tous sortir.

⁴⁸ *Le Procureur Général de Lagueste.*] Jacques de Lagueste, ce illustre Magistrat se trouva dans la chambre d'Henry III. lorsque ce Prince fut assassiné par Jacques Clement. Voici ce qu'il en écrivit lui-même, après ce coup fatal rapporté par l'Auteur

de la Satire Menippée. *Le malheureux assassin se tenant ferme vis-à-vis du Roy, j'eus crainte qu'il eût encore quelque arme, & dessein d'offenser Sa Majesté, ce qui me fit prendre l'épée au poing, & lui baillant des gardes contre l'estomach, je le poussai & je le jettai dans la ruelle. Sur ce bruit arrivent les Ordinares, desquels l'un tirant l'assassin de la ruelle, où il étoit, incontinent fut tué par les autres, nonobstant que je leur criasse plusieurs fois qu'ils n'eussent à le tuer.* Cet aveu détruit ce que d'Aubigné ennemi des Catholiques dit dans son Histoire universelle. * : *Que le Procureur Général trouble du déplaisir, donna de son épée à travers le corps du Jacobin, & le tua de ce coup seul.* Les Jesuites eurent obligation à ce Magistrat, de s'être joint à l'Avocat General.

⁴⁹ *Le Cardinal de Bourbon.*] Ce Prelat pressé continuellement par le Jesuite Commolet, sollicita fortement

* L. 2. ch. 23. p. 252.

1594, fortement Sa Majesté par Monsieur Rosni en faveur de ces Peres, lesquels il disoit ¶ n'être attaquez par la Sorbonne, l'Université & les Curez de Paris, qu'à cause de la diminution de quelques profits qu'ils avoient accoutumée de tirer pour l'instruction de la jeunesse. Sur quoi le Roy envoya une lettre à Monsieur le Chancelier de Chiveryn, par laquelle il lui marquoit en substance * qu'ayant appris par M. de Rosni tout ce qui se passoit à Paris rouchant les differends entre la Sorbonne, les Suppôts de l'Université & les Curez de Paris d'une part, & les Religieux qui se tirent de la Compagnie de Jesus, d'autre part, il lui vouloit bien dire, que son intention ayant tousjours été de laisser le cours de la justice libre entre tous ses Sujets, sans aucune accoption de personne, ni distinctions prejudiciables aux Loix, Ordonnances, & Constitutions du Royaume: aussi ne vouloit-il pas maintenant empêcher que ces Parties contestantes dont il étoit question, ne pussent faire telles plaintes, demandes, requêtes, & plaidoyers les uns contre les autres qu'ils aviseront bon être; mais bien eût désiré que tout cela se pût passer sans aigreur, injures, ni invectives les uns contre les autres, gardant la gravité, modestie & circonspection ausquelles leur profession sembloit les obliger; & en tout cas approuvoit-il, suivant ce qu'on m'en a dit, que leurs plaidoyers se fissent sans éclat qui pût altérer les esprits, ni engendrer des altercations entre les Peuples, & même qu'il ne fût rien prononcé par les Juges, qu'il n'eût auparavant été informé de leurs sentimens, ou qu'il ne fût de retour à Paris, &c.

Deja ce Cardinal avoit sollicité

¶ *Economies Royales, T. I. ch. 51. p. 4.*

* *Idem, ch. 52. p. 348.*

aussi , & M. de Nevers s^o les affectionnoier^t 1594. fort , & écrivirent amplement à la Cour en leur faveur , prenant en main leur cause , comme si ç'eût été la leur propre.

• Ce jour, un Avocat plaidant en la Cour des Aydes , étant tombé sur l'amnistie , & ayant allegué ce vers

Qui justius arma sumpserit , scire nefas ,

eut un ajournement personnel à la Cour , & n'eût été qu'il fut verifié , qu'il n'étoit , ni qu'il n'avoit jamais été de la Ligue , eût été envoyé sur le champ prisonnier.

Le Dimanche 15, ceux du Parlement de Châlons, arriverent à Paris , où ils n'avoient pu revenir plutô^t , à cause des dangers des chemins; M. de Nevers leur fit escorte , & les conduisit jusques à Sezane en Brie , hors de danger.

Le Jeudy 19 Fête de l'Ascension , la femme du Capitaine Olivier sⁱ Archiligueur alla trouver

Sollicité le Juges par une Requête ¶ en faveur des Jesuites , à laquelle il avoit écrit de sa main , étant alors fort malade : *Que si sa santé lui permettoit , il leur demanderoit de vive voix , ce que sa main tremblante leur écrit.*

50 Monsieur de Nevers.]
Louis Gonzague Duc de

Nevers qui avoit deja fondé * un College à Nevers, presenta une Requête , par laquelle il supplioit la Cour , de laisser paisibles les Jesuites de Nevers , & de ne pas , pour les fautes de quelques particuliers , s'en prendre à tout le Corps.

51 Le Capitaine Olivier.]

Etoit

¶ *Hist. Jesuitica* , L. 3. ch. 2. p. 267.

* *De Thou* , Tom. V. L. 100. pag. 479.

1594. ver M. de Verfigni Maître des Requêtes au logis du ſieur de Petreufe ſon frere, pour s'excuſer de ce que l'on lui impoſoit, qu'elle avoit à lui quelques bagues, & entre autres pieces un Saphir qui étoit fort beau; mais Verfigni ne prenant patience de l'écouter, tranſporté de colere, à laquelle il ſe laiſſe aller ſouvent, comença à l'injurier, & appeller ſon mari voleur: Sur quoy ladite femme ayant repliqué que ſon mary étoit homme de bien, l'autre lui dit qu'elle en avoit menti, & que ſon mari étoit un voleur, & elle une putain, & là-deſſus lui donna un ſoufflet juſques à l'effuſion de ſang, avec

Etoit un de ces ſclerats Li-
guezurs *, qui depuis l'em-
prisonnement de la Cour
du Parlement en Janvier
1589. pillerent les mai-
ſons de plus riches de Pa-
ris, principalement celles
où ils ſçavoient trouver
des écus, faiſant paſſer les
Maîtres de ces maiſons
pour Royaliſtes. Le jour
de la reduction de Paris ¶
il auroit cauſé du deſordre
dans le quartier de la Vil-
le, rue du Temple dont il
étoit Capitaine, ſans les
meſures que deux Capitai-
nes ſes voiſins, Remy &
Champin, qui étoient du

ſecret prirent, en lui fai-
ſant donner un faux avis,
qu'il y avoit une groſſe
rumeur de-là les ponts vers
l'Univerſité: ce qui l'obli-
gea d'y accourir au plus
vîte avec pluſieurs mutins
qui ne manquerent pas de
le ſuivre; pendant quoy
les troupes du Roy s'avan-
cerent d'un autre côté, &
ſe rendirent maîtres des
principaux endroits de la
Ville: mais ſe voyant
trompé, & ne pouvant plus
douter de l'arrivée du Roy
dans Paris, lui & ſes ſiens
preſenterent à Remy la
pertuiſane pour le tuer; co-
qu'ils

* *Journal d'Henry III.*

¶ *Le Grain, Decad. d'Henry IV. L. 6. p. 564.*

avec un coup de pied par le cul : Dont s'étant allée jeter aux pieds de M. d'O, & demandé 1594-
reparation de cet outrage, M. d'O qui en trouva le fait mauvais & de consequence, arrêta que M. de Versigny sortiroit de la Ville, comme Perturbateur du repos public, & qu'on lui enverroient un billet, sur lequel la Cour s'étant assemblée le Samedy suivant, & se souvenant bien qu'Olivier avoit été Concierge au Louvre, adoucit M. d'O, tanfa Versigny, & traita la femme à la Ligue; c'est-à-dire, ne lui en fit comme point ou peu de justice, y ayant été dextremment pourvû par le President Seguier, qui en faveur de Versigny lui donna un Rapporteur de bois, qui étoit le bon homme Dufour. Ce que cette femme prit tellement à cœur, qu'elle en perdit l'esprit, & mourut le mois d'Aoust ensuivant dans la Ville de Soissons, où son mari & elle comme Ligueurs avoient été contraints de se retirer.

Le

qu'ils auroient fait sans plusieurs personnes qui les en empêcherent. Quelques jours après, craignant d'être recherché ¶ sur les meubles du Louvre, & de l'argent que le Roy Henry III. avoit laissé dans Paris, lorsqu'il fut contraint de se retirer à Chartres, & dont le Duc de

Mayenne lui avoit donné la garde, & ne se trouvant pas en état de les représenter, les ayant dissipés, & consumé même son patrimoine, il s'enfuit; & c'est sans doute la raison, pourquoy le sieur Versigny dit à sa femme, que son mary étoit un voleur.

52

74 JOURNAL DU REGNE

1594. Le Vendredy 20, on eut nouvelle à Paris de la mort de la Duchesse de Bouillon decedée à Sedan le 15 de ce mois, non fans apparence & soupçon de poison.

Le Dimanche 22, fut mis sur le Grand Autel des Chartreux de Paris un petit billet contenant ce qui s'ensuit :

Fratres, orate pro Fratribus vestris Jesuitis, ut Deus illis saveat in favorem Dominæ Monteloniæ Cancellariæ, cujus maritus fuit olim patronus vester.

Ce jour Madame de Nemours prêta le serment de fidelité au Roy.

Le Mardy 24, toutes les vignes d'alentour de Paris, & generalement presque par toute la France, furent gélées.

Sur la fin de ce mois, M. d'O fit coucher sur l'Etat de Predicateur du Roy à deux cens écus par an de gages, notre M^e. Lincestre insigne Ligueur.

J U I N.

Le Samedi 11 Juin fut constitué prisonnier à Paris le Gardien des Cordeliers avec quelques autres accusez de conspiration contre le Roy & son Etat.

Le Lundy 13, vintent nouvelles à Paris que le Roy avoit pris les munitions que les ennemis vouloient mettre dans Laon.

Le Vendredy 17., on fit profession générale à Paris, sur les lettres du Roy qui portoient qu'il étoit prêt de donner bataille, & qu'on priât Dieu pour lui.

Le Dimanche 19, le Roy manda à Paris qu'il avoit defait tout plein d'Espagnols; & que le champ

champ lui étoit demeuré, après avoir pris leurs 1594.
charettes & munitions , qu'ils vouloient met-
tre dans la Ville. Sur quoy M. de Paris fit re-
doubler les prieres par toutes les Eglises &
Pâroiffes.

Le Mardy 21 , on fit courir à Paris un faux
bruit , que Vitri-le-François s'étoit revolté de
la Ligue, & avoit pris le parti du Roy; & que
le Duc de Guise avoit été pris prisonnier de-
dans. Le lendemain on disoit qu'il avoit été
brulé, & que M. de Guise s'étoit sauvé dans la
Citadelle. Les deux jours d'après la Ville bru-
loit toujours , mais le Duc de Guise n'y étoit
plus : Le 27 de ce mois tout étoit devenu à
rien.

Le Jeudy 23 , veille de la S. Jean , M. d'O
comme Gouverneur de Paris , mit le feu à Saint
Jean en Greve , & le lendemain on fit un autre
grand feu au beau milieu de la Cour du Palais,
où on brula la Ligue, le Legat , & les Seize. On
y avoit peint toutes sortes de Moines , Prêtres
& Gens de l'Eglise , dont beaucoup de Peuple
murmura.

Le Jeudy 30 & dernier de ce mois , le Roy
manda au Cardinal de Bourbon fort malade 52
dans son Abbaye de S. Germain des Prez-lès
Paris ,

52 Le Cardinal de Bour-
bon fort malade.] Ce Car-
dinal tout malade qu'il
étoit , se fit transporter à
Paris pour prendre part à

la joye que les bons servi-
teurs du Roy avoient de la
reduction de cette Ville.
Sa maladie augmentoit
tous les jours § ; s'étant mis
dans

1594. Paris, qu'il avoit près de lui de mauvais Serviteurs, qui le faisoient plus malade qu'il n'étoit, & l'entretenoient de ses Benefices ⁵³, lui en donnant des apprehensions, & lui voulant faire croire que Sa Majesté en vouloir disposer à son plaisir; ce qui n'étoit point, & partant le prioit, sans avoir égard à tels faux rapports, de mettre peine seulement de se bien porter & recouvrer sa santé, & qu'étant guéri, il s'assurât qu'il lui en donneroit deux fois autant qu'il en avoit.

Ces Lettres étoient écrites de la main du Roy, de son Camp devant Laon, en datte du Mardy 26 Juin 1594.

En

dans l'esprit que Madame de Rozières l'avoit enforcé, à cause qu'il avoit mis hors de sa maison l'Abbé de Bellozane ami de cette Dame. Ce sort, à ce qu'il disoit, étoit de telle sorte qu'il falloit que cette Dame ou lui en mourussent bientôt; & ayant appris que Madame de Rozières étoit à toute extrémité, il répondit à Madame de Rosni qui lui donna cette nouvelle: *Je prens présentement quelque espérance que son sort mourra avec elle.*

53 Ses Benefices] Par

la mort du Cardinal Charles de Bourbon, tous les Benefices qu'il possédoit, passèrent sur la tête de son neveu, dont il auroit bien voulu disposer à son gré, disant qu'il vouloit décharger la conscience de feu le Cardinal son oncle & la sienne, en gratifiant de ces Benefices ceux des maisons desquels il les tenoit, suivant le vœu qu'ils en avoient fait tous deux; mais la crainte qu'il avoit que le Roy n'en voulût disposer autrement, augmentoit son mal. Ce qui étant venu à la connois-

En ce mois s'éleva la Ligue des Crocans ⁵⁴, 1594.
qui fut presque aussi-tôt dissipée qu'élevée,
comme les vieilles Jacqueries ⁵⁵ de Beauvoisis

&

lance du Roy, pour soulager cet esprit plein d'inquietude, il lui écrivit de sa main ¶, qu'il trouvoit bonne telle disposition qu'il feroit de ses Benefices, de laquelle il le prioit de lui donner l'état, afin de le faire suivre, s'assurant tant de sa probité & bonne conscience envers Dieu, & de sa prudence & saine affection envers sa personne & son Etat, qu'il ne feroit rien au prejudice des Saints Canons, ni des Loix du Royaume.

§4 *Ligue des Crocans.*]

Il parut en Limousin un certain nombre des gens § qui se souleverent, & n'en vouloient dès le commencement qu'aux Maltotiers & aux Officiers du Roy. Ils furent nommez Crocans, parce que les premiers qui prirent les armes étoient d'une Paroisse nommée *Croc* de Limousin vers saint Tyrié le Per-

che. Ceux-là furent suivis incontinent des Paroisses voisines, & s'étendirent bientôt par tout le Perigord, le Quercy, l'Agénois, & pénétrèrent dans l'Angoumois, bien armez, non de perches, mais de mousquets, arquebuses & piques. Leur nombre augmenta à près de trente mille, & dès lors ils n'eurent pas en vûe seulement les Receveurs des Tailles, les Maltotiers & Officiers de la Recette du Roy; mais ils s'en prirent aux Gentilshommes, & aux Soldats des Garnisons; mais n'ayant point de Chef, & chacun voulant être Maître, cette Ligue se dissipa presque d'elle-même. Le nom de *Crocans* * fut ensuite donné à quelques Gentilshommes, parcequ'ils devoient les pauvres gens de la campagne.

§5 *Jacquerie.*] C'est le nom qu'on donna à une troupe

¶ Idem, pag. 449.

§ D'Aubigné, T. III. L. 4. ch. 14. p. 527.

* Mezeray.

1594. 78 JOURNAL DU REGNE
& autres semblables sans tête & sans chef. Ils
en vouloient surtout aux Gouverneurs & aux
Tresoriers, qui étoit cause que le Roy dit ;
jurant son Ventre Saint Gris, & goissant à sa
maniere accoutumée, que s'il n'eût point été
ce qu'il étoit, & qu'il eût eu un peu plus de
loisir, qu'il se fût fait volontiers Crocan.

J U I L L E T.

Le Dimanche 3 Juillet, le Vicaire de saint
Sulpice dit à son Prône, qu'il y avoit une Da-
moiselle en sa Paroisse qui étoit accouchée, &
n'avoit fait baptiser son enfant à l'Eglise, ce
que ledit Vicaire ayant dit sur le raport de
Commolet, qui en avoit assuré le Cardinal de
Bourbon, qu'on faisoit tous les jours le Prêche
aux fauxbourgs, même tout contre sa maison :
De quoy ce bon Prince fit faire des informa-
tions, qui enfin revinrent à rien.

Le Jeudy 7, la cause des Jesuites qui avoit
beaucoup
troupe de Payfans qui se souleverent en 1358. dans
le tems que le ¶ Roy Jean étoit prisonnier en Angle-
terre. Cette sédition commença dans le Beauvoisis,
& eut pour Chef un Pay-
san nommé *Caillet*. On
nomma cette Ligue *la Jac-
querie*, parce que les Gen-
tilshommes qui pilloient
le Payfan, l'appelloient
par raillerie *Jacques Bon
homme*. Ces séditieux fu-
rent détruits en partie par
le Dauphin, qui en tua
plus de vingt mille, & en
partie par *Charles le Mau-
vais* Roy de Navarre, qui
désit & prit *Caillet* qui
eut la tête tranchée, &
tout le reste se dissipa.

beaucoup de faureurs , & beaucoup de contre-^{1594.}
disans , étant prête à plaider , leur Avocat ne
s'y trouva point , dont la Cour ordonna qu'ils
seroient tenus d'y venir dans Lundy pour tou-
tes préfixions & délais. M^c. Antoine Arnaud
Avocat contre eux dit , que ces gens n'allé-
guoient d'autres raisons pour leurs justifica-
tions , sinon qu'ils ne vouloient être justifiez.

Le Vendredy 8 , arriverent les nouvelles à
Paris de la mort de M. de Givri ⁵⁶ , tué devant
la Ville de Laon , comme il faisoit bracqueter
une piece : Ce Seigneur fut fort regretté de la
Noblesse de France , pour sa vertu & généro-
sité.

⁵⁶ M. de Givri. ¹ *Ann*
d'Anglure Seigneur de Gi-
vri Gouverneur de Brie ;
Colonel de la Cavalerie
legere * assiegea Neuf-
Châtel en 1589. qui étoit
commandé par Picard
Chatillon , prit cette Pla-
ce après avoir tué environ
sept cens hommes. Il se di-
stingua au siege de Rouen,
où il fut dangereusement
blessé : & le Roy croyant
de le perdre , témoigna
dans son armée , qu'il ne
sçavoit personne qui pût
dignement remplir la

Charge de Colonel Génér^{al}
de la Cavalerie lege-
re qu'il occupoit. Les His-
toriens de ce tems-là ont
donné de grandes louan-
ges à son merite : Mr. le
Grain ¶ dit que la France
fit en ce siege une grande
perte en la personne du
sieur de Givri , Seigneur
accompli pour sa vaillan-
ce, fidélité, sagesse, dou-
ceur, experience & con-
noissance des armes & des
lettres. Monsieur d'Aubi-
gné rapporte † qu'on di-
loit du Sr. de Givri, qu'en
esprit ,

* De Thou , Tome V. Liv. 97. p. 10.

† Dem , L. 103. p. 212.

‡ Decad. d'Henry le Grand.

¶ Tom. III. L. 4. ch. 5. pag. 474.

sité, & aussi de tous les bons François & Serviteurs du Roy, pour avoir été comme l'auteur des premiers bons succès du feu Roy contre la Ligue.

Ce jour Lugoli 57, Prevôt de l'Hôtel, alla aux Jesuites leur demander un rubis, qu'ils avoient des bagues de la Couronne; & sur la difficulté qu'ils faisoient de s'assembler pour y adviser, ayant déjà été par plusieurs fois interpellés de faire réponse, leur dit enfin que s'ils ne

esprit, en courage, & en bienfaisance la nature avoit mis ses délices en lui. L'Auteur de l'Histoire des derniers troubles, parlant de sa mort, ajoute § que ce fut un grand dommage, car c'étoit un brave Seigneur, lequel dans ces derniers troubles s'acquitt un très-grand honneur par plusieurs beaux exploits militaires. On admirera toujours sa prudence, lors qu'après la mort d'Henry III. plusieurs Seigneurs pensant de quitter Henry IV. il en retint une grande partie, en disant publiquement au Roy *: Je viens de voir la fleur de votre brave Noblesse, qui

reservent à pleurer leur Roy mort, quand ils l'auront tué: ils attendent avec impatience les commandemens absolus du vivant. Vous êtes le Roy des braves, & ne ferez abandonné que des poltrons.

57 *Lugoli Prevôt.*] Le Duc de Nemours, après avoir fait fondre durant le siege de Paris une bonne partie des joyaux de la Couronne d'or & d'argent, pour en faire des especes, il engagea, dit Monsieur de Thou, un Rubis ¶, deux Saphirs & huit Emeraudes. Le fameux Avocat Antoine Arnaud ajouta que sur ces pierres les Jesuites

§ Page 80.

* D' Aubigné, T. III. L. 2. ch. 24.

¶ Tom. V. Liv. 113. pag. 631.

ne vouloient s'assembler chez eux, qu'il seroit ^{1594.} contraint de les assembler en la Bastille.

Le Lundy 11, M. d'O alla à la Cour, où en sa présence fut arrêté que la cause des Jesuites se plaideroit le lendemain à huit clos, & qu'il n'y auroit personne, selon la requisition & conclusion de Messieurs les Gens du Roy.

Le lendemain, qui étoit le Mardy 12 Juillet, la cause fut plaidée à huis clos, selon qu'il avoit été arrêté; & parce que quelques-uns par curiosité s'étoient intéressés d'entrer, l'Avocat du Roy Seguier demanda l'exécution de l'Arrêt.

Jesuites s'y prêterent du vin, du bled, & de l'avoine. L'Auteur des Memoires de la Ligue moins suspect à ces Peres que Monsieur Arnaud rapporte la même chose; mais contre ces deux témoignages, le défenseur des Jesuites assure * que le Duc de Nemours avoit donné ces pierreries à diverses personnes qui lui avoient prêté de l'argent, & que pour plus d'assurance il commanda aux Jesuites de les garder comme sequestres, ne le pouvant, selon qu'il lui sembloit les mieux assurer. Les Juges n'ayant point déci-

dé ce fait, il est encore incertain. Le Journal nous apprend que ces Peres furent plusieurs fois interpellés de les rendre, par Lugoli, Prevôt de l'Hôtel, & qu'on vint jusqu'à les menacer de les mettre à la Bastille: à quoy leur défenseur repond qu'ils remirent ces pierreries au Prevôt Lugoli, aussi-tôt qu'il les eût demandées, sans autre difficulté, sinon que ces Peres avoient demandé, une décharge; autre contradiction qui jette nouveau voile sur ce fait.

Plaidoyer contre les Jesuites.

Chr. Novens Tom: II. p. 400.

Ibid.

Tome II.

1594.

rèt, & qu'ils eussent à sortir, ce qui fut fait. Lors M^c. Antoine Arnaud ⁵⁸ commença son Plaidoyer contre eux, qui fut violent en toutes ses parties, depuis le commencement jusques à la fin; car il appella lesdits Jesuites, Voleurs, Corrupteurs de la Jeunesse, assassins des Roys, Ennemis conjurez de cet Etat, Peste des Republicques, & Perturbateurs du repos public, bref, les traita comme gens qui ne meritoient pas seulement d'être chassés d'un Paris, d'une Cour & d'un Royaume, mais d'être entiere-

ment

58 *Maître Antoine Arnaud.*] De l'ancienne & noble famille d'Arnaud d'Auvergne fut un des plus fameux Avocats du Parlement de Paris : Henry IV. ¶ recompensa son merite d'un Brevet de Conseiller d'Etat. Marie de Medicis. le choisit pour son Avocat Général : il refusa la Charge de Secretaire d'Etat, representant à la Reine qu'il seriroit mieux Sa Majesté, étant Avocat du Roy, que s'il étoit Secretaire d'Etat. Son éloquence lui procura l'alliance de l'Avocat Général de Marion, qui lui donna sa fille en mariage : il est connu par

plusieurs causes célèbres qu'il plaida, entr'autres celle de l'Université contre le Jesuites qui a été imprimée. Après son Plaidoyer * l'Université lui envoya un present, qu'il renvoya sur le champ, voulant avoir plaidé *gratis* cette cause si fameuse. Sur quoy ce Corps célèbre fit un Acte dans les formes les plus autentiques, par lequel elle s'engagea à une éternelle reconnoissance, tant envers lui qu'envers sa posterité. Il paroît que la Faculté de Théologie oublia cet Acte en 1656. à l'occasion d'Antoine Arnaud son fils,

¶ *Moreri.** *Præfatio causæ Arnauldinæ, p. 97.*

ment raclez & exterminiez de dessus la face de la terre ; entra aux preuves de tout cela sur les Memoyres qu'on lui en avoit baillé, qui sont Memoyres d'Avocats ; qui ne sont pas toujours bien certains : Que si à son Plaidoyer il eût apporté plus de moderation , & moins de passion , laquelle ordinairement est sujette au controlle & à l'envie , il eût été trouvé meilleur de ceux mêmes qui n'aiment pas les Jesuites , & qui les souhaitent tous aux Indes à convertir les Infidèles.

Duret leur Avocat , dit à Arnaud , qu'il se fût bien passé d'en dire tant : A quoy ledit Arnaud repliqua qu'il n'en avoit pas assez dit , & qu'il en falloit chasser les uns & pendre les autres : Sur quoy M. le Premier Président lui imposa silence.

Le

59 *Ne sont pas toujours bien certains.*] Si l'on en croit aux reponses des Jesuites au Plaidoyer de Mr. Arnaud , il faut convenir que les Memoires qui furent donnez à cet Avocat , étoient pour la plupart faux , tronquez ou inutilles ; mais parce que la negative est le rempart ordinaire des coupables , & que l'éloquence donne souvent au mensonge un

air de verité , le Lecteur pour s'instruire de ce fait , pourra lire le Plaidoyer de Monsieur Arnaud , & les réponses de ces Peres dans Cayet * ou ailleurs ; cependant une partie des faits dont Monsieur Arnaud chargebit les Jesuites , se trouverent ensuite prouvez par les Ecrits du P. Guignard † sur lesquels il fut condamné à être pendu.

60

Chr. Nov. T. III. L. 4. depuis la pag. 379. jusqu'à la page 486.

† *Idem , p. 436 , &c.*

1594. Le Jeudy 14, l'Avocat du Roy Seguier, en une cause qui se presenta, plaida très-doctement, & se fit admirer, tant par sa rare doctrine, que par son éloquence : On avoit opinion qu'il parleroit des Jesuites, parce que la cause en avoit été fraîchement plaidée. Ce qui en avoit fait venir beaucoup qui s'en retournerent comme ils étoient venus ; car il n'en toucha pas un seul mot.

Ce jour le Cardinal de Bourbon, bien que très-malade, écrivit à la Cour pour les Jesuites, se plaignant d'Arnaud & de ses injures.

Commolet ⁶⁰ d'autre côté ne bougeoit du chevet du lit de ce bon Prince, s'y trouvant bien empêché pour son fait particulier ; car Arnaud l'avoit nommé en son Plaidoyer, & soutenu qu'il avoit prêché publiquement dans Paris, que quand David avoit dit en l'un de

.60 *Commolet.*] Le fait dont Mr. Arnaud charge ce Jesuite, peut être mis dans le nombre de ceux sur lesquels il y eut des Memoires incertains ; car Cayet nous apprend que ce fut le Docteur Boucher, & non le Pere Commolet qui dans le Sermon qu'il fit à Notre-Dame devant l'Assemblée des Etats, prit pour texte ces paroles de David, *Eripe me de luto*, en vûe de détourner les Etats d'admettre aucun Prince

de la Maison de Bourbon à la Couronne. Il n'y a pas d'apparence que le Pere Commolet, homme d'un grand esprit, ait voulu en second se servir de la même pensée, & il avoit sur son compte d'autres chefs assez graves, pour l'obliger de ne point quitter la maison du Cardinal de Bourbon son protecteur. Voyez cy-devant la Remarque sur le mot *Commolet.*

de les Psaumes : *Erue nos de luto*, il avoit prophétisé la ruine de la France par la Maison de Bourbon, & conséquemment donné avis aux François de se déboucher, & ne sçavoit ledit Commolet comment se sauver de ce coup, sinon par la negative, recours ordinaire des coupables.

Le Dimanche 24, un Docteur de Navarre prêchant à saint Etienne du Mont à Paris, dit en son Sermon, qu'auant la Reduction on avoit toujours prêché l'Evangile à Paris; mais que depuis, non; ajouta que ceux qui vouloient mettre les Prêtres hors la Ville, & les en chasser; comme aussi tous les Avocats de semblables causes, étoient hérétiques, & ne valaient tous rien: Pour lesquelles paroles ayant été informé contre lui, fut contraint de s'absenter.

On descendit ce jour à Paris la Chasse Ste. Genevieve pour ne plus pleuvoir, & fort à propos; car il y avoit trente-six jours qu'il ne faisoit autre chose, & après la pluyé on dit que le beau tems vient.

Ce jour même on eut nouvelle à Paris de la mort de M. Dalibourt ⁶¹ Premier Médecin du

⁶¹ *D'Alibourt.*] Le Journaliste nous donne la vérité d'une Histoire que M. de Rosni rapporte & sur le titre d'un Conte. Il rapporte qu'un jour le Roy | ayant envoyé le bon homme d'Alibourt (qui étoit son premier Médecin) visiter Madame de Liancourt, que l'on lui avoit dit s'être trouvée mal toute

1594.

du Roy, auquel on disoit qu'une parole libre qu'il avoit dit à Sa Majesté touchant son petit Cesar lui avoit coûté la vie, non de la part du Roy, qui ne connoît point ces bêtes & monstres de poisons, mais de la part de celle, comme tout le monde tenoit, qui s'y sentoit intéressée, à laquelle le Roy contre sa promesse l'avoit redit, & ne pensoit qu'il en dût coûter la vie à ce bon homme de Medecin, fidèle serviteur de Sa Majesté : En sa place succeda la Riviere, Medecin de M. de Bouillon, qui le donna au Roy.

Le Lundy 25, arriverent à Paris les nouvelles

te la nuit : à son retour, il lui dit, qu'elle avoit un peu d'émotion ; mais que la fin d'un tel mal ne seroit, à son avis, que fort bonne ; mais, lui repartit aussi-tôt le Roy, ne la voulez-vous pas faire purger & saigner ? Par le jour qui nous éclaire, Sire, dit ce bon homme (car c'étoit là son jurement) jé n'ay garde, il faut attendre qu'elle soit à my-terme : Que voulez-vous dire, bon homme, repartit le Roy fort en colere, je crois que vous rêvez, & n'êtes pas en votre bon sens ? aussi comment seroit-elle grosse, car je sçai bien que je ne lui ai encore rien fait, & vous êtes pour cette fois un très-mauvais

Medecin, & il faut que votre esprit ait été poussé à cette malice par un plus méchant que vous. Je ne sçai point ce que vous avez fait ou point fait, Sire, (repartit le sieur d'Alibour tout en colere) mais je sçai bien que votre conséquence se trouvera plus fausse, que mon impertinent Medecin, devant qu'il soit sept mois l'effet le verifera. Sur cela le Roy s'étant séparé de lui, s'en alla tout fâché trouver sa belle malade, à laquelle il conta tout, & lui fit une belle vie, à ce qu'on dit, quoique rien de tout cela ne parût pour lors : Il ne laisserent ils pas meurer en pareille intelligence qu'auparavant, &

n en

les de la composition de la Ville de Laon, dans laquelle le Roy devoit entrer le 2 Aoust, si dans ledit tems elle n'étoit secourue. 1594.

Le Jeudy 28, M. d'O partit de Paris pour s'en aller au Camp de Laon porter de l'argent au Roy ⁶², qui y mouroit de faim, pendant que ses Tresoriers faisoient grande cheré à Paris : Ils faisoient aussi jeûner Madame, & disoient que puisqu'elle ne se vouloit convertir & aller à la Messe par un mariage; que n'en pouvant venir à bout par le bas, tâcheroient d'en avoir raison par le haut.

Le

n'en arriva d'autre accident visible, sinon qu'elle accoucha de ce fils nommé Cesar, & que le pauvre Monsieur d'Alibour; faute de bon appareil, ou autrement, mourut quelques mois après, duquel le Roy eut grand regret, ne lui voulant nul mal, pour avoir dit librement ce qu'il en pensoit.

⁶² Porter de l'argent au Roy.] Messieurs d'Aubigné & de Rosni accusent d'avarice ce Surintendant des Finances. Le premier dit qu'il fut cause de la perte du Catelet, dans *

lequel commandoit Lirâumont, lequel denué de tout magasin, quelque poursuite qu'il en eût fait à la Cour, fut obligé de capituler avec les Espagnols, après avoir été battu de seize canons pendant cinq semaines, le Sr. d'O ayant dit à quelqu'un des siens que cette Place seroit plus aisée à prendre des Espagnols, que des Huguenots. Le second a écrit que de tous les serviteurs du Roy, le sieur d'O apprehendoit le plus la réduction de Paris, disant à ses amis quelle § n'apporterait aucune commodité.

* Tom. III. L. 4. ch. 9.

T. I. ch. 47. p. 404.

§ Econ. Royal.

1594. Le Samedi 30 Juillet, à deux heures après midy, mourut à Paris en son Hôtel⁶³ des faux-bourgs S. Germain, M. le Cardinal de Bourbon en la fleur de son âge, attenué de longue maladie; bon Prince & sage, s'il n'eût été mal conseillé, comme sont souvent les Princes de son calibre. Peu de jours avant sa mort le Roy se gossant, disoit qu'il n'y avoit nul moyen de le guerir, sinon en lui promettant d'être Roy bientôt.

Il y avoit huit jours quand il mourut, qu'on faisoit

commodité, ni revenus au Roy; mais tout au contraire, le surchargeroit d'excessives dépenses, en payant aux gens de negoci, de robbe & de plume, leurs rentes & leurs arrearages: le sieur d'O n'étoit point avare pour ses plaisirs, faisant d'effroyables dépenses pour les satisfaire.

⁶³ Mourut à Paris en son Hôtel.] Charles, Cardinal de Bourbon *, étoit fils de M. Louis de Bourbon Prince de Condé & de M^{de}. Eleonor de Roye; il naquît jumeau dans Gandelu l'an 1561. avec une jeune Princesse, laquelle mourut peu après, à

cause de l'épouvante que la Princesse leur mere eut auparavant qu'accoucher, de quelques Cavaliers sortis de Château Thiery, qui la penserent prendre sur le chemin d'Orleans, où elle alloit pour y trouver le Prince son mari. § Ce Cardinal avoit beaucoup d'esprit, beaucoup de politesse; & une très-grande facilité de s'enoncer: il aimoit les Lettres & ceux qui les cherissoient, avoit en horreur les Huguenots: pendant qu'il eut le bonheur d'avoir de bons conseils, il ne fit rien contre son devoir; mais ayant écouté & suivi le conseil de certains flatteurs, il se fit

* Chr. Novèn. Tome III. p. 407.

§ De Thou, Tom. V. L. 100. p. 403.

faisoit inventaire chez lui, jusques aux ustensiles de la cuisine, dans laquelle il y avoit bien trois jours qu'il n'y avoit rien qu'un vieil couteau qui ne valoit pas trois sols, encore étoit-il attaché à une chaîne; autrement il n'y fût demeuré.

Sur la mort, furent semées à Paris les suivantes médisances que j'ai recueillies entre beaucoup d'autres.

*Les Durets ⁶⁴ & Maître Guillaume
Ont perdu leur Maître à ce-coup.*

.. C'est

le Chef du Tiers Parti*, à la persuasion de Touchard Abbé de Bellosane, qui avoit été son Precepteur, & de Monsieur du Perron, depuis Cardinal. Cette Ligue ayant été découverte, ce Cardinal voyant son dessein rompu, se retira à Gallion, & voulut persuader à l'Amiral de Villars de l'enlever, & le mener à Rouen, & le faire déclarer Roy. Mais l'Amiral ne voulut jamais y consentir, disant que s'il avoit fait ce coup, il auroit un Maître à Rouen, ce qu'il n'avoit pas. Ce projet ayant manqué, & se voyant trompé par les

langueur mortelle, & après une longue maladie, âgé de trente-deux ans, il mourut à Paris dans son Abbaye de Saint Germain des Prez, le 18. Juillet 1594. Les grands & riches Beneficés qu'il possédoit; furent partagez entre plusieurs, de peur, dit M. de Thou, qu'un seul possédant tant de revenus, ne renouvelât les factious déjà éteintes.

64 *Les Durets.*] Les Durets pere & fils étoient du nombre des confidens du jeune Cardinal de Bourbon, & avoient eu part dans les intrigues du Tiers Parti. Le premier étoit Jean Duret, Seigneur de Chévry,

* Remarques sur la Satyre Menippée, T. I. pag. 44.

1594. 90 JOURNAL DU REGNE
*C'est à eux de dire un sept Pseaume ,
La France ne perd pas beaucoup.*

Ce jour on eut nouvelles à Paris que le Duc de Nemours ⁶⁵ prisonnier à Lyon s'étoit sauvé la nuit d'entre le Mardy & Mercredi.

Autres nouvelles le même jour, venantes du Cardinal de Gondi, qui portoient en somme que Clement VII. avoit ruiné l'Italie, & qu'il étoit bien à craindre qu'un Clement VIII. ne ruinât la France.

A Paris, ce même jour fut pendu & après brûlé

Chevry, Medecin de ce Cardinal, & Pere de Charles Duret qui fut Président en la Chambre des Comptes, Intendant, puis Contrôleur Général des Finances, qui en 1591. * fut envoyé au Roy Henry IV. de la part du Cardinal de Bourbon pour le persuader d'abandonner l'herésie de Calvin.

65 Le Duc de Nemours.]
D'Aubigné décrit la ruse dont ce Duc se servit pour se sauver de la prison, quoiqu'il fût gardé, dit Cayet; de jour & de nuit par des habitans de Lyon. † Il avoit un Vallet de

chambre, lequel pour le grand déplaisir ¶ que lui causoit la captivité de son Maître, s'étoit laissé croître la barbe & les cheveux comme s'il avoit fait vœu de ne les faire couper qu'après sa liberté; mais dans la suite le dessein qu'il avoit pris dans le commencement au hazard, & sans prevoyance, lui servit pour donner la liberté à son Maître; Car les gardes étant accoutumés de le voir passer avec un visage tout offusqué de ses cheveux, quand il portoit le bassin dehors, il fit faire pour son Maître une perruque pa-

reill

* Mem. de Rosni; Tome I. chap. 38.

† Chron. Noven. Tome II. Liv. 7. p. 493.

‡ D'Aubigné; T. III. L. 4. ch. 7. p. 482.

brûlé en Greve un vieil homme âgé de plus de 70 ans, qui avoit violé la fille de sa seconde femme. 1594.

En ce mois de Juillet, on donna congé à petit bruit à un Sire de Paris, demeurant rue S. Denys près du Sepulchre, lequel ayant chez lui une chienne pleine, avoit dit ces mots: Le premier chien qui viendra de ma chienne que voilà, je veux qu'on le nomme Henry de Bourbon.

On trouva chez un autre un portrait du feu Roy entouré de serpens & crapaux, qu'il avoit fait faire exprès.

Il y eut aussi un Cordelier au Pays de Gâtinois, qui prêcha publiquement que le Roy ressembloit aux huppes qui faisoient leur nid de merde.

A O U S T.

Le Mercredi 30 Aoust, un petit Orfevre de la Religion nommé Claude du Mont, qui ordinairement

reille à ses cheveux. Le Duc prisonnier ayant un matin fait prendre à son Valet des pillules qu'on avoit ordonnées pour lui, se cacha dans la ruelle du lit, comme pour aller à la chaise, & là prend la per- ronne & les habits de son valet, lequel se mit au lit, se couvre du linceuil à la tête d'une sentinelle, qui vit toujours la face en- tre deux rideaux. Cepen- dant le Duc prend le bas-

sin, & détournant le visa- ge, comme pour éviter la puanteur, passa trois Corps de garde, sans être recon- nu, & va sortir, ajoute Cayet, par un trou que son Cuisinier avoit fait en un endroit de la muraille du Château, qui regardoit hors la Ville, où il trouva deux de ses serviteurs qui le conduisirent jusques à une troupe de Cavalerie qui l'attendoit.

1594. dinairement travailloit sur les grands degrez du Palais à Paris, étant, ce jour de garde à la Porte S. Jacques, comme le S. Sacrement vint à passer, fut si indiscret que sans se retirer à l'écart, ni ôter son bonnet, il le regardât sans faire semblant de sçavoir que c'étoit; dont sur l'heure il faillit d'être tué & saccagé, sans le Capitaine Josselin qui le sauva de la mort, qui lui étoit inévitable, & bien dûe à sa rémérité.

Le Vendredy 5, je vis une lettre du Roy, par laquelle il mandoit que dès le Mardy 2 de ce mois il étoit entré dans Laon, & que le même jour ceux d'Amiens avoient chassé le Duc de Mayenne, & envoyé Deputez pour traiter avec Sa Majesté.

Le jour de devant M. le Chancelier en avoit eu les nouvelles entre sept & huit heures du soir, dont fut chanté à Paris le *Te Deum* fort solennellement, où la Ville & la Cour, & toutes les Compagnies se trouverent.

Sur cette Réduction fut fait le Quatrain suivant, rencontré sur le nom de la Ville reduite.

*Le Roy Numa, par sa prudence,
Composa l'an des douze mois,
Mais notre Roy par sa vaillance,
L'a sù réduire à moins de trois.*

Ce jour, Hottoman⁶⁶ Tresorier de l'Epargne, passant par la vieille rue du Temple avec

un
66 *Hottomast.* François Hottoman, Tresorier de l'Epargne, & puis Ambassadeur d'Henry IV. en Suisse, étant fils de Vincent Hottoman Conseiller au Parlement de Paris. Cette famille qui a donné plusieurs

Un train de 45 chevaux, pour s'en aller en une sienne maison des Champs, fit mettre tout le monde aux fenêtres, pensant que ce fût quelque Prince qui passât, tant la pompe & suite de Messieurs les Tresoriers étoit grande.

Notre Maître Lincestre ce même jour se transporta en la maison d'un nommé l'Amoureux, Procureur des Comptes sien Paroissien, pour se convertir & reduire à la Religion Catholique, Apostolique & Romaine; mais il perdit son tems, d'autant que l'autre ayant entendu la fin de sa venue; ne lui voulut jamais rien répondre, tellement que ledit Lincestre fut contraint de s'en retourner comme il étoit venu.

Le

plusieurs personnes du même nom, tiroit son origine de Silesie. Henry Hottoman, né à Cleves l'an 1466. fut le premier qui vint en France à la suite † d'Engilbert Duc de Cleves, & premier Duc de Nevers. De cette famille, étoit un autre François Hottoman, grand Juris-Consulte François, qui fut le Rival du célèbre Cujas.

Après le massacre de la S. Barthelemy, il se retira à Genève, où il professa le Droit. Entre ses Traitez

de Droit, il en publia deux qui firent beaucoup de bruit; l'un fut *Brutum fulmen*, qu'il composa pour le Roy de Navarre, qui avoit été excommunié à Rome, l'autre étoit intitulé, *Franco-Gallia*, dans lequel il prouve que les femmes ne doivent avoir aucune part au Gouvernement du Royaume * de France. Il eut un frere, nommé Antoine Hottoman, qui fut Avocat en Parlement, puis Avocat du Roy pour la Ligue. Il

écrivit

† Moreri.

* Remarques sur la Satyre Menippée; page 101.

1594. Le Dimanche 7, fut mise en terre Madam^e la Présidente Seguiet ma tante & marraine ; âgée de 77 ans, femme vertueuse & la mere des pauvres.

Le Lundy 8, un Frere Cordelier s'adressa à la Gourdeille qui vendoit des tableaux au Palais près de la Chancellerie, & lui ayant demandé à voir un portrait du Roy, après qu'elle lui en eut montré un, lui demanda si elle n'en avoit pas un plus beau. Non, dit-elle. Je le crois (va répondre le Cordelier) car un vilain comme lui ne peut être beau. Au reste il n'y a pas encore un an que vous vendez ces beaux portraits, devant que la fin de l'année soit venue, vous n'en vendrez plus, & à l'instant s'étoit écoulé, craignant que la femme qui commençoit de crier après lui, le fît arrêter, comme elle vouloit faire.

Ce jour un Procureur de la Cour nommé Vodé ;

écrivit un Livre des droits de l'oncle contre le neveu, en faveur du Cardinal de Bourbon, oncle de Henry IV. dans lequel il disoit que l'oncle étoit preferable au neveu. On lui attribue le Libelle sedicieux qui parut pendant les troubles de la Ligue, sous ce titre, *le Catholique Anglois*. N'ayant pas mis son nom dans le Livre qu'il avoit fait en faveur du Cardinal de Bourbon, son frere François Hottoman, qui étoit en Alle-

magne, écrivit contre ce Livre, & soutint le droit d'Henry IV. contre le Cardinal de Bourbon son oncle. Jean Hottoman son fils, sieur de Villiers, fit un Traité des devoirs des Ambassadeurs: On croit qu'il est l'Auteur du Livre intitulé *Antichopinus per Tur-lupinum*. Il est écrit en latin burlesque. Un autre François Hottoman fut Chanoine de Paris, Conseiller au Parlement, Abbé de saint Medard de Soissons, & mourut en 1636.

Vodé, pour avoir conseillé à sa Partie de faire faire des cuilleres d'argent pour donner à ses Juges, afin de gagner son procès, fut contraint de s'absenter de la Ville, pour ce que la Cour ayant été avertie, lui vouloit faire son procès.

Le Mercredi 10, jour de S. Laurent, une fille âgée de 16 ans, demeurant au Marché neuf à Paris, se précipita du haut d'une fenestre, & se tua pour le mauvaistratement que lui faisoit sa belle mere.

Ce jour même fut pêché près Nesle, un pauvre petit enfant, qui ne faisoit que naître, qu'on avoit tout aussi-tôt étranglé & jetté dans la Riviere.

Le Jeudy 11, à la Réquête de M^e. Loys Servin, Avocat du Roy, fut ordonné par la Cour, que défenses seroient faites à tous Avocats de plus plaider sur les provisions du Legat ⁶⁷, comme étant nulles & abusives *defectu potestatis*.

Ce jour le Baron de la Chastre fut reçu à la Cour Baillif de Berri.

Le

⁶⁷ Provisions du Legat.] Les Cardinaux Cayetan, & de Plaisance § étant entrez en France, pendant les derniers troubles, en qualité de Legats, sans avoir reconnu le Roy, & ayant donné des Provisions pour des Benefices contentieux, contre l'au-

torité & la dignité Royale, droits & libertez de l'Eglise Gallicane : du nombre desquels, la Chapelle de saint Mathieu de l'Eglise de Meaux, deja possedée depuis quatre ans, auroit donné occasion à un procès devant le Parlement de Paris, M. Servin

1594. Le Vendredy 12, fut chanté à Paris le *Te Deum* de la Reduction de la Ville d'Amiens, qui advint le Mardy 9 Aoust à deux heures après minuit.

Le Samedi 13, M. d'O envoya querir un Ministre de Madame, nommé la Faye, auquel il dit qu'il l'avoit envoyé querir pour l'avertir que le peuple murmuroit de ce qu'il se faisoit des Prêches à Paris, & que chacun disoit que c'étoit luy, auquel ledit la Faye repondit qu'il ne sçavoit ce que c'étoit, & que de lui il n'en faisoit point; aussi n'avoit-il jamais entendu le Peuple murmurer de Prêches qu'on fit; trop bien de daces & impôts nouveaux qu'on lui mettoit sus, & que de cela chacun s'en plaignoit assez.

Le Samedi 20, les Soldats de la Garnison de la Ferté Milon prirent prisonniers tout contre

<p>Servin, pour le Procureur Général, crut devoir s'opposer à cet abus, & requit qu'il plût à la Cour d'y pourvoir pour l'honneur de l'Eglise Gallicane, pour la dignité du Roy & du Royaume, & pour l'autorité de la Justice Souveraine: Et à cette fin donner un Arrêt qui servit de Loy, par lequel la racine fût coupée à tous différends semblables à celui</p>	<p>qui se presentoit, & à ce que telles causes ne se plaïdassent plus. La Cour faisant droit sur ces conclusions, déclara par un Arrêt § toutes les provisions decernées par les Cardinaux Cayetan & de Plaisance, soy disant Legats, nulles, & de nul effet & valeur: fait inhibitions & défenses aux Paries & tous autres de s'en aider.</p>
--	--

tre les Thuilleries Saint Blanchard ⁶⁸ frere de 1594.
 M. de Biron avec quelques autres ; mais ils
 furent si vivement & chaudement poursuivis
 par ledit Seigneur de Biron & ses troupes, qui
 les atteignirent prez Livri ; qu'ils furent con-
 traints de lâcher prise : Et après en avoir tué
 quelques-uns , entr'autres Lamoieux & Saint
 Bernard , envoyerent les autres à Paris , qui à
 trois jours de-là firent montre en pourpoint
 sur un Echaffaut.

Le Jeudy 25 ; arriverent à Paris Messeigneurs
 de Conti & de Soissons ; & le même jour s'é-
 leva un faux bruit à Paris de la prise du Duc
 de Mayenne par le Duc Ernest , qui continua
 bien 15 jours contre la coutume des fausses
 nouvelles : car on dit que c'est beaucoup quand
 une

68 S. Blanchard.] Jean
 de S. Blanchard , ou de S.
 Blancard , étoit le troi-
 sième fils d'Armand de
 Gontaud ¶ Baron de Bi-
 ron , Maréchal de France ,
 Chevalier des Ordres du
 Roy , & de Jeanne d'Or-
 mezan , & de S. Blancard
 dont il portoit le nom ,
 avant la mort de Charles
 de Gontaud Duc de Biron ,
 son frere aîné , decapité le
 30 Juillet 1602. Le Roy
 lui accorda la confiscation

des biens du Duc son frere ,
 au mois de Septembre de
 la même année , & a con-
 tinué la posterité , & prit
 le nom de Gontaud Baron
 de Biron , Seigneur & Ba-
 ron de S. Blancard Mon-
 taud : il fut Mestre de
 Camp du Regiment de Pi-
 cardie , puis Conseiller
 d'Etat , & Maréchal de
 Camp. Il se trouva en cette
 qualité au Siege de Mon-
 tauban , de S. Antonin &
 de la Rochelle.

1594. une menterie est bien entretenue 24 heures ; & qu'en matiere d'Etat elle sert souvent de beaucoup ; mais celle-cy le fut quinze jours entiers.

Le Roy entra ce jour dans Amiens⁶⁹, & se contenta tant de la reception qu'ils lui avoient faite, qu'il écrivit à Madame de Chasteleraud, qu'il reservoit à lui dire de bouche le grand contentement qu'il en avoit.

Le Samedi 27, furent pendus & étranglez en la place de Grève à Paris ; pour l'assassinat commis en la personne du feu President Brisson, Me. Aubin Prêtre non dégradé, Clerc de Saint Germain le Vieux ; qui dit qu'il n'avoit rien fait, & qu'il mourroit pour sa Religion. Me. Jean Roseau Bourreau de la Ville, qui ne se pouvoit résoudre à mourir ; & un nommé Danés Sergent, avec un autre nommé Fourmantin aussi Sergent, qui fut condamné à y assister & aux Galeres perpetuelles.

Sur cette exécution mémorable pour la qualité des trois Personnages qu'on vit pendre ce jour

69 *Entra dans Amiens.*] Les habitans d'Amiens furent les premiers, qui sans aucun traité ni condition au peril de leurs biens & de leurs vies reçurent le Roy dans leur Ville. Ce qui fit un si grand plaisir à ce Prince, qu'il leur accorda de grands avantages :

entr'autres ¶ qu'ils seroient exempts du droit de Gabelle, qu'il ne seroit fait aucun Fort ni Citadelle dans leur Ville, & que le Gouvernement & Commandement des armes dementreroient entre les mains du Maire, Prevôt, & Echevins.

jour à Paris en une Place publique , fut divulgué le sixain suivant.

1594.

*Le Sergent fut créé pour le malfacteur prendre ;
Si condamné à mort, le Bourreau pour le pendre,
Avant la mort il est par Prêtre confessé ,
Ici tu vois passant par nouvelle Justice ,
Sergent, Prêtre, Bourreau exposez au supplice,
Pour un crime non vû pareil au tems passé.*

Le Dimanche 28. M. d'O fit un festin magnifique aux Dames & Damoiselles de Paris.

Ce même jour Madame sœur du Roy , fit prêcher publiquement dans le Château de S. Germain en Laye, & y fut celebrée la Cène en très-grande compagnie.

Le Mercredy 31, & dernier du mois d'Aoust, le petit Chauveau ⁷⁰ ; Curé de Saint Gervais, mourut dans les Cordeliers de Sensis d'une fièvre chaude, procedant (ainsi qu'on disoit) d'un bouillon trop chaud que lesdits Cordeliers lui avoient fait prendre ; car il étoit mal-

70 *Chauveau.*] Chauveau est nommé icy Curé de Saint Gervais, quoique Lincestre fût actuellement Curé de la même Paroisse, auquel le ¶ Journa donne ce titre p. 39. Peut-être c'est le même auquel Lincestre vola la Courte, & dans laquelle le Roy

le conserva après la réduction de Paris, parce qu'il se soumit, & signa comme Curé, de Saint Gervais le serment de fidelité prêté au Roy par tous les membres de l'Université, le 22 Avril 1594. Sans doute que le sieur Chauveau avoit retenu jusques à sa mort le titre

1594. voulu de la plupart d'eux, parce que librement il les reprenoit de leurs vices, & taxoit en pleine chaire les abus de l'Eglise, conduisant le peuple droit à JESUS-CHRIST, & le détournant en tant qu'en lui étoit, de tous autres moyens inventez par les hommes pour gagner Paradis : même de leur Sainte Rieule & autres Saints & Confrairies auxquelles cette Ville a été de tout tems adonnée ; au reste homme bien vivant, par le témoignage d'eux-mêmes, point avaricieux, & si fort charitable à l'endroit des pauvres, qu'il se devoit ordinairement pour les revêtir ; ce qu'on lui a vû faire assez de fois.

Il a été le premier (ce qui est remarquable) qui sous le surplis a osé prêcher en Chaire, que le Pape étoit l'Ante-Christ, néanmoins disoit la Messe, & lui a-t-on ouï prêcher & dire souvent qu'il étoit aussi peu Huguenot que Ligueur.

S E P T E M B R E.

Le Vendredy 2 Septembre, Mesdames de Nemours, de Guise & de Montpensier, qui avoient fait le serment de fidélité au Roy, arri-
verent à Paris. La Dame de Montpensier passant par Compiègne pour venir à Paris, y
voulut

titre de Curé de Saint Ger- vais ¶. Ce Chauveau est un des trois Docteurs, qui avec les sieurs Sancy & du	Perron, & six Ministres qu'ils avoient gagnez, prétendoient en 1539. réunir les deux Religions.
--	--

voulut loger par Fourriers ; mais les Habitans ne le voulurent jamais endurer , disans qu'ils fevoient bien que c'étoit elle qui avoit fait tuer le feu Roy , & que si elle venoit pour y loger , qu'ils mettroient le feu dans la maison où elle seroit. 1594.

La nuit du Vendredy 9 de ce mois , Mademoiselle de Vigni mourut en sa maison à Paris , & ne dura que deux jours.

Le Lundy 12 , M. d'O alla à la Cour pour adviser de la forme de l'entrée qu'on devoit faire au Roy , lequel ayant entendu que les Parisiens s'apprétoient pour y venir en armes , & faire une brave salve à Sa Majesté avec leurs mousquets & arquebuses , manda à M. d'O qu'il eût à leur dire qu'il ne le vouloit pas , & qu'il se contenoit pour ce regard de leur bonne volonté , aussi bien que leurs canons étoient souvent mal affurez , & que pour n'être affurez de leurs bâtons , il y auroit plus à se garder du devant que du derriere.

Le Mardy 13 , le Roy vint se promener à Paris à la dérobée, n'étant accompagné que de M. de Longueville , coucha chez du Mortier à la Cousture Sainte Catherine , & le lendemain matin s'en retourna seul avec Madame de Liancourt dans son çoche à S. Germain en Laye.

Ce jour le Duc de Bouillon ⁷¹ commença à aller

⁷¹Le Duc de Bouillon.] | mariage qu'il avoit procuré au Vicomte * de Turenne ,

102 JOURNAL DU REGNE

aller voir ses Juges & leur faire sa cour, pour être reçu Maréchal de France, à quoy la Cour ne vouloit entendre, à raison de l'ouverte profession de Religion qu'il faisoit, alleguoient que les Ordonnances y étoient contraires, mettoient en avant la consequence, & que ce n'étoit ce que le Roy leur avoit promis.

Le Lundy 5 Septembre, le Roy fit son entrée à Paris aux flambeaux entre sept & huit heures du soir, il étoit monté sur un cheval gris pommelé, avoit un habillement de veloux gris tout chamarré d'or, avec le chapeau gris & le pennache blanc. Les Garnisons de Mantes & Saint Denys, furent au-devant avec le Corps de la Ville & Echevins. Messieurs de la Cour avec les robes rouges, l'allerent attendre à Notre-Dame, où le *Te Deum* fut chanté; le reste de l'ordre & cérémonies qui y furent gardées, ont été imprimées à Paris. Il étoit huit heures du soir

renne, avec Charlotte de la Mark, riche heritiere de Guillaume Robert de la Mark, Duc de Bouillon, & Souverain de Sedan son frere, voulut l'honorer du Bâton de Maréchal de France, non seulement pour reconnoître les services que le Viconte de Turenne lui avoit rendus depuis plusieurs années, & qu'il put soutenir avec plus d'honneur & de dignité, la Souveraineté que son épouse lui donnoit; mais encore pour pour-

voir à la sûreté de la frontière contre les irruptions du Duc de Lorraine. Cependant voulant être reçu par la Cour du Parlement, avec le titre & la Charge de Maréchal de France, la Religion protestante qu'il professoit ouvertement, donna lieu à plusieurs membres de cette Cour, d'y faire des oppositions qui furent levées par l'autorité du Roy, promettant néanmoins que cela seroit sans consequence. Voicy le portrait que le Roy

20078

soir quand Sa Majesté passa sur le Pont de Notre-Dame accompagné d'un grand nombre de Cavalerie, & entouré d'une magnifique Noblesse; lui avec un visage fort riant & content; de voir tout ce Peuple crier si alaiement *Vive le Roy*; il avoit presque toujours son chapeau au pomm., principalement pour saluer les Dames & Damoiselles qui étoient aux fenêtres, entre lesquelles il en salua trois fort belles qui portoient le deuil, & étoient à des fenêtres hautes vis-à-vis S. Denys de la Chartre, comme il fit aussi la Raverie, étant chez Bocquet à la rue S. Jacques. Madame de Liancourt marchoit un peu devant lui dans une litiere magnifique toute découverte, chargée de tant de perles & de pierreries si reluisantes, qu'elles offusquoient la lueur des flambeaux, & avoit une robe de satin noir toute huppée de blanc.

Ici je ne veux oublier une particularité de laquelle

Roy faisoit de ce grand
 » Capitaine *. M. de Tu-
 » renne est en reputation
 » d'avoir un grand esprit,
 » & de sçavoir beaucoup
 » de choses : en effet il
 » parle des mieux dans les
 » Assemblées & les Con-
 » seils où il se trouve. Ce-
 » pendant j'ay toujours
 » reconnu que dans les
 » affaires les plus impor-
 » tantes, son jugement

» est grandement fautif,
 » & qu'il a toujours pris
 » les mesures de ses des-
 » seins, ou trop étendues,
 » ou trop resserrées, ou
 » plutôt selon que sa pas-
 » sion & ses interêts l'ont
 » porté, que selon la rai-
 » son & l'équité, & ne
 » s'est jamais départi de
 » cette maniere de pen-
 » ser & d'agir.

* *Æconom. Royales, Tom. I. ch. 53. pag. 470.*

1594. laquelle je fus spectateur, c'est que sur les quatre heures du soir, Mesdames de Nemours & Montpensier passant dans leurs carosses sur le Pont Notre-Dame, furent contraintes de s'arrêter pour laisser passer le grand nombre de Chevaux & Archers de la Ville, qui passoient pour aller au-devant du Roy, desquels il n'y en eut de route cette grande troupe, que deux ou trois qui les saluassent, encore étoient-ils des plus pietres & malautrus. Tous les autres les regardoient au nez, sans faire semblant de les connoître, ce que je ne doute point qu'il ne leur fût un grand creve-cœur, principalement à celle qu'on appelloit à Paris la Reine mere, avant sa reduction : à quoy plusieurs prirent garde aussi-bien que moy qui étois vis-à-vis du lieu où elles furent contraintes de s'arrêter, & le regardai avec plaisir & consideration de la vanité du monde & de sa rouë, que Dieu manie, tourne & retourne tout ainsi comme il lui plaît.

Le Vendredy 16, le Roy joua à la paume tout du long de l'après-dinée dans le jeu de paume de la Sphere, & toute la nuit joua à trois dez contre M. d'O.

Le Samedy 17, Louis Revol ⁷² Secretaire d'Etat.

⁷² *Louis Revol.*] Après avoir exercé l'Intendance de Justice, Police & Finances de l'armée de Provence, sous le Duc d'Espernon, Henry III. connoissant sa capacité & sa fidelité, le pourvut de la Charge de Secretaire d'E-

tat en 1588. après l'éloignement de Messieurs Brulard, Pinar & Villeroy. On a remarqué que dans les Provisions que le Roy lui fit expedier, il est nommé : *Homme fidèle, de sainte reputation, & accoutumé de le servir dès ses premières*

d'Etat, mourut à Paris à neuf heures du matin ; 1594. il étoit homme de peu de montre, mais grand d'esprit & d'entendement, qui craignoit Dieu & avoit l'ame droite, contre l'ordinaire des Courtisans de sa profession ; on ne luy trouva d'argent que vingt-six mille écus : le Roy le regretta, & dit tout haut qu'il avoit fait perte en lui d'un bon serviteur & d'un très-homme de bien, faisant Sa Majesté peu d'état des trois autres⁷³, desquels il dit en riant, que l'un étoit un présomptueux, l'autre un fol & l'autre un larron.

Le Roy fit ce jour dans sa chambre en présence de sa Noblesse une belle protestation, (mais elle ne dura gueres) que des Etats de

Chancelier,

mieres années. Henry IV. le regretta beaucoup après sa mort, disant tout haut § qu'en perdant Revol il avoit perdu un bon serviteur, & un très-homme de bien. Il fut employé aux Conférences de Noisy & de Surenne, & eut quelque part à la conversion de ce Prince.

⁷³ *Peu d'état des trois autres.] Ces trois autres étoient Forget, Beaulieu, & Potier. Pierre Forget connu sous le nom du sieur Jusiefne, étoit fils de Pier-*

re Forget, & frère de Jean Forget Président à Mortier au Parlement de Paris. Henry III. le fit Secrétaire d'Etat en 1577. mais il n'en prêta le serment qu'en 1589, le 22 Fevrier. La même année il fut envoyé Ambassadeur en Espagne, & n'en revint qu'après la mort funeste de ce Prince.

Henry IV. le continua dans cette Charge. Il étoit § en reputation de bien écrire, selon le stile de ce tems-là. C'est pourquoy il fut choisi, dit Monsieur de

Chiverni,

1594. Chancelier, de Secretaires d'Etat. & de Capitaines de ses Gardes, il n'en vouloit plus recevoir ni or, ni argent, ni prieres, ains qu'il vouloit lui-même y pourvoir, & en honorer ceux qu'il en jugeroit être dignes, & ce (disoit-il) pour fermer la bouche & la bourse des poursuivans, qui la lui ouvroient bien grande, ayant envie de mettre là leur argent.

Le Dimanche 18, le Roy alla à S. Germain des

Chiverni, pour repondre à la Déclaration du Duc de Mayenne, par laquelle il vouloit justifier la guerre qu'il faisoit au Roy. M. Dufresne qui couchoit très-bien par écrit, dressa cette reponse si à propos, qu'il fit voir toutes les impertinences, artifices, & nullitez de celle du Duc de Mayenne. Il aimoit les Lettres & les Sçavans, dont il fut le Protecteur.

Martin Ruzé de Beau-lieu de Chillie de Lonjumeau, étoit fils de Guillaume Ruzé, Receveur Général * des Finances en Touraine, il fut Secretaire des Commandemens d'Henry de France, Duc d'Anjou, qu'il § suivit en Pologne. Ce Prince étant

parvenu à la Couronne, le fit Secretaire d'Etat en 1588. Henry IV. son successeur l'employa dans les plus importantes affaires, & l'honora en 1592. de la Charge de Tresorier de ses Ordres, & ensuite de celle de Grand Maître des Mines de France. Il exerça la Charge de Secretaire d'Etat jusques à sa mort, quoiqu'il en eût obtenu la survivance en faveur du Seigneur de Lomenie.

Louis Potier qui a fait la branche des Gesvres, étoit second fils de Jacques Potier, Seigneur de Blancmesnil, Conseiller au Parlement. Il fut Secretaire du Roy, puis Secretaire des Finances, & enfin le Roy Henry III. qui estoit

* P. Anselme.

§ Moreri.

des Prez donner de l'eau benite au Cardinal ¹⁵⁹⁴
de Bourbon.

Ce jour Madame la Princesse d'Orange 74
ayant trouvé dans la Chambre de Madame sœur
du Roy la Duchesse de Montpensier, en sortit
aussi-tôt & se retira, disant tout haut, qu'il ne
lui étoit pas possible de voir de bon œil pas un
de ceux & celles qui avoient été cause de la
mort du feu Roy, parce qu'elle étoit François
& aimoit les François.

Le Lundy 19, fut enterré à dix heures du
soir dans l'Eglise S. Germain de l'Auxerrois le
Seigneur Revol; à son convoi assisterent le
Maréchal de Retz qui conduisoit le deuil,
Messieurs de Brissac, Saint Luc, le Marquis
de Pisani, & autres grands Seigneurs: le poi-
le fut porté par Forget & Beaulieu Secretai-
res d'Etat, & par Denys Thielement Secre-
taire du Roy.

Ce jour le Roy fut oïr la Messe aux Capu-
cins; où chacun étoit étonné de lui voir faire
tant

moit son zèle & sa fideli-
té, voulut l'avoir auprès
de sa personne, & le fit
Secretaire d'Etat en 1588.
Il travailla heureusement
à la réunion de ce Prince
avec le Roy de Navarre,
lequel étant devenu Roy
de France par la mort de
Henry III. il l'employa
dans diverses affaires pen-
dant les troubles de la Li-
gue: dans la suite il eut
ordre d'informer de la

conspiration du Maréchal
de Biron.

74 Madame la Princesse
d'Orange.] C'étoit Louise
de Coligny, fille de Gas-
pard, Amiral de France,
& de Charlotte de Laval,
sa première femme, &
Veuve de Charles, Sei-
gneur de Teligni, qui fut
la quatrième femme de
Guillaume IX. Prince
d'Orange.

108 JOURNAL DU REGNE
1594. tant de signes de Croix & devotions non ac-
coutumées.

Le Mercredi 21, la femme d'Ysouard Cappel ⁷⁵ grand Ligueur & vrai Espagnol se vint jeter aux pieds du Roy, pour faire revenir son mari, qui par un billet avoit été chassé de Paris; ce que le Roy lui octroya aussi-tôt; mais M. d'O n'en voulut rien faire, connoissant trop bien son mari, & bien averti qu'elle même avoit dit peu auparavant que tous les François n'étoient que des traîtres & des hérétiques; mais que les Espagnols étoient tous bons Catholiques & gens de bien, qui fut cause qu'on lui fit dire qu'elle se rût, si elle ne vouloit qu'on lui en fit autant qu'à son mari.

Le Jeudi 22, mourut à Paris en la religion de laquelle dès long-tems il faisoit profession, M. de Luines sieur de Frementieres, autrefois Conseiller en la Cour, ancien ami & Compagnon de feu mon pere.

Le Vendredy 23, Amiot Auditeur des Comptes mourut tout soudainement dans son Etu-
de.

⁷⁵ D'Ysouard Cappel.] ce qu'il lui rapportera, Etoit un des principaux comme étant très-bien instruit des * affaires de la Ligueurs, & § du nombre Ligue. Il fut du nombre des Seize qui signerent la de ceux qui reçurent ordre de sortir de Paris. Lettre que les Gens tenans après la reduction de cette le Conseil des Seize quartiers de Paris, envoyerent Ville sous l'obéissance du au Roy d'Espagne, par le Roy. R. P. Mathieu Jesuite, le priant d'ajouter, foy à tout

76.

§ Remarq. sur la Sat. Menippée, p. 422.

* Idem.

de , ayant sa fille auprès de lui qui lisoit dans un livre qu'il lui avoit baillé , laquelle étant sortie pour appeller , trouva à son retour son pauvre pere qui avoit rendu l'esprit. 1594.

Le Samedi 24 , le Roy joua tout du long du jour à la paume dans le jeu de la Sphere ; il étoit tout en chemise , encore étoit-elle déchirée sur le dos , & avoir des chausses grises à jambes de chien , qu'on appelle , ne pouvant bien aller à l'estœuf , pour ce qu'il étoit las , dit-il , qu'il ressembloit aux asnes qui faillent par le pied ; Puis à l'instigation de l'Avocat Duret qui dit à Sa Majesté , que si elle vouloit avoir du plaisir , qu'elle fît fouiller un nacquet qui faisoit le mitouard sous la Galerie , & qu'on lui ôtât son manteau , qu'on lui trouveroit une grosse de balles qu'il avoit dérobées , commanda à M. d'O de c'en faire , & lui ayant été trouvé ce qu'il avoit dit , le Roy en rit bien fort & ayant fait venir le nacquet , l'arraisonna assez long-tems , & en tira du plaisir.

Le Dimanche 25 Septembre , le Roy déclara tout haut Villeroy Secrétaire d'Etat en la place de Revol , & ce contre sa protestation ⁷⁶ souvente fois

<p>⁷⁶ Et ce contre sa protestation.] M. de Rosni , & M. de Villeroy lui-même nous apprendront le juste sujet que le Roy avoit de ne pas se servir de M. de</p>	<p>Villeroy. En 1593. ce Seigneur étant prié par le Duc de Mayenne , de faire des propositions de paix au Roy , fut trouver Sa Majesté à Fontainebleau ,</p>
--	--

1594. ventefois réitérée contre les prieres aussi très-humbles & très-affectionnées de Madame la sœur, qui au nom de toutes les Eglises, principalement de celles des Pays-Bas, avoit supplié Sa Majesté de n'y mettre point Villeroy, parce qu'elles le conoissoient pour leur ennemi formel & juré, & de tous ceux de la Religion,

bleau; mais elle qui avoit appris ¶ par une dépêche du Cardinal de Plaisance au Pape, surprise dans le même tems, les véritables intentions du Duc de Mayenne & de son Conseil, dont le sieur étoit membre, ne voulut point l'entendre qu'il n'eût vu, & lû le contenu de cette Lettre, laquelle lui fut donnée en présence de Messieurs de Schomberg, de Sancy & de Revol. Cette Lettre contenoit un certain serment fait à Paris le 23 du mois de Juillet, entre les mains du Cardinal Legat, par tous les Ministres du Pape & du Roy d'Espagne, & de tous les principaux Chefs de la Ligue, ou des Deputés des Ducs de Nemours, de Mercœur, & autres absens, de maintenir la Li-

gue Catholique, & de ne s'en separer jamais, pour quelque cause & occasion que ce puisse être, qu'il n'y eût un Roy élu & reconnu de tous, qui fût agréable au Roy d'Espagne, & de n'entrer jamais en aucun accord, traité, convention, ni communication avec le Roy ni les siens, quelque profession qu'il pût faire de la Religion Catholique, & quelque preuve qu'il pût donner d'une vraie conversion. Après cette lecture le Sr. de Villeroy demeura fort étonné, & protesta qu'il n'avoit jamais eu connoissance de ce serment, & se résolut d'aller prendre congé de lui; mais son innocence ne put point alors effacer les impressions que le Roy en avoit déjà reçues.

ligion, & au surplus très-mauvais François & 1594.
 vrai Espagnol. Madame de Chasteleaud 77
 dit au Roy qu'elle ne tenoit moins coupable
 Villeroy de la mort du feu Roy son frere,
 qu'étoit la Chapelle-Marteau 78 : mais Sa Ma-
 jesté resoluë au contraire passa par-dessus tou-
 tes ces remontrances, leur disant pour conclu-
 sion qu'il sçavoit bien ce qu'il faisoit, qu'il
 connoissoit mieux Villeroy que tous tant qu'ils
 étoient, & qu'il en sçauroit bien chevir. Au
 reste qu'il n'y avoit homme en tout son Royal-
 me

77 *Madame de Chate-
 leaud.*] Diane legitimée
 de France, étoit fille du
 Roy Henry II. * & de
 Philippe de Ducs, De-
 moiselle de Cony, fut une
 Princesse de grand esprit,
 & d'une grande vertu; el-
 le apprit bientôt l'Italien
 & l'Espagnol, & même un
 peu de Latin. Elle épousa
 en premières nôces Hora-
 ce Farnese, Duc de Castro,
 Chevalier & de l'Ordre du
 Roy. Après la mort de ce
 Duc, elle prit une seconde
 alliance avec François
 Duc de Montmorency,
 Pair & Maréchal de Fran-
 ce. Cette Dame prit beau-

coup de part aux malheurs
 de la France, pendant les
 guerres civiles en 1610.
 Elle fit rapporter de saint
 Cornéille de Compiègne
 le Corps du Roy Henry
 III. & le fit enterrer à S.
 Denys en France. Elle s'u-
 nit à Madame sœur du
 Roy, pour le prier de ne
 point donner au sieur de
 Villeroy la Charge de Se-
 crétaire d'Etat.

78 *La Chapelle Marteau.*]
 Furieux Ligueur. Il étoit
 Prévôt des Marchands,
 l'année que le Roy Henry
 III. fut assassiné. M. de
 Thou rapporte ¶ que dans
 les informations secretes
 faites

* *Le P. Anselme.*

Moreri.

¶ *Tom. IV. L. 96. pag. 457.*

1594. me plus nécessaire à son Estat pour le tems present que lui, & qu'on se contentât de cela.

A Beaulieu qui s'en plaignoit, le Roy dit ces mots : Beaulieu, ne t'en fâche point, je t'aime ; & veux que tu demeures premier Secrétaire d'Etat, & que les paquets même le portent ; mais laisse à Villeroy la guerre, & te contente que je te laisse la paix en ta maison ; Je la voudrois bien avoir, & toutesfois je ne puis. Ce néanmoins on sema ce jour au Louvre le suivant Quatrain, fait par quelque malcontent & médifant, comme il n'y en avoit point de faute en ce tems à la Cour ni à Paris.

*Le Roy n'a pû vaincre la Ligue,
Il n'appartient qu'à Villeroy,
Qui a si bien conduit sa brigue 79,
Qu'enfin la Ligue a pris le Roy.*

Ce jour même, comme le Roy jouoit tête à tête

faites depuis cet assassinat, il y avoit preuve que Jacques Clement sortant de Paris, pour l'aller commettre, avoit passé par le Fauxbourg Saint Martin, & conféré dans S. Lazare avec le Duc de Mayenne, & la Chapelle Marteau. Cependant malgré ce que M^{de}. de Chateleaud dit des S^{rs}. de Villeroy & la Chapelle Mar-

teau, le Roy ne voulut point changer de sentiment, & lui donna le département de la guerre.

79 *Sa brigue.*] Monsieur de Villeroy § fit tant par ses menées & les services de ses amis de Cour, dit M. de Sully, qu'il nageoit entre deux eaux, & vivoit avec son fils comme neutre entre les deux partis, sans être obligé de s'exposer

ête au Sens contre Madame de Montpensier, 1594.
le Seigneur de Grillon ⁸⁰ dit par deux fois au
Roy, Sire, gardez le petit couteau de la Mont-
pensier.

Le Mardy 27, M. d'O dit en riant au Duc
de Bouillon dans la Chambre du Roy, *Mon-*
sieur, vous serez à la fin reçu ; mais ce sera avec
le

ser au danger, jusques à
ce que voyant Beauvais,
Amiens, Abbeville, Paris,
Rouen & autres Villes
rendues, il menagea si
bien ses affaires par le
moyen du sieur Duplessis
& du sieur de Sancy, qui
avoient alors tout credit
auprès du Roy, qu'ils ob-
tinrent pour lui la Charge
de Secretaire d'Etat. Deux
ans après il maria Charles
de Neuville Marquis d'A-
lincourt son fils, avec Jac-
queline de Harlay, fille
aincée de Nicolas de Har-
lay Baron de Sancy son
ami.

80 *Le Seigneur de Gril-*
lon.] Louis de Breton Sei-
gneur de Grillon, ou *Cril-*
lon, Gentilhomme d'un
grand courage & d'une
grande franchise. Il sauva
la vie au Seigneur de Fer-
vaques, dans un tems qu'il
le meritoit le moins. Fer-

vaques avoit donné avis
au Roy Henry III. du
dessein où étoit le Roy de
Navarre de s'évader de la
Cour, & en même tems
pressé par les reproches *
de d'Aubigné, qui avoit
entendu ce qu'il avoit dit
au Roy, il lui dit : *Allez*
sauver votre Maître. Sur
quoy d'Aubigné envoya
en diligence vers le Roy
de Navarre, pour lui dire
que le chemin de la mort &
de la honte, c'étoit Paris :
ceux de la vie & de la gloi-
re, étoient par tout ailleurs.
Le Roy sçait tout par Fer-
vaques qui me l'a confessé.

Sur cet avis, le Roy de
Navarre se retira à Alen-
çon. Cependant le Roy
Henry III. ayant appris
qu'il avoit fait donner a-
vis au Roy de Navarre de
s'évader, il se jeta tout en
feu dans son lit, & dit à
ceux qui étoient auprès de
lui :

* *Hist. Univ. T. II. ch. 20. l. 2. p. 777.*

1594.

le petit mot SANS CONSEQUENCE. Monsieur de Bouillon ne prenant plaisir à tels propos, répondit à M. d'O, que la consequence n'en seroit jamais mauvaise, & qu'il n'avoit été empêché en cela que par les mauvais serviteurs du Roy. Pour le regard de lui, qu'il avoit toujours eu un Maître, & n'avoit point fait comme beaucoup qui avoient toujours été & étoient encore à qui plus leur donnoit, & beaucoup de semblables propos auxquels M. d'O cala la voile, voyant bien que Mr. de Bouillon s'étoit senti picqué du langage qu'il lui avoit tenu.

Sur la fin de ce mois, Messieurs Dehere & Bordeaux⁸¹ Conseillers en la Cour, revinrent à Paris, d'où ils avoient été chassés par billets, comme Ligueurs. Plusieurs autres y revinrent en ce même tems, qu'on disoit avoir racheté leurs billets par de l'argent. : Entre iceux on nommoit

lui: Voyez-vous le traître; il a mis la fuite à la tête de mon beau-frere, & mille méchans desseins avec cela, & puis me l'est venu découvrir, pour trahir tous les deux ensemble: je ne lui ferai pas trancher la tête; mais il sera pendu. Ce qui ayant entendu le sieur de Grillon, en fut donner avis au sieur de Fervaques, lequel sortit incessamment de Paris. Cette même fran-

chisé le porta de dire au Roy, de prendre garde au petit couteau de Madamé de Montpensier, qu'il sçavoit être ennemie du Roy depuis la mort de ses freres.

⁸¹ Messieurs Dehere & Bordeaux.] Denys Dehere Conseiller en la Cour du Parlement de Paris, entra dès le commencement dans le parti de la Ligue; mais § M. de Thou,

nommoit Sescot, Légrèle & Mesnager ^{82.} 1594.

On proposa même de faire revenir Rolland ^{83.}; mais M. d'Aubray comme bon Citoyen s'y opposa. On ne parloit point de rappeler les Facquins & les Saveriers qu'on avoit mis dehors, parce qu'ils n'avoient ni credit, ni argent, combien que leur condition fût plus considerable pour leur faire grace, que celle des autres, en ce qu'ils ne pouvoient du tout rien pour remuer l'état d'une Ville; quand ils en eussent eu la volonté; Mais quoy! Les Médi-

sans

& après lui Maimbourg § insinua s'il y renonça de boncheue, dès qu'il eut decouvert les pernicieux desseins des Ligueurs, & il devint bon serviteur du Roy, s'étant même trouvé du nombre de ceux que Bussi le Clerc contraignit de le suivre à la Bastille, comme deja devenu suspect. Il y eut sans doute quelque autre raison qui le fit sortir de Paris. Pour le Conseiller Bordeaux, il étoit zelé Ligueur, & du nombre du Conseil des Quarante. Il eut un billet pour sortir de Paris.

82 Sescot, Légrèle, & Mesnager.] Trois Ligueurs qui eurent ordre de sortir de Paris; cependant Sescot ne se trouva point dans la liste de ceux qui reçurent les billets †. Légrèle étoit Avocat, Mesnager aussi, & un des Capitaines de l'Université, qui signa la lettre que les Ligueurs écrivirent au Roy d'Espagne, pour lui offrir le Royaume de France.

83 Rolland.] Monsieur de Thou. * nous apprend que Nicolas Rolland étoit un séditieux, que le Roy Henry III. avoit autrefois fait

§ Mémoires de la Ligue, L. 3. sur l'an 1589.

† Mémoires de la Ligue.

* Tome IV. L. 93. p. 381. & L. 90. p. 289.

1594. sans de Paris disoient qu'il n'y avoit impôt qui vint mieux, ni argent plus prompt pour faire fonds aux finances de M. d'O, que celui qu'on tiroit des billets journallement; ainsi, alloit le monde.

Le Vendredy 30 & dernier de ce mois, le Roy manda ceux de sa Cour de Parlement pour la reception du Duc de Bouillon, & entr'autres propos leur dit, qu'encore qu'il n'allât point à la Messe, il le tenoit pour le plus homme de bien de son Royaume.

O C T O B R E

Le Samèdy premier d'Octobre, la Cour fut assemblée pour la reception du Duc de Bouillon en l'état de Maréchal de France, dont on faisoit de grandes difficultez pour l'amour de la Religion de laquelle ledit Seigneur faisoit ouverte profession; & de fait les opinions se trouverent mi-parties; mais le Président Le Maître revint, qui fut cause qu'on arrêta de le recevoir. M. le Président de Thou en son opinion dit qu'il n'étoit point question de recevoir un Docteur en Théologie; mais un Maréchal de France, en quoi il ne s'agissoit point de la Religion; que M. de Bouillon avoit bonne épée pour faire service au Roy en cette Charge, de laquelle

<p>fait emprisonner pour plusieurs discours très-insolens. Il fut cause qu'après la mort des Gëises, les Ligueurs defererent le Gouvernement de Paris au Duc d'Aumale, après que le</p>	<p>Roy se fût retiré de Paris, ensuite des Baricades. Il fut fait Echevin, & par cette Charge, on le distinguoit de son frere, qui étoit Ecu & Général des Monnoyes.</p>
---	--

laquelle s'il y avoit Seigneur en France qui en fût digne, que c'étoit lui comme il avoit fait assez paroître, & que nous avions à faire autant que jamais de bons Capitaines, voire toute la France avoit intérêt de pourvoir en telles places des Seigneurs généreux, fidèles serviteurs du Roy & de la Couronne, & tels que Sa Majesté avoit jugé être ledit Seigneur de Bouillon.

L'Avocat du Roy Servin qui pour lors étoit malade, en envoya son opinion par écrit à la Cour, qui étoit de le recevoir purement & simplement; mais son opinion ne fut en rien comptée. L'Avocat du Roy Segulier ne s'y trouva point. Le Procureur Général y consentit sous quelque promesse, ainsi qu'on disoit & parloit-on de la tutelle de Madamie de Bourbon.

Le Lundy 10, fut fait le Service du feu Cardinal de Bourbon, auquel assista la Cour de Parlement, avec Messieurs les Princes de Conti & de Soissons, Mesdames de Conti, de Soissons, de Nevers & de Guise y assisterent. Monsieur de Saint Germain fit l'Oraison funebre, où entr'autres choses il dit que nous étions tenus à ce bon Prince de la conversion du Roy, en quoy on disoit qu'il avoit dit vrai, mais non pas de la façon qu'il l'entendoit⁸⁴.

Ce jour le Roy s'en alla à Fontainebleau & dîna

⁸⁴ Mais non pas de la façon qu'il l'entendoit.] de Bourbon, louoit les exhortations, les Conférences, les prières par lesquelles ce Cardinal avoit opéré

1594. dîna à Villeroy, où incontinent qu'il fut arrivé, s'en alla à la Laiterie, où il trouva une bonne femme qui l'appella *Sire Monsieur*. Le Roy lui demanda la traicte des vaches de ce jour, & s'en étant fait apporter le lait, se mit à table avec douze ou quinze qui l'avoient accompagné, auxquels pour entrée de table il dit: Mes amis, nous sommes tous compagnons à table d'hôte, faisons bonne chere pour nostre argent; car nous avons un hôte qui nous fera bien payer l'écot.

Le Mardy 11 Octobre, le Duc de Bouillon fut reçu Maréchal de France en la Cour de Parlement, *sans tirer à consequence*, ce qui fut ajouté à l'Arrêt pour l'amour de la Religion de laquelle il étoit. M^c. Antoine Arnaud fut son Avocat, qui triompha sur ses louanges; Le Procureur Général fit l'Office d'Avocat du Roy, pour l'absence de ses Collegues; l'un malade & l'autre absent pour la conscience qu'il fit de
s'y

<p>operé la conversion de Henry IV. Mais le Journaliste insinue que ce ne fut pas par ce moyen que ce Cardinal travailla à la conversion de ce Prince; mais bien par la crainte qu'il lui donna d'un Tiers-Parti, dont il avoit été le Chef. Car le Roy ayant appris cette nouvelle Faction *, il assembla les sieurs de Turenne, Rosni,</p>	<p>Sancy, Duplessis, de Salignac, Morlas, Constans & Sallette, auxquels il dit: Messieurs, je vous ai assemblez ici, comme mes plus anciens & affidez Serviteurs, pour prendre conseil de vous sur les avis certains que j'ai que mon cousin le Cardinal de Bourbon veut se rendre Chef de ce Tiers-Parti, afin de se faire déclarer Roy. etc.</p>
--	--

* *Econom. Royal. T. I. ch. 39. p. 315.*

s'y trouver, loua hautement le personnage & 1594.
blâma sa Religion. De Messieurs les Présidens,
il n'y eut que le premier qui s'y trouva avec
M. le Président de Thou.

Il étoit fort accompagné de Noblesse, prin-
cipalement de la Religion; des Catholiques
s'y trouverent, M. de Montpensier & M. de
Luxembourg, aussi fit M. d'O, encore qu'on
le tint être de ceux qui avoient le plus traversé
sa reception. M. de Luxembourg n'en étoit pas
aussi fort content, encore qu'il fût bon servi-
teur du Roy; car le lendemain, comme il fai-
soit collation sur l'Abbesse d'ierre sa sœur,
on dit qu'il avoit dit que le Roy ne faisoit du
bien qu'aux Huguenots & aux Ligueurs. L'au-
tre qui étoit de la Ligue, passa bien plus avant;
car il dit en plein Palais que le Roy avoit plus
de Religion que tous ses Predecesseurs, pour
ce qu'il étoit Catholique & Huguenot tout
ensemble. On remarqua aussi que l'Avocat du
Roy

de France par tous les Ca-
tholiques, étant bien assu-
ré que tous ceux qui sont
auprès de moy, ou me ser-
vent ailleurs, m'abandon-
neront aussi-tôt. Il y a mê-
me apparence que cette
crainte se communiqua à
quelques-uns de son Con-
seil. Rosni lui conseilla
d'aller à la Messe. Les
Ministres Morlas & Rot-
tan, avec du Perron, pour

porter ce Prince de s'y ré-
soudre, l'assurerent de trois
points principaux. Le pre-
mier, *Que l'Eglise Romai-
ne étoit Eglise, & la plus
ancienne, & de-là l'Eglise
sans queue; le second qu'el-
le étoit l'Eglise de CHRIST;*
le troisieme, *qu'on pourroit
faire en elle son salut, &
que les Huguenots avoient
tort de faire schisme.* On
peut ajouter le discours

1594. Roy Seguiet, qui ne vouloit plaider à la réception de ce Seigneur, pour ce qu'il étoit Huguenot, peu de tems après employa tout son bien-dire à plaider pour un Ligueur signalé, qui étoit l'Amiral de Villars.

Le Samedi 15, le Roy revint à Paris, & fut voir M. d'O malade d'une rétention d'urine; il trouva dans sa chambre jusques à seize Medecins, lesquels il fit sortir, disant qu'il ne lui en falloit que deux ou trois des plus vieux, encore étoit-ce trop.

Le Dimanche 17, M. le Cardinal de Gondi accompagné de quelques-uns du Clergé vint faire plainte au Roy des Prêches que Madame sa sœur faisoit faire à Paris, & que ce qu'on trouvoit étrange en cela, étoit qu'elle faisoit prêcher dans le Louvre, qui étoit la maison de Sa Majesté, auquel le Roy repondit promptement qu'il trouvoit encore plus étrange de ce qu'il,

que Monsieur d'O fit à ce	» y êtes obligé, non-seu-
Prince auprès de Dreux. *	» lement par votre con-
» Sire, il ne faut plus tor-	» science; car c'est en fin
» tignonner, vous avez	» l'Eglise & la voye du
» dans huit jours un Roy	» Salut, & vous voyez
» élu en France, il vous	» ce que vos Ministres
» faudra soutenir avec vos	» ont dit devant vous;
» miserables Huguenots	» mais vous le devez par
» tous les engemis' que	» le serment que vous fi-
» vous avez déjà sur les	» tes à Saint Maur: Que
» bras, si vous ne prenez	» pouvons-nous esperer
» une prompte résolution	» de vous, si vous nous
» d'oïr une Messe, vous	» faussez votre foy ?

qu'ils étoient si osez de tenir ce langage en sa maison, & même de Madame sa sœur : Toutefois qu'il ne lui avoit donné cette charge, & qu'il parleroit à elle : plus lui parlerent des mariages qu'on y faisoit, suppliant Sa Majesté d'y pourvoir, lequel fit réponse qu'il ne sçavoit ce que c'étoit que cela. Alors un Gentilhomme qui étoit près Sa Majesté, lui dit qu'à la verité il s'en étoit fait un, & qu'il n'en sçavoit que cettui-là; mais que c'étoit une chose faite. Puisque c'est fait, dit le Roy, quel ordre voulez-vous que j'y donne? Qu'on n'en parle plus. C'étoit Mademoiselle Dandelot qui avoit été mariée chez Madame dans le Louvre le Dimanche précédent 9 de ce mois, où on avoit fait le Prêche public à huis ouvert : ce que le Roy sçavoit bien.

Le Mercredi 19, M. d'O travaillé & vexé continuellement de grandes & insupportables douleurs qui lui faisoient jeter de piteux cris, jusques à souhaiter d'être le plus pauvre Portefaix & vil Faquin de Paris, & avoit allegance, fut taillé par Collo, contre l'avis de beaucoup. On disoit qu'il étoit bien raisonnable que lui qui en avoit tant taillé d'autres, le fût à la fin.

Le Samedi 22, M. de Montpensier fut à la Cour des Aides pour leur faire passer quelques Edits nouveaux. M. le Comte de Soissons avoit été nommé du Roy pour y aller, mais il s'en excusa; ce qu'ayant entendu le Roy dit : Mon cousin le Comte de Soissons ressemble au feu Duc de Guise, il est populaire comme lui.

Sa Majesté parlant ce jour de M. d'O & de son Gouvernement, dit qu'il n'avoit la tête rompue.

rompue d'autre chose, comme s'il eût déjà été mort, mais quand cela avient, qu'il y en auroit de fort trompez, parce qu'il avoit envie de se donner ce Gouvernement-là, & que le Gouverneur de Paris on n'en voyoit point de belistres, tellement que mès que je le fois, (disoit-il en gauffant) je ferai mes affaires comme les autres, si Dieu plaît, & regarderai à m'acquitter.

Ce jour même, Madame de Montpensier étant en la chambre de Madame, y eut un Gentilhomme, auquel après que le sieur de Grillon eût dit deux ou trois mots à l'oreille, vint à ladite Dame de Montpensier, & lui dit: Madame, vous ne sçavez pas ce que M. de Grillon me disoit tout à cette heure à l'oreille, il me disoit que c'étoit vous qui aviez tué le feu Roy, & que je vous tuasse. J'étois trop peu forte pour le faire (lui repondit-elle), mais de dire que je n'en aye été bien aise, je vous le confesse tout haut, & l'avoue ⁸⁵ en
bonne

25 *Je vous le confesse tout haut & l'avoue.*] On a écrit que la haine irréconciliable que Madame de Montpensier avoit contre Henry III, n'étoit pas seulement l'effet de son desir de venger la mort de ses deux freres; mais encore qu'elle † venoit de certains discours, que ce Prince avoit publiez, qui découvroient quelques défauts qu'elle avoit, & § l'on prétend que le Roy ayant eu une intrigue avec cette Princesse, en étoit venu avec elle jusques aux dernieres faveurs, mais que l'ayant trouvée dif-
forme,

† *Le Grain, Mezery.*

§ *Remarq. sur la Sat. Menippée, p. 331.*

bonne compagnie, dont chacun demeura bien étonné, & principalement qu'avec toute son impudence on la voyoit mieux venuë chez le Roy & chez Madame, qu'aucune autre Dame ou Princesse de sa qualité.

Le Lundy 24 Octobre, entre neuf & dix heures

forme, il l'avoit méprisée, & avoit ensuite publié lui-même l'affront qu'il avoit fait à cette Duchesse, qui en avoit si fort été outrée qu'elle s'étoit abandonnée aux dernières extremitez, pour se venger du mépris du Roy. C'est ce qui porta cette Princesse ¶ d'acheter des ciseaux, pour couper, disoit-elle, les cheveux d'Henry III. & lui faire une Couronne Mouachale, & qui huit jours avant les Barricades * donna à dîner à cinq ou six soldats, pour surprendre ce Prince au retour du Bois de Vincennes d'où il devoit revenir, accompagné seulement de quatre ou cinq Laquais, & un ou deux Gentilshommes, & le faire brousser en toute diligence vers Soissons, & ensuite

donner l'allarme à Paris & publier par tout que les Huguenots avoient pris le Roy, & l'avoient emmené, & lui vouloient couper la gorge, dont le Roy averti se précautionna.

Cette Princesse n'aimoit pas plus Henry IV. Car lorsque ce Prince étoit campé sous Dieppe † en 1589. elle avoit posté plusieurs Courriers qui rapportoient l'un après l'autre que le Roy avoit été fait prisonnier, & que dans peu de jours on l'emmeneroit à Paris, les mains liées derrière le dos. Les Ligueurs de Paris ajoutèrent foi à cette fourberie, & plusieurs Dames avoient déjà loué des maisons, des boutiques & des fenêtres, pour le voir passer en cet état le long de la rue Saint Antoine,

¶ De Thou, T. IV. L. 93. p. 364.

* Remarq. sur la Sat. Menip. p. 447.

† De Thou, T. V. ch. 97. p. 17

1594. 124 JOURNAL DU REGNE
 heures du matin, mourut à Paris M. d'O⁸⁶,
 Gouverneur de la Ville, & Sur-Intendant
 de toutes les Finances de France. M. le Doyen
 Seguier qui lui assista jusqu'à la fin, comme
 firent aussi Messieurs ses freres, lui criaient
 comme il se mouroit, *Miserere mei Deus*; l'u-
 ne des dernières paroles qu'il dit, fut, recom-
 mandez-moi bien au Roy; il sçaura mieux
 après ma mort de quoi je lui servois, qu'il n'a
 fût pendant ma vie. Après qu'il eut rendu le
 dernier soupir, le Président Seguier qui étoit
 là, dit tout haut à l'assistance: Messieurs, qui
 assistez

roine; mais la nouvelle de
 la journée d'Arques, fit é-
 vanouir cette esperance,
 & causa une générale con-
 sternation dans Paris.
 Dans la même année §,
 elle fit courir le bruit que
 les troupes du Roy avoient
 été defaites en Champa-
 gne par la Ligue, & pour
 le persuader, elle avoit
 fait faire plusieurs Dra-
 peaux de vieil tafetas de
 différentes couleurs, qui
 furent trainez dans la
 bouë, puis exposez au
 Peuple, & ensuy attachés
 comme des vrais trophées
 aux voutes de Notre-Da-
 me.

86 Mourut à Paris M.
 d'O.] François d'O, Sei-
 gneur de Fresnes & de
 Maillebois fut Maître de
 la Garderobe du Roy
 Henry III. premier Gen-
 tilhomme de la Chambre,
 Chevalier de ses Ordres,
 Surintendant des Finan-
 ces, Gouverneur de Paris,
 & de l'Isle-de-France. A-
 près la mort de ce Prince,
 il se trouva du nombre de
 ces Seigneurs, qui prirent
 * la résolution, en présen-
 ce même du Roy, de se
 rendre plutôt à toutes sor-
 tes d'ennemis, que de souf-
 frir un Roy Hugueno.
 Ils chargerent le Duc de
 Longueville

§ *Idem*, Tome IV. L. 95. p. 427.

* *D'Aubigné*, T. III Liv. 2. ch. 23. p. 253.

assistez icy ; vous vöyez un bel exemple devant vos yeux ; qui vous montre ce que c'est que de l'homme ; voilà cestui-là qui gouvernoit toute la France, il n'y a que trois jours, regardez l'Etat où il est.

Il avoit nommé ledit Président Segulier pour Exécuteur de son Testament, qu'on disoit ne monter qu'à douze cens écus, ayant prié son frere, si on ne trouvoit de quoy l'accomplir, de vouloir suppléer au défaut pour la bonne amitié qu'il lui avoit toujours portée.

On disoit qu'il mouroit fort endebté, voire de plus qu'il n'avoit vaillant, & qu'il y avoit 25 ou 30 Sergens en sa maison quand il mourut.

Les Tresoriers le regretterent merveilleusement & l'appelloient leur pere, même on disoit

Longueville pour porter cette résolution à Henry IV. mais ce Duc ayant pensé à soy, refusa cette commission, de laquelle d'O se chargea volontiers, & représenta au Roy la résolution des Catholiques. Les curieux trouveront ce discours dans d'Aubigné, p. 255 & suivantes. Après la journée d'Arques en 1589. le Roy ayant fait faire le Prêche dans sa maison, François d'O §, & ceux qui étoient

auprès de lui, poussèrent & animerent si fort les Suisses, qu'ils outragerent ceux qui venoient au Prêche, & contraignirent le Roy à demi-Prêche, de sortir les larmes aux yeux. François d'O * acheva de vivre dans son Hôtel à Paris, ayant l'ame & le corps également gâz de toutes sortes de vilainies : le Roy se consola aisément de sa perte, parce qu'il faisoit d'effroyables dissipations.

§ *Idem*, pag. 305.

* *Moreri*.

1594. soit que trois d'entr'eux avoient donné cinquante écus chacun à Collo, pour lui donner courage de le mieux penser.

M. le Grand son bon ami en étoit comme desespéré, car il lui bailloit tous les ans cent mille francs à dépendre; Madame n'y eut point de regret, pour ce qu'il la faisoit mourir de faim. Ceux de la Religion aussi peu⁸⁷; car il ne leur vouloit point de bien. Madame de Liancourt le pleura⁸⁸, pour ce qu'elle en faisoit

⁸⁷ *Ceux de la Religion aussi peu.* Les Huguenots n'eurent point de regret de sa mort : dans toutes les occasions il les avoit § méprisiez. Au siege de Rouen, il empêcha que ceux de cette Religion, qui avoient été tuez, fussent enterrez dans le quartier du Roy. † Monsieur de Lesdiguières ayant pris la Ville de Grenoble, en demanda le Gouvernement, ce qu'ayant entendu d'O, il se leva en fureur, de ce qu'un reformé osoit demander un Gouvernement si considerable : & lorsque le Catelet fut assiégé, * il

dit qu'il aimoit mieux que cette Place fût entre les mains des Espagnols, que des Huguenots.

⁸⁸ *Madame de Liancourt le pleura.*] Cette Dame fut très affligée de la mort du sieur d'O; duquel elle avoit tout ce qu'elle desiroit, & n'esperant pas recevoir les mêmes services de Monsieur du Harlay Sancy qui desiroit ardemment la Charge de Surintendant des Finances, qui venoit de vacquer, & d'autre part, le sieur de Rosni † ayant tenu des discours un peu libres & hardi

§ *D'Aubigné* § T. III. L. 3. ch. 16. p. 365.

† *Idem*, p. 394.

* *Page* 493.

† *Tome I. Liv: 58. p. 553.*

soit ce qu'elle vouloit , & si l'entretenoit aux bonnes graces du Roy , lequel y eut aucunement regret , pour ce qu'il lui donnoit toujours quelque invention pour recouvrer de l'argent , qui étoit tout ce que le Roy demandoit.

A l'heure qu'il mourut , M. de Grillon , auquel il étoit permis de tout dire , dit à une Dame avec laquelle il étoit : à l'heure que je parle à vous , Madame , le pauvre d'O vient de rendre l'ame à tous les Diabes : si faut que chacun rende ses comptes là-hault (comme l'on dit) je crois que le pauvre d'O se trouvera bien

hardis sur la conduite de cette Dame , elle trouva le moyen de le priver de cette Charge. Il est vral , continue Monsieur d'Aubigné , que M. de Sancy avoit rendu de bons services aux Rois Henry III. & Henry IV. en ses voyages & négociations * de Suisse & d'Allemagne , qu'il étoit d'un esprit vif & entreprenant , qu'il avoit donné souvent des avis au Roy de la mauvaise administration des Finances , dont ussoient les Intendants & les Trésoriers , par l'intelligence & la nonchalance du sieur d'O ; qu'il étoit alors du goût de

Sa Majesté , étant souvent de la partie de ses jeux , de ses festins & autres petites débauches , ce qui lui faisoit esperer de remplir la place du defunt. Mais Madame de Liancourt que le Roy aimoit passionnement , renversa toutes ses esperances , & menagea si adroitement l'esprit du † Roy , qu'au lieu d'établir un seul Surintendant des Finances , avec l'autorité absolue , comme par ci-devant , elle fit former un Conseil des Finances composé de huit ou dix Seigneurs , dont le Duc de Nevers fut le Chef.

* Ibid.

† Page 555.

1594. bien empêché à fournir de bons acquis pour les siens.

Quand il fut mort, il se trouva devant sa porte un tas de Faquins (attirez & corrompus par argent, ainsi qu'on disoit) qui commencerent à crier : *Le Pere des Pauvres est mort, cet homme de bien tant bon Catholique : voilà que c'est ; Dieu ôte les bons Catholiques & nous laisse les Herétiques ?* Au contraire ceux qui revenoient des champs rapportoient que tout le pauvre peuple s'en rejouissoit & disoit : Dieu soit loué : ce méchant d'O est mort ; nous ne payerons plus de tailles.

Ce Seigneur surpassa en excès & prodigalité les Rois & les Princes, car jusqu'à ses soupers il se faisoit servir des tourtes composées de musc & d'ambre, qui revenoient à vingt-cinq écus.

Le Mardy 25, le Roy envoya un billet à ceux de la Ville, par lequel il leur faisoit sçavoir qu'il n'entendoit pourvoir aucun du Gouvernement de Paris, & qu'il vouloit faire cet honneur à sa bonne Ville d'en être lui-même le Gouverneur ; laquelle résolution fut estimée & trouvée bonne de tout le monde.

Le Jeudy 27, qui étoit la veille de la Saint Simon & Saint Jude, Madame de Montpensier⁸⁹ soupant chez Madame, y mangea de la viande sans y penser, (ainsi qu'elle disoit) de quoy étant plaisamment gaullée, dit qu'elle y avoit

⁸⁹ Madame de Montpensier.] C'étoit Catherine de Lorraine, veuve de Louis de Bourbon, bon second du nom ; Duc de Montpensier.

interrogation déchargea du tout les Jesuites , même le Pere Gueret son Précepteur , dit qu'il avoit entrepris le coup de son propre mouvement, & que rien ne l'y avoit poussé que le zèle qu'il avoit à sa Religion , de laquelle Henry de Bourbon , (car il appelloir ainsi le Roy) étoit ennemi , & qu'il n'étoit en l'Eglise jusques à ce qu'il eût l'approbation du Pape , voire qu'il étoit permis de tuer les Rois qui n'étoient approuvez par Sa Sainteté ; lesquelles paroles fut défendu par Arrêt de proferer ; fut peine de crime de léze-Majesté.

M.

interrogé ¶ dans le Fort-
 » l'Evêque , & confessa
 » qu'il y avoit longtems
 » qu'il avoit pensé en soi-
 » même à faire ce coup ,
 » & que s'il ne l'avoit pas
 » fait , il le feroit encore
 » s'il pouvoit ; ayant cru
 » que cela seroit utile à la
 » Religion : qu'il y avoit
 » huit jours qu'il auroit
 » commencé à délibérer
 » son entreprise , & en-
 » viron sur les onze heu-
 » res du matin ; qu'il
 » avoit pris la résolution
 » de faire ce qu'il avoit
 » fait , s'étant saisi d'un
 » couteau qu'il avoit pris
 » sur le dressoir de la
 » maison de son pere , le-
 » quel il auroit emporté à

» son étude , & de-là se-
 » roit venu dîner avec
 » son pere & autres per-
 » sonnes. Examiné sur sa
 » qualité , & où il avoit fait
 » ses études , dit que c'é-
 » toit aux Jesuites prin-
 » cipalement , où il avoit
 » été trois ans , & la der-
 » nière fois , sous Pierre
 » Jean Gueret Jesuite.
 » qu'il auroit vû ledit Pe-
 » re Gueret Vendredy ou
 » Samedy précédent
 » ayant été mené vers lui
 » par Pierre Chassel son
 » pere , pour un cas de
 » conscience , qui étoit
 » qu'il désespéroit de la
 » misericorde de Dieu
 » pour les grands pechez
 » qu'il avoit commis
 » qu'il

148 JOURNAL DU REGNE

1594. voit pensé, conta à un de mes amis, que ce pauvre Moine étoit mort Martyr; avec des douleurs cruelles & insupportables, causées du violent poison qu'on lui avoit donné; & qu'en ayant averti le Prieur, au lieu de le faire ouvrir, comme il l'en avoit prié, l'austro fit enterrer tout chaud, lui disant qu'ils n'avoient jamais accoutumé de faire ouvrir leurs Moines:

La fin de cet an sâcha autant les Parisiens que le printems de la Reduction les avoit rejouis: Car ce coup pour l'apprehension du mal à venir, fit resserrer les bourses, refroidit les Marchands, & les replongea avec le peuple en nouvelles miseres & necessitez.

L'Université aussi qui commençoit à se remettre, y reçut un notable intérêt; car le bruit du coup de Chastel, fit retourner plus de six cens Ecoliers de toutes Nations qui venoient à Paris, & en fit sortir presque autant d'autres qui s'y étoient habituez.

Ce coup defastreux devant qu'il advint, avoit été predict au Roy par quelques Curieux, & entre autres par deux de ses serviteurs; l'un desquels étoit Risaccasza, grand Mathématicien, qui dit à Sa Majesté, que s'il entroit ce jour à Paris, infailliblement il y seroit blessé, l'ayant assuré de même quelques jours auparavant

ques années auparavant en faveur de Jacques Clement; mais la paix & le bon ordre qui regnoit dans Paris, empêcha ces superstitieux de mettre publiquement ce nouveau par-

ricide dans le nombre des saints Martyrs, de faire des discours funébres à son honneur, de depeindre son effigie, & de lui élever des autels, comme ils avoient fait à Jacques Clement.

vant à M. le President Nicolai¹⁰⁸ ; L'autre 1594
 étoit Villandri Gentilhomme de sa Maison ,
 qui plus de trois mois auparavant , avoit dit
 au Roy , qu'il avoit à se garder de la fin de cette
 année , & qu'il y devoit être blessé au visage
 par un jeune garçon ; mais Sa Majesté ne re-
 nant tous ces prédiseurs là que pour des fols
 & des conteurs , avoit fait état de leurs avis ,
 comme d'une fable , & s'en étoit moqué.

J A N V I E R.

LA ceremonie des Chevaliers du S. Esprit , 1595
 laquelle selon son Institution se devoit
 célébrer le Dimanche premier jour de ce mois,
 fut remise, à cause de la blessure du Roy à hui-
 taine , & la Procession à laquelle le Roy déclara
 se vouloir trouver en personne au 5 de ce
 mois , qui étoit la Veille des Rois.

Le Lundy 2, Madame de Balagny¹⁰⁹ voyant
 le Roy fort triste , s'ingéra de lui dire , qu'à
 voir

¹⁰⁸ Le President Nico-
 lai.] Jean Nicolai II. du
 nom , fut Conseiller au
 Parlement de Paris, puis
 M^{re}. des Requêtes, & en-
 suite premier President de
 la Chambre des Comptes.

¹⁰⁹ Madame de Bala-
 gny.] Renée de Clermont
 fille de Jacques de Cler-

mont d'Amboise ; Sei-
 gneur de Bussy, & de Ca-
 therine de Beauveau, di-
 gne sœur du brave Bussy
 d'Amboise. En 1593. elle
 alla trouver le Roy à Diep-
 pe, & négocia si utilement
 pour les interets de son
 mari, * qu'elle obtint de
 ce Monarque Cambrai en
 Souveraineté,

* *Moreri.*

1595.

voir sa façon, Sa Majesté n'étoit point bien contente; à laquelle le Roy repondit avec vehemence: Ventre Saint Gris, comment le pourrois-je être, de voir un peuple si ingrat envers son Roy; qu'encore que j'aye fait & fasse encore tous les jours tout ce que je puis pour lui, & pour le salut duquel je voudrois sacrifier mille vies, si Dieu m'en avoit donné autant (comme je lui ai fait assez paroître à sa necessité) me dresser toutefois tous les jours de nouveaux attentats! Car depuis que je suis ici, je n'oy parler d'autre chose.

Le Jendy 5, fut faite à Paris Procession Générale, où la Cour de Parlement, & toutes les autres Compagnies se trouverent en Corps.

Les rues étoient tendues par où elle devoit passer, avec commandement à tous ceux qui prêteroient leurs fenêtres, de regarder quelles gens ils y mettroient, pour ce qu'il leur en faudroit répondre vie pour vie.

Le Roy en personne y assista accompagné d'un grand nombre de Noblesse, & de ses Gardes & Archers. Il étoit tout habillé de noir, ayant

Souveraineté, & l'année après, le bâton de Maréchal de France. Les Espagnols ayant assiégé Cambray, le sieur de Balagny n'osa point paroître devant les habitans qui s'étoient soulevés contre lui & en faveur des Espagnols.

Ce que voyant sa femme, alla seule sur la Place, la pique à la main, & employa toutes choses pour arrêter la sediton, mais inutilement. Les habitans ouvrirent les portes aux troupes Espagnoles, & assiegerent la Citadelle qui fut

ayant un petit emplâtre sur son mal, & portoit
au reste un visage fort triste & mélancolique. 1595.

Il alla dans un carosse jusques à Notre Dame, & pour ce qu'il étoit au fonds dudit carosse, y eut un coquin parmi la foule, qui pour être grande ne put jamais être apprehendé ni reconnu, qui dit tout haut, *Le voilà déjà au cul de la charette!*

Cependant le peuple avec une merveilleuse allégresse crioit si haut, *Vive le Roy*, que tout l'air en retentissoit, & ne vit-on jamais un si grand applaudissement de peuple à Roy, que celui qui se fit ce jour à ce bon Prince par tout où il passa. Sur quoy il y eut un Seigneur proche de Sa Majesté, qui lui dit: Sire, voyez comme tout votre peuple se rejouit de vous voir. Le Roy secouant la tête, lui repondit; c'est un peuple. Si mon plus grand ennemi étoit là où je suis, & qu'il le vît passer, il lui en feroit autant qu'à moy, & crieroit encore plus haut qu'il ne fait.

Il ne laissa toutefois, étant arrivé à Notre-Dame de gauffer comme de coutume: même ayant jetté l'œil sur ceux de son Conseil & autres de son Parlement qui avoient leurs robes rouges, voyant que Pontcarré n'en avoit point.

fut contrainte de capituler le 7 Octobre 1595. La fâcheux, que de vivre, après avoir perdu le titre de Princesse, elle s'enferma dans son cabinet, où elle mourut de deplaisir.

1595, point, dit à M. de Longueville qui étoit près de lui : Voilà Pontcarré qui a oublié d'apporter ici sa robe rouge ; mais de son beau nez, il ne l'a pas oublié.

Au sortir de Notre Dame, il voulut aller à Sainte Genevieve, encore qu'on ne lui conseillât pas.

Ce jour, suivant l'avis que Sa Majesté avoit eu de Bruxelles, on fit recherche à Paris d'un nommé Châteaufort Parisien, Soldat de la garnison dudit Bruxelles, qui avoit un œil esraillé & étoit venu exprès à Paris pour tuer le Roy. Il faisoit dangereux à Paris pour ceux qui avoient quelque marque à l'œil ; car on s'en faisoit, & y en eut quelques-uns d'apprehendez, entre lesquels se trouva un des gens du Baron de Chouppes, & un Moine, qui pour avoir l'œil esraillé, fut pris prisonnier dans le Louvre & tôt après relâché.

Fut ce jour même suppliée Sa Majesté par Messieurs de la Ville de Paris en Corps, de trouver bon qu'on chassât de la Ville les Ligueurs, & qu'il étoit de nécessité d'y pourvoir ; auxquels le Roy répondit sommairement, qu'il ne pouvoit trouver bon qu'ils les chassassent de la Ville de Paris, pour ce qu'il les reconnoissoit tous pour ses Sujets & les vouloit traiter & aimer également ; mais qu'ils veillassent les mauvais de près, qu'ils ne pussent faire mal aux gens de bien.

Les Jesuites cependant étoient biffouez, &

110 *Etoient biffouez.*] dit Mr. de Thou, causa le crime de Jean Chastel, dans Paris un morne murure

& blamez par tout, criez & dechiquetez par 1595.
 les Carrefours de Paris plus vilainement que
 n'avoient jamais été les Huguenots. Leur Bi-
 bliothèque qui étoit ample & belle, fut expo-
 sée au pillage, jusques aux Revendeurs & plus
 pietres, Frippiers de l'Université. On disoit
 qu'on y avoit trouvé plusieurs papiers & écrits
 111 contre le Roy, desquels Messieurs les Re-
 viseurs

mure * qui menaçoit les
 Ligueurs, & les obligea à
 se cacher, attendant dans
 l'esperance & la crainte de
 leur vie, la fin du jour ;
 mais surtout les Jesuites,
 chez qui le parricide avoit
 été élevé, en faveur des-
 quels le Parlement avoit
 agi avec tant d'indolgen-
 ce, dans le procès que l'U-
 niversité leur avoit inten-
 té depuis quelques mois,
 & qui avoit été malheu-
 reusement suspendu, le
 peuple disant que s'il avoit
 été jugé, on auroit mis en
 sureté la vie du Roy ; ce-
 pendant, pendant qu'on
 rendoit à Dieu des graces
 publiques dans Notre-Da-
 me, une foule d'habitans
 enragez coururent au Col-
 lege de Clermont, & si le
 Roy par sa bonté, n'y

avoit envoyé en même
 tems des Gardes pour s'op-
 poser à cette fureur popu-
 laire, on auroit fait un
 horrible carnage de ces Pe-
 res.

111 *Papiers & écrits.*]
 Le Parlement députa Louis
 Masure pour faire l'in-
 ventaire des Livres & des
 écrits qu'on y trouveroit
 dans le Collège, & les sai-
 sir. Parmi ces papiers on
 en trouva écrits de la main
 de Jean Guignard, Prêtre
 & Regent dudit Collège,
 dans lesquels dit Cayet,
 on trouva les propositions
 suivantes, rapportées au-
 si par M. de Thou §.

» 1°. Qu'en l'an 1572.
 » au jour saint Barthele-
 » my, si on eût saigné la
 » veine basilique, nous
 » ne fussions tombez de
 » sievre

* *De Thou, Tom. V. Liv. 112. pag. 510.*

¶ *Chron. Novan. Tome II. p. 435. & suiv.*

§ *De Thou, Tome V. L. 111. pag. 520.*

1595. visieurs ne firent si bien leur profit que des bons livres grecs & latins qui furent jugez de bonne prise à la Requête de Messieurs les Gens du Roy qui s'en accommoderent les premiers, selon leurs conclusions & après les autres, chacun selon son mérite & qualité.

Le:

» fievre au mal chaud ,
 » comme nous experi-
 » ments. *Sed quidquid*
 » *delirant Reges* , pour
 » avoir pardonné au sang,
 » ils ont mis la France à
 » feu & à sang, & *in ca-*
 » *put reciderunt mala.*

» 2°. Que le Neron cruel
 » a été tué par un Cle-
 » ment, & le Moine simu-
 » lé, dépêché par la main
 » d'un vrai Moine.

» 3°. Appellerons-nous
 » un Neron Sardanapale
 » de France, un Renard
 » de Bearn, un Lyon de
 » Portugal, une Lyonne
 » d'Angleterre, un Griffon
 » de Suede & un pour-
 » ceau de Saxe ?

» 4°. Pensez qu'il fai-
 » soit beau voir trois
 » Rois, si Rois se doi-
 » vent nommer; ce feu
 » tyran, le Béarnois &
 » ce prétendu Monarque
 » de Portugal, D. Ant-
 » nio.

» 5°. Que le plus bel
 » anagramme qu'on trou-
 » ve jamais sur le nom du

» tyran defunt, étoit ce-
 » lui par lequel on disoit :
 » *O le vilain Herodes.*

» 6°. Que l'acte heroi-
 » que fait par Jacques
 » Clement, comme du
 » don du Saint Esprit, ap-
 » pellé de ce nom par nos
 » Théologiens, a été jus-
 » tement loué par le feu
 » Prieur des Jacobins,
 » Bourgois, Confesseur
 » & Martyr par plusieurs
 » raisons, tant à Paris que
 » j'ai ouï dire de mes pro-
 » pres oreilles, lorsqu'il
 » enseignoit sa Judith,
 » que devant ce beau Par-
 » lement de Tours : ce
 » que ledit Bourgois, qui
 » plus est, a signé de son
 » propre sang, & sacré
 » de sa propre mort, &
 » ne falloit croire ce que
 » les ennemis rappor-
 » toient, que par ses der-
 » niers propos, il avoit
 » improuvé cet acte com-
 » me detestable.

» 7°. Que la Couronne
 » de France pouvoit &
 » devoit être transférée

Le Samedi 7, un Jesuite nommé Guignard, natif de la Ville de Chartres, Regent au College des Jesuites à Paris homme docte, âgé de 35 ans ou environ, fut par Arrêt de la
1595.
Cout.

en une autre famille que celle de Bourbon.

8°. Que le Bearnois orés que converti à la foy Catholique, seroit traité plus doucement, si on lui donnoit la Couronne Monachale en quelque Couvent bien reformé, pour illec faire penitence de tant de maux qu'il a fait à la France, & remercier Dieu, de ce qu'il lui a fait la grace de se reconnoître, avant la mort.

9°. Que si on ne le peut déposer sans faire la guerre, qu'on la fasse; si on ne peut pas la faire, qu'on le fasse mourir.

112 Un Jesuite nommé Guignard.] Ce Jesuite fut convaincu d'avoir écrit les neuf propositions qu'on vient de rapporter, pour lesquelles il fut condamné

à être pendu, après avoir fait amende honorable*; mais étant arrivé devant l'Eglise Notre Dame, & tenant déjà la torche à la main, il demanda au sieur Rapin, Lieutenant de robe courte, ce qu'on vouloit qu'il fit. Il lui dit qu'il falloit qu'il demandât pardon à Dieu & au Roy; suivant ce que le Greffier lui diroit, à quoi il répondit: Je demanderai bien pardon à Dieu; mais au Roy, pourquoi? Je ne l'ai point offensé. Vous l'avez offensé, lui dit Rapin, en ce que vous avez écrit contre lui. Guignard lui répondit, ce que j'en ai écrit, a été auparavant que Paris fût remis à son obéissance. Vous le dites, lui dit Rapin, ce qui n'est point: & quand ce seroit, vous êtes déchu du pardon & absolution générale que le Roy a octroyé à ses Sujets

1595. Cour de Parlement ¹¹³ pendu & étranglé en la Place de Greve à Paris, & son corps ards & consummé en cendres après avoir fait amende honorable en chemise devant la grande Eglise de Notre-Dame; & ce pour reparation des écrits injurieux & diffamatoires contre l'honneur du feu Roy & de cestui-cy. trouvés dans son Etude, écrits de la main & faits par lui: Ce qu'il auroit confessé & soutenu toutefois qu'il les avoit fait pendant la guerre & avant la conversion du Roy; depuis lequel tems il ne se trouveroit point qu'il en eût fait; au contraire qu'il avoit toujours été d'avis de prier Dieu

pour jets de Paris, depuis leur réduction: puisque vous n'avez pas ignoré, qu'il a été très-étroitement enjoint de bruler toutes les écritures, sur peine de la vie; les ayant gardées contre les Edits, vous l'avez donc offensé & le public. Après avoir contesté l'un contre l'autre près d'un quart-d'heure, quelques raisons & menaces que dit & fit ledit sieur Rapin, Guignard ne voulut point faire amende honorable, & sans la faire il fut amené au supplice. Monsieur le Grain a écrit ¶ que sur

le bureau de ce Jesuite, les Commissaires trouverent un discours apologetique en faveur de Jacques Clement, louant & approuvant le parricide par lui commis en la personne de Henry III. s'efforçant de prouver que Jacques Clement tué sur le fait & impénitent, étoit Martyr, & le Roy tyran; & exhortatif d'un pareil attentat contre le Roy son successeur.

113. *Par Arrêt de la Cour.* Les Jesuites ne dirent rien contre cet Arrêt; mais quelque tems après, ils * firent imprimer en plusieurs

¶ Chron. Noven. pag. 437.

* Decad. Liv. 6. page 293.

pour Sa Majesté seulement en particulier pour ce qu'il ne se pouvoit autrement faire, n'ayant encore l'absolution du Pape : Et sur ce qu'il lui fut remontré pourquoi depuis la conversion du Roy & reduction de Paris, il n'avoit brûlé lesdits écrits, ains les avoit gardez, répondit qu'il n'en avoit tenu autrement compte, pour ce que tout cela avoit été pardonné par le Roy : dit toutefois (ce qui lui fit tort) qu'il avoit écrit beaucoup de choses qui se pouvoient legitimelement soutenir.

Quand il fut devant Notre-Dame, il ne voulut jamais crier merci au Roy, selon qu'il étoit porté par son Arrêt; & que depuis qu'il s'étoit fait Catholique, il avoit toujours prié Dieu pour lui, & ne l'avoit jamais oublié au *Memento* de la Messe.

Etant venu au lieu du supplice; dit qu'il mourroit innocent, & néanmoins ne laissa d'exhorter le peuple à la crainte de Dieu, obéissance au Roy & reverence du Magistrat, même fit

plusieurs Villes de Flandres, un avertissement aux Catholiques, sur l'Arrêt qui avoit été donné contre Jean Chastel & contre eux. Cayet rapporte les plaintes qu'ils firent tant en Latin qu'en François en divers Royaumes de la Chrétienté, avec les réponses qu'on y fit. L'auteur de

l'Anticoton observe que cet Arrêt fut mis à Rome dans l'*Index* des Ouvrages défendus. Mais vdicci ce qu'on répondit: » Quant » à ce qu'il ajoute que » l'Arrêt de Jean Chastel » a été censuré à Rome, » on répond qu'il est faux, » parlant ainsi absolument, car on a répondu

1595. une priere tout haut pour Sa Majesté, à ce qu'il plût à Dieu lui donner son Saint Esprit, & le confirmer en la Religion Catholique qu'il avoit embrassée; puis pria le Peuple de prier Dieu pour les Jesuites, & n'ajouter foi legerement aux faux rapports qu'on faisoit courir d'eux; qu'ils n'étoient point assassins des Rois comme on vouloit leur faire entendre, ni auteurs de telles gens qu'ils détestoient, & que jamais les Jesuites n'avoient procuré ni approuvé la mort de Roy quelconque.

Montant l'échelle il proféra tout haut ces mots: *Suscipe servum tuum Domine, & ne stituas illis hoc peccatum.*

Une chose notable se doit remarquer au jugement de ce Jesuite, c'est que ses Juges qui tous d'une voix le condamnerent à la mort (hormis le Procureur Général qui conclut au simple bannissement & à l'amende honorable) comme il y a grande apparence que s'il ne fût venu à mauvaise heure, comme on dit, qu'il en auroit été quitte pour cela, étoient pour la plupart de ceux qui avoient assisté au jugement de l'Arrêt donné contre le feu Roy l'an 1589, qui est une chose étrange, & encore plus de voir à Paris des Jesuites au gibet, qui n'a gueres y étoient craints, honorez & adorez comme

petits

à Rome au feu Roy, que à l'on n'a censuré que ce à qui est du droit, & non à pas du fait, l'assurant à qu'ils détestoient. l'at- à tentat de Chastel, au- à tant que la France mē- à me; mais qu'il y avoit	dans l'Arrêt une clause à définitive d'hérésie; à qu'ils avoient estimé à être de la connoissance à & détermination de à l'Eglise: & cela a été le à sujet de la censure.
--	---

petits Dieux, voire. designez pour être (si les 1595. desseins des Rebelles eussent eu lieu) grands Maîtres des consciences de tout le monde, & Inquisiteurs de la Foy, qui sont changemens émerveillables, procedans de la main de Dieu, dignes d'être considerez de tous ceux qui font profession de le connoître.

Un homme d'Eglise qui assistoit à cette exécution plaignant l'infortune des Jesuites, disant que ces gens-là étoient de vrais Martyrs; se trouva un cuidam, qui pour le conforter lui repondit qu'il y avoit assez longtems qu'ils étoient Confesseurs, & qu'il étoit bien tems qu'ils fussent Martyrs.

Ce jour le sieur Chastel pere du Parricide, fut par Arrêt de la Cour banni pour neuf ans du Royaume de France, & de la Prevôté & Vicomté de Paris à toujours, condamné à quatre mille écus d'amende, mais moderez à deux mille écus qu'il paya comptant, & sortit de la Ville deux heures après. Sa maison fut rasée, & au lieu d'icelle une pyramide élevée ¹¹⁴, contenant

114. Une pyramide élevée.] L'Arrêt du Parlement contre Jean Chastel, ordonna que la maison du pere située devant le Palais seroit rasée, & en sa place fut érigée un Pyramide à quatre faces, sur lesquelles furent gravées

en lettres d'or, sur un marbre noir les inscriptions suivantes, que Monsieur d'Aubigné * rapporte sur l'Imprimé qui en fut fait en 1595. avec un Privilege du Roy: § dont une partie, dit Monsieur le Grain, étoit écrite en langue

* Liv. 4. ch. 40 p. 472.

§ Décad. L. 6. page 293.

1595. contenant le discours de tout le fait. Quant à sa femme, de laquelle la constance fut fort louée, on la mit dehors à pur & à plein avec son gendre & toute sa famille.

Le
gue Grecque & Latine. La face qui regardoit le Portrait du Palais, contenoit l'Arrêt tout au long dont on peut voir la substance dans le Journal. La face opposée contenoit l'inscription suivante :

QUOD sacrum votumque sit memoria, perennitati, longævitati, salutisque maximi, fortissimi & clementissimi Principis Henrici IV. Gallia & Navarra Regis Christianissimi.

*Audi viator, sive sis extraneus;
Sive incola urbis cui Paris nomen dedit;
Hic alta quæ sto Pyramis, domus fuit
Castellæ, sed quam diruendam funditus
Frequens Senatus. crimen ultus censuit;
Huc me redegit tandem herilis filius,
Malis magistris usus, & schola impia,
Sotericum, cheu! nomen usurpantibus;
Incestus & mox parricida in Principem;
Qui nuper urbem perditam servaverat,
Et qui favente sæpe victor numine,
Deflexit ictum audaculi scarii,
Punctusque tantum est dentium septo tenus;
Abi viator, plurâ me vetat loqui
Nostræ stupendum civitatis dedecus.*

• In Pyramidem candem:

*Quæ trahit à puro suâ nomina Pyramis igne;
Ardua barbaricas, olim decoraverat urbes.
Nunc decori non est, sed criminis aq̃a piatrix;
Omnia nam flammis pariter purgantur & undis.
Hic tamen esse piis monumentum insigne Senatus
Principis incolumis statuit, quo sospite casum;
Nec metuet pietas, nec res grave publica damnum.*

avoit été voirement, mais qu'elle s'en con- 1594.
fesseroit.

Ce jour les Deputez de la Rochelle firent re-
quête au Roy de soixante mille écus, pour
dresser la Maison du petit Prince ⁹⁰, auxquels
Sa Majesté ne fit autre reponse, sinon que c'é-
toit trop pour avoir de la bouillie à un enfant.

Le jour même fut emprisonné à Paris un
Prêtre de S. Nicolas des Champs, pour avoir
dit tenant un-couteau, qu'il esperoit de faire
encore un coup de S. Clement.

Le Roy ayant gagné ce jour quatre cens
écus à la Paume qui étoient sous la corde, les
fit ramasser par des Naquets & mettre dans
son chapeau, puis dit tout haut, je tiens bien
ceux-cy, on ne me les dérobera pas, car ils ne
passeront point par les mains de mes Tresor-
riers.

En ce mois d'Octobre mourut à Paris la
Guillotiere excellent Cosmographe, pauvre
des biens de ce monde, & partant méprisé
nonobstant son bel esprit, selon le train or-
dinaire des mondains, qui ne font cas que de
ceux qui en ont, & négligent les autres quel-
que vertueux qu'ils soient. Il fut enterré au Ci-
metiere de la Sainte Chapelle. Il avoit resigné
par son Testament à M^e. Pierre Pithou Avocat
en la Cout, ses cartes & papiers avec une
bonne

⁹⁰ Du petit Prince.] Ce-
sat Duc de Vendôme né à
Coucy en Picardie dans le
mois de Juin 1594, fils na-
turel d'Henry I V. & de
Gabrielle d'Estrées Dame

de Liencourt, puis Du-
chesse de Beaufort. Le Roy
son pere la legitima l'an-
née suivante, & trois ans
après, lui donna le Du-
ché de Vendôme.

1594. bonne partie de son travail , digne en un bon siècle d'autre recompense que de celle qu'il en a eue. J'ai dans mon étude une carte singuliere de la Normandie faite par lui sur les lieux , & écrite si bien de sa main , qu'il ne se peut rien voir de plus délicat ni de plus delié , laquelle jè garde comme une piece rare , que j'acheterai durant la Ligue à bon marché , & venoit du Cabinet de feu Monsieur , auquel ledit la Guillotiere l'avoit donnée.

En ce tems on fit saisir à Paris sur la Videville ⁹¹ , & sceller tous les papiers de feu son mari , jusques à ce que ses comptes fussent rendus. On disoit qu'on y trouveroit un million de larcins ; fut par même moyen proposé au Conseil du Roy de faire le procès aux Financiers : mais cela fut rompu & remis à une saison plus propre , & fort sagement ; car le tems n'y étoit pas , pour ce que le Roy même eût dû vouloir (s'il eût pu) avoir racheté l'esprit

⁹¹ Videville.] Milon de Videville étoit premier Intendant des Finances sous Henry III. Le Journal de ce § Prince rapporte qu'un jour le Chevalier de Sevre, Grand Prieur de Champagne, lui dit en présence du Roy, qu'il étoit un Jarron & assassin du peuple de France, l'ayant chargé de huit millions

d'écus, sous pretexte de payer les dettes du Roy, qu'il disoit monter à ladite somme, quoiqu'elles ne montassent qu'à cinq millions, & par ce moyen surchargeoit furtivement le peuple de trois millions. Dès qu'il fut mort, on fit saisir sur son épouse tous ses papiers & effets ; mais le Roy ne trouva pas alors

prit de ce petit larron de Videville de cinquante mille écu, au lieu qu'en un autre tems il en eût fallu dépendre cent mille pour le faire pendre. 1594

En ce mois la trop grande hardiesse du Roy, qu'on appelleroit en un autre temerité, cuida causer un étrange & prodigieux accident, qui fut que le Roy s'étant égaré dans un bois à la challe vers S. Germain en Laye, ayant enfin trouvé moyen d'en sortir lui troisième, M. de Sourdis l'ayant découvert avec vingt cinq chevaux, & cuidant que ce fut l'ennemi, commanda à ses gens de l'aller reconnoître & donner dedans; ce qu'ils feignirent du commencement, craignant l'embuscade pour l'amour du bois; mais enfin commandez par Sourdis de donner, & qu'il les suivroit, vinrent à bride abattue avec les chiens couchez sur leurs poitrins & pistolets; & comme ils étoient prêts à tirer, le Roy s'étant retiré à côté, un de la troupe l'ayant reconnu, commença de crier: Que voulez-vous faire? c'est le Roy. Lors

Sourdis

à propos de rechercher les Financiers. Paquier a écrit que Milon de Videville * étoit au nombre des Mignons du Roy Henry III. quoiqu'il ne fût pas également vicieux & corrompu comme les autres, c'est peut-être un des mo-

tifs qui porta le Roy Henry III. de mettre la main sur son épée, & pour tuer le Chevalier de Sevre. qui avoit appelé le sieur de Videville voleur, & appelé le Roy Henry III. pour témoin, comme le sachant très-bien.

* Lett. Tom. II. Liv. 4. pag. 447.

¶ Journal d'Henry III. ibid.

1594. 132 JOURNAL DU REGNE
Sourdis accourut, & se jettant à ses pieds, lui dit, Sire qu'avez-vous pensé faire? Sans cetteuilà qui vous a reconnu, vous étiez mort.

Le lendemain sa Noblesse lui en ayant fait remontrance, & s'étant jettée à ses pieds pour cet effet, il leur promit de se mjeux garder à l'avenir, & n'y retourner plus, s'étant laissé comme tancer par Grillon & autres, qui zelez à sa conservation & à son service, lui avoient parlé fort librement: promesses qu'on croira, mais qu'on en voye les effets.

N O V E M B R E.

Le Dimanche 6 de Novembre fut fait le Baptême du fils de Madame de Sourdis à six heures du soir dans l'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois à Paris, duquel le Roy fut le compere avec Madame de Liancourt, qui étoit vêtue ce jour d'une robe de Satin noir, tant chargée de perles & pierreries, qu'elle ne se pouvoit soutenir, & à laquelle on disoit que Mesdames de Nemours & de Montpensier avoient servi de chambrières en cette cérémonie; M. de Montpensier portoit la saliere, la Maréchale de la Chastre portoit l'enfant qui fut baptisé par l'Evêque de Maillezais son oncle; le Roy vêtu d'un habillement gris, depuis qu'il fut entré dans l'Eglise, jusques à ce qu'il en sortit; ne cessa de rire avec Madame de Liancourt, & la carresser tantôt d'une façon, tantôt de l'autre. Quand elle vint à lever l'enfant pour le presenter aux Ponts, elle s'écria: mon Dieu qu'il est gros! J'ai peur qu'il m'échappe, tant il est pesant. *Ventre saint Gris,*
repondit

repondit le Roy, ne traignez pas cela ; il n'a garde, il est bien bridé & bien scellé⁹². Une Dame qui n'en étoit pas loin, va dire qu'il ne se falloit pas étonner s'il étoit bien pesant, puisqu'il avoit des sceaux pendus au col. Sa Majesté deux ou trois jours auparavant avoit mandé par M. de Lomenie à M. le Chancelier, qu'il étoit bien aise de ce qu'il avoit fait un si beau fils à Madame de Sourdis, & qu'il en vouloit être le compere.

Le Samedi 12, on me fit voir un mouchoir qu'un Brodeur de Paris venoit d'achever pour Madame de Liancourt, laquelle le devoit porter le lendemain à un ballet, & en avoit arrêté le prix avec lui à dix-neuf cens écus, qu'elle lui devoit payer comptant.

Le Mercredi 16, le Roy étant à Paris, reçut les nouvelles de la prise de Montluel par le Connétable, dont il fut fort joyeux.

Donna à Madame de Liancourt pour faire son

⁹² Il est bien bridé & bien scellé.] Le Roy dans cette réponse faisoit allusion à Monsieur Philippe Hurault Comte de Cluvernay, Garde des Sceaux, & Chancelier de France, qui étoit fort amoureux de Madame Isabelle de Babou, Marquise de Sourdis, tante de la belle Gabrielle, auquel le Public

donnoit cet enfant, & dont le Roy voulut être Parrain *. Cet homme dans une Charge si serieuse & si éminente, ne cachoit pas sa passion, & le Roy qui eût voulu que tout le monde eût été aussi amoureux que lui, étoit bien aise qu'un tel personnage se trouvât embarrassé du même mal que lui.

* Hist. des amours d'Henry IV. pag. 28.

1594. son voyage de Lyon, l'Etat de M. de Brog, Conseiller au Grand-Conseil, decedé à Paris peu de jours auparavant.

Le Dimanche 20, y eut un Docteur à S. Eustache qui prêcha fort séditieusement, jusques à dire qu'on faisoit tout ce qu'on pouvoit pour faire perdre la Religion en France comme on avoit fait en Angleterre, & que les Catholiques n'y étoient plus gueres mieux traitez, desquelles paroles furent faites quelques informations, qui enfin revinrent à rien.

Le Mardy 22, comme le Roy arrivoit à S. Germain en Laye, furent pris huit voleurs, qui par leurs paroles & variations se rendirent suspects d'être venus là pour tuer le Roy; car ils s'étoient enquis à quelle heure il passeroit, s'il étoit bien accompagné, quel habit il portoit, & autres circonstances, qui les envoyèrent tous bottez au gibet; car ils furent pendus aux torches.

Un Gentilhomme du Roy nommé Darquion les découvrit le premier, & s'en saisit, priant Sa Majesté de lui en donner deux qui se disoient Gentilshommes, qui tenoient à Soissons deux Orfevres prisonniers, qu'ils avoient mis à six cens écus de rançon: Ce que le Roy lui accorda; mais en derriere fit dire à Lugoli qu'on les depêchât. Ce qui fut exécuté tout aussi-tôt, & les pendirent les gens de Vitri, à faire de Bourreau.

Un de ces Galans étoit un Apoticaire, qui demanda de parler au Roy, auquel Sa Majesté s'étant enquis de quel état il étoit, lui répondit qu'il étoit Apoticaire. Comme t, dit le Roy, a-t'on accoutumé de faire ici un Etat d'Apoticaire?

d'Apoticaire? Guettez-vous les passans pour leur donner de clistaires.

1594.

Le Lundy 28, fut faite l'ouverture du Parlement, différée jusques à ce jour pour la maladie du Procureur Général.

En ce mois de Novembre, l'Edit de Pacification de l'an 1577, accordé à ceux de la Religion par le feu Roy, fut renouvellé par ceui-ci, & arrêté en son Conseil le Mardy 15 de ce mois, Sa Majesté y étant.

Le Roy dit tout haut, qu'il en sçavoit qui avoient dit que le feu Roy étoit Hérétique, pour l'amour de cet Edit. Mais que le premier qui s'ingereroit dorénavant de tenir ce langage, qu'il le feroit pendre.

Il avoit auparavant rabroué fort rudement (& sagement) ceux de la Religion qui lui avoient demandé l'Edit de Janvier, des Chambres mi-parties, & un Protecteur⁹³, leur ayant répondu qu'il ne vouloit rien innover, & qu'ils

93 *Et un Protecteur.*] Les Religioneux qui vouloient faire revivre le Gouvernement populaire, comme ils avoient tenté sous le regne d'Henry III. demanderent qu'il leur fût permis de choisir un Protecteur de leur Religion † dans chaque Province: autrefois plusieurs d'entre eux avoient jetté les yeux

sur le Prince Casimir, tant à cause qu'il avoit toujours été ardent défenseur de tous ceux qui la professoient, étant lui-même de cette opinion, que parce qu'ils s'imaginoient que cette considération retiendroit le Roy de Navarre, qu'il ne se fit Catholique, comme ils apprehendoient, ou du moins que s'il

1594. qu'ils n'auroient que l'Edit de 1577, & la Chambre de l'Edit, & que c'étoit assez voire trop pour eux. Pour le regard d'un Protecteur, qu'il vouloit bien qu'ils entendissent, qu'il n'y avoit autre Protecteur en France que lui des uns & des autres, & que le premier qui seroit si osé d'en prendre le titre, qu'il lui seroit courir fortune de sa vie, & qu'il s'en assurât.

Renvoya aussi plaisamment les Ministres d'Aunis & de Xaintonge, qui lui demandoient quelques assignations sur les Terres qu'il avoit en ces Pays-là pour être payez de leurs pensions. Pourvoyez-vous (leur dit-il) pour ce regard vers Madame ma sœur, car votre Royaume est tombé en quenouille.

D E C E M B R E.

Le Jeudy premier de Decembre, mourut à Paris en sa maison, Monsieur Dupuis⁹⁴, Conseiller en la Cour, regretté de tous les gens de bien, pour sa singulière probité & érudition.

Le Lundy 5, un nommé Chuppin Imprimeur, nouvellement arrivé de Geneve en cet-

s'il les abandonnoit, il ne pût pas les ruiner. Alors il usa de beaucoup de patience dans ses reponses; mais aujourd'hui il parle en Souverain, & menace de faire perdre la vie à qui conque osera prendre le titre de Protecteur des uns

& des autres en France, étant lui-même le seul unique Protecteur.

⁹⁴ Monsieur Dupuis.] Claude Dupuis Conseiller au Parlement de Paris, étoit fils de Clement Dupuis célèbre Avocat dans le même Parlement, & pere

te Ville, me conta qu'étant allé au Louvre 1594 pour quelque sienne affaire, il auroit rencontré sous la porte dudit Louvre Madame de Liancour, magnifiquement parée & accompagnée, laquelle ne connoissant point, & voyant que tout le monde lui faisoit honneur, auroit demandé en s'arrêtant, qui elle étoit, & auroit été tout ébahi, qu'à l'instant un Archer de la Garde lui auroit répondu tout haut: Mon ami, ce n'est rien qui vaille, c'est la Maîtresse du Roy: dont ce pauvre homme étoit demeuré tout étonné.

Le Samedi 10, fut pendu à Paris un Serurier, pour avoir croché une des portes de la Religion des Cordelieres S. Marceau, pour y violer une Nonnain.

Le Samedi 24, veille de Noël, mourut à Paris M. Regnaut Avocat au Grand Conseil, & ce par un grand inconvenient, à sçavoir d'un petit mal qui ne paroïssoit rien, qui lui vint au bout du pied, qui lui fit perdre premierement l'orteil, & finalement la vie.

Le grand froid de cette saison & la gelée continuë très-âpre, causerent à Paris des morts subites

pere de Pierre Dupuis, Conseiller en ses Conseils * & Garde de sa Bibliothèque, un des plus sçavans hommes de son siècle. Claude Dupuis, lors de l'insulte qui fut faite au Parlement par Bussi le

Clerc, étoit absent de Paris, & à son retour, il alla rejoindre la partie du Parlement qui étoit à Tours.

Après sa mort les Sçavans de son siècle, lui consacrerent des éloges en diverses langues.

* *Sainta Marthe, Eloq. viro, Liv. 4.*

1594. subites & étranges, qui tomboient principalement sur les femmes & petits enfans.

Madame du Plessis belle-fille de M. le Président de Thou en mourut avec tout plein d'autres.

Le Mardy 27 de ce mois, comme le Roy revenant de son voyage de Picardie, fut entré tout botté dans la chambre de Madame de Liancour, ayant autour de lui le Comte de Soissons, le Comte de Saint Pol & autres Seigneurs, se présenterent à Sa Majesté pour lui baiser les mains, Messieurs de Ragny⁹⁵, & de Montigny⁹⁶; ainsi qu'il les recevoit, un jeune garçon

95 *Monsieur de Ragny.* François de la Magdeleine, Marquis de Ragni, Gouverneur de Nivernois, troit fils ainé de Gerard, Seigneur de la Magdeleine, § & de Claude Damas, Dame de Ragni. Henry IV. le fit Chevalier de ses Ordres en 1595.

96 *Monsieur de Montigni.* François de la Grange, Seigneur de Montigni, & de Sery, fut élevé auprès de la personne du Roy Henry III. & du nombre de ses favoris qu'on appelloit les Mi-

gnons. Il fut * successivement Gentilhomme ordinaire de sa Chambre; Capitaine de cent Gentilshommes de sa maison, & des Gardes de la Porte, son premier Maître d'Hôtel, & Gouverneur de Berry, de Blois, &c. Monsieur de Chiverny a écrit que le même jour que le Roy fut blessé par Jean Châtel, François de Montigni avoit été saluer Sa Majesté, & qu'en même tems qu'elle s'abaissoit † pour l'embrasser, cet assassin lui porta subtilement un de-
testable.

§ *Pere Anselme.*

* *Idem.*

† *Mem. pag. 472.*

garçon nommé Jean Châstel ⁹⁷, âgé de 19 ^{1594.} ans ou environ, fils d'un Drappier de Paris, demeurant devant le Palais, lequel avec la troupe s'étoit glissé dans la chambre, & avancé jusques auprès du Roy, sans être appercû, & tira avec un couteau qu'il tenoit, d'en donner dans la gorge de Sa Majesté; Mais parce que le Roy s'inclina à l'heure pour relever ces Seigneurs qui lui baïsoient les genoux, le coup, (conduit par une admirable & secrette Providence de Dieu) porta au lieu de la gorge, à la face, sur la levre haute du côté droit, & lui entama & coupa une dent. A l'instant le Roy

qui

restable coup, pardessus les bras dudit sieur, sur la levre du Roy; pensant lui donner dans la gorge, & qu'ayant reconnu que le Roy avoit été blessé de ce coup, le sieur de Montigni arrêta ce malheureux, & outré de colere, lui dit: *C'est vous ou moi qui avons blessé le Roy.* François de Montigni se signala à la bataille de Coutras, au siege d'Aubigny, qu'il fit lever à M. de la Châtre, au siege de Rouen, à celui de Fontaine-Françoise, en 1595. Il fut créé Chevalier des Ordres du Roy, en 1595. Il fut fait Maré-

chal de France, le 7 Septembre 1616.

⁹⁷ Jean Châstel.] Fils d'un riche Marchand de Paris, avoit fait ses études au College des Jesuites, dans lequel quelques jours auparavant il avoit publiquement disputé, tout jeune qu'il étoit (car à peine avoit-il alors dix-neuf ans). Il avoit la conscience chargée de crimes monstrueux; cependant il étoit estimé de ses Maîtres, qui l'admettoient avec quelques autres aux exercices de pieté, & aux conférences secrettes. Les remords de sa conscience le jetterent

qui se sentit blessé, regardant ceux qui étoient autour de lui, & ayant advisé Mathurine⁹⁸ la folle commença à dire, au diable soit la folle, elle m'a blessé; mais elle le niant, courut tout aussitôt fermer la porte⁹⁹, & fut cause que ce petit assassin, n'échapa pas, lequel ayant été saisi, puis fouillé, jétta à terre son couteau encore tout sanglant, dont il fut contraint de confesser le fait sans autre force.

Alors le Roy commanda qu'on le laissât aller

rent dans le désespoir pour son salut. & le mauvais esprit lui inspira, pour diminuer les peines éternelles, de tuer le Roy, ayant souvent entendu dire, que non-seulement il pouvoit commettre ce parricide impunément; mais encore qu'il seroit glorieux pour la Religion. On a vû dans la remarque précédente, qu'après ce détestable coup, il fut arrêté par M. François de la Grange de Montigni; mais Mr. de Thou assure que ce fut le Comte de Soissons qui se trouvant auprès de cet inconnu, l'arrêta, en lui disant: *C'est vous ou moi qui avons blessé le Roy.*

^{98.} *Mathurine.*] C'étoit une femme ¶ qui faisoit la folle, & à laquelle le Roy

avoit donné la liberté de se jouer quelquefois avec lui. Elle suivoit la Cour depuis longtems, mais sans avoir l'estime de personne, & sur le pied des Perroquets, des Singes & des Nains, dont tout le babil, les grimaces & la figure plaisent & font rire. Le Roy crut d'abord que c'étoit cette femme qui en jouant l'avoit blessé.

⁹⁹ *Fermer la porte.*] Mathurine voyant le Roy blessé, & entendant qu'il l'accusoit, elle courut aussitôt fermer la porte, & par cette conduite, elle prouva en même tems son innocence, & que sa folie n'étoit qu'apparente, & donna occasion de trouver le coupable.

& qu'il lui pardonnoit : Puis ayant entendu 1594.
qu'il étoit Disciple des Jesuites, dit ces mots :
Falloit-il donc que les Jesuites¹⁰⁰ fussent con-
vaincus par ma bouche ?

A l'instant que ce prodigieux attentat fut
divulgué par Paris, y eut grand murmure¹⁰¹,
principalement contre les suspects de la Ligue,
M. Brizart Conseiller en la Grand'Chambre,
Capitaine

¹⁰⁰ Falloit-il donc que
les Jesuites.] Henry I V.
eut un vrai chagrin d'ap-
prendre que Jean Châtel
étoit disciple des Jesuites,
† Ce Monarque avoit de-
puis peu rendu un très-
grand service à ces Peres,
dans le procès que l'Uni-
versité & les Curez de Pa-
ris leur avoient intenté,
il avoit suspendu le juge-
ment du Parlement, dont
la plus grande partie des
Conseillers étoient d'avis
de les chasser de France,
& fait en quelque maniere
leur apologie dans la let-
tre qu'il écrivit dans cete
occasion à Monsieur
le Chancelier de Chiver-
ny, lui ordonnant que rien
ne fût prononcé par les Ju-
ges, qu'il n'eût été aupara-

vant informé de leurs sen-
timens, ou qu'il ne fût de
retour à Paris. Cependant
dans une conjoncture si
extraordinaire, il ne dit
rien contre les Jesuites,
sinon, dit Monsieur de
Sully † : Ce n'étoit donc
pas assez que par la bouche
de tant de gens de bien, ceux
de cette Société fussent re-
putez ne m'aimer pas, s'ils
n'en eussent encore été con-
vaincus par ma bouche &
par mon sang.

¹⁰¹ Y eut un grand mur-
mure.] Tellement, dit
Mezeray, après Monsieur
de Thou, * que la popu-
lace émue de ce bruit, alla
assiéger les Jesuites dans le
Collège de Clermont, &
les eût déchirez en pie-
ces, si le Roy n'y eût en-
voyé

† *Econom. Royal. T. I. ch. 52. p. 448.*

¶ *Ibid., pag. 558.*

* *De Thou, T. V. Liv. 12. pag. 518.*

1594. Capitaine du Quartier des Jesuites avec Messieurs Lugoli & du Vai allerent aux Jesuites pour s'assurer de leurs personnes, & y mettre garnison.

Fut aussi emprisonnée toute la famille de Chastel, pere du parricide avec quelques autres marquez du coin de la Ligue, comme le Curé de Saint Pierre des Arts, & un autre Prêtre.

Madame de Montpensier en ayant oui les nouvelles s'évanouit, fut de trop grande affection qu'elle eût à Sa Majesté & à cet Etat, ou fût de regret (selon les autres) que le coup avoit mal porté.

Quant à Madame sœur du Roy, en étant vivement navrée jusques au fond du cœur, elle eut recours aux prieres, lesquelles elle fit faire incontinent & publiquement dans sa chambre en très-grande compaignie, où on pria Dieu ardemment pour la conservation & santé du Roy, lequel selon la clemence accoutumée, sauva les Ligueurs de Paris ¹⁰¹ voire les plus grands

voyé des Gardes. Ce qui augmenta les soupçons que l'on avoit contre eux, fut que l'assassin dit dans les interrogatoires, que se sentant chargé de crimes énormes, pour lesquels il croyoit être damné comme Antechrist, il avoit pensé par cet attentat, diminuer les peines qu'il ne pouvoit éviter, s'imaginant qu'un enfer moins si-

goureux seroit une especé de salut pour lui: qu'il avoit appris cela par la Philosophie, qu'il avoit entendu en plusieurs lieux, & oui dire aux Jesuites, qu'il étoit permis de tuer le Roy, qu'il n'étoit point dans l'Eglise, & qu'on ne devoit pas le reconnoître, jusques à ce qu'il fût approuvé par le Pape.

102 Sauva les Ligueurs de

grands, d'un mauvais tour qu'on leur vouloit jouer jusques là que Messieurs de Montigni & Grillon dirent tout haut dans le Louvre, qu'il falloit couper la tête aux Ligueurs, & traîner à la riviere les Seguiers.^{103.}

Quant au Procureur Général^{104.}, auquel on en vouloit faire l'auteur avec eux des Jesuites, le Roy lui dit sur ce qu'il s'excusoit à Sa Majesté, que sans y penser, il avoit été d'avis à la verité, de les laisser à Paris, ne pensant pas que leur démentre y dût causer un tel inconvenient. Voilà que c'est Monsieur le Procureur, vous futes cause de la mort du Roy mon frere, sans y penser: Vous l'avez cuidé être de lamienne tout de même.

Sur ce bruit les malcontens & médifans, (desquels n'y a point de faute à Paris) firent voler

de Paris.] Les Jesuites ne furent pas les seuls qui eurent sujet de craindre dans cette occasion; mais encore tous les Ligueurs, les Seigneurs qui suivoient la Cour, étant d'avis de leur couper la gorge.

103 Les Seguiers.] Pierre Segurier II. du nom, Président à Mortier au Parlement de Paris, & Louis Segurier, Conseiller au même Parlement, & Doyen de l'Eglise de Paris * ? l'un

& l'autre bons serviteurs du Roy, & ennemis des Ligueurs; mais en même tems zelez auteurs des Jesuites.

104 Procureur Général.] Jacques de la Guesle Procureur Général au Parlement de Paris, allant la veille de l'assassinat du Roy Henry III. de sa maison de Vaucres à Saint Cloud, rencontra Jacques Clement sur le chemin, & ayant sçu de lui qu'il avoit

* Dial. du Mahu. & du Man.

¶ Moreri.

144 JOURNAL DU RÉGNE
1594. voler les Anagrammes suivans qui furent di-
vulguez à Paris & par-tout.

*Jaques de la Guaille
Laquais de la Ligue.*

*Antoine Següier,
O. Jesuite entragé.*

*Antonius Següerius;
Novus Jesuista niger.*

*Antoine Següier & Jacques de la Guaille,
Les Gens du Roy au quiescent à la Ligue.*

Le Mercredy 28, on fit un poinçon de aiguille à
la blessure du Roy, lequel ne voulut endurer le
second, & dit qu'on lui avoit fait trop de mal
au premier pour retourner au second.

Ce jour Chastel fut interrogé¹⁰⁹, & par son
interrogation

avoit des choses très-im-
portantes à dire au Roy, le
fit monter en trouffe derrie-
re son frere qui l'accompa-
gnoit, & le mena à Saint
Cloud. Le lendemain il
l'introduisit à la Chambre
du Roy, où il commit son
exécrable parricide en sa
présence*. Ce qui l'ani-
ma si fort, qu'il donna de
son épée au travers du
corps du Jacobin. Sa bon-
té pour Jacques Clement,
fut la cause du reproche

que le Roy lui fit de cette
mort, & son zèle à tuer ce
Jacobin dans cette circon-
stance, doit être blâmé
dans un Procureur Génér-
al, qui en devoit connoi-
tre les consequences: com-
me aussi la protection, ou
verté qu'il donna aux Je-
suites dans leur dernier
procès, donna occasion au
reproche tacite que le Roy
lui en fit.

ros Fut interrogé.] Jean
Châstel fut premierement
interrogé

* D'Aubigné, p. 182.

A la face qui regardoit vers le Pont au Change, on
lisoit.

D. O. M.

Bro salute Henrici IIII. clementiss. ac fortiss. Regis, quem nefandus parricida perniciosiss. factionis heresi pestifera imbutus, quæ nuper abominandis sceleribus, pietatis nomen obtendens, unctos Domini, vivasque Majestatis ipsius imagines occidere populariter docuit, dum confodere tentat, cælesti numine scelestam manum inhi-dente, cultro in labrum superius delato; & dentium occursum feliciter retuso, violare ausus est, ordo ampliss. us, vel conatus tam nefarii pœnitæ, terror, simul & præsentiss. in op. Principem aut regnum, cujus, salus in ejus salute posita est, divini favoris apud posteros memoria extaret, monstro illo admisso equis membratim dicerpto. & flammis ultricibus consumpto, ædes etiam unde prodierat hic situs funditus everti, & in earum locum, salutis omnium, & gloriæ signum erigi decrevita

III. Non. Jan. ann. Dom.

C I O. I O. X C V.

*Hic domus immani quondam fuit hospita mōstro;
CruX ubi nunc celsum tollit in astra caput,
Sancit in miseros pœnam hanc sacer ordo penates,
Regibus ut scires sanctius esse nihil.*

Sur la dernière face étoit écrit :

D. O. M.

Sacrum.

Quin Henricus Christianiss. Francor. & Navarr. Rex bono Reip. natus, inter cætera victoriarum exempla, quibus tam de tyrannide Hispanica, quam de ejus factione, præscam regni hujus Majestatem, justis ultus est armis, etiam hanc urbem, & reliquas regni hujus penè omnes recepisset: ac denique felicitate ejus intestinorum Franciæ Adminis. hostium furorem provocante,

Tome II.

L Joannes

1594. Le Dimanche 8 Janvier, le Roy solemnisa l'Ordre des Chevaliers du Saint Esprit ¹¹⁵ dans l'Eglise des Augustins de Paris, où il fut assisté de tous les Princes & Seigneurs de la Cour, fors du Comte de Soissons qui étoit demeuré malade.

Joannes Petri F. Castellus ab illis submissus sacrum Regis caque cultro petere ausus esset, presentiore temeritate, quam felicior sceleris successu; Ob eam rem ex ampliff. Ordin. consulto, vindicato perduellione, diruta Petri Castello domo, in qua Joannes ejus F. inexpiabile nefas designatum Patri communicaverat in area aquata hoc perenne monumentum erectum est, in memoriam ejus diei, in quo sæculi felicitas inter vota & metus urbis liberatorem regni, fundatoremque publicæ quietis à temeratoris infando incæpto, Regni autem hujus opes ad tritas ab extremo interitu vindicavit. Pulso præterea tota Gallia hominum genere novæ ac mælicæ superstitionis, qui Remp. turbabant, quorum instinctu piacularis adolescens dirum facimus instituerat.

S. P. Q. P.

Extinctori pestiferæ Factionis Hispanicæ incolumitate ejus & vindicta parricidi lati Majestatique ejus devotiff.

*Duplex potestas ista fatorum fuit,
Gallis salutem quod foret, Gallis dare;
Servare Gallis, quod dedissent optimum.*

115 Solemnité de l'Ordre des Chevaliers du S. Esprit.] Dans cette promotion Henry IV. créa vingt-huit Chevaliers de ses Ordres, sçavoir Philippe Dubec Evêque de Nantes, puis Archevêque

Duc de Reims, Henry d'Escoubleau Evêque de Meaux, Henry de Bourbon Duc de Montpensier, Henry d'Orleans I. du nom, Duc de Longueville, François d'Orleans Comte de Saint Paul, Antoine de Brican-

teau

Il donna à l'Offrande quarante-deux écus 1595.
 pour autant d'années qu'il avoit, & à chacun
 des Chevaliers qui étoient vingt-huit, donna
 dix

teau Marquis de Nangis,
 Jean de Beaumanoir Mar-
 quis de Lavardin, Fran-
 çois d'Espinaÿ, Seigneur
 de S. Luc*, Roger de S.
 Sary Marquis de Vernoy,
 Henry d'Albert Comte de
 Marennes, Antoine Sei-
 gneur de Roquelaure,
 Charles de Humières Mar-
 quis d'Ancre, Guillaume
 de Hautemer Sieur de Fer-
 vaques, François de Cu-
 gnac Sieur de Dampierre,
 Antoine de Silly Comte
 de la Rochepot, Odet de
 Matignon Comte de Tho-
 rigny, François de La-
 grangé Sieur de Montig-
 ny, Charles de Balsac
 Comte de Graville, Char-
 les de Cossé Comte de
 Brissac, Pierre de Mar-
 nay Sieur de Bully, Fran-
 çois de la Magdeleine
 Marquis de Ragny, Clau-
 de de l'Isle Sieur de Mari-
 vaux, Charles de Choï-
 teul Marquis de Parassin,
 Humbert de Marcilly, Sr.
 de Cipièrre, Gilbert Sieur

de Châzeron, René Viau
 Sieur de Chauvivaux, Clau-
 de Gruel Sieur de Laferté,
 Georges Babou, Sieur de
 la Bourdaisière.
 Le Lecteur sera peut-
 être bien aisé de trouver
 icy le détail de cette au-
 guste cérémonie, tel que
 Cayet le rapporte †. Le
 » Samedi septième de
 » Janvier, le Roy se ren-
 » dit aux Augustins, où
 » après avoir ouï Vêpres,
 » il partit de son siege,
 » tous les Officiers de
 » l'Ordre marchant de-
 » vant lui, & s'en alla au-
 » près de l'Autel s'asseoir
 » dans une chaise prépa-
 » rée à cet effet; ayant à
 » sa droite Monsieur de
 » Chiverny; Chancelier
 » de France & de l'Ordre,
 » Monsieur de Beaulieu
 » Ruzé grand Trésorier
 » de l'Ordre, & Monsieur
 » l'Archevêque de Bour-
 » ges, comme grand Au-
 » mônier du Roy: à sa
 » gauche le Sieur de l'Au-
 » bespine

* P. Anselme.
 † Tome II. D. 7. p. 478. de sa Chr. Noven.
 L ij

1595. 22 bespine Greffier de l'Or-
 23 dre. Aussi-tôt que Sa
 24 Majesté fut assise, M.
 25 de Rodes Maître des Cé-
 26 rémonies, l'Huissier &
 27 le Herault de l'Ordre,
 28 marchant devant lui,
 29 alla avertir Mrs. le Car-
 30 dinal de Gondy & l'Ev.
 31 de Langres, Comman-
 32 deur dud. Ordre, d'aller
 33 prendre Mrs. les Evêq.
 34 de Nantes & de Mail-
 35 lezais, Prelats élus &
 36 reçus pour entrer audit
 37 Ordre : lesquels ils ame-
 38 nerent l'un après l'autre
 39 au Roy, & recevant de
 40 lui la Croix de l'Ordre,
 41 après avoir fait le ser-
 42 ment ès mains de S. M.
 43 & que le Greffier le leur
 44 eut fait signer.
 45 Après que ces deux
 46 Prelats eurent été ainsi
 47 reçus, le susdit Sieur de
 48 Rodes alla avertir Mes-
 49 sieurs le Prince de Con-
 50 try & le Duc de Nevers,
 51 Commandeurs & Che-
 52 valiers dudit Ordre,
 53 d'aller prendre Mon-
 54 sieur le Duc de Mont-
 55 pensier, le Duc de Lon-
 56 gueville, & le Comte de
 57 S. Paul, Princes élus &
 58 reçus pour entrer au-
 59 dit Ordre : lesquels ils
 60 amenerent aussi l'un a-
 61 près l'autre au Roy. A-

22 près que Monsieur le
 23 Duc de Montpensier
 24 eut, étant à genoux,
 25 posé les deux mains sur
 26 le Livre des Evangiles,
 27 que tenoit Monsieur le
 28 Chancelier, il lut l'haute
 29 voix le vœu & le ser-
 30 ment que lui présenta
 31 le Greffier de l'Ordre le-
 32 quel il signa de sa main :
 33 le Prevôt & le Maître
 34 des Cérémonies bail-
 35 lerent à Sa Majesté le
 36 Manteau & le Mante-
 37 let, dont il vêtit ledit
 38 Sieur Duc, en lui di-
 39 sant : *L'Ordre vous re-*
 40 *vêt & couvre du Man-*
 41 *teau de son amiable Com-*
 42 *pagnie & union frater-*
 43 *nelle à l'exaltation de*
 44 *notre Foy & Religion Ca-*
 45 *tholique. Au nom du Pe-*
 46 *re, du Fils & du Saint*
 47 *Esprit, & fit sur lui le*
 48 *Signe de la Croix. Puis*
 49 *le grand Trésorier de*
 50 *l'Ordre, présenta le*
 51 *Collier de l'Ordre au*
 52 *Roy, lequel le mit au*
 53 *col dudit Sieur Duc, &*
 54 *lui dit : Recevez de no-*
 55 *tre main le Collier de no-*
 56 *tre Ordre du benoist S.*
 57 *Esprit, auquel nous*
 58 *comme Souverain Grand*
 59 *Maître, vous recevons,*
 60 *& ayez en perpetuelle*
 61 *souveraince la mort &*

Dix écus. Il fit deux Chevaliers de la Ligue ¹¹⁶,
 mais déléguez tous deux, l'un pour la Réduc-
 tion de Paris, qui étoit Brissac, l'autre par
 Madame de Liencourt, qui étoit la Bordaiziere
 oncle de ladite Dame. Sa Majesté dina au Re-
 fecteur des Augustins, d'où venant à sortir l'a-
 près-dinée, voyant un grand monde amassé
 pour le voir, dit : Voilà un grand peuple ! Sur
 quoy on lui demanda s'il lui plaisoit qu'on le
 fit retirer : Non, dit le Roy, je suis bien aise
 de voir mon peuple, mais il me semble que je
 n'ai pas accoutumé d'en tant voir. Puis s'étant
 acheminé à l'Eglise pour ouïr Vêpres, trouvant
 à la porte force Dames & Damoiselles qui tâ-
 choient d'entrer, & ne pouvoient, gaussant à
 la

passion de Notre Seigneur
 & Redempteur Jesus-
 Christ : en signe de quoi
 nous vous ordonnons de
 porter à jamais cousue en
 vos habits extérieurs la
 Croix d'icelui, & Dieu
 vous fasse la grace de ne
 contrevénir jamais aux
 vœux & serment que
 vous venez de faire, les-
 quels ayez perpetuelle-
 ment en votre cœur,
 étant certain que si vous
 y contrevenez en aucu-
 ne sorte, vous serez pri-
 vé de cette Compagnie,
 & encourrez les peines
 portées par les Statuts de
 l'Ordre. Au nom du Pe-
 re, &c.

A quoi ledit Sieur ré-
 pondit : Sire, Dieu
 m'en fasse la grace, &
 plutôt la mort que jamais
 y faillir, remerciant très-
 humblement Votre Maje-
 sté de l'honneur & bien
 qu'il vous a plu me faire.
 Autant en firent le Duc
 de Longueville, le Com-
 te de S. Paul, & tous
 les autres Seigneurs qui
 firent le vœu & serment
 de la même façon, qu'a-
 voit fait. ledit Sieur
 Duc de Montpensier.

116 Deux Chevaliers de
 la Ligue. Les sieurs de
 Brissac & de la Bourdai-
 siere, le premier étoit fort
 zélé pour la Ligue, aimé

1595.

sa manière accoutumée, leur dit, Mesdames, je sçai que vous n'êtes ici que pour entrer, mais il n'y a personne qui vous mette dedans, si ce n'est moi; voilà pourquoi je veux vous faire ce bon office, car mès que je sois entré il n'y aura plus d'ordre.

Ce jour le Dimanche après-dîner sur les deux heures après midi, les Jesuites obéissant à leur arrêt (qui se voit par tout imprimé) sortirent de la Ville de Paris conduits par un Huissier de la Cour. Ils étoient trente-sept, desquels une partie étoit dans trois charrettes, & le reste à pied. Leur Procureur étoit monté sur un petit bider. Voilà comme un simple Huissier avec sa baguette, exécuta ce jour ce que quatre batailles n'eussent sçû faire.

On

des Seize, & dans la confiance du Duc de Mayenne qui l'envoya à Bruxelles en 1591. pour solliciter le Duc de Parme de venir donner du secours au plutôt à Rouen, assiégé par le Roy. En même tems il conduisit tous les principaux meubles de la Couronne de France, qui avoient été assemblez par plus de dix Rois, parmi lesquels il y avoit des bagues d'or & d'argent, des belles tapisseries & brodes

bles, que ceux de la Ligue firent vendre à Anvers, pour fournir aux dépens de la guerre. Son zèle pour la Ligue s'étant refroidi insensiblement, il contribua beaucoup à remettre la Ville de Paris sous l'obéissance du Roy, qui le fit Maréchal de France, le même jour qu'il entra dans cette Ville, & lui promit de le faire Chevalier de ses Ordres. Voyez la Remarque sur le mot *Brissac*.

Le

On prit un mauvais presage pour eux de ce que leur depart se rencontroit en hyver, & un Dimanche, selon le texte de l'Ecriture : *Orate ne fuga vestra sit in hyeme & sabbatho ; erit enim tunc tribulatio magna , qualis , &c.* 1595.

Ce jour à midi justement, le tems se tourna au dégel à Paris, où la gelée avoit continué sans lâcher, depuis le 19 Novembre jusqu'à ce jour, ce qui avoit encheri toutes choses & même le bois, car la demie douzaine de buches communes s'y vendoient vingt-cinq sols.

Le Mardy 10, fut pendu à Paris le Vicaire de S. Nicolas des Champs, pour avoir dit tenant un couteau, qu'il vouloit faire encore un coup de Saint Clement, & autres fots propos, pour lesquels, encore qu'il s'en excusât sur le vin dont il étoit plein, la Cour l'envoya au gibet, s'étant rencontré (comme on dit) à mauvaise heure, pour la playe du Roy qui faignoît encore.

Le Mercredi 11, les Jesuites prisonniers furent mis dehors, & envoyez après leurs compagnons, deux desquels l'échaperent belle, le Pere Alexandre Hayus ¹¹⁷, qui étoit chargé d'avoir été aux chambres de ses compagnons lorsque

*Le second étoit fils de Jean Babou sieur de la Bourdaisiere, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, Maître de la Garderobe de Henry Duc d'Anjou, Maître de l'Arillerie du Roy. Françoise de Babou sa sœur épousa Arnoine d'Estreés, Marquis de Cœuvres, & fut mere de Gabrielle d'Estreés, mariée à Nicolas d'Amerval, sieur de Liancourt, duquel elle fut separée, & depuis fut Maîtresse du Roy Henry IV. qui en sa faveur honora son oncle du Collier du Saint Esprit.

¹¹⁷ Le Pere Alexandre Hayus

1595. lorsque le Roy fut blessé, & leur dit ces mots : *Surge Frater, agitur de Religione*; aussi d'avoir dit qu'il eût voulu être tombé du haut d'une fenêtre sur le Bearnois pour lui rompre le col, & autres méchans & séditeux propos qu'il confessa en partie, mais soutint & fit preuve que ç'avoit été avant la conversion du Roy & l'éduction de Paris, comme aussi fut absous des autres, faute de preuves.

L'autre Jesuite étoit le pere Gueret ¹¹⁸ Regent du parricide, qui ne confessa jamais rien, & pourtant fut mis à la question, où il se montra fort constant; & devant qu'y entrer fit cette priere

Hayus.] Il étoit Ecossois de nation § : auparavant la grace d'amnistie que le Roy avoit accordé aux Parisiens, il avoit déclamé contre le Roy, & dit qu'il falloit dissimuler & attendre une occasion favorable; qu'un Jesuite étoit tout homme; que s'il arrivoit que le Roy passât devant leur Collège, il se jetteroit volontiers par la fenêtre, même au peril de sa vie, pour rompre le col au Roy, en tombant sur lui. Il fut condamné au bannissement. †. Jean Lebel qui avoit étudié chez

ces Peres, fut condamné à la même peine: après avoir été convaincu d'avoir sollicité ces jeunes gens d'aller hors du Royaume pour étudier chez les Jesuites, contre l'Arrêt du Parlement qui défend aux Ecoliers d'aller étudier au Collège de Clermont, & autres de la Société qui sont hors du Royaume, & avoit gardé & écrit de sa propre main ces propositions, qu'il étoit permis de tuer le Roy, & que le parricide commis contre le Roy Henry III. étoit juste.

118 *Le Pere Gueret Regent.*

§ *De Thou, Tom. V. Liv. 111. page 320.*
† *Ibid.*

priere en Latin tout haut ; *Jesu-Christe, Fili Dei vivi qui passus es pro me, miserere mei ; & fac ut sufferam patienter tormentum hoc quod mihi preparatum est, quod merui, & majus adhuc ; at tamen tu scis, Domine, quod mundus sum & innocens ab hoc peccato.*

Étant tiré il ne jeta aucun soupir ni plainte de douleur, seulement réitera cette prière : *Jesu-Christe, Filii Dei vivi qui passus fuisti pro me, miserere mei.*

Le Sire Chastel auquel on la donna avec lui, cria fort, combien que la gehenne qu'on donna à l'un & à l'autre ne fût pas des plus rudes ; car ils marchèrent droit après l'avoir eüe, comme auparavant, au lieu que ceux qui ont été bien tirez ne le peuvent soutenir ; mais elle avoit été adoucie par les moyens que sçavent ceux du métier, & la constance du Jesuite en partie fortifiée de-là.

Courut

gent.] Jean Chastel avoit fait son cours de Philosophie sous ce Jesuite ; étant mis à la question ; on admira sa constance ; car il ne jeta aucun soupir, ni plainte de douleur. Le Journaliste soupçonne que la gehene avoit été adoucie, ne croyant pas qu'un homme puisse l'endurer avec autant de fermeté.

. 119 *Le Sire Chastel.*] Pere du parricide, Monsieur le Grain a écrit * que son fils lui avoit revelé quelques pensées qu'il avoit eües de cet attentat, & parce qu'il ne l'avoit point decélé, il fut banni de Paris pour quelque tems, & fut condamné à dix mille livrés d'amende envers le Roy.

1595.

Courut ce jour à Paris un faux bruit de la prise du Duc de Mayenne, venant d'un Suisse, qui disoit que l'on le lui avoit montré à Lyon, & même le dit au Roy, qui n'en fit point d'état.

Ce même jour arriva à Paris la Bulle du Jubilé, qu'on disoit être l'absolution du Roy, encore qu'elle y fût tout contraire; car elle donnoit plenièrè & entière remission à tous qui gagnéroient ledit Jubilé, fors à ceux qui auroient été excommuniés par les prédécesseurs de Sa Sainteté, ce qui touchoit directement le Roy; lequel toutefois avoit été imbu de cette opinion par M. de Paris, qui l'avoit assuré que c'étoit son absolution, & l'avoit dit tout haut, ce qui en fit courir le bruit par tout; laquelle faute Sa Majesté rejeta plaisamment le lendemain sur M. de Paris; car il dit qu'il falloit bien dire que M. de Paris avoit rencontré en cette Bulle quelque mot de latin de travers, sur lequel il n'avoit pû mordre.

Le Samedi 13, la Cour assemblée délibéra sur cette Bulle du Pape, de laquelle Boisruffier fut rapporteur, qui opina le premier contre, & conséquemment les autres. Elle fut jugée par la Cour non recevable, ains abusive & seminaire de nouvelles divisions en France, & comme telle ordonné qu'elle seroit renvoyée, ne pouvant la Cour, ni ne devant rien recevoir, ou autoriser venant de la part du Pape, que premierement il n'eût reçu & reconnu le Roy.

Elle fut aussi pasquillée plaisamment par les Huguenots, & y eut une fille de la Religion, qui en fit les vers suivans.

Si le Pape, &c.

Sa Majesté envoya ce jour aux Augustins six moutons, un demi-bœuf & un muid de vin, & leur envoya dire quant & quans qu'ils bus- sent à lui, & regardassent qu'en leur Couvent il n'y eût point de Ligueurs, ce qu'ils promi- rent de bon cœur. Car le jour de la cérémonie (comme je l'ai appris d'eux mêmes) leur a va- lu deux mille francs d'argent sec & comptant, sans les vivres & autres menues pratiques, tel- lement qu'ils trouvoient les devotions du Roy meilleures que les Paradis de la Ligue & les pardons du Legat.

Le Dimanche 15 Janvier, le Duc de Guise ayant fait son accord avec le Roy, arriva à Pa- ris par la Porte S. Antoine, plus accompagné de ceux que le Roy avoit envoyé au-devant de lui, entre lesquels étoit M. le Grand, que d'au- tres gens de sa suite.

Il fut peu caressé & salué du peuple de Pa- ris, qui se montra aussi chiche envers lui de bonnetades, comme feu son pere en étoit libe- ral ¹²⁰ jusqu'aux Crocheteurs, & plus vilé fa- quins de la Ville.

Étant

¹²⁰ *En étoit libéral.*] Henry de Lorraine I. du nom, Duc de Guise, Prin- ce de Joinville, Pair de France, étoit fils de Fran- çois de Lorraine, & d'An- ne d'Est. Il fut un des Prin- ces de son tems le mieux fait, & qui avoit le plus

d'éloquence, de courage & d'esprit. Ces qualitez le fi- rent aimer des Dames, comme son affabilité & sa bonté le firent adorer des Peuples; jusques-là, que lorsqu'il passoit dans les rues, on crioit : *Vive Gui- se*. Mais, le jeune Duc de Guise

172 JOURNAL DU RÈGNE
1595

Etant arrivé au Louvre, Sa Majesté le reçut avec un fort bon visage, l'embrassa par deux fois, & lui dit qu'il étoit le bien venu, & qu'il se ressentiroit du service qu'il lui avoit fait de l'être venu trouver, & qu'il esperoit lui donner plus de contentement que là où il avoit été.

Là-dessus M. de Guise commençant à vouloir haranguer, & reprenant un peu ses esprits, qu'il avoit comme perdus, quand il s'étoit trouvé devant le Roy, Sa Majesté lui dit en riant, mon Cousin, vous n'êtes pas grand harangueur non plus que moi, je sçai ce que me voulez dire; il n'y a qu'un mot en tout cela, nous sommes Sujets, tous à faire des fautes & des jeunesse: j'oublie tout, mais n'y retournons plus, me reconnoissant pour ce que je suis, je vous servirai de pere, & n'y a personne en cette Cour que je voye de meilleur cœur que vous.

Après souper Madame fit un Ballet fort magnifique, où le Roy se trouva & y prit plaisir; il étoit composé de neuf filles, dont Madame de Liancourt étoit une & les deux Grammont, qui emporterent l'honneur du Ballet. Monsieur de Guise y vint, qui portoit au visage une façon fort mélancholique, ayant son chapeau enfoncé, un pourpoint de satin blanc, fort gras avec un manteau noir, dont il se couvroit le visage, & ne voulut jamais danser.

Le Mardy 17 Janvier, la Déclaration du Roy pour l'ouverture de la guerre contre le Roy d'Espagne ¹²¹, fut publiée à Paris. L'horrible attentat qui lui porta le couteau au visage,

hâra
Guise étoit d'un naturel | très-difficile à s'humaniser.
ordinairement sombre & | ¹²¹ Contre le Roy d'Es-

gne

hâta fort cette résolution, à laquelle le Roy de soi-même inclinoit assez, il y avoit long-tems. 1595.

Le Dimanche 22, Madame de Rohan fit prêcher publiquement à Paris, dans la maison de Madame sœur du Roy, où se trouverent sept ou huit cens personnes, & dans le Louvre autant ou davantage au Prêche qu'y fit faire Madame. Ce que le Peuple de Paris, comme étonné regardoit, sans toutesfois s'en émouvoir d'avantage.

Le Mercredy 25, furent défaits en effigie en la Place de Greve à Paris, un Jesuite nommé Varades, avec le Curé de Saint André des Arcs,

gagne.] Le Roy * voyant la continuation secrette des menées Espagnoles, & leurs continuels desseins à brouiller & ruiner la France, il assembla tous les Princes du Sang & autres Officiers de la Couronne, & principaux de son Conseil, avec lesquels il résolut de déclarer la guerre ouverte au Roy d'Espagne. † Dans le Conseil il y eut tant de divers avis, d'atércations & de contestations, que le Roy demeura plusieurs mois, sans sçavoir à quoy se résoudre. Enfin le Roy contre ses propres sentimens se laissa

emporter à faire cette déclaration de guerre, non en forme patente & scellée; mais seulement intitulée (De par le Roy) dans laquelle furent exprimez les torts, griefs & entreprises faites par ledit Roy d'Espagne; tant sur l'Etat que sur la personne de sa Majesté, & les violences journalieres qu'il faisoit faire sur ceux de Gambray & Cambresis, qui étoient sous sa protection. D'un autre côté, la certitude du Traité déjà conclu avec Monsieur de Lorraine, l'assurance que donnoient tous les principaux Chefs

* Mem. de Chiverny, pag. 483.

† Econom. Royal. T. L. ch. 58. p. 556.

1595. Arcs, & son Vicaire. Leur tableau contenoit ce qui s'ensuit :

» M^c. Claude Varades, soi disant Prieur ou
 » Recteur des Jesuites de cette Ville, Maître
 » Christophle Aubry Curé de S. André des
 » Arcs, & M^c. Pierre Ethorel son Vicaire,
 » par Arrêt de la Cour sont trouvez atteints &
 » convaincus de crime de leze-Majesté divine
 » & humaine au premier chef, pour avoir par
 » eux baillé conseil, & méchamment induit le
 » traître & proditeur de sa Patrie, Pierre Bar-
 » riere exécuté à mort, à commettre le très-
 » abominable & détestable parricide par lui
 » reconnu & confessé en la personne du Roy
 » regnant, pour la réparation duquel crime
 » ont été condamnez à être tirez & demem-
 » brez ; & après leurs membres rompus, jet-
 » tez au feu, tous & chacuns leurs biens ac-
 » quis & confisquez au Roy.

Le Lundy 30 ; un nommé Jacquemin, pat

<p>de faire la guerre pour la France, les persuasions des Ambassadeurs d'Angleterre & d'Hollande, qui promettoient de faire de si grandes diversions ; que les forces d'Espagne y étant toutes occupées, elles n'auroient nul moyen de s'opposer aux armes du Roy ; l'intérêt de reconnoître les vrais François, & ceux qui soutenoient encore le parti d'Espagne ; enfin les esperances que</p>	<p>donnerent alors Messieurs de Bouillon & de Saucy, dont le premier promettoit de faire des merveilles dans le Luxembourg, & le second dans la Franche Comté, déterminèrent le Roy à cette guerre. Le Roy d'Espagne quelques mois après accepta l'ouverture de cette guerre, & fit publier un autre Déclaration dans laquelle il appelloit le Roy, Prince de Bearn seulement.</p>
--	--

glé en la Vallée de Misere, pour avoir commis 1595.²²
 durant ces troubles plusieurs vols & assassinats,
 entr'autres un bien signalé & vérifié d'un Fla-
 mand, lequel après avoir entierement volé &
 l'avoit tenu quelque tems en sa maison, lui
 auroit coupé la gorge & jetté dans l'eau, le
 chargeant d'être Politique. Ce Jacquemin étoit
 Orfevre de son métier, fils d'un pere de la Re-
 ligion, & lui de la Confrairie des Seize, qui
 étoit la Religion des Brigands.

Le Mercredi dernier jour du present mois
 de Janvier, l'Edit de Pacification de l'an 1577
 fut arrêté & vérifié par la Cour de Parle-
 ment

122 *L'Edit de pacifica-
 tion de l'an 1577.*] Cet E-
 dit étoit une nouvelle con-
 firmation de celui de Fleix
 & de Nerac, § qui permet-
 toit aux Huguenots capa-
 bles de remplir les premie-
 res Charges du Royaume,
 de pouvoir les posséder. Le
 Roy en accordant cet Edit
 avoit en vûe de retirer le
 Prince de Condé des mains
 des Huguenots, crai-
 gnant qu'en le laissant par-
 mi-eux, ils ne le fissent
 dans la suite leur Chef.
 De plus ~~il~~ prevoit que
 ce ~~seroit~~ une des condi-
 tions que le Pape lui im-
 poseroit en lui donnant

l'absolution; mais peu de
 Conseillers du nombre de
 quatre-vingt-deux qui as-
 sistèrent à l'assemblée,
 connoissoient les vrais mot-
 ifs qui avoient porté le
 Roy de donner un tel E-
 dit. Ce qui fut cause non-
 seulement de la diversité
 de leurs avis, mais encore
 des contestations & des pa-
 roles dures qu'ils eurent
 entre eux pendant deux
 jours que cette affaire de-
 meura sur le bureau. Les
 uns disoient que cet Edit
 rendroit le Roy plus o-
 dieux, que n'avoit été son
 prédecesseur: d'autres, qu'il
 seroit la cause que le Pape
 lui

1595. 176 JOURNAL DU REGNE
ment, toutes les Chambres-assemlées, sur le
quel ils avoient deja été douze jours entiers à
opiner, sans vacquer à autre chose.

La contrariété des opinions y fut grande,
principalement sur l'admission & reception de
ceux de la Religion aux Etats, & surtout aux
Cours Souveraines.

M. de Fleury¹²³ Rapporteur de l'Edit con-
clut à la vérification pure & simple d'icelui,
soutint que si on y apportoit limitation, ce se-
roit limiter & restreindre la puissance du Roy,
& diminuer sa Majesté, à laquelle la Provision
des offices appartenoit, joint que les services
faits par ceux de la Religion à l'Etat; mé-
ritoient bien cette récompense. Ajouta qu'il
en avoit parlé à l'Avocat Servin, & oui de lui
des raisons très-pertinentes faisant à son opi-
nion. Pourtant étoit d'avis que nonobstant le
dire du Procureur Général, fût mis sur l'Arrêt
pour le regard de ladite Déclaration; *lue; pu-
bliée*

lui refuseroit l'absolution.
Quelques-uns prirent oc-
casion de calomnier sa re-
ligion & sa bonne foy qu'il
avoit donnée dès le com-
mencement, de ne rien in-
novver sur cette matiere.

123 *Monsieur Fleury.*]
Etienne de Fleury Doyen
des Conseillers de la Cour
du Parlement de † Paris,

le même qui avec M. d'A-
mours son collègue, ac-
compagna le Président Le-
maître au Logis de Mr.
l'Archevêque de Lyon,
pour rendre compte de
l'Arrêt du 28. jour de Juin
1593. que la Cour avoit
donné pour la conserva-
tion de la Loy Saînte.

(114)

† *Mémoires de la Ligue, T. V. p. 398.*

§ *Mem. de Nevers, T. II. p. 398.*

Éliée & enregistrée, ouï & ce requerant le Procureur Général du Roy. 1595.

M. Brisard l'ainé fut d'avis au contraire, que ladite Déclaration fût vérifiée comme l'Edit l'étoit du vivant du feu Roy, & sans que ceux de la Religion fussent reçus aux Etats.

M. Dudrac soutint qu'il falloit garder l'égalité entre les vrais François, & ne tenir pas pour gens de bien ceux qui sous un spécieux prétexte de Religion, tenoient des maximes d'inégalité pour ouvrir la porte à l'Espagnol, fut d'avis de recevoir l'Edit purement & simplement.

L'opinion de M. Briçonnet ¹²⁴ fut, qu'on n'avoit point accoutumé de vérifier tels Edits, que quand on voyoit une armée de Reistres.

M. Levoix ¹²⁵ dit, qu'en vérifiant cette Déclaration,

¹²⁴ *Briçonnet.*] An^{ro} roine Briçonnet fut fait Conseiller le 30 Septembre ¶ 1577. & puis Maître des Requêtes.

¹²⁵ *Monsieur Levoix.*] Jean Levoix fut obligé en 1582. de s'absenter, ayant été decreté de prise de corps par la Cour, pour le fait suivant rapporté dans le Journal d'Henry III. * Ce Contemner entretenoit publiquement la femme

d'un Procureur du Châtelet nommé Boulanger: cette femme touchée d'un remord de conscience, lui déclara un jour l'envie qu'elle avoit de se retirer de son péché, dont il se mocqua, & voulant faire d'elle comme auparavant, elle lui résista vertueusement, ce qui mit en colère le Conseiller, & lui dit mille injures, l'appella putain & rusée, la menaça de la marquer

¶ *Blanchard, Cat. des bons, p. 94.*

* May 1582.

1595. claration, il falloit craindre qu'on ne dit, *canis ad vomitum*; (On ne sçait si en opinant il ne lui souvint point de son chien) & que la conversion du Roy ne fût calomniée, réjeta fort ce que M. le Procureur Général leur avoit fait entendre de la part de Sa Majesté, à sçavoir qu'il retireroit bientôt le petit Prince des mains de ceux de la Religion par devers lui, pour le faire nourrir en la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & qu'il ne falloit croire cettui-là, ni que jamais les Huguenots le rendissent.

M. Rancher ¹²⁶ opina violemment, appella méchans tous ceux qui trouvoient bon que les Huguenots

marquer en femme de son métier. De fait, quelque tems après averti que son mari la menoit jouer aux champs la veille de la Pentecôte, monta à cheval, & prit avec lui quelques Paysans, qui l'attraperent à un chemin étroit, où en présence de son mari la firent descendre de cheval, & lui demanderent le nés pour le lui couper; mais n'en pouvant venir à bout, ils lui déchiquerent les joues avec un jetton qui coupoit comme un rasoir. Ayant fait ce coup s'en reviennent à Paris avec ledit Sr. Conseiller, contre lequel

la Cour ayant vû & reçu les informations, déclara prise de corps; mais ne voulant pas être jugé par ses collègues, il fit à force d'argent évoquer la chose au Parlement de Rouen, & en sortit par la porte dorée, ayant composé avec sa Partie à deux mille écus. Cet Arrêt justificatif lui obtint son rétablissement à la Cour.

126 *Monseur Rancher.* Antoine Rancher-Conseller en la Cour du * Parlement depuis le 6. Decembre 1580. Son avis est particulier.

Huguenots fussent admis aux Etats, & pour le regard de l'Edit de l'an 1577, que ce n'étoit qu'une feuille de papier écrire, que le Roy avoit baillé aux Huguenots pour les contenter en papier, comme il avoit bien paru, & qu'aujourd'hui de vouloir rétablir cette nouveauté éteinte, il n'y avoit point d'apparence; au contraire que de grands inconveniens en pouvoient advenir. Premièrement que cela reculeroit la bonne volonté du Pape, duquel on avoit bien affaire en beaucoup de choses, même pour autoriser un second mariage; qu'il ne falloit point, aussi se promettre que les Huguenots rendissent jamais le petit Prince, & toutesfois qu'il en falloit faire instance au Roy de le retirer de leurs mains par la force; ce qu'ayant exécuté il ne se falloit plus mettre en peine des Huguenots ni de leurs Edits.

M. Belanger ¹²⁷ opina en soldat, & bien que nouvellement desligué, opina toutes fois comme un homme qui toute sa vie eut été fort contraire; car il fut d'avis de recevoir l'Edit purement & simplement, & que si on se fioit à ceux de la Religion des Charges militaires, qui

¹²⁷ M^o sieur Belanger.] Jacques Belanger avoit été Ligueur, & du nombre des Quarante, qui * composoient le Concil Général de l'Union fut de l'avis du Rapporteur, & aussi M. Hadrian Dudrac. Ce

dernier fut Conseiller du Parlement de Paris le 20. du mois d'Aoust 1569. Il étoit fils d'Hadrian Dudrac aussi Conseiller en la même Cour, & avoit épousé Charlotte de Rapoel, Dame de Bandeville.

* *Dial. du Mahu. & du Man.*

1595. qui étoient pour la conduite des Armées, dont la conservation de nos vies dependoit, qu'on ne leur pouvoit dénier choses moindres; & que de telles charges, il s'en falloit remettre à la volonté du Roy.

M. Ruellé ¹²⁸ contre cette opinion soutint que le jugement d'un Hérétique préjudicoit plus que la mort de trois cens Capitaines.

M. Deslandes ¹²⁹ le secondant, dit qu'un Juge Hérétique pouvoit faire plus de mal qu'une armée entiere de Gens-d'armes.

M. Bouchart ¹³⁰ fut d'avis de déprimer les Huguenots, afin que l'on connût qu'ils tenoient la mauvaise opinion, & qu'il ne les falloit admettre aux Charges avec les Catholiques.

Au contraire M. Coquelay ¹³¹ Chanoine de N. D.

¹²⁸ *Monsieur Ruellé.*] Pierre Ruellé fut Chantre & Chanoine de Notre Dame de Paris, § il fut Conseiller du Parlement, puis Président aux Enquêtes le 24. Juillet 1587. Mourut le 24 Juin 1613.

¹²⁹ *Monsieur Deslandes.*] Guillaume Deslandes étoit * d'une famille très-ancienne, qui tiroit son origine de la Ville de Gennes. Pierre Deslandes fut le premier qui quitta

l'Italie, & s'établit en France, & fut Trésorier de l'Epargne, sous le Regne du Roy Jean.

¹³⁰ *Monsieur Bouchard.*] René Bouchard fut pourvû de la Charge ¶ de Conseiller au Parlement de Paris le 18 Fevrier 1569.

¹³¹ *Monsieur Coquelay.*] Lazare Coquelay avoit été Liguier, & du Conseil des Quarante; ce qui n'empêcha pas qu'il ne se déclarât contre les prétentions des Espagnols

§ Blanchard, Catal. des Conseil.

* Le même, p. 88.

¶ Le même, pag. 85.

N. D. après avoir abjuré & detesté la Ligue, voire fait comme une espece d'amende honorable de ce qu'il en avoit tant été, dit qu'il n'y avoit une plus grande erreur, que celui qui vouloit entretenir le discord entre les Catholiques & ceux de la Religion : Que de se réunir, c'étoit le moyen d'avoir paix en l'Etat & en l'Eglise, qu'il ne se falloit pas laisser piper en ce fait par quelques Prêtres ignorans des Saintes Ecritures & de leur sens, voire même qu'il y avoit des étincelles de verité en la nouvelle Religion ; & quant à recevoir aux Etats ceux qui en étoient, quand on le feroit, qu'on ne feroit rien qui n'eût été fait en plus forts termes par les Papes mêmes. Allegua le Pape Jean envoyé en Ambassade par Theodore vers Justin Empereur en Orient pour le rétablissement des Arriens ès Eglises & dignitez, afin que les Catholiques Orthodoxes ne fussent maltraitez en Italie, où les Arriens étoient les plus forts, & ajoutant à ce propos plusieurs beaux exemples & raisons, conclut à la vérification de l'Edit pure & simple, sans restriction ni modification aucune.

M. Veau ¹³² rejeta entièrement l'Edit, disant

Espagnols ¶, qui vou-
loient faire élire leur In-
fante Reine de France, en
soutenant avec quelques
autres la Loy Salique qui
en exclut les femmes.

132 Monsieur Veau.]
Jean de Veau § fut reçu
Conseiller le 14 Fevrier
1576. & en 1586 le 13 de
Novembre il fut fait Maî-
tre des Requêtes.

¶ De Thou, Tom. V. L. 106. p. 352. & L. 108. p. 412.
§ Blanchard, page 94.

1595. fant que les derniers troubles n'étoient arrivez que pour le trop grand mépris de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine; laquelle parole M. le premier President releva, & lui dit, qu'il ne pouvoit passer cetui là, pource qu'il n'avoit point été mis à la Bastille pour avoir méprisé la Religion.

Messieurs Poisle & Maréchal ¹³³ sembloient en leurs opinions, vouloir par paroles indirectes justifier les armes de la Ligue; ce qui fut censuré par M. le premier President lorsqu'il opina, & eurent peine de s'en excuser, principalement Poisle, qui avoit tâché de maculer l'honneur du feu Roy.

M. Leiaud ¹³⁴ fut d'avis de faire remontrances à Sa Majesté, & en après d'un mariage des deux Religions. Opinion (dit quelqu'un) digne d'un Jodeveau.

M. Ripault ¹³⁵ tint une opinion singuliere & un peu confuse; sçavoir, de vérifier l'Edit avec trente conditions qui eussent suffi pour occuper la Cour jusqu'à Pâques.

M.

<p>¹³³ Messieurs Poisle & Maréchal] Jacques Poisle fut * reçu le 11. May 1594, & Claude Maréchal avoit été reçu le 27 Septembre 1587. Il étoit auparavant Conseiller au Grand Conseil.</p>	<p>Jean le Jau étoit Conseiller depuis le 17 Septembre 1568. §</p>
<p>¹³⁴ Monsieur le Jau.]</p>	<p>¹³⁵ Monsieur Ripault.] Christophe Ripault étoit auparavant Conseiller du Parlement de Rouen, & fut reçu dans celui de Paris le 13 Juillet 1552.</p>

136

* Le même, pag. 104.

§ Le même, pag. 85.

M. Dufour, le bon homme, conclut à tout, à la vérification de l'Édit, aux remontrances, aux modifications du Procureur Général, & à tout ce que l'on trouveroit bon.

Voilà comme la Cour se trouva divisée en opinions sur cet Édit. Mais enfin ceux qui opinèrent pour la vérification pure & simple le gagnèrent de six voix seulement; car il y eut cent douze opinans, dont il s'en trouva cinquante-neuf pour, & cinquante trois contre; six des Conseillers étant revenus à la première opinion du Rapporteur, de la vérifier purement & simplement.

À la levée de la Cour, M. le Procureur Général alla trouver M. le premier Président, le supplia qu'en faisant dresser l'Arrêt, il fût mis sur icelui, *Où le Procureur Général*, seulement sans y ajouter (comme est ordinaire en toutes vérifications) *ce requérant*¹³⁶: ce qui fut trouvé étrange, & n'a été oublié aux Memoires des Huguenots, notamment en un petit Traité qu'ils firent imprimer en cet an 1595, intitulé: *Remontrances des Eglises Reformées au Roy & à Nosseigneurs du Conseil, sur les moyens de pourvoir à leurs justes plaintes, &c.*

Ce

¹³⁶ *Ce Requierant.*] Jacques de la Guesle Procureur Général § ne voulut pas souffrir que dans l'acte de la Promulgation de l'Édit de pacification fussent mises ces paroles *Ce Requierant*, mais seulement *Où*

le Procureur Général, quoique l'Avocat Général fût de cet avis, & que son pere qui en l'année 1577 exerçoit la même Charge, l'eût demandé pour un Édit du Roy Henry III.

137

1595. Ce jour qui étoit le dernier du mois, arrivèrent à Paris les Ambassadeurs de Venise¹³⁷ ; qui furent logez à l'Hôtel d'O.

Meilleurs de Montpensier & le Grand avec une

¹³⁷ Les Ambassadeurs de Venise.] Il y avoit déjà quelques mois que le Seigneur ¶ Jean Mocenico Ambassadeur de la République de Venise auprès du Roy Henry III. & Henry IV. avoit annoncé au Roy que les Maîtres avoient fait partir de nouveaux Ambassadeurs pour feliciter Sa Majesté sur ses fréquentes victoires. C'étoient les Seigneurs Jean Vincent Gradenico (auparavant Ambassadeur auprès du Roy d'Espagne) & le Chevalier Jean Delfino , auxquels on avoit joint François de Odo qui devoit succéder à Jean Mocenico avec la qualité d'Ambassadeur Ordinaire. A l'entrée du Royaume ils furent honorablement reçus par le sieur de Lesdiguières. Lorsqu'ils furent auprès de Paris, le Roy envoya au devant d'eux les sieurs Joseph de Bellegarde,

André Hurault & Jacques Auguste de Thou, déjà nommé son Ambassadeur pour aller à Venise , qui furent suivis du Prince Henry de Bourbon Duc de Montpensier , qui étoit accompagné d'un très-grand nombre des principaux Seigneurs de la Cour , & qui reçut magnifiquement ces Ambassadeurs quelque part hors la Ville , & les conduisit jusques à l'Hôtel qu'on leur avoit préparé. Le Roy , continue * Monsieur de Thou , voulut marquer à ces Ambassadeurs , par une réception si magnifique , sa reconnaissance envers l'auguste Senat de Venise , lequel dès le commencement de son regne , malgré les sollicitations & les menages du Pape & du Roy d'Espagne , l'avoit reconnu pour Roy de France , & avoit depuis ce tems-là tenu auprès de lui un Ambassadeur ,

¶ Idem , p. 526.

* Idem , page 522. •

une bonne troupe de Noblesse allerent au-de-¹⁵⁹⁵
vant par commandement du Roy ; aussi fit M.
le Prevôt des Marchands ¹³⁸, qui leur fit une
harangue.

En ce mois de Janvier , mourut à Paris en sa
maison

deur , pendant que les au-
tres Puissances & les Prin-
ces Catholiques ne le re-
connoissoient pas publi-
quement pour possesseur
legitime de la Couronne
de France : soit qu'ils fus-
sent ses ennemis , ou qu'ils
cruissent qu'il ne seroit ja-
mais paisible dans ce
Royaume.

138 *Monsieur le Prevôt
des Marchands.*] Martin
Langlois * Conseiller du
Roy & Maître des Re-
quêtes ordinaire de son
Hôtel , élu Prevôt des
Marchands le 16 du mois
d'Aoust 1594. à la place de
Monsieur Lhuillier , eut
ordre du Roy de recevoir
les Ambassadeurs Veni-
tiens , à la porte de la Vil-
le , auxquels il fit une très-
belle harangue. Il fut au-
paravant Avocat au Parle-
ment de Paris , & se distin-

gua par son éloquence &
par sa prudence. A ces deux
qualitez il joignoit un
grand courage & une gran-
de activité qu'il fit paroître
le jour de la réduction de
Paris : il étoit alors un des
Echevins de cette Ville , &
eut la fonction la plus dif-
ficile , qui fut de tenir li-
bre le rempart depuis la
Bastille jusques à la porte
de Saint-Denys , sur lequel
& aux environs il y avoit
des Corps de Gardes Espa-
gnols & Wallons ; mais
malgré leur résistance , &
au milieu des dangers il
détarrassa & ouvrit la por-
te de Saint Denys pour fai-
re entrer les Troupes du
Roy. En récompense Sa
Majesté créa un nouvel
Office de Maître des Re-
quêtes , qu'il lui donna , &
l'année d'après le fit Pre-
vôt des Marchands.

* *Dubreuil* , *L.* 3. *p.* 767.

§ *Le Grain* , *L.* 6. *pag.* 276.

1595. maison d'une fièvre chaude & pestilente, M. de Sermoise ¹³⁹ Maître des Requêtes.

Mourut aussi l'Auditeur Charlet ¹⁴⁰, âgé de 68 ans, d'un grand catharre qui le suffoqua sans qu'on le pensât aucunement; car son Medecin en étant sorti un peu auparavant, avoit dit qu'il n'y avoit aucun inconvenient en la maladie, & quand il en eût dû mourir, qu'il n'en fût mort de deux mois.

La plupart des maladies de cette saison étoient inconnues aux Medecins à cause de la constitution du tems vaine & humide après une longue & âpre gelée, ce qui a accoutumé de causer ordinairement les grandes maladies.

En ce même mois, un Cordelier nommé Croiset, fils de ce signalé Bourreau de la Saint Barthelemy ¹⁴¹, jeta son froc aux orties, & se retira

¹³⁹ M. de Sermoise.] Fut du nombre des Quarante que le Duc de Mayenne ajouta aux Quarante du Conseil Général de l'Union. Il avoit de l'autorité parmi les Ligueurs & ses confreres *, qui à sa priere & sous sa caution élargirent le Marguis de Resnel qu'ils retenoient en prison.

¹⁴⁰ Charlet.] Il étoit fils d'Estienne Charlet, &

frere d'un autre Estienne Charlet, l'un & l'autre Conseillers en la Cour du Parlement de Paris, fut enterré le 25. du mois de Janvier 1595. dans l'Eglise des Augustins, où ses ancêtres ont une Chapelle.

¹⁴¹ Bourreau de la S. Barthelemy.] Croiset n'étoit point Bourreau d'office: le Journaliste lui donne ce nom, parce que dans le massacre de la S. Barthelemy.

* Dial. du Mahoutre & du Man.
§ Extrait mortuaire.

D' H E N R Y I V. 187
retira à Bourg en Bresse, où depuis il a été bruit 1595.
qu'il exerçoit le Ministère.

F E V R I E R.

Le Vendredy 3 Fevrier, les Ambassadeurs de la Seigneurie de Venise allerent saluer le Roy au Louvre, lequel leur fit un grand accueil & reception. Leur harangue fut courte, comme étant bien avertis que le Roy n'aimoit pas les longues harangues.

Sa Majesté en les attendant, passa le tems à rire & gauffer les Dames. Voyant venir Madame de Rohan leur dit : *Voici venir Madame de Rohan, gardez-vous, Mesdames, qu'elle ne crache sur vous; pour le moins si elle n'y crache, elle en medira.* Puis advisant la Gouvernante de Mademoiselle de Bourbon qui étoit fort vieille & laide, *Il n'y aura, dit-il, que celle-ci qui entre avec moi dans mon cabinet; je m'en vais en faire un sacrifice pour le Public.*

Le Dimanche 5, furent faits à Paris force Ballets, Mascarades & Collations, & à la Cour encore

thelémy § il tua de sa main quatre cens personnes, entre lesquelles étoit le Conseiller Brouillard. Dans la suite Croiset se retira dans un hermitage, non pour y faire penitence, mais pour y voler ou égorger les pas-

sans qui avoient le malheur d'y entrer, ou de passer auprès. Il finit sa vie sur un gibet, & son fils ayant quitté le froc de Cordelier, passa chez les Huguenots qui le firent Ministre.

142

1595. encore plus, où les plus belles Dames richement parées, & magnifiquement atourées, & si fort chargées de perles & pierrieres, qu'elles ne se pouvoient remuer, se trouverent par commandement de Sa Majesté, pour donner plaisir & faire passer le tems à Messieurs les Ambassadeurs.

Ce jour courut à Paris un faux bruit de la mort du Duc d'Espéron.

Fut aussi la Foire Saint-Germain criée.

Le Mardy 7, jour de Carême-prenant, y eut force mascarades & folies par la Ville, comme de coutume; on disoit que le Roy s'y trouveroit, mais il n'y alla point. Le Duc de Guisé & Vitry coururent les rues avec dix mille insolences.

Ce jour furent publiées à Paris les défenses de manger chair en Carême sans dispense, sur peine de punition corporelle, & aux Bouchers d'en vendre, ni étaler sur peine de la vie.

Cependant tous les Dimanches on prêchoit à Paris publiquement dans le logis de Madame, & les Mercredis & Vendredis dans le Louvre, & étoient les Ministres ordinaires, Lafaye, Montigni, Fugré & la Serizaie, sans que personne en dît mot, ni s'en formalisât, fors quelques Prêtres & Ecclesiastiques qui en parlerept encore fort sobrement. Un de ceux qui s'en remuerent le plus, fut Benoît, Curé de Saint Eustache: Mais Madame l'ayant envoyé querir pour cet effet, lui en ferma la bouche.

M. de Sanci¹⁴² traita ce jour les Ambassadeurs,

¹⁴² Monsieur de Sancy.] gneur de Sancy étoit alors
Nicolas du Harlay Sei-] non Sur-Intendant des Fi-

deurs, & fut la Foire Saint Germain recrée pour 15 jours, à sçavoir huit pour la tenir & huit pour l'accoutrer, comme elle en avoit bon besoin ; car ceux qui l'avoient vûe du vivant du feu Roy, ne la pouvoient reconnoître pour la Foire Saint Germain, tant elle étoit pietre & défolée.

Le Vendredy 10, mourut à Paris le Receveur Yfambert.

Le

nances, comme l'a écrit Mezeray, mais un des Conseillers du Conseil des Finances, établi depuis peu par le Roy, & dont le Chef étoit Monsieur de Nevers. Il est vrai qu'il s'étoit promis d'avoir seul la Charge de Sur-Intendant avec toute autorité; mais Madame de Liancourt qui avoit tout pouvoir auprès du Roy, persuada à Sa Majesté, pour se venger de quelques paroles que Sancy avoit dit contre elle, de supprimer pour lors cette Charge, & d'établir ce Conseil. Il regala magnifiquement les Ambassadeurs de la République de Venise, pour se conserver les faveurs du Roy. Le Lecteur sera bien aisé

de trouver ici le sujet de la vengeance de la belle Gabrielle contre Monsieur de Sancy. Voici comme il le rapporte lui-même dans son discours apologetique, qu'on trouve dans les Memoires de Monsieur de Villeroy.

» Le Roy allant à Com-
 » piegne pour renouer le
 » mariage de Madame sa
 » sœur avec le Duc de
 » Montpensier, voulut
 » que je fusse de la partie,
 » & il n'y eut alors dans
 » le carrosse du Roy que
 » Sa Majesté, le Duc de
 » Montpensier, la Du-
 » chesse de Monceaux &
 » moy. Cette Duchesse
 » entama un propos de
 » bâtards, & dit qu'il n'y
 » avoit rien si aisé que de

les

1595. Le Samedi 11, un Pâtissier demeurant à Paris près du logis de M. le Chancelier, fut pendu à l'Ecole S. Germain, pour avoir aidé à tuer une Damoiselle qui passoit déguisée pendant la Ligue, pour aller trouver son mari qui étoit au service du Roy.

Le Roy passa ce jour tout à cheval par la Foire S. Germain, laquelle il prolongea de huit jours à la Requête des Marchands, puis de-là s'en alla à Fontainebleau.

Le Dimanche 12, qui étoit le Dimanche des Brandons, Madame fit un ballet magnifique au Louvre, où il n'y eut rien d'oublié, si ce ne fut possible Dieu qui volontiers ne se trouve en telles Compagnies pleines de luxe & dissolution.

<p>Le » les rendre legitimes, & » qu'il ne falloit que les » mettre sous <i>Labrifol</i>. » J'eus opinion qu'elle ne » s'étoit mise sur ce dis- » cours, que pour faire » voir au Roy si j'avois la » hardiesse de parler à Sa » Majesté franchement » sur ce sujet en son ab- » sence, je n'oserois le » faire en sa présence, & » que sur cela elle diroit » au Roy, que puisqu'el- » le avoit assez de puis- » sance pour me faire tai- » re, il le devoit mieux » faire par son autorité, » mais elle se trompa, car » je lui répondis sans au- » cun respect ce que je » pensois être de la raison</p>	<p>Le » & de mon devoir, pour » s'empêcher de plus pen- » ser à cela. <i>Le P. . . font</i> » toujours des bâtarde : el- » le s'en trouva étonnée, » & étant sans masque el- » le le mit promptement, » . . . & dès ce moment » elle jura ma ruine; elle » y réussit; car après la » naissance de son second » fils le Chevalier de Ven- » dôme, après laquelle le » Roy lui promit & ju- » ra de l'épouser, la Du- » chesse de Beaufort ne » voulut point le croire, » qu'il ne lui donnât pour » caution l'éloignement » du sieur de Sancy d'au- » près de Sa Majesté.</p>
---	---

- Le Vendredy 17, arriverent nouvelles à Paris de la garnison de Soissons défaite par ceux du Roy en la Plaine de Villiers-Costerets le Mercredy 15 de ce mois, en laquelle rencontre demeurèrent morts une cinquantaine pour le moins des plus mauvais & désesperez Ligueurs de la France; qui fut une nouvelle saignée à la ¹⁴³ Ligue qui l'affoiblit fort.

Vinrent

143 *Nouvelle saignée à la Ligue.*] La Ville de Soissons étoit la Ville après celle de Paris, dans laquelle un nombre considerable des plus zelez Ligueurs s'étoient refugiez sous la protection du Duc de Mayenne. * Elle avoit une forte garnison qui faisoit la guerre continuellement dans son voisinage. Vers la mi-Fevrier, Pontenac qui en étoit le Gouverneur, voulant surprendre les Royaux, mit en embuscade deux cens Maîtres dans une vallée nommée *La folie*, & un plus grand nombre d'Arquebusiers dans un bois prochain, l'un & l'autre à demie-lieue près de Crépi, où commandoient les Srs de Gadancour & Douville.

Ce dernier retournant avec trente Maîtres dans la garnison, tomba dans l'embuscade, & fut attaqué en front par Bellefont & Conau, & repoussé jusques aux Fauxbourgs de Crépi. A cette allarme la garnison de ce Fort monta à cheval, ce qui les obligea de faire leur retraite vers le Bois de Tillet, où ils avoient laissé leurs Arquebusiers; mais Gadancour, Moussi & Douville les poursuivirent si vigoureusement, qu'ils percerent la troupe des Ligueurs, & rendirent leur embuscade inutile, & les poursuivirent jusques à la vue de Villiers-Cotterez, qui tenoit pour les fuyards, où ils se réunirent & combattirent contre les Royaux; mais

* *D^e Thou, Tom. V. Liv. 102. pag. 526.*

§ *D'Autogé, Tom. III. L. 16. p. 530.*

1595. Vinrent aussi nouvelles de la défaite d'onze Cornettes de Cavalerie Espagnole ¹⁴⁴ par le Maréchal de Bouillon auprès de Vuirton en la Duché de Luxembourg & de Vezoul, Jonville & autres Places prises en la Franche-Comté par les Capitaines Saint George & Tremblecourt Lorrains.

Ceux de Beaune ¹⁴⁵ ayant coupé la gorge à

mais quoique ceux-ci ne fussent que la moitié des autres, ils conservèrent leur avantage, & poursuivirent leur victoire jusques à la barrière du Château. Les Royaux n'ayant perdu à ce combat que deux Gentilshommes & quatre Soldats, & les Ligueurs cinquante, entre lesquels étoient Bellefont & Bua, l'un & l'autre Capitaines: avec quatorze autres qui en avoient le titre, & Conan Lieutenant du Gouverneur fut du nombre des prisonniers.

¹⁴⁴ *La défaite de onze Cornettes Espagnoles.*] Mezeray écrit * que le progrès que fit alors M. le Maréchal de Bouillon ne fut pas fort considerable, n'y ayant pris que les pe-

tites Villes, ou plutôt Bourgades de Vezoul, Luxeul & Jonville.

¹⁴⁵ *Ceux de Beaune.*]

Par la paix d'Espernay †, le Duc de Mayenne devint maître de la Ville & Château de Beaune, qui y mit pour Commandant le sieur de Montmoyen son Maître d'Hôtel. Ce nouveau Commandant ayant reconnu dans les habitans un ferme desir de se donner au Roy, fit une association avec eux, laquelle fut accompagnée de sermens publics, & pour la rendre plus solemnelle, il fit ses Pâques avec les principaux, pour jurer la main sur l'Hostie; mais par une fraude de nouvelle invention il avoit gagné le Prêtre à ne point consacrer

cette

* Tome II. p. 1133.

† D'Aubigné, T. III. L. 4. ch. 7.

leur garnison, ouvrirent en même tems leurs portes à M. de Biron, lequel mit le siège devant le Château que chacun tenoit pour imprenable, & toutefois l'emporta en six semaines, après avoir enduré trois mille coups de canon.

Le J u d y 23, vinrent à Paris les nouvelles de la mort de l'Archiduc ¹⁴⁶ Ernest âgé de 40 ans, auquel succeda le Comte de Fuentes.

M A R S.

Le Mercredi premier Mars le Roy eut avis d'une entreprise dressée contre sa personne par sept hommes qui étoient à Paris, desquels six avoient été pratiqués par les Jesuites, & le septième

cette Hostie. Ayant donc découvert par ce moyen les secrets plus cachez des habitans, il augmenta sa garnison de trois cens hommes, & puis pilla & rençonna presque tous les habitans. Ce mauvais traitement augmenta le désir qu'ils avoient de se donner au Roy. Pour l'exécuter, ils se confièrent au sieur de Vaugrenan, qui étoit Gouverneur de Saint Jean de Laune, qui en donna avis au Maréchal de Biron, qui sous couleur d'aller assiéger Châteauneuf, se rendit à Beaune avec un secours considérable. A-

Tome II.

lors le Maire de la Ville fit sonner la cloche de l'horloge, qui étoit le signal qu'il avoit donné, prend l'écharpe blanche, crie *Vi-ve le Roy*, & à la tête de ses Concitoyens contrainst Montmoyen de se retirer dans le Château, où il se défendit près de six semaines, après lesquelles il rendit cette Place par composition.

¹⁴⁶ *La mort de l'Archiduc Ernest.*] Le même dont on a parlé plusieurs fois dans la premiere partie de ces remarques, & pour lequel le Pape & le Roy d'Espagne s'interes-

N soient

194 JOURNAL DU REGNE

1595. septième par le Pape; lequel avis Sa Majesté en apparence négligea; mais en effet fut cause qu'il ne s'en alla point promener à la Foire, le dedans de laquelle étoit si beau, qu'en étoit le dehors du vivant du feu Roy.

Le Jeudy 2, un jeune Compagnon natif de Sens, qui de Prêtre qu'il étoit, s'étoit fait Capitaine de la Ligue, & en cette qualité ravageoit & voloit tout le monde autour de Montreuil-Fault-Yonne; se faisant appeller le Capitaine Merleau, fut pendu en la Place de Grève à Paris, chargé outre ses voleries ordinaires, d'avoir eu quelque mauvais dessein contre la personne du Roy.

Ce jour, M. le Président Segulier ¹⁴⁷ étant allé trouver le Roy, pour lui faire de la part de

soient pour le faire Roy de France conjointement avec l'Infante Isabelle. Il étoit Gouverneur des Pays-Bas depuis le commencement de l'année dernière & mourut à Bruxelles accablé de deplaisirs, de chagrins, & de fréquentes convulsions. Cette mort, dit Monsieur de Thou*, fit évanouir les vaines espérances des Espagnols qui s'étoient persuadés d'unir la France à leur Empire.

¹⁴⁷ Monsieur le Président Segulier.] Pierre Segulier, Chevalier, † Seigneur de Sorel, Conseiller du Roy en ses Conseils, & Président en sa Cour du Parlement, après avoir suivi le Barreau pendant quelques années, fut pourvû de l'Office de Lieutenant du Bailly du Palais, & après en avoir fait la fonction l'espace de quatre années, il fut reçu Conseiller au Parlement

§ D'Aubigné, Tom. III. L. 4. ch. 27. p. 602.

* T. V. L. 102. p. 338.

† Blanchard, Hist. des Présidens, pag. 199.

de la Cour de Parlement remontrances sur l'E- 1595.

dit des Consignations que la Cour avoit refusé de verifier : Sa Majesté lui dit qu'il ne leur demandoit de tous que cetui-là ; & qu'ils ne l'en refusassent point , sinon qu'ils lui donneroient la peine d'y aller lui-même pour le vérifier , & qu'il leur en porteroit encore demie douzaine d'autres dans sa manche : Puis gauffrant en sa maniere accoutumée , luidit : Traitez moi au moins comme les Moines, *victum & vestitum* ; je ne mange pas toujours mon saoul , & quant à mes habillemens , regardez , M. le

Président ,

en 1568. & en 1572. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel. L'exercice de ces divers Offices, le rendit très-digne de succéder à Monsieur son pere, qui en 1576. obtint du Roy la Charge de Président pour son fils, laquelle il exerça l'espace de vingt-quatre années avec beaucoup de reputation *. Pendant les troubles de la Ligue, il rendit de notables services à l'Etat, par des intelligences qu'il avoit dans Paris, surtout avec le sieur Claude d'Aubray qui lui donnoit avis des desseins des Ligueurs. L'Auteur du Mahetre &

du Manant rapporte pour véritable, qu'en une assemblée faite en la maison d'Aubray, où le Doyen Seguier frere du Président étoit, à la fin de Decembre 1591. il y fut conclu que pour faire les affaires du Roy, il falloit faire contenance & le semblant d'embrasser le parti du Duc de Mayenne contre le Duc de Guise & les autres Princes, afin de les mettre en discorde les uns contre les autres, & avancer par cette division les affaires du Roy, & en même tems ruiner les Prédicateurs, les Seize & les Espagnols.

* Remarques sur la Satyre Menippée, pag. 527.
 - Preuves de la Sat. Men. p. 527.

1595. Président, regardez comme je suis accoustré.

Le Vendrèdy 17, il fit un grand tonnerre à Paris avec éclairs & tempête, pendant laquelle le Roy étoit à la campagne, qui chassoit autour de Paris avec sa Gabrielle, nouvellement Comtesse de Monceaux, côte à côte de Roy qui lui tenoit la main. Elle étoit à cheval montée en homme toute habillée de verd, & rentra à Paris avec lui en cet équipage; où Sa Majesté ne fut pas plutôt arrivée, qu'on lui présenta des lettres d'un vieil Gentilhomme de Gascogne, qui donnoit avis au Roy (par forme de dévination 148; car ce Gentilhomme s'en mêloit fort) de se garder de la fin de ce mois. Le Roy les ayant lûes devint tout songeant, & ayant M. de Bourges près de lui, lui en dit le contenu; lequel commença d'entrer en discours sur la vanité des Devins & devinations; mais le Roy l'interrompit & lui dit, je

scâi

148 *Par forme de dévination.*] Les faiseurs d'horoscope, & autres personnes qui se piquent de deviner & de présager l'avenir, n'étoient point rares depuis Catherine de Mediceis. Le Gentilhomme Gascon dont parle le Journal, étoit assez vieux pour s'en mêler, & ayant déjà prédit au Roy les batailles de Coutras & d'Yvry, on ne doit point être surpris que

la lettre sur cette matiere, le rendit pensif & étonné; & la réponse que le Roy fit à M. de Bourges, lui fit entendre, que croyant en Dieu, & non pas aux hommes, ces sortes de prédictions * ne sont pas véritables si on peut les éviter; ou qu'il est inutile, & même fâcheux de les savoir, si elles sont infaillibles.

149

* Mezeray, pag. 744.

J'ai autant de tout cela que vous m'en scauriez dire ; & que c'est en Dieu qu'il faut croire , & non pas aux hommes , mais si vous dirai-je là-dessus une chose qui est vraie ; c'est que jamais ce Gentilhomme ne me mentit : car il m'a même pleuré les deux batailles de Coutras & d'Yvry tout de la même façon qu'elles sont venues ; c'est ce qui m'y a fait penser.

Le Samedi 18, le Roy envoya les Seigneurs de la Force & Praslin ¹⁴⁹ Capitaines de ses Gardes au Palais pour empêcher l'exécution de deux Gentilshommes ¹⁵⁰ de la Marche en Limousin , condamnés par Arrêt de la Cour à être décapitez en Greve , pour un prodigieux assassinat perpetré par eux.

Sur quoy M. le premier Président étant allé trouver Sa Majesté pour lui en faire des remontrances :

¹⁴⁹ *De la Force & Praslin.*] Jacques Nompar de Caumont Duc de la Force, Pair & Maréchal de France *, Charles de Choiseul, Marquis de Praslin, Comte de Chavignon, &c. se distingua au siegé de la Fere, de Montegur & de Castillon contre les Huguenots, & à celui de Paris contre la Ligue. Henry IV. le commit pour commander comme Lieutenant Général en Cham-

pagne, lui donna le Gouvernement de Troyes, avec la Charge de Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes de son Corps. Il fut reçu Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, le 7. Janvier 1595.

¹⁵⁰ *De deux Gentilshommes.*] Ces deux Gentilshommes Limousins descendoient de Louis Tristant l'Hermite, qui fut Grand Prevôt de l'Hôtel, sous Louis XI. Varillas parlan

1595. montrances: Aussitôt que le Roy l'avisâ, il lui dit: Monsieur le Président, je sçai tout ce que vous voulez me dire; je sçai qu'ils ont bien mérité la mort, & que ma Cour & vous leur avez fait justice; aussi est-ce une supplication que je vous fais, & n'y veux point aller par autre forme, de me les vouloir donner, pour les grands & signalez services que tous les deux m'ont faits.

On remarquoit une particularité notable en la race de ces deux Gentilshommes; c'est qu'ils étoient descendus de Tristan l'Hermitte, & que de leur race il s'en trouvoit vingt-six qui avoient tous passé par les mains des Bourreaux, comme eussent aussi fait ces deux, sans une speciale grace & faveur du Prince.

Ce jour une Damoiselle nommée Barbedor venue pour riche à Paris, fut reçue à faire cession en la première Chambre des Enquêtes.

On

parlant de Tristan, dit §	» sonnes les plus barba-
» qu'il étoit si exécration	» res. Il arrivoit de-là
» aux gens de bien, qu'ils	» qu'il prenoit quelque-
» n'oseroient le nommer;	» fois les innocens pour
» car il ne se contentoit	» les coupables, & qu'a-
» point d'obéir quand on	» fin de reparer la faute
» lui commandoit d'ôter	» qu'il avoit commise en
» la vie à ceux qui n'a-	» se meprenant, il faisoit
» voient pas été convain-	» qu'il tuât deux person-
» cus d'aucun crime; mais	» nes pour une. Au reste
» de plus il le faisoit avec	» cette famille prétendoit
» une telle précipitation	» avoir eu des alliances
» qui n'auroit point été	» avec des anciens Che-
» excusable dans les per-	» valiers Romains.

1595

On dit ce jour au Roy que sur le bruit qui courroit à Paris, que Sa Majesté alloit faire sa Fête à Fontainebleau, que la plûpart de cette Populace Parisienne s'étoit persuadée qu'il y alloit pour faire ses Pâques à la Huguenotte. Un Peuple, répondit le Roy, est une bête, qui se laisse mener par le nez, principalement le Peuple : Ce ne sont pas eux ; mais ce sont les plus mauvais qu'eux qui lui persuadent ce-tui-là ; mais afin de leur faire perdre cette opi-nion, je ne veux bouger d'icy, afin qu'ils me les voyent faire : Toutefois il les fit au Bois de Vincennes.

Le lendemain qui étoit le 19 du mois, & le Dimanche de Pâques flories, le Roy se dou-tant que chez Madame y auroit grande assem-blée, & n'ayant la tête rompue d'autre chose, même de son Aumônier, commanda à Châ-teauvieux Capitaine de ses Gardes de garder la porte ce jour ; & n'y laisser entrer personne que les Officiers ordinaires de la Maison de sa sœur, & M. de Bouillon s'il y venoit. Quant à tous les autres, de quelque qualité qu'ils fus-sent, qu'il les renvoyât ; & sur l'instance qu'ils en pourroient faire, qu'il leur dît, que mès qu'on les eût vûs une fois seulement à la Messe du Roy, qu'il avoit charge de les laisser en-trer, mais non pas devant. Ce que ledit Châ-teauvieux exécuta fort dextrement, si bien que tous ceux qui vinrent ce jour pour penser ouïr le Prêche chez Madame, furent contraints de s'en retourner.

Le Mercredy Saint 22, y eut un homme pris par les ongles au Bois de Vincennes où le Roy étoit, auquel on trouva un couteau ; mais

1595. après qu'on eût reconnu que ni l'homme ni le couteau n'étoient Clementins, on le laissa aller.

Le Vendredy Saint 24, y en eut un autre qui voulut présenter au Roy un chat, duit à mille souplesses; mais on eut opinion qu'il y avoit du sort pour empoisonner ou faire quelque mal à Sa Majesté, dont elle s'en mocqua: Et toutefois M. le Charlatan avec son bâteleur de chat furent si bien serrez & évanouis, qu'on n'en a oncques puis ouï parler.

Le jour de Pâques qui étoit le 26 de ce mois il neigea à Paris tout du long du jour, & y eut telle presse chez Madame à ouïr le Prêche, qu'on ne s'y pouvoit asseoir.

En ce tems s'entretuerent à Paris le Marquis de Dasserac, & le fils du Capitaine Marchant¹⁵⁷, pour une legere querelle, prise à la chaude.

Ce mois de Mars fut fort pluvieux, neigeux & venteux. Grandes inondations & débordemens de Rivieres, qui causerent necessité & cherté de vivres, qui avec la guerre affligerent beaucoup le pauvre Peuple.

A V R I L.

Au commencement d'Avril le Roy se trouva fort

<p>151 Le fils du Capitaine Marchant. } Mr. Marchant étoit fils de Charles Marchant Capitaine de trois cens Archers de Paris. En 1608. il obtint du</p>	<p>Roy la permission de rebâtir le Pont aux Meuniers, ce qu'il fit à ses depens, & fut dans la suite appelé le Pont aux Marchands.</p>
---	--

152

Fort mal d'un catharre, qui lui défiguroit tout le visage. Tels catharres regnoient à Paris à cause du grand froid qu'il faisoit, contraire à la saison, dont s'ensuivirent plusieurs morts étranges & subites, avec la peste qui se répandit en divers endroits de la Ville; qui étoient tous travaux de Dieu, pour lesquels toutefois on voyoit aussi peu d'amandement aux grands, comme aux petits.

Le Jeudy 13, mourut à Paris une jeune fille Damoiselle nommée Barron, niece de Mademoiselle Pasté, de la gangrene qui se prit à son nez pour le froid qu'elle y avoit eû; car il gelloit aussi froid qu'à Noël.

Le Vendredy 14, il gela & neigea bien fort, & étoit la neige à Paris épaisse de trois doigts.

Le Mardy 18, il neigea encore plus fort, & étoit la neige épaisse de six doigts.

Le Vendredy 28, fut chanté le *Te Deum* à Paris pour la réduction de la Ville de Vienne en l'obéissance du Roy.

Le

152 Réduction de la Ville de Vienne.] Le Duc de Nemours après son évafion du Château de Pierre Encise, où les Lyonnois le retenoient prisonnier *, s'étoit retiré à Vienne, où il assembla quelques troupes de gens de guerre, tant de pied que de cheval, entr'autres trois mille Suisses

que le Duc de Savoye lui envoya, & forma le dessein, non-seulement de conserver cette Place; mais encore de faire de nouvelles conquêtes dans le Lyonnois, Fôret & Beaujolois; mais lorsqu'il croyoit pouvoir exécuter ses projets sans obstacle, le Connetable de Montmorency

* *Extrait des derniers troubles de France, L. 5. pag. 26. & suiv.*

1595.

Le Samedi 29, furent apportées à Paris les nouvelles de la mort de M. Longueville, blessé quelques jours auparavant en Picardie d'un coup d'harquebuse.

Depuis le Bastard d'Orleans, l'ainé de cette Maison n'a pas passé trente & un ans. Ce qui est à remarquer.

Ce jour la Grandrue & la Chapelle Marteau son fils qui avoit été Prevôt des Marchands de la Ligue, furent criez dans Paris à trois briefts jours, accusez du parricide commis en la personne du feu Roy Henry III.

En

morency revenant du Languedoc avec cinq ou six mille Maîtres ou Arquebusiers, s'approchant de Vienne, l'arrêta tout court & reduisit ses Troupes à une extrême disette. Ce qui les mit en mésintelligence entre elles, & obligea les Suisses; après plusieurs contestations, de se retirer en Savoye. Monsieur le Connétable ayant appris cette division, fit remonter au sieur de Dismieux (qui commandoit au Château de Pipet la principale Forteresse de Vienne, & qui en cette qualité commandoit la Ville) son devoir & l'obligation où il étoit de re-

connoître son Prince naturel, ce qu'il fit en remettant au Connétable le Château de Pipet, & en même tems la Ville.

153 La Chapelle Marteau.] Michel Marteau Sieur de la Chapelle † fut élu Prevôt des Marchands en 1588. non par billets & scrutin, à la maniere accoutumée, mais publiquement à haute voix. Le Cardinal Charles de Bourbon qui commandoit alors dans Paris, & en étoit le Gouverneur, ordonna que attendu la nécessité du tems, cette Election se feroit de cette maniere. Dans le mois de Juillet de la même année, Michel Marteau

En 'ce mois, Madame de Sourdis ¹⁵⁴ mal ¹⁵⁹⁵ contente de ce que le Roy avoit cassé quelques Compagnies de son mari, en fit plainte à Sa Majesté; & comme elle a toujours été remplie de présomption, il lui échapa en parlant au Roy de lui dire, qu'on avoit fait tort à M. de Sourdis son mari, & à elle du deshonneur beaucoup: laquelle parole le Roy relevant fort promptement & de bonne grace, lui dit, que pour le regard du deshonneur, jamais personne

teau se demit de cette Charge entre les mains de la Reine mere, qui lui ordonna d'en faire les fonctions jusques à ce qu'elle eût réponse du Roy, qui lui permit d'en continuer l'exercice jusques au tems d'une nouvelle Election. Dans la suite § il fut fait Secrétaire de la Ligue, & eut beaucoup de part dans le projet des Barricades. Le jour * que Jacques Clement partit pour aller commettre son détestable parricide, il conféra avec lui dans la maison de S. Lazare. C'est sans doute sur ce fait qu'il fut recherché par la Justice.

154 Madame de Sourdis.] Isabelle Babou, fille de Jean Babou Seigneur de la Boutdaisiere, & femme de François d'Escoubleau Marquis de Sourdis, étoit tante de la belle Gabrielle & grande amie du Chancelier de Chiverny. Son mari ayant perdu la Ville de Chartres en 1589. † ou par la crainte des habitans qui étoient plus forts que lui, ou par une vente secrète, comme le Public le crut, elle seut persuader son ami le Chancelier de Chiverny, de porter le Roy d'attaquer cette même Ville en 1591. Ce qu'il fit à sa persuasion, & l'emporta

§ Sat. Menip. p. 19.

* De Thou, Tome IV. Liv. 96. p. 457.

† L'Aubigné, Liv. 2. ch. 19. p. 238. & Liv. 3. ch. 2. p. 332.

1595. ne ne lui en feroit tant, que M. le Chancelier lui en avoit fait.

Les gens de bien disoient là-dessus que si le Roy eût eu le zèle pareil à celui du petit Roy David son Prédecesseur, & qu'il eût autant haï que lui les méchans & leur vie, il ne s'en fût ri comme il faisoit. Au contraire qu'à son exemple il eût nettoyé sa Cour de toutes telles pestes & ordures, & particulièrement cette maison, laquelle il ne pouvoit ignorer être remplie de toute vilainie. & autres péchez abominables devant Dieu & les hommes; cela donna sujet aux pasquils & vers diffamatoires qu'on publia en ce tems contre ceux de cette Maison, particulièrement contre la Sourdis & son vieux Serviteur le Chancelier. Les mieux faits & plus sainglans, mais véritables, & qui ont couru par tout, étoient ceux de Baudius, savoir un *Pullipremoris Culcitella Satrapæ*, & un *Elogium Drusianæ domus*, qu'il a mis sous le nom *De moribus antiquis stat res Romana fidesque*: & en ayant retranché seulement onze vers, les a fait imprimer tous deux à Leyden.

MAY.

porta après un siège fort meurtrier, dans lequel le Roy perdit environ douze cens hommes, & huit Messres de Camp. Le Gouvernement de cette Place fut remis entre les mains du mari de la Dame de Sourdis, par la sollicitation de son amant, & selon quelques autres, par une condition secrète, que

le sieur de la Bourdaisiere beupere de Sourdis, & qui en étoit le Gouverneur, avoit obtenue du Roy. Les amours entre cette Dame & le Chancelier de Chiverny, étoient alors assez connues du Public: ce que le Roy dans sa réponse lui faisoit entendre.

M A Y.

Le Mercredi 3 May, une Bourgeoise de Paris veuve d'un honnête Marchand de la Ville, fut mise prisonniere pour avoir fait faire, ainsi qu'on vifoit, quelques Prêches en sa maison ; & pour ce qu'elle étoit de la Religion, elle fut mise en prison avec une Garce, quelque honnête femme qu'elle fût, & assez maltraitée ; mais tôt après le Roy la fit mettre dehors par M. le Lieutenant Civil Seguier.

Le Mercredi 10, un Augustin nommé Jacob, fut emprisonné à Paris pour des Theses qu'il avoit publiées, en l'une desquelles il soutenoit que le Pape avoit pleine puissance & entiere Jurisdiction sur les Rois. Le Président de la dispute, qui étoit le Principal du College de Calvi, fut aussi envoyé prisonnier.

Le

<p>155 Un Augustin nommé Jacob fut emprisonné.] Jean de Serres rapporte ce fait de cette maniere * :</p>	<p>» Président de son acte un » Docteur nommé Tho- » mas Blanzi, Principal » du College de Calvi, a- » près avoir répondu per- » tinement sur ses The- » ses, étant un des plus » doctes de ses compa- » gnons, si fut saisi par » Ordonnances de la Cour » du Parlement, & con- » duit prisonnier en la » Conciergerie, à cause » qu'il</p>
---	--

1595. Le même jour un nommé Lagnier Huissier de la Cour, fut mis en prison à Paris, pour avoir dit que tous ceux qui avoient suivi le Roy avant qu'il fût Catholique, ne valaient rien; ce qu'ayant entendu un de ses Confreres nommé Malingre, en prit un tel faillissement qu'il en mourut le jour même, auquel on trouva fermé dans le Palais un Sonnet qui soutenait le fait du Frere Clement.

Le lendemain 13, veille de la Pentecôte, le Maître de l'Écu de France demeurant au Fauxbourg Saint Germain des Prez, fut constitué prisonnier, pour avoir été vérifié contre lui que pendant la Ligue il alloit lui même conduire de maison en maison la mere de feu Frere Clement assassin du feu Roy, & la recommandoit comme la mere d'un Saint, aussi qu'il avoit battu sa propre mere jusqu'à effusion de sang, pour lui avoir remontré qu'il fal-

loit

» qu'il avoit mis & défen-
 » du ces deux proposi-
 » tions, sçavoir; *Summus*
 » *Pontifex Clemens Octa-*
 » *vus dubio procul potes-*
 » *tatem habet in res tem-*
 » *porales æque & spiritua-*
 » *les ubique*; & l'autre
 » proposition étoit: *Ec-*
 » *clesia usum potestatis*
 » *temporalis, tam Regibus*
 » *quam Magistratibus con-*
 » *cedit, quatenus ea in bo-*
 » *norum tuitionem, vel*
 » *malorum exterminium*
 » *uti valeant.* Ensuite il
 » fut mené en la grande

» Sale de Sorbonne, en
 » présence des Docteurs
 » & de quelques Conseil-
 » lers deputez de la Cour
 » pour cet effet. Il fut
 » contraint de demander
 » pardon à genoux, les
 » mains jointes, la tête
 » nue, & de proferer hau-
 » tement qu'il avoit mal-à-
 » propos inseré ces pro-
 » positions & conclusions
 » dans ses Theses. Ce que
 » fit aussi son Président
 » Thomas Blanzi, excep-
 » té qu'il n'étoit pas à ge-
 » noux, ni n'avoit point
 » les

loit reconnoître le Roy, & qu'il en avoit encore nouvellement outragé une autre dans l'Eglise. Saint Sulpice, pour ce qu'elle avoit seulement proferé le mot de Roy. Enfin toutefois ce méchant & désespéré Ligueur trouva plus d'amis à Paris qu'un bien homme de bien; car il en sortit pour rien, & même Madame de Montpensier y apporta tant de passion, pour ce qu'il y alloit de l'assassinat du feu Roy, qu'elle revint exprès à Paris pour le solliciter, l'ayant elle-même recommander aux Juges, qui furent blâmés de n'en avoir fait autre justice.

Le Samedi 13, le septier de bled froment fut vendu dans la Halle de Paris 21 & 22 livres, aussi les rues de Paris se voyoient pleines de processions de Pauvres, qui affluoient de tous côtez, si qu'on faisoit compte que depuis trois jours il en étoit entré dedans Paris jusqu'à dix mille. Chose pitoyable à voir.

Le Vendredy 19, il fit à Paris & aux environs un si grand vent & impetueux, que Madame revenant ce jour de Fontainebleau dans
sa

» les mains jointes. Si ce Bachelier fut reprehensible, le Syndic de la Faculté ne l'étoit pas moins, ayant permis & approuvé ces deux propositions. M. de Thou § ajoute que les Theses furent brisées dans l'assemblée; & que le Parlement ordonna que cet

Arrêt seroit inseré dans les Registres de la Faculté, pour être lû dans la suite au commencement de chaque année dans la premiere assemblée qui se tiendroit, & charger le Syndic de la Faculté d'en avertir la Cour.

1695. la litiere, il fallut mettre jusques à vingt hommes pour la soutenir de peur qu'elle ne tombât, tant la tempête étoit violente. Elle abbatit force cheminées à Paris.

Le Samedi 20, le septier de bled fut vendu à Paris jusques à 24 & 25 francs; la nécessité y croissant à vûe d'œil, & les cris des pauvres se renforçant, auxquels pour donner ordre, on fit une assemblée en la Salle Saint Louis; d'un côté la diversité & malignité du tems qui étoit froid, venteux & grêleux, même ce jour, menaçoit le pauvre peuple de pis.

On disoit que le Roy se retirant souvent à part, prioit Dieu & pleuroit la misere de son peuple; de quoy j'ai ouï rendre témoignage à un des siens fort homme de bien, qui m'a assuré l'y avoit trouvé, & que Sa Majesté elle-même lui avoit dit ces mots: *Je plains bien mon pauvre Peuple; je sçai qu'il est mal mené. Mais quoy! Si j'y pense faire quelque chose, ils me le traiteront encore plus mal.*

Le Dimanche 21, le Roy reçut lettres de M. d'Espernon, par lesquelles il se plaignoit fort des Huguenots, & lui demandoit comme en termes couverts permission de leur faire la guerre. Sa Majesté les ayant vûes, on dit qu'il dit, Segulier a passé par icy.

Le Lundy 22, on chanta à Paris le *Te Deum* de la reddition de la Ville d'Autun, les habitans de laquelle couperent la gorge à leur garnison Ligueuse, & ce jour même le Roy qui on pensoit être à Sens en Bourgogne, arriva à l'improviste à Paris, pour donner ordre à quelque remuement qui se prepaçoit dans la Ville: Ce qu'ayant

qu'ayant fait, remonta dès le lendemain à 1595.
cheval & s'en retourna.

Le Samedi 27, mourut à Paris le bon-homme de Champlais Secrétaire du Roi, un de mes amis, âgé de 72 ans.

Ce jour même arriverent nouvelles de la Ville de Nuy en Bourgogne, remise en l'obéissance du Roy par les habitans, qui avoient coupé la gorge à leur Gouverneur & à leur garnison.

Le Mardi 30, on commença à faire une quête pour les pauvres étant à Paris, où chacun fut taxé selon le pied des fortifications de sa maison.

Par le rapport de ceux qui tenoient le Registre des pauvres étrangers mandians entrez à Paris depuis 15 jours, le nombre passoit quatorze mille personnes.

En ce mois, Sanguin Chanoine ¹⁵⁶ de Notre-Dame fut rappelé à Paris, & y revint, ayant

^{156 Sanguin Chanoine.}
Ce Chanoine étoit un des Seize, & signa en second la lettre qu'ils envoyèrent par le Pere Mathieu au Roi d'Espagne en 1591. par laquelle il lui offroit le Royaume de France. Il est rapporté dans le Supplément d'Henri I V. † que l'assemblée des Ligueurs se tint dans sa mai-

son, où Launay autre fameux Ligueur, fit signer à un grand nombre de Bourgeois, l'Arrêt de mort contre le Président Brisson, quoique la plupart n'en scussent rien, & qu'ils crussent avoir seulement signé un nouveau serment pour la conservation de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine.

210 JOURNAL DU REGNE

1595. ayant été réintégré en tous ses biens, dignitez & bénéfices, à la recommandation de M. de Pontcarré Conseiller d'Etat, combien que ledit Sanguin fût des Seize, & qu'en sa maison là où ils s'assembloient ordinairement, la mort du feu Président Brisson & des autres eût été complottée & arrêtée.

Un Architecte Maître Masson natif de Pontoise, fut emprisonné à Paris en ce même tems, pour avoir eu quelque dessein à l'encontre du Roi.

J U I N.

Le Vendredy 2 Juin, on chanta le *Te Deum* à Paris de la Réduction de la Ville de Dijon le Dimanche 28 Mai, au grand déplaisir du Duc de Mayenne, qui de-là en avant ne battit plus que d'une aîle, non plus que la Ligue, qui ressembloit proprement une corneille desplumée.

Le Samedy 3 mourut à Paris Mademoiselle Pineau.

Le Vendredy 9, fut apportée la nouvelle à Paris de la défaite des troupes du Connétable de Castille & du Duc de Mayenne près Dijon, le

157 *La Réduction de la Ville de Dijon.*] La lettre que le Maréchal de Biron écrivit au Roy sur cette Réduction, porte que les habitans de Dijon ayant pris les armes contre le Vi-comte de † Tavannes & contre le Sieur Francesco Gouverneur du Château de Dijon (qui vouloit les contraindre par la force de demeurer sous l'obéissance du Duc de Mayenne)

le Lundy 5 de ce mois; dont Sa Majesté écrivit 1595
lettres à sa Cour de Parlement signées Henry,
& contresignées Ruzé, & une autre de sa main
à Madamé sa sœur, de laquelle la copie que
j'ai extrait moi-même de l'original s'ensuit.

» Ma chere sœur, tant plus je vais en avant;
» & plus j'admire la grace que Dieu me fit au
» combat de Lundy, ou je pensois n'avoir de-
» fait que 1200 chevaux, mais il en faut comp-
» ter deux mille. Le Connétable de Castille y
» étoit en personne avec le Duc de Mayenne
» qui m'y virent; & m'y connurent toujours
» fort bien, ce que je sçai de leurs trompettes
» & prisonniers. Ils m'ont envoyé demander
» tout plein de leurs Capitaines Italiens & Es-
» pagnols, lesquels n'étant point prisonniers;
» faut qu'ils soient des morts qu'on a enterrez,
» car je commandai le lendemain qu'ils le fus-
» sent. Beaucoup de mes jeunes Gentilshom-
» mes me voyant par tout avec eux, ont fait
» feu en cette rencontre, & y ont montré de
» la valeur beaucoup & du courage, entre les-
» quels j'ai remarqué Grammont, Termes,
» Boissi, la Curée, & le Marquis de Mire-
» beau, qui fortuitement s'y trouverent sans
» autres armes que leurs Hauffecols & Gail-
» lardets,

de) l'avoient appelé à
leur secours, & étoit entré
dans la Ville avec vingt-
cinq hommes, où par la
grace de Dieu, il avoit
chassé ceux de l'Union jus-
ques dans le Château,
quoiqu'ils eussent réduit

les habitans en un coin de
la Ville, & les alloient
forcer sans sa venue, qui
bientôt après fut suivie de
toute l'armée, avec laquel-
le il tenoit le Château as-
siégé.

1595. » lardets, & si firent merveilles. Aussi y en eût
 » il d'autres qui ne firent pas si bien, & beau-
 » coup qui firent très-mal. Ceux qui ne s'y
 » sont pas trouvez y doivent avoir du regret ;
 » car j'y ai eu affaire de tous mes bons amis,
 » & vous ai vû bien près d'être mon héritier.
 » Je suis à cette heure devant le Château, que
 » les ennemis après avoir joint leurs forces,
 » font état de secourir encore une fois. Mais
 » Dieu leur en a déjà ôté un grand moyen, &
 » m'a donné un si grand pied sur eux, qu'ils
 » auront tous besoin de se défendre, & non
 » de m'affoiblir, quand j'aurai passé vers eux,
 » comme je me délibere. Je me porte bien ;
 » Dieu mercy, vous aimant comme moi-
 » même.

Les Lettres qu'il écrivit ce jour même à sa Cour, portoient une remarque singulière, qui étoit, que moins de 200 chevaux avoient empêché, & sans aucun ruisseau entre deux, une Armée de dix mille hommes de pied & deux mille chevaux, d'entrer en ce Royaume. De quoi il en falloit donner la gloire à Dieu, de la main duquel ce grand bien étoit parti ; & pour l'en remercier exhortoit sa Cour de faire faire une Procession générale, laquelle fut célébrée solennellement à Paris le Dimanche ensuivant.

Le Mardi 20, mourut à Paris M. du Drac
 158 sieur de Mareuil, Conseiller en la Cour,
 laquelle

158 Mr. du Drac.] Adrian du Drac § Vicomte
 d'Ay,

laquelle fit perdre en la mort de ce Personnage d'un très bon Juge, homme de bien & très-docte. 1595.

Le Jeudi 22, furent apportées les nouvelles à Paris de la prise de la Ville de Han par les François, qui y taillèrent en pièces tous les Espagnols, sous la prudente conduite & valeur du Maréchal de Bouillon, qui l'entreprit hardieusement, & avec plus d'heur l'exécuta, qui eût été entier sans la mort de M. de Humieres 159, un des plus généreux Seigneurs de la France, & des meilleurs Guerriers, qui en combattant valeureusement y fut tué.

J U I L L E T.

Le Samedi premier jour du mois de Juillet, fut pendue & puis brûlée aux Halles à Paris, une Chambrière, qui s'étoit efforcée de couper

d'Ay, Seigneur de Beau- lieu & de Mareuil. Cette maison étoit originaire de Picardie, & donna plusieurs Officiers au Parlement de Paris; Jean du Drac étoit Président en 1407.

159 *Mort de Monsieur de Humieres.* Charles Seigneur de Humieres, Marquis d'Ancre, Gouverneur de Compiègne pendant la

Ligue, Lieutenant Général en Picardie, &c. fut fait Chevalier des Ordres du Roy le 7 Janvier 1595. C'étoit, dit Monsieur le Grain*, un Seigneur des plus accomplis de la Cour, courageux & sçavant, soit dans le fait des armes, soit dans les belles Lettres, n'ignorant pas la Chirurgie, ni la composition du corps humain, dont il donna des preuves.

* *Dec. de Henry IV. Liv. 6 p. 307.*

1595. per la gorge à Mademoiselle de Buiffon près les grands Carnaux, comme de fait elle lui eût coupé, si on ne fût venu à la recousse.

Le Jeudi 6, Charles de Lorraine Duc d'Aumale, fut comme criminel de leze-Majesté, tiré en effigie à quatre chevaux ¹⁶⁰ en la Place de Grève à Paris, par Arrêt de la Cour; duquel

toutefois

preuves en 1592. en présence de sa Majesté, de la Cour, & du sieur Riviere son premier Médecin, à l'occasion de la guérison d'un soldat qui avoit reçu une arquebusade au milieu du front, qui avoit percé de part en part, la balle ayant passé au milieu de la cervelle. Sur quoy ayant fait l'anatomie du cerveau en termes de l'Art, il démontra que la balle pouvoit passer, sans offenser la cervelle. L'Histoire galante de ce tems-là * attribue l'entreprise qu'il fit en plein jour sur le Château de Han avec quelques Gentilshommes de la Province, à un chagrin qu'il eut de voir le mauvais traitement que Monsieur de Simié faisoit à sa femme à son occasion. Il

aimoit cette Dame, & ne pouvant la secourir, il fut chercher la mort à ce siège.

160 Tiré en effigie à quatre chevaux.] Auparavant la prise de Dourlens par les Espagnols †, le Roi avoit envoyé au Duc d'Aumale de rentrer dans son devoir & l'assurer de sa bonne volonté; mais il ne voulut point alors profiter de la bonté de Sa Majesté. Ce qui fut cause que le Parlement mit en exécution son Arrêt du 30 Mars 1594. & que le Duc d'Aumale ayant été vû en l'Armée Espagnole à Dourlens, portant l'écharpe rouge, il fut déclaré criminel de leze-Majesté au premier chef; & son effigie vêue à l'Espagnole avec l'écharpe & des jarretieres rouges.

ges.

* *Amours d'Henry IV. pag. 19*

† *Chron. Noven. pari. 3. pag. 508.*

toutefois fut ordonné qu'on n'en feroit point de Registre, pour ce que les solemnitez en tel cas accoutumées, ni la qualité n'y avoient été observées; ce que Schomberg leur avoit remontré.

1595.

Le Dimanche 9, mourut à Paris M. de Bourdeaux

ges, fut depuis la Conciergerie du Palais traînée jusques en la place de Grève, où par l'exécuteur de Justice elle fut mise en quatre quartiers, & ses biens confisquez. Plusieurs crurent, continue Cayet, que la Cour avoit donné cet Arrêt, parce que ce Duc avoit consenti & favorisé l'emprisonnement de Messieurs du Parlement en 1589, & le bruit courut qu'elle vouloit proceder à la recherche des choses passées. Ce qui donna une si grande crainte à Madame de Montpensier, sœur du feu Duc de Guise, & qui avoit en beaucoup de part dans ses affaires, qu'elle partit de Paris & alla en diligence à Saint Germain en Laye, où étoit Madame sœur du Roi, & la pria de lui donner asyle dans son Château. Quelle vicissitude!

En 1589 heureux étoit dans Paris celui qui avoit la projection de Madame de Montpensier pour se garantir de la rage des Seize, cruels ennemis des Huguenots; & en 1595 cette même Dame sort de Paris, & est contrainte d'aller demander la protection de Madame, qui faisoit profession de l'Huguenotisme.

Monsieur de Chiverny * remarque que le Parlement alla un peu trop vite dans l'affaire du Duc d'Aumale, n'étant pas à propos de désespérer jamais des personnes de cette qualité, ni leur faire paroître le mal qu'on leur veut, si tout-à-fait l'on ne les ruine; car le Duc d'Aumale outré de désespoir d'un pareil traitement, renonçant à la France, se jeta entièrement du côté du Roi d'Espagne & alla trouver l'Archiduc en Flandres, qui

* *Mém. d'Etat. T. I. p. 525.*

1595. deaux Conseiller en la Cour, peu regretté¹⁰¹
(ainsi qu'on disoit) sinon des bons Ligueurs
comme lui.

Le Mardi 18, fut enterré dans l'Eglise de
Saint Paul à Paris, M. Thomas Pileur Con-
trollleur de la Chancellerie.

Le Jeudi 27, vinrent les nouvelles à Paris
de la défaite des François devant la Ville de
Dourlens¹⁶² en Picardie, de laquelle s'ensui-
vit

qui ne manqua pas de le
recevoir & secourir, & eut
plus d'honneur & de re-
pos, qu'il n'avoit jamais
reçu en Francé.

¹⁶¹ Peu regretté] M.
de Bourdeaux fut reçu
Conseiller en la Cour de
Parlement de Paris en
1581, fameux Ligueur &
du Conseil des Quarante,
si peu aimé dans Paris, que
l'auteur de la Satyre Me-
nippée raillant son peu de
merite, lui adresse ces pa-
roïse * : *Le vaillant Bour-
deaux, vous êtes comme
moi digne d'être élevé au
plus haut degré de noblesse;*
par ce haut degré il entend
la potence.

¹⁶² La défaite des Fran-
çois devant Dourlens.] La
lettre de Monsieur de La-

font à Monsieur Rosni ser-
vira de remarque sur ce
fait, que les Historiens
rapportent diversement. §
» Monseigneur, Vû les di-
» vers artifices dont on a
» usé parmi nous-mêmes,
» pour déguiser ce qui
» s'est passé en ces mal-
» heureuses occasions de
» Picardie, je me suis ré-
» solu de vous en écrire la
» pure vérité, suivant ce
» que mes yeux & mes
» oreilles ont pû compren-
» dre, m'y sentant obligé
» par ce que je dois à la
» memoire de feu Mon-
» sieur le Maréchal de
» Villars, votre singulier
» ami, & à votre service
» particulier. Je ne m'ar-
» rêterai point aux ordres
» établis par le Roy avant
» son

* Remarq. sur la Sat. Menippée, p. 101.
§ Tom. II. ch. 59. p. 571. & suit.

vit la ruine & sac de cette pauvre Ville par l'Espagnol qui y commit toutes sortes d'ex-^{1595.} cès & cruautéz, se souvenant encore de la playe,

son depart, pour faire
 en bonne intelli-
 gence Messieurs de Ne-
 vers, de Longueville,
 de Saint Pol, de Bouil-
 lon & de Villars, afin
 de faire ensorte qu'ils
 s'entr'assistassent. les uns
 les autres aux occasions;
 (car vous le sçavez
 mieux que moi) : mais
 je vous dirai que non-
 obstant les assurances
 qu'ils donnerent tous
 cinq de suivre les inten-
 tions de Sa Majesté,
 dès la premiere jonction
 qu'ils firent, il fut im-
 possible d'empêcher la
 naissance de plusieurs
 envies & debats entre
 Messieurs de Nevers &
 de Bouillon; tellement
 que les affaires étant en
 cet état, Monsieur le
 Comte de Fuentes &
 Monsieur de Rosne, (se
 prevalant de l'absence
 du Roy, & peut-être de
 la connoissance qui leur
 fut donnée de la mésin-
 telligence de nos Capi-
 taines) vinrent assiéger
 le Castelet & la Capelle,
 qu'ils emporterent avant

que le secours pût être
 assemblé : le premier
 faute de vivres & de mu-
 nitions, le second par
 défaut de résolution en
 celui qui en étoit le
 Gouverneur. Après ces
 deux Places perdues, le
 Gouverneur de Han
 ayant reçu du mécon-
 tentement de la garni-
 son étrangere qui étoit
 dans la Ville, prit la ré-
 solution de se rendre
 serviteur du Roy, & de
 remettre le Château &
 la Ville en son obéis-
 sance. De quoi ayant
 donné avis à Monsieur
 de Longueville, & de
 venir bien fort à son se-
 cours, il avertit aussi-tôt
 tous ses amis, afin de
 les assembler, & sur-
 tout Monsieur de Bouil-
 lon; mais ayant man-
 qué de diligence, & l'af-
 faire pressant, à cause
 que le Château étoit as-
 siégé par la garnison de
 la Ville, Messieurs de
 Longueville & Humie-
 res avec leurs seuls amis
 de la Province, furent
 contraints de courir au

secours

1595. playe toute fraîche & sanglante de Han , où il disoit avoir été fort maltraité par M. le Maréchal de Bouillon. J'y perdis mon fils aîné Loys de l'Estoile , qui y fut vendagé des premiers.

Quant

» secours , & de se jeter
 » partie dans le Château ,
 » & partie se loger aux
 » environs de la Ville ,
 » qu'il fallut attaquer ,
 » comme une Place assi-
 » gée , avec diverses esca-
 » lades & application de
 » petards , & ils y entre-
 » rent , nonobstant que
 » les assiegez se ralliaient
 » plusieurs fois dans les
 » Places & Carrefours ,
 » jusques à défendre des
 » maisons particulieres :
 » à la fin ils furent tous
 » railleés en pieces , au
 » nombre de mille ou
 » douze cens , mais avec
 » autant de perte de notre
 » côté Après cette
 » exécution , Messieurs de
 » Saint Pol , le Maréchal
 » de Bouillon & l'Amiral
 » de Villars s'étant joints
 » avec de belles troupes ,
 » ils résolurent ensemble
 » de secourir Dourlens ,
 » que Messieurs le Comte
 » de Fuentes & le Maré-
 » chal de Camp de Rosne
 » avoient assiégé , où ils
 » s'acheminèrent

» Comme Monsieur de
 » Bouillon fut à demie-
 » lieue de la Place , il fit
 » avancer cinquante che-
 » vaux cinq cens pas en
 » forme de coureurs , afin
 » d'aller gagner le som-
 » met d'une montagne ,
 » duquel on pouvoit dé-
 » couvrir la Place & le
 » siege ; quatre chevaux
 » qui marchaient devant ,
 » n'approchèrent pas plu-
 » tôt du haut de la mon-
 » tagne , qu'ils découvri-
 » rent la Ville , & peu
 » après une grande partie
 » de l'armée de l'ennemi ,
 » en forme de bataille
 » rangée entre la Ville &
 » le côteau , sur l'avis
 » qu'elle avoit eu de no-
 » tre acheminement. M.
 » de Bouillon informé de
 » cela voulut lui-même en
 » faire la reconnoissance
 » avec tout son escadron ,
 » croyant qu'il se présen-
 » teroit peut-être quel-
 » que occasion de se si-
 » gnaler ; mais il ne put
 » pas plutôt sur le sommet
 » de la montagne , qu'il

Quant à l'Amiral de Villars, étant en cette rencontre tombé prisonnier entre les mains de quelques Néapolitains auxquels il avoit promis cinquante

» Un petit Escadron
 » qui consistoit d'environ
 » quelques cens chevaux,
 » qui faisoit ferme, com-
 » me ressentant son Corps
 » de garde : mille pas plus
 » derrière étoient deux
 » Escadrons, de chacun
 » six cens chevaux, sou-
 » tenus de trois autres Es-
 » cadrons de Cavalerie,
 » chacun d'environ pareil
 » nombre, & de plusieurs
 » Bataillons d'Infanterie,
 » qu'il jugea être de sept
 » à huit mille hommes de
 » pied ; de tous lesquels
 » étant ainsi découvert, il
 » vit d'abord s'avancer au
 » petit trot les premiers
 » cent chevaux, & ensui-
 » te marcher à grands pas
 » droit à lui les deux au-
 » tres premiers Escadrons,
 » la salade en tête, & la
 » lance sur la cuisse. Ce
 » qui lui fit juger que les
 » ennemis avoient eu avis
 » de notre dessein, &
 » qu'il seroit difficile que
 » la journée se passât sans
 » en venir aux mains, s'il
 » ne leur empêchoit par
 » industrie, le connoi-
 » sance de ce qui le sui-

» voit, & afin de faire
 » plus grande montre, &
 » par conséquent donner
 » occasion aux ennemis
 » de marcher plus retenus
 » & la bride en main, il
 » envoya un Gentilhom-
 » me vers Monsieur l'A-
 » miral, lui mandant qu'il
 » s'avancât en bon or-
 » dre & prêt à combattre.
 » Alors Monsieur de Vil-
 » lars levant les bras en
 » l'air, commença de
 » crier : Or sus, com-
 » pagnons, voici l'occa-
 » sion tant désirée qui se
 » présente maintenant,
 » pour faire connoître
 » notre affection envers
 » le Roi & la France, &
 » notre valeur aux enne-
 » mis, & partant que cha-
 » cun me suive, & se
 » dispose de faire comme
 » moi ; & sur cela nous
 » ayant fait prendre nos
 » salades, ainsi que lui
 » avoit pris la sienne, &
 » nous eumes bientôt
 » gagné l'aile gauche de
 » la troupe que M. de
 » Bouillon menoit : le-
 » quel voyant Monsieur
 » de Villars si délibéré,
 » lui

cinquante mille écus de rançon pour avoir la vie sauve, après qu'ils lui eurent donné la foy, le bruit s'étant répandu par l'Armée, que l'Amiral

<p>» lui dit, Monsieur, il » nous faut empêcher les » ennemis de reconnoître » notre derriere, car tout » seroit perdu: & pour » cet effet, il faut nous » refoudre, chacun de no- » tre côté à leur faire, » (nous l'entendimes tous) » une furieuse charge: A » quoi le brave Cavalier » & tous nous autres ne » manquâmes pas, voyant » déjà (ce nous sembloit) » l'Escadron de Monsieur » de Bouillon en mouve- » ment, duquel croyant » être devancez, une » pointe de jalouse à qui » mieux feroit, nous fit » prendre la charge à » grand trot, & nous al- » ler mêler avec l'Esca- » dron de main gauche, » le pistolet au poing » dans leur forêt de lan- » ces, avec une telle im- » pétuosité, que si nous » n'eussions eû à faire qu'à » ces six-cens chevaux; » j'estime que nous les » eussions rompus; mais » Monsieur de Bouillon » n'ayant fait qu'une » fausse charge (comme</p>	<p>» me il dit depuis n'avoit » dit autre chose à Mon- » sieur de Villars, & non » une furieuse charge., » commenus l'assitions) » & un caracol pour re- » prendre le chemin de » la retraite; la troupe » qu'il avoit fait mine de » charger, voyant Mon- » sieur de Villars mal me- » ner celle qu'il avoit at- » taquée, le vint charger » en flanc & en queue, » avec telle impétuosité, » que ne la pouvant sou- » tenir, plusieurs des siens » aimerent mieux penser » à sauver leur vie, qu'à » conserver leur honneur; » si bien que Monsieur de » Villars, & les braves » des siens, ayant été por- » tez en terre, <i>il fut tué</i> » <i>de sang froid</i>, & plu- » sieurs autres avec lui. » Ensuite d'une telle per- » te, Monsieur de Bouil- » lon fut mis en déroute, » le Comte de Saint Pol » pareillement, plusieurs » des leurs tuez & faits » prisonniers, & quasi » tous leurs gens taillez » en pièces. Cet exploit » mit</p>
--	---

miral des François étoit prisonnier ¹⁶³, survint ^{1595.}
 un Capitaine Espagnol fort suivi nommé Con-
 traire, qui étant entré tout exprès en dispute
 avec les Néapolitains pour l'avoir, se servant
 de leur refus pour le tuer, se prit à crier en Es-
 pagnol *Mata, Mata*, qui est à dire, *tuez, tuez* ;
 & au même instant lui donna le premier coup,
 qui fut suivi de plus de cinquante autres, qui
 l'étendirent mort sur la placè.

La haine que lui portoient les Espagnols
 pour avoir autrefois été des leurs, & n'en être
 plus, ayant pris le parti du Roy & abandonné
 celui de la Ligue, fut la vrayè cause de la mort
 de ce Seigneur très valeureux, qui mourut au
 lit d'honneur pour le service de son Prince, au-
 quel

» mit un tel effroy au cœur
 » des alliegés que ne fai-
 » sant tous qu'à sauve qui
 » peut, ils furent forcez
 » & taillez en piéces,
 » quoiqu'ils offrirent de
 » se rendre. Je puis dire
 » en vérité qu'en cette oc-
 » casion il s'est perdu plus
 » de trois mille hommes,
 » entr'eux plus de No-
 » blessé, qu'il n'en mou-
 » rut (à ce qu'on dit) à
 » Courtras, Arques &
 » Ivry, &c.

163 L'Amiral des Fran-
 çois étoit prisonnier.] Le
 Cardinal d'Autriche qui
 étoit dans l'armée des Es-

pagnols ayant appris ¶
 que le sieur de Villars étoit
 pris, & reconnu par le
 moyen de son cheval ab-
 batu sur lui, & d'une cuissè
 cassée, il envoya aussitôt
 un Officier Espagnol à
 ceux qui l'avoient pris,
 avec ordre de le tuer. Ce
 qui fut executé, & pour le
 poignarder mieux à l'aise,
 ils relâcherent les cour-
 royes de sa cuirasse, & lui
 donnerent plusieurs coups,
 le traitant comme désér-
 teur d'un Parti où il avoit
 reçu beaucoup de bien &
 d'honneur.

quel il n'en fit jamais un meilleur que ce dernier, & lequel il lui devoit bien, pour avoir été de tous les Seigneurs de la Ligue le mieux appointé, & si chèrement acheté, que le Roy à bon droit le pouvoit dire sien.

Cette grande défaite, jointe à la prise de Dourlens, laquelle les plus clairs voyans aux affaires & les moins flatteurs attribuoient à la mauvaise intelligence ¹⁶⁴ des deux Chefs, qui étoient Messieurs de Nevers & de Bouillon; qui l'un pour l'amour de l'autre ne firent rien qui vaille, étonna étrangement toute la Picardie,

¹⁶⁴ *A la mauvaise intelligence.*] Mezerai rapporte * que le Comte de Saint Pol, le Maréchal de Bouillon & l'Amiral de Villars, ayant joint leurs troupes ensemble, avoient plus de quatre mille hommes, & que le Duc de Nevers qui n'étoit qu'à une journée de là, amenoit encore quatre cens chevaux & sept cens Fantassins, forces assez puissantes pour rompre tous les desseins des Espagnols, & de jeter un secours dans Dourlens, s'il y eût eû de l'union entre les Chefs; mais tous ne se pouvoient

résoudre qu'avec peine d'obéir au Duc de Nevers; tous se portoit envie l'un à l'autre. Le Comte de Saint Pol qui avoit en partie le soin de la Picardie, fut dès le commencement piqué, que la commission de jeter du secours dans Dourlens eût été donnée au Duc de Bouillon, quoique cette commission eût été ensuite retractée; mais la jalousie étoit principalement entre le Duc de Bouillon & l'Amiral de Villars; en sorte que ce dernier ayant eû avis de se retirer, ne le voulut pas, parce qu'il crut qu'il venoit

* Tom. III. pag. 1157.
§ D'Aubigné.

die, où sans la sage prévoyance des Chefs ¹⁶⁵, & de M. de Nevers entr'autres on parloit par tout, d'entrer en composition avec l'Espagnol victorieux & insolent comme de coutume en sa prosperité. 1595.

Le Samedi 29, on fit courir un bruit à Paris de la mort de M. de Guise, qui continua trois jours entiers, & enfin se trouva faux.

A O U S T.

Le Lundi 7 Aoust, le Seigneur de Moucy ¹⁶⁶ fut pris par des Coureurs de la Ligue de la garnison

noit du premier. Il ajoute que les Espagnols ont écrit, que le Maréchal de Bouillon ¶ étant Huguenot, avoit exposé Villars & les Catholiques qui étoient avec lui à la boucherie, tandis qu'il gaignoit le devant lui & les Huguenots. Il fut même accusé d'avoir engagé le combat, puis de s'en être habilement tiré, afin qu'en donnant cet avantage aux Espagnols, aux dépens de son rival, il rebrouillât les affaires du Roy, & le tint toujours dans l'embarras.

¹⁶⁵ Sans la sage prévoyance des Chefs.] Le

Duc de Nevers * qui le jour de la déroute de Dourlens étoit à Amiens, se rendit en diligence à Pequigny, où il trouva le Comte de Saint Pol & le Maréchal de Bouillon: ils y assemblerent toutes leurs troupes, & observerent si bien le Comte de Fuentes, qu'il ne pût surprendre aucune Place de la Picardie.

¹⁶⁶ Le Seigneur de Moucy.] Jean de Moucy † Conseiller de la Cour du Parlement de Paris; qui mourut l'année après à Chinon, où il étoit en commission pour les affaires de Sa Majesté.

Page 1152.

* Hist. des troubles de France, page 97.

† Blanchard, page 99.

224 JOURNAL DU REGNE
1595. garnison de Soissons, comme il se promenoit
au bout du Fauxbourg S. Honoré à Paris.

Le Samedi 12, un Loup ayant passé l'eau,
mangea à Paris un enfant à la Grève. Chose
prodigieuse & de mauvais présage !

Les nouvelles vinrent ce jour à Paris du sié-
ge mis devant Cambray ¹⁶⁷ par le Comte de
Fuentes Espagnol ; & comme M. de Nevers y
avoit envoyé le Duc de Retelois son fils ; qui

¹⁶⁷ *Siege mis devant
Cambray.*) A la priere de
Madame de Balagny §, le
Roy avoit accordé à son
mari en 1593 la Ville de
Cambray, & le Cambre-
sis sous la protection de la
France, avec le titre de
Prince Souverain. Quel-
que temps auparavant il fut
solicité de donner cette
Ville aux Espagnols, qui
la demandoient pour ôta-
ge * du secours qu'ils don-
noient aux Ligueurs ; mais
il le refusa, disant qu'il
tenoit cette Ville pour ce-
lui qui seroit Roi de Fran-
ce. Deux mois après les
Espagnols s'approcherent
de Cambray, en l'absence
de Balagny, sur l'intelli-

gence avec quelques Bour-
geois qui avoient promis
de leur ouvrir une porte,
pendant une Procession
qu'on devoit faire. Cette
trahison étant venue à la
connoissance de la Dame
de Balagny, elle fit arrê-
ter les principaux de cette
conspiration, qui étoient
le Doyen, les Chanoines
& plusieurs Bourgeois, &
les fit pendre, & par-là
elle prévint la surprise de
Cambray. Après la prise de
Dourlens †, le Comte
de Rosné, qui avoit des
intelligences dans la mê-
me Ville, & qui sçavoit
que les Bourgeois étoient
tyrannisez par le Prince &
la Princesse (car Balagny
&

§ Chron. Noven. Tom. V. p. 265.

* D'Aubigné, Tom. III. Liv. 3. ch. 27 p. 421.

† Idem, Tom. IV. ch. 10. p. 498.

Y étoit entré pour y soutenir le siège, assisté de 1595.
la prudence & valeur de M. de Vic.

Le Mardy 22, arriverent les nouvelles de la
mort du Duc de Nemours ¹⁶⁸, empoisonné, se-
lon

& la femme se faisoient
appeller de même) jusques
à leur faire prendre de la
monnoye de laiton de la
main des Soldats pour leurs
denrées, laquelle ils ne
vouloient pas recevoir en
payement pour les impôts
& autres subsides, fit mar-
cher l'armée devant Cam-
bray, l'assiegea, & la prit
par capitulation.

Des le commencement
du siège *, les habitans de
Cambray avoient envoyé
des Députez au Roy, pour
lui donner avis du dessein
des Espagnols sur cette
Ville, & en même tems
pour se plaindre de leur
Gouverneur, qui les trai-
toit plutôt en tyran qu'en
Gouverneur, ajoutant qu'ils
étoient venus, moins
pour se jeter aux pieds de
Sa Majesté pour lui de-
mander du secours, que
pour la supplier de retirer
le sieur de Balagny de leur
Ville; qu'ils ne pouvoient
le souffrir, ni comme Sei-

gneur, ni comme Gouver-
neur; que s'ils obtenoient
cette grace, elle ne devoit
point douter qu'ils ne fis-
sent lever le siège à l'Espa-
gnol, résolu d'y employer
leurs biens & leur vie pour
leur attachement pour le
nom François. Cette prie-
re auroit eü sans doute son
effet, sans la belle Ga-
brielle qui étoit venue
maîtresse du cœur & de
l'esprit du Roy, laquelle
avoit déjà protégé Bala-
gny, sur l'esperance qu'il
lui avoit donnée que dans
la suite il tiendrait la Vil-
le de Cambray & le Cam-
bresis d'elle, & des enfans
qu'elle avoit eus du Roy.
Ce qui fut la cause que la
France perdit une Ville
forte qui gardoit ses fron-
tieres.

168 *Mort du Duc de
Nemours*] Ce Duc mou-
rut à Annecy en Savoye,
Place que son pere lui
avoit laissée, & qu'il tenoit
pour son appanage, com-
me

* De Thou, T. V. Liv. 113. pag. 563.

Tom. II.

226 JOURNAL DU REGNE

1595. lon le bruit commun, pour aller prendre possession d'un autre Diadème que celui qu'il s'étoit promis ici bas par le moyen de sa rebellion.

Heureux

me Prince issu des Ducs de Savoye *. Les Savoyards disoient qu'il avoit été empoisonné par Disimieu, pour prevenir la vengeance qu'il craignoit de la part de ce Prince, pour avoir lâchement remis la Ville de Vieuné entre les mains du Roy. Les grandes & les belles vertus de ce Prince, dit Monsieur de Thou, le rendirent en ce tems-là suspect à plusieurs: il étoit d'un esprit fort élevé, sa liberalité égaloit la magnificence des Rois, il étoit sobre & modéré dans tous ses plaisirs, & sa dissimulation sous laquelle il cachoit une ambition demesurée, étoit très-grande. Il en donna des preuves à Paris & à Lyon. Pendant le siege de cette premiere Ville, son équité, son courage & son activité lui procurèrent des éloges, mais étant Gouverneur de Lyon, son infa-

tiabile ambition ternit toutes les belles actions qu'il avoit faites, & il apprit malheureusement pour lui, que ce n'est pas par la terreur qu'on inspire à ses Sujets, mais par la douceur qu'on gagne leur cœur, & qu'on réussit dans les affaires †. Sur le soupçon que d'Albigny eut que Disimieu l'eût empoisonné, il se rendit en poste à Paris pour venger la mort de son ami dans un combat singulier: Disimieu fut trouvé par ses amis étendu sur la place d'un coup d'épée; mais il fut si bien pansé, qu'il n'en mourut pas. Ceux qui seroient curieux d'apprendre l'espece particuliere de sa maladie, sa force, sa patience dans les douleurs, & ses sentimens de Religion, les trouveront dans les Epîtres Morales de Monsieur d'Urfé Comte de Château-neuf, ou dans Cayet ‡.

169

* De Thou, T. V. Liv. 103. p. 582.

† Mezeray.

‡ Chron. Noven. Tom. II. pag. 518. & suiv.

Heureux en ce seulement , que Dieu lui ayant touché le cœur à la fin de ses jours pour détester sa rebellion , il mourut en reconnoissant Dieu & son Prince , exhortant tout le monde à ce juste devoir , & entre les autres M. le Marquis de Saint-Sornin son frere .

Voilà comme Dieu nous a voulu laisser un miroir de sa justice & misericorde tout ensemble à la fin de ce pauvre Prince , qui étoit la plus mauvais & dangereux à cet Etat de tous les Chefs de la Ligue.

Le Vendredy 25 , mourut en sa maison à Paris M. le President Augustin de Thou ¹⁶⁹, bon serviteur du Roy , ennemi de la Ligue & de toute faction.

Le

169. *Monfieur le President Augustin de Thou.*] Augustin de Thou II. de ce nom * fut le quatrième fils d'Augustin de Thou , President à Mortier au Parlement de Paris , & de Jeanne de Marle. Il fut d'abord Avocat du Roy au Châtelet de Paris , & Bailly du Fort. l'Evêque. Après la mort de Bapriste Dumefnil , le Roy Charles IX. lui donna la Charge d'Avocat Général au Parlement de Paris †. Dans cette Charge il auroit ren-

du un grand service à Jean Devoix Conseiller au Parlement de Paris , s'il lui avoit confessé le fait dont il étoit accusé , pour lequel il fut condamné dans le Parlement de Rouen à deux mille écus envers sa Partie. La même année le 4. Juillet , le Roy Henry III. pour faire publier en sa présence neuf Edits bureaux de la création de nouveaux Officiers , & de nouvelles Charges sur le Peuple , il consentit à l'enregistrement & publication.

* Blanchard.

† Journal d'Henry III. en 1571.

1595.

Le Jeudi 31 & dernier de ce mois, on eut nouvelles à Paris de la mort de M. de Morlas, ¹⁷⁰ décédé à Mafcon le Samedi 26 de ce mois, homme de grand esprit & d'affaires, & connu pour tel du Roy même, de la conversion duquel de Huguenot en Catholique, on faisoit partout grand état, principalement les Ec-

clesiastiques

cation, contre ce qui avoit été résolu la veille dans les Chambres assemblées d'une commune voix. En 1589. étant alors Président, il suivit avec le Président Potier, le premier Président que le hardi Jean Leclerc Bussi conduisit à la Bastille avec près de soixante Conseillers.

¹⁷⁰ *Mort de Monsieur Morlas.* Morlas Bearnois, bâtard du Président Salettes, fut nourri des aumônes de la Reine de Navarre ¶, & ensuite élevé aux Ecoles par l'Eglise de la Religion prétendue réformée. Il fut élu pour être Ministre; mais sa pauvreté, & avec elle un esprit hautain & un cœur fort ambitieux, le portèrent à cacher son élection, pour se faire courtisan du Cabinet dans l'espérance de s'avancer à la Cour: il

brigua d'être choisi avec le Ministre Rotan, pour disputer en présence du Roy Henry IV, contre du Perron sur diverses thèses; mais, insinué d'Aubigné, l'un & l'autre prévaricant, ils donnerent lieu l'un & l'autre de faire briller du Perron à leurs dépens: en sorte que le Roy ne douta plus des articles suivans. 1°. Que l'Eglise Romaine étoit l'Eglise. 2°. Qu'elle étoit la plus ancienne. 3°. Qu'elle étoit l'Eglise de JESUS-CHRIST, dont ils concluoient, qu'on pouvoit faire en elle son salut. Il travailla pour accorder ensemble la Catholicité & le Calvinisme, qu'il quitta vers la fin de sa vie, & entra dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine.

171

ecclésiastiques qui en firent imprimer un discours 1595.
 271 à Paris, où ils faisoient un Miracle de ce
 qui est tout ordinaire aux esprits ambitieux
 comme le sien, à sçavoir de suivre toujours la
 Religion qui sert à leur dessein.

On disoit qu'il s'en étoit promis d'être Se-
 crétaire d'Etat, à quoy il ne pouvoit parvenir,
 que par le changement de sa Religion.

En

171 *Qui en firent im-
 primer un discours.*] C'est
 de ce discours que Cayet a
 tiré la relation de la con-
 version & de la mort de ce
 Ministre * dont je donné
 ici un abrégé. Le sieur de
 Morlas, dit cet Historien,
 ne fit sa conversion que
 sur le point qu'il étoit prêt
 de paroître devant le Trô-
 ne de vérité, & le Juge
 qui ne reconnoît que ceux
 qui l'ont confessé devant
 les hommes. Le sixième
 jour de sa maladie, il de-
 manda un Théologien
 pour le consoler; le Pere
 Gardien des Cordeliers de
 Macon fut appelé, au-
 quel il dit: mon Pere, je
 pourrai librement m'ou-
 vrir à vous, & après lui
 avoir fait un détail de sa
 vie, & avoué que les dis-
 cours de Monsieur l'Evê-

que d'Evreux avoient fra-
 pé son ame, & lui avoient
 fait reconnoître son er-
 reur, il lui dit: j'ai plus
 besoin d'exhortations que
 d'argumens. Sur quoi le
 Pere Gardien lui dit, je
 demande de vous trois cho-
 ses; la première, que vo-
 tre discours soit sans pas-
 sion; la seconde, que vous
 vous dépouilliez de toutes
 les préventions contraires
 à la parole de Dieu; la
 troisième, que vous vous
 fondiez sur la foy, & non
 sur les raisons naturelles:
 à quoi ayant consenti, le
 Pere Gardien lui demanda
 si dans la Religion qu'il
 avoit suivie jusques à cette
 heure, il croyoit être dans
 l'Eglise. Non, dit-il, mon
 Pere, tout cela ne sont
 que des pieces pourries de
 ce grand & saint Corps,

hors

* Chron. Noven. Tome III. Liv. 2. page 539.

1595.

En ce mois mourut à Paris Don Antonio Roy de Portugal ¹⁷², au moins qui l'avoit été; car son train étoit réduit à celui d'un bien simple Gentilhomme.

SEPTEMBRE.

hors duquel elles ne peuvent vivre : c'est l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, qui est le Corps de Notre Seigneur Jesus-Christ, composé de plusieurs membres. Après plusieurs autres réponses, il dit à un de ses amis nommé *Parent*, qui pleuroit auprès de son lit : Ne vous affligez pas, ce n'est point aujourd'hui un jour de pleurs : mais rejouissez-vous, mon ami, & rendez grâces à Dieu avec moi, de ce qu'étant banni du Royaume des Cieux, maintenant mon Pere va me faire enfant de Dieu, m'incorporant au Corps mystique de son Eglise laquelle je vous prie d'aimer & d'embrasser comme moi.

Il demanda à se confesser, & ne sachant pas le *Confiteor*, le Confesseur le prononça mot à mot avec lui, & desira ensuite de recevoir le Corps de Jesus-

Christ, qui lui fut administré, & le reçut avec toutes les marques d'une foy véritable : il prit ordre à ses affaires temporelles, & ayant eu une convulsion, il demanda l'Extrême-Onction qui lui fut donnée en même tems ; puis ayant perdu la parole, il donna des signes de son repentir, d'amour pour Jesus-Christ crucifié, il jeta une larme, à l'instant son ame se sépara du corps.

172 *Don Antonio Roy de Portugal.*] Ce Prince eut pour pere Louis I. le fils d'Emanuel Roy de Portugal, ayeul de Don Sebastien : & en cette qualité fut un des Prétendants à la Couronne de Portugal, après † que le même Sebastien eût été crû mort à la bataille de Maroc, aussi-bien qu'• Do Antonio * qui l'avoit suivi : dans cette croyance, Hen-

† *Moreri.** *Mezeray.*

Le Lundy 4 Septembre le Roy fit son entrée magnifique à Lyon & telle qu'on la voit par tout imprimée.

Sa

ry Cardinal & Archevêque d'Eborac son oncle fut élu Roy ¶. Le retour de Don Antonio donna des preuves qu'il n'avoit pas péri dans cette bataille, & il commença de prendre des moyens pour succéder à son oncle; il se fit déclarer legitime, par un Arrêt qui décida que *Volante* sa mere avoit été épousée dans toutes les formes par l'Infant Louis son pere; mais le Roy d'Espagne qui prétendoit à cette Couronne, voulut le faire passer pour bâtard; en quoi il fut servi par le Cardinal Roy, qui dans la crainte que Don Antonio ne le dépossédât, fit jeter au feu l'Arrêt qui le déclaroit legitime. Cela n'empêcha point qu'après la mort d'Henry le Peuple & la plus grande Noblesse ne se missent en devoir de lui

conserver son droit: il fut en effet reçu dans Lisbonne & proclamé Roy, dont il fit toutes les fonctions; sur quoi le Roy d'Espagne fit marcher une puissante armée, sous le commandement du Duc d'Albe. Don Antonio n'ayant pas des forces égales pour résister, après avoir demandé plusieurs fois du secours à divers Princes de l'Europe, & tenté la fortune à diverses reprises, il se retira en France, & mourut à Paris âgé de soixante-quatre ans. En mourant il recommanda ses enfans à Henry le Grand, auquel il transporta tous les droits qu'il avoit sur la Couronne de Portugal.

L'histoire secrète de ce Prince infortuné, dit que le Roy d'Espagne entreprit plusieurs fois de le faire.

1595.

Sa Majesté pourvut de ce Gouvernement M^r de la Guiche ¹⁷³ Grand-Maître de l'Artillerie de France.

Le Vendredy 23 Septembre, qui fut le jour que Sa Majesté accorda une treve & cessation d'armes

faire assassiner. Il envoya pour cela quatre hommes à Ruelles; mais étant parti pour aller en Bretagne en un Château que la Reine mere lui prêtoit, leur voyage fut inutile. Le Duc de Mercœur gagna le sieur de Montigny Capitaine de ce Château, pour le lui livrer & le remettre entre les mains de son ennemi, ce qui ne réussit pas. Ce même Duc tenta une seconde fois de se saisir de ce Prince, & s'étoit engagé de parole & par des raisons d'intérêt de le remettre à Don Jean d'Heridia, pour le mener en Espagne: il avoit effectivement assemblé des gens pour exécuter ce lâche dessein, sans la Duchesse de Loudunois, qui non-seulement en avertit Don Antonio, mais encore lui envoya des chevaux, des hommes & de l'argent pour

le conduire en un lieu de sûreté. Après un voyage qu'il fit en Angleterre, il se trouva si dénué d'argent, que n'étant pas en état de retirer des mains de Monsieur de Sancy un diamant d'un prix inestimable qu'il lui avoit engagé pour une somme de quarante mille livres seulement, il se seroit enfin trouvé sans un sol, si le même Saucy ne lui avoit fait un don de vingt mille écus.

173 *Monsieur de la Guiche.*] Philibert Seigneur de la Guiche, & de Chaumont fut fait Chevalier des Ordres du Roy en 1578. par le Roy Henry III. § qui le mit dans le nombre de ses Mignons, & voulut qu'il l'accompagnât lorsqu'il alla tenir son lit de Justice du 4. Juillet 1581. lui donna la Charge de Grand-Maître

de

d'armes générale à Monsieur de Mayenne, furent apportées à Paris, les bonnes nouvelles de l'absolution du Roy ¹⁷⁴ à Rome, le Dimanche 18 de ce mois, dont y eut grande réjouissance entre le Peuple, & furent par les Catholiques divulguées les vers suivans.

*Quem tota armatum mirata est Gallia Regem,
Mirata est etiam Roma beata pium.*

Magnum

de l'Artillerie vacante par la démission du Maréchal de Birou. Sous Henry IV. il combattit avec honneur à la bataille d'Yvry l'an 1590. Ce Prince en récompense de ses services le fit Gouverneur de la Ville de Lyon & du Lyonnais, Forez & Beaujolois : la Comtesse de Guiche ne lui fut pas inutile : elle avoit été Maîtresse d'Henry le Grand, & quoiqu'elle eût été obligée de céder la place à la Marquise de Guercheville, * ce Prince conserva toujours de l'estime pour elle, & lui fit plaisir dans les occasions.

¹⁷⁴ *Nouvelles de l'absolution du Roy.*] Sa Majesté voulut elle-même faire part de cette nouvelle à la

Ville de Paris, par la lettre suivante qu'elle écrivit au Prince de Cony qu'elle avoit laissé pour Gouverneur de cette Ville avant son voyage de Lyon.
 » § Mon Cousin, j'ai toujours eu tant de confiance en la bonté de Dieu, & en la justice de ma cause, confirmée par les jugemens qu'il lui a plu de prononcer en ma faveur par tant de signalées victoires & autres prosperitez qu'il m'a départies sur mes ennemis, que quelques artifices & oppositions qu'ils puissent apporter à Rome, pour traverser la Bénédiction de Notre Saint Pere le Pape, & ma réconciliation avec

* *Gal. des Rois de France, pag. 272.*

§ *Chron. Noven. T. II. Liv. III. p. 530.*

1595. *Magnum opus est armis stravisse tot agmina, majus Pontificis pedibus succubuisse sacris.*

Messieurs d'Offat & du Perron 175 aidèrent fort

» le Saint Siege Aposto-
 » lique , que j'ai depuis
 » ma conversion instam-
 » ment recherchée , enfin
 » j'ai fléchi sa beatitude
 » par mes poursuites , non
 » moins que par la sincé-
 » rité de mes déporté-
 » mens ; & lui ai fait
 » voir au travers des im-
 » postures de ceux qui
 » avoient juré la ruine de
 » cet Etat , & entrepris
 » l'invasion d'icelui de
 » vant la mort du feu
 » Roy. Je n'ai point été
 » frustré de mon attente ;
 » car Sa Sainteté conti-
 » nuant le soin paternel
 » que ses prédécesseurs &
 » ledit Saint Siege Apô-
 » tolique ont toujours eu
 » de ce Royaume, m'a ho-
 » noré de sadite Bénédic-
 » tion , que j'ai si lon-
 » guement & constam-
 » ment poursuivie. En
 » quoi je puis dire qu'el-
 » le a rendu autant de té-
 » moignages de sa piété
 » & de sa prudence , com-

» me est grande l'obliga-
 » tion que je lui en ai avec
 » tout mon Royaume,
 » reconnoissant combien
 » cette grace peut affoi-
 » blir mes ennemis , & est
 » utile & nécessaire pour
 » assurer la tranquillité
 » de conscience de mes
 » Sujets , qui n'étoient
 » point encore satisfaits.
 » C'est pourquoy desirant
 » que chacun reconnoisse
 » avec quelle révérence je
 » tiens ladite Bénédiction
 » & réconciliation avec le
 » S. Siege, j'écris à mon
 » Cousin le Cardinal de
 » Gondy Evêque de Paris ;
 » la lettre que je vous
 » adresse pour lui envoyer,
 » afin qu'il ait à en faire
 » remercier Dieu en son
 » Eglise , &c. Ecrit au
 » Camp de Traversy près
 » Laferre, ce 25 Novembre
 1595.

HENRY.

175. Messieurs d'Offat &
 du Perron.] Arnaud d'Of-
 fat † étoit de Castagnabe-
 re, petit Village du Comté
 d'Armagnac

fort à moyennér du Pape cette absolution : dont pour ses bons services gagna d'Offat un chapeau de Cardinal. Du Perron fils d'un Ministre ès terres des Seigneurs de Berne, fut renvoyé avec esperance d'un Chapeau qu'il briguoit, moyennant qu'il continuât de s'opposer fortement à ceux de la Religion, & faire revol-

ter

d'Armagnac près d'Auch ; ses parens étoient très-pauvres, & il se trouva à l'âge de neuf ans, sans pere sans mere & sans biens. On * le mit au service d'un jeune Genilhomme de son pays de la Maison de Marca, avec lequel il étudia avec tant de succès qu'il devint son Precepteur, & le Maître de son Maître : on l'envoya avec lui à Paris, où il acheva de s'instruire, & où il enseigna la Rethorique & la Philosophie ; il apprit aussi le Droit à Bourges sous le fameux Cujas. Paul de Foix Archevêque de Toulouse, allant à Rome en qualité d'Ambassadeur, le prit pour son Secretaire : il s'instruisit à fonds de la

pratique de cette Cour, & s'engagea dans l'Etat Ecclesiastique. Le Roy Henry III le nomma pour être Abbé de Notre-Dame de Varennes ; mais y ayant trouvé quelque difficulté sur la possession, il s'en demit aussitôt, sans vouloir contester avec personne. Dans la suite il fut élevé à l'Evêché de Rennes, puis créé Cardinal en 1598. & quelque tems après pourvû de l'Evêché de Bayeux. Les lettres que nous avons de ce Cardinal sont une preuve qu'il étoit en même tems parfait politique & véritablement honnête homme.

Jacques *Davy du Perron, au rapport de d'Aubignè, étoit fils d'un Ministre

tre

De Thou.

Moreri.

Baillet.

Hist. univ. L. 3. ch. 14. pag. 405.

1595. ter à son exemple tous ceux qu'il pourroit combattant en ses sermons & écrits la vocation des Ministres, de quoi il a été fort soigneux ; attendant que le Pape eût égard à lui , lequel les Huguenots blâmerent.

Et sur ce que ledit du Perron prosterné aux pieds du Pape reçut quelques coups de houffine 176 de lui par penitence (ainsi qu'on disoit)

de
tre & Medecin , natif de Geneve , demeurant en la rue du Perron , dont il prenoit le nom. Mais Moreri après plusieurs graves Historiens a écrit qu'il étoit fils de Julien Davy , Seigneur du Perron , Gentilhomme d'un grand esprit , & fort sçavant , qui lui apprit la langue Latine & les Mathematiques : il apprit bientôt les langues Grecque & Hébraïque , étant doué d'une memoire prodigieuse ; apprenant cent vers dans une heure. La lecture des Peres , & surtout de S. Augustin l'éclaira sur les erreurs qu'il avoit succées de ses parens : il abjura le Calvinisme , & entra dans l'Etat Ecclesiastique , & y brilla par des Conférences particulieres & par ses Ouvrages. Après

avoir découvert le dessein que le jeune Cardinal de Bourbon avoit formé d'un tiers parti , il s'insinua par son éloquence facile & agréable § dans les bonnes grâces du Roy Henry IV. pendant que ce Prince assiegeoit la Ville de Rouen , qu'il entretenoit souvent à son chevet , tantôt de vers François , à quoi il ne cedoit à homme de son siècle , & tantôt en beaux contes qu'il faisoit fort plaisamment. Le Duc de Nevers n'ayant pû obtenir la reconciliation du Roy avec le Saint Siege , il fut envoyé à Rome , où il termina heureusement avec Arnaud d'Ossez cette grande affaire. Voyez dans la premiere partie les Remarques sur le mot du Perron.

176 Reçut quelques coups

de l'hérésie du Roy son Maître, furent femez par lesdits Huguenots les vers suivans 1595.

*D'un si leger bâton ne doit être battu
Le Perron à vos pieds lâchement abbattu.
Sa coulpe vers son Roy est par trop criminelle
Si la verge de fer que Christ tient en sa main,
Vous tenez en la vôtre, ô Vicairè Romain,
Rompez-lui tout d'un coup les reins & la cer-
velle.*

Que l'on a tournés en latin de cette façon.

*Quid tenui hos humeros cædis, Romane, bacillo?
In tanto hoc nimium est crimine pœna levis.*

Si

de houffine.] La cérémonie de la reconciliation du Roy Henry IV. avec le Saint Siege *, se fit dans la Place de Rome appellée la Place Saint Pierre. Le Portique de l'Eglise de Saint Pierre étoit richement orné ; on y avoit élevé un échafaud couvert de drap vert, sur lequel étoit élevé le Trône du Pape tapissé de toile d'or, où Sa Sainteté assista, ayant autour de lui les Cardinaux. Le Maître des Cérémonies conduisit les Sieurs du Perron & d'Ossat

Procureurs du Roy, pour baiser les pieds du Pape : ensuite le Procureur du Saint Office fit signe au Sr. du Perron, de lire tout haut la confession qu'ils firent pour le Roy ; ce qu'il fit, étant l'un & l'autre à genoux. Après la lecture de cette confession, le Procureur du Saint Office lut l'absolution que le Pape donnoit au Roy, avec les conditions que les sieurs du Perron & d'Ossat jurerent d'observer, & promirent que le Roy en enverroient la ratification :

puis

* Hist. univ. Tom. IV. ch. 26. p. 592.

† Cér. Noven. Tom. II. part. 3. p. 536.

1595. *Si tibi, quæ Christi est, communis, ferrea virga
Debueras sacrum hoc comminuisse caput.*

Etant de retour de Rome, il apporta à Paris des Indulgences singulieres qu'il fit imprimer en une feuille de papier chez M. Patisson, desquelles les plus grands Catholiques se moquoient : Elles portoient ce titre,

Indulgences octroyées par Notre Saint Pere le Pape Clement VIII. aux Chapelets, Grains, Croisettes, Rosaires, Croix, Crucifix, Medailles & Images benites,

À l'instance de R. P. en Dieu Messire Jacques Davy Evêque d'Evreux; Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé, & son premier Aumôner.

Les Grains benits sont seulement pour le Royaume de France.

Après

Puis on commença le Pseaume *Miserere mei*, & à chaque Verset, le Pape frapport d'une baguette les épaules tantôt du Sieur du Perron, & tantôt du Sieur d'Ossat. Le *Miserere* fini le Pape se leva, & dit une Oraison, par laquelle il déclaroit le Roy absous de toutes les choses passées. Ce qui fut annoncé au peuple par le son des cloches, des trompettes,

dés tambours, & par les canons du Château Saint Ange, en signe de jouissance. Cette cérémonie fut diversément interprétée § : les Catholiques louerent en cette occasion la repentance & l'humilité du Roy, & les Huguenots dirent que c'étoit une imprudence & une bassesse, & que la pantoufle du Pape avoit été decretée par les fleurs de lys de la France.

Après cela, afin de tenir sa promesse au Pape, & qu'il lui tînt la sienne, il se mit à écrire contre ceux de la Religion, & fit un livre de la vocation contre tous leurs Ministres, auquel on répondit, & Tilenus entr'autres: Il fut aussi picqué au vif du suivant Quatrain, par quelque esprit remuant.

*Celui qui hautement caquette ;
Blâmant notre vocation ,
Parloit plus bas sur la Selleite ,
Lorsqu'il eut l'absolution.*

Le Mercredi 28 de ce mois, M. Marteau sieur de Gland mon beau frere, Avocat en la Cour, un des beaux esprits du siècle & des plus doctes, mourut à Paris de la maladie de la peste en la fleur de son âge.

Ma femme grosse avec toute ma famille en fut préservée par une singuliere grace de Dieu.

L'Avocat de Rochefort, qui demeuroit avec ledit de Gland & un sien frere avec Madame leur mere, bien qu'agée de près de 80 ans, moururent à Paris en ce mois de ladite maladie, & furent enveloppez en cette contagion plus de vingt ou vingt-cinq personnes, tous frappez de cette maison, qui y avoit été apportée par un Laquais revenant des champs, sans qu'on s'en doutât aucunement, pour ce qu'à Paris on ne parloit à l'heure que bien peu ou point du tout de la peste, & n'y en avoit que quatre malades dans l'Hôtel-Dieu.

O C T O B R E.

Le Mercredi 12 Octobre furent apportées

1595. les nouvelles à Paris de la prise de Cambray, unique triomphe d'un fils de France, rendu au Duc de Fuentes le Dimanchè 9 de ce mois, qui en reçut autant d'honneur, que fit Balagny de deshonneur & de honte : Aussi en mourut sa femme de déplaisir ¹⁷⁷, sans vouloir recevoir aucun remède ni consolation, même de la part de son mari, auquel reprochant sa lâcheté, elle dit étant au lit de la mort, que s'il eût eu seulement la moitié du cœur de sa femme, il n'eût survécu à une telle perte, & qu'après une si grande escorne il ne lui étoit possible de vivre.

Le Roy ayant eu nouvelles à Lyon que cette Place étoit pressée, partit aussitôt en poste pour la secourir ; mais il trouva besongne faite à son arrivée en Picardie, ce qui le fâcha, & troubla

¹⁷⁷ Sa femme mourut de déplaisir.] Renée de Clermont, fille de Jacques de Clermont d'Amboise, Seigneur de Buffy, digne sœur du brave Chevalier Buffy § d'Amboise, pleine d'honneur & de courage : laquelle avoit très-utilement avancé les intérêts de Jean de Mont-luc Seigneur de Balagny son mari, en lui procurant la Charge de Maréchal de France, & la Sou-

veraineté de Cambray. Lorsqu'elle vit qu'elle ne pouvoit pas empêcher la capitulation que son mari alloit faire avec le Comte de Fuentes, * elle prit la résolution de se laisser mourir, & convia son mari de suivre son exemple, pour ne point survivre à ce deshonneur, & le somma de tenir la promesse qu'il lui avoit faite, qui étoit de mourir en sa Principauté ; mais voyant qu'il lui manquoit

§ De Thou.

* D'Aubigné, T. III. L. 4. ch. II. p. 507.

troubla les feux de joye de son ambition, jointe toute la Provence étoit en même tems troublée par les armes du Duc d'Espéron ¹⁷⁸ contre lequel il y eut un manifeste publié par la Noblesse de Provence, qui fut imprimé en ce tems à Paris. 1595

Le Mardy 15, le Roi étant à Amiens, fit publier une Police militaire pour le soulagement des pauvres Laboureurs, qui en avoient bon besoin; mais son exécution fut en papier.

Quand Sa Majesté se trouva à Amiens, se trouvant las & harrassé de la grande traite qu'il avoit faire, pensant secourir Cambrai, pour la congratulation de sa bien-venue, on vint lui faire une harangue; & celui qui portoit la parole commença par les Eloges & Titres d'honneur qu'on a accoutumé de donner aux Rois; disant,

manquoit de parole, elle l'accabla d'injures, & lui reprocha qu'il étoit fils d'un Ecclésiastique, lâché & sans honneur: elle se renferma dans son cabinet, où elle mourut de déplaisir, aimant mieux perdre la vie, que de voir perdre le titre de Princesse qu'elle avoit pris.

¹⁷⁸ Par les armes du Duc d'Espéron.] Par le traité que le Roy accorda au Duc de Guise, ce Prince eut le Gouvernement de Proven-

ce*, dans lequel le Duc d'Espéron tâchoit de s'établir contre le service & la volonté du Roy. En donnant ce Gouvernement à ce jeune Prince, la Cour avoit deux objets: le premier de contenter ce jeune Prince & ses parens, & le second d'abaisser l'orgueil du Duc d'Espéron.

A peine ce nouveau Gouverneur fut arrivé en Provence, qu'il attira de son côté tous ceux qui se resentoient encore de la Ligue.

* *Æconom. Royal. T. I. ch. 56. p. 518.*

1495. disant, Roy très bening, très-grand & très-
element, dites aussi, va lui dire le Roy, &
très-las.

Quelques tems auparavant, un autre s'étant
présenté à Sa Majesté sur l'heure de son diner,
comme il eût commencé sa harangue par ces
mots *Agefilaus, Roy de Lacedémone, Sire,* le
Roy ayant doute que cette harangue fût un peu
longue, en l'interrompant lui dit : *Votre S.
Gris, j'ai bien ouï parler de cet Agefilaus; mais
il avoit diné, & je n'ai pas diné moy.*

Il envoya aussi plaisamment un Député de
Bretagne qui étoit long en sa harangue, & con-
tinuoit toujours (encore que le Roy lui eût
dit par deux fois qu'il abregeât) car s'étant
levé, le laissant là, lui dit : *Vous direz donc
le reste à M^o Guillaume.*

En

gue, & fut secouru par or-
dre du Roy, par les seurs
d'Ornano & Lesdiguicrés.
Il euleva tout le credit que
le Duc d'Espéron s'étoit
acquis dans cette Provin-
ce, & l'obligea, après y
avoir employé des sommes
considerables, d'avoir re-
cours au Roy. Plusieurs,
dit Mezeray, * n'approu-
voient pas de mettre ce
jeune Prince dans une Pro-
vince si remuante, voisine

du Duc de Savoye, pro-
pre à recevoir du secours
d'Espagne, toutes les fois
qu'il voudroit brouiller,
& sur laquelle la Maison
de Lorraine avoit des pré-
tentions, comme héritiere
de René d'Anjou. C'est
pour cela que Monsieur le
Chancelier s'y étoit op-
posé puissamment, & qu'il
ne voulut sceler ses Provi-
sions, qu'après que ce Duc
seroit en possession.

179

En ce même tems le Comte de Gourdon¹⁷⁹, 1595. qui étoit bossu, demanda au Roi l'investiture de tous les Gouvernemens de M. d'Espèron, auquel le Roy fit une réponse de moquerie, mais fort à propos; à sçavoir, qu'il se devoit contenter du haut de chausse, & que le pourpoint ne lui eut pas été bon; pour ce qu'il étoit bossu.

Le Dimanche 23 Octobre, mourut à Nesle en Picardie Monseigneur le Duc de Nevers¹⁸⁰; Prince regrettable par sa valeur, sagesse & bon conseil.

N O V E M B R E :

Le 21 Novembre; le Duc de Montmorenci Pair

179 *Le Comte de Gourdon.*] Louis de Gourdon de Genouillac, premier du nom, Comte de Vaillac & Gouverneur de Bourdeaux; Chevalier de Saint Michel, & non pas de l'Ordre du Saint Esprit, comme l'a écrit Moteri, supposant qu'il avoit été créé en 1611, en laquelle année Louis XIII. ne fit pas de nomination. Il avoit une bosse très-apparèntè; ce qui donna lieu au bon mot dont parle le Journaliste.

Nevers.] C'étoit un Prince, dit d'Aubigné, qui dans sa jeunesse emporta le prix aux exercices de son siècle, depuis bon Capitaine * & bon Conseiller; meilleur François que les François mêmes, & ferme dans ses délibérations. Voyez dans la première partie la remarque sur le mot *Nevers*. Nous avons de lui des Memoires & Discours d'Etat en deux Volumes *in-folio*, dont on s'est servi plusieurs fois dans ces Remarques.

180 *Mourut le Duc de*

181.

* *Hist. de France, part. 3. l. 4. ch. 15.*

Pair & Maréchal de France, fit serment à la Cour de l'Etat de Connestable.*

M^e Antoine Arnauld fut son Avocat ¹⁸¹, qu'on disoit l'avoir louangé à la façon des Avocats du Palais.

En ce mois le Roy assembla dans Amiens les Etats de la Picardie, du Comté de Boulogne, du Vermandois & le Tiers-estate, pour adviser aux affaires de cette pauvre Province extrêmement affligée : il pourvût aussi à la Bretagne, qu'on disoit s'en aller Espagnole, & commença d'assiéger & bloquer la Fere.

Il perdit en ce même mois le Maréchal d'Aumont ¹⁸², Seigneur très-valeureux & fidèle

¹⁸¹ *Maître Antoine Arnauld fut son Avocat.* Henry de Montmorency fils d'Anne de Montmorency, Maréchal de France, &c. § nommé depuis deux années Connétable de France, prêta serment au Roy à Dijon, & ensuite au Parlement de Paris. Antoine Arnaud son Avocat fit son éloge sur la fidélité que ses ancêtres avoient toujours eue pour les Rois de France & sur la Noblesse, qui prenoit son origine des premiers Barons de France, qui por-

toient pour devise *Dieu aide aux premiers Chrétiens & aux premiers Barons de France*: & finit par une énumération des principales actions de ses ancêtres, depuis le regne du Roy Hugues, jusqu'à celui de Henry IV.

¹⁸² *Le Maréchal d'Aumont.*] Jean * d'Aumont Comte de Châteauroux, Baron d'Estrabonné, l'un des grands Capitaines de son tems: le Roy Henry III. pour récompenser ses services, le fit Chevalier de l'Ordre du Saint Esprit,

§ De Thou, Tome V. L. 112. p. 555.

* P. Anselme.

dele Serviteur de Sa Majesté, en la place duquel il mit M. de Lavardin ¹⁸³ sa nourriture, & l'envoya en Bretagne, Province qui avoit bien affaire de bons Capitaines tel qu'étoit le sieur de Lavardin. 1595.

D E C E M B R E.

Le 6 de Decembre Fête de S. Nicolas on fit Procession générale à Paris pour remercier Dieu de l'absolution donnée au Roy par le Pape, & en furent faits & commandez par tout Feux de joye.

SUR

le 31 du mois de Decembre de l'an 1578, & l'année après Maréchal de France. Après la mort de ce Prince, il se rangea auprès d'Henry IV. qui lui donna le Gouvernement § de Champagne, & ensuite celui de Bretagne, où il soumit Moncontour & plusieurs autres Places; mais en assiegeant le Château de Comper il fut blessé à deux diverses fois, tant à la jambe qu'au bras, dont il mourut.

¹⁸³ Monsieur de Lavar-
din.] Jeau de Beaumanoir
Marquis de Lavardin, étoit

filz de Charles de Beaumanoir qui fut tué à la journée de Saint Barthelemy. * Il avoit été élevé dans la Religion protestante auprès d'Henry IV. qui n'étoit alors que Roy de Navarre. Mais après la mort de son pere, il se fit Catholique, il commença de porter les armes dès l'âge de dix-huit ans, & devint un grand Capitaine, & commanda l'armée du Roy à l'absence du Duc de Joyeuse. Il fut honoré du Cordon de l'Ordre du Roy en l'an 1595, de la Charge de Maréchal de France, &

§ Cayes.
* R. Anselme.

1595.

Sur la fin de ce mois & en 1595, furent quelques Capitaines exécutez à mort dans Amiens pour les pertes des Places Royales: Ce qui ne pouvoit être sans trahison. Mais la pitié de ce tems étoit que les gros qui étoient cause du mal, rompoient les toiles, tellement qu'il n'y avoit que les petits qui y demeurassent.

Le Roy, suivant la promesse qu'il en avoit faite au Pape, retira près de lui sur le fin de cette année Henry de Bourbon Prince de Condé¹⁸⁴, premier Prince du Sang; âgé de ~~ans~~ ans, pour le faire nourrir & instruire en la Religion.

& la terre de Lavardin fut érigée en Marquisat. Au Sacre de Louis XIII. il fit les fonctions de Grand-Maître: à son retour de l'Ambassade Extraordinaire qu'il fit auprès du Roy d'Angleterre, il mourut à Paris en l'année 1614.

¹⁸⁴ Retira près lui le Prince de Condé.] C'étoit Henry de Bourbon II du nom; premier Prince du Sang, né le premier Septembre 1588. six mois après la mort du Prince de Condé son pere, qui avoit été empoisonné. Catherine-Charlotte de la Tremouille fut décrétée à S. Jean d'Angeli, comme

coupable de la mort de son Mari. Ce procès ayant duré pendant six années, elle présenta Requête * au Roy, & avec elle tous ses parens, pour se purger devant ses Juges compétans de la fausse accusation dont on l'avoit chargée. Le Roy renvoya cette affaire au Parlement de Paris, pour y être examinée, & donna ordre à Jean de Vivonne Marquis de Pisani, d'aller à Saint Jean d'Angeli, & de conduire la mere à Paris, pour se défendre, & le Prince son fils à Saint Germain en Laye, pour y être élevé. D'jà le Roi avoit donné sa parole

* De Thou T. V. L. 113. p. 535.

gion Catholique, Apostolique & Romaine; & pour ce le fit emmener de Poitou au Château de S. Germain en Laye, où il lui bailla pour Gouverneur M. le Marquis de Pisani¹⁸⁵, Seigneur autant sage & accompli qu'il y en eut en France, grand Catholique & homme de bien, & pour Precepteur M. Lefevre¹⁸⁶, homme de rare probité & doctrine, vrai Catholique de profession & d'effet.

En ce même tems, & sur la fin de l'année, un Ministre de Madame nommé Pierre Victor Cayet¹⁸⁷, abjura la Religion & quitta le Ministère,

Pape de retirer ce Prince d'entre les mains des Huguenots: ce que les intérêts exigeoient également pour prévenir que les prétendus Reformez n'eussent envie dans la suite de troubler de nouveau l'Etat, & de le mettre à leur tête, comme le pere l'avoit déjà été.

185 *Le Marquis de Pisany.*] Voyez dans la première partie, la remarque sur ce mot.

186 *M. Lefevre.*] Nicolas Lefevre ¶ étoit fort sçavant dans les langues Orientales & dans les belles lettres.

187.] *Cayet.* Pierre Victor Palma est nommé par les Historiens *Cayer*, mais plus souvent Cayet, il prit naissance * à Montrichar en Touraine., d'une famille pauvre, de la Religion prétendue Reformée: il fut entretenu dans les études d'humanité par un Gentilhomme du Pays: ayant réussi dans les études † de Philosophie & de Théologie, il eut le titre de Ministre, & fut d'abord établi à Poitiers, & puis à Montreuil-Bennin: il quitta cet employ pour se mettre à la suite de la Cour,

[*La Croix Dumaine.*

* *Moreri.*

† *Bailler.*

1595. nistère, pour se faire. Prêtre Catholique Ro-
main, brouilla force cayers de papier contre
les Ministres ses compagnons qui l'accusoient
188 d'avoir commencé sa conversion par le Bor-
deau; car ils produisoient un livre qu'il avoit
fait pour la permission & tolerance desdits
Bordeaux; dont fut fait le suivant Quatrain:

*Cayet se voulant faire Prêtre,
A montré qu'il a bon cerveau;*

Car

Cour, & devint Ministre
auprès de la Princesse Ca-
therine sœur d'Henry IV.
depuis Roi de France: en-
fin il quitta le Ministere,
abjura l'Huguenotisme, &
se fit Prêtre.

188 *Qui l'accusoient.*]
La conversion de Cayet lui
attira des ennemis, & sur-
tout les Ministres ses Col-
legues, qui l'accusoient
d'avoir commencé sa con-
version par le Bordeaux. E-
coutons d'Aubigné: Cayet
fut accusé d'avoir composé
deux Livres, » l'un pour
» prouver que par le si-
» xième commandement,
» la fornication ni l'adul-
» tere † n'étoient point
» défendus, mais seule-

» ment le péché d'Onan;
» l'autre pour prouver la
» nécessité de rétablir par
» tout les bordeaux. Là-
» dessus étant déposé du
» Ministere, il passa en
» l'autre Religion.

Cayet en répondant à
cette accusation, convient
qu'il avoit eu le Livre du
rétablissement des Bor-
deaux, mais il nia qu'il
l'eût jamais donné pour
faire imprimer par Robert
Etienne ni autre, & porte
pour preuve les paroles de
ce même Robert Etienne,
qui lui dit en présence de
plusieurs personnes de con-
sédération: § *Monseigneur, je*
ne vous ai point trahi, j'ai
été surpris par un autre que
j'estimois

† Hist. Univ. part. 3. liv. 4. ch. 21. p. 502.
§ Chr. Nov. part. 3. liv. 7. p. 546.

*Car il veut avant que de l'être ,
Faire rétablir le Bordeau.*

1595.

Et un autre sur ce que ledit Cayet , qui se vantait de convertir tout le monde ¹⁸⁹, n'avoit pû venir à bout de convertir un Valet qu'il avoit , & disoit ainsi :

*Victor Cayet fils de Caillette ,
Cousin Germain de Triboullet ,
A bien sçû tourner sa Jacquette ,
Mais non convertir son Valet :*

Madame lui donna son congé sous le bon plaisir

j'estimois un autre moi-même , je n'ai jamais dit que vous fussiez l'auteur , & vous confessâ que je vous avois promis de ne le montrer à personne , ne m'en imputez pas la faute. A ces paroles le même Cayet
ajoute : Je repondrai toujours qu'il m'étoit li-
cite de tenir en mon étude , & voir ledit Livre , quoique j'aye protesté (comme il est vrai) que je ne l'aye jamais lû qu'une fois depuis qu'il me fut baillé & lorsqu'il me fut pris des mains pour le lire , pendant

que j'allois parler à Son Altesse qui m'avoit fait appeller ; mais depuis ayant été baillé à un Ministre , cela servit aux autres pour faire un grand bruit contre moi , disant que je soutenois qu'il falloit rétablir les bordeaux , & que j'en voulois faire imprimer un Livre ; voilà une belle bourde pour entretenir les enfans.

¹⁸⁹ *De convertir tout le monde.*] Cette seconde accusation est fondée sur un autre Livre du même Cayet intitulé *Consilium pium* d.

plaisir du Roy, qui approuva si peu sa conduite, qu'il demanda à Madame que c'est qu'elle en vouloit faire, & pourquoy elle ne le chassoit de sa maison. A quoi ayant répondu, que le seul respect de Sa Majesté l'en avoit empêchée, craignant qu'il en fût mari: Non, non, dit le Roy: tout au contraire, il y a longtems que je connois Cayet, & il ne m'a point trompé d'avoir fait ce qu'il a fait.

Etant hors du Logis de Madame, il brouilla plus que devant, pour montrer qu'à bonne & juste cause il avoit abjuré sa profession & Religion qu'il appelloit *hérésie*, contre laquelle il écrivit 190. Ceux de la Religion lui répondirent

de componendo Religionis diffidio. Il ne nie pas qu'il ne l'aye fait; puisqu'il avoue qu'il en avoit donné des copies à plusieurs, pour tâcher de réunir en l'Eglise les Huguenots, afin que les François n'eussent plus qu'une même confession, ainsi que Sa Majesté le desiroit, & avoit plusieurs fois dit qu'il s'estimeroit plus qu'aucun de ses prédécesseurs, si Dieu lui faisoit la grace en ses jours de voir cette réunion. Voilà ce qui affligeoit les Ministres, & qui les porta à

s'élever contre Cayet*, comme ils s'éleverent ensuite contre le Ministre de Serres, qui avoit fait un Livre sur ce sujet, & qui mourut subitement, soupçonné d'avoir été empoisonné.

190. Contre laquelle il écrivit.] Entre les Livres qu'il a fait contre les Huguenots, † ceux-ci sont les plus connus, *les motifs de sa conversion; Remembrance Chrétienne à Messieurs de la Noblesse de France. qui ne sont pas Catholiques; Traité de l'Eucharistie:*

* Idem, pag. 347.

† Du Puy Bibliot. des Auteurs Eccléf. 17. siècle, T. I.

rent fort & ferme : Mais tout se passa en paroles & sornettes d'une part & d'autre, sans aucun fruit ni édification.

Un seul Villiers Hottoman ¹⁹¹ (sans y mettre son nom) fit imprimer à Paris un petit avis de demie-feuille sur un point de la lettre de Cayet, par laquelle il mettoit en avant des moyens d'une réunion, qui ne pouvoient être blâmés d'une part ni d'autre, comme je l'ai

ouï

ristie de la vraie intelligence du Sacrifice de la Messe : Avertissement sur les points de la Religion, pour en composer les differends : Traités de la condamnation de Calvin par lui-même : Traité de l'Eglise, & de la succession directe & légitime des Pasteurs, &c. Il a encore travaillé sur l'Histoire, & on a de lui la guerre entre les Turcs & les Chrétiens de Hongrie : Chronologie Septennaire depuis l'an 1568. jusques en 1604. Chronologie Novennaire, &c. dont on s'est servi dans ces Remarques.

¹⁹⁰ Villiers Hottoman.]

Il faut lire Hotman. Jean Hotman, Seigneur de Villiers * le même qui passa pour auteur d'une Satyre burlesque sous le nom de

Turlupin, intitulée *Antichopinus, imo potius epistola congratulatoria M. Nicodemi de Turlupinis, ad M. Renatum Chopinum, de Chopinis S. Unionis Hispanico-Gallicæ Advocatum incomparabilissimum in suprema Curia Parliamenti Parisiæ*. Cette Satire écrite en des termes écorchez du Latin, fut supposée imprimée pour la troisième fois à Wliorbani, à Villiers, qui est le nom de la terre de Jean Hotman : & dans l'Édition faite à Chartres, on y lit ces paroles p. 55. *Ego bene amavi bonum illum Franco-Galliam dum viveret, & adhuc volo memoriam ipsius honorare, quia fuit magnus Jurista in suo tempore, & patriæ amantissimus*. Ces paroles semblent

1595. ouï confesser à tous les deux, & toutefois par opiniâreté, l'un par dépit de l'autre (comme on dit) le rejeterent & le défavouèrent. En quoi il faut reconnoître le doigt de Dieu.

JANVIER.

1596. LE Jeudy 4 Janvier mourut à Paris d'une hydropisie M. Houlier ¹⁹² Conseiller en la Cour des Aydes, un des plus doctes hommes & des meilleurs de ce siècle.

* Ce jour même mourut à Paris en la rue de la Poterie la Veuve Molevaut, qu'on appelloit le Soleil de la Cité, pendant qu'elle y demouroit, à laquelle âgée de près de 50 ans, à peine en eût-on donné 30, tant elle étoit encore belle & fraîche. Ce néanmoins fut emportée & fanie, & ce beau Soleil éteint en moins de huit jours d'une sievre continue, pestilente,

semblent démontrer qu'il étoit fils de François Hotman, célèbre Jurisconsulte, auteur du *Fulmen brutum*, qu'il composa pour le Roy de Navarre qui avoit été excommunié à Rome, * & d'un autre Traité intitulé *Franco-Gallia*, qui est celui dont parle Jean Hotman son

fils, sous le nom de *Franco-Gallista*. Jean Hotman sieur de Villiers composa un Traité des devoirs de l'Ambassadeur qui fut attaqué par Collazon.

¹⁹² Monsieur Houlier.] Mr. Houlier étoit fils de Jacques Houlier célèbre Médecin, & si riche qu'il ne se soucioit pas du gain.

& pourprée. Ainsi triompha enfin la mort de 1596.
l'amour.

Le Samedi 6, jour des Rois, s'éleva à Paris un bruit de l'emprisonnement de M. le Chancelier, lequel tout faux qu'il étoit, ne laissa de passer pour vrai entre beaucoup, à cause de l'assurance que les menteurs lui donnoient, & aussi qu'on le desiroit, pour être cet homme assez mal voulu du Peuple. Tellement que sur cette nouvelle on fit ce jour-là à Paris un Chancelier, aussi bien qu'un Roy de la Fève.

Le Vendredy 19, fut routé un Espagnol en la Place de Greve à Paris, atteint & convaincu d'avoir voulu tuer Don Antopio Perez Secrétaire du Roy d'Espagne, qui dès long-tems suivoit la Cour : étant bien venu près Sa Majesté, pour lui avoir découvert plusieurs conseils & menées du Roy d'Espagne son Maître contre sa personne & son Etat.

Lorsqu'on lui donna la géhenne, on lui trouva cent doublons en un coin de ses chaufses, dont il y eut procès entre M. Rappin & le Bourreau, à qui les avoit, soutenant l'un & l'autre que ledit argent leur appartenoit.

Ce

gain. Il guérissoit, dit M. de Thou, les maladies desperées, † que les autres qui ne faisoient que fatiguer leur mule, en courant par les rues de malade en malade, ne connoissoient pas. Il composa plusieurs Ouvrages, dont quelques-

uns ont été publiez : les autres que le sieur Houlier son fils devoit faire imprimer, sont restez dans l'oubli par la mort de ce même fils, arrivée auparavant l'exécution de ce dessein.

193

Ce jour fut fait le service dans l'Abbaye S. Germain des Prez lès Paris de Mademoiselle de Bourbon décedée à Paris sur la fin de l'an passé 1595. & enterrée vis-à-vis du grand Autel de l'Eglise du ladite Abbaye. Elle étoit âgée de 22 ans, deux mois, tant de jours, bonne Princesse, mais d'un corps imparfait & mal composé, ayant au reste, (comme beaucoup de sa race) peu d'esprit & beaucoup de cœur. Ses Héritières furent Mesdames de Guise & de Nevers¹⁹³, auxquelles on disoit que cette succession aideroit bien, principalement à la dernière pour essuyer les larmes de la mort de son mari.

Le Dimanche 21, mourut à Paris le Medecin Rochon d'une hargne qu'il ne voulut jamais permettre qu'on lui ôtât. On disoit qu'il mourut regretté de tous les bons Ligueurs de Paris, qui étoient hargneux comme lui.

La nuit de ce jour mourut à Paris la Présidente Tevin, à laquelle Dieu l'ôrant de ce monde, fit un grand bien, maugré qu'elle en eût.

193 *Mesdames de Guise & de Nevers.*] Catherine de Cleves Comtesse d'Eu, qui avoit épousé en premières nôces * Antoine de Crouy, Prince de Porcien, lequel étant mort, elle épousa Henry de Lorraine, I. du nom de Duc de Guise, Pair & Grand Maître de France & mourut à Paris

le onzième de May de l'an 1633, âgée de quatre-vingt cinq ans.

Henriette Duchesse de Cleves, Duchesse de Nevers & de Rhetel, femme de Louis de Gonzague, Prince de Mantoue, Duc de Nevers, Gouverneur de Champagne, &c.

* P. Anselme, *Hist. des grands Offic. de la Cour.* T. I. p. 289. de l'Edit de 1674.

Le Lundy 22, l'arrivée de la Marquise de Monceaux ¹⁹⁴ à Paris, autorisa le faux bruit qui y couroit depuis quinze jours de la mort du Duc d'Espèron. Car elle le dit tout haut, fut à dessein, ou autrement. Mais au bout de huit jours il ressuscita, tellement qu'on ne parloit à Paris que du Duc d'Espèron mort, qui venoit en bonne santé baiser les mains de Sa Majesté.

Le Mardi 23, advint à la Cour qui étoit en Picardie,

194 *La Marquise de Monceaux.*] Gabrielle d'Estrees Maîtresse favorite d'Henry VI. elle revenoit d'Amiens, où elle étoit allée trouver le Roy, accompagnée de M. de Rosni, qui a écrit dans ses Memoires, que dans ce voyage elle risqua sa vie par l'imprudence de son Cocher, lequel étant descendu de son siège pour faire de l'eau, & s'étant éloigné du carosse, sans mettre personne pour tenir les chevaux qui étoient jeunes, ombrageux, & fougueux, un des mulets de l'équipage qui marchoit derrière, vint à passer près du carosse avec ses sonnettes, & se mit à braire si fortement, que les che-

vâux furent épouvantez, se mirent à courir, prenant le frein aux dents avec tant de furie, que le carosse rencontrant les coffres de deux mulets qui marchoient devant, ils les renverserent avec leurs charges: heureusement le chemin se trouva assez large pour ne pas rouler dans le précipice: les filles & les femmes qui étoient dans le carosse, crioient & pleuroient amerement, n'attendoient autre chose que la mort, se voyant si près d'un précipice, où elles ne doutoient pas qu'ils ne les renversassent: le Cocher & tous les gens de pied avoient beau se tourmenter & crier, arrête, arrête Madamé de Monceaux,

Œconom. Royal. T. I. ch. 64. p. 615.

1596. Picardie, un notable accident en la personne du Roy, laquelle Dieu préserva miraculeusement cette fois comme toutes les autres. Car Sa Majesté étant aller visiter Madame sa sœur sur le soir, laquelle étoit dans son lit malade, après qu'il eût commandé que tout le monde eût à se retirer, s'étant mis à la ruelle de son lit pour lui parler, voilà le plancher de la chambre qui vint à s'ébouler & fondre, de façon qu'il ne demeura rien d'entier que la place du lit de Madame, sur lequel pour se garantir, fut contraint le Roy de se jeter, tenant son petit César entre ses bras. Aussi-tôt que cet accident fut divulgué, qui étoit comme un petit miracle, chacun y apporta son allegorie & interprétation.

Ceux de la Religion l'allegoriserent pour eux, & dire que le lit de Madame étoit leur Religion

ceaux, & les Muletiers de litiere, entendant tout ce bruit derriere eux, & voyant ce carosse venir à eux en furie, ne sçavoient à quoi se résoudre, le chemin n'étant pas assez large pour la litiere & le carosse ensemble : Monsieur de Rosni qui étoit de ce voyage, étoit à deux cens pas devant, & trop éloigné pour se mettre au-devant des chevaux & les arrêter, il ne pensoit qu'à ce qu'il deviendroit, & qu'à ce que le Roi lui diroit, si sa Maîtresse eût péri à sa compa-

gnie ; lorsque tout d'un coup, les essels de l'essieu de devant, étant sorties du trou, les deux roues s'écartèrent, l'une d'un côté & l'autre de l'autre, en sorte que les deux bouts du corps du carosse donnant dans la terre, il s'arrêta tout court, pendant que les deux chevaux de devant, ayant rompu les attelages & continuant à courir, passerent si près de la litiere, qu'il n'y a nul doute qu'ils n'eussent tout renversé, & le carosse, les eût suivis.

Religion qui demerroit toujours debout au milieu des ruines, & que le Roy l'ayant quittée, seroit contraint d'y revenir pour se sauver, comme aussi il n'avoit trouvé d'autre moyen pour se garantir, que de se jeter sur le lit de Madame : laquelle allégorie un Seigneur de la Cour fit entendre au Roy, qui en rit, & y pensa possible tout ensemble.

Le Mercredi 24, le petit Prince ¹⁹⁵ qui étoit à S. Germain en Laye, de l'express commandement de Sa Majesté, alla à la Messe, & fut changée sa Religion & instruit en la Catholique

¹⁹⁵ *Le petit Prince.*] Henry de Bourbon II. du nom, Prince de Condé, n'avoit alors qu'environ sept ans, étant à S. Jean d'Angely; mais sur l'avis que le Maréchal de Matignon donna au Roy de le retirer d'entre les mains des Huguenots, lui remontrant, que tandis qu'il seroit entre leurs mains, ils nourriroient parmi eux un germe de nouveaux rémèmens, & que le meilleur moyen de faire mourir le corps de leur revolte, étoit d'en separer la tête; qu'en l'âge où étoit ce Prince, il recevroit telles impressions que Sa Majesté voudroit, ne faisant pas de

doute qu'il ne devint Catholique parmi les Catholiques, comme s'il demerroit parmi les Huguenots, il en deviendroit aussi. Le Roy se servit de l'accusation formée contre la Princesse de Condé sa mere accusée de la mort de son mari, pour faire venir l'un & l'autre à la Cour; d'autant plus que cette affaire devoit être jugée par le Parlement de Paris. Etant à Saint Jean d'Angely, on avoit commencé de l'élever dans le Calvinisme; mais quelque tems après qu'il fut à Saint Germain sous la conduite du Marquis de Pisani, le Roy voulut qu'il fût instruit dans

1596. tholique par Messire Pierre de Gondy Cardinal Evêque de Paris, qui le catéchisa selon que son âge le pouvoit permettre. Cela donna sujet aux Curieux à de nouvelles allégories.

Ce jour mourut à Paris en sa maison contigue de la mienne M. Hennequin ¹⁵⁹⁶ Sieur de Bermainville ;

dans la Religion Catholique. En 1609. il épousa Charlotte-Marguerite de Montmorency, qui avoit été promise au Marquis de Bassompierre * ; mais le Roy qui aimoit déjà cette jeune beauté, voulut qu'elle épousât le Prince de Condé son neveu, disant qu'elle seroit sa consolation dans sa vieillesse ; mais ce Prince s'étant aperçu que les poursuites du Roy étoient plus violentes que celles d'une sincère & honnête amitié, & ne pouvant se résoudre de se rendre la fable de la Cour, il se résolut pour rompre ses poursuites, de partir secrètement de Fontainebleau, où la Cour étoit alors, & de se retirer dans les Pays-Bas, ce qu'il fit un matin en 1610. en montant à cheval avec un Ecuier qui prit Madame la

Princesse en croupe : il alla coucher à Murex, & de là il continua son voyage jusques à Landrecy. A cette nouvelle le Roy fut également fâché & étonné, & par le Conseil du Président Jeannin, il envoya le Marquis de Praslin pour faire revenir ce Prince, & pour parler aux Princes des Etats dans lesquels il se seroit retiré, de le remettre à Sa Majesté ; mais tous ces mouvemens furent inutiles. Ce Prince après avoir demeuré quelque tems à Bruxelles auprès de l'Archiduc, se rendit à Milan, où il apprit la mort du Roy.

1596 Monsieur Hennequin.] Il étoit § fils de Nicolas de Hennequin Sieur Dupetray & de Bermainville, Conseiller du Roy & Maître Ordinaire en la Chambre des Comptes, & de

* Gal. des Rois de France ; T. I. p. 381.

§ Blanchard.

Bermainville, ayant à peine atteint l'âge de 30 ans. Lequel ayant un esprit perdu d'oisiveté & de superstition à la suasion de quelques nouveaux Justiciaires de ce tems, qui lui conseilloient des jeûnes & autres œuvres de macération auxquelles ils n'eussent pas voulu possible toucher du bout du doigt, se laissa mourir de faim & de froid auprès de six ou sept mille livres de rente dont il jouissoit fort à son aise; chose rare en ce tems) tellement que ce pauvre jeune homme (bon d'ailleurs & grand aumônier), n'eut autre mal que celui qu'il se fit à soi-même.

Le Martdy 30, M. Hotman ¹⁹⁷ Avocat en la Cour; mourut à Paris en sa maison, pulmonique en la fleur de son âge, personnage regrettable, tant pour la probité, que pour la doctrine

de Jeanne Sallard Sieur de Bouron. Cette maison qui fut divisée en plusieurs branches, prenoit son origine du Pays de Flandres; & s'établit premièrement en Champagne. Oudinau Hennequin natif de la Ville de Troyes fut confirmé dans sa Noblesse par Charles de France Duc de Normandie, pour lors Regent du Royaume, pendant la prison du Roy Jean son père en Angleterre en 1359.

¹⁹⁷ *Monfieur Hotman Avocat.*] Antoine Hotman frere de François Horman, fut Avocat General au Parlement de Paris dans le tems de la Ligue *: il écrivit un livre du droit de l'oncle contre le neveu, en faveur du Cardinal de Bourbon, oncle d'Henry IV. auquel il debattoit la Couronne, disant que l'oncle étoit préférable au neveu. Son frere Hotman qui étoit en Allemagne, écrivit pour le droit

* *Remarques sur la Sat. Menippée, p. 101.*

1596. doctrine rare qui étoit en lui. M. de Viliers Hotman son neveu, bien que de la Religion l'assista jusques à la, & le consola à la mode de ceux de la Religion, ausquels encore que son oncle fût contraire, si montra-t'il jusques à la fin avoir plaisir à ce qu'il lui disoit. Etant mort, son neveu conduisit le corps jusqu'à la porte de l'Eglise seulement.

Le Mercredi 31, & le dernier du mois, le Duc de Mayenne ¹⁹⁸ accompagné de six Gentilshommes seulement, vint trouver le Roy à Monceaux pour baiser les pieds à Sa Majesté.

Madame

droit du Roy neveu, contre le livre qu'avoit fait son frere, sans sçavoir qu'il en fût l'auteur, car il n'y avoit pas mis le nom. De ces deux freres, l'ainé étoit Huguenot, & le cadet Catholique : le dernier en 1589. présenta une Requête au Conseil de l'Union, à ce qu'on établit au Cardinal de Bourbon, reconnu Roy par la Ligue & prisonnier du nouveau Roy Henry IV. une pension proportionnée à la qualité de Roy, que les Ligueurs avoient donnée à ce Cardinal; sur quoi, outre qu'il fût reprimandé pour avoir fait parler en

termes de * suppliant leur Roy, il ne put rien obtenir, sinon que la Ligue n'étant point en état de fournir cette dépense, elle donneroit ordre pour le faire rentrer au plutôt en possession de ses meilleurs Benefices, tous saisis & occupez par les Royalistes. Antoine Hotman dès le § commencement de la Ligue entra dans ce parti, mais dans la suite il en sortit & soutint au péril de sa vie, à la face du Parlement, la puissance legitime du Roy, & l'autorité de la Loy Salique.

198 *Le Duc de Mayenne accompagné.*] Dès le premier

* *Ibid*, pag. 253.

§ *De Thou*, Tom. V. Liv. 97. & Liv. 108. p. 42.

Madame la Marquise fit l'honneur de la Mai-
son 199, car elle le fut attendre à la porte du
Château,

premier avis * que le Duc de Mayenne reçut, que le Pape avoit résolu de donner sa benediction au Roy, pû selon quelques autres Historiens §, voyant que le Roy avançoit tous les jours ses affaires par des nouvelles victoires, & ne pouvant plus supporter l'humeur hautaine des Espagnols, il fit demander l'année dernière une treve au Roy, en attendant qu'on traitât de la paix. Ce Duc en donna avis à ceux qui tenoient encore en quelques Provinces pour le parti de l'Union, leur marquant que la cause pour laquelle ils avoient pris les armes étant cessée par la reconciliation du Roy avec le Saint Siege, il n'étoit plus question que de les désintéresser, & qu'en lui envoyant leurs demandes par écrit il les présenteroit au Roy, & les feroit entrer dans l'accord qu'il eseroit faire avec Sa

Majesté. Ce qui paroît par l'Edit que le Roy lui accorda à Folembay au mois de Janvier 1596. dont on peut voir les articles dans Cayet.

Quelque tems après cet Edit †, le Duc de Mayenne envoya au Roy qui étoit alors à Amiens, un Gentilhomme nommé d'Estienne, pour supplier Sa Majesté de lui donner un lieu, où elle auroit agréable qu'il lui vint baiser les mains, afin de lui faire ses soumissions & protestations de très-humble obéissance; aussi-bien de bouche, qu'il les avoit gravées dans le cœur, jurées, mises par écrit & signées de sa main. A quoi le Roy répondit qu'il ne pouvoit arriver plus à propos, parce qu'il devoit faire un voyage à Monceaux pour y voir son parc, ses bâtimens & jardins, & qu'il le pourroit venir trouver là.

199 *Fit l'honneur de la
Maison.*]

Chron. Noven. Tome II. L. 8. p. 598.

Hist. des troubles de France, pag. 99.

Econom. Royales, Tom. I. pag. 669. ch. 116,

1596. Château, où après l'avoir reçu avec toutes les caresses & bon visage qu'il étoit possible, le conduisit

Maison.] La Marquise de Monceaux avoit eu beaucoup de part au glorieux traité que le Roy accorda au Duc de Mayenne, dans l'esperance qu'il la reconderoit pour faire legitimer ses enfans, & qu'il porteroit Sa Majesté à l'épouser. Mezeray ajoute que ce Duc étoit entierement devoué à son service, & lui promit d'employer toute la puissance de son parti, pour élever les enfans au Trône Royal. Monsieur de Rosni qui se trouva à la première entrevûe du Roy & du Duc de Mayenne, ne dit pas qu'elle se fit dans une chambre du Château; mais dans le parc de Monceaux*. Le Roy, dit-il, s'en alla coucher à Monceaux, où Monsieur de Mayenne le vint trouver deux jours après, ainsi qu'il se promenoit dans l'étoile du parc, & s'étant avancé vers lui, l'embrassa par trois fois, l'assurant qu'il étoit le bien venu, & embrassé de si bon cœur, que si rien ne se fût passé entre eux. M. de Mayenne mit un genouil à terre, lui embrassa la cuisse, l'assura de sa très-humble obéissance & soumission, disant qu'il se reconnoissoit grandement obligé, tant pour l'avoir remis avec tant de douceur, de bonté & de gratification particuliere dans son devoir, que pour l'avoir délivré de l'arrogance Espagnole, & des ruses Italiennes. Puis le Roy l'ayant fait lever, & embrassé encore une fois, lui dit, qu'il ne doutoit nullement de sa foi & de sa parole, parce qu'un homme de bien & d'un brave cœur, comme il le connoissoit, n'avoit rien tant à cœur que l'observation de l'un & l'autre, & le prenant par

§ De Thou.

* Mem. de Villeroy, Tom. V. pag. 24. dans le discours de M. de Sanci.

conduisit elle-même, & le mena par la main jusques dans la chambre du Roy, où Sa Majesté assise sous son dais attendoit ledit Duc.

Le Duc de Mayenne donc entrant dans la chambre

» par la main, il com-
 » mença à le promener à
 » fort grands pas, lui
 » montrant ses allées, &
 » contant tous ses déf-
 » seins, & les beautez &
 » les commoditez de cette
 » maison. Monsieur de
 » Mayenne qui étoit in-
 » commodé d'une sciari-
 » que, le suivoit le mieux
 » qu'il pouvoit, mais
 » d'assez loin, traînant
 » une cuisse fort péfam-
 » ment: ce que voyant le
 » Roy, & qu'il étoit gran-
 » dement rouge, échauf-
 » fé & souffloit à grande
 » haleine, il se retourna
 » vers Monsieur de Ros-
 » ni qu'il tenoit de l'au-
 » tre main, & lui dit à
 » l'oreille: *Si je promene*
 » *encore long-tems ce gros*
 » *corps ici, me voilà ven-*
 » *gé sans grande peine de*
 » *tous les maux qu'il nous*
 » *a faits, car c'est un hom-*
 » *me mort, & là-dessus s'é-*
 » *tant afrété, il lui dit,*
 » *dités le vrai, mon cou-*
 » *sin, je vais plus vite que*
 » *vous, & vous ai trop fa-*
 » *igué. Par ma foi, Sire,*

» repondit Monsieur de
 » Mayenne, en frappant
 » de sa main sur son ven-
 » tre, il est vrai, & vous
 » jure que je suis si las &
 » si hors d'haleine, que je
 » n'en puis plus; que si
 » vous eussiez continué à
 » me promener ainsi vite
 » (car l'honneur & la ci-
 » vilité ne me permet-
 » toient point de vous di-
 » re c'est trop, & encore
 » moins de vous quitter)
 » je crois que vous m'euf-
 » siez tué sans y penser.
 » Alors le Roy l'embrâs-
 » sa, & lui dit avec une
 » face riante, un visage
 » ouvert, & lui tendant la
 » main: Allez, touchez-
 » là, mon cousin, car...
 » voilà tout le mal & le
 » déplaisir que vous rece-
 » vrez jamais de moi, &
 » de cela je vous en don-
 » ne ma fe & ma parole
 » de bon cœur, laquelle
 » je n'ai violée, ni ne vio-
 » lerai jamais. P.....
 » Sire, repondit M. de
 » Mayenne, en lui bai-
 » sant la main, & faisant
 » ce qu'il pouvoit pour

264 JOURNAL DU REGNE
 1596. chambre fit trois grandes reverences, & à la troisième, comme il eut mit le genouil en terre pour baïser les pieds de Sa Majesté, le Roy s'avancant avec un visage fort gai, le releva & l'embrassa; lui disant ces mots: Mon cousin, est-ce vous, ou si c'est un songe que je vois? A quoi le Duc de Mayenne ayant répondu avec grandes soumissions & reverences, le Roy lui dit lors cinq ou six paroles qu'on disoit n'y avoir eû que ledit Duc qui les eût entendues.

Puis

» mettre un genouil en » terre, je le crois ainsi, » & toutes les autres choses » ses genereuses qui se » peuvent esperer du meilleur » & du plus brave » Prince de notre siècle: » Aussi m'avez-vous dit » cela si franchement & » avec une si bonne grace, » que mes sentimens » & mes obligations en » sont redoublées de moitié; » & partant je vous » jure derechef, SIRE, par » le Dieu vivant, sur ma » foi, mon honneur & » mon salut, que je vous » serai toute ma vie fidèle » sujet & loyal serviteur, » que je ne vous manquerai » jamais, ni abandonnerai » jamais, ni n'aurai d'en- » vie, ni desirs, ni des- » seins d'importance, qu'ils » ne me soient suggere- » rez par votre Majesté	» même, ni n'en recon- » noître jamais en d'au- » tres, fussent-ils mes pro- » pres enfans, que je ne » m'y oppose formelle- » ment & ne vous en » donne avis aussi-tôt. Or » sus, mon cousin, repar- » tit le Roy, je le crois, » & afin que vous me » puissiez aimer & servir » long-tems, allez-vous- » en reposer, rafraichir » & boire un coup au » Château, car vous en » avez besoin, j'ai du vin » d'Arbois en mes offices, » dont je vous enverrai » deux bouteilles, car je » sai que vous ne le haïssiez » pas, & voilà Rosni » que je vous baille pour » faire l'honneur de la » maison, & vous mener » en votre chambre, c'est » un de mes plus anciens » serviteurs, & l'un de » ceux
--	--

Puis l'ayant promené deux ou trois tous par la chambre, de mena en son cabiuert, où ils furent quelque tems ensemble. Après ils vinrent souper, & soupa le Roy en une table à part, ayant la Marquise à son côté ²⁰⁰, le Duc de Mayenne étoit en une autre table joignante celle du Roy qui étoit à potence, qu'on appelloit la table des Gentilshommes, ayant près de lui assise Mademoiselle Diane d'Estrées sœur de Madame la Marquise. Ainsi les deux sœurs firent ce jour l'honneur de sa fête, & but le Roy au Duc de Mayenne, que les Courtisans appelloient son beaufrere.

Voilà comme on passoit le tems à la Cour,

ou
 ceux qui a reçu plus de
 joye de voir que vous
 me vouliez aimer & ser-
 vir de bon cœur. Après
 quoi le Roy s'en retourna
 vers le fonds du parc. Ce
 recit rapporté par Mon-
 sieur de Rosni temoin ocu-
 laire, me fait croire que
 Monsieur de l'Etoile a mis
 dans son Journal ce qu'il
 avoit seulement entendu
 dire de cet accommodement.

200 *Ayant la Marquise
 à son côté.*] Gabrielle d'E-
 strées, qu'on commençoit
 à appeller la Marquise de
 Monceaux : on n'a gueres

vu de Maîtresses de nos
 Rois, dit d'Aubigné, qui
 n'ayent attiré sur elles
 la haine des Grands, ou
 en leur faisant perdre ce
 qu'ils desiroient, ou en
 faisant defavoriser ceux
 qui ne les aidoient pas, ou
 en épousant les interêts de
 leurs parens, leurs dettes,
 leurs récompenses ou leurs
 vengeance. C'est une mer-
 veille, continue cet His-
 torien, que cette femme
 dont l'extrême beauté ne
 sentoit rien de lascif, a pû
 vivre plutôt en Reine qu'en
 Concubine pendant tant
 d'années, & avec si peu
 d'ennemis

1596. où si on n'étoit gueres sage, on l'étoit aussi peu à Paris, encore qu'on eût plus d'occasions d'y pleurer que d'y rire. Car la constitution du tems maligne toute contraire à la saison, à sçavoir tellement chaude & humide, qu'on y cueilloit en ce mois de Janvier les violettes de Mars, causoit d'étranges maladies, avec attenté de pis, comme il parut bientôt après. Puis la cherté de toutes choses, & celle du pain principalement, dont le pauvre peuple ne mangeoit pas à moitié son faoul, achevoit le demeurant.

Processions de pauvres se voyoient dans les rues en telle abondance qu'on n'y pouvoit passer, lesquels crioient à la faim, pendant que les maisons des riches regorgeoient de banquets & superfluités; choses abominables devant la face de Dieu, quelque couleur que les hommes y donnassent, qui au lieu d'appaïser l'ire de Dieu, la provoquoient de plus en plus par leurs excès & dissolutions.

Car cependant qu'on apportoit à ras de tous les côtez dans l'Hôtel-Dieu les pauvres membres de Jesus-Christ, si secs & si attenez qu'ils n'étoient

d'ennemis. Etant fille, elle sçut trouver le secret d'appaïser les sentimens jaloux d'Henry IV. & se conserver le cœur du Duc de Bellegarde, déclarant au Roy qui lui avoit défendu de voir sa Maitresse, qu'elle vouloit être libre dans ses inclinations, & qu'il ne s'attireroit que sa

haine, s'il l'empêchoit d'épouser Bellegarde, dont la recherche étoit agréée de ses parens; & étant femme, elle s'attacha le Chancelier de Chiverny, pour avoir du Roy tout ce qu'elle desiroit, sans perdre sa fidélité qu'elle avoit promise au Roy.

1596.
 n'étoient pas plutôt entréz qu'ils ne rendissent l'esprit, on dançoit à Paris, on y mommoit, les festins & banquetz s'y faisoient à quarante-cinq écus le plat, avec les collations magnifiques à trois services, où les confitures seiches & massépains étoient si peu épargnez, que les Dames & Damoiselles étoient contraintes de s'en décharger sur les pages & les laquais, auxquels on les bailloit tous entiers.

Quant aux habillemens, bagues & pierres, la superfluité y étoit telle, qu'elle s'étendoit jusques au bout de leurs souliers & patins, ce qui fut occasion de faire dire tout haut à un Seigneur de la Cour, qui s'étoit trouvé en une de ces collations, que c'étoit à Paris qu'il falloit demander de l'argent, & qu'il le diroit au Roy, & quand il les contraindroit de lui en bailler, qu'il ne leur feroit point de tort, pour ce que s'ils en trouvoient pour fournir à leurs excès & superfluité, à plus forte raison & meilleure en devroient-ils trouver pour soulager la nécessité de leur Prince.

F E V R I E R.

Le Jeudy premier de ce mois un petit Maître des Requêtes bossu, nommé Dubreuil, étant entré en la chambre du Roy, qui se promenoit avec M. le Grand, s'adressa à Sa Majesté pour la supplier bien humblement que son bon plaisir fut que de-là en avant les Maîtres des Requêtes pussent rapporter les Requêtes de ses Finances, comme ils faisoient toutes les autres. Auquel le Roy empêché ailleurs, fit réponse en ces termes: *Mon petit Maître des Requêtes,*

1596. *mon ami, Nous y avons donné ordre. Mais retirez-vous pour cette heure & sortez.* Ce que ledit Dubreuil ne fit, mais se retira seulement en un coing de la chambre, lequel le Roy ayant advisé, lui dit comme en colere ces mots: *Mon petit Maître des Requêtes bossu, tortu, contrefait, je vous avois commandé de sortir, & vous voilà. J'ai fait une Ordonnance que vous sortirez tous, & que M. le Chancelier vous emmenera, & vous le premier. Car je n'en veux plus voir auprès de moy d'autres que ceux qui portent cette épée (mettant la main sur l'épée de M. le Grand.) Voilà comme une importunité précipitée reçoit souvent une grande escorne.*

Ce jour l'Avocat du Roy Segulier harangua longuement & doctement sur les défenses d'aller à Rome ²⁰¹, levées par Sa Majesté à cause de

²⁰¹ *Les défenses d'aller à Rome.* Pendant les troubles de la Ligue *, le Parlement de Tours avoit défendu par Arrêt du premier d'Avril 1594. d'avoir recours à Rome pour l'expédition des Benefices, mais de s'adresser aux Archevêques ou Evêques; que s'ils refusoient d'en donner, on s'adresseroit au Parlement. Mais après la reconciliation du Roy avec le

Saint Siege §, il manda à son Parlement, de lever les défenses qu'il avoit faites dans le tems des troubles d'aller à Rome pour la provision des Benefices vaquans. Cependant quoique les Officiers de la Chancellerie murmuraient à Rome, de ce que le Pape suspendoit après cet ordre du Roy l'expédition des Bulles, il laissa encore passer un mois, soit par les maximes

* De Thou, Tome V, L. 116. pag. 684.
§ Mazeray.

de son absolution. Il s'étendit fort sur les louanges du Roy, mais encore plus, disoit-on, sur celles du Pape. 1596.

Le Vendredy 2, mourut à Paris Monsieur Veau, 202, Conseiller en la Cour, en réputation d'un Juge docte & incorruptible.

Le Mercredi 7, mourut à Paris de la petite vérole Mademoiselle Thiersaut femme de M. Thiersaut Conseiller en la Cour des Aydes, âgée de 22 ans seulement.

Le Vendredy 9, mourut à Paris M. Grasse-teau Procureur en la Cour.

Le Samedi 10, un des Maîtres de l'Hôtel-Dieu de Paris dit à mon gendre que depuis le premier de Janvier jusques à ce jour, il étoit mort dans ledit Hôtel Dieu quatre-cens-seize personnes; la plupart de faim & de nécessité.

Le Dimanche 11, le Roy étant à Follemb-ray, M. de Mayenne fit présent à Sa Majesté d'un fort beau cheval, estimé à plus de mille écus, sur lequel il fit monter M. le Grand, & en remerciant ledit Duc, lui dit tout haut qu'il prioit

ximes de cette Cour, qui croit qu'il est de sa grandeur, d'apporter beaucoup de longueur aux choses les plus faciles, afin de les faire désirer plus ardemment, soit que le Pape fit durer tout exprès cette affaire, afin que le Duc de Mayenne & les autres de son par-

ti ne fussent pas surpris, & eussent le tems d'achever leur traité.

202 Monsieur Veau.]
Jean de Veau Conseiller en la Cour & du Parlement depuis le trois du mois de Janvier, 1596. fut reçu Maître des Requêtes en 1586.

1596. prioit Dieu que le cheval lui pût durer aussi long tems, comme il lui souhaitoit bonne vie & longue.

Le Jeudy 15, M. Dampville fit le serment à la Cour d'Amiral de France, où M. le Prince de Conti²⁰³ l'accompagna avec force Noblesse. M. Antoine Arnauld fut son Avocat; qui lui donna des louanges inaudites.

Le Vendredy 16, un Avocat d'Angers nommé Jean Guedon, fut pendu en la Place de Greve à Paris, & son corps redigé en cendres, accusé d'être exprès parti d'Angers pour tuer le

203 *Le Prince de Conti.*] François de Bourbon Prince de Conti, second fils de Louis de Bourbon Prince de Condé, mort le 3. Aoust 1614. sans laisser des enfans de ses deux mariages, exerçoit la Charge de Gouverneur de Paris, depuis le voyage que le Roy fit dans la Franche-Comté* à la sollicitation de sa Maîtresse la belle Gabrielle, laquelle avoit été persuadée par le Chancelier de Chiverny, que le Roy soumettroit facilement à son obéissance cette Province, qui n'avoit que peu de Places fortes, &

qu'elle en obtiendrait plus facilement la propriété utile pour son fils *Cesar*; mais auparavant ce voyage le Roy trouva bon d'établir un Conseil residant à Paris: ce qui étant venu à la connoissance du Comte de Soissons, il ne douta pas à cause de sa qualité & de sa capacité †, qu'il n'en fût nommé le Chef, & même en fit sentir quelque chose au Roy: mais il y avoit trop d'antipathie entre ces deux esprits, qui ne demeureroient jamais quasi deux mois sans brouillerie; tellement que le Roy craignant d'en être pressé encore

* *Æconom. Royales, T. II. ch. 59. pag. 561.*

† *Idem, p. 563.*

le Roy. Il avoit été pris, il y avoit environ un an, comme il passoit par Chartres. 1596.

Le Samedi 17, mourut à Paris Mademoiselle de la Tillaie, & ce même jour le jeune Molevault âgé de 19 à 20 ans : comme aussi un Procureur nommé le Comte demeurant près S. Nicolas du Chardonnet, par desespoir d'un procès qu'il avoit perdu, se précipita dans son puy, & finit ainsi sa miserable vie.

Fut marié ce même jour à Paris le Seigneur de Balagny²⁰⁴, jadis Prince & Gouverneur de Cambrai, avec Mademoiselle Diane d'Estrées²⁰⁵ sœur de Madame la Marquise de Mon-

encore davantage, un jour à son dîner, auquel Messieurs les Princes de Conti & de Soissons étoient tous deux, il appella le premier, & lui dit tout haut, que s'étant resolu de faire un voyage à Lyon & en Bourgogne, il l'avoit choisi pour représenter sa personne à Paris & en toutes les autres Provinces dont il seroit trop éloigné, & pour être le Chef d'un Conseil, qu'il laisseroit pour la discussion des affaires & finances, & du même tems dit à Monsieur le Comte de Soissons, qu'il le vouloit mener avec lui

en son voyage; l'assurant qu'il aimeroit mieux cela, parce qu'il y avoit des coups à donner; & de l'honneur à acquérir.

²⁰⁴ Le Seigneur de Balagny. Voyez les Remarques sur les mots *Monluc* & *Balagny*.

²⁰⁵ *Diane d'Estrées.* Elle étoit fille d'Antoine d'Estrées Marquis de Cœuvres, Grand Maître de l'Artillerie de France, Chevalier des Ordres du Roy, & de François Babou, fille de Jean Babou Seigneur de la Bourdaisière. Sa mère avoit donné * au Marquis de Cœuvres plusieurs sujets

272 JOURNAL DU REGNE
1596. ceaux. Fut le Festin magnifique fait le lendemain en l'Hôtel d'Estrées.

On tenoit ce mariage d'autant plus authentique, qu'il avoit été prophétisé par Nostradamus ; dans les centuries duquel on le trouva compris en ces quatre vers :

*En l'Occident de Cité reconquise ,
Il sortira un Enfant de l'Eglise ,
Femme mourra , & par bien grand'escorne ,
Jointe on verra la Lune au Capricorne .*

De ce mariage, que beaucoup de gens trouvent

jets de mécontentement qui intéressoient la réputation de sa maison ; ayant suivi en Auvergne le Marquis d'Allegre , avec qui elle vivoit dans un concubinage public , sans s'embarrasser du scandale qu'elle caufoit , qui dans la suite lui causa la mort dans le soulèvement que le Peuple d'Issoire fit contre le Marquis d'Allegre son amant. Diane d'Estrées sa fille étoit du nombre des Demoiselles galantes de la Cour de ce tems-là : le nombre des soupirans qu'elle vit auprès de sa sœur , & les instructions de sa tante Madame la Marquise de Sourdis , la rendirent

bientôt habile dans cet état , & lorsqu'elle épousa le Seigneur de Balagny , l'un & l'autre ne furent pas à l'abri de la médisance , dont on a des preuves dans le Journal de Monsieur de l'Etoile. Le Maréchal de Balagny passoit pour un voleur , depuis qu'ayant été mis Chef dans Cambrai pour y commander au nom de la Reine mere , il s'en étoit emparé au moment de la mort de cette Princesse , sous prétexte de la tenir pour la Ligue , & Mademoiselle Diane d'Estrées pouvoit avoir mérité le nom de Catin par ses galanteries.

† De Thou , Tome IV. L. 94. pag. 410.
§ Sauvat , Ant. de Paris , T. II. Sigogne.

vent étrange, les médisans de la Cour disoient 1596. que quand un homme avoit gagné la corde, il n'avoit pas un plus beau moyen de s'en racheter, que d'aller prendre une Catin en plein bordeau.

Le Lundy 19, mourut à Paris en sa maison Blaise Vigenaire ²⁰⁶ âgé de 75 ans, d'une maladie fort étrange. Car il lui sortit un chancre du corps, qui lui gagna de telle façon la bouche, que nonobstant tous les remedes des Medecins & Chirurgiens, il demeura suffoqué fauté de respiration. Il étoit homme très-docte, mais vicieux.

On eut ce jour nouvelle à Paris de la mort de M. de l'Aubespine ²⁰⁷ Evêque d'Orléans, homme de paix & bon serviteur du Roy,

Le

²⁰⁶ *Blaise Vigenaire.*] Il étoit natif de Bourbonnois, & Secrétaire du Duc de Nevers: il s'acquit beaucoup de réputation par les traductions qu'il fit de plusieurs Ouvrages, des anciens & il mit en François les Commentaires de César, l'Histoire de Tite Live, avec des notes savantes & curieuses, celle de Chalcondyle, les tableaux de Philostrate, & diverses autres pieces.

²⁰⁷ *Monsieur de l'Aubespine.*] Jean de l'Aubespine étoit fils de Giles de ce nom, Seigneur de Verderonne *, il fut Abbé de Saint Martial de Limoges & de Saint Eloy de Novion, puis Conseiller à la Cour du Parlement de Paris. Après la mort de Sebastien de l'Aubespine son parent, il fut fait Evêque de Limoges, & fut sacré à Paris le premier d'Avril 1584. par Nicolas Fumée Evêque

1596: Le Jedy dernier de ce mois, fut enterré à Paris Louvet, Clerc du Greffe de la Chambre des Comptes, qui le Mardy précédent jour de Carême-prenant avoit encore fait fort bonne chere.

Le Roy en ce mois fut contraint pour avoir de l'argent de retablir les Intendans de ses Finances, qu'il avoit cassez le mois de devant, ayant dit à un d'entr'eux, nommé des Barreaux, que lui ni ses compagnons n'avoient dent en la bouche, qui ne lui coutât dix mille écus.

La Ville de Lafere aussi assiegée en ce mois qui étoit de grande dépense au Roy, encores que tous les jours elle fut noyée par nouveaux discours, se faisoit sentir mauvaise bête: entre autres, le Baron de Termes en fut mordu à la jambe bien ferré. L'armée du Roy étoit affligée de grandes maladies & necessitez, Dieu faisant sa guerre aussi bien que les hommes, contre lesquels il se monroit courroucé en beaucoup de sortes.

En ce mois même & sur la fin d'icelui, survint à la Cour une querelle (d'enfans, comme on dit, & pour le jeu) entre le fils de M. de Mayenne, qu'on appelloit Emanuel Monsieur, & le fils de M. de Saint-Luc, tous deux de pa-

ceil

Evêque & Comte de Beauvais, assisté des Evêques de S. Flour & de Cesarée. En 1587. il fut nommé à l'Evêché d'Orleans, & l'année après il assista aux Etats de Blois: il fit des Statuts Synodaux pour la Reformation du culte divin.

Son integrité de mœurs, sa pieté envers Dieu, sa liberalité envers les pauvres, son affabilité & ses soins infatigables pour son Diocèse, le firent estimer de tous les gens de bien.

Leil âge, à ſçavoir de 13 à 14 ans au plus, & 1596.
 l'un & l'autre de grande eſperance, principa-
 lement le petit S. Luc, lequel ayant été pouſſé
 un peu rudement contre une muraille par le
 fils de M. de Mayenne, s'en ſentant offenſé,
 lui demanda ſi ce qu'il en avoit fait avoit été
 par jeu, ou pour le braver. Auquel l'autre
 ayant repondu qu'il le prit comme il le vou-
 droit, & ſ'il ne le reconnoiſſoit point. Oui,
 dit S. Luc, je vous reconnois pour le fils du
 Duc de Mayenne; mais auſſi veux-je bien que
 vous me reconnoiſſiez pour le fils de S. Luc,
 Gentilhomme qui a toujours fait ſervice à ſon
 Prince, & n'a jamais levé les armes contre ſon
 Roy. Sur quoi la Nobleſſe commença à faire
 le hola: & le Roy étant averti des paroles qu'a-
 voit dit S. Luc (combien qu'à l'avanture il ne
 les trouvât ſi mauvaiſes qu'il en faiſoit le ſem-
 blant) ſi le tanſa t'il fort, lui diſant qu'il le
 manderoit à ſon pere, & l'en feroit châtier,
 diſant tout haut qu'il ne vouloit point ouïr ten-
 nir tels langages à ſa Cour.

M A R S.

Le Vendredy premier de Mars, fut brulée à
 Paris une femme, vis à vis de de S. Nicolas des
 Champs, pour avoir tué & defait de ſes deux
 mains deux de ſes enfans, y ayant été reduite,
 ainſi qu'elle diſoit, par la faim, n'ayant de quoi
 leur donner à manger.

Le Samedi 2, fut chanté à Paris le *Te Deum*
 de la Reduction de la Ville de Marſeille ²⁰⁸ en
 l'obéiſſance

²⁰⁸ *Reduction de la Ville* | ſions de ce tems-là nous
de Marſeille.] Les rela- | apprennent que depuis l'an-

née 1589 la Ville de Marseille avoit été occupée par Louis d'Aix Viguiier, & Charles Casault premier Consul, lesquels ayant été continuez pendant cinq années dans leurs Charges*, s'étoient acquis un si grand pouvoir dans cette Ville, qu'ils auroient pu la demembrer de l'Etat, & la donner à l'Espagne, ou à quelque Souverain Italien. Ces deux tyrans avoient contraint une grande partie des principaux habitans, d'abandonner leurs maisons, & en retenoient en prison une grande partie, pour n'être pas en état de payer les taxes dont ils les chargeoient. Ils avoient appellé des troupes Espagnoles & Italiennes pour la garde de leurs Forts & de leur Port. Marseille étoit dans cet état, lorsque le Duc de Guise Gouverneur de Provence reçut avis à Aix par un habitant nommé *Liberta*, qu'il trouveroit le moyen de reduire cette

Ville sous l'obéissance du Roy, à certaines conditions, entr'autres, que la Charge de Viguiier lui seroit donnée. Sur cette promesse le Duc de Guise s'éloigne de Marseille †, & pour mieux cacher son dessein, vā attaquer quelques petites Villes, & feint de vouloir assieger le Fort de la Garde, qu'il abandonna secrettement, & s'approcha de Marseille, pour y arriver le dix-septieme Fevrier que le Sieur *Liberta* devoit tuer les Sieurs Charles Casault & Louis d'Aix, lorsqu'ils sortiroient le matin pour aller à la découverte, comme ils avoient accourumé. Le même jour Louis d'Aix sortit le premier, & Casault venant après lui, pour le suivre, fut enfermé entre les deux portes, & tué par Pierre & Barthelemy *Liberta*. Louis d'Aix averti de ce qui se passoit à cette porte, trouva le moyen de rentrer par un autre endroit dans la Ville pour donner

* *Chron. Noven. part. 3. p. 585.*

† *D'Aubigné, T. III. L. 4. ch. 75. p. 524.*

La vaillance du Duc de Guise²⁰⁹, qui en cela fit un service signalé au Roy. Car si Sa Majesté eût fait perte de cette Place, l'Espagnol devant trois ans se fût rendu maître de la Provence & du Languedoc.

1526.

Le Lundy 4, furent comptez dans le Cimetière S. Innocent à Paris, sept mille sept cens soixante-neuf pauvres:

Lé

donner ordre de se défendre; mais les troupes du Duc de Guise étant entrées, le parti de Louis d'Aix qui tint ferme pendant quelque tems, fut contraint de se rendre.

²⁰⁹ Par la vaillance du Duc de Guise.] Le Roy ayant trouvé à propos d'ôter le Gouvernement de Provence au Duc d'Espéron, qui travailloit à s'y rendre Souverain, † le donna au jeune Duc de Guise, qui par l'affection que le reste des Ligueurs qui étoient encore dans cette Province lui portoit, pouvoit s'opposer aux desseins du Duc d'Espéron. Outre cette raison d'Etat, l'histoire secrète ajoute que ce Prince étoit devenu amoureux de Madame sœur du Roy, au-

près de laquelle il étoit très assidu. Le Duc de Bellegarde auquel ce Prince avoit fait connoître, que les fréquentes visites qu'il rendoit à Madame de Guise sa sœur, ne lui plaisoient point, pour s'en venger, fit représenter au Roy par le Duc de Nevers, que la recherche que ce Prince faisoit de Madame sa sœur sans sa permission, bleffoit son autorité, & qu'il seroit à propos de le relegner dans quelque Province, sous pretexte de quelque employ honorable. La Marquise de Beaufort se joignit au Duc de Nevers par les intrigues du Duc de Bellegarde, ce qui encore determina le Roy de donner ce Gouvernement au Duc de Guise.

410

278 JOURNAL DU REGNE

1596. Le Mardy 5, furent par sentence de M. Luigi exécutez à mort à Paris deux coquins de Ruffiens qui avoient donhé neuf coups de couteau à un Palfrenier du Prince de Conti.

Le Vendredy 8, fut pendu en la Place de Grève à Paris un nommé la Ramée²¹⁰, jeune homme âgé de 23 à 24 ans, qui se disoit fils naturel du Roy Charles IX. & en cette qualité avoit été à Reims demander l'onction pour être sacré Roy, laquelle la Justice du lieu avoit trouvé bon de changer à la corde, de laquelle il s'étoit rendu Appellant.

Je le vis à la Chapelle, il se disoit natif de Paris, mais avoit été nourri secrettement en la maison d'un Gentilhomme en Bretagne à trois lieues de Nantes. Et à voir sa façon, n'y avoit celui qui ne le jugeât (comme moi) issu de bon lieu. Car il avoit même quelque chose de Ma-

210 *Nommé la Ramée.*]
Un quidam nommé Charles avoit été nourri en Bretagne § chez un Gentilhomme nommé *la Ramée*, lequel se sentant près de sa fin, avoit appelé ses enfans, & leur avoit déclaré que jusques à present ledit Charles avoit été nourri au nombre des siens; mais qu'il n'étoit point son fils, & qu'ainsi il ne pouvoit point s'attendre à succéder

à aucune partie de son bien; cependant il lui donnoit un cheval, & des armes pour aller chercher sa fortune, & s'adressant à lui, il lui avoit dit, Monsieur, * vous n'êtes point mon fils, mais vous êtes le fils du feu Roy Charles IX. J'ai été chargé par la Reine Catherine mere des Rois défunts, de vous nourrir & de vous élever, sans reveler ce qui en é-

toit

§ *Cayet dit en Poitou.*

* *Chron. Noven. Tome II. pag. 129.*

est écrit au visage. Mais à ses propos paroissoit un transport d'esprit qui l'envoya à la mort ; lequel en un autre tems eût été châtié d'un confinement en quelque moinerie , qui sembloit être assez de peine à ce pauvre fol ; n'eût été que les Royautez de la Ligue étoient encore toutes fraîches. Ce qui fut cause qu'on vit ce jour à Paris un fils de France à la Grève.

Quand il fut pris , on lui trouva une écharpe rouge dans sa pochette , sur laquelle le Président Riant l'ayant interrogé , dit , que c'étoit pour montrer qu'il étoit bon & franc Catholique , & ennemi juré des Huguenots , desquels il en tueiroit autant qu'il pourroit , & les poursuivroit à feu & à sang. Sur quoi M. le Président lui ayant demandé en quelle autorité & de quelle puissance il prétendoit faire cette exécution ; il lui répondit qu'il la feroit comme fils du Roy Charles son pere , qui avoit commencé la Saint Barthelemy , laquelle il acheveroit , si jamais Dieu lui faisoit la grace de rentrer en possession de son Royaume qu'on lui avoit volé ,

toit , qu'elle & les Rois ne fussent morts. Après cette déclaration ce jeune homme (qui fut nommé Charles la Ramée) partit de Bretagne & se rendit à Paris où une Dame de qualité voulut le voir ; mais ne trouvant pas de secret dans ses discours , elle le renvoya. Il s'en alla à Reims , où il commença à publier en secret , qu'il

avoir eû des visions & des revelations qui l'assuroient qu'il seroit Roy. Sur cela il se trouva des gens ou pöstes , ou trop credules , qui disoient qu'il avoit guéri des écrouelles. Ce bruit attira beaucoup de gens auprès de lui , qu'il confirma , les assurant qu'il étoit fils du feu Roy Charles IX. Ce qui donna occasion aux Gens du Roy ,

1596. le, avec plusieurs autres fors propos qu'il tint & entr'autres de certaines revelations, qu'il avoit eûes par un Angé, dont il produisit quelques témoins, qui s'en dédirent & en firent amande honorable.

Il étoit chargé outre tout cela d'avoir voulu attenter à la personne du Roy, qui étoit la pire folie de toutes, & digne du dernier supplice.

Quand Sa Majesté eût entendu cette histoire, elle se prit à rire, & dit qu'il y venoit trop tard, & qu'il se falloit hâter pendant qu'il étoit à Dieppe.

Le Samedi 16, le nombre des pauvres se trouvant accru à Paris des deux tiers, y en étant entré de six à sept mille le jour de devant, on fit une assemblée en la Salle S. Louis, où après plusieurs difficultez fut résolu au double de la taxe qui en avoit été faite sur les habitans.

Le Vendredi 29, un nommé Rommiers avec sa femme moururent à Paris à 24 heures l'un de l'autre; & sans le secours des gens de bien, & de ceux mêmes auxquels ils avoient fait beaucoup de mal pendant la Ligue, de laquelle ils étoient des plus avant pour devenir riches, fussent mort miserablement de faim sur le fumier. En quoi il nous faut reconnoître le doigt de Dieu.

de le mettre en prison. Sur le bruit de cette pretendue naissance, il y eut des femmes qui lui envoyerent des vivres & des habits, ce qui l'enfla tellement, qu'il repondit avec hauteur à ses

Le Juges qui le condamnèrent à la mort, dont ayant appelé au Parlement de Paris, la sentence fut confirmée, & il fut pendu en place de Grève.

Le Roy en ce mois établit à Soissons un Bureau de Recette Generale de ses Finances, & y créa un Bailliage Provincial & Siege Présidial.

Plusieurs personnes à Paris moururent en ce mois de rougeoles, véroles & pleuresies : aliénations d'esprit & désespoirs faisoient hommes & femmes qui étant tourmentez du malin esprit, crioient qu'ils étoient damnez, dont chacun disoit que Dieu étoit courroucé, mais personne ne s'amendoit.

Madame Bragelonne âgée de 75 ans, & Madame l'Ecuyer âgée de 71 ans, toutes deux femmes sages & vertueuses, moururent sur la fin de ce mois à Paris. Elles étoient des amies de ma mere, & la dernière étoit de son âge, ce que la bonne femme apprehenda comme une assignation pour partir, qui advint trois mois après.

A V R I L.

Le Mercredi Saint 10 Avril, fut mis en terre M. le Lieutenant Civil Segurier, à la mort duquel tout Paris & le Public perdit beaucoup. Car c'étoit un très-homme de bien & bon serviteur du Roy.

Le Lundy 21 arriverent à Paris les pitieuses nouvelles de la prise de Calais par le Cardinal d'Autriche, lequel étant sorti de Bruxelles avec le bruit d'aller au secours de Lafere, prit Calais par le même stratagème que le Duc de Guise l'avoit pris sur les Anglois, & de-là assiegea Ardres, l'emporta & se rendit l'effroi de toute la Picardie.

Deux
Assiegea Ardres, l'emporta.] Le Cardinal
 Archiduc

1596.

Deux jours après on sema un bruit à Paris de la reprise de Calais, puis de la Citadelle, dans laquelle on disoit qu'il étoit entré trois cens hommes de secours ²¹², lequel faux bruit M. le Chancelier autorisa fort pour rassurer le peuple qu'on voyoit étonné. Mais enfin la prise de l'un & de l'autre ayant été divulguée entre

Archiduc sollicité par Rhône, assiegea Ardres Place forte, qui avoit sept grands bastions. Royaux, de grands fossés pleins d'eau, de bons remparts, beaucoup de munitions & une garnison d'hommes choisis; le Comte de Belin qui en étoit le Gouverneur, fut soupçonné d'être d'intelligence avec Rhône: après quelques canonades qu'il tira, dit d'Aubigné, pour couvrir son jeu, il capitula d'une manière très-avantageuse, assuré qu'on lui accorderoit tout ce qu'il voudroit. Son complot ne fut pas si caché, qu'il n'en transpirât quelque chose, aussi n'osa-t'il pas se présenter de quelque tems, & n'obrint que très-difficilement le pardon, & par la protection de Madame la Marquise de Monceaux; cependant les Etats de Pi-

cardie le condamnerent quoique absent, & quelques Gentilshommes & Capitaines qui avoient manqué de faire leur devoir, y furent exécutez à mort: ce qui fit dire aux Espagnols que les François vouloient imiter leur severité.

²¹² *Trois cens hommes de secours.* Ces trois cens hommes étoient pour la plupart Gentilshommes & choisis par le Roy, qui leur donna pour Capitaine Marcelet Gouverneur de Foix, homme d'un grand courage & de pareille fermeté. Quelque diligence que cette troupe pût faire, battue par les vents contraires, elle ne put arriver qu'après deux assauts, qui contraignirent les Bourgeois de l'abandonner & de se retirer au Château. Ces trois cens hommes entrent dans

ère le peuple, même que le secours qu'on pensoit faire entrer dans la Citadelle, avoit été taillé en pieces par le Cardinal d'Autriche à la vûe du Roy ²¹³, le Peuple qui de soi est un animal

dans la Ville à la faveur d'une basse marée ; & n'ayant pas eu le temps de faire des retranchemens ils furent assommés par les Espagnols. M. d'Aubigné § remarque contre une chose étrange que ces trois cens hommes, dont il n'y en avoit aucun qui dans une autre occasion ne se fût signalé, toutefois ils furent si étonnez lorsque les Espagnols se présentèrent, qu'il n'y en eut que quatre ou cinq qui se défendirent. Monsieur Rolni * fait la même remarque, & ajoute que ces gens choisis & qui avoient temoigné un courage presque invincible en allant, ne furent pas sitôt entrez, qu'au lieu de communiquer la hardiesse qu'ils avoient apportée à ceux de la vieille garnison, se lais-

sant emporter à leurs passions, ils se laissèrent de la frayeur qui les possédoit ; & les uns & les autres ne songerent plus qu'aux moyens de capituler.

²¹³ *A la vûe du Roy.* Pour le secours de cette Place, le Roy étant à Boulogne, fit embarquer avec lui par deux fois quantité de Noblesse & de Soldats avec les munitions nécessaires, pour essayer de les jeter dans Calais ; mais il fut autant de fois renvoyé au port par les vents & les vagues de la Mer ; & ayant appris la perte de cette Place, au lieu de s'en montrer étonné comme les autres, il s'écria tout haut avec un vi'age sercin, comme si cet accident ne l'avoit point affligé : *Orsus, † mes amis, il n'y a plus de remede, Calais est pris*

§ Tome III. liv. 4. ch. 10. pag. 498.

* *Œcon Roy.*, T. I. ch. 60. p. 587.

† *Le même*, p. 588.

† *l'unanimité du Roy.*

animal têtû, inconstant & volage, autant de bien qu'il avoit dit de son Roy auparavant, commença à en dire du Mal²¹⁴, prenant occasion

pris, & même avec quelque espece de malheur; mais il ne faut pas pourtant s'étonner ni perdre courage, puisque c'est dans les afflictions que les vaillans hommes s'évertuent & se renforcent d'esperances. C'est ordinaire à la guerre de gagner dans un tems, & de perdre dans l'autre. Les ennemis ont eü leur tour, & avec l'assistance de Dieu (qui ne m'a jamais delaisé quand je l'ai prié de bon cœur) nous atrons le nôtre, & en tout cas une chose me console grandement, c'est qu'il n'y a eu aucun défaut de ma part, & ne pense avoir rien obmis de ma puissance pour secourir mes amis & mes serviteurs: je veux croire même que tous ceux qui se sont employés à cela, s'en sont dignement & loyalement acquitez. Et ainsi il ne nous faut plus penser à faire des plaintes & doleances, ni user de blâme ou de repro-

ches contre aucuns; au contraire célébrons avec honneur la memoire des morts, ne denions point les louanges dues à la genereuse défense des vivans, & regardons à rechercher les moyens pour avec usure prendre notre revanche sur les ennemis, & de faire en sorte, comme je l'espère, avec la faveur du Ciel; que cette Place demeure seulement autant de jours entre les mains des Espagnols, que nos devanciers l'ont laissée d'années en la possession des Anglois.

214 Le Peuple commença à en dire du mal.] Le Peuple qui est un animal inconstant & volage, ne fut pas le seul, qui après la perte de Calais, tomba dans une espece de défiance contre le Roy: les principaux Seigneurs du Royaume s'essayèrent de se prevaloir de cette perte; ils sollicitèrent Monsieur de

* Les Anglois.

¶ Econ. Royal. ch. 60. p. 590.

Le Montpensier de proposer à S. M. que voyant les grandes forces des ennemis qui lui tomboient sur les bras, dont il ne pouvoit empêcher les progrès, par le défaut d'avoir sur pied une grande armée, bien payée & bien disciplinée, les Grands de son Royaume avoient pensé un moyen, par lequel il auroit toujours sur pied une grande & forte armée, bien payée & complete, avec une arillerie de quinze & vingt pieces de canon, & des munitions pour tirer toujours deux ou trois mille coups de canon qu'il auroit à son service, par tout où bon lui sembleroit. Sur quoi le Roy lui ayant dit que son discours étoit beau & bon, & de belle apparence : M. le Duc de Montpensier continua, que ce qu'il avoit à proposer à Sa Majesté, n'étoit pas nouveau, qu'il avoit été pratiqué autrefois, & que les Rois s'en étoient bien trouvés, & qu'elle trouveroit bon que ceux qui avoient des Gouvernemens par commission, les pussent posséder en propriété, en

les reconnoissant de la Couronne par un hommage lige, & d'autant qu'il se pourroit trouver quelques Seigneurs bien qualifiez, de grand mérite, & de longue experience, qui n'avoient point de Gouvernement, ils avoient jugé à propos de separer quelques parties de ceux qui étoient les plus étendus, dont ils seroient pouvûs, avec le gré & commun consentement de tous. Après quoi tous en général, & chacun en particulier, s'obligeroient à lui payer & fournir par avances des troupes & équipages qui seroient nécessaires, pour en former une grande & forte armée, pour s'en servir où Sa Majesté voudroit.

Le Roy après l'avoir écouté sans courroux & sans alteration, lui repondit * tout froidement : » Mon
» cousin & mon ami, je
» crois que quelque ma-
» l'in esprit a charmé le
» vôtre, ou que vous n'é-
» tes pas en votre bon
» sens; car le langage que
» vous venez de me tenir,
» est entierement discon-
» venable à un homme de
» bien

* Grands sentimens du Roy, le même, p. 192.

1596. caſion ſur ce qu'il ſ'amuſoit un peu beaucoup
à Madame la Marquiſe 215.

*Te Mars evexit, Venus opprimit, oſcelus! enſis
Cuspide quod partum eſt, cuspide penis abit.*

» bien & à un bon natu-
» rel comme le vôtre, &
» tellement diſpropor-
» tionné à la qualité d'un
» Prince de mon ſang,
» qui ſe voit à preſent
» plus proche de la Cou-
» ronné, que je n'en ai
» jamais été, que je pen-
» ſe ſonger en vous écou-
» tant; auſſi ne ſçaurois-
» je croire, que des dif-
» cours ſi pleins d'infa-
» mie pour moi, & tout-
» à fait pernicioeux à cet
» Etat, puiſſent naître
» d'un eſprit ſi doux, tel
» que j'ai toujours recon-
» nu en vous. Comment
» ſ'imaginer que des gens
» ſi méchans que ceux qui
» ont ainſi abuſé de votre
» facilité & ſimplicité,
» m'ayant dépouillé des
» principaux, & des plus
» magnifiques droits de la
» Royauté, euſſent en-
» ſuite égard aux vôtres
» de Prince du ſang; &
» je ne puis vous celer que
» ſi je vous eſtimois avoir
» dans le cœur des deſirs
» ſi dignes pour vous
» & pour moi, que ceux

» que j'ai ouï ſortir de vô-
» tre bouche, je vous au-
» rois fait connoître qu'
» cun cœur vraiment roial
» & genereux ne s'offen-
» ſe pas ſi cruellement,
» ſans châtement & ſans
» donner une longue pe-
» nitence. Partant, mon
» couſin, mon ami, re-
» venez en vous-même,
» & forcez abſolument de
» votre précipice & de vos
» fantaſies tant égarées;
» gardez-vous bien de fai-
» re paroître à ceux qui
» vous ont employé en un
» ſi mauvais ouvrage, que
» vous m'en ayez parlé en
» aucune façon; mais en
» ſeignant que toutes les
» raiſons ci-deſſus vous
» ſont venues en la pen-
» ſée, dites-leur quelles
» vous ont non ſeulement
» empêché de m'en par-
» ler, mais auſſi vous ont
» donné tant d'honneur de
» les propoſer, que vous
» êtes reſolu de tenir pour
» ennemi mortel, qui
» conquerra en par-
» ler, &c.

215. *Qu'il ſ'amuſoit un
peu.*

peu beaucoup.] Quoique en blâme ; & en tout
 Henry IV. ayt aimé la cas me devoit-on excu- 1596.
 Marquise de Monceaux a ser la licence de tels di-
 vec plus d'ardeur qu'aucu vertissemens , qui n'ap-
 ne autre de ses Maîtres portent nul dommage
 ses † , jusqu'à se travestir & incommodité à mes
 un jeu de payfan , & char peuples , par forme de
 ger un fardeau de paille compensation de tant
 sur son col pour pouve d'amertumès que j'ai
 l'aborder , il est fait que goûtées , & de tant d'an-
 cet amour lui ayt ja pais ciens déplaissirs , fati-
 fait perdre le moment ou gués , perils & dangers
 de battre ses ennemis , ou par lesquels j'ai passé
 de s'appliquer aux affaires depuis mon enfance
 de son Etat. L'amour de jusqu'à cinquante ans . .
 la gloire & le desir de voir L'écriture n'or-
 ses Sujets en paix domi donne pas absolument
 noient sur l'attachement de n'avoir point des pé-
 que le peuple volage & in chez ni des défauts ,
 constant l'accusoit d'avoir d'autant que telles in-
 pour le sexe. Voyez ce qu'il firmitez sont attachées à
 pensoit sur cette matiere , l'impétuosité & promp-
 & en quels termes il en titude de la nature hu-
 écrivoit à Mr. de Rosni. maine ; mais bien de
 * Les uns me blâment n'en être pas dominez ,
 d'aimer les bâtimens & nî les laisser regner sur
 les riches ouvrages , les nos volontez : qui est
 autres les Dames , les dé ce à quoi je me suis écu-
 lices & l'amour , &c. en dié , ne pouvant mieux
 sous lesquels discours je faire ; & vous sçavez
 ne nierai point qu'il y beaucoup de choses qui
 ait quelque chose de se sont passées touchant
 vrai ; mais dirai je que mes Maîtresses (qui ont
 cassant pas mesure , été les passions que tout
 il me devoit être plu le monde a cru les plus
 tôt dit en louange qu' puissantes sur moi) si
 je

† *Perle de France, Hist. d'Henry le Grand.*

* *Mon. Royal. Tome III. pag. 137 & 138.*

1596. Le Vendredy 26 de ce mois, Monsieur Miron²¹⁶ presenta ses lettres de l'Etat de Lieutenant Civil à la Cour, auquel le Roy l'avoit nommé de son propre instinct & mouvement, disant que son pere l'avoit été, & qu'il vou-

» je n'ai souvent mainte-
 » nu vos opinions contre
 » leurs fantaisies, jusques
 » à leur avoir dit lors-
 » qu'elles faisoient les a-
 » cariaistres, que j'aime-
 » rois mieux avoir perdu
 » dix mille Maïtresses qu'
 » un serviteur comme
 » vous, qui m'ériez ne-
 » cessaire pour les choses
 » honorables & utiles.

Ce Prince en plusieurs occasions en a donné des preuves encore plus fortes, entr'autres pendant la conference de Saint Brix, où la Reine Catherine de Medicis qui s'y étoit rendue, accompagnée de très-belles filles, elle lui dit qu'est-ce qu'il vouloit, il lui répondit, eù égard à ces filles qu'elle avoit emmenées, il n'y a rien là que je veuille, Madame: il n'étoit alors que Roy de Navarre, & dans un âge où les passions sont plus violentes.

216 Monsieur Miron.]
 François Miron fils de Gabriel Miron Conseiller au Parlement de Paris, fut reçu dans cet illustre Corps le 18 Decembre de l'an 1585. Ensuite il fut Maître des Requêtes, Président au Grand Conseil, Chancelier de Monseigneur le Dauphin, choisi par Henry IV, par preference de plusieurs autres prétendans, pour être Lieutenant Civil, sans avoir fait demander cette Charge. Quelque tems après la Ville de Paris lui fit le même honneur pour la Charge de Prevôt des Marchands. » Mezeray dit de » ce Magistrat, que dans » la Charge de Lieuten- » nant Civil, & dans celle » de Prevôt des Mar- » chands, Paris n'avoit » point vû de Magistrat » qui eût établi une plus » exacte Police dans la » Ville, dans les Mar- » chés,

loit que le fils le fût. Il avoit trois principaux contendans à cet Etat, qui a toujours été estimé un des plus beaux & des plus lucratifs de Paris, à sçavoir Mangot ²¹⁷ Conseiller en la Cour; Fortia ²¹⁸ aussi Conseiller en ladite Cour, & Chevalier ²¹⁹ mari de la Videville, Maître des Requêtes, qui en furent refusez plaisamment de Sa Majesté, car elle dit qu'on lui avoit proposé trois hommes pour être Lieutenans

chez & sur les Ports, qui eût embrassé plus courageusement les intérêts du peuple, & qui eût apporté plus de soin, & plus ménagé à faire revenir les biens & les droits de la Ville, à acquitter ses dettes, à l'entretenir dans la splendeur où doit être la Capitale du Royaume, à la décorer de divers ornemens, à l'enrichir de toutes les commoditez publiques. Il épousa Marie Briffon fille de Barnabé Briffon, Président au Parlement, grand serviteur du Roy, que les Ligueurs firent pendre.

²¹⁷ Mangot.] Anne Mangot avoit été reçu

Conseiller au Parlement de Paris le onzième Mars 1582. Il étoit alors jeune, c'est pourquoi, lorsque le Roy fut sollicité de lui donner la Charge de Lieutenant Civil, il répondit qu'il n'avoit point de barbe.

²¹⁸ Fortia.] Bernard* de Fortia Conseiller en la Cour du Parlement depuis le 22. Fevrier 1585. avoit épousé Marguerite Leclerc de Lesseville.

²¹⁹ Chevalier.] Etienne† Chevalier étoit fils de Pierre Chevalier sieur des Prunes, Greffier en la Chambre des Comptes à Paris, & de Marie Guillard, & fut reçu Conseiller le 4 Avril de l'an 1573.

Blanchard.

Le même.

† Le même.

Tome II.

1596. tenans Civils de la Ville de Paris, dont l'un n'avoit point de barbe, l'autre étoit un avaré; & l'autre vouloit faire profiter l'argent de la Ville. Et parlant de M. Miron, dit à M. de Villeroy, qu'il le connoissoit si fidele à son service; point avaricieux; & qui en cet état déroberoit moins que les autres.

Ce jour fut fait commandement à son de trompe & cri public à tous pauvres étrangers mandians, de sortir de la Ville de Paris; & ce à cause de la contagion repandue en divers endroits. Ce qui étoit plus aisé à publier qu'à exécuter; car la multitude en étoit telle, & la misere si grande, qu'on ne sçavoit quelle piece on y devoit coudre. Nonobstant laquelle & les menaces de Dieu de tous les côtez, le luxe & la bombance ne cessoient de continuer à Paris, tant que la femme d'un simple Procureur fit faire une robe en ce mois, de laquelle la façon revenoit à cent francs.

Toutefois comme Dieu s'en réserve toujours quelques-unes qui ont sa crainte, sans lesquelles je crois que tout le reste abîméroit, j'écrirai ici comme une charité singuliere (comme témoin d'icelle) d'une fille des bonnes Maisons de Paris; laquelle ayant été en ce tems accordée, & son accordé lui ayant donné, comme on a de coutumé, cinquante écus dans une bourse pour employer en ses menus negoces & affiquets, au lieu de les y employer, les donna aux pauvres, & les distribua tous cinquante elle-même de sa main là où elle vit la nécessité.

M. de Venian Maître des Comptes étant tombé malade en ce mois, comme il le fut deploré

ploré & abandonné des Médecins, fit son Testament, par lequel il legua aux pauvres quatre mille écus, disant n'avoir sa conscience chargée de rien tant, que de ne leur avoir pas assez donné. Et comme Dieu permit, il releva de ladite maladie contre l'opinion de tous les Médecins qui faisoient leur Aoust en Avril, confessans qu'ils ne connoissoient rien, ou bien peu aux maladies, & qu'il y avoit en icelle je ne sçai quoi de ~~divin~~, comme l'appelle Fernel.

Par le rapport des Maîtres & Gouverneurs de l'Hôtel-Dieu; il mourut en ce mois dans l'Hôtel-Dieu de Paris six cens tant de personnes.

Madame la Duchesse d'Uzès ²²⁰, à laquelle on donnoit 96 ans, mourut en ce mois à Sens en Bourgogne de disette & nécessité au milieu de ses grands biens, Duchez & Principautez : Exemple du Jugement notable de Dieu sur la vie de cette Dame.

En ce mois d'Avril, jour du Vendredy oré, à huit heures du soir, Madame de Monthelon ²²¹ veuve de feu M. de Monthelon Garde des Sceaux de France mon oncle, mourut à Paris tout soudain, ayant à peine achevé de manger

²²⁰ Madame la Duchesse d'Uzès.] Il paroît que c'étoit Louis de Clermont, fils d'Antoine de Clermont & Vicomte de Tallard, & femme d'Antoine premier Duc d'Uzès, en

faveur duquel le Roi Charles IX. érigea la Vicomté d'Uzès en Duché-Pairie.

²²¹ Madame de Monthelon.] Genevieve Chartier sœur de Maître Mathieu

1596. manger un œuf qu'on lui fit prendre par force; & ce sans peine aucune en appréhension de la mort, laquelle elle avoit appréhendée & crainte tout le long de sa vie; Dieu la voulant récompenser de sa bonté & charité singulière.

M A Y

Le Vendredy 3 May, mourut à Paris un nommé Boulanger Procureur au Châtelet, qui ne fut malade que deux jours de ces fievres chaudes & pestilentes qui regnoient. Mourut aussi en ce mois ce même jour M. de Tiersanville Avocat en Parlement, attenué d'une longue maladie, qu'on disoit être la forcellerie d'une Chambrière, ou plutôt la volonté de Dieu qui dispose de nous comme il lui plaît.

Le Samedi 4, furent enterrées dix-sept personnes dans l'Eglise de S. Eustache à Paris, desquelles il y avoit sept jeunes femmes & dix jeunes hommes; la mort étant sur les jeunes, & en demeura encore cinq à enterrer; les Prêtres ne pouvant fournir à enterrer les morts, encore que les corps commençassent à sentir.

Le Lundy 6, mourut à une heure après minuit Madame de Montpensier en sa maison de

la
thieu Chartier Conseiller
du Parlement de Paris, &
fille de Mathieu † Chartier
celebre Avocat en la même
Cour, avoit épousé en

1551. François de Mott
thelon, Chevalier Sci
gneur de Viviers & Ber
villiers, Garde des Sceaux
de France.

122

la rue des Bourdonnois à Paris, d'un grand flux de sang qui lui couloit de tous les endroits de son corps, qui étoit une mort fort rapportante à sa vie²²², aussi-bien que le grand tonnerre & tempête qu'il fit cette nuit, aux tempêteuses humeurs de son esprit malin, brouillon & tempêteux.

Quand elle fut morte on la mit en son lit de parade ou beaucoup de gens de bien souhai-toient de la voir il y avoit longtems, & se trouva un Gentilhomme, qui après l'avoir baisée morte, dit tout haut, qu'il y avoit longtems qu'il avoit envie de lui donner ce baiser-là. Comme aussi une Damoiselle voyant autour du corps des Augustins, dit qu'il falloit des Jacobins & non pas des Augustins.

Ce jour mourut à Paris mon cousin Descharcon, jeune Conseiller âgé de 25 ans, qui étoit de grande esperance, tant pour la dexterité de son esprit, que pour sa doctrine, & mourut de ces fievres pestilentes qui regnoient accompagnées de rêveries.

Le Sieur Raimondi Italien fut enterré ce jour

222 D'une mort rapportante à sa vie.] Madame de Montpensier, sur laquelle on a déjà fait plusieurs remarques, avoit une haine irréconciliable contre la Maison de Bourbon, & se des-

reignoit rien tant que sa destruction, & celle de tous ceux qui lui étoient attachez : non seulement elle approuvoit les Ligueurs qui assassinoient les Royalistes ; mais elle-même les encourageoit, comme elle
fit

1596.

jour aux Augustins, & le Sire Isembourg Marchand demeurant près du Palais mourut à Paris le même jour, fort regretté d'un chacun pour ses vertus & prud'homme.

Le Dimanche 12, M. de Montaux fils unique de M. Lefebvre le Medecin, âgé de 27 ans seulement, mourut à Paris le vingtième jour de sa maladie, qui étoit une fièvre pestilente de la saison, & fut regretté de ceux qui l'avoient connu pour sa singulière bonté & vertu.

Ce jour vinrent les nouvelles à Paris de la mort de Madame de Villeroy à Villeroy, laquelle avant que mourir souffrit beaucoup de tourmens en son corps & de grandes douleurs, lesquelles tous les gens de bien souhaitoient lui pouvoir servir au salut de son ame. Cette Dame étoit douée d'un bel esprit; lequel elle employoit aux exercices ordinaires de la Cour.

Le Jedy 16, fut enterrée à Paris la veuve de M. de Fontenay Grand-Maitre des Eaux & Forêts, Demoiselle réduite à une si grande nécessité pour avoir parlé *aux réponses* de son mari, qu'elle étoit contrainte, avec une charge de quatre

fit à Frere Clement † qu'elle rassura pour commettre le parricide qu'il commit sur Henry III. en lui offrant ce qu'il y avoit de plus capable de tenter un jeune Moine débauché,

& comme après sa mort on vit autour d'elle des Augustins, le *quidam* dont parle le Journaliste, auroit souhaité d'y voir les freres de Jacques Clement qu'elle avoit.

228.

quatre petits enfans, d'aller mandier son vivre & son pain. 1596.

Le Samedi 18; le Prévôt Oudineau ²²³, qui étoit au Duc de Mayenne & de ses favoris, ayant été mandé à la Cour sur l'assassinat du feu Roy, dont il étoit chargé, fut baillé en garde au forrier à l'Huissier Hebert, & deux jours après, de l'Ordonnance de ladite Cour, envoyé prisonnier à la Conciergerie, de laquelle la faveur du Duc de Mayenne son Maître le tira, & non son innocence.

Le Mercredi 22, mourut à Pontoise en la maison de M. de Villeroy le Doyen de S. Germain de l'Auxerrois d'une mort si subite, qu'il ne fut malade que trois heures. Il n'avoit que 31 ans, & venoit de baptiser un Turc. Homme regrettable pour son intégrité.

Ce jour on me dit la mort d'un jeune Gentilhomme nommé Moridon qui avoit épousé la sœur de feu ma femme, décedé d'une pestilente fièvre en sa maison des champs.

Le Jeudi 23, mourut l'Abbesse S. Antoine des

²²³ Le Prévôt Oudineau.] Il * étoit un des principaux des Seize auquel les Royalistes avoient donné pendant les troubles de la Ligue le sobriquet de Pipeur, fut obligé après la prise de quatre de ses collègues qui furent pendus par ordre du Duc de Mayenne, à cause de la

mort du President Brisson, de se réfugier en Flandres après la réduction de Paris. Il étoit Prévôt de l'Hôtel, & un des favoris du Duc de Mayenne, sans lequel il auroit perdu la vie, pour avoir contribué à la mort du Roi Henri III.

224

296 JOURNAL DU REGNE
1596. des Champs en sa maison S. Antoine ; elle
n'avoit que 27 ans , & fut regrettée de beau-
coup de bonnes compagnies de Paris , printi-
palement des joyeuses avec lesquelles elle s'ac-
commodoit fort.

Le Vendredy 24 , fut chanté le *Te Deum* à
Paris de la Reddition de Lafere.^{224.}

Le Samedy 25 , fut mis sur la roue en la Pla-
ce de Greve à Paris un nommé Duchesne , pour
le

²²⁴ *Reddition de La-
fere.*] Après plus de cinq
mois de siege cette Place,
que le Vice-Senechal de
Montelimar avoit surpris
† par là mort du Sieur
de Picne qu'il avoit tué,
qui en étoit Gouverneur,
fut rendue au Roy, non
par des assauts, des tran-
chées & des coups de ca-
non ; mais par la famine
& autres importunités qui
suivent la longueur du sie-
ge. Par l'avis où plutôt
par les incommoditez du
Sieur de Beringen, le Roy
fit faire une chaussée, la-
quelle devoit submerger
cette Place de plus de six
pieds de haut, même aux
endroits les plus élevez ;
quoique Monsieur de Ros-

ni eût tâché de persuader
à-Sa Majesté de ne point
s'amuser à de vaines
nouveutez qui s'étoient
trouvées de peu de profit
par le passé, comme il ar-
riva dans cette occasion*.
Car la chaussée s'étant rom-
pue, & la riviere d'Oi-
se ayant refoulé dans la
Ville de Lafere, elle ne
monta & submergea la
Ville que de trois pieds
d'eau tout au plus ; ce qui
neanmoins incommoda
tellement les assiégés,
qu'ils furent contraints de
capituler. Le Roi aux in-
stantes prieres de Madame
la Marquise de Monceaux,
donna le Gouvernement
de cette Place à son fils
César, & fit son Lieu-
nant

† *D'Aubigné, Part. 3. Liv. 4. pag. 516. & suiv.*
* *Æconom. Royal. Tom. 1. ch. 62.*

• le meurtre par lui commis il y avoit 20 ans en 1596. la personne de feu M. Scoreol Conseiller en la Cour. Il fut jugé par la Chambre de l'Edit, comme étant de la Religion, en laquelle il mourut, encore que pour l'en divertir on lui eût fait venir dès le matin six Docteurs & baillé un Prêtre dans la chatrette, qui fut contraint de reserrer la Croix à la fin, & la bailler au Chartier, qui la mit avec d'autres pièces dans un sac que les tombereaux portent ordinairement à l'arson de leur cheval.

Le Mardy 20, mourut en son logis du Fauxbourg S. Germain des Prez à Paris, Mademoiselle la Chauffeure la Planche âgée de 45 ans, femme craignant Dieu, humble & débonnaire, à laquelle Notre-Seigneur donna une fin heureuse & paisible conforme à sa vie.

Le Mercredi 29, mourut à Paris la Présidente Dorlé âgée de 67 ans, à laquelle son Confesseur ne voulut donner l'absolution, pour n'avoir jamais voulu pardonner aux enfans de feu son mari, encore qu'ils fussent venus vers elle lui demander pardon fort humblement.

nant le sieur de Manicamp son parent.

Pendant ce siège il arriva que le Roy pressé par les sollicitations de sa Maîtresse, à laquelle il avoit promis de l'épouser, demanda son avis à Monsieur de Sanci, qui lui

dit qu'avant toutes choses, il devoit chercher les moyens, de dissoudre son mariage, devant que de commencer à se marier; ce qui fâcha si fort la Marquise, qu'elle ne lui pardonna jamais.

225

1596. blement. Qui étoit la mort d'une infidèle & non d'une Chrétienne.

Le Jeudi 30, fut mis en terre à Paris un Financier nommé Bourloh, fils du Sire Bourlon Drappier, qui étoit un nouveau marié, lequel s'étoit si bien échauffé le Mardy de devant à danser la volte, qu'en vingt-quatre heures il en mourut sans qu'on lui pût jamais donner remede.

Le Vendredy dernier May, mourut à Paris en la force & la fleur de son âge le Vicomte d'Aubeterre ²²⁵, jeune Gentilhomme fort dispos & gaillard, emporté en peu de jours de ces fièvres pestilentes & pourprées qui reſſeignoit, où les Medecins par leur confession même, ne connoissoient rien. Car même les simples fièvres tierces & les flux de ventre se tournoient en pourpre, & ceux qui en échappoient, alloient (comme on dit) jusques au riquet, & les gangrenés leur survenoient, principalement aux parties de derriere & aux fesses, desquelles il leur falloit couper de grands morceaux, ce qui les sauvoit. Les jeunes & les forts y demeueroient plutôt que les vieux & les foibles, comme nous en eumes un exemple près de nous d'un Fourbisseur qui étoit le plus fort

225 Le Vicomte d'Aubeterre.] Jacques * Esparbés mort âgé de trente ans, sans avoir été marié, il étoit fils de Philippe d'Esparbés Seigneur de Lus-

san, Vicomte d'Aubeterre, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine du Chateau de Mauvesin pour le Roy de Navarre.

276

fort homme de Paris, & demouroit au coin 1596.
de la rue Poupée, lequel en la fleur de son âge,
on fut trouffé en moins de quatre jours. La mau-
vaise maladie y reñoit aussi, & en moururent
entre autres Madame Renuffon & le fils de M.
Desjardins Conseiller.

La constitution du tems étoit vaine, mauf-
sade & pruvieure. Car on eut cer année l'Été
en Avril, l'Automne en Mai, & l'Hiver en
Juin.

En ce mois mourut à Paris la Chevaliere du
Guet, femme de plaisir & regrettée beaucoup
de celles de cette profession.

Le Roi en ce mois octroya ses Lettres Pa-
tentes pour tenir les grands jours en la Ville
de Lyon.

Le dernier de ce mois à cinq heures du ma-
tin fut enterrée la Présidente Dorfé sans aucu-
ne pompe ni cérémonie selon la disposition &
ordonnance de sa dernière volonté, par laquel-
le il sembloit, veu sa fin peu Chrétienne, avoir
voulu en ce dernier acte chercher encore la
gloire du monde, sous prétexte de la fuir.

J U I N.

Le Mardy 4, M. Rapin ²²⁶ prit prisonniers
sur

²²⁶ M. Rapin.] Nicolas
Rapin Prévôt de la Con-
table, homme vigilant
& brave, le même qui quel-

ques années après, prit par
adresse Guy Edet de Beau-
manoir * qu'on appelloit
dans les actes de son pro-
cès

* *De Thou*, T. V. L. 118. p. 174. 178. & 180.

1596. sur un nommé Pajor, qui tenoit un Cabaret rue de la Huchette, quatre mattois, qui en buvant disoient des injures du Roy, & dont il y en eut un qui dit, que si on eût pû s'assurer de la Porte S. Martin, qu'on eût fait un beau coup pour les Catholiques.

Le Mercredi 12, mourut à Paris la Présidente Chaudon d'une inflammation de poulmons.

Le Vendredi 14, mourut à Paris M. Salé Procureur au Parlement d'un grand cathare qui le suffoqua en deux jours. Il étoit homme de bien & de mes amis.

Le Vendredi 21, à huit heures du soir mourut à Paris en sa maison Madame Cotton ma Bonne mere âgée de 71 ans, femme vertueuse & la mere des pauvres.

Deux des Monthelons la suivirent, à sçavoir le petit fils unique de l'Avocat de Monthelon son neveu, qui mourut de peste en sa maison, & le Docteur Monthelon son pere, qui mourut de la même maladie & en même tems à Aubervilliers. Ainsi en moins de trois mois

Dieu

cès le *Baron de Fontenelle*, par considération de sa famille. Il fut un fameux Ligueur & Brigand, qui exerçoit ses voleries sur toutes sortes de personnes par mer & par terre : il obtint grace du Roi en 1598.

mais ayant en pleine paix entretenu * des intelligences avec les Espagnols, lorsqu'il étoit sur le point de leur livrer l'Isle de Tristan située en Bretagne fut prévenu par Rapin & rompu à Paris en 1602.

207

* *Matthieu, Hist. de 7. années.*

• Dieu en retira à foi quatre du nom des Mon- 1596.
thelons.

• Par le rapport fait ce jour à la Police, il y avoit cent malades de la contagion dans l'Hôtel-Dieu de Paris.

L'Avocat Boullart en mourut en vingt-quatre heures au Faubourg S. Germain avec plusieurs autres.

M. de Malassi ²²⁷ Gouverneur de la Capelle, M. Blanchart ²²⁸ Conseiller en la Cour, homme de bien & regretté comme tel de tous les gens de bien, le Sire Hebert ²²⁹ Marchand demeurant devant le Palais, grand Ligueur, moururent en ce mois de ces fièvres chaudes & pestilentes qui regnoient à Paris.

Le Médecin Liebaud homme docte, mourut sur une pierre où il fut contraint de s'asseoir en la rue Gervais-Laurent à Paris.

Mademoiselle de Guise ²³⁰ fut malade en ce mois

²²⁷ Monsieur Malassi.] Le même qui l'année dernière par négligence, ou par crainte † rendit aux Espagnols le Fort de la Capelle, dont il étoit le Commandant, ayant capitulé le sixième jour du siège.

²²⁸ M. Blanchard.] Nicolas Blanchard Conseiller en la Cour du Parlement

de Paris * depuis le 4. du mois de Décembre de l'an 1583.

²²⁹ Le Sire Hebert.] Il étoit grand Ligueur, & étoit aidé de Compans autre fameux Ligueur, qui eurent beaucoup de part au projet des barricades.

²³⁰ Mademoiselle de Guise.] La beauté de Louise-Marguerite de Guise lui

† D' Aubigné, Tome III. Liv. 4. ch. 9. pag. 492.

* Dial. du Mah. & du Man.

1596. mois à Paris, mais elle n'en mourut pas, pour ce que ce n'étoit (ainsi qu'on disoit) qu'une maladie provenant du poulter, sur lequel furent divulguez ces vers à la Cour & à Paris:

*La honte fut ta maladie,
Tu fus malade du Poulter,
Qui fit reconnoître ta vie
Et le jeu de ton cœur follet:*

Tu

lui avoit attiré plusieurs illustres amans †. Anne d'Anglure Seigneur de Givry fut un des premiers qui desira d'en être aimé; mais Mademoiselle de Guise ne répondoit pas à ses desirs, comme il l'auroit souhaité, parce qu'elle avoit quelque préention sur le cœur du Roy qui avoit demandé son portrait & remaignoit être disposé à l'épouser, pourvu que ce mariage engageât les Chefs de la Ligue à rentrer sous son obéissance. L'esperance d'une Couronne lui fit mépriser tous ceux qui osèrent se déclarer ses amans; mais un jour que le Duc de Bellegarde avec quelques autres Seigneurs de l'armée du Roy †, s'é-

toit approché des fosses de Paris, à la faveur d'une treve, pour converser avec les Dames de cette Ville; il apperçut Mademoiselle de Guise, & la trouva si aimable, qu'il ne put s'empêcher d'arrêter longtems les yeux sur elle, donc cette Princesse s'étant apperçue; ne douta point qu'elle n'eût fait la conquête du Duc, & dès ce moment elle se consola de la perte de la Couronne dont on lui avoit donné esperance, pourvu qu'elle pût passer le reste de ses jours avec un homme pour qui elle sentoit déjà un grand penchant. Mais deux choses sembloient s'opposer à ses desirs; premièrement le Duc de Bellegarde avoit été

† Galant. des Rois de France.
‡ Robert de S. Lary.

D' H E N R Y I V.

303

*Ta honte fit que la mort blême
Voyant ton impudicité,
Te jugea être là mort même
De l'honneur & de chasteté.*

1596.

*Princesse, tu est assez morte,
Tu ne dois plus craindre la mort;
Celles qui vivent de la sorte,
Meurent assez sans son effort.*

J U I L L E T.

Le Lundy 15, mourut à Paris pulmonique;
&

été accusé d'avoir contribué à la mort du Duc de Guise son pere qui avoit été tué à Blois. qui l'obligeoit par mille raisons de bienséance, de ne point penser à lui. Secondement la Duchesse de Guise sa mere s'étant fait montrer le Duc de Bellegarde le même jour que sa fille avoit commencé de l'aimer, eut pour lui des sentimens aussi tendres que ceux de sa fille, & devint sa rivale. La premiere difficulté fut levée par l'entremise de quelques uns des amis du Duc de Bellegarde, qui le justifierent du meurtre qu'on lui im-

posoit. Ils y réussirent si bien, que la Duchesse leur temoigna qu'elle n'avoit jamais ajouté foi à ces calomnies, & défendit même à sa fille d'accuser le Duc à l'avenir de la mort de son pere. A quoi elle obéit sans peine, & entretenit avec lui un commerce de lettres, à l'insçu de sa mere sa rivale. Le Duc de Bellegarde ayant trouvé le moyen de servir la mere & la fille, & encore Madame Gabrielle sa premiere Maîtresse, les vers qui sont dans le Journal expliquent assez clairement la nature de la maladie du Poulet.

231

¶ Catherine de Cleves Duchesse d'Eu,

1596. & à la fleur de son âge, M^e Savinian de Bellemaniere Chauffecire de France, & mon Commis : la femme âgée de 80 ans l'ayant survécu à son grand regret.

Le Mercredi 17, le septier de bled froment fut vendu 30 francs dans les Halles de Paris, & le Samedi suivant à cause du beau tems, ramanda de deux écus dix sols.

Le Jeudi 18, mourut à Paris de la contagion Mademoiselle Seure, fille du Président Chaudon, jeune Damaoiselle, qui étoit (à ce qu'on disoit) de facile accès & composition.

Le Dimanche 21, sur les dix heures du soir, fit son entrée à Paris ²³¹ le Cardinal de Florence Alexandre de Medicis, Envoyé du Pape en France pour Legat, auquel on fit l'honneur qu'il méritoit. Car il ne vint jamais un meilleur Legat en France, ni plus paisible que celui-là.

En

²³¹ Fit son entrée à Paris.] Le Pape envoyant en France le Cardinal Alexandre de Medicis *, s'acquit l'amitié du Roy, & en mêmetems abaisa beaucoup l'insolence des Espagnols, qui depuis l'abolution qu'il lui avoit donnée, employoient à Rome mille faux rapports, pour faire en sorte que le Pape se repentit de l'avoir absous. Dès que ce Prélat sage, moderé & détaché des interès des Espagnols, fut arrivé à Chartres, Sa Majesté accompagnée du Duc de Mayenne & des plus grands Seigneurs de la Cour, l'alla visiter en poste; puis beaucoup de Prélats François furent le saluer à Montlhery: enfin s'avancant

* *Moreri.*

§ *Chron. Noven. Tom. III. pag. 618. & suiv.*

• En cette cérémonie le petit Prince fut porté ^{1596.} & en tomba ce jour à Paris tout plein de malades de la contagion.

• Le Vendredy auparavant le Roy étoit allé au devant de lui, & y avoit mené le Duc de Mayenne, disant qu'il avoit aussi grand besoin que lui d'une bonne absolution.

On comptoit jusqu'à 24 ou 25 lieues que le Roy avoit fait ce jour, & fait faire au Duc de Mayenne, qui se plaignoit fort de tels exercices, dont on dit qu'il se retrancha sur les bourelles. Car étant à Paris il but si bien à la santé du Roy avec Messieurs d'Espéron, Schomberg & Sanci, qu'il les fallut emporter tous saouls.

Trois cens cinq malades de la contagion furent comptez en ce mois dans l'Hôtel Dieu de Paris.

Plusieurs bonnes Maisons de la Ville en furent infectées. Car elle tomboit sur les plus gros

s'avançant vers Paris, le jeune Prince de Condé premier Prince du Sang, & le Duc de Montpensier furent au devant & l'accompagnerent jusques à S. Jacques du Haut Pas, où l'après-dinée, le Clergé & tous les Magistrats de la Ville, avec l'Université furent l'accompagnés jusques à Notre-Dame, marchant sous un poile de damas rouge, porté par les Bourgeois, suivi du

Prince de Condé & du Duc de Montpensier, d'un grand nombre de Prelats, Archevêques & Evêques vêtus de violet, & de Messieurs du Parlement & des Cours Souveraines.

232 *Le petit Prince fut porté.*] C'est le Duc de Vendôme fils de Gabrielle d'Estrees : Duc de Vendôme, qui a fait la branche des derniers Ducs de Vendôme.

306 JOURNAL DU REGNE.

1596.

gros. En la Paroisse Saint Nicolas, à la Porte Montmartre, à la Croix des petits Champs, aux Fauxbourgs S. Denys, S. Honoré & S. Martin, où à cause de la pauvreté & saleté où s'entretient le petit peuple mal nourri & comme entassé l'un sur l'autre, cette maladie avoit accoutumé de racler tout, il y en avoit fort peu. Mèmement dans le Fauxbourg S. Marceau ne s'en remarquoit que trois ou quatre maisons, le Fauxbourg S. Germain en étoit beaucoup plus infecté, encore qu'il fût sans comparaison plus aéré & moins serré. Ce qui est digne de remarque.

Le Vendredy 26, furent faites défenses à son de trompe & cri public à toutes Revendeuses, de revendre ou porter hardes aucunes par la Ville, sur peine de confiscation desdites hardes, de l'amende & du fouet.

A O U S T.

Le Samedy 3, fut fait le Service dans l'Eglise des Augustins à Paris, de feu M. de Roiffi, décedé deux ou trois jours auparavant en sa maison d'une longue maladie, qui étoit plus d'esprit que de corps, & fut enterré sans aucune pompe ne cérémonie, à cause de la contagion qui regnoit.

Ce jour l'Avocat du Roy Servin fit cadener le cimetiére S. André, pour ce que sa maison en étoit contigue.

Le Dimanche 4, mourut à Paris de la maladie la mere du Sire le Comte, âgée de 80 ans. Elle avoit une peste & deux charbons.

Le Mardy 6, mourut la fille de M. de Cher-

mois Conseiller, d'une mort soudaine & inopinée. 1596.

Le Jeudy 8, mourut à Paris Mademoiselle de Maumarcas, Dame d'honneur de Madame de Nemours, qui l'étoit allée voir, ne pensant pas que ce fût la peste.

Le Vendredy 23, mourut de la maladie en la rue des Vignes (où il avoit été transporté) Pierre de Larue²³³ Tailleur demeurant au bout du Pont S. Michel, jadis un des Gouverneurs de Paris pendant la Ligue, & mourut furieux & hors de son esprit, criant les chats d'Espagne, regretté de tous les bons yvrognes & vau-neans comme lui, & en ayant beaucoup qui s'attendoient de le voir pendre, & non pas mourir dans son lit.

Chenet & du Loir, appellé vulgairement le grand Guillaume, avec un nommé la Rocque Clerc

²³³ Pierre de Larue.] Pierre de Larue, que M. de Thou appelle quelquefois Jean, étoit un Tailleur d'habits, Emissaire des Seize, grand fripon, débauché & zélé Ligueur. En 1588. il se mit à la tête des mutins, qui par leurs menaces empêchèrent l'enregistrement des Lettres, que le Comte de Soissons frere du Prince de Condé & du Prince de

Conti avoient obtenues du Roy de Navarre l'année précédente. Ces deux Princes s'étant apperçus des desseins de la Maison de Guise contre leur Maison de Bourbon, se retirèrent dans le parti du Roy de Navarre. Le premier ayant joint ce Prince à Montreuil, & le second s'étant rendu au Camp des Allemands à Auneau; le premier se fit absoudre, quoique

1596. Clerc des Sergens de Paris, lui firent compagnie, & moururent tous quatre à huit jours près l'un de l'autre, comme compagnons d'armes & massacre, même de la S. Barthelemy, de laquelle ils étoient des principaux bourreaux; aussi finirent-ils leurs jours paivement & miserablement.

En ce même tems advint à Paris une mort étrange d'un nommé Bocquet²³⁴, autrefois Echevin de Paris, qui par desespoir d'un procès qu'il avoit perdu (encore qu'il lui restât assez d'autre bien pour vivre sans cela, & trop) se coupa la gorge lui-même dans son cabinet.

On

que avec bien de la peine, par le Legat. Morosini, des censures qu'il avoit encourues, pour s'être joint avec les Huguenots; & pour plus grande sûreté il avoit obtenu du Roy Henry III. des Lettres de remission pour cette faute*; lorsqu'il voulut les faire enteriner au Parlement, les Ligueurs ayant à leur tête Pierre Larue homme méchant & débauché, firent tant de bruit & de menaces, que la Cour n'osa passer outre §. Ce fut encore lui, qui après la mort des Guises se mit à

la recherche de Monsieur le President de Thou, pour le mener à la Bastille; mais ne pouvant le trouver pour lors, y fit marcher Madame de Thou, sur ce que les Seize soupçonnoient, quoique injustement, son mari d'avoir eu part à la mort de ces deux frères.

²³⁴ Nommé Bocquet.]
Maitre Simon Bocquet † fut élu Echevin de Paris le 18 Aoust 1570. à la place du Sieur Kerver, Claude Marcel étant Prevôt des Marchands.

238

* De Thou, T. IV. Liv. 94. pag. 344.

§ Tome IV. Liv. 94. pag. 392.

† Dubreuil, Tome III. pag. 764.

On le tenoit pour homme d'esprit , mais de très-mauvaise conscience ; laquelle lui fit enfin son procès , si que servant de témoin & de Juge à ce misérable , fut aussi son bourreau pour exécuter le juste Jugement de Dieu sur sa personne. Ce qui nous doit apprendre d'adorer en toute humilité la Justice de Dieu , & n'abuser jamais , s'il est possible, de sa longue attente & miséricorde. Ses enfans avoient fait porter le corps à S. Innocent , & courir le bruit qu'il étoit mort de la maladie. Mais il fut détérré , le fait ayant été découvert.

En ce mois la maladie se repandit aux Villages d'alentour de Paris , ce qui déchargea la Ville , où elle continuoit toujours , mais avec moindre furie & danger. Tellement que sur la fin du mois beaucoup en guérissent , & entre les autres de qualité Mademoiselle Hottoman & la Présidente Cirier.

Deux cens sortirent de l'Hôtel Dieu guéris , (ce qu'on n'avoit point vû) mais leur coulant encore la maladie , en infectèrent tout plein par la mauvaise Police de Paris qui les laissoit sortir sans être tout-à-fait guéris.

Une autre sorte de maladie dangereuse pour beaucoup regnoit en ce tems à Paris , qui étoit une volerie comme publique , principalement des maisons laissées. Car on n'oïoit parler d'autre chose toutes les nuits que de maisons volées.

En ce mois un Maître des Requêtes Breton nommé la Grace , de mes anciens amis & compagnon d'étude , mourut à Paris d'une fièvre chaude & pestilente.

Le Mardy 3 Septembre, le tems s'étant tourné au midi, survint un grand tonnerre la nuit, qui renouvela fort la maladie à Paris, où on disoit qu'il en étoit tombé tout à coup jusques à 500 malades.

Les Mariniers & Bateliers disoient qu'ils avoient vû cette nuit au Ciel des apparitions effroyables, & entre autres choses des biètes sur lesquelles on portoit des corps morts. Mais on se les figure tels que l'on veut, principalement sur l'eau.

Ils contoient aussi qu'ils avoient vû une étoile plus grande que les autres, qui s'étoit fendue en trois, & qu'à l'instant le tonnerre étoit survenu.

Le Vendredy 6, mourut de la maladie le Prieur des Augustins dans son Couvent des Augustins à Paris.

Le même jour mourut de ladite maladie dans les Augustins notre Maître Dubourg, un des plus anciens de cet Ordre, & qui étoit aussi peu superstitieux qu'ignorant.

Huit jours auparavant étoit decedé de ladite maladie dans le même Couvent Frere Laurent Augustin, auquel on trouva 500 écus, encore que ce fût un bon Moine, sans reproche, & des moins vicieux de cette maison.

Le Samedi 7, mourut à Paris de la maladie Hachette Bonnetier demeurant sur le Pont S. Michel. On l'appelloit l'espion des Seize pendant la Ligue, de laquelle il étoit autant haï, comme il étoit aimé de tous les bons serviteurs du Roy.

Le¹ Lundy 9, furent pendus en la Grève à Paris deux de ces Voleurs de maisons, & furent pris six autres par Rapin, auxquels tous six on trouva la fleur-de-lis.

1596.

Ce jour fut pendu à Meaux un Italien pensionnaire du Cardinal d'Autriche 235 à 25 écus par mois (comme il confessa lui-même) pratiqué pour tuer le Roy avec une arbalette de nouvelle invention. Sa Majesté voulut parler à lui, & lui demanda si ce n'étoit pas lui qui une fois à la Franche-Comté lui avoit tenu l'étrier pour monter à Cheval : Ce qu'ayant reconnu, le Roy lui demanda derechef, s'il ne lui souvenoit point des moyens qu'il lui avoit voulu donner pour prendre un Fort, dont son Conseil n'avoit pas été d'avis, ce qu'il confessa : & alors le Roy se retournant vers ceux qui l'environnoient, leur dit, je vous dirai bien plus,

235 *Cardinal d'Autriche.*] Albert VI. Archiduc d'Autriche & étoit le sixième fils de l'Empereur Maximilien II. & de Marie d'Autriche, il fut destiné à l'Eglise, & fut d'abord Cardinal & Archevêque de Tolède ; on lui donna en 1583. le Gouvernement de Portugal *, & sa conduite plut tellement à Philippe II. Roy d'Espagne, qu'il le nomma

Gouverneur des Pays-Bas. Il arriva à Bruxelles au mois de Fevrier de l'au 1596. en la même année il prit la Ville de Calais, puis Ardres, & deux ans après il renonça au Cardinalat, & épousa en 1598, Elizabeth. Claire - Eugenie d'Autriche Infante d'Espagne, qui lui porta en dot les Pais-Bas Catholiques dont il fut le Souverain.

236

§ De Thou.

* Moreri.

1596. plus, & crois qu'il lui en souvient bien, c'est qu'il me fit perdre six vingt chevaux que j'avois envoyez pour sonder le gué; & si j'y eusse été, comme ce coquin m'en avoit fait venir la pensée, indubitablement j'étois perdu.

Le Mardy 17, moururent de la maladie à la Porte Busli le Thuillier & la Thuilliere, & y en eut ce jour huit d'enterrez au Fauxbourg S. Germain.

Le Jeudy 19, le Roy dîna aux Thuilleries avec Mathurine ²³⁶, laquelle moyennant 500 écus qu'on lui promit, fit parler au Roy (encore qu'il l'eût très-expressément défendu) Mademoiselle de Planci femme du Controlleur des Debets, de laquelle le mari étoit appelant de la mort, pour avoir rompu les coffres de son beaupere, où étoient les deniers du Roy. Cette Damaoiselle qui étoit fort belle & honnête étant devant le Roy s'évanouit en lui présentant son placet, & tomba à la renverse. Le Roy lui-même la releva & lui fit apporter du vin; & étant touché de commiseration sur elle, lui accorda la grace qu'elle lui demandoit, encore qu'il l'eût refusée à de bien grands Seigneurs de la Cour, lui disant seulement que son mari regardât d'être plus sage une autre fois.

Le Dimanche 29, du Lac Conseiller au Châtelet mourut à Paris de la maladie, qu'on disoit qu'une garce avec laquelle il avoit couché lui avoit donnée.

M. de Pleurs Conseiller en la Cour, bon homme, mais simple, péchant plus en son état

²³⁶ Mathurine .] Voyez la remarque sur ce mot par

par ignorance que par malice, M. Denys Secrétaire du Roy un de mes amis, un Maître ès-Arts nommé Brejon âgé de 72 ans, demeurant au Collège de Lizieux où il avoit fait 25 ans la première, & auquel furent trouvez huit mille écus la plupart en or, auprès desquels il se laissoit mourir de faim, & un nommé le Capitaine la Croix Linger du Palais, grand Ligeur qui s'étoit promis de parfaire la maison & cheminées des Fauxbourgs S. Germain, des marbres du Controleur du Mas, moururent à Paris, comme aussi firent les deux plus vieux hommes de la Ville, à sçavoir le Sire de Bourdeaux & le Sire de Peultre, qui eussent fourni ensemble près de 200 ans.

O C T O B R E.

Le Jeudy 10 Octobre un nommé Boutault natif de Berri, fut pendu en la Place de Grève à Paris, pour avoir tué un Sergent de Blois, qui lui faisoit un exploit. Sa sentence lui ayant été prononcée, il dit tout haut qu'il en appelloit aux grands jours.

Le Mercredy 16, le Roy fit son entrée à Rouen ²³⁷ où il avoit assigné une forme d'Estats,

237 Son entrée à Rouen.] mandje, obligerent le
Quelques bruits qui cou- Roy d'aller à Rouen *,
rurent alors §, qu'on vou- où il fut reçu magnifique-
loit créer un Duc de Nor- ment, les habitans de cette
Ville

§ Mezeray.

* Clon. Nouv. T. II. pag. 626.

LE

Ville ayant dépensé à son entrée plus de quatre cens mille écus ; mais il avoit un motif plus pressant & plus réel, qui étoit de chercher les moyens les plus innocens pour trouver de l'argent, se trouvant depuis quelque tems dans un état si disetteux pour un Roy, qu'on ne pourroit pas le croire, ou même l'imaginer, si lui même ne l'assuroit dans une lettre qu'il écrivit à M. de Rosni en ces termes * :
Mon ami, je vous veux bien dire l'état où je me trouve réduit, qui est tel que je suis fort proche des ennemis, & n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnois complet que je puisse endosser ; mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints trouez au coude, ma marmite est souvent renversée, & depuis deux jours je dine & soupe chez les uns & les autres, mes pourvoyeurs disant n'avoir

plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu de l'argent ; partant jugez si je mérite d'être ainsi traité, & si je dois souffrir plus longtemps que les Financiers & Tresoriers me fassent mourir de faim, & qu'eux tiennent des tables friandes & bien servies, que ma maison soit pleine de nécessité & les leurs de richesses & d'opulence, &c.

238 Assigné une forme d'Etats.] Pour trouver de l'argent, tant pour l'entretien de la Maison du Roy, que pour les armées, Sa Majesté convoqua à Rouen plusieurs notables du Royaume ; la peste qui étoit dans Paris, ne lui permettant pas de faire cette assemblée dans la Capitale. Il ne voulut nommer aucun des Deputez qui devoient s'y trouver ; mais pour s'attacher le cœur du peuple, il lui en laissa la nomination &c. Cette assemblée

* *Æconom. Royal. T. I. ch. 6. p. 610.*
 6 De Thou.

Le lendemain de cette entrée fut fait par commandement du Roy dans la grande Eglise de Rouen, le service du Cardinal Tolet ²³⁹ Espagnol Jesuite, auquel Sa Majesté assista & commanda davantage qu'on eût à lui en faire par

semblée se tint dans la Salle de l'Abbaye de Saint Ouen, où se trouverent & prirent place à la gauche du Trône, Henry de Bourbon Duc de Montpensier Gouverneur de Normandie, Henry de Savoye Duc de Nemours, Henry de Montmorenci, Louis de Nogaret Duc d'Espéron, Albert Duc de Gondy, Jacques de Maignon pour le Prince de Condé absent; au-devant dans un siège plus bas, les quatre Secretaires d'Etat; à la droite le Cardinal Alexandre de Medicis Legat, les Cardinaux de Gondy & d'Yvry & plusieurs Evêques; au-dessous de ces Prelats, les Præsidents des Cours du Royaume, Achille de Harlay, Pierre Seguier; Guillaume d'Assis, pour le Parlement de Bourdeaux; Pierre Faber S. Jory, pour le Parlement de Toulouse,

ensuite les Députez des Chambres des Comptes, des Finances, &c.

Monsieur de Rosni remarque que ces Députez ne voulurent point être distinguez par les trois Ordres accoutumez, de crainte que les Nobles, quoiqu'en petit nombre, ne pretendissent faire un Corps separé, auquel ils ne vouloient pas admettre les Officiers, mais prétendoient les reduire au rang du peuple, & les précéder soit en général, soit en particulier; & c'est pour cette raison qu'ils prirent un titre nouveau, & se firent appeller *Messieurs les Notables*.

239 *Le service du Cardinal Tolet.*] En reconnaissance des services que ce Cardinal avoit rendus au Roy, pour terminer la reconciliation de ce Prince avec le S. Siège, quoi-
qu'il

1596.

par toutes les Villes de son Royaume. L'occasion de cet honneur, étoit l'avis que M. d'Evreux avoit donné à Sa Majesté du grand devoir que lui avoit rendu ledit Cardinal à Rome pour le fait de son absolution à laquelle il avoit porté le Pape. Il étoit mort à Rome au mois de Juin dernier, & avoit été empoisonné, selon le bruit commun.

Le Lundy 21, deux Prêtres, l'un sorcier & l'autre putier, se battirent dans l'Eglise du S. Esprit à Paris. Le premier venant de dire la Messe, avoit oublié sur l'Autel la coëffe d'un enfant nouveau né. Le putier venant à dire la sienne sur le même Autel, comme l'autre y fut venu pour ravoit sa coëffe, & celui qui disoit la Messe ne la lui voulant rendre; commencerent avec grand scandale de tout le peuple de

qu'il sçût que le Roy d'Espagne son Souverain s'y opposât. Il travailla fortement* pour la conclusion de cette grande affaire: après la mort Henry IV. ordonna que dans toutes les Eglises de France on feroit un service pour le repos de son ame: il assista lui-même à celui qui fut fait à Rouen avec toute sa Cour. François Tolet étoit natif de Cordoue en Espagne, sa science & sa vertu releverent la bassesse

de sa maison, il entra dans la Compagnie de Jesus., étant à Rome il s'acquit une grande reputation, & devint Predicateur des trois Papes Pie V. Gregoire XIII. & Urbain XII. puis sous le Pontificat de Gregoire XIV, Innocent IX. & Clement VIII. il fut employé dans des commissions très importantes, qui ne l'empêcherent pas d'écrire de doctes Commentaires sur divers livres de l'Écriture Sainte.

244

* Lettres de M. d'Offat.

se goupiller & tirailler l'un contre l'autre à 1596. qui l'auroit? Mais enfin le putier se trouva le plus fort, si bien que la coëffe lui demeura; & ayant accusé celui-ci de forcellerie le fit constituer prisonnier à l'Evêché, dont il trouva moyen par ses amis d'en sortir incontinent. Et se voulant venger de son Prêtre, ayant scû qu'il entretenoit une garce sur les Fossez d'entre la Porte S. Martin & S. Denys, fit si bien guet, qu'il surprit le Prêtre & la garce ensemble, & par un Commissaire fit mener l'un & l'autre en prison. La garce avoit un cotillon vert bandé de trois bandes de veloux.

Le Samedy 26, un Tailleur demeurant à Paris en la rue S. Honoré, fut pendu à la Croix du Tirouer, pour avoir tué sa femme.

En ce mois mourut en sa maison de campagne M. Angenoust ²⁴⁰ Conseiller en la Grand-Chambre du Parlement de Paris, & aux grands jours. Mourut M. le Bossu ²⁴¹ sieur de Montion aussi Conseiller, auquel on trouva après sa mort six mille écus comptant, étant homme fort avare, mais bon Juge, ce qu'on avoit dit autrefois d'Angenoust, mais on ne le disoit plus.

²⁴⁰ M. Angenoust.]
 Jeôme d'Angenoust fut
 reçu Conseiller * le 16.
 Decembre 1558. Cette fa-
 mille a donné cinq Con-
 seillers à la Cour du Par-
 lement de Paris.

²⁴¹ M. le Bossu.] Oli-
 vier le Bossu § Conseiller
 en la Cour du Parlement
 de Paris depuis le premier
 du mois de Septembre de
 l'an 1570.

* Blanchard
 § Le même

1596. En ce même mois un Gentil-homme venu de l'armée à Paris, s'étant logé à la Place Maubert, & là tombé grièvement malade, après s'être confessé & avoir reçu le Sacrement, se transperça de son épée criant qu'il étoit damné, & qu'il l'avoit reçu à sa condamnation. Et en cet état mourut 24. heures après avec des cris & gemissemens épouvantables.

La Goupiliere Chanoine de la Sainte Chapelle mourut en ce mois à Paris en sa maison canoniale du Palais, & le même jour mourut à Paris Mademoiselle de Sainte More.

Grande mortalité à Amiens en ce mois, où on faisoit compte de quinze cens personnes mortes de peste en 15 jours, & de six-vingt enterrées pour un jour.

En ce mois ceux de la Religion, aidés de l'Ambassadeur d'Angleterre, firent Requêtes au Roy pour la manutention & amplification des exercices de leur Religion, & disoit-on que M. le Connétable avoit parlé pour eux, & que les Catholiques, & principalement ceux de l'Eglise, en étant mal contens, avoient dit de lui, que tout lui étoit bon, pourvu qu'il emplît ses bouges.

Florent Chrétien ²⁴², qui avoit été Précepteur

<p>²⁴² Florent Chrestien.] Il est appellé en Latin * <i>Quintus Septimius Florens</i> <i>Christianus</i>: <i>Quintus</i>, par- ce qu'il étoit né le cinquié-</p>	<p> me enfant de son pere & de sa mere, & <i>Septimius</i>, parce qu'il étoit né au sep- tième mois de la grossesse de sa mere. Il nacquit à Orleans</p>
---	---

* De Thou, Tom. V. Liv. 567. pag. 102.

Le Roy Très-Chrétien Henry IV. à present regnant, homme docte mourut au commencement de ce mois à Vendôme. 1596.

N O V E M B R E.

Le Lundy 4 Nôvembre, vinrent les nouvelles à Paris de la mort de M. Pithou Avocat ²⁴³ au Parlement de Paris, decedé en sa maison de Nogent près Provins le premier jour de ce mois, homme de bien & très-docte, & une des lumieres du Palais.

Le Mardy 12, furent brulez à S. Germain en Laye deux Sodomistes, qui avoient vilepé & gâté deux Pages de M. le Prince.

Un Apoticaire nommé Gonnier mourut ce jour à Paris, & entre autres choses se confessa de ce qu'il n'étoit point entré de bonne rhubarbe en sa maison il y avoit plus de huit ans. Le

Orléans de parens Nobles; il s'attacha à la Médecine dans laquelle il fit de grands progrès, puis fut choisi pour être Precepteur du Roy; le peuple lui a obligation d'une traduction d'Oppien, & de quelques Comedies d'Aristophane.

²⁴³ M. Pithou Avocat. }
Pierre Pithou fit ses études sous Turnebe & Cujas,

& les égala bientôt. Henry III. le fit Procureur Général dans la Chambre de Justice de Guyenne * en 1582. Sous Henry IV. il travailla avec zèle pour la réduction de Paris à l'obéissance de ce Prince: il a publié un très-grand nombre de beaux ouvrages, qui lui ont acquis le nom de *Varron de la France*.

1596.

Le Mardy 26, fut faite l'ouverture du Parlement pauvre & pierre, car il ne s'y trouva qu'un President qui étoit Blancmesnil & pas un des Avocats du Roy, laquelle sterilité on imputoit à la maladie, qui regnoit toujours à Paris.

En ce mois de Novembre le Roy à l'entrée de ses Etats de Rouen, fit une fort belle harangue ²⁴⁴, mais brusque & courte selon son humeur,

²⁴⁴ Une fort belle harangue.] Cette harangue que * le Roy Henry IV. prononça à l'entrée de l'assemblée des Notables du Royaume, que M. d'Aubigné appelle Petits Etats, est rapportée par plusieurs Historiens § en ces termes. . . . » Si je voulois acquérir le titre d'Orateur, j'aurois appris quelque belle harangue, & la prononcerois avec assez de gravité; mais Messieurs, mon desir tend à des titres bien plus glorieux, qui sont de m'appeller Libérateur & Restaurateur de cet Etat. ¶ Pour à quoi parvenir, je vous ai as-

» vos dépens, comme moi
» aux miens, que lorsque
» Dieu m'a appelé à cette
» Couronne, j'ai trouvé
» la France non-seulement
» quasi ruinée, mais
» presque perdue pour
» les François. Par la
» grace divine, par les
» prières, par les bons
» conseils de mes serviteurs,
» qui ne font profession
» des armes; par l'épée
» de ma brave & généreuse
» Noblesse (de laquelle
» je ne distingue pas
» mes Princes, pour
» être notre plus beau
» titre de foy de Gentilhomme)
» par mes peines & labeurs
» je l'ai sauvée de la
» perte, sauvons la à cette
» heure de ruine: par-

» ticipez

* De Thou, T. V. Liv. 117. p. 694.

§ Cayet, Chron. Noven. part. 3. p. 629.

¶ L'Auteur de l'Hist. des Fern. trouva de Fr. p. 108.

l'auteur, & qu'on disoit sentir un peu beau- t 596.

coup

» ticiper, mes Sujets, à
 » cette seconde gloire à-
 » veu moi, comme vous
 » avez fait à la premiere.
 » Je ne vous ai point ap-
 » pillez, comme faisoient
 » mes prédecesseurs, pour
 » vous faire approuver
 » mes volontez; je vous
 » ai fait assembler pour
 » recevoir vos conseils,
 » pour les croire, pour les
 » suivre; bref pour me
 » mettre en tutelle entre
 » vos mains, envie qui
 » ne prend guères aux
 » Rois, aux barbes grises
 » & aux victorieux; mais
 » la violente amour que
 » j'apporte à mes Sujets,
 » l'extrême désir que j'ai
 » d'ajouter deux beaux ti-
 » tres à celui de Roy, me
 » fait trouver tout aisé &
 » honorable. Mon Chan-
 » celier vous fera enten-
 » dre plus amplement ma
 » volonté.

Les principaux motifs
 de cette assemblée, étant
 de chercher les moyens les
 plus doux pour secourir
 l'Etat, il fut proposé trois
 avis, dit Monsieur de Ros-

ni*, le premier de com-
 poser un Conseil; dont la
 nomination des Conseil-
 lers appartiendroit à l'as-
 semblée, & ensuite aux
 Cours Souveraines; & se-
 roit nommé le Conseil de
 raison, parce qu'il la ren-
 droit à un chacun; le se-
 cond, de separer tous les
 reveus du Royaume en
 deux parties égales, dont
 l'une seroit affectée au
 payement des gages des
 Officiers, Fiefs, aumô-
 nes, œuvres publiques,
 dettes, &c. & l'autre au
 Roy pour l'entretien de
 ceux de son Conseil, de sa
 Maison, des Gens de guer-
 re, Artillerie, &c. ainsi
 supposé que les revenus du
 Royaume montassent à
 dix millions, il y en au-
 roit cinq pour le Roy, &
 cinq à la disposition du
 Conseil de raison: le troi-
 sième, d'imposer un sol
 pour livre sur toutes sor-
 tes de vivres, denrées &
 marchandises qui seroient
 vendues en détail.

Ces moyens étant ren-
 voyez au Conseil du Roy,

1596. coup son soldat. Il en voulut avoir l'avis de Ma-
dame

& surtout les deux premiers trouverent de grandes difficultez, parce que s'ils étoient approuvez, ce seroit dresser Autel contre Autel, former un Etat dans l'Etat même, établir deux Rois, & partager l'autorité Royale, sur quoy le Roy étoit prêt de les rejeter, lorsqu'il s'appercevant que Monsieur de Rosni en qui il avoit beaucoup de confiance, avoit froidement & en souriant suivi l'avis, contre sa coutume, il renvoya la décision au lendemain, pour avoir le tems de parler à Monsieur de Rosni, qui dit à Sa Majesté, qu'il avoit été surpris de l'impertinence des moyens proposez par Messieurs les Notables, & en même tems des ridicules apprehensions de Messieurs de son Conseil, que l'exécution de ces moyens étoit impossible, & de plus incompatible avec la forme d'un Etat Monarchique *, & que Sa Majesté

peut s'en convaincre, n'avoit qu'à faire semblant de les approuver, & en même tems dire à Messieurs les Notables, qu'ils eussent à travailler dans vingt-quatre heures à l'évaluation des revenus du Royaume, & de les partager en deux, dont vous choisirez le loy que vous jugerez à propos, doit ils ne purent venir à bout, à cause des contestations survenues entre eux.

L'imposition d'un sol pour livre, que le Roy laissoit auxdits Sieurs Notables, devint presque impossible par l'opposition qu'elle trouva dans diverses Provinces, & surtout à Poitiers, où le Conseiller d'Amours Commissaire pour l'établir, courut risque de la vie & reçut mille affronts; si bien que cette imposition qui fut appelée *la Pancarte*, après avoir été reçue en plusieurs Villes, en fut chassée entièrement.

* Le même, p. 703.

§ D'Aubigné, T. III. L. 4. ch. 6. p. 327

dans la Marquise sa Maîtresse²⁴⁵, laquelle cachée derrière une tapisserie l'avoit ouï tout du long. Le Roy lui en demanda donc ce qu'il lui en sembloit, auquel elle fit réponse que jamais elle n'avoit ouï mieux dire; seulement s'étoit-elle étonnée de ce qu'il avoit parlé de se mettre en tutelle. Ventre-Saint-Gris, lui répondit le Roy, il est vrai, mais je l'entens avec mon épée au côté.

En cette assemblée Langlois Prevôt des Marchands²⁴⁶, chargé de parler pour le peuple, s'en étant si mal & si froidement acquitté, qu'il fallut

²⁴⁵ *Vouloit avoir l'avis de Madame.*] Madame la Marquise de Beaufort que le Roy menoit par tout où il alloit, l'ôna avec raison la harangue de ce Prince, & le railloit finement de ce qu'il avoit dit qu'il vouloit se mettre en tutelle; elle esperoit que le Roy lui tiendrait la parole qu'il lui avoit si souvent donnée, l'ayant déjà porté à faire un Conseil pour trouver les moyens de dissoudre son mariage, afin de l'épouser. L'Archevêque de Bourges qui recherchoit la faveur de cette Marquise, avoit déjà proposé que les Evêques & la

Cour du Parlement de Paris, pouvoient dissoudre ce mariage, & remarier le Roy, puisque sa femme y consentoit, sans avoir recours au Pape qui ne le permettoit jamais, témoin l'exemple d'Henry VIII. Roy d'Angleterre; mais quand il seroit marié, le Pape le pardonneroit & ratifieroit le mariage. Cet avis ne fut pas suivi, & on prit les moyens de travailler à dissoudre ce mariage, par le consentement mutuel du Roy & de la Reine Marguerite.

²⁴⁶ *Langlois Prevôt des Marchands.*] Martin Langlois fut élu plusieurs fois pour

324 JOURNAL DU REGNE
1596. fallut que Talon Echevin ²⁴⁷ prît la parole pour lui, & parlât en son lieu (ce qu'il fit fort vertueusement) chacun en étant ébahi, le Roy tout en gauffant en donna la solution, disant que son Prevôt avoit la langue au talon.

En ce même mois courut à la Cour une prédiction d'un grand Magicien des Pays-Bas, qui disoit que le Roy devoit être tué dans son lit sur la fin de cette année par une conjuration des plus Grands de son Royaume, à laquelle on ajoutoit une histoire faite à plaisir ²⁴⁸ & à dessein d'une grande défaite de Chrétiens par le Turc, laquelle victoire étoit attribuée par tous ceux du pays à la justice que le grand Seigneur avoit faite d'une garce qu'il entretenoit.

pour être Echevin de Paris : il l'étoit * lorsque cette Ville se soumit à l'obéissance du Roy, & il rendit dans cette occasion des services très-considérables à S: M. qui le récompensa de la Charge de Prevôt des Marchands, & d'un Office de Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel par création nouvelle.

²⁴⁷ Talon l'Echevin.]
Omer Talon § Avocat en Parlement étoit Echevin depuis le 16 Aoust 1595.

homme naturellement éloquent, & qui repara le défaut de memoire de Monsieur Martin l'Anglois.

²⁴⁸ Une Histoire faite à plaisir.] A la Cour & à la Ville on ne parloit que du mariage que le Roy vouloit contracter avec la Maîtresse Madame la Marquise de Beaufort, & pour l'en dissuader on lui rapporta plusieurs histoires souvent inventées, dans lesquelles on insinuoit plusieurs suites tragiques ou infâmes, qui étoient inseparables de

* Le Grain, Decad. d'Henry 2^e and, L. 6. p. 273.
§ Dubreuil.

& qu'il avoit tuée de sa propre main pour contenter le peuple & ceux de sa Cour, auxquels elle étoit fort odieuse, & que depuis tout bonheur l'avoit suivi. Lequel conte étant venu aux oreilles du Roy, il s'en mocqua aussi-bien que de la prédiction, disant que pour cela il ne lairoit de voir sa Maîtresse, comme de fait il la baisoit devant tout le monde, & elle lui en plein Conseil; & étant accouchée en ce tems

ces sortes de mariages, dont le Roy fit si peu de cas, qu'il dit en même tems à Monsieur de Sancy alors son confident, qu'il étoit résolu * de le conclure: sur quoi Monsieur de Sancy lui représenta qu'il n'y avoit pas d'apparence que cent mille Gentilshommes, auxquels il commandoit & qui preferoient ce qui étoit de l'honneur à la vie & au bien, le pussent reconnoître pour Roy quand il auroit fait cette faute, que la réputation l'avoit élevé sur le Trône Royal, & qu'il en dechetroit facilement s'il la perdoit. . . Que les François honoroient ceux que les

Loix leur donnoient pour Roy, qu'il en avoit une preuve bien ample en sa propre personne, pour les grands maux qu'il leur avoit vû supporter, pour dé fendre la justice de sa cause; que Philippe Auguste n'étoit pas moins honoré & respecté dans ce Royaume; & néanmoins pour avoir voulu l'entretenir un somme de mauvaise vie, au préjudice de sa femme sage & vertueuse, il avoit été sur les termes de se voir dépeillé de son Etat. Comme sa vertu l'avoit élevé en l'état où il étoit, il seroit en un même tems méprisé & haï, si en
une

326 JOURNAL DU REGNE
1596. tems à Rouen d'une fille ²⁴⁹, le Roy y alloit
tous les jours & la regardoit remuer.

D E C E M B R E.

Le Lundy 22 Decembre, le Roy arriva à Paris, & le lendemain alla à l'Hôtel de Ville ; où il parla en Roy, envoya prisonnier à Saint Germain en Laye un Bourgeois de Paris nommé Carel, qui s'étoit mêlé de dresser quelque Requête pour les rentes de la Ville, des deniers desquels il prit huit mille écus menaçant de la Bastille le premier qui parleroit de sédition pour lesdites rentes ; car il avoit été bien averti qu'on en avoit parlé, & que le peuple murmuroit fort, ce qui ne se pouvoit autrement ; veu qu'on dit que la nécessité apprend à crier.

Le Samedi 14, il y eût une garce pendue à la Place Maubert ; qui avoit jetté son enfant dans

une affaire de telle importance, il faisoit une chose indigne de toutes les actions précédentes.

²⁴⁹ *Accouchée d'une fille.*] Cette fille fut appelée Catherine-Henriette que le Roy legitima l'année après, & fut mariée en 1619. à Charles de Lorraine II. du nom. Duc d'Elbeuf. Le jour de son Baptême le Roy, donna une grande & magnifique fête, à laquelle furent invitez les premiers Seigneurs

du Royaume & les Ambassadeurs des Cours Etrangères, lesquels conduits par Monsieur le Duc de Montpensier, assisterent à la ceremonie du Baptême à la vüe des Deputez des Etats & du Legat même : ce qui donna occasion à plusieurs de blâmer cette ostentation, croyant qu'il auroit été mieux de cacher cet enfant, que de l'exposer à la vüe de tout le Royaume.

dans les privez. Chose assez commune à Paris. 1596.

Le Dimanche 22 Decembre, à six heures & un quart du soir, le Pont aux Meuniers²⁵⁰ de Paris tomba, qui entraîna avec soi une grande ruine de maisons, biens & hommes, huit vingt personnes y perirent.

Un Marchand demeurant sur le Pont au Change nommé le Laurier, qui avec sa femme grosse étoit allé souper sur un nommé Thomas qui payoit sa fête, y périt avec tout son train.

La veuve des Loges Linger & Porteur de sel, un des insignes massacreurs de la S. Barthelemy, & qui le jour de la Toussains 1589. avoit jetté de dessus ce Pont un Pauvre Anglois dans l'eau.

290 Le Pont au Meuniers.] Ce Pont étoit anciennement * nommé le Pont aux colombes, à cause du grand nombre de pigeons qu'on y vendoit : ensuite il fut nommé le Pont aux Meuniers, à cause de la quantité de moulins qu'on y construisit. Il étoit bâti sur des pieux § ; à chaque arche il y avoit un moulin, & des maisons d'un côté qui formoient une allée couverte, & un

passage : la grande quantité de ces moulins devoient sans doute l'ébranler, & il n'eut pas duré longtemps. Le déluge d'eau qui arriva au mois de Decembre de l'an 1596. le fit crouler dans l'eau entre six & sept heures du soir, le 22 du même mois, lorsque la plupart de ceux qui y avoient leurs maisons soupoient, lesquels furent engloutis dans la Seine, au nombre de plus de 500.

* Dubreuil, Tom. I. p. 184.

§ Chron. Nouv. p. 3. p. 629.

¶ De Tho., L. 117. p. 790.

1596. l'eau y périt submergée avec tout son bien, son train & ses enfans.

Et a-t'on remarqué que la plupart de ceux qui périrent en ce déluge étoient tous gens riches & aisez, mais enrichis d'usures & pillages de la S. Barthelemy & de la Ligue.

Sur quoi, sans nous arrêter à l'accessoire, scavoir au mauvais Gouvernement du tout notoire & méchante Police de la Ville de Paris, nous faut regarder au doigt de Dieu, qui est la cause principale, lequel en ce malheur nous a voulu proposer un exemple de sa Justice, qui s'exécute tôt ou tard sur les rebelles & refractaires à ses saints Commandemens & à sa parole.

Le Lundy 23 de ce mois, mourut à Paris M. Antoux Conseiller en la Grand'Chambre, homme de bien & pacifique & bon serviteur du Roy. Moururent aussi en même-tems M. Chevalier ²⁵¹ Conseiller en la Cinquième, & le Président Perrot. Le Seigneur de Potrin-court, de Ligueur devint Turc & prit le Turban.

Le Roy sur la fin de cette année affligé de la fièvre quarte, la guérit, contre l'avis de tous ses Medecins, par manger forcé huitres à l'écaille, & boire de l'hypocras.

JANVIER.

251. *Mr. Chevalier.*]
Etienne * Chevalier Con-
seiller en la Cour du Par-
lement de Paris depuis le
4. du mois d'Avril 1573.

étoit fils d'Etienne, Che-
valier Seigneur de Poces-
nes, Greffier en la Cham-
bre des Comptes à Paris, &
de Marie Guillart.

2. 5.

* Blanchard.

J A N V I E R.

LE Samedi 4 Janvier, un Tapissier de Paris nommé demeurant rue du Temple en une des maisons de Maschat, fut pendu en la Place de Greve à Paris & son corps réduit en cendres, pour avoit le jour de Noël, au retour de la Messe de minuit dit, qu'il vouloit qu'on lui fit une Piramide, mais non comme à Chastel, qui avoit failli son coup, car il ne faudroit pas le sien: aussi pour avoit voulu marchander à un Couâtelier de Paris un couâteau pour tuer le Roy. Il confessa à la mort d'avoir dit ces paroles, mais que le diablé & le vin les lui avoient fait dire.

Une petite fille qu'il avoit, disoit le matin que son pere seroit pendu l'après-dinée; mais qu'elle ne s'en soucioit pas, pour ce qu'aussi bien ne la faisoit-il que battre, & que sa mere n'en pleurerait gueres; pour ce que tous les jours il la faisoit toute noire des coups qu'il lui donnoit.

Ce jour un paüvre fol Maître ès Arts à Paris fut mené par le Recteur à M. le Lieutenant-Civil, pour se qu'il crioit par les rues & disoit tout haut & par tout, qu'il étoit le fils de Charles de Bourbon, qui avoit eü à faire avec la Reine mere, étant encore fille, dont il avoit été engendré, & qu'il avoit été nourri dans un puy de la mammelle gauche de la Vierge Marie.

Le Vendredy 17, fut amené prisonnier à la Conciergerie du Palais à Paris un Cordelier qui

1597.

330 JOURNAL DU REGNE
qui avoit prêché en pleine Chaire dans Beaune
en Gâtinois, que le Roy étoit un vrai excom-
munié, & qu'il n'étoit pas en la puissance de
tous les Papes de l'absoudre.

Le Samedi 18, on fit rapport à la Coug de
207 malades de la contagion dans l'Hôtel
Dieu de Paris, & que le cancer se mettoit aux
playes des malades pour l'indisposition de l'air
qui étoit vain & humide.

Le Mardy 21 de ce mois, mourut à Paris
M. Riant, Seigneur de Vilverar Président en
la Cour, homme d'esprit & de sçavoir, & au-
quel Dieu donna une heureuse fin.

F E V R I E R.

Le Lundy 10. Fevrier, le Duc de Nemours
& le Comte d'Auvergne furent à la Foire, où
ils commirent dix mille insolences. Un Avo-
cat de Paris y perdit son chapeau, & si fut bien
battu par un des gens du Comte d'Auvergne.

Le Jeudy 13, le Roy arriva à Paris, soupa
& coucha sur Zamet, & le Vendredy envoya
dire aux Marchands de la Foire qu'ils n'eussent
à déraler, parce qu'il y vouloit aller le lende-
main, comme il fit, & dîna chez Gondi avec
Madame la Marquise, à laquelle il voulut
donner sa foire d'une bague de 800 écus qu'il
marchanda pour elle sur le Portugais, mais il
ne l'achetta pas; & se contenta de la donner
au petit César d'un drageoir d'argent mathe-
maticien, où étoient gravez les douze signz
du Ciel, que lui vendit un Marchand Jouaillier
nommé du Carnoi. Il marchanda tout plein
d'autres besongnes à la Foire. Mais de ce qu'on
lui

lui faisoit vingt écus, il en offroit six, & ne gagnèrent gueres les Marchands à sa venue. 1597.

Le Dimanche gras 16 de ce mois, le Roy dîna & soupa sur M. de Sancy ²⁵², où on commença la penitence du Jubilé, qui fut publiée ce jour au Dimanche 2 Mars, & disoit-on que le Roy l'avoit poursuivi envers Sa Sainteté.

Le Mardy 18, jour de Carême-prenant, on trouva

²⁵² Monsieur de Sanci.]
Nicolas de Harlay. Seigneur de Sanci étoit encore dans la faveur du Roy; mais il la perdit quelque tems après, pour avoir répoudu à Madame la Marquise de Monceaux*, qui à l'occasion du mariage que le Roy lui faisoit espérer, lui avoit demandé si le Roy l'épousant, les enfans qu'elle avoit eus de Sa Majesté, deviendroient legitimes. Non, Madame, repondit-il, car en France les bâtards des Rois sont toujours fils de putain. Dès ce moment cette Dame, qui avoit beaucoup de pouvoir sur le cœur & l'esprit du Roy,

travaila à l'éloigner de la Cour; ce qu'elle fit après la naissance du Chevalier de Vendôme son second fils, qui lui donna occasion de presser le Roy de l'épouser, & de lui tenir la parole qu'il lui avoit donnée si souvent; ce que le Roy lui ayant promis & juré de nouveau de l'épouser, elle lui repondit qu'elle ne le croiroit jamais, s'il ne lui promettoit d'éloigner Sanci d'auprès de lui; le Roy tint sa parole sur ce point, mais sans en rien dire à Sanci, & pour cet effet il tint deux Conseils particuliers; sans y appeler ce Seigneur qui avoit accoutumé d'y assister.

* Mem. de Castelnaud, Tomé II. p. 89.

¶ Sanci, dans les Mem. de Mr. de Villeroy, Tom. V. pag. 110.

332 JOURNAL DU REGNE
1597. trouva le placard suivant semé au Louvre &
aux environs.

LES DIX COMMANDEMENTS

AU ROY.

*Hérétique point ne seras de ~~foi~~ ni de consente-
ment.*

*Tous tes péchez confesseras au Saint Peré devo-
tement.*

*Les Eglises honoreras, les restituant entiere-
ment.*

*Benefices ne donneras qu'aux Gens d'Eglise
seulement.*

*Tà bonne sœur convertiras par ton exemple
doucement.*

*Tous les Ministres chasseras, & Huguenots
pareillement.*

*La femme d'autrui tu rendras, que tu retiens
injustement.*

*Et la tiennne tu reprendras, si tu veu~~x~~ vivre
saintement.*

*Justice à chacun tu feras, si tu veu~~x~~ vivre lon-
guement.*

*Grace ou pardon ne donneras contre la mort
iniquement,*

*En ce faisant te garderas du co~~u~~teau de Frere
Clement.*

Le Dimanche 23, qui étoit le premier de
Carême,

stor. Il n'en falloit pas | il demanda au Roy si a
tant pour un homme de | congé, & se retira dans sa
Cour, il connut d'abord | raison.
ce que cela vouloit dire, &

Carême; le Roy fit une mascarade de Sorciers & alla voir les compagnies de Paris. Il fut sur la Présidente St. André, sur Zamet, & à tout plein d'autre lieux, ayant toujours la Marquise à son côté, qui le demasquoit & le baillait par tout où il estoit. Et ainsi se passa la nuit, étant huit heures du matin quand Sa Majesté revint au Louvre. 1597.

En ce mois de Fevrier M. de Sillery Brulart fut reçu Président en la Cour de Parlement au lieu de M. le Maître, qui lui vendit ledit Estat que le Roy lui avoit donné, seize mille écus.

En ce tems le Roy fit Colohel des Suisses

253 M. de Sillery Brulart.] Nicolas Brulart Seigneur de Sillery donna un nouvel éclat à sa famille déjà très-ancienne & très-noble. Il étoit l'ainé de cinq fils de Pierre Brulart Président des Enquêtes de Paris, & de Dame Marie Cauchon: il fut pourvû de la Charge de Conseiller de la Cour le 30. May de l'an 1573; puis Henry III. lui donna celle de Maître des Requêtes, & le chargea de plusieurs commissions auprès de la Reine Catherine de Medicis sa mere, & auprès d'Henry de Bour-

bon Roy de Navarre son beaufrere. Henry IV. étant parvenu à la Couronne, l'envoya Ambassadeur vers les Suisses & les Grisons où il avoit déjà été avec la même qualité sous le regne précédent. A son retour, ce même Prince, en reconnaissance de ses bons services, lui fit don de l'Office de sixième Président vacant par la mort de Jean Le Maître; en 1598. il fut un des Deputez de la paix qui fut conclue à Vervins; ensuite il alla à Bruxelles avec le Duc de Biron, pour en voir

1597. Mr de Sanci²⁵⁴; & après ceux de la Religion tenant un Synode à Chastelerault, y envoya Clermont d'Amboise²⁵⁵ pour y assister & presider au nom de Sa Majesté, dont fut fait le suivant Quatrain par le Sieur d'Aubigné, duquel la rencontre fut trouvée fort à propos.

Est-ce

voir jurer le Traité à l'Archiduc, & de-là il passa en Italie en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire vers Sa Sainteté; où il traita du mariage du Roy avec Marie de Medicis. En 1604. le Roy créa en sa faveur un Office de Garde des Sceaux de France, dont il prêta le serment au commencement de l'année suivante, & après la mort du Chancelier de Believre, il fut pourvu de cet Office.

254 *Le Roy le fit Colonel des Suisses.*] Le Marquis de Sanci étoit plus connu pour un homme de Robe, & intelligent dans les affaires, dont il avoit donné des preuves dans diverses commissions, que pour un homme d'épée; ce qui à servi de matière au quatrain de d'Aubigné que le Journaliste rapporte, § ;

mais parce qu'il avoit été envoyé plusieurs fois en Suisse pour y faire des levées, & qu'il étoit aimé de cette nation, le Roy l'en fit Colonel, pour satisfaire sa Maîtresse lorsqu'elle ne le vouloit point en Cour, à cause des mauvais contes qu'il avoit faits d'elle, & pour lesquels elle l'éloigna * de l'administration des Finances, en faisant connoître au Roy ses perpetuelles prodigalitez, & en lui faisant donner le Marquis de Rosni pour compagnon, qui l'éclaira de si près & le contrecarra si souvent, qu'il prit l'épée, & alla servir à l'armée du Roy.

255 *Clermont d'Amboise.*] Charles ou George Clermont d'Amboise Baron de Buffi s'étoit distingué par les armes au siège de

§. *D' Aubigné, Tom: II. p. 268.*

* *Æcon. Royal. T. I. ch. 31.*

*Est-ce pas un signe évident ,
D'une subversion prochaine ,
Quand Sanci devint Capitaine
Et que Clermont est Président ?*

M A R S.

Le Samedi premier Mars , le Roy assista à la procession générale qui se fit solennellement à Paris pour la célébration du Jubilé au lendemain. En laquelle procession le Roy marcha au dessus de M. le Legat , & toutefois ne fit point ledit Jubilé , comme on s'attendoit qu'il dût faire , attendu qu'on disoit que c'étoit lui qui l'avoit poursuivi envers le Pape. Ce qui lui étant remontré par M. de Bourges , il lui répondit court qu'on ne lui en parlât point davantage. Car outre qu'il n'y étoit pas bien préparé , il se trouvoit si las de la procession du jour de devant qu'il eût aimé autant qu'on l'eût

condanné de Poitiers , où il combattit & ayant la fièvre & en pourpoint en 1577. sur la mer ; après que les Rochelois l'eurent choisi d'un consentement général pour leur Amiral à la bataille de Coutras , où il com-

manda l'artillerie en 1587. En un mot, il étoit né pour la guerre & non pour la plume ; c'est ce contraste qui fait l'admiration de d'Aubigné , & qu'il s'étonne :

*Quand Sancy devient Capitaine
Et que Clermont est Président.*

336 JOURNAL DU REGNE
1597. condamné à aller à pied à Rome, que de faire
ledit Jubilé. Ce qui mécontenta fort M. le Le-
gat & beaucoup d'autres.

Cette nuit Madame fut malade, & y fut le
Roy jusqu'à minuit.

Le lendemain après dîné Sa Majesté
tourna voir, où il trouva Vaumesnil, qui pour
la désennuyer touchoit le luth & jouoit dessus
le Pseume 78. Les gens entrez, lors le Roy com-
mença de chanter avec les autres, mais Ma-
dame de Monceaux, qui étoit près de lui, l'en-
garda de poursuivre, & lui mettoit la main
dessus la bouche, le priant de ne plus chanter,
ce qu'il fit & se tut. De quoi indignez quel-
ques-uns de la Religion, ne se purent contenir
de parler, & échaperent à quelques-uns ces pa-
roles dites si bas, qu'elles furent entendues de
plusieurs: *Voyez-vous cette vilaine qui veut en-
garder le Roy à chanter les louanges de Dieu?*

Le Roy gagna cette nuit à M. Lesdiguières
cinq mille écus à trois dez, & à Sancy un cor-
don de perles estimé huit mille écus, duquel
Sa Majesté se jouant, dit tout haut que c'étoit
pour gagner le Jubilé.

Le Mercredy 5, fut fait le Baptême du fils
de M. le Connétable 256 aux Enfants Rouges à
Paris, lequel le Roy tint & le Legat le baptisa.
Madame

256 <i>Baptême du fils de M. le Connétable.</i>] Henry II. Duc de Montmorency étoit fils d'Henry I. du nom, & Connétable de France & Chevalier des	Ordres du Roy en 1595, le même qui sous le regne de Louis XII. mécontent du Cardinal de Richelieu, prit trop facilement part aux chagrins que le Duc de
---	---

Madame la Marquise y étoit magnifiquement parée, & toute habillée de vert, la coëffure de laquelle le Roy s'amusoit à controller, & lui dit qu'elle n'avoit pas assez de brillans dans ses cheveux; car elle n'en avoit que douze, & on dit qu'il lui en falloit quinze.

Le festin magnifique fut fait à l'Hôtel de Montmorency, pour lequel tous les Cuisiniers de Paris étoient empêchez il y avoit plus de huit jours. Il y avoit deux esturgeons de cent écus. Tous les poissons étoient fort dextrement deguifé en viande de chair, qui étoient monstres marins pour la plupart, qu'on avoit fait venir exprès de tous les côtez:

Du

Duc d'Orleans prétendoit avoir reçu de la Cour: il fit soulever en faveur de ce Prince tout le Bas-Languedoc, dont il étoit Gouverneur; & s'exposa avec trop de témérité au combat près de Castelnaudari contre le Maréchal de Schomberg: il y fut blessé de deux coups de pistolet, & fait prisonnier le premier Septembre 1632. Le Roy excité par le Cardinal de Richelieu, le fit conduire à Toulouse, où le Parlement le condamna comme criminel de Leze-Majesté à perdre la tête:

L'Arrêt fut exécuté dans l'Hôtel-de-Ville de Toulouse, le trente du mois d'Octobre de la même année: son cœur fut enterré dans la Maison Professe des Jésuites de la même Ville, & son corps après avoir été en dépôt dans l'Eglise de Saint Sernin, fut transporté dans celle de la Visitation de Moulins, où Marie-Felice des Ursins sa femme lui fit dresser un magnifique tombeau de marbre: elle s'y fit Religieuse, pour passer auprès du corps de son mari le reste de sa vie.

257

§ La faille, Ann. de la Ville de Toulouse.

¶ Hist. du Languedoc.

Tom. II.

Y

1597. Du fruit, il y en avoit pour trois cens cinquante écus, & des poires de bon Chrétien tant qu'on en put recouvrer à un écu la poire?

Ballets, mascarades, musiques de toutes sortes; pantalomismes, & tout ce qui peut servir d'amorce à la volupté, à laquelle on se laissoit aller que trop sans ce. Suivirent ces beaux festins, comme volontiers après la panse vient la danse; au fonds de laquelle il sembloit que nous voulussions ensevelir tous nos malheurs. Présages de l'ire de Dieu, qui parut sur nous incontinent après.

Car le Mercredi 12 de ce mois, veille de la mi-Carême, pendant qu'on s'amusoit à rire & à baller, arriverent les piteuses nouvelles de la surprise de la Ville d'Amiens ²⁵⁷ par l'Espagnol, qui avoit fait des verges de nos ballets pour nous foueter, de laquelle nouvelle Paris,

²⁵⁷ *Surprise de la Ville d'Amiens.* } Cette surprise est rapportée diversément par les Historiens qui conviennent tous de la substance du fait. On suit ici la relation que Cayet Auteur, contemporain en écrit *. *Hernand* ou *Hermantelle* *Portocarrero* Gouverneur de Doullens, Espagnol, homme de petite stature, mais de grande entrepise; sur l'avis de quelques François réfugiés au

Pays-Bas, qui avoient des intelligences avec plusieurs particuliers de la Ville d'Amiens, que le Roy avoit envoyé quarante pieces de canon, huit cens barrils de poudre, grand nombre de boulets & autres munitions, dans le dessein de faire de cette Ville un Arsenal de guerre, pour être en état l'été prochain d'entrer à main armée dans le Pays d'Artois; de plus que les habitans n'avoient pas voulu

Paris, la Cour, la danse & toute la fête fut fort troublée, & même le Roy; duquel la constance & magnanimité ne s'ébranle aisément, étant comme étonné de ce coup, & regardant cependant à Dieu, comme il fait ordinairement dans son l'adversité qu'en la prospérité; dit tout haut ces mots: *Ce coup est du Ciel! Ces pauvres gens pour avoir refusé un petite Garnison que je leur ai voulu bailler, se sont perdus. Puis songeant un peu, dit; C'est assez fait le Roy de France, il est tems de faire le Roy de Navarre. Et se tournant vers la Maîtresse qui pleuroit, lui dit! Ma Maîtresse, il faut quitter nos armes & monter à cheval pour faire un autre guerre. Comme il fit dès le jour même, marchant à la tête des siens & le premier, pour faire paroître que*

voulu recevoir une garnison de Suisses; il demanda à l'Archiduc cinq mille hommes de guerre, lui promettant d'enlever cette Ville aux François. Les ayant reçus, il fit semblant de vouloir renforcer les garnisons voisines, & en ayant envoyé vers Doullens, il les fit marcher pendant la nuit vers Amiens, & dressa des embuscades près de la Ville: ensuite il envoya quarante Soldats vêtus en Payens, portant sur leurs têtes & sur leurs bras plusieurs piéces de marchandises, & sous leurs habits

dés armes à feu; lesquels étant arrivez à la porte appelée *Monstreuil*, ils mirent bas leurs fardeaux pour se reposer pendant que les Gardes les interrogeoient d'où ils venoient, s'ils n'avoient point vû & ouï dire que les ennemis tenoient les champs, à quoi ils repondirent que non; mais lorsqu'ils virent que le chariot conduit par quatre de leur troupe approchoit de la porte, un d'entre eux faisant semblant de recharger son sac, laissa tomber finement une grande quantité de noix, sur lesquelles les Gardes se

1597. la peur ne logeoit point en son ame & ne pouvoit prendre pied en son cœur, lequel il montra fort résolu en cette adversité : ce qui servit de beaucoup au peuple pour l'assurer & d'éguillon à toute sa Noblesse de bien combattre, & faire ferme sous la conduite d'un si brave & généreux Roy, lequel si entre autres il eût crû le conseil du Duc de Mayenne, qui longtemps auparavant lui avoit donné avis d'aller à Amiens & laisser là la Foire S. Germain & les ballets de Paris, pour ce qu'il avoit eu avertissement de bon lieu qu'il y avoit entreprise sur une des principales Villes de Picardie, il eût facilement pû éviter cet inconvenient. Mais Dieu qui le vouloit humilier & reveiller, & quand & quand châtier le peuple qui étoit bien digne de ce fleau, & de plus grands, ne permit que les bons conseils eussent lieu.

Madame la Marquise fort effrayée, (plus de sa conscience que d'autre chose) fut preste devant le Roy & partit une heure avant lui dans sa litiere, ne se sentant point assurée à Paris, ainsi qu'elle disoit, le Roy en étant sorti.

Après le departement de Sa Majesté, on assembla

jetterent d'abord pour en ramasser : cependant le chariot se trouvant dessous la grille, un de ceux qui le conduisoient, coupa les trains des chevaux, afin que par ce moyen la grille ne pût être abaissée plus bas que de la hauteur du chariot : en même tems les autres se jetterent sur le

corps des Gardes, dont ils se rendirent les Maîtres & de la porte. En même tems ils donnerent le signal à *Portocarrero*, qui s'avança si diligemment avec sa Troupe, qu'ils entrèrent sans aucune résistance dans la Ville, & s'en rendirent les Maîtres.

sembra les Chambres au Parlement, aussi hien à l'Hôtel de Ville, où il y eut en tous les deux de belles propositions, & point de résolution. 1597.

Les Prédicateurs en leurs sermons ne parlent point d'Amiens, mais donnent sur les Huguenots, lesquels, sur tout cela ne laissent de s'assembler sur Madame, où le Prêche public se fait, avec renfort de prières pour le bon voyage & prospérité du Roy.

Les Ligueurs se rejouissent ²¹⁸, mais à petit bruit, pour ce qu'on parle d'en chasser.

Les pasquils courent; entr'autres un très-vilain & scandaleux, où personne n'étoit épargné,

²⁵⁸ Les Ligueurs se rejouissent.] Depuis le bruit de la surprise de la Ville d'Amiens, ce qui restoit dans Paris de la Faction des Seize, & surtout parmi le peuple, commençoit de faire les assemblées *. Il en fut trouvé quelques-uns dans la rue de la Huchette dans un cabaret, lesquels s'étant mis dans une chambre à part, après avoir parlé des affaires d'Etat, selon ce qu'ils en pensoient, & dit beaucoup de choses à la louange d'Espagne, nommant les Bourgeois qu'ils croyoient

encore dans Paris tenir le parti de l'Union, beuvant tous à la santé du Roy Philippe, & se disant les uns aux autres, *Vive le Roy d'Espagne*. Mais ce divertissement finit par la tristesse, lorsque le Prevôt Rapin sortit d'une chambre voisine, où il s'étoit caché avec ses Archers qui se saisirent d'eux, dont cinq dès le lendemain furent pendus en la Place de Greve, deux autres trois jours après à la porte de Paris, & les autres furent bannis.

229

* Chr. Noven, Liv. 9. p. 671.

1597. gné, lequel le Connétable, auquel on les bailla en guise de Requête comme il eût droit au Conseil, fit voir au Roy, avec une Philippique contre Sa Majesté, intitulée: *Tableau en platte peinture de la vie & mœurs d'Henry IV.* &c. Le Pasquil contenoit 475 vers, duquel j'ai extrait seulement les suivans. Il commençoit ainsi :

*Marfore, mon antique ami,
Ou vous avez toujours dormi
Depuis que je partis de Rome
Pour accompagner ce bon homme,
Ou Vous êtes un parfait Normand, &c.*

Parlant de Du Perron 259 Evêque d'Evreux, il dit :

*De fait, si le Pape Clement
Eût eu bon avertissement,*

Il

259 Parlant de Du Perron.] Il s'appelloit Jacques Davy. D'Aubigné dit qu'il étoit fils * d'un Ministre & Medecin Normand, lequel s'étant habitué à Geneve dans la rue du Perron, prit le nom de cette rue. Il fut élevé par son pere dans la Religion Prétendue Reformée jusques à l'âge de vingt-cinq ans †, auquel tems s'étant fait Catholique, il s'introduisit à la Cour du Roy Henry III. par la recom-

mandation du Poëte Desportes, qui lui ayant trouvé l'esprit agréable, le mit en reputation, à cause du talent que ce jeune homme avoit pour discourir & pour faire des vers. Il découvrit au Roy Henry IV. l'intrigue du Tiers-Parti, dont le jeune Cardinal de Bourbon s'étoit déclaré le Chef. Les services qu'il rendit dans cette Maison, lui procurerent l'Evêché d'Evreux.

160

* Tom. III. Liv. 3. ch. 24

† De Thou, Tome V. Liv. 101. pag. 64.

D' H E N R Y I V.

343

1597.

Il n'eût donné la pénitence
 Au fils d'un Ministre de France
 Assassin de ses Créanciers,
 Au Jeu de Pnume les papiers
 De lui & de son jeune frere
 Sont encore chez Maître Pierre,
 Le ~~Tiro~~ Parti & ce péché
 Lui ont donné son Evêché,
 Et des Rois la miséricorde,
 Au lieu de l'ordre d'une corde.

Puis parlant de Desportes, ⁶⁰ Abbé de Tiron
 & Josaphat :

Souvent suer par la Verolle
 Le ladre Abbé en tient Ecole
 A Josaphat, Vanne, & Bonport.

Après parlant de la mort du feu Roy, & du
 peu de justice qu'on en fait :

Si je chers, si je guerdonne

Les

¶ 260 *Parlant de Despor-*
tes.] Philippe Desportes
 Abbé de l'Abbaye de Ti-
 ron Ordre de Saint Benoît
 au Diocèse de Chartres, de
 Josaphat au même Diocè-
 se, & de Bonport Ordre
 de Citeaux au Diocèse d'E-
 vreux. Il jouissoit des re-
 venus de ces trois Abbayes
 sous le regne du Roy Hen-
 ry III. * qui les lui avoit
 données pour des vers qu'il

lui avoit présentez en di-
 verses occasions ; mais a-
 près la mort de ce Prince
 il fut privé de ces revenus,
 & tomba dans la nécessité.
 Il étoit incommodé d'une
 gratelle, ce qui fait dire à
 l'Auteur de la Satyre Me-
 nippée ; qu'il avoit deux
 sortes de maladies, l'une
 qui n'étoit proprement que
 la misere, & l'autre la ve-
 rolle

264

*Les Ligueurs, qui cette Couronne
M'ont acquise au fil du couteau,
Le seul coup de ce Moineteau
M'a plus accru que dix batailles;
Faire au deffunct des funeraillles,
Vanger sa mort, bon jour, bon jour,
Justice n'a plus de pouvoir,
La traître épée a pris la place.*

Parlant de Madame de Sourdis & de son mari:

*Ne suis-je pas un grand Docteur ?
Au moins je ne suis pas menteur,
Car Madame la Chanceliere
Me feroit fouetter par derriere,
Comme un Page par son mari.*

Et peu après :

*Je te voue un enfant de cire,
Lucine mere des Pouppons.*

Du Connétable :

*Mais suis né sous une planette,
Pour n'être que Marionette.*

Biron & de Balagni :

*Robin est un homme très-rare,
S'il n'étoit un peu si barbare,
Sa Maîtresse l'adoucira,
Et puis l'âge le meurira.
Il a fallu ce Capitaine,
Pour remettre tout en haleine.*

Qui

*Qui se perd par faute du pain ,
 Qu' on mange au cul d' une P * * *
 Par où jamais on n' eût épargné.*

45974

Du Maréchal de Retz :

*Que je suis un Maître Buffle ,
 Si je ne lorgne que du Muffle ,
 Je suis aussi archi-menteur ,
 A l' Etat Prévaricateur ,
 Un traître Maréchal de France ,
 Qui va par Espagne à Florence.*

De Schomberg :

*Si je suis yvrogne Allemand ,
 Si portugalisé Normand.*

De Forget :

*Si je suis souple comme mousse ,
 Comme un hibou le nez , les yeux ,
 Si je forge des Hébreux.*

De Sancé :

*Brief , comme ces gens ici
 Marfore , je ne suis Sancé ,
 J' aurai de grandes esperances
 D' entrer au Conseil des Finances ;
 Que j' y sois seulement un an
 Vous verrez au lieu de saffran ,
 L' or d' alentour de moi reluire ,
 Mon Maître en dussai-je détruire ,
 Mes dettes lors j' acquitterai ;*

Nouveaux

*Nouveaux Palais je bâtirai ;
Je marierai ma grande fille
A un petit manche d'étrille,
Pour du sel quarante mille écus ,
Larron vaut mieux être que gueux.*

Du Roy & de Madame la Marquise :

*Ha ? vous parlez de votre Roy,
Non fais , je vous jure ma foy ,
Par Dieu j'ai l'ame trop réale.
Je parle de Sardanapale.
Con sempre star in bordello ,
Hercole no s'è fatto immortello ,
Au Royaume de Conardize
Où pour Madame la Marquise ,
Les grands mons sont mis à monceaux ,
Et toute la France en morceaux
Pour assouvir son P * * *.*

De Madame :

*Elle s'est long-tems reposée
Dans la Forêt d'un coffre à mort ,
S'il n'est pas vrai, l'on lui fait tort, &c.*

Il y en avoit bien d'autres dans ledit pasquil, & de grands & de petits , comme ordinairement on y met tout le monde , beaucoup à tort, & d'autres qui y passent sous ce nom de médisance , sous laquelle s'y trouve la vérité cachée.

La Grange-le-Roy y étoit entre autres mal accoustré , & y étoit sous le nom du Roy Barberousse.

Le Lundy 17 Mars, furent publiées en la 1597.
 Cour de Parlement de Paris, les Lettres de
 Provision du Gouvernement de Guienne oc-
 troyé par le Roy à M. le Prince de Condé.

Ce jour fut exécuté à mort en la Place de
 Greve à Paris un pauvre miserable qui se di-
 soit être Jesus Christ 261.

Le Mardy 18, courut un faux bruit à Paris
 de la surprise de la Ville de Tours.

Depuis le 21 de ce mois de Mars jusques au
 15 du mois d'Avril, les pleuresies furent fre-
 quentes à Paris & mortelles à cause du froid
 qu'il fait, l'hyver de cette année se recon-
 trant au Printems.

Sur le Président Nicolai il en mourut quatre
 de pleuresie, & peu après la Presidente Nico-
 lai, Mademoiselle de Guipeville, & deux au-
 tres Damoiselles de Paris, toutes quatre de la
 Paroisse S. Paul, moururent en ce même mois
 à huit jours l'une de l'autre.

Incontinent après mourut Mademoiselle de
 Monmagni, Gasteau Auditeur des Comptes,
 un de mes amis, & Montpellier Commis de
 Nicolas, qui mourut d'une apoplexie, laquel-
 le maladie regnoit fort aussi à Paris.

AVRIL,

261 Qui se disoit être Je-
 sus Christ. } Cet homme au-
 roit sans doute passé pour
 insensé, & été puni comme
 tel; mais non seulement
 il se disoit être Jesus-
 Christ, mais il prétendoit
 faire des miracles, & dog-
 marisoit en secret, où il
 proposoit des hérésies
 grossieres, exhortant le
 peuple à les suivre.

Au commencement de ce mois les Capucins, qu'on disoit être Jesuites déguisez, furent chassez de Rheims, comme complices de plusieurs factions, & fut en ~~Paris~~ M^c Guillaume Rose Evêque de Senlis, pour avoir défendu à ses Curez & Prêtres de confesser, avec injonction de renvoyer aux Capucins ceux qui voudroient se présenter à eux pour cet effet.

Le Jeudy 10 Avril, un nommé Charpentier ²⁶² fils de M^c Jacques Charpentier Lecteur & Medecin en l'Université de Paris, hom-

²⁶² Un nommé Charpentier.] L'intelligence que le sieur Charpentier Avocat au Parlement, avoit avec l'Archiduc & le Duc de Merceœur contre l'Etat, fut découverte à Saumur * par Philippe Mornay du Plessis, lequel étant entré dans une hôtellerie de la poste, il y rencontra un courier qu'il nomme Crucé (& le Journaliste Des Loges). Il lui demanda d'où il venoit, où il alloit & pour quelles affaires: ce courier lui paroissant surpris, & son visage changeant de couleur, il or-

onna qu'il fût arrêté jusques à son retour: ensuite ayant découvert que ce courier avoit caché ses lettres dans du fumier de l'écurie, les ayant trouvées & lûes, il ordonna qu'il fût mis aux fers. Parmi ces lettres, il s'en trouva une de l'Archiduc Albert, adressée au Duc de Merceœur, par laquelle il l'exhortoit d'être toujours uni avec le Roy d'Espagne qui lui donnoit sa parole qu'il ne feroit jamais la paix avec le Roy de France, qu'il ne fût compris dans le Traité. Ce qui l'obligea de

le

me estimé docte de son tems, mais mal famé, grand massacreur, & qui à la Saint Barthelemy avoit fait tuer ce grand personnage Ramus²⁶³, fut mis sur la roue en la Place de Gre-
vé

1597.

mettre entre les mains de Rapin qui étoit à son vôt, pour le conduire à Paris, pour examiner plusieurs autres lettres, & en déchiffrer d'autres. Dans le même tems une lettre que le Duc de Merceœur écrivoit à Charpentier, fut interceptée; par laquelle il lui marquoit la peine de l'arrêt de son courier, ne croyant pas qu'il y eût d'autres moyens pour le délivrer de la prison, qu'en le faisant demander par l'Archiduc, comme un de ses domestiques, en payant une rançon. Sur cette lettre, il fut arrêté & mis en prison, puis convaincu d'avoir des intelligences avec les ennemis de l'Etat, & de plus d'être le Chef d'un petit Conseil de Ligueurs, qui étoit à Paris, entrevenu par lui & l'argent d'Espagne.

²⁶³ Ce grand personnage Ramus.] Pierre Ramus,

qu'on appelle en François de la Ramée, a été un des plus fameux Professeurs du seizième siècle. Il étoit Picard de nation, son ayeul gagnoit sa vie à faire & à vendre du charbon: son pere gagna la sienne à labourer; & lui fut le jouet de la fortune pendant toute sa vie. L'envie d'apprendre l'ayant porté dès l'âge de dix-huit ans à aller à Paris, la misere le contraignit par deux fois d'en sortir; il y retourna une troisième fois & fut contraint d'être valet au College de Navarre, employant le jour à servir ses Maîtres, & la plupart de la nuit à étudier: il fit des progrès si considérables, qu'à sa reception de Maître ès-Arts il soutint le contrepied d'Aristote, & fit peu de tems après deux livres contre cet Auteur, ce qui lui attira des ennemis, & il fut interdit de

350. JOURNAL. DU RÈGNE.
1597. ve à Paris avec un nommé Des Loges ²⁶⁴ Coi-
rier, lequel en passant à Saumur avoit été ar-
rêté par M. du Pleffis Mornay Gouverneur de
ladite Place; & envoyé au Roy avec ses pa-
quets, lesquels contenoient des menées étran-
ges contre le Roy & son Etat. Charpentier ne
parla que généralement & peu, & mourut re-
solu. Son compagnon au contraire mourut fort
irrésolu, & parla beaucoup. Tous deux plai-
gnoient la misere de la France & de Paris nomi-
nément, où on prit quelques femmes Liguetti-
ses prisonniers, desquelles les maris étoient
absens, & dont ledit Des Loges avoit dit qu'on
se donnât de garde, entre lesquelles étoient la
Commissaire Bazin & la femme d'un Vendeur
d'*Agnus Dei* près le Palais, avec un Moine de
S.

de la profession & les li-
vres défendus §, dans la-
quelle il fut remis & ôté
plusieurs fois. L'an 1572
durant le massacre de la S.
Barthelemy s'étant caché
dans un cave, il en fut ti-
ré par des meurtriers que
lui envoya Jacques Char-
pentier (pere de l'Avocat
Charpentier, dont il est
parlé dans la dernière re-
marque) Lecteur & fameux
Medecin; mais qui fomen-
toit la sédition. Ces meur-
triers après l'avoir blessé
en plusieurs endroits de

son corps, le jetterent par
la fenêtre dans la cour de
sa maison, & par cette
chûte ses entrailles furent
repandues sur le pavé.

²⁶⁴ Nommé des Loges.]
Des Loges étoit Avocat &
neveu de l'Avocat Char-
pentier, agent que le Duc
de Mercœur entretenoit
auprès de l'Archiduc: il
étoit encore neveu de l'A-
vocat Charpentier, dont
on vient de parler: ainsi
l'ongle & le neveu tous les
deux Avocats, furent rom-
pus.

285

S. Germain, qu'on prit tous par soupçon, & 1597^a furent peu après élargis faute de preuves.

On eut avis ce jour comme Poitiers avoit failli d'être surpris & n'oyoit-on parler d'autre chose depuis les nouvelles d'Amiens que de nouvelles conjurations & trahisons 265.

Le Samedi 12^e veille de Pâques-closes, le Roy arriva à Paris en poste sur les deux heures après dîner.

Le

265 *Nouvelles conjurations ou trahisons,*] Ledesma envoyé du Roy d'Espagne, pour accommoder les differends qui naissoient à toute heure entre le Duc de Mercœur & Jean d'Aquila §, alloit souvent sous prétexte de devotion, à la Chartreuse de Vannes, où il fit connoissance avec un Religieux de ce Monastere, appellé Pierre Ouin de Laval, lequel pour se soustraire de la discipline reguliere, s'étoit quelque tems auparavant réfugié en Espagne, où il avoit appris suffisamment la langue pour s'entretenir avec l'Envoyé Espagnol. Après quelques visites, Ledesma ayant reconnu en ce Chartreux un esprit foible, &

facile à être gagné, il lui persuada que pour la gloire de Dieu & de la Religion Catholique il seroit nécessaire de trouver quelqu'un de confiance en état de se défaire du Roy, qu'il disoit être hérétique dans l'ame, & protecteur des hérétiques. Frere Ouin le lui promit & en parla à un de ses parens qui servoit dans les Troupes du Roy, lui promettant des montagnés d'or & un mariage très-honorable; mais ce parent regarda ce discours comme venant d'un fanatique & d'un esprit foible, & à cause de leur parenté il n'en dit rien au Roy. Quelque tems après ce Chartreux grand jaseur de son naturel, en parla à un Religieux

1597. Le Samedi 19, un Gentilhomme de la Religion ayant été condamné pour volerie à être décapité par sentence de Kapin^o, étant au Châtelet entre les mains du bourreau, fit demander un Ministre pour le consoler & mourir en la Religion de laquelle il étoit, dont Malherbe avertie lui envoya Montigni, qui entra au Châtelet, & parla à lui & l'exhorta en présence de tout le peuple, & après fit les prières tout haut, auxquelles la plupart se mirent à genoux, écoutant attentivement, & les autres étonnez regardant tout cela sans en dire autre chose. Cas vraiment étrange, de dire qu'un Ministre à Paris ait osé entrer dans le Châtelet pour y exhorter & faire les prières publiquement.

Le Matdy 22, un Quadrancier demeurant à Paris

Religieux de Saint François; puis à plusieurs autres, en sorte que cette conspiration vint à la connoissance du Roy, qui envoya à Vannes Jacques-Auguste de Thou & Charles Turrant pour Commissaires, qui lui firent son procès; mais le Roy pour la reverence qu'il portoit à son Ordre, lui fit grâce & se contenta de le traiter en fol, mais non en scelerat, ordonnant à ses Supérieurs de l'enfermer.

Dans le même tems un

autre Châtreaux Savoyard de nation, échappé de son Cloître & vagabond, fut surpris à Grenoble §, où il s'étoit placé dans une boutique d'un Boulanger, tout exprès pour empoisonner le pain de munition qu'on envoyoit à l'armée de Lefdiguieres, dont ayant été convaincu, il fut exécuté publiquement, à la sollicitation de ses Confreres, pour faire voir que tels monstres étoient en horreur à leur Compagnie.

266

Paris dans S. Denys de la Chartre, comme il revenoit des champs en compagnie de sa femme & d'un autre, fut près S. Antoine des Champs frappé du tonnerre & foudroyé, tellement qu'il demeura mort sur le champ. Sa femme qui étoit tout contre lui, en fut quitte pour ses chausses & pour ses souliers, qui en furent brulés tout net, & sa chair toute havie sans lui faire aucun mal que la peur, de laquelle elle cuida mourir. Le troisiéme y perdit seulement son bâton; que le tonnerre lui arracha des mains.

Ce pauvre Quadrancier au recit de tous, ses voisins étoit un bon homme, simple & fort devotieux, ou pour mieux dire, superstitieux. Car on le trouva enveloppé de force *Agnus Dei.*, & chiffres qu'on appelle de devotion.

Le Mercredi 23, Messieurs de la Cour, auxquels le Roy demandoit de l'argent, avec la vérification de quelques Edits Burfaux ²⁶⁶; allerent trouver Sa Majesté qui étoit au lit: M. le premier Président portoit la parole, contre lequel le Roy pour ne condescendre à ses demandes,

²⁶⁶ *Quelques Edits Burfaux.*] Pour la création de quelques nouveaux Offices, sçavoir de quatre Conseillers en chaque Cour souveraine, d'autant de Maîtres des Comptes, de deux * Trésoriers de

France en chaque Bureau, deux Conseillers en chaque Présidial, & deux Elus en chaque Election, d'un Tribunal aux Trésoriers de l'Epargne, à ceux des parties casuelles & à tous les autres Comptables; mais

1597. mandes, entra en colere jusques aux démentis.

Il leur dit qu'ils feroient comme ces fols d'Amiens, qui pour lui avoir refusé deux mille écus, en avoient baillé un million à l'ennemi. Que de lui il s'en iroit en Flandres se faire donner possible quelque coup de pistolle, & lors ils scauroient à leurs dépens, ce que c'étoit que de perdre un Roy.

Au premier Président, qui lui dit que Dieu leur avoit baillé la Justice en main, de laquelle ils lui étoient responsables, relevant cette parole lui reparti qu'au contraire c'étoit à lui, qui étoit Roy, auquel Dieu l'avoit donnée, & lui à eux. A quoi on dit que le premier Président ne repliqua rien, outre comme on présuposa de dépit & de colere, dont il tomba malade & fut saigné. Ce que le Roy ayant entendu, demanda si avec le sang on ne lui avoit point tiré sa gloire.

En ce mois du Bacquet Avocat du Roy au Thrésor, beaupere de Charpentier, mourut à Paris de fâcherie d'avoir veu son gendre sur une roue. Et fut ledit Bacquet fort regretté des gens

mais ces Edits étant extrêmement ruineux aux Finances du Roy & à son peuple, le Parlement refusa d'abord de les vérifier, & ce ne fut qu'après plusieurs justions, & par la présence du Roy qu'ils passerent; car, dit M. Le Grain †, la

nécessité étoit telle alors, que les Loix étoient plus agréables en se taisant, qu'en se défendant par des raisons. Il fallut les laisser dormir pour quelque tems, afin de leur donner le loisir de se refaire.

267

gens d'honneur, tant pour sa probité que pour sa doctrine. 1597.

Moururent aussi en ce mois à Paris le Meneur Président des Comptes, âgé seulement de 35 ans; Favelles, le pere aux écus; qui étoient les meilleurs amis, & Olier Secrétaire du Roy. On disoit que ces deux fournissoient ensemble cent cinquante ans.

M A Y.

Le Jeudy 8 May, arriva à Saint Germain en Laye où étoit le Roy, M. le Duc de Pons, fils aîné du Duc de Lorraine, pour baiser les mains à Sa Majesté, & aussi pour le mariage de lui avec Madame, dont on parloit fort à la Cour. Sa Majesté l'alla recueillir jusques à la moitié de l'allée du Parc, & le mena par la main jusques en la chambre des Dames, où étoit Madame sa sœur, laquelle avec le Roy & ledit Duc vint à Paris le Samedy 10 de ce mois. Etant arrivée fit prêcher le lendemain à huit ouvert dans le Louvre, exprès pour effacer le bruit qui couroit qu'en faisant ce mariage, elle changeroit aussi sa Religion.

Le Lundy 12 de ce mois, en envoya à huit heures du soir un billet à un Conseiller de la Cour nommé Riviere, pour une opinion qu'il avoit tenue sur la vérification des Edits, qu'on fit trouver si mauvaise au Roy (& l'imputoit ledit Riviere au Président Seguier) que Sa Majesté tout en colere commanda à Vitry, ou le mettre hors la Ville, ou le mener en la Bastille. Mais enfin le Roy fut adouci, & les Chambres assemblées refuserent les Edits.

1597. Le Lundy 19, M. le Connétable, M. le Chancelier & M. de Bourges vinrent à la Cour de Parlement, ayant été envoyez du Roy pour y publier les Edits. Mais ils n'en purent venir à bout, qui fut occasion d'y faire venir Sa Majesté en personne le Mercredy 21 de ce mois (qui étoit une pauvre entrée pour la première, ainsi qu'on disoit). Etant là, il harangua court, dit que l'opiniâtreté de quelques-uns & la longueur des autres l'avoient contraint d'y venir pour faire publier lui-même & en sa présence les Edits; que la nécessité du tems & de ses affaires avoient extorqué de lui comme à regret.

De fait il les fit publier, & en sortant, comme il eut avisé tant de jeunes Conseillers, qu'il sçavoit être ceux qui le plus opiniâtement s'étoient opposez à les Edits, leur dit tout haut : *Vous êtes encore bien jeunes pour être ici de mes Conseillers; aussi n'êtes-vous pas sages comme ces vieux-là.*

En ce mois Sanci abjura la Religion ²⁶⁷ de laquelle

²⁶⁷ Sanci abjura la Religion.] Nicolas du Harlay communément appelé M. de Sanci, étoit de la seconde branche de la Maison du Harlay. Joseph Scaliger le regardoit * comme un Prothée & un Fanatique en matière de Religion. En 1572. pour

éviter la mort lors des massacres qui se firent à Orléans, il embrassa la Religion Catholique, puis il l'abandonna, s'il faut croire, d'Aubigné, qui dit que Sanci professoit actuellement la Religion Prétendue Reformée, lors de la treve d'Henry III. & le

Roy

* Scaligeriana.

laquelle il avoit toujours fait profession, & fut sa conversion publique & solemnelle faite en la Chapelle des Jesuites en la rue S. Antoine à Paris, où M. le Legat^o lui donna l'absolution, après avoir enduré dudit Legat pour penitence de son hérésie quelques coups de houffine. Et pour ce qu'il pleuroit fort (ou selon les autres en faisoit le semblant) le Legat dit tout haut : *Voyez-vous ce pauvre Gentilhomme qui pleure son erreur,*

1597.

Roy de Navarre Henry IV. ayant embrassé la Religion Catholique Romaine en 1593. Sanci qui s'étoit proposé de l'imiter, dès que cela pourroit contribuer à sa fortune, quitta une seconde fois le Calvinisme, & rentra environ quatre ans après dans la Religion Apostolique & Romaine, puis que le Journaliste assure qu'il rendit sa conversion publique & solemnelle entre les mains du Legat dans le mois de May de l'an 1597, à laquelle le Ministre de Serres, dit M. du Perron*, eut quelque part par les exhortations qu'il lui fit, en l'assurant que s'il avoit

eu à Paris sa famille & son bien, il lui en donneroit l'exemple; d'ailleurs ce ne fut que sur la fin de l'année dernière, que Rosni eut plus de part qu'auparavant dans le Conseil des Finances, & que ce ne fut que pour éloigner ce compagnon incommode & qui étoit de la Religion, que Sancy sous un vain espoir de se soutenir, changea de Religion. Ce sont ces fréquens changemens de Sanci qui donnerent occasion à Henry IV. lorsqu'on lui donna la nouvelle de sa conversion, de dire en se moquant, *qu'il ne falloit plus à Sanci que le Turban.*

Ces differents changemens

* Perroniana.

§ D'Aubigné assure qu'en 1595. Sanci étoit de retour en la Profession des Reformés, Tom. III. l. 4. ch. 11.

1527. *erreur, & a le cœur si gros qu'il ne peut parler !*
Le Roy l'ayant entendu s'en moqua, & dit
qu'il ne falloit plus à Sancique le Turban.

La Chambre Royale pour la recherche des
Trésoriers, ou plutôt de l'argent qui étoit dans
leurs bourses, fut établie en ce mois. Un nom-
mé Regnard fut ferré à la Conciergerie à l'inf-
tigation du Connétable, qui avoit ses Terres
proche de la sienne, disant qu'il ne vouloit pas
qu'un Regnard mangeât des œufs si souvent
près sa Terre. Le Trésorier Molan le plus
grand larron de la bande, eut son abolition du
Chancelier pour de l'argent, ce que la Grange
Courtin Maître des Requêtes, qui étoit des
Juges de ladite Chambre, homme de bien &
non corrompu, remontra fort vertueusement
au Chancelier, lui disant que ce n'étoit pas
rendre justice de sauver pour de l'argent les
plus gros & les plus coupables, & punir les
petits, & que ce n'étoit pas tenir la balance
égale.

Plusieurs soulèvemens advinrent en ce mois
à cause des grandes affaires qu'on voyoit que le
Roy avoit sur les bras de tous côtez. Le Comte
d'Auvergne

mens en matiere de Reli-
gion, ont été le principal
sujet de la Satyre, qui a
pour titre *la Confession de*
Sanci § & qu'on attribue à
d'Aubigné, esprit naturel-
lement satyrique, jaloux

de voir les faveurs qu'Hen-
ry IV. accorderoit à San-
ci, pendant qu'il le laissoit
dans la pauvreté, ses ser-
vices sans recompense &
ses talens sans occupation.

268

d'Auvergne ²⁶⁸ que Sa Majesté appelloit l'en-1597.
fant prodigue, sortit de la Cour mal content.
Le Vicomte de Tavannes ²⁶⁹ voulant remuer
ménage pour la Ligue, fut poursuivi de Vitri,
& ayant été attrapé, fut mis en la Bastille, fina-
lement le Roy leur pardonna à tous, & furent
enfin de compte ses grands cousins & meilleurs
amis. Sur quoi on disoit à la Cour que le Roy
ressembloit aux singes, qui ne faisoit encherer
qu'à ceux qui les battoient.

M. de Neufville Contrôleur de l'Audience
de

²⁶⁸ *Le Comte d'Auvergne.*] Ce Seigneur quitta la Cour, à la persuasion du Duc de Bouillon, de M^r de la Tremouille & d'autres Seigneurs de la Religion Prétendue Reformée * qui ne pouvant se servir des Huguenors en général pour troubler le Roy, après la surprise d'Amiens essayèrent d'y réussir par le moyen de quelques Catholiques en particulier, entr'autres par Charles Comte d'Auvergne, qui se retira brusquement de la Cour. Ce Comte se distingua dans la journée d'Arques, où il tua de sa main d'un coup de

pistolet Sagonne Mestre de Camp, & à la bataille d'Ivry.

²⁶⁹ *Le Vicomte de Tavannes.*] Jean de Saulz troisième fils du Vicomte de Tavannes Maréchal de France, remplit ¶ des emplois honorables sous le regne de Charles IX. & de Henry III. Rôis de France. En 1585. il se mit dans le parti de la Ligue & suivit la fortune du Duc de Mayenne, qui le fit Maréchal de la Sainte Union & Gouverneur de Normandie. En 1591 voulant secourir la Ville de Noyon contre Henry IV. il fut fait prisonnier, & fut échangé

* *Économ. Royal. T. II. p. 184.*

† *Moreri.*

1597. de Paris, mourut en ce mois en sa maison à la fleur de son âge d'une fièvre chaude, & étoit un de mes meilleurs amis.

Sur la fin de ce mois le Roy envoya querir des principaux de ses Cours, & de ceux qu'il savoit être des plus aisez de la Ville de Paris, & leur demanda de l'argent d'une façon qu'ils se trouverent bien empêchez de l'esconduire, encore qu'ils en eussent la volonté. Cependant il passoit son tems à jouer à la paume, & étoit d'ordinaire à la Sphère où Madame la Marquise & Mesdames de Sourdis & de Sagone se trouvoient tous les jours pour le regarder jouer; se faisoit prêter de l'argent par Madame de Monceaux, laquelle il caroiſſoit fort, & baiſoit devant

changé pour la mere, la femme & les deux sœurs du Duc de Longueville, que le Duc de Mayenne retenoit depuis quelque tems. En 1595. il fit son accommodement avec le Roy Henry IV. qui lui accorda un Brevet de retenue pour être Maréchal de France, & lui permit en attendant de continuer d'en porter les armes & le titre. Cependant deux ans après, sollicité par les Espagnols, il travailla à faire revivre le parti de la Ligue: il fut pris & mis à la Bastille.

270 Madame la Marquise & Mesdames de Sourdis & de Sagonne.] Gabrielle d'Estrees Marquise de Monceaux, Elizabeth de Babou, femme de François d'Escoubleau Marquis de Sourdis, & tante de Gabrielle d'Estrees à laquelle le Roy l'avoit donnée pour Gouvernante pendant le siège de Chartres, où il l'avoit fait venir, & qui lui donna de si bonnes instructions, que sa nièce égala bientôt la tante en fait de galanterie *, & obtint pour le prix

* Galant. des Rois de France.

devant tout le monde. Et ne laissoit pour cela 1597.
 Sa Majesté de veiller & donner ordre à tout ce
 qui étoit nécessaire au sujet d'Amiens 271 pour
 le mois suivant, lequel étant venu il donna
 rongé au jeu & à l'amour, & y marcha en per-
 sonne, faisant office de Roy, de Capitaine &
 de Soldat tout ensemble, & plantant par ses
 généreuses actions autant d'épouvante au cœur
 de

prix de ses premières fa-
 vers le Gouvernement de
 Chartres pour le Marquis
 de Sourdis son oncle.
 Voyez les remarques pré-
 cédentes sur ces mots *Mag-
 deleine de Bellay* femme
 de Georges Babou, Sei-
 gneur de la Bourdaisiere,
 Comte de Sagonne.

271 *Tout ce qui étoit né-
 cessaire au siège d'Amiens.*

Jusques alors on n'avoit
 point vû de siège mieux
 fourni, non-seulement de
 choses nécessaires, mais
 encore de choses inutiles
 & superflues. Voici com-
 me en parle M. le Grain §:
 Les vivres n'étoient pas
 plus chers au camp de-
 vant Amiens, qu'en la
 Ville de Paris. . . On
 y voyoit les halles du
 bled, du pain, des fruits
 & herbage, desbou-

» cheries & des poisson-
 » neries, la Gréve avec
 » ses magasins du vin, du
 » bled, avoine, bois,
 » foins & autres provi-
 » sions; & il n'y avoit
 » point jusques aux caba-
 » rets, tavernes & cuisi-
 » nes de Paris, qui ne fus-
 » sent transportées aux
 » tentes de l'armée, mar-
 » quez de la même ensei-
 » gne qu'ils avoient à Pa-
 » ris. Il y avoit un prix
 » certain sur toutes les
 » denrées, lequel prix
 » les Fournisseurs ne pou-
 » voient excéder en la
 » vente; les Apotiquaires,
 » Chirurgiens, le logis
 » des blesez, le Cimetie-
 » re pour les morts; les
 » Hôpitaux pour les ma-
 » lades étoient si bien or-
 » donnez, que rien ne
 » manquoit à la nécessité
 des

1597. de ses ennemis, comme en celui des siens d'ardeur & d'émulation de bien faire à son exemple.

J U I N.

Au commencement de ce mois, la Chambre Royale, qui à peine commençoit d'être érigée, fut aussitôt supprimée pour de l'argent ²⁷², à cause des guerres & affaires du Roy.

Le Dimanche 15 Juin, l'Evêque d'Evreux, qui depuis Pâques prêchoit tous les Dimanches & Fêtes dans l'Eglise S. Mery à Paris, ou plutôt faisoit des leçons de l'insuffisance de l'Ecriture Sainte sans les traditions de l'Eglise, usa ce jour d'un argument pour le prouver, qui fut plaisamment relevé par un de la Religion qui s'y trouva. Car il dit qu'en tout le vieil

des malades & à leur prompt secours, non plus qu'en pleine Ville de Paris; en sorte qu'on disoit que c'étoit une seconde Ville de Paris nouvellement bâtie devant Amiens §; mais ce qui parut inutile dans ce siège, fut le grand nombre de Dames, non seulement celles qui composoient la Cour de Madame la Marquise de Montceaux, mais plusieurs autres de toute qualité. En

sorte que les Soldats en murmuroient; & le Maréchal de Birou le representa au Roy, qui fit éloigner la Maîtresse.

²⁷² Supprimée pour de l'argent.] Cette Chambre Royale composée de Présidens & Conseillers, tirez des Cours du Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides, fut moins établie pour la punition de ceux qui avoient détourné l'argent des Finances publiques, que pour tirer

vieil Testament on n'y trouveroit point la Resurrection. Sur quoy cetui-ci repartit à un Catholique qui l'avoit mené à ce beau sermon; & lui demandoit ce qu'il lui en sembloit; qu'il lui sembloit que M. d'Evreux pour un grand Evêque comme il étoit, n'avoit gueres bien étudié son Breviaire ni dit ses Vigiles, pour ce que dans les Leçons de Job il y eut trouvé de mot à mot la Resurrection. Ce qui ayant été rapporté à M. d'Evreux, dit que quand il avoit parlé du vieil Testament pour le regard de ce passage, il l'avoit entendu du Pentatheuque. A quoy ceux de la Religion repliquoient qu'il se devoit donc mieux expliquer. Et sur les themes de ses propositions, lui envoyerent les vers suivans, picquans & injurieux, pour ce qu'ils disoient que sa religion n'étoit que l'ambition,

tirer des fonds pour les nécessitez pressantes de l'Etat. Il ne fut pas difficile aux plus riches & en même teins aux plus coupables de connoitre le véritable motif de la création de cette Chambre. Voyant qu'il leur en couteroit moins en donnant une somme considerable, que en se soumettant à des Commissaires dont les vacations étoient payées des deniers provenans des a-

mandes, ils s'empresserent de faire une bourse commune par la faire supprimer; mais il arriva (dit le Grain) un grand abus, qui fut que les meilleures bourses, qui avoient eu plus de part à la malversation, ayant avancé leurs deniers pour l'amande générale, il leur fut permis de repeter cette somme, sur tous ceux qui avoient manié les Finances, & s'en prirent à des pauvres Grenetiers, Controllours,

§ Decad. d'Henry le Grand, L. 7. p. 340.

364 JOURNAL DU REGNE
1597. bition, & qu'il prêchoit ordinairement contre
eux le contraire de ce qu'il sçavoit.

D. P E R R O N I S.

1. *Aut nulla aut non vera salus in Codice Sacro
Perro, ais, & te ipso iudice, teste probas.
Una salus tibi purpureum sperare galerum,
Consertum spinis tegmen ut ille daret.
Nempe salutarem hunc lituum vittamq. bicor-*
nem

*Traditio, haud Codex tradidit ille tibi.
Non tibi Aposcopus est, vere sed Episcopus ille,
Cui sacer est Cardio, non macer ordo, Scopus.*

2. *Qui sua tradiderat sævis monumenta Tyrannis,
Religio hunc Sathanæ tradere prisca solet.
Tradere quæ flammis cuperes vel radere ferro,
Tantum atro, ô Perro, rodere dente licet.
Quin ea vel Sathanæ tibi Traditione liceret
Tradere, sed Sathanas quis tibi, quis vè Deus,
Cruce Christi, Cœnum; Cælum tibi Regia Papæ,
Hanc colis, & illam horres, hæc Deus, illa
Sathan:*

*Niteris incassum, manet ætèrnumque manebit,
Et Sathanæ tradet te sacer iste Liber.*

3. *Nil sacrum nisi perfectum, perfecta sed esse*
Petro

Controlleurs & même à des pauvres veuves, & hé- ritiers de plusieurs qui a- voient rendu compte, aus- quels ils firent porter leur part de cette imposition, qu'ils appelloient par hon- neur <i>Prêt fait au Roy</i> ; & par ce moyen ils trouve-	rent si bien leur compte, qu'ils ne se payerent pas seulement de la partie qu' ils devoient prendre, mais encore il y en eut qui ga- gnerent plus de vingt mil- le écus, au lieu d'être pu- nis.
--	---

273

*Perro negat cuncti quæ sacra scripta vocant. 1597.
Sic Vaticanæ vates canit, atque lupinæ
Trapeiæ Ara vorans, venditat ille lupæ.
O vere diti Sacer, & sacrandus Averno,
Qui Sacra quæ fœtent, sacraque manca vocat.
Quid nisi sacra famês auri tibi, perditæ Perro,
Sacrum, cui liber hic desit esse sacer!*

En ce mois fut defeat en Bretagne par Mr le Maréchal de Brissac le Capitaine Saint Laurent ²⁷³, Lieutenant du Duc de Mercœur; ce qui rabattit beaucoup l'orgueil dudit Duc, qui couchoit gros à cette heure-là à cause des affaires & empêchemens que le Roy avoit de tous les côrez.

J U I L L E T.

Le Dimanche 6, mourut en sa maison à Paris M. Tronson, mon beaufrere Maître des Requêtes, atenué d'une longue maladie.

Le

²⁷³ Capitaine S. Laurent.] Jean d'Angure appelé le Capitaine S. Laurent, Gouverneur de Dinan & Lieutenant du Duc de Mercœur, § fut battu trois diverses fois par les troupes du Duc de Brissac Gouverneur de Bretagne; la première, par le Sieur Gressillet la Tramblaye, auprès du Bourg de Mau- re, allant joindre le Duc de Mercœur, où il perdit trois ou quatre cens hommes; la seconde fois à Syriac, proche Saint Malo, où deux cens cinquante des siens furent tuez, & la troisième fois il perdit trois cens hommes sur la place, & une vingtaine de Capitaines qui furent faits prisonniers.

274

1597.

Le Lundy 21, arriverent nouvelles à Paris de la mort soudaine & inopinée du Maréchal de Matignon ²⁷⁴ à Bourdeaux, lequel étant à table & faisant bonne chère, rendit l'esprit sur

²⁷⁴ *Mort soudaine du Maréchal de Matignon.*] Jacques Goyon II^e du nom § Seigneur de Matignon, Comte de Torigni, Prince de Mortagne, Chevalier des Ordres du Roy, se signala en plusieurs occasions sous les regnes des Rois Henry II. Henry III. & Henry IV. il commanda l'armée du Roy en 1574 & prit le Comte Montgomeri Chef des Huguenots dans Dontfront, † le Roy l'ayant pourvû de la Lieutenance générale de Guyenne en 1585. il arracha à la Ligue la Ville de Bourdeaux & toute cette Province : il desfit les Huguenots en plusieurs rencontres, & même les troupes du Roy de Navarre : il ne fut pas à l'abri de la jalousie & de la médiancé, car au retour * du

Duc de Mayenné de la Province de Guyenne, il parut un Ecrit qui l'accusa de trahison & d'intelligence avec les Hétériques & avec le Roy de Navarre ; & d'être le meilleur ami que les Hétériques pussent avoir (ce qui est détruit par les actions de ce Maréchal). Après la mort du Roy Henry III. il écrivit au Roy Henry IV. pour le conjurer de hâter sa conversion, & ayant appris que deux Cordeliers avoient prêché à Bourdeaux contre le Roy, si leur avoit fait faire leur procès †, & en exécution de l'Arrêt rendu contre eux, en envoya un à la potence, & obligea l'autre à être present au supplice de son Confrere & à sortir du Royaume. Il obligea le Parlement de Bourdeaux qui

§ P. Anselme.

† Moreri.

* Mem. de la Ligue, Tom. III. p. 2. & suiv.

† Discours de la véritable fatalité de Saint Cloud ; art. 8.

la table même où il dînoit, s'étant seulement appuyé la tête contre ladite table. Jugement de Dieu qu'il nous faut adorer. 1597.

En ce mois M. de Lesdiguières²⁷⁵ desfit heureusement les Troupes du Duc de Savoye, & le Chevalier du Pescher étant en garnison à Guise, desfit les garnisons de Cambrai; nouvelles que le Roy eut fort agréables, & qui le rafraîchirent un peu de ses fatigues & veilles continuelles qu'il souffroit devant la Ville d'Amiens; au siege de laquelle on lui tuoit tous les jours de ses meilleurs Capitaines & Soldats.

qui se servoit des Sceaux d'Henry III. encore après la mort de se servir de ceux d'Henry IV. ce qu'ils avoient refusé. Ce Seigneur également illustre par sa naissance & par sa valeur, mourut d'apoplexie*; la Charge de Gouverneur de Guyenne fut donnée à Alphonse d'Ornano depuis peu créé Maréchal de France.

[²⁷⁵ M. de Lesdiguières.]
Le Roy avoit prévu que pendant qu'il seroit le siege d'Amiens, le Duc de Savoye ne manqueroit pas de porter les armes dans le Dauphiné ou dans la Pro-

vence §. Pour l'en empêcher, il ordonna au Sieur Lesdiguières de le prévenir & d'entrer dans la Savoye, pour l'obliger de défendre ses propres Etats; ce qu'il fit au commencement du mois de Juillet avec une petite armée composée de quatre ou cinq mille hommes de pied & de six cens chevaux, & se rendit maître de S. Jean de Morisne principale Ville du Pays, chassa le Comte de Salines qui commandoit dans la vallée, l'ayant obligé d'abandonner le Château Saint Michel & toutes les munitions,

* De Thou, T. V. L. 119, p. 758.
§ Chron. Noven. Part. 3. p. 673.

1597. Soldats, encore qu'il n'y oubliât rien pour se faire reconnoître à son ennemi ce qu'il étoit.

En ce mois de Juillet le Roy acheta le Duché de Beaufort ²⁷⁶ à Madame la Marquise de Monceaux sa Maîtresse ; & de Marquise la fit Duchesse, qui fut le Jeudy 10 de ce mois de Juillet. Depuis lequel jour on l'appella la Duchesse de Beaufort, que les autres appelloient la Duchesse d'ordure.

Il fit aussi Pair de France son petit César:

A O U S T :

En ce mois d'Aoust s'assemblerent à Paris jusques à 50 ou 60 femmes de celles qu'on appelloit devotes, qui couroient par la Ville & se plaignoient des Prêches qu'on faisoit au logis de Madame, disant que tous les maux que nous

tions, & puis il se rendit maître d'Aiguebellé, Place qui sermoit le passage de la Savoye & de plusieurs autres Forts, entre autres le Fort de Chamoufset, qui étoit défendu par Dom Philippin, frere bâtard du Duc de Savoye, avec perte de quatre cens hommes, parmi lesquels il y avoit plusieurs Gentilshommes Savoyards.*

²⁷⁶ On l'appella la Duchesse de Beaufort.] Le pre-

mier nom de cette Maîtresse favorite étoit Gabrielle d'Estrées, puis elle fut appelée Madame Gabrielle. M. son pere voulant mettre son honneur à couvert en quelque maniere, & qu'elle ne fut plus sous sa conduite, la maria à Nicolas du Merval Seigneur de Liancourt, Gentilhomme d'illustre naissance & qui avoit de grands biens, mais dont * l'esprit étoit aussi mal fait que le corps ;

mais

* *Gal. des Rois de France.*

nous avions en procedoient. Elles furent sur M. le Procureur General , puis s'en viurent au Parquet des Oens du Roy au Palais , qui les renvoyerent à M. de Paris leur Evêque , après cela se transporterent chez M. le premier Président , auquel elles firent leurs plaintes , & lui une reponſe fort à propos. Car il leur dit qu'elles lui envoyassent leurs maris , afin de leur faire commandement de les tenir enfermées dans leurs maisons , & qu'elles ne courussent plus les rues ; comme elles faisoient. Une des principales de cette bande étoit la femme du Medecin Martin. Entre autres griefs elles alleguoient qu'on avoit donné l'aumône de chair publiquement à la porte de Madame le jour de la Notre-Dame ; qui étoit un Vendredy. On les disoit suscitées par quelques Ecclesiastiques mal contens de cette liberté de Prêches que faisoit faire Madamé.

Sur la fin de ce mois vinrent nouvelles de la défaite de quelques troupes Espagnoles ²⁷⁷ qui avoient paru pour le secours de la Ville d'Amiens

mais quoiqu'elle fût infortunée de tous ses défauts ; elle ne laissa pas de consentir à ce mariage , pour s'affranchir de la tyrannie de son pere , sur la parole que le Roy lui donna, qu'il ne permettroit pas que le mariage se consommât ; ce qui arriva en effet. Par ce mariage elle prit le nom de Madame de Liencourt , qu'elle conserva jusques à

la dissolution de ce mariage , & prit le nom de Marquise de Monceaux , à cause du Marquisat de ce nom que le Roy lui avoit donné ; enfin le Roy la voyant grosse pour la troisième fois , il lui acheta le Duché de Beaufort ; & de Marquise la fit Duchesse ; titre qui lui a resté jusques à sa mort.

²⁷⁷ *Défaite de quelques Troupes*

1597. miens, qui étoit reduite en tel état, que sans secours son propre poids la faisoit fondre. Toute l'Europe étoit en peine à qui demeureroit la victoire de ce siège, pour ce que d'ice-lui dependoit la servitude du François ou sa liberté.

S E P T E M B R E.

Le Samedi 6 Septembre, furent apportées les nouvelles à Paris de la mort d'Herdnantell, Chef des Espagnols dans Amiens, & le lendemain celle de la mort de Saint Luc ²⁷⁸, Grand'Maître de l'Artillerie de France tué sous le fossé, de la valeur duquel le Roy rendit témoignage

Troupes Espagnoles.] Ces Troupes au nombre de neuf cens chevaux étoient conduites par Jean de Coutreras Commissaire Général du Cardinal Archiduc, & s'étoient avancées jusques à Querigus * à deux lieues d'Amiens : lesquelles ayant été découvertes par quelques Carabins qui battoient l'estrade, au premier avis que le Roy en eut, il se leva du lit, & commanda aux Ducs de Biron & de Montigny, & à d'autres braves Capitaines, d'aller au-devant des ennemis avec cent cinquante Carabins & deux

cens cinquante Chevaux-Legers, & les suivit après avec trois cens chevaux ; ce que voyant Coutreras prit le galop pour se sauver à Bapaume, & bientôt il fut suivi du Capitaine Spinola ; mais la traite étant de près de dix lieues, ils furent joints par les Carabins & les Chevaux-Legers dans un défilé, où ils perdirent quatre-cens chevaux & trois Comettes, que les François à leur retour montrèrent aux assiégés pour les intimider.

²⁷⁸ Mort de M. de S. Luc.] François d'Espinau, dit le brave S. Luc fut Gouverneur

* Mezeray.

témoignage de sa propre bouche , disant que ^{1597.}
ce jour il avoit perdu un très-vaillant & fidèle
serviteur.

Le Lundy 15 , l'armée du Cardinal d'Au-
triche

Gouverneur de Xainton-
ge, Lieutenant Général au
Gouvernement de Breta-
gne; le Roy Henry IV. le
fit Chevalier de ses Ordres
en 1595. & l'année après
il succeda à Philibert de
la Guiché, dans la Charge
de Grand-Maitre de l'Ar-
tillerie de France; ce qui
donna occasion à Brantô-
me, après avoir loué le
Sieur de Guiche, d'ajouter
qu'il avoit été succédé par
Monsieur de S. Luc » Che-
valier très-gentil &
» très-accompl. en tout,
» s'il en fut à la Cour, &
» qui est mort au siège d'A-
» miens, très-regretté &
» en reputation d'un très-
» brave, vaillant & bon
» Capitaine; il n'étoit
pas seulement brave, mais
encore très-bien fait de sa
personne, & d'un esprit
brillant & aisé: ce qui le
rendit cher au Roy Henry
III. duquel ayant été dis-
gracié * dans la suite, il

se jeta dans le parti du
Duc d'Alençon, & l'ac-
compagna à Anvers, où
un Gentilhomme lui ayant
dit quelque chose qui ne
lui plaisoit pas, S. Luc lui
donna un soufflet en la pré-
sence du Duc d'Alençon &
du Prince d'Orange. Ce
dernier ne put se retenir
de dire au Duc d'Alençon,
qu'il ne devoit pas laisser
impuni un acte si hardi &
si méchant, & que l'Empe-
reur Charles vivant ne
l'auroit pas laissé impuni,
mais en eût tiré vengeance
de l'auteur, de quelque
dignité qu'il eût été; &
que les chambres des Prin-
ces devoient être sacrées
& inviolables, pour ne
donner point de lieu à au-
cune injure: à quoi Saint
Luc repondit: *A quel pro-
pos me parlez-vous de
Charles? que s'il vivoit,
vous n'auriez point ni vie
ni biens.*

Après la mort de S. Luc,
le

* *Rusbecq. Epit. 21. dans les additions au Journal
d'Henry III. 1582.*

1597. 372 JOURNAL DU REGNE
 trêche ²⁷⁹ parut en armes au secours d'A-
 miens ²⁸⁰, composée de 4000 hommes de pied &
 de trois à quatre mille chevaux, ayant à main
 droite la rivière, à la gauche quatre ou cinq
 cens chariots, en tête trois canons, & cinq
 autres

le Roy qui avoit refusé la
 Charge de Grand'Maître
 de l'Artillerie à Monsieur
 de Villeroy, qui l'avoit
 demandée pour son fils §
 d'Alincourt, ou pour son
 neveu Châteauneuf l'Au-
 bespine, & même à Mon-
 sieur de Montigni, la pro-
 mit à Monsieur de Rosni
 pour l'exercer après le sié-
 ge d'Amiens; mais le len-
 demain Monsieur de Ros-
 ni ayant été voir le Roy, il
 lui dit : » Mon ami, j'ai
 » pensé avoir une grande
 » querelle pour vous, mais
 » enfin à force de larmes
 » & de prières, je me suis
 » laissé vaincre, ma Maî-
 » tresse m'ayant tant im-
 » portuné, que je lui ai
 » accordé la Charge de
 » Grand'Maître de l'Ar-
 » tillerie pour son pere †,
 » me remontrant que ce
 » seroit une honte & un
 » deshonneur, même un

» témoignage certain,
 » que je ne l'aimerois plus
 » & que si je lui refusois,
 » elle étoit résolue de s'al-
 » ler cacher, & enfin de se
 » rendre en quelque Re-
 » ligion; ausquels assauts,
 » je vous assure que je
 » n'ai pas en assez de for-
 » ce pour y résister
 » mais dès-à-présent je
 » vous promets que cette
 » Charge ne passera ja-
 » mais des mains de M.
 » d'Estrées que dans les
 » vôtres.

²⁷⁹ Cardinal d'Autri-
 che.] Voyez la remarque
 ci-dessus sur ce mot.

²⁸⁰ Parut en armes au
 secours d'Amiens.] Cette
 armée ne fit en effet que
 paroître, comme on peut
 voir dans la relation que
 Monsieur de l'Etoile en
 donne dans son Journal.
 On se contentera ici de
 donner la substance d'une
 lettre

§ Mem. de Rosni, Tom. II. ch. 72. pag. 398.
 † Le Marechal d'Estrées.

Autres pieces , & à la queue l'assurance de plusieurs bonnes Places pour retraite. 1597.

L'exploit qu'elle fit , ce qu'elle devint , & comme elle fut repoussée de Sa Majesté sans pouvoir donner secours à leurs assiegez , qui virent leurs jouissances s'en aller avec les cendres de leurs feux de joye qu'ils avoient faits , se pourra voir par l'extrait suivant d'un avis très-notable & veritable , envoyé ici de l'Armée par un proche de la personne du Roy à un des premiers de Paris , en date du 18 & 19 Septembre , contenant au vray tout ce qui s'y passa depuis le 15 jusques au pourparler d'accord pour la reddition de la Place , lequel pour

lettre que Hernantelle écrivit au Cardinal Albert d'Autriche , pour le prier de venir au secours d'Amiens. » Il est tems maintenant que nous cessions d'écrire ; car je travaille avec les Soldats & les Bourgeois au ravelin , † auquel en peu de jours j'attends la continuation de la batterie de l'ennemi par trois côtez : les secours humains nous manquent , notre esperance est en Dieu , & en la prompte venue de Vo-

» tre Altesse , pour donner bataille , ou la recevoir. Les tranchées de l'ennemi sont extraordinaires & fort profondes , avec des postes & des redoutes pour ne perdre pas un seul Soldat , s'il les veut garder ; quant aux sorties , je n'en puis plus faire , parce que j'y perds beaucoup de Soldats , & vous assure qu'à l'occasion de la peste , des blessures & autres infirmités , il ne m'en est pas demeuré plus de deux mille avec

1597, pour n'avoir été imprimé & veu de peu de personnes, j'ai bien voulu transcrire,

Du 18 Septembre au Camp devant Amiens à huit heures du matin.

» LE Cardinal d'Autriche ayant employé
 » tout le commencement du mois de Sep-
 » tembre à mettre toute son armée ensemble,
 » arriva enfin à Doullans vers le 11 dudit
 » mois, & le 13 se rendit à un Village nom-
 » mé Dommar près de la Somme de deux
 » lieues, où il mettoit le Roy en jalousie d'at-
 » ter passer ladite riviere en plusieurs endroits
 » fort

» avec la Cavalerie, & si
 » nous avons ceux que
 » nous avons perdus, ils
 » nous feroient besoin.
 » Je donne tous les jours
 » de nouveaux motifs d'es-
 » perance à nos Soldats,
 » des lettres & des avis
 » que je suppose chaque
 » jour, que je reçois de
 » Votre Altesse, que je
 » feins être en chemin de-
 » puis un mois. Ce que je
 » dois dire à Votre Altes-
 » se, c'est qu'elle vole,
 » s'il est possible, l'assu-
 » rant qu'avec une gran-
 » de lenteur elle nous per-
 » dra tous, qu'elle perdra

» cette Ville, & la plus
 » glorieuse occasion qu'un
 » Prince ait eu de long-
 » tems, pour acquerir
 » de la gloire. Dieu con-
 » serve cette Place, com-
 » me il l'a donnée par
 » miracle, &c.

Dans le même tems, le
 Roy écrivit la lettre sui-
 vante à Messieurs de son
 Conseil, que les curieux
 seront bien aises de trou-
 ver ici. *Messieurs . . . il
 est certain que le Cardinal
 Albert est dès hier arrivé à
 son armée, que le vieil Com-
 te Mansfeld y commande
 en qualité de Maréchal de
 Camp.*

» fort faciles ; qui fut cause que le Roy envoya 1597.
 » jusqu'à 3000 hommes de pied le long d'i-
 » celle , pour leur empêcher le passage. Le 14
 » l'armée des ennemjs vint passer le seul rui-
 » seau qui restoit entre eux & nous , & logea
 » auprès de Vignacourt , dont prindrent oc-
 » casion de retourner joindre le Roy toutes les
 » troupes qu'il avoit separées , veu que l'orage
 » sembloit tourner vers lui.

Le 15 de bon matin , ils partent la tête
 » tournée droit à Amiens ; mais arrivez qu'ils
 » en furent à une lieue , ils s'arrêterent près le
 » Village de S. Sauveur , & envoyerent 2000
 » hommes de pied gagner la rivière là auprès
 » au Village d'Ailli , qui ne leur fut nullement
 » disputé , quoiqu'il y eût force gens de pied
 » là , lesquels penserent faire plus de service
 » au Roy , allant joindre pour combattre au-
 » près de lui , que de s'opiniâtrer à défendre
 » un pas qu'ils ne pouvoient aussi bien garder.
 » Le Roy sur ces entrefaites faisant contraire
 » jugement,

*Camp ; ce sera pour essayer
 de jeter quelques gens de-
 dans cette Ville, ou pour en
 assieger une autre ; car je
 ne puis croire que led. sieur
 Cardinal me veuille faire
 tant de bien , que d'entre-
 prendre de me combattre ,
 pour me faire lever le siège :
 toutefois en pensant l'un ,
 peut-être qu'il s'engagera à
 l'autre : pour le moins je
 vous assure que je n'en per-
 drai par l'occasion, si elle se*

*présente ; car je défend &
 combats pour une si triste
 cause , que je vous promets
 que Dieu m'en donnera la
 victoire , si nous en venons
 là ; mais pour ce faire avec
 plus de sûreté , il est néces-
 faire de faire avancer tou-
 tes les forces de cheval &
 de pied , que j'ai mandées,
 dont je vous envoie un
 état , &c.* Ecrit au
 Camp devant Amiens , le
 25 Aoust 1597.

1527. » jugement , au lieu de recevoir les gens de
 » guerre qui l'alloient trouver , leur fait faire
 » ferme , & fait passer l'eau pour les renforcer
 » à bon nombre de gens de guerre, de cheval
 » & de pied. Ce que voyant les ennemis , eu-
 » rent opinion qu'épouvantez nous nous vou-
 » lions retirer , & sans marchander partent de
 » la main pour venir à nous , en tel ordre qu'ils
 » faisoient trois bataillons seulement de tou-
 » te leur infanterie , disposez l'un après l'au-
 » tre & fermez par les côtez de chariots & par
 » derriere aussi. A la tête marchoit leur cava-
 » lerie , laquelle quoique inferieure à la nôtre
 » & en nombre & en valeur , chassa toutefois
 » la nôtre à la faveur du canon avec une si rude
 » façon , que plusieurs eussent appellé une
 » fuite cette retraite trop précipitée. Aussi leur
 » artillerie y tirant incessamment, fit beaucoup
 » de dommage , & apporta encore plus d'é-
 » tonnement à tout le reste de notre Armée
 » qui ne s'étoit à rien moins preparée qu'à un
 » si hardi dessein. Cet effroy s'augmenta en-
 » core par les coups de canon , qui déjà don-
 » noient à notre Pont de bateaux , prêt d'en
 » être rompu , & par consequent à leur laisser
 » libre le passage de la Ville , & à nous ôter la
 » communication de nos Troupes qui étoient
 » de delà. Ils approcherent en cet ordre si près
 » de nos retranchemens , qu'ils commencerent
 » à être saluez de notre artillerie , laquelle leur
 » donna connoissance que nous ne fuions pas,
 » & que notre infanterie étoit là pour les at-
 » tendre. Lors s'appaissa leur colere & s'arrê-
 » terent court , dont on eut à louer Dieu ; car
 » s'ils eussent poussé leur pointe , le meilleur
 » marché

» marché que nous en pouvions avoir , étoit 1597.
 » de voir secourir la Ville en notre présence,
 » & perdre en un jour le labeur de six mois ; &
 » peut - être qu'entreprenant d'avantage , ils
 » eussent tiré quelque grand profit de notre
 » desordre. Le Roy, apporta tant de prudence
 » & de courage à résister à ce mal , comme
 » aussi les Chefs dont il étoit assisté, qu'on sou-
 » tint cette tempête & fut prévu pour la nuit
 » à garder tous les avantages dont on se pou-
 » voit prévaloir ; afin de ne les laisser passer
 » outre le lendemain. Et furent envoyées nou-
 » velles Troupes de delà l'eau, pour garder
 » que leur secours n'entrât. Ce qu'elles firent.
 » Le 16 de bon matin , le Roy alla lui - mê-
 » me les reconnoître , & trouva qu'ils étoient
 » déjà en bataille pour déloger , sans toutes-
 » fois avoir sonné tambours ni trompettes ,
 » dont il jugea que s'étant préparé pourroit
 » naître quelque occasion pour les sâcher. Aussi
 » toute notre armée fut en bataille à deux mil-
 » le pas de la leur , & force artillerie , dont on
 » commença à les reyeiller. Il retirèrent la
 » leur sur une montagne , dont elle nous don-
 » noit le même passe-tems. Nous passâmes ain-
 » si sept ou huit heures , tandis que tous leurs
 » chariots sortoient de leurs logis pour pren-
 » dre leur route. Cependant ils firent revenir
 » leurs troupes de delà l'eau , non sans désor-
 » dre au passage , où elles furent tâtées par les
 » nôtres. Puis à notre vûe reprirent le chemin
 » qu'ils étoient venus le jour précédent. Plu-
 » sieurs croyent qu'on les pouvoit combattre
 » ce jour-là avec avantage , voire les battre.
 » Le Roy même se trouva de cet avis. Mais
 » enfin

1597. » enfin se laissa persuader de ne quitter point
 » le certain pour l'incertain, & puisqu'il ob-
 » tenoit son desir en empêchant le secours,
 » qui par cette retraite leur demeroit indu-
 » bitablement en proye, qu'il se devoit reser-
 » ver pour parachever son entreprise. Quel-
 » ques uns tiennent que la friandise de la com-
 » quête de leur pays (qui étoit une consequen-
 » ce nécessaire de la perte de la bataille) de-
 » voir être un assez poignant aiguillon pour
 » mettre quelque chose au hazard. Les autres
 » estiment que la nouveauté d'une grande part
 » de nos Soldats, ne nous devoit pas convier
 » à entreprendre plus. On en peut disputer le
 » pour & le contre.

» Leur armée est de 15000 hommes de pied
 » & 3000 chevaux, la plupart gens d'arriere-
 » ban. Celle du Roy à dès cette heure plus de
 » 20000 hommes de pied & 4000 chevaux,
 » & tous les jours s'augmente, & la plupart
 » bons soldats. On doute asteure s'ils iront at-
 » taquer quelque Place, pour user de diver-
 » sions, ou s'ils reviendront par quelque autre
 » endroit tenter de mettre leur secours. On
 » est préparé à l'un & à l'autre. Quant à la Vil-
 » le elle est fort pressée. Nous voyons par tout
 » dedans & de dessus le rempart leur ravelin,
 » qui est le seul obstacle qui nous reste, & le-
 » quel est pour être pris aujourd'hui ou de-
 » main. Nous esperons dans huit ou dix jours
 » en avoir la dernière fin.

Du 19 Septembre à dix heures du matin.

» Hier sur les dix heures du matin ceux de
 » la Ville demanderent de faire sortir
 » deux Gentilshommes pour parler à M. le
 » Maréchal de Biron. Ils firent certaines pro-
 » positions qui tendoient dès lors à capituler.
 » Peu à peu ils vinrent à en parler ouverte-
 » ment, il leur fut repondu. L'après-dinée ils
 » revinrent, & après longues disputes furent
 » renvoyez jusques au lendemain avec leur
 » treve de douze à quinze heures. Le matin
 » ils sont revenus, & sont à cette heure avec
 » le Roy.

» La Capitulation se tient pour faite, ils
 » ont six jours pour avertir le Cardinal, lequel
 » ne les secourant point par le gain d'une ba-
 » taille, ils se doivent rendre bagues & armes
 » fauves. Les ennemis ne sont encore qu'à
 » cinq ou six lieues d'ici. S'ils entreprennent le
 » secours, il se faudra battre pour l'empêcher.

Le Jedy 25 de ce mois, Amiens fut rendu
 au Roy, qui la reprit, non par ruse, mais par
 le plus memorable effort, & par la plus gran-
 de gloire des armes du monde.

Le Marquis de Montenegro en sortit avec sa
 Garnison, qui baisa la botte au Roy, étant à
 pied & Sa Majesté à cheval, ayant son Septre
 en la main. Et le jour même y entra, y laissant
 M. de Vic pour Gouverneur ⁸¹ avec une forte
 Garnison,

Les

81 M. de Vic pour Gouverneur.] Dominique de | Vic, Seigneur d'Ermenonville, Capitaine aux Gardes 1

1597. Les Espagnols dirent en sortant (& non sans propos) qu'ils avoient fait le Roy, Roy d'Amiens. Car avant la prise de la Ville par eux, les Privileges en étoient Rois & non pas lui.

Le Comte de Morette, par un erodomontade Espagnole, ne pouvant faire pis, comme le Roy montrant l'endroit où avoit donné le Cardinal d'Autriche, eût dit que s'il eût donné aussi bien dans le quartier de sa Maîtresse comme il avoit fait de l'autre côté, qu'indubitablement il eût gagné la bataille, repondit fièrement que son Maître eût aimé mieux perdre cent

des, puis Gouverneur de Saint Denys, de Calais & d'Amiens, & enfin Vice-Amiral de France *. Il avoit été blessé à la cuisse au siège de Sainte Bazeille, combattant contre les Huguenots en 1585. & au mois de Decembre de la même année un coup de faucneau lui avoit emporté tout le gras de la jambe droite : il fut obligé de garder le lit pendant quelque tems, enfin de se faire couper la jambe par le conseil de Monsieur le Président de Thou son bon ami, & continua de ren-

dre ses services au Roy § ; qui en recompense voulut qu'il portât dans ses armes une fleur-de-lis d'or. ¶ Après la mort du Chevalier d'Aumale tué à Saint Denys, le Roy lui donna les revenus de l'Abbaye du Bec, que ce Duc possédoit auparavant. La cause de sa mort paroît fort singuliere. Le Mercure François rapporte que peu de tems après la mort du Roy Henry le Grand, M. de Vic fut saisi d'une horreur si violente en repassant à l'endroit où il avoit vû auparavant apporter inopinément

* De Thou ; Tom. IV. liv. 85. p. 135.

§ Le Grain. Mezeray.

¶ De Thou, Tom. V. liv. 101. p. 150.

cent batailles, que d'avoir donné dans un bordéau. A quoi un Gentilhomme François reparut sur le champ assez à propos & de bonne grace, qu'aussi bien n'y eût-il rien fait qui vaille, & que le seul nom de la Duchesse lui eut fait peur comme à un Prêtre & foible homme qu'il étoit.

Le Mardy 30 du mois, y eut Arrêt de la Cour de Parlement donné contre les Receleurs des Rebelles & Adherans à la faction d'Espagne & du Duc de Mercœur, qui étoit étonné des quatre pieds, aussi bien que le petit Roy d'Amboise, & tant d'autres petits Roitelets ²⁸², desquels les Royautéz expirerent avec la prise d'Amiens. Car leurs Etats n'avoient fondement que sur les ruines de la France, & leurs

<p>inopinément le corps de ce Heros, qu'il en mourut de douleur au bout de deux jours.</p> <p>282 D'autres petits Roitelets] Par ces petits Roitelets le Journaliste désigne ces Seigneurs, qui pendant les derniers troubles s'étoient saisis des Villes & des Châteaux, & qui auroient souhaité que ces troubles eussent continué, pour continuer leur tyrannie: ou bien c'étoient des Officiers qui pendant les troubles avoient été</p>	<p>faits Gouverneurs de plusieurs Places, & dans la suite ils agissoient en Souverains & commettoient toute sorte de crimes, lesquels ayant appris que le Duc de Mercœur traitoit avec le Roy, l'abandonnerent, & se remirent à leur devoir: le premier fut Hurtaut de Saint Offange, qui mit Rochefort & la garnison entre les mains de Sa Majesté, lequel, dit d'Aubigné §, outre les excès ordinaires à leur parti, exécutoient au feu les prisonniers.</p>
--	--

1597. 382 JOURNAL DU REGNE
leurs revenus étoient assignez sur la cuisine
d'Espagne.

OCTOBRE.

Au commencement d'Octobre fut publié un Mandement du Roy pour courir sus à ceux qu'on trouveroit tenir les champs. Belle Ordonnance, mais entretenue comme les autres.

Le Dimanche 19 Octobre, mourut à Paris Marie Molé ma cousine, âgée de quinze ans ou environ, avec grand regret du pere duquel elle étoit fille unique & bien aimée.

En ce mois y eut suspension d'armes²⁸³ accordée par tout le Royaume, par les Deputez du Roy avec ceux du Duc de Mercœur.

Allegresses

sonniers Huguenots, qui ne pouvoient payer une grosse rançon, les condamnoient à la mort ou à la Messe, & avoient massacré plusieurs personnes. § Ils eurent besoin de la protection de Guillaume Foulquet, qui étoit en faveur auprès du Roy qui leur fit obtenir grace & abolition de tout le passé. Le second, Pierre Plessis de Cosne, qui lui remit Craon, ensuite Villebois rendit Mirebeau, Burcagny Ancenis, Fontenelles Dour-

menes, & Champagnac Tiffanges.

²⁸³ Suspension d'armes.]
La reprise d'Amiens fit perdre le courage au Duc de Mercœur, lequel ayant appris que le Roy s'avançoit pour assieger Dourlens, & qu'il devoit passer à Angers*, lui fit parler par ses amis & par tous ceux qui ne vouloient pas la ruine entiere de ce Prince : entre autres, Madame la Duchesse de Beaufort eut beaucoup de part à ce traité, ayant fait donner avis

§ Duplex, Hist. d'Henry IV. p. 227.

* Econom. Royal. Tom. II. p. 92.

Allegresses & feux de joye ¹⁸⁴ furent faits ¹⁵⁹⁷ par tout en congratulation des victoires du Roy & reprise d'Amiens, avec réjouissance de tout le peuple de France, lequel peut bien dire qu'après

avis à Madame Marie de Luxembourg, femme du Duc de Mercœur, de venir à Angers; où elle se rendit, & fit à Sa Majesté toutes sortes de soumissions au nom de son mari, jusques à lui offrir leur fille unique, riche héritière, pour en disposer en faveur de tel Prince qu'il lui plairoit d'ordonner, croyant bien, que ne la voulant pas donner à un Prince de la maison, il la réserveroit pour son fils César, comme il arriva quelque tems après. C'est ainsi, continue M. de Rosni, que le Roy cajolé par toutes

ces femeles, condescendit de traiter avec Monsieur de Mercœur Philippe Emmanuel de Lorraine, n'étant pas à son pouvoit de rien refuser aux larmes & aux supplications de sa Maîtresse.

¹⁸⁴ *Allegresse sur la reprise d'Amiens.* Pendant que les Bourgeois de Paris étoient occupez à voir les rejouissances & les feux de joye qu'on y fit à l'occasion de la reprise de la Ville d'Amiens, les beaux esprits s'occupioient à l'immortaliser; sur quoy les vers suivans rapportez par Cayet, furent imprimez.

1.

** Je ne sçai qui des deux est le plus admirable,
D'avoir pris & repris un AMIENS si fort;
Mais je sçai qui des deux est le plus honorable,
De l'avoir pris par fraude, ou repris par effort.*

2.

*On chante en mille façons
Une si belle entreprise,*

Mais

384 JOURNAL DU REGNE
1597. qu'après Dieu il tient sa délivrance de la main
du Roy.

N O V E M B R E.

Le 19 Novembré M. Ghartier 285 mon on-
cle

*Mais de toutes ces chansons ;
Le bon est la reprise.*

3:

** Hernantel fut heureux en si belle entreprise ;
De surprendre AMIENS , sans force en un instant.
Plus heureux d'être mort , mais qu'elle fût reprise ,
Pour ne mourir après de honte en la quittant.*

Pour marquer le desir des Parisiens pour revoir leur
Roy promptement dans leur Ville , on fit ces Stances:

*Vous qui comme Persée , avec la sage ruse
Dont la vertu conduit les genereux projets ;
Avez tranché la tête à l'horrible Meduse ,
Qui changeoit en rocher les cœurs de vos sujets ,
Grand Roy ; venez donc voir votre belle Andromède ;
Qui n'aguere exposée au monstre du malheur ,
Ne doit sa délivrance à nul autre remède ,
Qu'à votre seule grace , & prudence & valeur.
Venez revoir Paris , cet antique navire ;
Qu'un orage excité par la fureur du sort ;
Alloit ensevelir dans les flots de son ire
Sans votre heureux secours, son vrai phare & son port.
Voyez comme le Ciel l'en ayant preservée ,
Elle brève l'orgueil des vents plus inhumains ,
Et trouve moins de joye , au lieu d'être sauvée ;
Que de gloire en l'honneur de l'être par ses mains:*

285 Monsieur Chartier.] celebre Avocat au Parle-
Mathieu Chartier § étoit | ment de Paris, & de Jean-
fils de Mathieu Chartier | ne Brinon. Il avoit épousé
Marie

* Blanchard.
§ Fut tué pendant le siège.

ne & mon parrain, Conseiller & Doyen de la Cour, mourut en sa maison à Paris âgé de 85 ans, en réputation d'un des plus hommes de bien & des plus integres & incorruptibles Juges du Palais. Chose fort rare en ce siècle. Ainsi fut-il dit tout haut au Palais, lorsque la nouvelle y fut apportée, que c'étoit un Charrier qui jamais n'avoit versé.

En ce mois M. du Pleffis-Mornay ²⁸⁶ Gouverneur de Saumur, fut traîtreusement attaqué d'une querelle d'Allemand à Angers par

un Marie de Montholon fille de François de Montholon Président au Parlement de Paris, & Garde des Sceaux de France.

²⁸⁶ Monsieur du Pleffis-Mornay.] Philippe Mornay Seigneur du Pleffis-Marly fit dans peu de tems de grands progrès dans les lettres & dans les langues sçavantes. Ses parens l'avoient destiné à l'Eglise, où il auroit sans doute rempli des meilleurs Bénéfices, ayant Bertin de Mornay son oncle paternel, Abbé de Saint Martin aux Bois & Doyen de Beauvais; & du côté de sa mere, Philippe du Bec Evêque de Nantes, & puis Archevêque de Rheims, qui

lui en auroit procuré. Mais sa mere qui avoit donné dans les nouvelles opinions, l'y attira dès l'âge de dix ans, & il devint un des plus sçavans & zelez Reformez †. Etant Gouverneur de Saumur, les Soldats de Montreuil arretèrent un nommé Mofcenir, & l'ayant fouillé lui trouverent des lettres, qu'ils envoyèrent à Monsieur du Pleffis, pour voir s'il étoit de bonne prise; il l'étoit en effet, à cause de plusieurs lettres ambiguës; mais en ayant trouvé une du Sieur de Saint Phal Gentilhomme & son parent, il commanda qu'il fût renvoyé libre & qu'on lui rendit toutes ses lettres.

Saint

† Vie de Philippe de Mornay, p. 24 & suiv. an. 1597.

1597. un nommé Saint Phal Gentilhomme, qui indignement le bastonna en pleine rue, & de telle façon qu'il le laissa sur le pavé pour mort; & pour ce que ledit du Plessis étoit un des principaux de la Religion, qui pour la défense d'icelle écrivoit ordinairement, & faisoit Livres & Ecrits contre les Traditions reçues en l'Eglise Romaine, même contre le Purgatoire, on fit le suivant Quatrain en forme d'allusion sur lui & le bâton de Saint Phal.

*Le Gouverneur armé de l'écritoire,
Dans la Cité d'Angers sera contraint,
Ayant voulu tollir le Purgatoire,
Se prosterner sous le bâton du Saint.*

Cependant M. du Plessis-Mornay desirant avoir raison de ce vilain outrage, & y employant tous ses amis, en écrivit aussi au Roy²⁸⁷, pour supplier Sa Majesté de lui en faire justice; lequel pour le gratifier, lui écrivit la lettre suivante.

Monseigneur

Saint Phal jeune homme hardi & emporté, fut fâché de l'arrest de ce courrier, & de l'ouverture de la lettre, qu'il regarda comme une offense, & résolut de s'en venger. Il l'attendit un jour qu'il se retiroit, & l'arrêtant en pleine rue, lui demanda raison de ce procédé, auquel le sieur du Plessis lui ayant honnêtement répondu, S. Phal lui donna d'un bâton sur la temple gauche, dont

il tomba, & en même tems Saint Phal monta à cheval & se retira; & parce que Monsieur du Plessis dans les ouvrages qu'il a écrits contre la Religion Catholique, ne croit point au Purgatoire, on lui fit le quatrain rapporté dans le Journal.

²⁸⁷ *En écrivit au Roy.* M. du Plessis ne voulant pas se faire justice par les armes, eut recours à Sa Majesté qui lui écrivit de

Monſieur du Pleſſis, j' ai un extrême déplaiſir de l'outrage que vous avez reçu, auquel je participe & comme Roy & comme votre ami. Pour le premier je vous en ferai juſtice & à moi auſſi. Si je ne portois que le ſecond titre, vous n'en avez nul de qui l'épée fût plus pſète à degainer, ni qui y apportât ſa vie plus gayement que moi. Tenez cela pour conſtant qu'en effet je vous rendrai officie de Roi, de Maître & d' Ami. Sur cette vérité je finis priant Dieu vous tenir en ſa garde. De Fontainebleau ; ce Novembre.

Je ſerai le 26 du prochain à Blois ſans faillir bien reſolu d'apprendre le Paſſe-pied de Bretagne.

D E C E M B R E.

En ce mois courut un bruit à Paris & par toute la France de la mort de M. de Beze; qu'on aſſuroit être mort à Geneve bon Catholique Romain,

ſa propre main ces mots: Que l'injure étoit ſienne, que comme ſon ami il lui porteroit ſa vie & ſon épée, auſſi franchement qu'un autre qu'il eût; mais comme ſon Roy, lui en feroit telle juſtice, qu'il ſeroit content. En conſequence le Roy ordonna à la Court de faire le procès au ſieur de Saint Phal, comme contre un aſſaſſin de guet à pan. Sur quoi les

le voir pas mourir ſur un échaffaut, travaillèrent à donner une ſatiſfaction proportionnée à l'aſſront, qui fut que le ſieur de S. Phal à genoux demanderoit pardon au Roi en préſence des principaux de la Court, de ſes parens & du ſieur du Pleſſis, auquel après qu'il auroit obtenu la grace du Roy, il la demanderoit auſſi au ſieur du Pleſſis-Mornay. Lors qu'il

1597.

Romain, ayant auparavant que mourir abjuré & détesté la Religion qu'il avoit prêchée. Laquelle menterie²⁸⁸ fut autorisée des Jésuites, qui en publièrent un Ecrit qui commençoit par ces mots: *Geneva Hæreseon mater & sentina, nunc tandem Beza extincto catholicisat.* Lequel bruit fit faire un petit Traité à Beze que j'ai entre mes papiers, intitulé: *Beza redivivus.* Celui qui donna le premier branle à ce faux bruit, fut Dupuy le Jésuite frere de feu M. Dupuy Conseiller de la Cour, homme de bien & docte.

On en fit courir autant du Ministre de Lorraine

qu'il se présenta devant le Roy, il étoit sans épée, comme indigne de la porter depuis son lâche attentat; mais après qu'il eût eu sa grâce du Roy, Sa Majesté ordonna de la lui donner, étant plus honorable à Monsieur du Plessis d'être satisfait par un homme armé, que désarmé.

²⁸⁸ Laquelle menterie fut autorisée par les Jésuites.] Theodore de Beze l'un des principaux piliers de l'Eglise Prétendue Reformée, ne mourut que le 13 du mois d'Octobre de l'an 1605. Il ne fut donc pas difficile aux Ministres Huguenots de convaincre de menterie le Pere Cle-

ment Dupuy Jésuite, que l'on regarde comme l'inventeur de cette fable; & de répondre à l'écrit qui fut fait après la prétendue mort de ce fameux Ministre de Geneve. On vit alors deux écrits de Beze lui-même que ses Collegues firent imprimer revêtus de toute l'autorité nécessaire pour réfuter cette fourberie: l'un en latin intitulé *Beza redivivus*, & l'autre en François. Antoine Lafaye * rapporte des vers satyriques qui furent faits en cette rencontre, tant contre le P. Dupuy; que contre la Société des Jésuites en général.

289

* Page 60. & suiv.

¶ *¶* Il ne décedé en ce même tems à Saumur, auquel pour ce que l'esprit vacilloit un peu, même en prêchant, ayant voulu continuer sa charge jusqu'à la fin, encore que son âge de quatre-vingt ans & plus l'en dispensât assez, on voulut faire accroire qu'avant que mourir il avoit changé d'opinion ²⁸⁹, & à la mort reconnu l'Eglise Romaine pour la vraie. Ce qui étoit faux, mais qu'on eût bien désiré faire passer

²⁸⁹ *Avoit changé de Religion.*] Le bruit qui courut de la conversion de Jean de Lespine Ministre de la Religion Prétendue Reformée, étoit aussi faux que celui de la conversion de Beze, dont on a parlé dans la Remarque précédente. Il faut avouer que dans ce siècle il y avoit tant du côté des Catholiques, que du côté des Huguenots une folle demande de prétendre prouver la vérité de l'une ou de l'autre Religion, par la conversion, ou le changement, ou la conduite de quelques particuliers qui s'étoient distingués par leurs sciences ou par leurs mœurs. On a vû des Ecrivains Protestans, qui ont

publié contre Bellarmin des faussetez avant ou après sa mort ¶. On accusa ce Cardinal d'avoir eû plusieurs enfans, afin de cacher ses commerces impudiques, qu'étant touché de repentance, il avoit été à Notre-Dame de Lorette, pour voir s'il pourroit expier ses crimes; mais que le Prêtre auquel il s'en confessa fut saisi d'une telle horreur, qu'il lui enjoignit de sortir, ce qui jetta Bellarmin dans un desespoir où il mourut peu après.

Jean de Lespine avoit été Moine, Vincent dans ses recherches sur le commencement de l'hérésie de Calvin en la Ville de la Rochelle §, dit qu'il avoit été

¶ *Th. Regnaudi sect. 11. ch. 1. pag. 166.*
 ¶ *Vissac, pag. 67. & suiv.*

1597. passer pour vrai, si on eût pû, à cause de la grande doctrine de ce personnage & prud'homme, confessée même par ses adversaires.

Le 21 de ce mois, je reçûs nouvelles de la mort de M. de Nœuds mon ancien ami & compagnon, décédé en ce même mois à Saumur, âgé de cinquante ans ou environ.

Sur la fin de cet an, fut mis en avant ce sacré mot de *Paix*²⁹⁰, qui étoit le desir commun de toutes les Provinces, la colonne des Loix & le repos de la terre, laquelle paix on disoit être

été Calme, & dans un autre *, de l'Ordre des Augustins, & Monsieur Varrillas dit, qu'il avoit été Jacobin †; quoiqu'il en soit, le motif qui lui fit quitter l'Etat Monachal pour se rendre Huguenot, est particulier. Le même Vincent dit que Monsieur de Lespine, étant allé à Château Gontier, en Anjou, il s'y trouva lorsque Rabec qui étoit un Protestant fut mis en prison: il l'avoit connu auparavant, ce qui le porta à le visiter souvent dans la prison, pour tâcher de le détourner de la nouvelle Reli-

gion, & de le ramener en la Religion Romaine; mais ses visites eurent un effet tout contraire à son intention; car les raisons de Rabec le convinquirent, & prévalurent peu à peu sur son esprit: & la constance avec laquelle il le vit souffrir la mort, le tournèrent entièrement, & il ne douta plus que la doctrine de Rabec ne fût celle qu'il falloit suivre.

²⁹⁰ Fut mis en avant le sacré mot de *Paix*.] Auparavant que le Roy eût mis le siège devant la Ville d'Amiens, le Pape Clement VIII, dit M. de Rosni †, desirant

* *Pref. à ses opusc.*

† *Hist. de l'Hérés. l. 24. p. 254.*

† *Œcon. Royal. T. II. ch. 78. p. 98.*

tre moyennée entre les deux Rois par le Pape, comme pere commun par l'entremise de son Legat.

1597.

Et ainsi finit l'an 1597 avec autant de gloire & de la fin, comme le commencement en avoit été honteux

desirant de pacifier les troubles de la Chrétienté, avoit fait partir de Rome le Cardinal de Florence, pour venir en qualité de Legat en France, essayer de disposer le Roy à la paix; mais en ayant parlé à Sa Majesté, il ne put tirer d'autre réponse, sinon que le bruit qui se faisoit pour reprendre Amiens, lui avoit bouché les oreilles, & n'entendoit à aucune voix d'accord, qu'il n'eût repris cette Ville, afin qu'on ne crût pas qu'il y eût été forcé. Dans le même tems le Pape avoit envoyé le Patriarche de Constantinople en Espagne pour le même sujet: mais le Roy Philippe ayant appris la surprise d'Amiens, ne voulut pas entendre parler de paix; ce ne fut que lorsqu'il eût appris que le Roy s'opiniâtroit à reprendre cette Ville, qu'il vit que sa maladie augmentoit, dont

il lui étoit impossible de réchaper, & qu'en mourant il laissoit un fils fort jeune, & de peu de sens & d'expérience exposé à la vengeance d'un grand Roy. Ce fut alors qu'il se résolut d'entendre à la paix; qu'il envoya ce Patriarche à Rome, que le Pape fit repartir promptement pour se rendre en France, où il arriva après la prise d'Amiens, & s'étant unis avec le Cardinal Legat, ils supplierent derechef le Roy, que puisque le Roy d'Espagne étoit disposé à la paix, il voulût bien ne la pas refuser. Sur quoi Sa Majesté lui répondit, que puisque Amiens étoit repris, elle vouloit bien qu'on parlât de paix; mais il vouloit aussi qu'ils s'ussent qu'il ne conclutoit jamais la paix, tant que l'Espagne tiendroit un pouce de terre dans son Royaume; de quoi lui en ayant donné

1597.

honteux & malheureux à la France. En quel nous avons à remarquer la grande bonté & Providence de Dieu, qui seul des grands maux sçait tirer les grands biens.

J A N V I E R

1598.

LE Samedi 3 de Janvier, le Roy tint Chapitre de l'Ordre du Saint-Esprit ^{29^e} dans son Cabinet du Louvre, auquel il proposa dix Seigneurs pour être reçus Chevaliers le lendemain, & furent vérifiées les preuves de leur Noblesse.

Le Dimanche 4 de Janvier, le Roi précédé de

donné l'esperance il donna les ordres à ses Députez.

291. *Le Roy tint Chapitre de l'Ordre du S. Esprit.*

Le P. Anselme § dans son Histoire Genealogique & Chronologique de la Maison Royale de France, & des grands Officiers de la Couronne, a écrit que ce Chapitre fut tenu le 3 Janvier 1598. Cayet *, l'Auteur de l'Histoire des derniers troubles de France, & plusieurs autres Historiens qui vivoient au tems de cette Ceremonie, l'ont aussi écrit ¶. Les Pe-

res Ange & Simplicien Augustins Déchaussez, qui ont augmenté & corrigé ce grand Ouvrage après Monsieur de Fourroy, placent cette époque dans l'année suivante, on auroit lû avec plaisir les preuves qu'ils ont eu de retarder ce Chapitre jusques en l'année 1599.

[Les Registres de l'Ordre du Saint-Esprit placent ce Chapitre au 31 Décembre 1598, & le continuent les trois jours suivans de l'an 1599].

292

§ Tome II. pag. 619. de l'éd. de 1674.

* Chron. Noven. pag. 706. de l'éd. de 1698.

¶ Page 123. de l'édition de 1610.

de ses Barons des Suisses & Officiers de sa Maison, accompagné des Princes, des Commandeurs, Chevaliers & Officiers de ses Ordres, est allé en pompe & magnificence à l'Eglise des Augustins, dont le chœur étoit superbement orné, & après avoir oui la Messe, chantée par la Musique, il a donné l'Ordre du S. Esprit à Messieurs Anne de Levis Duc de Vendour, Jacques Mitre Comte de Miolans, François Foudoas dit l'Averton, Comte de Berlin; Bertrand de Baylins Baron de Poyanne, René Rieux Seigneur de Sourdiac; Brandelin de Champagne Marquis de Villaine, Jacques de l'Hôpital Comte de Choisi, Robert de la Vieuville Baron de Rugle, Charles de Matignon Comte de Torigny, & François Juvenel Marquis de Trainel.

Le lendemain Sa Majesté est retournée à la même Eglise, & a assisté au service, & à l'absoute pour les Chevaliers défunts.

F E V R I E R.

Le Mardy 3 de Fevrier, partirent de Paris les sieurs de Pomponne ²⁹² de Believre, Seigneur

¹⁹² *Pomponne de Believre.* Il étoit fils de Claude de Bellievre * premier Président au Parlement de Grenoble, il fit ses études à Toulouse & à Padoue, & se rendit très-habile en

Droit Civil. Après ses études, il fut pourvû de la Charge de Conseiller au Parlement de Chamberry. Le Roy Charles IX. le créa Conseiller d'Etat, après avoir rempli deux Ambassades

* *Blanchard.*

Ambassades auprès des Cantons Suisses. Il accompagna le Roy Henry III. en Pologne, en qualité d'Ambassadeur du Roy Charles IX. son frere, qui à son retour lui donna la Charge de Sur-Intendant de ses finances, & puis celle de Président à Mortier au Parlement de Paris en 1588. Le Roy Henry III. l'envoya au Duc de Guise, quelques jours auparavant les barricades, pour lui dire de sa part, qu'il ne y'nt pas à Paris; que s'il y venoit contre la volonté de Sa Majesté, il seroit déclaré criminel & auteur des troubles & des divisions du Royaume. A quoy le Duc de Guise fit une réponse ambigue; mais il monta à cheval un moment après le départ du Sieur de Believre, & se rendit à Paris, où les Ligueurs ayant appris la Commission du Sr. de Believre voulurent le ruer; ce que le Duc de Guise empêcha, soit pour obliger le sieur de Believre,

qui dans cette occasion lui devoit la vie, soit pour faire connoître aux Royaux & même aux Ligueurs le pouvoir qu'il avoit dans Paris. Après la mort de Henry III. il persuada les Suisses de demeurer au service d'Henry IV. & de ne le point abandonner dans un tems si nécessaire. Il fut député à la Conference de Surene, & ensuite à Verbins, où la paix fut faite entre la France & l'Espagne. Lorsque la nouvelle de la mort du Chancelier de Chiverny fut annoncée au Roy, Sa Majesté répondit sur le champ qu'on se trompoit, que le Chancelier n'étoit point mort, mais qu'il étoit plein de vie en la personne de M. Pomponne de Believre, qu'il désigna aussi-tôt pour remplir cette dignité. Il mourut à Paris au mois de Septembre de l'an 1607. & fut enterré dans l'Eglise de Saint Germain de l'Auxerrois, où l'on voit son Epitaphe.

Conseiller d'Etat, Nicolas Brulart ²⁹³, Seigneur de Sillery, aussi Conseiller d'Etat & Président au Parlement, pour aller à Vervins y traiter la paix avec les Deputez du Roy d'Espagne.

Le Jeudy 5 de Février, le Cardinal Alexandre de Medicis ²⁹⁴, Legat en France, ayant été nommé par le Pape Clement VIII. pour moyenner la paix entre la France & l'Espagne, est

²⁹³ Nicolas Brulart.] Fut Conseiller du Roy en ses Conseils, President en la Court du Parlement, & depuis Chancelier de France sous les Rois Henry IV. & Louis XIII. Plusieurs Ambassades dans lesquelles il a été envoyé, sont des preuves de sa capacité & de son mérite. Il fut nommé à celle de Rome * à l'instance sollicitation de Madame la Duchesse de Beaufort, à laquelle il s'étoit engagé de parole de faciliter au plutôt la dissolution du mariage du Roy, & son mariage avec elle, & en même temps la légitimation des enfans qu'elle avoit déjà eus, pour être estimez enfans de

France, & elle à lui en cas, de lui faire avoir les Sceaux à son retour, mais cette Duchesse étant morte, il eut ordre du Roy de travailler au mariage de Marie de Medicis avec Sa Majesté: la mort de cette Duchesse n'empêcha pas son avancement. Le Roi n'oublia pas les recommandations de sa Maîtrise †; ayant en 1604. créé en sa Faveur un Office de Garde des Sceaux de France, pour en faire les fonctions pour le Chancelier de Believre, qui ne pouvoit les exercer à cause de son grand âge, après la mort duquel il fut fait Chancelier.

²⁹⁴ Le Cardinal Alexandre

* *Æconom. Royales, Tom. I. ch. 13. p. 392.*

† *Blanchard, p. 358.*

396 JOURNAL DU REGNE
1598. est parti pour aller à Vervins, accompagné de
Gonzague Calatagirone ²⁹⁵, Général des Cor-
deliers.

Le Mardy 17 de Février, est venu avis que
le Duc de Savoye avoit repris le Fort d'Aigue-
belle, & la Tour Charbonniere, & fait pri-
sonnier le sieur de Crequi ²⁹⁶, qui avec douze
gens

xandre de Medicis.] Etoit
le II. fils d'Octavien † né
l'an 1536. fut fait Archev.
de Florence l'an 1574. Car-
dinal l'an 1583. enfin élu
Pape sous le nom de Leon
XI. le 1. Avril 1605. &
mort le 27. du même mois.

²⁹⁵ *Gonzague Calata-
girone.*] Etoit un Reli-
gieux Cordelier (que Mo-
reri appelle Bonaventure)
né en Sicile. Son grand
genie pour les négocia-
tions l'éleva à la Charge
de Général de son Ordre.
Le Pape Clement V I I I.
qui connoissoit sa dexteri-
té pour les grandes affai-
res, s'en servit pour pro-
cureur la paix entre la Fran-
ce & l'Espagne : Il l'en-
voya en Espagne sous pré-
texte de visiter les Corde-
liers de ce Royaume; mais
principalement pour por-
ter le Roy Philippe à la

paix avec Henry IV. d.
là il passa en France, &
puis à Bruxelles pour le
même sujet. Il se trouva à
Vervins, où la paix qu'il
avoit ébauchée, fut con-
clue. Le Roi Henry IV.
lui témoigna beaucoup
d'estime, & le Pape Cle-
ment VIII. le nomma Pa-
triarche de Constantino-
ple. Quelque temps après
il revint en France pour
les affaires du Marquisat
de Saluces.

²⁹⁶ *Le Sieur de Crequy
fait prisonnier.*] Charles de
Crequy premier du nom,
épousa Magdeleine de
Bonne, fille de François
Duc de Lesdiguières, dont
il prit ensuite le nom. Il
fut un des plus celebres Ca-
pitaines de son tems, ayant
eu ordre du Maréchal de
Lesdiguières d'aller au se-
cours d'Aiguebelle assiégé
par

† Sponde sur l'an 1605.

¶ Mem. de Rosni, de Nevers, de Thou.

gens hommes alloit donner du secours à Ar-
guebelle, dont il ignoroit la prise.

Le même jour on apprit que le Maréchal de
Brissac, ayant recommencé la guerre en Breta-
gne contre le Duc de Mercœur, avoit attaqué
& pris la Ville & Château de Dinan 297.

Le Mercredi 18 de Février, le Roy a établi
le Prince de Conti, Gouverneur de Paris 298,
&c

par le Duc de Savoye, il
s'avança pour reconnoître
la Place * ; mais ayant été
reconnu par les ennemis,
ils firent jouer le canon &
la mousqueterie, comme
s'ils eussent donné l'assaut,
afin d'attirer Crequy dans
leurs embûches ; ce qui ar-
riva, car ce généreux Sei-
gneur s'étant avancé à la
faveur de la fumée, il fut
aussi-tôt enveloppé & fait
prisonnier, avec soixante
des siens, la plupart Gen-
tilshommes.

297 Et Château de Di-
nan.] Une des fortes Pla-
ces de Bretagne, & en la-
quelle le Duc de Mercœur
avoit le plus d'esperance.
Les habitans de Saint Ma-
lo §, dont le commerce
étoit fort incommodé par

la garnison de Dinan, sur-
prirent la Ville de Dinan,
dont le Maréchal de Bris-
sac avéti, s'y rendit avec
ses troupes. Il adressa ses
batteries contre le Châ-
teau, secours par les ha-
bitans de la Ville, qui tra-
vaillerent les premiers au
retranchement. Mais le
Sieur de S. Laurens ne vou-
lut point attendre l'évène-
ment, & capitula avec le
Maréchal de Brissac.

298 A établi le Prince de
Conti Gouverneur.] Après
la Mort du Marquis d'O
Gouverneur de Paris, le
Roy sollicité de plusieurs
endroits de donner cette
Charge, répondit, rail-
lant à son ordinaire, qu'il
ne vouloit pas d'autre Gou-
verneur que lui, qu'il
croyoit

* Le même, pag. 226.

§ Mathieu.

† Duplex.

1598. 398 JOURNAL DU REGNE
& l'a déclaré Chef de son Conseil, après lequel
il est parti pour se rendre en Bretagne.

M A R S:

Dans le commencement de ce mois plusieurs
Gouverneurs ²⁹⁹ des Places de la Province de
Bretagne, qui avoient suivi le parti du Duc de
Mayenne & du Duc de Mercœur, ayant ap-
pris que le Roy s'avançoit avec des troupes ;
ont

avoit être assez experi-
menté & d'assez bonne
maison pour remplir cette
Charge, & que les habi-
tans n'auroient point pei-
ne de lui obéir ; mais
étant obligé de faire un
voyage en Franche-Com-
té, il établit un Conseil
des Finances, auquel il
nomma pour Chef le Prin-
ce de Conti, en présence
du Comte de Soissons qui
desiroit cette Charge, &
ajouta qu'il l'avoit choisi
pour représenter sa person-
ne à Paris, & en toutes les
autres Provinces dont il
feroit trop éloigné. Il fit
les fonctions de cette Char-
ge jusques en 1598. que Sa
Majesté lui en donna le
titre.

²⁹⁹ Plusieurs Gouver-
neurs.) M. de Thou a
écrit que ces Gouverneurs,
dont les noms sont exprimez
dans le Journal †, n'a-
voient point été compris
dans le traité que le Roy
avoit accordé au Duc de
Mercœur; qu'il n'étoit pas
général; mais particulier
pour ce Duc, & que le Roy
fit publier dans tous les
lieux de la Bretagne qui
étoient encore en armes,
d'avoir à se rendre; sans
esperance d'être compris
dans le traité de Mercœur;
ce qui obligea tous les
Gouverneurs de recourir
au plutôt à la bonté du
Roy. Quelques-uns mê-
me qui se sentoient char-
gez de plusieurs vexations
&

¶ *Æconom. Royal. T. I. ch. 59. p. 565.*

† *De Thou, F. V. Liv. 120. pag. 779.*

ont été au-devant de Sa Majesté, & ont remis entre les mains les Places qu'ils tenoient pour la Ligue, & l'ont priée très humblement de les recevoir & reconnoître pour les très-humbles serviteurs & sujets, & de leur octroyer l'abolition de la prise des armes, & de toutes autres choses qui s'en étoient ensuivies. De ce nombre sont les Sieurs du Plessis de Cosne qui lui a remis la Ville & Château de Craon, de Saint Offanges, celui de Rochefort, Villebois, celui de Mirebeau; de Burgcagny, celui d'Arcenis de Fontnelles, celui de Douernanez, & d'autres, auxquels Sa Majesté a accordé une amnistie du passé.

On a encore appris que les contestations élevées à Vervins, entre les Députés des deux Couronnes sur la préséance³⁰⁰, avoient été terminées par le Cardinal Legat : Jean-Baptiste Tassis, Jean Richardot & Louis Vereiken, Deputez

& tyrannies, eurent recours à des protecteurs auprès du Roy. Antoine Silly de Rochepot obtint la grace pour Villebois; Campagnac qui avoit souvent été rebelle aux ordres du Roy, envoya sa femme pour appaiser la colere de Sa Majesté, & il arriva que cette femme qui étoit grosse & presque au terme d'accoucher, fatiguée par les mouvemens du cheval,

& voulant se jeter aux pieds du Roy, elle pensa avorter, & à peine eut-on le tems de la conduire dans une maison voisine, où elle accoucha aussi tôt,

³⁰⁰ Sur la préséance.)

L'Auteur du Journal de la Conference de Vervins en 1598. remarque que le Cardinal Legat qui présida au nom du Pape à cette Conference, avoit prévu les contestations qui pouvoient

putez du Roy Catholique, prétendoient avoir le premier rang; ce que les François n'ont pas voulu leur accorder. Le Legat pour terminer ce differend, sans pourtant le juger, se mit au haut de la table, comme représentant le Pape; puis il plaça le Nonce François de Gonzague auprès de lui au côté droit; ensuite il donna le choix aux François de s'asseoir; ou au-dessus du Nonce du côté droit, ou vis-à-vis du côté gauche; les François choisirent le côté gauche, & les Espagnols se mirent au côté droit.

Cette

pouvant survenir entre les Ambassadeurs des deux Couronnes au sujet de la préséance, & qu'il en avoit conféré plusieurs fois avec le Général des Cordeliers; mais que l'un & l'autre fort embarrassé sur ce point, attendoient que le tems y apportât quelque remède, & ne songeoient qu'à trouver des expédiens lorsque les Ambassadeurs de France étant arrivés, Monsieur de Believre qui avoit connu ses sentimens, lui dit d'un ton ferme & résolu, qu'il ne vouloit point de temperament en ce qui regardoit la préséance, comme on avoit usé au Concile de Trente, que le Cardinal de Lorraine y avoit misérablement trahi l'honneur de la France, qu'il étoit résolu de se

retirer plutôt que de mettre ce point en compromis, & qu'il ne falloit point y chercher d'expédient. Il fit souvenir le Legat de la Déclaration qu'avoit faite Pie IV. en faveur de la France; la maintenant dans Rome en la possession de la préséance, & ajouta qu'il étoit obligé, en qualité de Cardinal & de Legat, de soutenir ce qu'un Pape avoit fait. Le Legat usa dans cette occasion de bonnes paroles, l'assurant que ce n'étoit point son intention de faire rien perdre à la France, & que peut-être les autres se disposeroient à céder, comme n'étant que Deputés du Cardinal d'Autriche. M. de Believre répartit que M. de Sillery & lui entendoient!

Cette cérémonie a été le sujet de plusieurs discours parmi les Politiques : aucuns disent que les Espagnols ont eu le pas d'honneur, parce qu'ils étoient du côté droit, & assis plus proche du Legat, d'autres au contraire disent que les François ont eu dans cette occasion la préséance, parce que le choix leur a été donné, & qu'il est naturel que dans cette circonstance, ils ont choisi la place la plus honorable.

Le Mercredy 18 de Mars, on a appris par les lettres de Grenoble, que le sieur de Lesdiguières avoit pris par escalade le nouveau Fort de Barreaux, situé sur un côteau près un Village de ce nom, auquel le Duc de Savoie a donné le nom de S. Barthelemi, parce qu'il fut achevé le

tenoient traiter avec les Deputez du Roy d'Espagne, & non du Cardinal d'Autriche. Le Legat repliqua que le Cardinal étant Procureur du Roy d'Espagne, il pouvoit nommer des Deputez en sa place; qu'ils ne traiteroient pas absolument au nom du Roy Catholique, mais comme personnes subdeleguées par le Cardinal.

Cela adoucit un peu M. de Believre, qui dit qu'il falloit voir leur pouvoir; avant que de parler d'autre chose, après quoi il prit congé du Legat avec M. de Sillery. Le Legat sur

cet incident s'enferma avec le Général des Cordeliers, pour délibérer sur cette difficulté, laquelle lui sembloit, comme en effet elle étoit, de grande importance. Le Legat lui dit que jamais les Flamans ne se disposeroient à céder absolument; & sur cette inquietude, ils aviserent de proposer l'expedient suivant; sçavoir, que l'Evêque de Mantoue, comme Noncé de Sa Sainteté se trouveroit aux Assemblées; & que le Legat prenant sa place au bout de la table, le Noncé seroit à sa droite, & les François vis-

1598. le jour de la Fête de ce Saint. Le sieur de Lesdiguières³⁰¹, soit qu'il voulût venger la prise du sieur de Crequy, soit que ce Fort incommodât le Dauphiné; après s'être instruit de l'état de cette Place & de sa garnison, dès la nuit du quatorzième de Mars, fit remonter la riviere par quelques bateaux chargez d'échelles & de petards. Le lendemain, qui étoit le Dimanche, il se mit à la tête de trois cens chevaux & de douze cens hommes de pied; il partit de grand matin, & se rendit au Village de Lombin, où il se logea, pour ne s'approcher du Fort que la nuit suivante.

Vers les dix heures de la même nuit, il arriva

à-vis de lui à gauche, les Flamans prenant leur place immédiatement au-dessous du Nonce; quant au Général, il seroit au bas bout opposé au Legat. Cet expédient fut proposé aux parties, qui l'accepterent sans difficulté, & l'on commença la Conférence.

301 *Le sieur de Lesdiguières.*] François de Bonne commença fort jeune le métier de la guerre, & l'exerça toujours avec réputation: il rendit des services importants aux Huguenots, dont il avoit pris le parti, & devint leur Chef dans le

Haut Dauphiné, où il prit plusieurs Places, & entre autres Montelimar, Ambrun, Grenoble & autres. Après la prise de cette dernière Ville *, il dépêcha au Roy un de ses Secretaires nommé Saint Julien, tant pour lui annoncer la prise d'un Parlement, que pour en demander le Gouvernement. Le Roy ayant fait lire ses dépêches en présence de son Conseil, M. d'O se leva en fureur, s'étonnant qu'un Huguenot osât demander un Gouvernement de telle importance; ce qui fut cause qu'on

* *D'Aubigné, Tome III. Liv. 3. ch. 21. pag. 324.*

triva audit Fort, & ordonna de planter les échelons qui fut exécuté par les sieurs de Morges, d'Herculos, d'Auriac, de Marvieu, soutenus par les sieurs de Montalquiers, de Saint Bonnet, de Montferrier de Rosans, avec leurs troupes : en même tems les Capitaines Binart & Suge firent jouer les pétards aux deux portes dudit Fort, pendant que le sieur Fanel avec une partie de l'Infanterie donnoit l'allarme par tous les endroits ; en sorte que les habitans & la garnison furent si troublez, qu'ils ne sçavoient par où commencer pour se défendre. Bref, les assaillans étant montez sur les maillèles, & sautez sur le terrain, ils se rendirent les maîtres de la Place, n'ayant eu que deux ou trois hommes de tuez & peu de blessés.

Dans cette action ils ont gagné cinq drapeaux qu'ils ont envoyé au Roy, neuf pieces d'artillerie, deux cens quintaux de poudre, une grande provision de plomb & de mèche, &

cinq

qu'on renvoya le Secretaire sans réponse ; mais à peine fut-il sorti, qu'il revint frapper à la porte : *Messieurs*, dit-il, *voire résolution inespérée m'a fait oublier un mot ; c'est qu'il vous plaise, puisque vous avez refusé Grenoble à mon Maître, d'aviser aux moyens de le lui ôter, & s'étant retiré de bonne grace, il donna sujet de réfléchir sur ses paroles, qui portèrent le Roy & son Conseil à changer d'avis, & de lui*

dépêcher les Lettres de ce Gouvernement. Le Roy Henry IV. qui avoit beaucoup de confiance en François de Lesdiguières, la redoubla, lorsqu'il fut monté sur le Trône ; il le fit Lieutenant Général de ses armées de Piémont, de Savoie & de Dauphiné ; il lui donna le Bâton de Maréchal de France en 1607. & érigea sa Terre de Lesdiguières en Duché & Pairie, & Louis XIII. le fit Connétable de France.

404 JOURNAL DU REGNE
1598. cinq cens charges de bled ; le sieur de Belle-
garde Commandant de la Place a été fait pri-
sonnier & plusieurs autres.

Le Samedi 21 de Mars, le Duc de Mercœur voyant que la plupart des Places de Bretagne s'étoient soumises au Roi, envoya la Princesse Marie de Luxembourg sa femme à Angers, où étoit le Roi, pour implorer sa clémence.

Le Vendredi 26 de Mars, le Parlement a vérifié un Edit du Roy en faveur du Duc de Mercœur³⁰² ; portant entre autres l'oubli du passé, que le Duc de Mercœur en remettant entre les mains de Sa Majesté les forces & places qu'il avoit en Bretagne, auroit deux cens trente-six mille écus de dédommagement pour les frais de la guerre, dix-sept mille écus de pen-
sion ;

302 Edit en faveur du Duc de Mercœur. Le Roy n'accorda au Duc de Mercœur un Edit si favorable, qu'en vûe de marier son fils naturel Cesar Monsieur qu'il aimoit beaucoup, avec la fille seule heritiere de ce Duc & fort riche, auquel il donna le Gouvernement de Bretagne, du consentement du Duc de Mercœur. M. de Chivergny * remarque que dans cette occasion plusieurs personnes s'étonnerent que le Duc de Mercœur & sa

femme qui avoit eu tout pouvoir dans le parti de la Ligue, ne se fussent conservé quelque moyen pour résister à une telle nécessité ; mais le tems ayant changé, & ce Duc se voyant abandonné, il fit de bonne grace ce qu'il auroit été contraint de faire par force. D'ailleurs, en se jettant entre les mains du Roy, il trouvoit le moyen assuré de conserver les grands biens & l'argent qu'il avoit amassé pendant la guerre, & de les

* Mem. d'Etat ; Tom. II. p. 276 & suiv.

sion, & une compagnie de cent hommes d'armes. 1598.

Le Dimanche 28 de Mars, le Duc de Mercœur s'est rendu à Angers avec un grand équipage, pour y saluer Sa Majesté, qui l'a reçu avec beaucoup de caresses,

Le lendemain le contrat de mariage, entre Cesar Monsieur, âgé seulement de quatre ans, & Françoise de Lorraine, âgée de six ans, a été passé dans le Château d'Angers. Le Roy en vûe de ce mariage a donné au petit Cesar, son fils naturel, le Duché de Vendôme & les fiançailles ont été faites le soir du même jour avec grande magnificence, le Cardinal de Joyeuse en a fait la cérémonie.

A V R I L.

Le Jeudy 16 Avril, on a eu avis que le Roy avoit enfin accordé aux Religioneux l'Edit

les augmenter par la faveur de la Duchesse de Beaufort, qui avoit eu beaucoup de part dans ce traité.

La Preface de cet Edit est une preuve de la bonté du Roy, & en même tems de sa grande politique *. Il excuse ce Duc de ce qu'il n'étoit point entré dans son devoir d'abord après

la réconciliation du Pape avec Sa Majesté & l'arrivée de son Legat en France, & dit qu'il l'a fait avec de grandes & justes raisons, qui regardent la sûreté de la Province de Bretagne, dont les ennemis se seroient emparez, pendant que le Roy étoit occupé au siège d'Amiens, & que par ce retardement il avoit

* De Thou, Tom. V. Liv. 120. pag. 780.

406 JOURNAL DU REGNE
 1598. dit ³⁰³ qu'ils pourſuivoient depuis long-tems,
 par lequel il leur eſt accordé entre autres cho-
 ſes, de demeurer dans routes les Villes du
 Royaume dans lesquelles ils avoient le libre
 exercicé de leur Religion en 1596 & 1597;
 ſinon dans les lieux exprimez dans les Edits
 accordez aux Seigneurs de la Ligue.

M A Y.

Le Vendredy 15 de May, le Prince de Con-
 ty, notre Gouverneur, a donné pour aſſuré que
 le Traité de paix fait à Vervins ³⁰⁴ avoit été ſi-
 gné

avoit empêché que les plus
 puiffants Seigneurs de Bre-
 tagne, qui avoient des in-
 telligences avec les Eſpa-
 gnols, ne leur donnaſſent
 l'entrée dans le cœur du
 Royaume par cette Pro-
 vince.

³⁰³ *Avoit accordé aux
 Religioneux l'Edit.* C'eſt
 l'Edit de Nantes ſur lequel
 Mezeray remarque * que
 après avoir été tant traîné
 & tant ſollicité par les Hu-
 guenots, il fut achevé
 dans la même Ville, où
 trente-neuf ans auparavant
 avoit été formée l'entrepri-
 ſe d'Amboiſe, qui fut en
 quelque façon le flambeau

de toutes les guerres de la
 Religion. Ce qui n'arriva
 pas ſans quelque permis-
 ſion de Dieu, afin que le
 même endroit qui avoit vû
 commencer le mal, y vit
 apporter le remède. Il re-
 fuſa à leurs Miniſtres les
 dixmes qu'ils lui deman-
 doient pour leur entretien,
 & aima mieux leur aſſi-
 guer quelque ſomme d'ar-
 gent ſur ſon épargne, que
 de charger ſon peuple. Cet
 Edit ne fut envoyé
 aux Parlemens du Royau-
 me, pour être promulgué,
 qu'après que le Legat fut
 forti de France.

³⁰⁴ *Traité de paix fait*

* Tome III. page 1212.

¶ De Thou, Tom. V. L. 120. p. 781

gné de la part des Deutez des deux Couronnes le 2 de ce mois, & que le douzième il avoit été remis entre les mains du Legat pour l'envoyer au Pape, avec cette condition, que ledit Legat ne le rendroit public, qu'après que la suspension d'armes seroit expirée. Cette paix a été procurée par le zèle du Pape, qui, l'année précédente, avoit envoyé le Pere Calatagirone Général des Cordeliers, en Espagne, en France, en Allemagne & en d'autres Royaumes, sous prétexte de visiter les Couvens de son Ordre, mais en effet pour pénétrer la disposition des Princes Catholiques pour la paix; & ayant appris par ce Pere que ces Princes la desiroient, il ordonna à ses Legats d'en faire la premiere ouverture.

Le même jour le Clergé de France a commencé ses assemblées dans la maison Episcopale, l'Archevêque de Bourges en est le Président.

Le

à Vervins.] Le Roy d'Espagne déjà très-avancé en âge, entra dans ce traité plutôt qu'on n'avoit crû, il voulut par ce moyen éviter les événements incertains d'une guerre, à laquelle Henry le Grand se préparoit sans embarras, depuis que tous les Seigrs de son Royaume s'étoient soumis à son obéissance. Il desiroit marier son fils

avant que de mourir, & de ne pas lui laisser sur les bras une guerre avec un voisin victorieux & si puissant: il vouloit encore marier l'Infante sa fille aînée avec l'Archiduc Albert Cardinal d'Autriche, à laquelle il vouloit donner le Pays Bas, & pour cela l'amitié du Roy étoit plus avantageuse que la guerre.

105

1598.

Le Dimanche dernier jour de May, le Roy fit écrire à tous les Gouverneurs des Provinces la lettre suivante : » Monsieur, il a été accordé entre mes Deputez & ceux du Roy d'Espagne & du Duc de Savoye, que la paix qui a été conclue entre nous à Vervins le deuxieme de ce mois, seroit publiée le septieme du prochain : partant je vous envoie avec la présente mon Ordonnance nécessaire pour ce faire, laquelle vous ferez lire & publier à son de trompe & cri public, en l'étendue de votre Gouvernement, en la forme & solemnité accoutumée en pareil cas. Pareillement vous donnerez ordre que Dieu en soit loué & remercié, comme celui à la seule & divine providence duquel nous devons ce bonheur. Ladite paix étant publiée vous l'observerez & la ferez observer en l'étendue de votre charge, sans permettre qu'il soit fait chose qui y contrevienne ; priant Dieu, Monsieur, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Le dernier jour de May 1598. HENRY, & plus bas, de Neufville.

J U I N.

Le Vendredy 12 de Juin, la paix arrêtée à Vervins, fut publiée à Paris à la maniere accoutumée.

Le Samedy 13, fut faite une procession générale à l'entour de la Cité.

Le Lundy 15 de Juin, Monsieur le Comte de S. Pol a été député par Sa Majesté pour aller

305 *Le Comte de Saint Pol*] François d'Alençon, Comte

aller au-devant des Deutez du Roy d'Espagne, & les conduire icy, pour voir jurer solennellement la paix à notre Roy.

Le Jeudy 18, sont arrivez le Duc d'Arcot, le Comte d'Heremberg, l'Amiral d'Arragon, & Dom Ludovic de Velase, Deutez du Roy d'Espagne, accompagnez de quatre cens Gentilshommes, tant Espagnols, Italiens, que Flamands; ils ont été reçus à un quart de lieue de Paris, par le Maréchal de Biron, à la tête d'une troupe de Gentilshommes François superbement vêtus, & il les a conduits à leur logis dans la rue S. Antoine.

Le Vendredy 19 de Juin, les Deutez du Roy d'Espagne sont allez au Louvre faire la reverence à Sa Majesté; le sieur Richardot Président à Bruxelles, a porté la parole sur l'heureuse reconciliation entre les deux Royaumes: le Roy les a caresez grandement.

Lorsque les Deutez retournoient en leur logis, un garçon Boulanger avec un air de mépris, s'écria *aux marannes* 306, (termes d'injure pour des Espagnols) mais en même tems il fut apprehendé & mis en prison.

Le

Comte de S. Pol, étoit le quatrième fils de Leonore d'Orleans; Duc de Longueville: il fut Pair de France §, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur d'Orleans, Blois, &c. aînita au Sacre du Roy

Henry IV. où il fit la Charge de Grand-Maitre de France. Il fut créé Duc de Fronzac au mois de Janvier 1608. & mourut à Châteauneuf sur Loire en 1631. 306 *Aux marannes.* C'est le

de Anselme.

1598.

Le Dimanche 21 de Juin, dès les trois heures du matin les Gardes Françoises se font saluer de toutes les portes de l'Eglise & du Cloître de Notre Dame, & avoit on déjà dressé des échaffaux dans toutes les rues par où sa Majesté devoit passer pour aller à ladite Eglise.

Sur les dix heures, le Legat suivi de plusieurs Prelats, tant François qu'Italiens, se rendit à la même Eglise, & ensuite les Députez d'Espagne accompagnez par le Comte de S. Pol: tous ces Seigneurs étoient richement vêtus: en même tems plusieurs Gentilshommes François, avec des habillemens très-galans, furent prendre leur place.

Sur les 11 heures, le Roi partit du Louvre pour aller à Notre-Dame; il étoit accompagné de sept ou huit cens Princes, Chevaliers, Comtes, Barons, & Seigneurs Gentilshommes François, vêtus plus magnifiquement que les premiers. Ceux qui étoient les plus proches de Sa Majesté étoient, le Duc de Montpensier, le Duc de Nevers, le Comte d'Auvergne, le Duc de Nemours, le Prince de Joinville, le Comte

le terme ¶ le plus injurieux qu'on puisse dire aux Espagnols, par lequel on leur reproche qu'ils tirent leur origine des Sarrasins & Mahometans, lesquels autrefois sous la conduite du Général Muza, passerent en Espagne, & s'en

emparerent, obligeant les naturels du Pays, d'obéir aux Gouverneurs de leur nation, qu'il leur donna, & leur permettant de suivre des usages & la Religion du Pays, moyennant un tribut.

307

Comte de Sommarive, le Duc de Mayenne, le Duc d'Espernon, le Maréchal de Biron, &c. tous avec la tocque de velours & la cappe à l'antique, enrichie de pierreries. Le Connétable venoit après, & marchoit seul devant le Roy; puis Sa Majesté en tocque & en cappe, suivie du sieur de Bellegarde, son Grand Ecuyer, & après lui un grand nombre de Seigneurs.

Le Roy étant arrivé dans le chœur de Notre-Dame, a pris sa place sous un dais, qui lui avoit été préparé à main dextre. Monsieur le Legat étoit assis sur un siège assez élevé, & avoit autour de lui le Cardinal de Gondy, l'Evêque de Beauvais, l'Evêque de Nantes, l'Evêque de Paris, l'Evêque d'Avranches, & autres Prelats Italiens. Le sieur Archevêque de Bourges étoit le seul Prelat qui fut du côté du Roy en qualité de Grand Aumônier de France, qui a assisté Sa Majesté dans ses prières. Un peu au-dessous du Legat étoient placés les Deputés d'Espagne, & après eux les Ambassadeurs Estrangers. La Messe fut chantée en musique, & célébrée avec les mêmes cérémonies qui s'observent à Rome, lorsque le Pape célèbre la Messe: ainsi le Legat n'approcha de l'Autel que pour l'élevation du Corps de Jésus-Christ.

Après la Messe le Roy s'avança le premier, vis-à-vis le milieu de l'Autel, & le Legat s'assit sur un siège tournant le dos à l'Autel: alors s'est avancé le Chancelier de France, & s'est mis à côté avec le sieur de Villeroy premier Secrétaire d'Etat, qui a lu tout haut les articles de la paix. Après cette lecture Sa Majesté a fait le serment suivant.

Nous Henry IV. Roi de France & de Na-

varre,

1598.

» vaire, promettons sur nos foy & honneur
 » & en parole de Roy, & jurons sur le très-
 » saint Evangile de Dieu & Canon de la Mes-
 » se, pour & par nous touchez, que nous ob-
 » serverons & accomplirons pleinement &
 » réellement & de bonne foy, tous & chacun
 » les points & articles portés par le traité de
 » paix, reconciliation & amitié, fait, conclu
 » & arrêté à Vervins le second du mois de May
 » dernier passé, & ferons le tout entretenir,
 » garder & observer inviolablement de notre
 » part, sans jamais y contrevenir, ni souffrir
 » y être contrevenu en aucune sorte, ou ma-
 » niere que ce soit : en foy & témoignage de
 » quoy, nous avons signé ces présentes de no-
 » tre propre main. » Le serment étant fait, le
 Roy a embrassé les Ambassadeurs d'Espagne,
 en leur disant : *Je souhaite au Roy mon frere,
 une longue vie, pour jouir longuement du fruit
 de cette paix.*

Après cette cérémonie qui a été accompa-
 gnée de mille & mille *Vive le Roy*, le Roy est
 allé dîner à l'Evêché, où il a traité le Legat &
 les Députez du Roy d'Espagne, l'Archevêque
 de Bourges a dit le *Benedicite* & l'*Agimus*, M.
 de Montpensier a servi à table, comme Grand
 Maître, les trompettes ont sonné à chaque
 changement de service, & lorsque le Roy a bû
 à la santé du Roy d'Espagne, ce qu'il a fait deux
 fois, au commencement & à la fin du dîné. Le
 soir il y a eu bal au Louvre, où les Espagnols
 ont eu lieu d'admirer l'artifice & la parure de
 nos Dames.

Le Mardy 23 de Juin, le Prevôs des Mar-
 chands & les Echevins ont fait tirer un super-
 be

be feu d'artifice representant par une ceinture d'olivés la paix dont on commençoit de jouir, & au-dessus un amas de lances, de picques, hallebardes, épées, tambours, canons, trompettes & autres instrumens de guerre, qui ont été confumez par le feu qui sortoit de ces olives; le portrait du Roy revêtu de ses habits royaux, avec le sceptre à la main, assis dans une Chaise, ayant devant soy les Déeses de la Victoire, de la Clemence & de la Paix, avoit été mis sur la porte de la maison de Ville, avec ces vers,

*En tibi præpetibus felix Victoria pennis,
Quæ volas, & lætam adducis clementia pacem;
Unde salus populis, te Rege, Henrice, beatis.*

Le Dimanche 28 de Juin, le Roy ayant érigé la Baroñie de Biron en Duché & Pairie, le Duc de Biron fit un magnifique festin, auquel le Roy a assisté, étant venu exprès de Saint Germain.

J U L L E T.

Le Mercredy premier jour de Juillet, le Maréchal de Biron, depuis peu fait Duc & Pair de France, est parti pour aller à Bruxelles avec les sieurs de Believre & Brulart, pour être témoins

<p><i>Est parti pour aller à Bruxelles.] Le Duc de Biron fait depuis peu Duc & Pair de France, pour as-</i></p>	<p><i>ser avec plus de dignité</i></p>	<p>au serment que l'Archiduc devoit faire à Bruxelles, pour l'exécution du traité de paix fait à Vervins, y fut reçu avec magnificen-</p>
---	--	---

1598.

414 JOURNAL DU REGNE
témoins au serment que l'Archiduc doit faire
le douzième du même mois dans la grande
Eglise dudit Bruxelles, pour l'observation de la
paix de Vervins

Le Lundy 13 de Juillet, l'Archevêque de
Bourges Président du Clergé a prié les Prelats
assemblez, de vouloir choisir quelqu'un de leur
Corps, pour faire de la part du Clergé, les re-
montrances à Sa Majesté, vû que les indispo-
sitions ne lui permettoient pas de le faire ;
l'Assemblée a choisi l'Archevêque de Tours ³⁰⁸
pour faire lesdites remontrances.

A O U S T.

Le Samedi premier jour d'Aoust, le Maré-
chal

ce, & les Espagnols lui fi-
rent les plus grands hon-
neurs ¶ ; mais ces vains
honneurs & les louanges
qu'il reçut à Bruxelles, lui
désirent tellement l'es-
prit ; & le remplirent de
tant de vanité, qu'il se
laissa emporter peu de tems
après à des desseins de re-
volte contre son Prince,
qui le précipiterent dans
l'abîme. Les Espagnols pu-
blierent dans la suite que
les caresses qu'ils lui fi-
rent, n'étoient que dans
le dessein de le perdre en-

tièrement pour lui & pour
la France, s'ils ne le pou-
voient gagner utilement
pour eux.

³⁰⁸ L'Archevêque de
Tours.] C'étoit François
de la Guesle, fils de Jean,
Seigneur de la Guesle †,
Président au Parlement de
Paris l'année précédente :
il avoit prêté le serment,
pour cet Archevêché, il ha-
rangua le Roy de la part
du Clergé, à la place de
Renaut de Beaune, Prelat
également sçavant & élo-
quent.

¶ *Œconom. Roy. T. II. ch. 81. p. 138.*
† *Sainte Marthe, Gall. Christ. ●*

chal de Biron, les sieurs de Believre & Brulart, & les Gentilshommes de leur suite, sont revenus de Bruxelles, où l'Archiduc les a reçus & traitez magnifiquement, & à leur départ leur a fait à tous de beaux présens. Au Maréchal de Biron, il a donné deux beaux chevaux, dont l'un est tout noir, & l'autre est naturellement isabelle, blanc & bleu, deux bassins & un vase d'or; vingt paires de gands d'Espagne, une enseigne, un bouquet d'aigrette de heron, une épée dont la garde & la ceinture sont enrichies de pierreries. Aux sieurs de Believre & Brulart, il a donné une tenture de tapisserie à chacun, estimée quinze cens écus, & une chaîne du même prix, & aux Gentilshommes de la suite de l'Ambassade, à chacun une lame d'épée & une paire de gands d'Espagne.

Le Lundy 10 d'Aoult, Fête de S. Laurent. M. le Duc de Nemours a donné dans l'Eglise des Augustins le collier de l'Annonciade, & a fait Chevalier de cet Ordre, Messire Gaspard de Geneve, Marquis de Rullin, Conseiller d'Erat, Chambellan & Colonel des Gardes du Duc de Savoye, & son Ambassadeur en France, pour faire comprendre ledit Duc 309 dans le traité de paix fait à Vervins

Cet Ordre de Chevalerie a été institué par Amé VI. du nom Comte de Savoye, surnommé

309 Pour faire comprendre ledit Duc.] L'Ambassadeur du Duc de Savoye, assisté des Ambassadeurs du Roy d'Espagne, avoit mis tout en œuvre pour porter

ceux de France, pour faire comprendre le Duc de Savoye dans le traité de paix fait à Vervins; mais ils ne purent point le fléchir, demandant la restitution du

1598.

me le Chevalier *verd* l'an 1316. Le colier de cet Ordre est d'or fait à trois lacs d'amour, lesquels sont entrelassez ces mots, FERT; FERT, FERT, dont chaque lettre donne son nom latin. F. *fortitudo*, E. *ejus*, R. *Rhodum*, T. *tenuit*, qui est à dire, *sa force a conquêté Rhodes*. Amé VI. institua cet Ordre en mémoire & souvenance d'Amé le Grand, Comte de Savoye son prédecesseur, lequel par sa valeur avoit secouru si bien les Chevaliers de S. Jean de Jerusalem, qu'ils emporterent & se rendirent maîtres de l'Isle de Rhodes sur les Mahoméristes. Cet Ordre est appelé de l'Annonciade à cause de la médaille d'or, qui pend à un chaînon du collier, & qui représente la Sainte Vierge saluée par un Ange.

Le Mercredi 12 d'Aoust, un bruit courut dans Paris & aux environs, que le Roy chassant dernièrement dans la forêt de Fontainebleau, auroit entendu dans la même forêt le jappement de chiens, le cri & les cors de chasseurs; autres que ceux qui étoient avec lui. Sur quoi ayant

du Marquisat de Salusses, dont § ce Prince pendant les troubles s'étoit emparé, sous prétexte que depuis l'an 1110 jusques à François Premier, le Comte de Savoye avoit été continuellement reconnu des Marquis de Salusses pour leur Supérieur, & lui avoient juré hommage, &

que ce Marquisat n'avoit été possédé par les Rois de France, que depuis François Premier. Cette affaire n'ayant point été terminée, mais renvoyée au jugement du Pape, le Marquis de Rullin étoit venu à Paris, pour tâcher de la finir.

310

1598
 ayant crû que d'autres chassoient aussi, & qu'ils avoient la hardiesse d'interrompre la chasse; il commanda au Comte de Soissons de pousser avant, pour voir quels étoient ces temeraires: le Comte de Soissons s'étant avancé a entendu le même bruit de chasse; mais il n'a vû autre chose qu'un grand homme noir ³¹⁰, qui dans l'épaisseur des broussailles lui cria; *m'entendez-vous, ou m'attendez-vous?* & soudain disparut. Cet événement faux ou véritable interrompit la chasse du Roy, qui s'en retourna en son chasteau, & donna sujet à mains propos & histoires.

Le Jeudy 13 d'Aoust, a été registrée & publiée en la Cour du Parlement une Ordonnance du Roy, donnée à Monceaux ³¹¹ le 4 dudit mois, portant défenses à toutes personnes,

³¹⁰ Un grand homme noir.] L'apparition de ce phantôme devancé d'une mutte de chiens, & environné d'un grand bruit de chasse, pourroit avoir place parmi les Romains, dit de Scres *, qui rapporte encore cet événement, si les Manœuvres, les Charbonniers, les Bucherons, les Pastres & les Paysans du voisinage de la Forêt de Fontainebleau, n'eussent pas assuré dans ce tems, qu'ils voyoient par inter-

valles un grand homme noir, qui menoit une meute de Chiens, & chassoit par la Forêt, sans leur faire néanmoins aucun mal, & appelloient ce Phantôme le grand Veneur.

³¹¹ Donnée à Monceaux.] C'est dans ce Château que le Roy avoit fait embellir, pour complaire à la Maîtresse, dont il lui donna le nom de Marquise, où le Roy donna cette Ordonnance §, & qu'à la sollicitation de cette Dame, il nomma

* Invent. gen. de l'Hist. Tom. V. pag. 215.

§ *Concor. Roy. T. II. ch. 81. p. 140.*

1598.

nes, de porter arquebuses, ³¹² pistolets, ou autres armes à feu dans toute l'étendue du Royaume, à peine de confiscation desdites armes, & outre celle de deux cens écus d'amende pour la première fois, & de tenir prison jusqu'au paiement d'icelle, & à peine de la vie & perte de biens pour la seconde fois, sans espérance de remission.

Le Mardy 18 d'Août, le Parlement a donné un Arrêt contre le sieur de Tournon, pour n'avoir pas obéi à un autre Arrêt de ladite Cour du premier d'Octobre dernier, portant que ledit sieur de Tournon ³¹³ feroit vuider & sortir hors des fins & limites de la Ville & Seigneurie

nomma un des enfans de Madame de Sourdis sa tante & sa confidente, pour être Cardinal à sa première promotion, quoique ce fût un jeune homme qui n'agréoit guères à Sa Majesté; mais il ne put le refuser à ses instantes caresses.

³¹² Porter arquebuses, pistolets.] Le motif de cette défense, fut pour reprimer une infinité de fainéans, que la longue licence des guerres passées avoit occasionné, lesquels ne pouvoient le résoudre de

reprendre leur premier métier, leur première vie, mais s'amusoient à commettre des désordres & des meurtres. Ce fut pour les prévenir que le Roy fit défense de porter dans la suite des armes à feu.

³¹³ Contre le sieur de Tournon.] Just Louis, Seigneur de Tournon, Bailly de Vivarés, & Sénéchal d'Auvergne, zélé pour la conservation de la fondation du Collège des Jésuites, * que François Cardinal de Tournon avoit faite dans la Ville de ce nom,

nc

† Chiverni, Mem. d'Etat, pag. 286

* Le même, pag. 287.

tié de Tournon , les Prêtres & écoliers Jésuites, & pour ce ordonne que tous les biens dudit sieur de Tournon, seront saisis; pareillement que tous ceux qui auront été instruits ou enseignés aux Colleges desdits Jésuites, ne pourront jouir des privilèges des Universitez, déclarant nuls & sans valeur, les degrés par eux obtenus, ou qu'ils obtiendront dans quelque Université que ce soit, & ne pourront être pourvûs d'Office, ne Benefice, ne être reçûs Avocats en ladite Cour.

1592.

S E P T E M B R E & O C T O B R E.

Le Jeudy 3 du mois de Septembre, le Cardinal Alexandre de Medicis, Legat en France depuis deux ans, alla à Fontainebleau pour prendre congé du Roy, qui le reçut avec beaucoup

ne trouvant pas à propos d'obéir à un autre Arrêt précédent, qui lui ordonnoit de chasser les Jésuites de Tournon. s'attira du même Parlement un autre Arrêt plus fort que le premier; mais le Roy par son autorité en empêcha l'effet, & les Jésuites y sont toujours demeurez.

114 Le Cardinal Alexandre.] Quelques jours auparavant le départ de ce Cardinal Legat, le Roy

fut le voir familièrement dans sa maison, accompagné seulement du sieur de Sillery, qui, dans cette visite tenoit secretement la place de la Duchesse de Beaufort, dont il avoit la confiance & la protection. Après quelques complimens dans lesquels Sa Majesté avouoit, qu'après Dieu, il devoit la paix à sa prudence & à son habileté, qu'il lui eût dit que pour conserver cette paix dans

1598.

coup de caresses, le loua de sa prudence & des soins qu'il avoit pris pour l'avancement de la paix, & le pria d'accepter en sa souvenance un diamant estimé dix mille écus, puis ordonna aux sieurs de Believre & Brulart & autres Seigneurs de la Cour, de l'accompagner jusques à Moret.

Le
dans son Royaume, il étoit nécessaire qu'il eût un fils qui pût lui succéder; il tomba sur la dissolution de son mariage, & le pria de vouloir recommander au Pape cette affaire. Parmi ces discours, le Roy affecta d'y nommer la Duchesse de Beaufort, louant ses mœurs & surtout son attention & son affection à son égard. A ces paroles, le Legat fut étonné, prévoyant que par ce mariage le Royaume seroit plus en danger de périr, qu'il ne l'avoit été par la longue guerre qu'il venoit d'éteindre par la paix, & alors rompant le silence pour arrêter ce discours, il dit au Roy, qu'il étoit très-content d'avoir répondu aux desirs de Sa Majesté & du Pape, par la paix qu'il avoit heureusement faite, ayant souhaité souvent,

que le jour dans lequel la paix fut signée, eût été le dernier de sa vie. Maintenant que Dieu veut qu'il voie avec joye cette paix achevée, & qu'il n'a point d'autres ordres de Sa Sainteté, il ne lui reste plus que de se rendre à Rome au plutôt pour y rendre raison de sa Legation; ce qu'il espere que le Roy lui accordera, en récompense de ses travaux. Ainsi finit cette visite, continue M. de Thou †, le Roy restant sans doute très fâché d'avoir parlé si familièrement au Legat de ce mariage, qui lui avoit paru opposé à son dessein. En effet ce Cardinal exhorta, avant de partir, les principaux de la Cour, de vouloir détourner le Roy d'un projet si honteux, & en même tems si pernicieux au Royaume.

† Ibid. pag. 789,

Le Samedi 5 de Septembre, le sieur Guillaume Rose ³¹⁵ Evêque de Senlis, à qui le Roy avoit déjà pardonné tout ce qu'il avoit dit & fait contre Sa Majesté durant le tems de la Ligue, fut condamné par Arrêt du Parlement au rapport du sieur Hierôme Montholon, de se rendre à la Grand'Chambre, & là droit, & tête découverte, déclarer que témérairement & inconsidérément, après avoir eu grace du Roy, il s'étoit publiquement glorifié d'avoir signé des premiers le serment de la Ligue, & avoit dit qu'il le feroit encore si l'occasion se présentoit; pareillement de détester le Livre de Louis d'Orléans, qu'il avoit loué & approuvé par des Notes marginales qu'il y avoit faites, quoique ledit Livre contienne plusieurs impiétez, soit contre Dieu, soit contre Sa Majesté; pour lesquels faits la Cour l'auroit condamné à une amende de cent écus d'or en faveur des pauvres prisonniers, & de ne point prêcher pendant un tems. Mais ledit Rose ayant comparu devant ses Commissaires en habits Pontificaux, & lui ayant été ordonné de les quitter, il l'auroit audacieusement refusé, lesdits Commissaires l'auroient conduit dans la Grande Chambre, où lecture de l'Arrêt lui ayant été faite, il a été ignominieusement deshabillé par un Huissier.

Le Jedy 17 de Septembre, mourut la nièce de Maître Charles de Paris, fort regrettée, à cause de sa beauté & de sa modestie; son corps a été enterré aux Augustins.

Le

315 Le sieur Guillaume Rose. Voyez dans la premiere partie la Remarque sur ce mot.

1598.

Le Jeudy 24 de Septembre, ou apprit la mort de Philippe II. Roy d'Espagne ³¹⁶, arrivée le troisiéme du même mois, âgé de soixante-douze ans, dont il en avoit regné quarante-deux, & neuf ans depuis l'abdication de son pere Charles V.

Dimanche 27 Septembre, les Deputez du Clergé

³¹⁶ La mort de Philippe II.] Ce Prince étoit aussi dévot qu'il étoit ambitieux, s'il disoit tous les jours le Breviaire Romain, personne ne lui parla jamais qu'à genoux : s'il étoit ennemi juré & déclaré de toutes les hérésies, il ne l'étoit pas de l'honneur, & de la grandeur, ayant plusieurs fois recherché l'Empire de tout son pouvoir, & n'ayant pas pû y réussir, il voulut une fois se hazarder d'aller jusques aux Indes, pour se donner après, * avec quelque fondement, la qualité d'Empereur du Mexique. Il fut soigneux d'avoir des Cardinaux à sa recommandation, tant des étrangers, que de ses sujets; ce qui lui donna toujours un grand pouvoir dans les Elections des Papes & dans la Cour de Rome. Quelques-uns

ont dit que sur la fin de ses jours, il s'étoit résolu d'imiter l'Empereur Charles-Quint son pere, de se démettre de ses Etats entre les mains de son fils, & de demander pour lui un Chapeau de Cardinal & d'aller à Rome, pour parvenir à la Dignité Papale, quand l'occasion s'en présenteroit, pour commander à la Chrétienté, comme il avoit commandé dans ses Etats. Il pensa tout autrement sur la fin de ses jours, où il reconnoit que toutes les Grands & les Puissances de ce monde, n'étoient que vanité & qu'affliction d'esprit. Sa dernière maladie qui dura près de huit ou dix mois, l'accabla de douleurs épouvantables, son corps étant couvert de gouttes & d'ulceres puans, extenué & décharné comme

un

* Le même, pag. 293. & suiv.

Clergé sont allez à Meaux, & puis à Monceaux, pour faire leurs remontrances ³¹⁷ à Sa Majesté, par la bouche de François de la Guesle, Archevêque de Tours, lequel dans ses doléances a représenté grandement l'affliction, la pauvreté & la désolation de l'Eglise de France, qui auparavant étoit brillante, riche & puissante, par le mérite & les vertus d'un grand nombre d'Ecclésiastiques, qui l'honoroient, & que ses malheurs deviendroient tous les

squelette, & rongé de poux & de vermine, auxquels tous les Medecins ne pouvoient remedier: Il fit un testament § qui n'est autre chose qu'un recueil d'avis & d'instructions salutaires, qu'il donne à son fils Philippe III. son successeur, pour le Gouvernement de ses Etats qu'une infinité d'expériences, qu'un Gouvernement de plus de quarante ans lui avoit appris, qu'on peut voir dans les Memoires de M. de Rosni.

§. 17 Pour faire leurs remontrances.] Le Journal indique les demandes & les divers reglemens que le Clergé demandoit au Roi par la bouche de Fran-

çois de la Guesle Archevêque de Tours * ; mais parce qu'ils étoient hors de saison dans la conjoncture où se trouvoit alors l'Etat; le Roi fit une réponse, à la vérité trop forte, mais en même tems, très-ingénieuse, elle est rapportée par le Journaliste.

Dans les remontrances que le Parlement fit au Roi, il appuya particulièrement sur l'article, par lequel il étoit permis à ceux de la Religion Pré-tendue Reformée, de tenir leurs assemblées Synodales, toutes les fois, en tel lieu & en tel tems que bon leur sembleroit, sans en demander permis-

§ Econ. Roy. Tom. II. ch. 86. p. 187.

* Le même, Tom. II. pag. 140.

1598.

les jours plus grands, si Sa Majesté n'y apportoit promptement les remedes convenables; qu'il seroit à propos, si elle le trouvoit bon, de recevoir le Concile de Trente, sous la temperance qu'il lui plairoit, au cas que ses decretz fussent opposés aux libertez, franchises & immunitéz du Royaume, de purger les benefices d'un grand nombre de pourvûs qui sont ignorans, confidentiaires, mercenaires, gens de néant, sans suffisance & sans probité, & qui n'ont jamais été instruits dans l'Eglise; de

sion au Roi, ni à ses Magistrats †, & que les Ministres & les Docteurs des Princes & des Pays Etrangers, y pourroient être admis, & pareillement ceux de France pourroient aller en tous les Synodes étrangers, avec la même liberté; sur lequel le Parlement & le Clergé firent de grandes plaintes au Roy, lui remontrant que par cet article, Sa majesté Royale étoit lésée, les Magistrats méprisez, le Royaume privé de ses anciens droits, & la liberté donnée à ses sujets, de faire & d'entretenir hors de France, telles pratiques qu'ils voudroient; & aux étrangers, de faire le semblable en

France; enfin que les Rois n'avoient jamais souffert que le Clergé eût fait des assemblés sans son agrément, ni que les Prélats étrangers residans hors du Royaume, s'y fussent trouvez; & que cet article donnoit de plus grands privileges à la Religion Préendue Reformée, que ceux que l'ancienne Eglise Catholique, Apostolique & Romaine eût jamais eu; sur quoi cet article fut absolument révoqué.

Les sieurs de Schomberg & de Thou, que le Roy avoit députez à Nantes pour dresser ce Traité, avouerent que cet article n'y avoit été inseré, qu'à la sollicitation de Messieurs de

ne confier les Evêchez & les Abbayes, qu'à personnes en état d'instruire par la parole, & édifier par leurs mœurs, de rendre à l'Eglise le droit de nommer aux benefices; d'abolir le détestable abus des réservations des benefices, lesquelles exposent les Prélats à des malheurs trop grands.

Le Roi ayant entendu ces remontrances, a répondu : « Je reconnois que ce que vous avez » dit est véritable ; mais je ne suis pas auteur » de tous ces maux ; ils étoient introduits au- » paravant que je fusse venu ; pendant la gue- » re j'ai couru où le feu étoit allumé pour l'é- » touffer, maintenant que nous sommes à ré- » pos, je ferai ce que veut le tems de la paix. » Je sçai que la Religion & la justice sont les » colonnes & fondemens de ce Royaume, qui » se conservent sous la piété, & quand elles » n'y

de la Tremouille, du Plessis, des Ministres & surtout de Monsieur de Bouillon, lesquels avoient protesté de se retirer, & de ne point accepter l'Edit, si cet article n'y étoit compris ; & sur cela ils avoient jugé de l'accorder, plutôt que de rejeter le Royaume dans ses premiers troubles *. Par la concession de cet article, Monsieur de Bouillon faisoit entrer l'Eglise de Sedan dans le Corps des

Eglises de France, sans préjudicier à ses prétentions d'être Prince étranger, comme il l'étoit après. Il eût ensuite mis Sedan en Fief de l'Empire, afin de se retirer & de prendre le rang de Prince de l'Empire, sans aucune dispute ; au lieu que non-seulement les Ducs & Pairs, mais aussi les Maréchaux de France, lorsqu'ils étoient ses anciens, le vouloient précéder.

1598.

„ n'y seroient point, je les y voudrois établir ;
 „ mais pied à pied, comme je fais en toutes
 „ choses : je ferai en sorte, Dieu aidant, que
 „ l'Eglise soit aussi-bien qu'elle étoit, il y a
 „ cent ans. Mais il faut par vos bons exemples,
 „ que vous repariez ce que les mauvais ont
 „ détruit, & que la vigilance recouvre ce que
 „ la nonchalance a perdu. Vous m'avez exhor-
 „ té de mon devoir, je vous exhorte du vôtre ;
 „ faisons bien vous & moi ; allez par un che-
 „ min & moi par l'autre : si nous nous rencon-
 „ trons, ce sera bientôt fait. Mes prédécesseurs
 „ vous ont donné des paroles avec beaucoup
 „ d'apparat, & moi avec ma jacquette grise,
 „ je vous donnerai des effets : Je suis gris au
 „ dehors, mais tout or au-dedans.

Dans les mois d'Octobre, Novembre & Dé-
 cembre, ont été faites plusieurs remontrances,
 tant au Roi qu'à son Conseil, par le Nonce du
 Pape, par le Clergé & par l'Université de Pa-
 ris, concernant plusieurs articles de l'Edit ¹¹⁸
 donné

<p>318 <i>Concernant plusieurs articles de l'Edit.</i>] Cet Edit qui fut appelé l'Edit de Nantes, fut accordé aux instantes sollicitations & plaintes que les Huguenots firent au Roi, tant par eux mêmes ; par Madame Catherine sœur du Roi, que par la Duchesse de Beaufort, à laquelle ils avoient promis du secours, tant pour</p>	<p>la légitimation de ses enfans, que pour les faire monter sur le Trône si l'occasion s'en présentoit. Ils avoient très-souvent représenté au Roi ; que puisqu'il avoit rendu contents ses plus grands ennemis, il leur accordât du moins la paix de leur conscience, & leur vie en sûreté &, qu'il remit l'exer- cice</p>
---	--

donné à Nantes , dans le mois d'Avril de l'an 1598. passé.

Le Nonce a supplié³¹⁹ souvent Sa Majesté de faire en sorte que les hérétiques n'abusassent

pas

de leur Religion dans la Cour , d'où il n'a été exilé qu'à dessein de les bannir de la maison de Sa Majesté & du Royaume , qu'ils n'y peuvent subsister sans danger de leurs personnes , que dans leurs maladies ils manquent de consolation , & après leur mort de sepulture assurée ; que les ayant exclus des principales Charges de l'État , c'est leur imputer une ignorance & une malice , qui les rend incapables de tenir dans le Royaume un rang honorable , que les merites de leurs ancêtres ont acquis , & que leurs propres services ont mérité ; qu'étant citoyens d'un égal mérite aux autres , il est raisonnable qu'ils participent aux mêmes honneurs ; que sans le grand zèle qui les a portés à son établissement , ils n'auroient pu avec juste raison se ser-

vir des voies qu'ils avoient été contraints de tenir sous les derniers Rois. Ces plaintes & ces représentations réitérées portèrent le Roy à leur accorder cet Edit , sur lequel le Conseil , le Nonce , le Clergé & le Parlement lui donnerent des avis , dans la crainte , dit M. de Chivergni * , que le Roy puissant & victorieux , & qui avoit été de cette Religion , ne les rendit trop puissans dans l'État , & que dans la suite ils ne formassent des desseins contre lui-même & contre ses successeurs ; motifs qui obligèrent Louis le Grand de révoquer entièrement cet Edit.

319 *Le Nonce a supplié.*] L'Evêque de Modene , Nonce en France , remontra au Roy , que pourvû que cet Edit n'entraînât pas dans l'hérésie ses bons sujets Catholiques § , que l'honneur

* *Memoires d'Etat* , pag. 317.

§ *Des Serres* , Tom. V. p. 232.

1598. pas de cet Edit, & que la Religion Catholique & l'Eglise n'en souffrît aucun détrimen-
t.

Le sieur de Berthier ²²⁰ Agent du Clergé a pareillement supplié le Roi, 1^o. que les Ministres de la Religion Prétendue Reformée, qui sont deçà la Loire, n'eussent d'autre liberté, sinon de n'être point recherchez : 2^o. que le service divin fût rétabli dans les lieux & pays tenus par lesdits prétendus Reformez, & que les gens d'Eglise y pussent faire leurs Offices sans aucun danger : 3^o. que les Ministres ne prissent plus leurs gages sur le temporel des benefices des Ecclesiastiques, dans les Villes & Places re-
nues

l'honneur de Dieu demeurât dans son entier dans le Royaume, & que l'Etat de l'Eglise n'en souffrît pas, Sa Sainteté le supporteroit pour le repos de la France, en attendant que les Huguenots revinssent à l'Eglise avec le tems.

320 *Le sieur de Berthier.*] Jean de Berthier, Abbé de S. Vincent dans le Diocèse de Soissons & Agent du Clergé ¶, homme, dit M. de Chiverny, courageux, sçavant & ferme, fit au nom du Clergé des remontrances si justes, tant au Conseil qu'au Roi même,

touchant l'Edit de Nantes, que les plus zéléz à le soutenir, furent contraints de peur de pis, de se relâcher sur quelques articles & de consentir qu'il fût reformé, sinon en tout, comme il étoit nécessaire, du moins en quelques points : parlant au Roy, qui lui § avoit représenté que les sieurs de Schomberg, de Thou & Jannin, étant de tout tems bons Catholiques, ils les avoient laissé faire, croyant qu'ils ne manqueroient pas dans cet Edit, d'avoir soin des choses qui concernent la Religion

¶ *Mém. d'Etat.* p. 318.

§ *Æconom. Royal.* T. II. ch. 89. p. 121. & suiv.

nues par ceux de ladite Religion Prétendue Reformée, comme il a été auparavant fait à la honte de l'Eglise.

1598.

Sa Majesté, par l'avis de son Conseil, a accordé audit sieur de Berthier le second & le troisième article, & le premier sera plus amplement examiné, pour aviser ce qui sera plus à propos pour le bien de l'Etat.

La Requête du Recteur de l'Université, par laquelle il demandoit au Conseil de Sa Majesté, que les Précepteurs, Ecoliers, & autres de la Religion Prétendue Reformée, fussent exclus de l'entrée aux Colléges de l'Université, ains qu'ils fussent privez de tous privilèges, n'a point été jugée; néanmoins il est défendu par ledit Conseil à tous Prétendus Reformés, qui iroient aux Colléges de l'Université, de dogmatifer.

En ce tems a paru une Relation du siège de la Place de Varadin en Transylvanie, assiégée par les Turcs.

Melchior

Religion & l'Eglise. A quoi il répondit avec une fermeté Apostolique, & pleine de zèle, que quand on avoit allegué les mêmes choses dans l'assemblée du Clergé, plusieurs de ceux qui la composent, avoient dit qu'il ne falloit pas s'étonner du peu de soin que tels Deputez avoient des choses que Sa Majesté avoit ordonnées sur ce sujet; puis que le monde sçavoit bien qu'ils

étoient Catholiques au gros grain, y ayant très-long-tems qu'aucun d'eux ne prioient point les Saints, n'honorioient point les Images, ni la Croix, & ne croyoient point aux Indulgences, au merite des bonnes œuvres, aux prieres pour les morts, au Purgatoire & autres articles, & qu'il supplioit Sa Majesté au nom de tout le Clergé de son Royaume, de prévenir le scandale qui pour-

roit

1598.

Melchior Reder Gentilhomme Silesien, Gouverneur du Château & de la Ville de Varadin, ayant appris qu'Omar Bacha s'approchoit avec une armée de soixante mille hommes, & voyant que la Ville n'étoit pas en état de tenir, l'a fait brûler le vingt-six & le vingt-sept du mois de Septembre passé, & a fait transporter tous les vivres & munitions dans le Château, & contraint ceux qui pouvoient porter les armes d'y entrer.

Le trente du même mois, les Turcs sont entrez dans la Ville brûlée, & ont pillé tout ce que le feu avoit épargné.

O C T O B R E.

Les deux jours ensuivans les Turcs ont saigné & mis à sec les fosses, & ont dressé les batteries, comme aussi le Gouverneur Reder a fait prêter serment à tous les Soldats du Château, de ne parler de se rendre sur peine de la vie,

roit arriver pour l'exécution de l'article dont on vient de parler dans la Remarque précédente. Jean de Berthier naquit à Toulouse en 1556. Son pere Louis de Berthier, Seigneur de S. Geniés & de Montravé, l'éleva avec beaucoup de soin, il s'attacha à l'étude du Droit Canon dans l'Université de Toulouse, il y fit tant de progrès, qu'étant Agent

du Clergé, les Cardinaux & les Prélats le consultoient dans les affaires les plus difficiles qui se traitoient dans leurs assemblées. Il fut Chancelier de la Reine Marguerite de Valois, qui le voulut choisir pour être député auprès d'elle, pour traiter de la dissolution de son mariage avec Henry IV. & eut l'honneur d'avoir toute la confiance de cette Princesse dans

vie, & lui de son côté à juré pareillement de ne les abandonner jamais, ains qu'il les défendrait jusqu'au dernier soupir. 1598.

Le 6 d'Octobre, ont coupé l'eau du Moulin qui alloit dans les retranchemens que le Gouverneur avoit fait faire au dedans du rempart du Château, & par ce moyen ils ont miné le Palais *Kiralivan*. La garde destinée pour conserver ce Palais, a été mise à mort par ordre du Gouverneur, pour n'avoir pas fait son devoir dans cette occasion.

Le 7 d'Octobre les assiégés ont chassé les Turcs de cette partie du retranchement, & remporté tous les instrumens des pionniers; mais sur le soir du même jour, les Turcs sont revenus en plus grand nombre, & ont continué de miner ledit Palais.

Le 8 d'Octobre, les Turcs ont commencé de miner le Fort de la *Theuche*, malgré les eaux dont il est environné, & les dards & les flèches que les Chrétiens tirent continuellement sur eux.

Le 11 d'Octobre, les ennemis par le moyen de baquets ont pénétré dans le retranchement du Fort *du Bois*, & ont surpris vingt-cinq Hongrois endormis de lassitude; après quoi ils ont attaqué ledit Fort, mais leurs propres mines

venant dans cette grande affaire : après il assista à celle du
 l fut nommé à l'Evêché de Clergé. Le Roy Louis
 de Rieux en 1665. L'an XII Il par reconnoissance
 1614 il fut député par la Province de Toulouse pour des services qu'il avoit ren-
 assister à l'assemblée générale des trois Etats, qui accorda Louis de Berthier
 son neveu pour son coadjuteur.
 Ce tint à Paris : l'année

1598. venant à jouer, plusieurs d'entre eux ont été tuez & enterrez, & les autres ont été contraints de se retirer.

Le 17 d'Octobre, les ennemis ont aggrandi leurs mines du Fort de *Theuche*, mis le feu audit Fort, emporté l'Espelon & deux Courtines, & s'y sont placez. En même tems un autre corps de Turcs ayant attaqué le Fort *du Bois*, a été vigoureusement repoussé avec perte de huit enseignes, & a été contraint de sonner la retraite. On ne sçait pas encore le nombre des Turcs qui ont péri dans cette attaque: *Kiral Gorge* Capitaine dudit Fort a été dangereusement blessé; une femme s'est montrée si courageuse dans cette occasion, qu'elle a soutenu long-tems le cimenterre à la main le choc des Infidèles, & n'a voulu se retirer, que lorsqu'elle s'est sentie dangereusement blessée.

Le 18 d'Octobre, les Turcs ont attaqué pour une troisième fois le même Fort, mais ils ont été repoussés avec perte. Cependant le Gouverneur *Reder* voyant que ses Soldats diminuoient par tant d'attaques, en a donné avis à l'Archiduc Maximilien d'Autriche, afin qu'il envoie du secours, & fasse lever le siège.

Le 20 d'Octobre, les Turcs ont attaqué vigoureusement les Chrétiens par une brèche de vingt-huit ou trente-toises que leurs mines avoient faites au Fort de *Theuche*; les assiégés les ont repoussés avec une perte considérable de part & d'autre.

Le 21 d'Octobre, une mine des assiégeans ayant renversé une grande partie dudit Fort, les Turcs se sont avancés dans le dessein de s'en rendre maîtres; mais en même temps le feu ayant

ayant pris aux poudres, par la négligence d'un canonier Chrétien, le Fort a été embrasé de toutes parts; ce qui a suspendu pendant quelque tems l'ardeur des Turcs. Deux heures après ils se sont lancez dans le Fort, où après avoir combattu au milieu des flâmes & des brasiers, ils ont été repoussez par les Chrétiens. 1598.

Le 24 d'Octobre, les assiegeans ont été repoussez avec une perte considerable.

Le 25 d'Octobre, la riviere *Cereze* qui passe par ledit Fort, s'est débordée; & étant entrée dans les retranchemens des Turcs, & ayant emporté toutes leurs munitions, les a divisez & jettez dans une grande confusion; mais le petit nombre des assiegez ne leur a pas permis de profiter de cette confusion, & de les poursuivre.

Le 26; les Turcs ont donné un assaut au même Fort, mais sans beaucoup de succès; après lequel ils ont fait jouer leurs mines qui ont fait un grand dégat, & portant des poudres pour de nouvelles mines, un Ingenieur des assiegez, très-habile pour les feux artificiels, a jetté sur leurs poudres trois pots à feu; dont un a mis le feu à toutes leurs poudres, & a fracassé un grand nombre des assiegeans. Il est vrai que le Fort a été ébranlé, mais sans danger.

Cependant les Infidèles n'ont pas osé entreprendre d'autres attaques, & après s'être reposez quelques jours dans leur camp, ils ont levé le siège le vingt-troisième du mois de Novembre, & ont pris la route de Bude, laissant la victoire aux Chrétiens.

Dans le mois d'Octobre; le Roy étant à
Tome II. E c Monceaux;

434. JOURNAL DU REGNE

* 598. Monceaux, fut incommodé d'une rétention d'urine, accompagnée d'une fièvre & de défaillance de cœur; ce qui a donné lieu de craindre, mais il a été guéri heureusement.

Le Samedi 19 Decembre, fut enterrée dans l'Eglise des Augustins la veuve de feu M. Bechoche.

Le Mardi 22 de Decembre, le Duc de Bar, Prince de Lorraine, accompagné de son frere le Comte de Vaudemont, & d'autres grands Seigneurs Lorrains, avec trois cens Gentilshommes fort proprement vêtus, est arrivé à Paris. Le Roy qui l'a rencontré en chassant à demie-lieue de la Ville, lui a fait l'honneur d'entrer avec lui par la porte de S. Denys, & l'a mené au Louvre, où il a soupé avec Sa Majesté & avec Madame Catherine sa sœur. Après le souper, il y a eu un grand ballet & plusieurs divertissemens qui continuerent pendant plusieurs jours.

1599.

J A N V I E R.

AU commencement de cette année, furent reprises les disputes de Religion, entre le sieur *Duval* ³²¹ & plusieurs Docteurs de Sorbonne

<p>³²¹ <i>Duval</i> Docteur de Sorbonne.] André Duval de la Maison & Société de Sorbonne reçut le Bonnet</p>	<p>de Docteur en 1594. deux ans après il fut pourvû de la Chaire de Théologie établie par Henry IV. §</p>
--	---

A

§ Journ. d'Henry IV.

bonne, d'une part ; & le sieur *Tilene*, & autres ³²² Ministres de la Religion prétendue reformée. 1599

A l'occasion de *Marthe Brossier*, prétendue démoniaque, il s'éleva dans un sermon qu'il fit à *Saint Benoist* contre un Arrêt du Parlement, qui avoit ordonné que cette fille seroit mise entre les mains du Lieutenant Criminel & suspendu les exorcismes déjà commencez, disant que cet Arrêt privoit les infidèles & les hérétiques du miracle que les exorcismes faits par les Ministres de l'Eglise Catholique operent ordinairement ; ce qui fut cause qu'il fut assigné de comparoître au Parlement, où il avoua en présence du Procureur Général, qu'il avoit mal à propos avancé cette proposition.

³²² *Tilene & autres Ministres*.] *Daniel Tilene* Ministre & Professeur de *Sedan*, fut très-estimé dans la Communion : il étoit opposé en plusieurs articles à l'opinion du fameux *Pierre du Moulin*,

contre lequel il disputa : il entra encore en dispute contre du Perron Evêque d'Evreux, en attaquant son Traité de l'insuffisance des Ecritures par un Livre intitulé : *Réponse à un traité du sieur du Perron Evêque d'Evreux sur la prétendue insuffisance de l'Ecriture Sainte, & de la nécessité & autorité des Traditions non écrites*, auquel quelques années après l'Evêque d'Evreux répondit en partie, & reprocha à *Tilene* d'avoir donné un titre scandaleux & supposé à son Traité. Quelque tems après *Tilene* fut pour engager l'Evêque d'Evreux, lui écrivit, pour le solliciter de vouloir poursuivre leur dispute avec la plume, desirant comme beaucoup d'autres, de voir quelque piece de sa Théologie ; car il ne paroissoit alors de sa main que quelques vers en son nom. L'Evêque lui répondit qu'il avoit trop peu de nom pour lui, & que dans

mée d'autre part : Et ce à l'occasion de Madame Catherine ³²³ sœur unique du Roy, déjà promise en mariage au Prince de Lorraine, Duc de

dans peu de jours il combattoit tous les Docteurs Protestans ; ce qu'il prétendit faire un jour dans l'Eglise de Saint Mery, où ayant fait porter un grand nombre de livres des Huguenots, il monta en Chaire, assuré que nul de ces livres qu'il refutoit devant le peuple, ne se défendrait. Cette nouvelle manière de disputer contre les absens & les morts, ne manqua pas de donner un grand champ à la plume des Huguenots.

323 *A l'occasion de Madame Catherine.*] Cette Princesse avoit été promise en mariage au Marquis du Pont Prince de Lorraine, quoique d'une différente Religion. Le Prince de Lorraine qui étoit Catholique §, intimidé par quelques Jésuites, qui lui avoient déclaré qu'il seroit damné, s'il s'unissoit avec une hérétique, souhaitoit ardemment qu'elle chan-

geât de Religion. Le Roy Henry IV. son frere le desiroit également, & pour cet effet fit faire plusieurs conférences en présence de cette Princesse par des Docteurs Catholiques & des Ministres protestans, dont le Chef étoit le Docteur Duval pour les Catholiques, & le Ministre Tilene pour les Huguenots. A ces conférences elle n'eut que les pleurs & la fermeté pour réponse, & lorsqu'on voulut la presser par l'exemple de son frere, elle répondit que l'exemple du Roy son frere étoit une loy pour elle en tout ce qui ne touchoit point la Loy de Dieu ; mais qu'elle savoit les bornes de l'obéissance, & qu'enfin la Loy Salique n'avoit pas fait le partage de la constance dans leur Maison, & porta pour exemple Antoine de Bourbon & Jeanne d'Albret.

de Bar ³²⁴, Marquis du Pont, laquelle avoit ¹⁵⁹⁵ desiré de se faire instruire de la Religion Catholique, auparavant la célébration dudit mariage. Ces Docteurs & Ministres ont disputé plusieurs fois en présence de ladite Dame, mais sans fruit, à cause que les Docteurs de Sorbonne s'étant servis des expressions & des subtilitez Scholastiques, dans lesquelles ladite Dame n'a rien compris, les Ministres l'ont facilement persuadée de demeurer dans sa Religion; néanmoins le Roy qui desire que Madame sa sœur entre dans la Religion Catholique, a differé cette instruction à un autre tems.

Le Mercredi 3 de Janvier, on apprit la mort de Pierre d'Espillac ³²⁵ Archevêque de Lyon (arrivé le neuf) Prelat fort estimé par son éloquence, par son habileté, par ses differens emplois, & surtout par ses intrigues

³²⁴ *Duc de Bar.*] Henry Duc de Lorraine & de Bar, surnommé le Bon, étoit fils de Charles II. Duc de Lorraine & de Bar, & de Claude de France seconde fille d'Henry II. Roy de France, après la mort de Catherine de Bourbon * sœur du Roy Henry IV. qu'il avoit épousée le trente-un Janvier, se maria en secondes nœces avec Mar-

guerite de Gonzague, fille de Vincent premier du nom, Duc de Montferrat.

³²⁵ *Pierre d'Espillac.*] Prelat, dit M. de Rosni †, de grand esprit, & qui avoit éprouvé en sa vie toute sorte de fortunes, bonnes & mauvaises. Etant à Toulouse pour ses études de Droit, il se trouvoit souvent aux assemblées des gens de la Religion † ; mais

* P. Anselme.

† *Top. II. p. 90. p. 210.*

• *De Thou, Tom. IV. Liv. 9. p. 277.*

1599. durant l'assemblée du Parlement de l'Union ; dont il étoit l'ame.

Le Dimanche 31 de Janvier*, a été célébré le

mais sicut qu'il crût s'être aperçû que les affaires de leur parti prenoient un mauvais train, & sachant d'ailleurs qu'on lui en vouloit, parce qu'il avoit témoigné goûter leur doctrine, il se déclara leur plus grand ennemi. Il s'attacha d'abord à Henry III. dans la pensée qu'il le nommeroit Cardinal ; ensuite au Duc de Guise & à la Ligue †. Pour obtenir plus aisément cette dignité, il n'oublia rien pour faire recevoir le Concile de Trente pendant les Etats de Blois, pour porter la Cour de Rome à lui faire cet honneur : les services qu'il rendit à la Ligue pendant la tenue des prétendus Etats de Paris, lui en donnoient des esperances * ; mais les bruits de son incontinence étoient si violens & si scandaleux, qu'étant venus aux oreilles du

Pape Clement VIII. ils furent en partie causés ; & écrit le Cardinal d'Osset, que ce Pontife ne vouloit point le faire Cardinal en 1596. M. de Thou a écrit § qu'un jour ce Prelat ayant déclamé contre Henry IV. encore Roy de Navarre, le Duc d'Espervon choqué de ce discours, lui reprocha l'inceste qu'il commettrait avec sa sœur, le commerce symoniacque des choses sacrées, la dissipation de tous ses biens & de celui de sa famille dans les plus sales débauches ; il en demanda satisfaction au Roy, mais sans l'obtenir, & ce fut ce refus qui le porta à se déclarer ouvertement en faveur des Guises. Il fut si attaché à cette maison, ¶ qu'il soutint formellement à la Conférence de Suresne, que non seulement un hérétique ne pouvoit être Roy de France,

ce.

† Le même, Liv. 93. pag. 361.

* Lettre du Cardinal d'Osset, Liv. 2. Lett. 71.

§ Tom. IV. Liv. 90. pag. 277.

¶ Conférence de Suresne p. 82. Edit. 1595.

Le mariage de Madame , sœur unique du Roy 1599⁹ avec le Duc de Bar, Prince de Lorraine, dans le Cabinet du Roy, par l'Archevêque de Rouen frere naturel ³²⁶ de Sa Majesté : le Roy s'étant apperçû que Madame sa sœur vouloit être mariée par un Ministre de sa Religion, & qu'au contraire le Duc de Bar vouloit que ce fût par un Archevêque Catholique, pour lever la difficulté a fait venir dans son Cabinet les deux contractans, & l'Archevêque de Rouen, auquel il a ordonné de les épouser en sa présence, disant que son Cabinet étoit un lieu sacré, & que sa présence valoit toute autre solemnité. Cette

ce, suivant les loix fondamentales & primitives de l'Etat * ; mais que même par les loix civiles & canoniques, le peuple étoit absous du serment de fidélité envers un Prince, dès le moment qu'il favorisoit ou toléroit les hérétiques.

326 *L'Archevêque de Rouen frere naturel.*] Charles de Bourbon, fils naturel d'Antoine de Bourbon Roy de Navarre, fut Evêque de Comminges, puis de Laitoure; & en 1594. le Roy Henry IV. son frere, à la sollicitation d'Antoine Seigneur de Roque-

laure, le nomma à l'Archevêché de Rouen. Le Roy lui ayant fait connoître qu'il vouloit † qu'il fit la cérémonie du mariage de Madame Catherine (qui étoit de la Religion, sans vouloir donner des esperances qu'elle voulût la quitter) ce Prelat suivant l'exemple de plusieurs autres qui s'en étoient déjà excusés, s'en excusa aussi, ce qui mit en peine le Roy & s'en plaignit à Monsieur de Roquelaure son ami, qui étoit de toutes les parties de plaisir de l'Archevêque de Rouen : il fut le trouver,

* *Le même, page 100.*

† *Éco. Roy. Tom. II. ch. 88. pag. 208.*

1599. Cette Princesse est âgée de quarante ans ; elle est Duchesse d'Albret, Comtesse d'Armagnac & de Rhodéz, Vicomtesse de Limoges. Il y a plusieurs grands Princes, qui ont désiré l'avoir pour épouse ; mais la différence de Religion, ou la politique d'Etat, les en ont privé. Dès son enfance Henry II. Roy de France, & Antoine I. Roy de Navarre, l'avoient destinée pour François Monsieur, qui fut depuis Duc d'Alençon & Comte de Flandres. Henry III. à son retour de Pologne, l'auroit épousée, sans les obstacles que Catherine de Medicis sa mere fit naître pour l'en dissuader ; le Duc de Lorraine pere du Duc de Bar, la fit demander, de même que le Prince de Condé ; & Charles Duc de Savoye, qui envoya pour cette fin un Agent en 1583 : trois ans après, Jacques Roy d'Ecosse employa la Reine d'Angleterre pour l'obtenir, avec promesse qu'elle seroit Reine d'Angleterre elle-même après sa mort. Pendant le dernier siege de Rouen, le Prince

trouver, & lui parla d'un ton d'ami, mais cavalier, & lui remontra dans des termes, qu'on ne croit pas devoir rapporter ici (mais qu'on peut lire dans les Memoires de M. de Sully) l'obligation qu'il avoit de suivre son conseil, d'obéir au Roy, de ne point suivre l'exemple des autres Prelats, par la différence qu'il y avoit de lui à eux, le raillant sur son

serupule & sur ses nouvelles connoissances, qu'il ne sçavoit où il les avoit acquises ; en sorte que ce Prelat se resolut de faire la cérémonie du mariage de Madame sœur du Roy, avec le Duc de Bar, qui avoit plusieurs fois protesté de ne pas consentir à ce mariage, s'il n'étoit administré par un Prelat Catholique.

Prince d'Anhalt la demenda en personne, aussi bien que le Comte de Solfons, & le Duc de Montpensier.. 1599.

F E V R I E R.

Le Mardy neuvième de Fevrier, on eut avis que la Reine Marguerite avoit enfin consenti d'examiner la nullité ou la validité de son mariage ³²⁷ par un acte fait à Usson en Auvergne,

³²⁷ *La nullité ou la validité de son mariage.*] Depuis le mois d'Avril de l'année dernière, M. de Rosni, de l'ordre du Roy, avoit écrit à la Reine Marguerite, comme de lui-même §, les motifs qu'elle devoit avoir, pour voir de se raccommo-der avec le Roy, afin de mettre fin à ses disgraces & de vivre tranquille avec lui en toute confiance, comme un bon frere & une bonne sœur doivent faire ensemble; ce qu'il lui assuroit être fort facile, si elle lui témoignoit avoir pour agréable son entremise. La Reine Marguerite répondit * à cette lettre, qu'elle

acceptoit son entremise, & qu'il ne tiendra point à elle que le succès ne soit tel qu'il le souhaitoit; mettant à un si haut prix les vertus heroïques du Roy & les moyens qui lui seront présentez pour lui faire trouver quelque part en ses bonnes graces, que toutes sortes de conditions où il sera besoin de se soumettre, lui seront toujours agréables; mais qu'elle ne donnera jamais son consentement pour parvenir à la dissolution ou nullité du mariage, tant qu'elle estimeroit que l'on vou- lût en donner l'honneur à cette † P. . . de Gabrielle; car le dépit ne lui permettoit

§ *Œcon. Roy. Tom. II. ch. 79. p. 122.*

* *Le même* ^{sup.} 124.

† *Bayle.*

1599. par lequel elle constitue pour ses Procureurs les sieurs Martin Langlois ³²⁸ Maître des Requêtes, & Edouard Molé ³²⁹ Conseiller du Parlement.

Le Jeudy 25 de Fevrier, l'Edit que le Roy avoit donné à Nantes le 13 d'Avril de l'année dernière,

mettoit pas de nommer autrement la Duchesse de Beaufort.

³²⁸ *Martin Langlois.*]

Le Roy lui avoit donné une Charge de Maître des Requêtes, en recompense des grands services qu'il lui avoit rendus à la réduction de Paris *. La Reine Marguerite l'aimoit, & le Roy le choisit pour porter à cette Reine une lettre de civilité, qu'il lui écrivit après la mort de la Duchesse de Beaufort. Langlois s'acquitta si bien de cette commission, qu'il obtint de cette Princesse tout ce qu'il en pouvoit desirer, l'ayant portée d'écrire de sa propre main au Pape d'une manière très-forte & avantageuse pour les desseins du Roy. Voyez dans la premiere partie la remarque sur ce mot.

³²⁹ *Edouard Molé.*] Il fut reçu Conseiller au Parlement ¶ de Paris le 12.

Juin de l'année 1567. Dans la fonction de cette Charge il se montra très-assidu & severe justicier, sans acception des personnes. Cette droiture qui le fit bientôt connoître, lui acquit non-seulement l'amitié des Grands, mais aussi celle du commun peuple, comme il parut par l'emprisonnement d'une partie du Parlement en 1589. dont il fut du nombre, mais le lendemain il fut relâché sur sa parole; Monsieur Jacques de la Guesle Procureur Général s'étant retiré auprès du Roy en cette rencontre, il fut mis malgré lui en sa place, par un consentement unanime du Conseil & du peuple, qui crioit :
MOLE'

* Le même, page 245.
¶ Blanchard.

derniere, en faveur des Religionnaires, fut verifié en Parlement, malgré toutes les difficultés que le Clergé, l'Université & le Parlement même avoient proposées contre ledit Edit. Le Roy qui croit que cet Edit est nécessaire pour la paix ³³⁰ & la tranquillité du Royaume, s'est servi de son autorité, ordonnant à son Parlement de l'enregistrer & de le faire publier sans autre delay.

Quelque tems auparavant le Parlement ayant envoyé des Deputez, pour faire de très-humbles remontrances à Sa Majesté sur ledit Edit, le Roy après avoir ouï leur harangue, leur a répondu : « Vous me voyez en mon Cabinet, »
 « où je viens vous parler, non point en habit »
 « Royal, ni avec l'épée & la cappe, comme »
 « mes

MOLE, MOLE: s'il l'a voit refusé, il devoit s'attendre de mourir, ou pour le moins de retourner en prison. Après la réduction de Paris en l'obéissance du Roy Henry IV. il s'en demit volontiers, & reprit la place qu'il exerçoit encore, lorsque la Reine Marguerite lui fit l'honneur de le choisir & de le continuer son Procureur, pour & en son nom consentir à la dissolution de son mariage. Il fut un des Com-

missaires nommez par la Cour, pour faire exécuter les Reglemens faits pour la reforme des abus qui s'étoient glissez en la discipline de l'Université de Paris.

³³⁰ Est nécessaire pour la paix.] Les avantages que cet Edit porta alors à la France, firent mieux connoître sa nécessité; que les plaintes des premiers Corps du Royaume n'avoient inspiré de la crainte *. On vit avec plaisir la Messo

1599. » mes prédecesseurs, ni comme un Prince qui
 » vient recevoir des Ambassadeurs, mais vëtu
 » comme un pere de famille, en pourpoint,
 » pour parler familierement à ses enfans. Ce
 » que j'ai à vous dire, est que je vous prie de
 » vérifier l'Edit que j'ai accordé à ceux de la
 » Religion : ce que j'en ai fait, est pour le bien
 » de la paix, je l'ai faite au-dehors, je veux
 » la faire au-dedans de mon Royaume. Vous
 » me devez obéir, quand il n'y auroit autre
 » consideration que de ma qualité & de l'obli-
 » gation que m'ont tous mes sujets, & princi-
 » palement vous de mon Parlement, j'ai remis
 » les uns en leurs maisons, dont ils étoient
 » éloignez, & les autres en la foy qu'ils n'a-
 » voient plus ; si l'obéissance étoit dûe à mes
 » prédecesseurs, elle est dûe avec plus de de-
 » votion, à moi qui ai rétabli l'Etat. Dieu m'a
 » choisi pour me mettre au Royaume, qui est
 » mien par succession & par acquisition : les
 » gens de mon Parlement ne seroient plus en
 » leurs sieges sans moi ; ceux qui empêchent
 » que mon Edit ne passe, veulent la guerre,
 » je la déclarerai demain à ceux de la Reli-
 » gion, mais je ne la ferai pas, je les y envoye-
 » rai.

» J'ai fait l'Edit, je veux qu'il s'observe,

» m

<p>Messe rétablie en plus de deux cens cinquante Vil- les murées, & en plus de deux mille Paroisses, d'où elle avoit été chassée de- puis environ quinze ans ; & les Catholiques re- tourner avec ferveur à la</p>	<p>croissance qu'ils avoient ap- prise de leurs peres; comme les Prétendus Reformez re- bâtirent leurs Temples, & les uns & les autres repri- rent le commerce que les divisions civiles avoient interrompu.</p>
---	---

» ma volonté devoit servir de raison, on ne
 » la demande jamais au Prince en un Etat
 » obéissant. Je suis Roy maintenant, je vous
 » parle en Roy, je veux être obéi.

1599.

M A R S.

Le Mardy 8 de Mars, Henry Duc de Joyeuse
 a repris l'habit des Capucins, & est rentré dans
 cet Ordre ³³¹ qu'il avoit quitté en 1592, pour
 prendre le commendement des troupes Li-
 gueuses, après la mort du Duc de Joyeuse,
 noyé dans la riviere du Tarn. Cette nouvelle

2

³³¹ Est rentré dans cet
 Ordre.] Henry de Joyeu-
 se connu sous le nom de
 Comte de Bouchage & fa-
 vori d'Henry III. entra
 dans l'Ordre des Capu-
 cins & en sortit après la
 mort d'un de ses freres, qui
 étoit le Chef de la Ligue
 en Languedoc, pour pren-
 dre sa place. Il fut quelque
 tems Gouverneur pour la
 Ligue dans cette Province
 * où il se comporta, dit
 M. de Chiverny, plutôt
 en Soldat, qu'en Ecclesia-
 stique : voyant les frequen-
 tes victoires du Roy Hen-
 ry IV. il suivit l'exemple
 de plusieurs autres qui s'é-

toient deja soumis, & dans
 son accommodement il ob-
 tint un Bâton de Maréchal
 de France, comme l'avoit
 eû son frere pendant la
 Ligue. Depuis la paix il
 vécut trop licentieusement
 pour un homme de sa con-
 dition ; mais les remords
 de sa conscience, les ex-
 hortations du Pape, & de
 ses anciens confreres les
 Peres Capucins, le firent
 rentrer dans son devoir, &
 prenant congé de ses meil-
 leurs amis, & même de
 quelques Dâmes de quali-
 té, qu'il voyoit ordinaire-
 ment, comme voulant fai-
 re quelque grand voyage,

il

* Mem. d'Etat, p. 319.

1599.

a surpris d'admiration les grands & les petits qui courent au Couvent des Capucins, pour voir sous un habit de penitence, un Seigneur qui brilloit dans la Cour au milieu des plaisirs & de la volupté : le Roy même a été le visiter dans sa cellule. Auparavant de se faire Capucin, il étoit connu sous le nom de Comte de Bouchage, & favori d'Henry III. il s'étoit marié à Catherine de Nogaret, sœur du Duc d'Espéron ; de ce mariage il a eu Henriette fille unique, qui a été mariée depuis peu à Henry de Bourbon Duc de Montpensier.

On attribue cette retraite à divers motifs, aucuns disent qu'il n'a pas pû résister plus longtemps aux lettres que le Peuple lui a écrites, & fait

il laissa sur la table de son cabinet une forme de testament, portant les justes motifs de sa résolution, & l'ordre qu'il laissoit à sa maison & à ses affaires, qu'il remettoit aux soins & dispositions de Monsieur le Cardinal de Joyeuse son frere ; & le dérochant à ses domestiques, il rentra pendant la nuit dans le Couvent des Capucins de Paris, où il reprit l'habit en même tems. Le lendemain ses gens furent le chercher, non dans des maisons de devotion & de retraite, mais dans des lieux de débauche & de dissolution, où il avoit accoutumé d'al-

ler, lorsqu'un autre Capucin qui prêchoit dans S. Germain de l'Auxerrois, annonça publiquement sa mort au monde, priant instamment ses auditeurs de vouloir prier Dieu pour lui ; ce qui leur fit d'abord croire qu'il lui étoit arrivé quelque fâcheux accident ; mais le Prédicateur leur expliqua cette mort, en leur assurant que le sieur de Joyeuse avoit la nuit précédente entièrement quitté le monde, étoit rentré dans le Couvent des Capucins, repris leur habit & son premier nom de Pere Ange, pour finir ses jours à servir Dieu.

fit écrire, pour le faire rentrer dans l'Etat qu'il avoit pris volontairement ; d'autres la donnent aux larmes & aux exhortations fréquentes de Madame sa mere : quelques-uns enfin disent que cette résolution est l'effet de quelque mécontentement de la Cour, & d'une raillerie que le Roy lui dit en dînant un jour avec lui, où en parlant de diverses conditions & états des personnes qu'on voit dans le monde, il en connoissoit quatre fort singulieres, sçavoir un Pécheur converti, un Ligueur repentant, un Capucin diverti, & un Huguenot perverti. Sa Majesté parloit alors de soi-même, du Duc de Mayenne, du Duc de Joyeuse & du Duc de Lesdiguières.

1599.

Le Mercredi 17 de Mars, mourut subitement Gaspard Comte de Schomberg, près la porte S. Antoine, revenant de Conflans, où il avoit dîné avec Sa Majesté dans la maison de Villeroy ; les Chirurgiens qui l'ont ouvert, ont trouvé que le pericarde du côté gauche de son cœur étoit devenu osseux, & empêchoit la respiration.

Le Mardy 30 de Mars, notre Evêque sollicité par différentes personnes, d'examiner la nommée Marthe Brossier arrivée depuis quelques jours à Paris, laquelle on dit être possédée de trois demons, a fait assembler dans l'Abbaye de Sainte Genevieve plusieurs Docteurs, tant en Théologie qu'en Medecine ; où se sont trouvez les sieurs Marius & autres Docteurs en Théologie ; les sieurs Michel Marefchot, Nicolas Ellain, Jean Altain, Jean Riollane, Louis Duret, Docteurs de la Faculté de Medecine de Paris, en présence desquels ladite
Marthe

448 JOURNAL DU REGNE

1599. Marthe a fait des sauts, des contorsions, des convulsions, des tons de voix extraordinaires ; mais ayant été interrogée par le sieur Marius en Grec, & par le sieur Mareschot en Latin ; elle a répondu ne pouvoir répondre, n'étant pas en lieu propre pour cela ; à cette réponse ; Mareschot & plusieurs autres ont dit qu'elle n'étoit point demoniaque.

Le lendemain Vendredy & 31 de Mars elle fut amenée dans une Chapelle de l'Eglise de Sainte Genevieve ; où après des convulsions pareilles à celles du jour précédent, les Docteurs en Medecine Ellain & Duret lui enfoncerent une aiguille entre le pouce & l'index de la main droite, ce qu'elle souffrit, sans donner aucune marque de douleur. Ce qui ayant été rapporté au sieur de Gondy, il demanda aux Medecins leurs avis, lesquels ont répondu qu'ils convoqueroient le lendemain leurs collegues, pour lui donner un avis plus certain.

A V R I L.

Le Jeudy premier jour d'Avril, une foule de gens s'est rendue à Sainte Genevieve sur le bruit qu'on devoit examiner si Marthe Brosier étoit possédée ou non : les Docteurs en Théologie & en Medecine étant arrivez, le Pere Seraphin Capucin a prononcé l'exorcisme, & prononçant ces paroles : *Et homo factus est* ; Marthe a tiré sa langue, a fait des contorsions extraordinaires, & s'est traînée d'une maniere surprenante depuis l'Autel jusqu'à la porte de la Chapelle, avec une célérité si surprenante ; qu'elle a étonné les assistans : Alors le Pere Seraphin

Seraphin à dit tout haut, s'il y a quelqu'un qui en doute, qu'il essaye au peril de sa vie d'arrêter ce demon. Sur le champ Mareschot se leva, & mettant sa main sur la tête de Marthe, la presse & retient tous les mouvemens de son corps. Marthe n'ayant pas la force de s'émouvoir, a dit que l'esprit s'étoit retiré, ce que le Pere Seraphin a confirmé; à quoi Mareschot a ajouté, j'ai donc chassé le démon.

Mareschot ayant fait semblant de se retirer, Marthe retombe dans ses convulsions extraordinaires, il rentre, la prend, & la contraint sans beaucoup de peine d'arrêter tous ses mouvemens. Le Pere Seraphin lui commande de se lever; mais Mareschot qui la tenoit contre terre, lui répondoit en raillant que ce demon n'avoit point des pieds pour se tenir droit; les Docteurs Altain & Riolane qui ont vû cela, ont assuré que tout ce que Marthe faisoit, étoit naturel, que cependant conformément au sentiment du Docteur Fernel, qui a écrit scavamment de la possession, il seroit bon avant que d'en porter le dernier jugement, de l'examiner pendant trois mois.

Le Samedi 3 d'Avril, ont été appellez nouveaux Medecins, pour assister à l'exorcisme de Marthe fait par le Pere Seraphin, & son compagnon le Pere Benoît Anglois de Nation, & en leur présence elle a fait les mêmes mouvemens & contorsions; de plus ayant été interrogée en Grec & en Anglois, elle a justement répondu, & convaincu les nouveaux Medecins qu'elle étoit réellement possédée.

Le même jour, les susdits Medecins, avec les Peres Seraphin & Benoît, ont fait en pré-

450 JOURNAL DU REGNE
1599. fence du sieur Evêque de Paris, & de Foulon
Abbé de Sainte Genevieve, une déclaration
dans laquelle ils attestent que Marthe Brosnier
est véritablement démoniaque, à laquelle at-
testation ils ont ajouté plusieurs raisons, & le
témoignage dudit Abbé de Sainte Genevieve,
qui assure que ladite Marthe, étant tenue un
jour par six hommes des plus robustes, elle
s'étoit malgré eux élevée en l'air quatre pieds
au-dessus de leurs têtes.

Le Lundy de la Semaine Sainte, du mois
d'Avril la Duchesse de Beaufort³³², Maîtresse
du

332 *La Duchesse de
Beaufort.*] Gabrielle d'Es-
frées dans l'espérance qu'elle
avoit conçue d'être Reine,
avoit depuis la naissance
de son fils Alexandre
changé de conduite, & pris
air si modeste, que le Roy
l'en aimoit davantage ;
& le Roy de son côté, qui
s'étoit résolu de l'épouser,
avoit commencé de l'auto-
riser, ne faisant plus de
graces, & ne donnant au-
cune Charge d'importan-
ce, que ce ne fût par la
prière de cette Maîtresse,
& en sa faveur, & com-
mandoit à ceux qui les ob-
tenoient, d'aller la remer-

cier, & qu'on lui eût obli-
gation ; & afin que le Peuple
de Paris eût meilleure
opinion d'elle, le Roy ju-
gea à propos de l'envoyer
à Paris pour y faire des lâ-
ques, & qu'elle seroit par
ce moyen plus agréable à
tout le monde, & en même
tems plus estimée. Son
grand amour pour cette
Maîtresse lui ayant fait ou-
blier des raisons de la der-
niere importance, que le
sieur de Rosni avec sa per-
mission, lui avoit autrefois
exposées contre ce maria-
ge ; car outre le blâme
général que le Roy avoit
encouru, la honte d'un re-
pentir

¶ Chiverny, Mem. d'Etat, page 322.
¶ Econ. Roy. Tom. II. ch. 79. p. 132.

du Roy, de qui elle est grosse, a quitté Fontainebleau³³³, & est venue à Paris, dans la maison de Zamer, où l'on dit qu'elle doit faire ses couches & passer les Fêtes de Pâques: l'on ajoute, qu'en prenant congé du Roy, elle lui a recommandé ses enfans.

1599.

Le Jeudy Saint 8 d'Avril, après avoir bien dîné, elle est allée entendre les tenebres au petit

pentir, après que les premiers feux de son amour seroient passez, quels expediens auroit-on pû trouver pour développer les intrigues & les embarras, & pour concilier les prétentions diverses, non-seulement des Princes du sang, mais de ses propres enfans qui étoient nez dans des conjonctures si irregulieres? Le premier étant né dans un double adultere, le second n'étant né que sous un simple adultere, prétendra avoir plus de droit & de privilege que le premier; mais ceux qui naîtront après de ce mariage, prétendront être les seuls legitimes; ce sont les difficultés auxquelles le Roy ne pensoit plus.

333 A quitté Fontaine-

bleau.] Le Roy pour l'ordinaire passoit le Carême à Fontainebleau; c'est * de-là qu'il voulut conduire sa Maitresse jusques à Melun, lui à cheval & elle en littière à cause de sa grossesse: il la mit sur l'eau à Melun, pour se rendre plus doucement à Paris, accompagnée de M. de Montbason; mais se separant du Roy pour entrer dans le bateau qui devoit la conduire, il sembla qu'elle se doua de son prochain malheur, par les pleurs infinis, les baisers & les pressentes recommandations qu'elle fit au Roy du soin de ses enfans; ce qu'elle n'avoit jamais accoutumé de faire à de pareilles separations qui étoient assez ordinaires.

334

* Chiveray, Mem. d'Etat, page 323.

1599.

petit Saint Antoine³³⁴, à son retour en p^{ro}menant dans le jardin dudit Zamer, elle a été prise d'une grande apoplexie, qui lui a ôté la connoissance. Etant revenue un peu à elle-même une heure après, elle s'est fait porter chez la Dame de Sourdis sa parente, dans le Cloître de Saint Germain l'Auxerrois, où elle a eu de nouveaux accès plus grands que le premier, les Medecins & les Chirurgiens n'ont pas osé lui faire des remedes à cause de sa grosseffe.

Le Samedi 10 d'Avril, elle est morte environ les sept heures du matin, après de grands syncopes & des efforts si violens que sa bouche fut tournée sur la nuque du col, & est devenue

334 *Au petit Saint Antoine.*] Le lendemain de son arrivée, après avoir bien dîné & de fort bon appetit †, car son hôte l'avoit traitée des viandes les plus friandes & délicates, qu'il sçavoit être à son goût, elle voulut aller entendre les tenebres au petit Saint Antoine, où la plupart du peuple de Paris se trouvoit à cause d'une bonne musique qui s'y chantoit pour l'ordinaire. Elle † se mit dans une Chapelle avec Madame &

Mademoiselle de Guise, la Duchesse de Retz & ses filles; pendant l'Office elle montra à Mademoiselle de Guise des lettres de Rome, par lesquelles on lui marquoit que ce qu'elle desiroit seroit bientôt achevé: elle lui fit voir aussi deux lettres qu'elle avoit reçues du Roy le même jour, si passionnées & si pleines d'impatience de la voir Reine, qu'elle avoit grand sujet d'en être contente.

337

venue si hydeuse qu'on ne peut la regarder 1599.
qu'avec peine. Son corps a été ouvert, & son
enfant trouvé mort.

Le même jour le Roy étant parti ³³⁵ de Fontainebleau

³³⁵ *Le Roy étant parti.]*
A la première lettre que le
Roy reçut de la prompte
& dangereuse maladie de
sa Maîtresse, * il monta
aussi-tôt à cheval pour l'al-
ler voir ; mais ayant reçu
une seconde lettre qui lui
annonça sa mort, laquelle
lui fut confirmée par le
Maréchal d'Ornano & le
Marquis de Bassompierre,
il fit voir par ses cris & par
ses plaintes auxquelles il
s'abandonna, qu'en de cer-
taines occasions les Heros
ont leurs foiblesses com-
me les autres hommes. Sur
les remontrances de ces
deux Seigneurs, le Roy
s'en retourna à Fontaine-
bleau, où il trouva la plu-
part des Seigneurs de la
Cour, qui s'y étoient ren-
dus au premier bruit de ce
funeste accident § ; le len-
demain il prit le deuil avec

la couleur noire, contre
l'usage de nos Rois, mé-
me pour leurs véritables
épouses, & quelques jours
après il prit le violet, qu'il
porta plus de trois mois-
entiers, & ordonna que
toute la Cour se mît en
deuil. Les principaux de
la Cour, dit Monsieur de
Thou ¶, cachoit sous
cet habit toute la joye in-
terieure que cette mort
leur donnoit, & se rejouis-
soient que Dieu leur eût
donné l'occasion de porter
le Roy à penser à un ma-
riage legitime & plus ho-
norable, qui pût lui don-
ner un héritier en état de
lui succeder sans contesta-
tion. Monsieur de Chiv-
erny ajoute que dans cette
occasion † il crut que Dieu
avoit voulu cette mort
pour le plus grand bien du
Roy & de l'Etat, lequel
serois

* Le même.

§ Chiverny, *Mém. d'Etat*, page 328.

¶ *Hist. Franç.* Liv. 222. pag. 865.

† *Mém. d'Etat*, p. 329.

454. JOURNAL DU REGNE
1599. tainebleau pour la venir voir, apprit la nouvelle de sa mort à Ville-Juif, & s'en est retourné aussi tôt, ne pouvant cacher la douleur que cet accident lui cause.

Le Lundy 12 d'Avril, les corps de la Duchesse de Beaufort & de son enfant furent enterrez³³⁶ dans l'Eglise de Saint Germain l'Auxerrois.

Cette mort a donné occasion à plusieurs écrits

seroit entré dans des perils extrêmes par ce mariage.

336 *Furent enterrez*]

Le Roy ordonna qu'on fit un grand & solennel service funebre à Paris dans l'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois pour elle, où toute la Cour se trouva, & que de-là le corps de la mere & de l'enfant seroient conduits & portez honorablement en l'Abbaye de Montbuisson près de Pontoise, dont une des sœurs de la Duchesse de Beaufort étoit Abbessé. (Le Journaliste a cru sans l'ou

te, que le service solennel ayant été fait dans l'Eglise de Saint Germain l'Auxerrois, les deux corps y avoient été enterrez.) Sauval * rapporte que le Maréchal de Balagny fils de Monluc Evêque de Valence, qui avoit épousé la sœur aînée de cette Duchesse, fit les honneurs funebres, auxquelles assisterent six autres sœurs de la défunte, qu'on ne croyoit pas plus sages qu'elle; ce qui donna sujet à Sigogne Poëte mordant, de composer le sixain qui suit.

*J'ai vu passer sous ma fenêtre
Les six péchez mortels vivans,
Conduits par le bâtard d'un Poëte,
Qui tous alloient chantans
Un Requiescat in pace
Pour le septième trépassé.*

337

* *Sauval.*

écrits en Vers & en Prose, aussi-bien qu'à plusieurs propos ³³⁷ dans les conversations de la Cour & de la Ville, attribuaus cette mort, les

1599.

337. *A plusieurs propos.*] L'Auteur des Galanteries des Rois de France rapporte s' que la cause de la mort de la Duchesse de Beaufort fut attribuée à la magie & à un pacte qu'elle avoit fait avec le démon pour épouser le Roy, & que cet ennemi du genre humain lui avoit ôté la vie. D'Aubigné n'en dit pas tant, il se contente seulement de dire † que le Medecin la Rivière ayant couru à cet accident avec les autres Medecins du Roy, ne fit que trois pas dans la chambre, & de-là ayant vû ces accidens extraordinaires, s'en retourna, disant à ses compagnons, *Hic est manus Domini.*

» L'inventeur de la premiere fable ajoute * que » longtems auparavant la » Duchesse avoit eu con- » noissance de sa fin, tra-

» gique : qu'étant un jour » au jardin des Tuilleries » elle y avoit trouvé un » fameux Magicien, au- » quel elle demanda de » lui dire sa bonne avan- » ture ; mais il s'en défen- » dit longtems, en lui di- » sant que dans l'état flo- » rissant où étoit sa for- » tune, elle n'avoit plus » rien à souhaiter. Mais » enfin comme elle insi- » stoit toujours pour sça- » voir de quelle manie- » re elle termineroit ses » jours, cet homme lui » dit qu'elle n'avoit qu'à » prendre son miroir de » poche, & qu'elle y ver- » roit ce qui faisoit l'ob- » jet de sa curiosité, & » qu'enfin la Duchesse » ayant regardé son mi- » roir, elle y avoit vû le » démon qui la prenoit à » la gorge.

Les Mémoires de M. de Sully † rapportent que la Duchesse

§ Page 337. I. 1.

† Hist. Univ. Liv. 4. ch. 3. p. 636.

* Galan. des Rois de France.

† Econ. Roy. Tom. II. ch. 90. p. 210.

les uns à la crainte de n'être jamais la femme
légitime du Roy³³⁸, les autres à des potions
suspectes

Duchesse de Beaufort & Madame Louise de Budos femme d'Henry de Montmorency I. de ce nom, Connétable de France, s'étoient adonnées toutes les deux à la magie, pour parvenir aux hautes dignités où cette dernière étoit montée; & l'autre esperoit bientôt d'y parvenir; que le maître de cette science étoit venu les visiter à leur mort, & que cette opinion étoit fondée en partie sur les étranges accidens dans lesquels elles tombèrent presque également pendant leurs maladies, le peu de jours, & en leur mort; car en mourant elles eurent leur face & tous les traits du visage tournés de devant derrière, & leurs cheveux hérissés de telle sorte qu'ils avoient rendu ces beautés les plus parfaites de leur tems, non-seulement laides, mais tellement difformes, qu'elles faisoient horreur à ceux qui les regardoient.

338 *A la crainte de n'être*

tre jamais la femme légitime du Roy.] On lit dans les mêmes Mémoires; que cette Duchesse ayant conçu le dessein de parvenir à la Couronne †, recherchoit toutes les personnes qu'on lui disoit être propres à flatter sa vanité & son ambition, & qu'elle avoit souvent reçu de fâcheux rencontres, & des réponses fort éloignées de ses éminentes prétentions; les uns lui disant qu'elle ne devoit jamais être mariée qu'une seule fois; les autres; qu'elle mourroit assez jeune; les autres, qu'un enfant lui feroit perdre le fruit de ses esperances; les autres, qu'une certaine personne qui lui étoit fort familière, lui joueroit un mauvais tour, & tous en général lui disoient qu'ils ne voyoient pas des marques en sa personne, qui la désignassent à porter le Sceptre & la Couronne, ni même aucun de ses enfans. Ce qui l'affligoit de telle sorte qu'une
de

† Le même, page 222.

inspects ³³⁹ ; elle laisse trois enfans , Ce-
sar Monsieur ³⁴⁰ , Duc de Vendôme , Ale-

1599.

xandre

de ses filles qui la servoit nommée *Gratienne*, lui avoit dit (a Monsieur de Rosni) qu'elle ne faisoit que pleurer & soupirer toutes les nuits , sans qu'elle en pût deviner la cause †. On ajoutera ici qu'après la dernière separation de cette Duchesse d'avec le Roy, un des siens lui ayant demandé d'où venoient tant de tristes discours qu'elle avoit tenus au Roy en l'embrassant, elle lui dit qu'un Enchanteur l'avoit menacée que cette dernière grosse l'empêcheroit d'arriver où elle esperoit ; mais, continue cet Historien, l'apprehension que cette Duchesse eût dès le premier traité du mariage de Florence, la jetta dans cette crainte, n'en ayant point eu pour celui d'Espagne : comme elle me témoigna lorsque je lui montrai avec la permission du Roy les deux tableaux de ces Princesses, en me disant de

prendre garde à ce qu'elle diroit : *Je n'ai aucune crainte, me dit-elle, de cette noire ; mais l'autre me mene jusques dans la peur.*

³³⁹ *A des potions suspectes.*] Dans la remarque précédente on a vu qu'on lui avoit prédit qu'une personne qui lui étoit fort familière, lui joueroit un mauvais tour. Ce qui est expliqué assez clairement du poison dans la lettre que M. de Varenne écrit à M. de Rosni, sur ce qui s'étoit fait & passé en la mort de cette Duchesse, où après avoir parlé du repas exquis qu'elle fit chez Zarnet*, il ajouta en parenthèse : *Ce que vous remarquerez avec votre prudence ; car la mienne n'est pas assez excellente pour présu- mer des choses dont il ne m'est pas apparu.*

³⁴⁰ *Cesar Monsieur.*] La naissance de ce Prince ¶ passoit pour équivoque à la Cour & à la Ville : le premier

† *D'Aubign*, Liv. 4. p. 636.

* *Econom. Roy.* Tom. II. p. 228.

• *Sauv.*

1599.

premier à qui la belle Gabrielle avoit donné son cœur, étoit le Duc de Bellegarde, qui par politique ou par nécessité, l'avoit cédée en apparence au Roy; mais elle ne fut pas si modérée: elle s'emporta contre le Roy, & lui dit avec beaucoup de fermeté, qu'elle vouloit être libre dans ses inclinations, & qu'il ne s'attireroit que sa haine, s'il vouloit lui empêcher d'épouser Bellegarde ¶, dont la recherche étoit agréée de ses Parens, & puis elle partit de Nantes, sans lui dire adieu. Que doit-on croire de l'amour d'une fille qui en agit de la sorte avec un puissant Roy? Quelque tems après il se présenta une autre occasion, où l'inclination qu'elle avoit pour Bellegarde, dans le tems même qu'elle se glorifioit de la passion du Roy pour elle, ne manqua pas de donner de la jalousie au Roy. Ce Prince partit un matin pour exécuter une entreprise, soit qu'elle fût réelle ou supposée, & re-

venant sur ses pas, plut promptement qu'on ne l'attendoit, les prit de si près, qu'à peine le Duc eût le tems de se renfermer dans le cabinet de la Duchesse, qui étoit derrière son lit; & le Roy s'en doutant, fit semblant de vouloir avoir des confitures que la femme de chambre y feroit ordinairement †: il témoigna là-dessus de l'impatience, & voulant rompre la porte à coups de pieds, Bellegarde pour la sauver sauta par la fenêtre; le Roy lui-même n'en devoit pas douter après la réponse que son Médecin, qu'il avoit envoyé à cette Dame qui étoit incommodée, lui fit, assurant à Sa Majesté que cette incommodité étoit la grossesse, & que dans sept mois elle en seroit guérie sans remède. Sur quoi on fit la Satyre rapportée par Sauval. César Monsieur fut un grand Prince, il fut légitimé en 1595. Sa mere lui obtint le Duché de Vendôme & le Gouvernement de Bretagne: on lui

¶ *Le Grand Alexandre.*† *Mem. de Sully, Tom. I & II.*

André Monsieur ³⁴¹, & une fille ³⁴².

1599.

Le Mardy 13 d'Avril, le Roy averti des assemblées tumultueuses, qui se faisoient à l'occasion de ladite Marthe Brossier ³⁴³, & de diverses contestations, que les habitans de Paris avoient entre eux à cette occasion, les uns soutenant qu'elle étoit possédée, & les autres soutenant le contraire, pour prévenir les haines & les

lui fit épouser en 1609. François de Lorraine Duchesse de Mercœur, fille unique & héritière du Duc de Mercœur & de Marie de Luxembourg, Duchesse d'Estampes. Sous Louis XIII. il fut élu Chevalier des Ordres du Roy, & puis Grand Maître de la navigation.

³⁴¹ *Alexandre Monsieur.*] Ce Prince né à Nantes l'an 1598 fut légitimé l'année après, & reçut Chevalier de Malthe dans l'Eglise du Temple à Paris l'an 1604. * Le Roy Louis XIII. lui donna l'Abbaye de Marmoutier l'an 1610. & le fit créer Grand Prieur de France & Général des Galeres de Malthe, où il alla pour

donner des preuves de son courage : quelque tems après il se rendit à Rome en 1615. pour y prêter l'obéissance filiale au Pape Paul V. Il mourut au Château de Vincennes le 8 Février de l'an 1629.

³⁴² *Et une fille.*] Catherine Henriette fut légitimée § par lettres du Roy en l'année 1597. Elle épousa Charles de Lorraine I^e du nom, Duc d'Elbeuf, Pair de France en 1619. & mourut en 1663.

³⁴³ *Marthe Brossier.*] M. de Rosni † prétend que cette fille fut suscitée par quelques malins esprits, qui l'avoient instruite à faire la démoniaque, afin de s'en servir à de très-mauvais

* P. Anselme

§ Le même

† Tome II. ch. 92.

1599. les divers partis qui pourroient arriver, a maî-
 dé à son Procureur Général du Parlement, de
 défendre ces sortes d'assemblées, & les exor-
 cismes qu'on avoit commencez. Sur ce, le Par-
 lement a ordonné que Marthe Brosfier seroit
 mise entre les mains de Pierre Lugoli, Lieute-
 nant Criminel, & de François Villamont qui
 l'ont conduite en prison pour y être examinée,
 par les sieurs Riviere, André Laurens, Pierre
 Lafite Doyen de la Faculté de Medecine, &
 plusieurs autres de la même Faculté, afin de
 porter un jugement tel què de droit.

Cette Ordonnance a fait soulever les Eccle-
 siastiques, qui disent que les demoniaques ne
 sont pas de la Jurisdiction temporelle, & que
 c'est uniquement à l'Eglise de connoître des
 possédez; & de les delivrer, quand elle les
 a connus; les Prêcheurs dans leurs sermons
 sur ce fondement déclament contre le Parle-
 ment.

Le Dimanche de *Quasimoda* 18 d'Avril, le
 sieur André Duval Docteur de Sorbonne, prê-
 chant dans l'Eglise de S. Benoît, a insinué
 dans

mauvais desseins contre le
 Roy & l'Etat. M. de Thou
 * est dans le même senti-
 ment, & dit que plusieurs
 Factieux cachez qui n'ap-
 prouvoient pas la vérifica-
 tion de l'Edit de Nantes,
 voulurent se servir de la
 pretendue démoniaque

pour troubler l'Etat; ce qui
 fâcha Sa Majesté, qui
 quelque diligence qu'il y
 apportât, ne pût y reme-
 dier sans beaucoup de pei-
 ne, & après plus d'un an
 & demi. Voyez l'histoire
 de cette fille dans le Jour-
 nal.

Dans son sermon, que d'empêcher d'exorciser les demoniaques, c'étoit priver les infidèles & les hérétiques, d'un miracle que les exorcismes operent ordinairement en chassant les démons des corps des possédez, ce qui ne peut être fait que par les Ministres de la véritable Eglise.

Le même jour le Pere Archange Dupuy Capucin, a prêché dans le même ton dans l'Eglise de son Couvent.

Le Mardi 20 d'Avril, furent assignez l'un & l'autre Prêcheur ³⁴⁴ de comparoître au Parlement. André Duval a obéi, il a avoué en partie le fait, & après avoir été convaincu de sa faute par le Procureur Général, & avoir été reprimandé

³⁴⁴ L'un & l'autre Prêcheur.] Le Docteur Duval & le Pere Archange Dupuy Capucin, n'étoient point les seuls, qui à l'occasion de Marthe Brossier, & sous prétexte de soutenir la juridiction Ecclesiastique se déclaroient indirectement contre l'Edit de Nantes & même contre le Roy, disposant le peuple à une sédition; c'est Sa Majesté même, qui dans sa réponse aux remontrances du Parlement, nous donne cette remar-

que*. Je sçai, dit le Roy, parlant aux Messieurs de la Cour, que l'on a fait des brigues au Parlement, que l'on a suscité des Prédicateurs séditieux; mais je donnerai bien ordre à ces gens-là, & ne m'en attendrai pas à vous. On les a châtiés autrefois avec beaucoup de sévérité, pour avoir prêché moins séditieusement qu'ils ne font; c'est le chemin qu'on a pris pour faire des barricades, & venir par degrés au parricide du feu Roy, je couperai les

* Le Grain Liv. 7. pag. 350. après Matth. Liv. 2.
Narration 5.

reprimandé par le premier Prédident, il a été renvoyé avec ordre de parler dans la suite en tous les sermons modestement & honorablement du Roy & du Parlement.

Le lendemain le Pere Archange n'ayant pas comparu à la Cour, & ayant incivilement répondu à l'Huissier, fut cité une seconde fois; mais il avoit disparu; l'Huissier laissa au Frere Alphonse Portier du Couvent l'Exploit; auquel ayant mal répondu, lui donna pour réponse une déclaration faite par le Pere Jean Brulart Provincial des Capucins, & soucrite du Pere Benoît Définitiveur du même Ordre. Dans cette Déclaration, ils disent que par la Bulle *In Cænâ Domini*, il leur est défendu sous peine d'interdit, de répondre devant aucun Juge Royal.

Le Jeudi 27 d'Avril, les Peres Archange, Brulart, Benoît & le Frere Alphonse Capucins, furent assignez de comparoître en personnes en Parlement, le 4 du mois prochain, sous de plus grandes peines.

MAY.

les racines de toutes ces factions, & ferai accourir tous ceux qui les fomenteront. J'ai sauté sur des murailles de Ville, je sauterai bien sur des barricades: on ne me doit point alleguer la Religion Catholique, ni le respect du Saint Siège; je sçai le devoir que je dois, l'un comme Roy très-Chrétien, & l'honneur du nom que je porte; & l'autre, comme premier fils de l'Eglise. Ceux qui pensent être bien avec le Pape, s'abusent, j'y suis mieux qu'eux; quand je l'entreprendrai, je vous ferai tous déclarer hérétiques, pour ne pas m'obéir. . . . Les Prédicateurs donnent des paroles en doctrine, plus pour instruire, que pour détruire la sédition: on ne peut dire mot. Ces fautes qui me regardent, ne sont

Pendant les premiers jours du mois de May, ont été faites des recherches dans tous les Cabarets & Hôtels de Paris, en conséquence d'une lettre écrite au Roy par un Capucin de Milan, appellé pere Honorio, dans laquelle Sa Majesté fut avertie d'un attentat sur sa personne, par un méchant garnement parti de Milan pour ce faire, dit-on, &c. que ce miserable a été trouvé & mis en prison.

Le Mardy 4 de May, les quatre susdits Capucins se rendirent au Parlement, auxquels fut faite une très-severe reprimande, sur leur désobéissance & sur leur confiance affectée en la Bulle *In Cœna Domini*, laquelle ils sçavent bien n'avoir jamais été promulguée dans le Royaume; puis il leur fut lû un Arrêt de la Cour, par lequel il leur est défendu de prêcher de six mois; ordonne que la déclaration souscrite par les Peres Brulart & Benoît, sera déchirée en leur présence, que ledit Arrêt sera lû dans le Couvent des Capucins, en présence de tous les Freres, pour ce assemblez en présence des sieurs Guillaume Bernard, & Jean Vivier Conseillers

font point relevées; j'empêcherai pourtant que ces tonnerres n'emmenent point d'orage; que leurs prédictions seront vaines. Je ne veux point user de leurs remèdes, qui pour être hors de saison, empireroient le mal. M. Le Grain pour preu-

ve de la justice de ses menaces, rapporte l'exemple de Ravailac, auquel les Juges ayant demandé pourquoi il avoit tué le Roy, il leur dit que les Prédicateurs avoient assez déclaré les raisons pour lesquelles il avoit commis ce parricide.

464 JOURNAL DU REGNE
1599. seillers & Commissaires, pour l'exécution du
dit Arrêt : ce qui a été fait le même jour.

J U I N.

Le Lundy 7 de Juin, plusieurs lettres de Grenoble portent que le deuxième de ce mois, s'étoit fait un deuxième combat singulier, entre Dom Philippin bâtard de Savoye & Charles Sire de Crequy ; sur le rivage du Rosne, du côté de Savoye, dans lequel Dom Philippin a été tué. Le premier combat fut fait quelques années ci-devant devant les portes de Grenoble, où Dom Philippin avoit appelé le sieur de Crequy, & dans lequel Dom Philippin ayant été blessé, & jetté par terre demanda la vie, qui lui fut accordée par le sieur de Crequy ; l'origine de ce premier combat fut une écharpe autrefois donnée par une Dame à Dom Philippin, que Crequy avoit eüe dans la prise d'un Fort, & qu'il portoit quelquefois, laquelle il avoit refusé de rendre. Cette affaire en fût sans doute demeurée-là, si on n'avoit pas rapporté au Duc de Savoye, que Crequy s'étoit vanté dans quelques compagnies, qu'il avoit eu du sang de Savoye, ce qui obligea ce Duc de mander à Philippin ; qu'il ne le vouloit point voir, s'il ne reparoit son honneur & la honte d'avoir demandé à Crequy la vie ; cette menace a été la cause de ce second combat, & de la mort de Dom Philippin.

Le Mercredi 23 du mois de Juin, le Parlement ayant appris par le sieur Lugoly, & par les Medecins, qui avoient examiné pendant près de quarante jours ladite Marthe Brossier, qu'elle

qu'elle n'avoit point donné, ni eux reconnu aucun signe de possession ; ains au contraire ; que tout ce qu'on avoit vû auparavant en elle d'extraordinaire, étoit naturel, & fait pour attirer de plus grandes aumônes, a donné un Arrêt qui ordonne à Nicolas Rapin, Lieutenant de Robe-courte, de conduire ladite Marthe Brosfier, Sylvine & Marie ses sœurs, & Jacques Brosfier leur pere, à Romorantin lieu de leur domicile, pour y demeurer sous la garde de son dit pere, avec défense de la laisser sortir du dit lieu sans la permission du Juge, auquel il est aussi ordonné d'y tenir la main, & d'en donner avis tous les quinze jours à la Cour."

1599

A O U S T.

Le Dimanche premier jour d'Août, on reçut la nouvelle de la mort de Philippe Huraut de Chiverny ³⁴⁵ Chancelier de France, arrivée le vingt-neuvième du mois passé dans sa maison de

<p>³⁴⁵ Philippe Huraut de Chiverny.] M. le Chancelier de Chiverny dans ses Mémoires d'Etat * a marqué que le Roi étant à Blois, & voulant aller à Bois-Jancy, pour y voir sa nouvelle Maîtresse Hedyette de Balzac, fille du Marquis d'Entragues, il</p>	<p>lui avoit donné permission d'aller jusques à sa maison de Chiverny, où il étoit né, & où il n'avoit été depuis fort long-tems. M. de Thou remarque qu'à son arrivée il fut visité par un grand nombre des principaux Nobles de son voisinage : il leur dit dans la conversation ;</p>
--	--

* Mem. d'Etat, pag. 336.

5 Tom. 16. 7. 123. p. 884.

Tome II.

de Chiverny , âgé de soixante-treize ans ; il avoit accompagné en Pologne Henry de France Duc d'Anjou , fut fait Chancelier des Ordres du Roy en 1578. On dit de lui que les traverses de la fortune , & l'envie de ses ennemis l'ont rendu laborieux , judicieux , constant dans les afflictions , modéré dans les prospéritez & facile à pardonner.

Le Lundy 2 Août , Pomponne de Bellièvre fut mis en sa place ; les services qu'il a rendus à l'Etat sous les regnes de Charles IX. dans son Ambassade vers les Grisons & les Suisses , de Henry III. dans son Ambassade en Angleterre vers la Reine Elisabeth ; & sous ce présent regne dans les Conférences de Suresne , & dans le Traité de Vervins , lui ont procuré la premiere Charge de l'Etat.

Le Jeudy 5 d'Août , fut faite une procession générale à Notre-Dame , à cause d'une grande sécheresse , & fut descendue & portée la chasse de Sainte Genevieve.

En ce tems , Antoinette d'Orléans de Longueville , veuve de Charles de Gondy Marquis de Belle-Isle , partit de Bretagne & se rendit à petit bruit à Tolose , sous le prétexte d'un procès qu'elle avoit en ce Parlement , mais véritablement

conversation , qu'il étoit venu à Chiverny pour y mourir , comme les lièvres cherchent de mourir dans leur trou. Ce qui fut vérifié par l'événement , étant peu de jours après attaqué par une grande hernie & en même tems par de for-

tes coliques qui lui donnerent la mort. Messieurs de Thou , de Sevole de Sainte Marthe , Germain Audibert , Nicolas Rapin & plusieurs autres ont fait son éloge. Voyez ci-dessus la Remarque sur ce mort.

tablement pour se rendre Religieuse ³⁴⁶ dans le Couvent des Feuillantines nouvellement établi dans cette Ville, lequel se distingue par la ferveur de dévotion & de mortification. Elle fut rencontrée dans son voyage par l'Evêque de Bayonne, qui d'abord la prit pour une simple Damoiselle; mais dans la suite il reconnut non-seulement sa qualité, mais encore son dessein; quoiqu'elle eût pris toutes les mesures pour le lui cacher. Il en donna incontinent avis au sieur de S. Geory, premier Président de Toloſe, aussi bien qu'à Messieurs ses freres & beaufreres; mais ni les défenses que fit ledit Président aux Feuillantines de recevoir dans leur Cloître cette Princesse, ni les sollicitations, ni les prieres, ni les menaces de ses parents, ne purent la retèñir, ni l'empêcher d'entrer dans ce Monastere, où elle est un exemple de pénitence & de dévotion, après avoir été à la Cour, un objet d'admiration par sa beauté & par son esprit.

1599.

SEPTEMBRE.

³⁴⁶ Pour se rendre Religieuse.] La mort de Charles de Goudy, Marquis de Belle-Iſle, tué en 1596. au Mont de Saint Michel, & le déplaisir qu'eut Antoinette d'Orléans de Longueville son épouse, d'ap- prendre qu'un soldat qu'elle

avoit employé pour venger cette mort sur Kermartin ³, avoit été pris & pendu, sans qu'elle pût obtenir la grace du Roy, fut, dit-on, la cause qu'elle ne voulut plus rester dans le monde, après y avoir été si peu considérée.

347

On montre depuis quelques jours dans une maison près de S. Eustache un homme nommé François Trouillac, âgé de trente-cinq ans, qui a une corne sur la tête, qui se recourbe en dedans & rentreroit dans le crane, si de tems en tems on ne la coupoit: il dit qu'en naissant il n'avoit pas cette corne, & qu'elle n'a commencé de paroître qu'à l'âge de sept ou huit ans, & que la honte de cette difformité l'avoit obligé de quitter son Village, & de se cacher dans les forêts du Mayne, où il travailloit aux charbonnières, pour y gagner sa vie.

Jean de Beaumanoir, Marquis de Lavardin Gouverneur du Mayne, chassant un jour dans ses forêts, passa auprès de ces Charbonnières, les payfans qui travailloient au charbon, prirent la fuite au bruit des chasseurs; le Marquis de Lavardin croyant que c'étoient des voleurs, les fit poursuivre; on les arrêta, & on les conduisit devant le Marquis; un de ses valets ayant remarqué qu'un de ces pauvres payfans n'avoit pas ôté son bonnet de sa tête, s'approche de lui, prend son bonnet, & le jette par terre en le menaçant; mais ayant apperçû cette corne sur sa tête, le Marquis de Lavardin le fit conduire dans son Château, & quelques jours après l'envoya au Roi, qui après l'avoir fait voir à toute la Cour, l'a donné à un de ses valets d'écurie pour gagner de l'argent, en le montrant au peuple. Cet homme a le devant de la tête chauve, la barbe rousse & par flocons, comme aussi les cheveux du derrière de sa

La tête, ressemble parfaitement à un Satyre. 1599.
Le Samedi 7 de Septembre, le Parlement a enregistré les Lettres Patentes accordées par le Roy le deuxiême du mois dernier au sieur Pomponne de Bellievre, pour la Charge de Chancelier.

O C T O B R E.

Le Lundy 9 d'Octobre, le Parlement a député le sieur de la Guesle, Procureur Général & autres, pour joindre leurs prières³⁴⁷ & remontrances, à celles que les Princes & les Seigneurs du Conseil du Roy avoient faites plusieurs

³⁴⁷ Pour joindre leurs prieres.] Quelques jours après la mort de la Duchesse de Beaufort, certains Courtisans qui ne s'entretenoient en quelque crédit auprès * du Roy, qu'en servant ses passions, & n'avoient d'autre mérite pour se faire estimer, que quelques contes pour le faire rire, & de l'accompagner au lieu de débauche, lui persuaderent que le plus court remède à son affliction, étoit de se faire une nouvelle Maîtresse, & lui lourent tant les beaux, l'esprit & les bons mots de M^{lle} d'Entragues, qu'il lui prit envie de la voir, & ensuite il s'y attacha; mais § les plus grands & les plus sages du Royaume & de son Conseil, lui proposerent de se marier pour son repos, pour la gloire & pour le bien de l'Etat; le Parlement en corps par la bouche de son Procureur Général, lui en fit des remontrances qu'il agréa avec plaisir; & dans cette occasion, pour contenter les uns & les autres, ce Prince suivit les deux conseils

* *Æcon. Roy. Tom II. ch. 82. p. 246.*

§ *Memo. de l'Etat, Chiverny, p. 332.*

1599. sieurs fois à Sa Majesté, depuis la mort de la Duchesse ³⁴⁸ de Beaufort, tendantes à ce qu'il lui plût se marier à quelque Princesse digne de la moitié de son lit, afin de donner à la France un légitime successeur à sa Couronne, & pre-

conseils qu'on lui avoit donnés, aima Henriette d'Entragues, & permit qu'on travaillât à un mariage avec une Princesse qui fût digne de lui.

³⁴⁸ Depuis la mort de la Duchesse de Beaufort] Du vivant de cette Duchesse, personne n'eût osé parler au Roy de se marier avec toute autre qu'avec elle, sans encourir son indignation. D'un autre côté le Roy lui étoit si attaché, qu'il ne desiroit rien tant que de l'épouser, trouvant toujours quelques défauts notables, ou de grandes raisons pour ne pas épouser toute autre que cette Duchesse; il s'en expliqua un jour avec Monsieur de Rosni son favori: « Voyons un peu ensemble, lui dit-il, quelles filles ou femmes † seroient à désirer pour moi, soit dehors,

soit dedans le Royaume. Je m'accommoderois avec l'Infante d'Espagne, quelque vieille & laide qu'elle soit, pourvu qu'en l'épousant, j'époussasse aussi les Pays-Bas; mais je sçai que le Roy d'Espagne n'est pas dans ce dessein: je ne refuserois pas non plus la Princesse Arbelles d'Angleterre, si elle étoit seulement déclarée présomptive héritière, & je sçai que la Reine d'Angleterre ne le fera pas. L'on m'a aussi parlé de certaines Princeses d'Allemagne, mais les femmes de ce Pays ne me viennent nullement, & je penserois si j'en avois épousé une, devoir avoir toujours un lot de vin couché auprès de moi; outre que j'ai entendu dire, qu'il y eût un

venir les calamités passées, l'assurant que son mariage avec la Reine Marguerite, étoit nul, à cause de parenté, & que la stérilité qu'on voit en cette Reine étoit un autre motif pour la dissolution de ce prétendu mariage; sur quoi il a cité l'exemple de Charlemagne, qui pour cette raison quitta Théodore & épousa Ildegarde.

1599

En ce mois le Duc de Mercœur ³⁴⁹ alle en Hongrie,

» un jour une Reine en
 » France de cette nation,
 » qui la pensa ruiner.
 » L'on m'a parlé aussi de
 » quelqu'une des sœurs du
 » Prince Maurice; mais
 » elles sont Huguenottes:
 » cette alliance donneroit
 » du soupçon à la Cour
 » de Rome, & de plus
 » elles sont filles d'une
 » Nonain *. Le Duc de
 » Florence a aussi une nié-
 » ce, que l'on dit être
 » assez belle; mais étant
 » une des moindres mai-
 » sons de la Chrétienté,
 » qui porte le titre de
 » Prince, n'y ayant pas
 » plus de soixante ou qua-
 » tre-vingt ans, que
 » ses devanciers n'étoient
 » qu'au rang des plus illu-
 » stres Bourgeois de leur
 » Ville & de la même ra-
 » ce de la Reine mere Ca-
 » therine, qui a tant fait
 » de maux à la France, &

» encore plus à moi en
 » particulier; j'appréhen-
 » de cette alliance, de
 » crainte d'y rencontrer
 » les mêmes malheurs.
 » pour moi, pour les
 » miens & pour l'Etat. Il
 » fit ensuite un détail des fil-
 » les qui étoient dans le
 » Royaume; mais avec de
 » pareilles observations. En
 » sorte que M. de Rosni lui
 » répondit, qu'il ne trouve-
 » roit jamais de femmes sur
 » la terre; mais que direz-
 » vous, si je vous en nomme
 » une que vous connoissez
 » bien (c'étoit la Duchesse
 » de Beaufort) qu'il desiroit
 » que Rosni eût nommée lui-
 » même; mais au contraire
 » ce Courtisan qui aimoit
 » également la personne du
 » Roy & sa gloire, lui porta
 » de très-fortes raisons pour
 » ne point penser à ce ma-
 » riage.

* Religieuse;

472. JOURNAL DU REGNE

1599.

Hongrie, avec la permission du Roy, pour commander l'armée des Chrétiens contre les Infidèles.

N O V E M B R E.

Le Mercredi 3 de Novembre, sur les requêtes du Roy³⁵⁰ & de la Reine Marguerite

cœur.] Ce Prince eut obligation à la Reine Louise sa sœur, qui l'avertit sur le point que le Roy Henry III. avoit donné ordre de l'arrêter. L'esperance d'être fait Duc de Bourgogne, s'étant évanouie, il se déclara ouvertement pour le parti de la Ligue, & se rendit redoutable dans la Bretagne, dont il étoit le Gouverneur; mais voyant que les autres Chefs de la Ligue avoient fait leur paix avec Henry IV. & que ce Prince se préparoit d'entrer avec une armée dans son Gouvernement, il se reconcilia honorablement avec le Roy, en obtenant des avantages considérables. L'Empereur Rodolphe II. lui offrit en 1601. le commandement de son armée en Hongrie

contre le Turc, qu'il accepta avec la permission du Roy & s'y distingua, ayant contraint Ibrahim Bassa de lever le siège de Canicha, & par la prise d'Albe Royale, & par la défaite des Turcs qui venoient la secourir. Ce Prince, dit d'Aubigné* fut un grand Capitaine, d'un grand malheur dans les guerres qu'il eut contre les Espagnols, mais très-heureux dans celles qu'il fit contre les Turcs.

350 *Requêtes du Roy.*]

La naissance d'Alexandre Monsieur, avoit déjà donné occasion à la Duchesse de Beaufort & de solliciter le Roy de lui tenir la parole qu'il lui avoit plusieurs fois jurée de l'épouser. Elle fut adroitement soutenue par le sieur de la Rivière

* Tom. II. l. 5. ch. 16. pag. 698.

§ Mem. d'Etat, Chiverny, p. 322.

Riviere premier Medecin de Sa Majesté, & entièrement attaché à cette Duchesse, qui lui persuada qu'une carnosité qu'il avoit; & qui avoit failli de l'emporter à Monceaux, pourroit par la suite du tems le rendre moins habile à voir des enfans; ce qui réussit à la satisfaction de la Duchesse; car le Roy s'étoit résolu de l'épouser, de légitimer ses enfans, en les passant sous le poil nuptial, & avoit envoyé à Rome le sieur de Sillery en Ambassade, moins pour l'affaire du Marquisat de Saluces, que pour poursuivre la cassation de son mariage avec la Reine Marguerite, & obtenir la liberté d'épouser qui il lui plairoit, avec ordre de ne point parler de la Duchesse de Beaufort (qui étoit cependant la seule qu'il avoit en vûe); mais la fermeté de la Reine Marguerite avec laquelle elle refusa de donner son consentement, le juste soupçon que le Pape

avoit, que le Roi n'épouserait cette Duchesse, fondé sur ce que le Cardinal de Florence lui en avoit dit, firent heureusement retarder cette affaire, que la mort de cette Duchesse fit entièrement tomber. Le Roy, par la sollicité de se remariier, écrivit lui-même à la Reine Marguerite une lettre de complimens de civilité, dans laquelle il lui donnoit avis des grandes instances qu'il lui étoient faites de tous ses Peuples universellement, autant grands que petits de vouloir donner à la France des enfans légitimes, qui pussent lui succéder au Royaume; mais qu'il n'y avoit pas voulu penser, sans savoir auparavant quelle pouvoit être son intention, afin de s'y conformer. C'est en conséquence de cette lettre que la Reine donna son consentement, & écrivit au Roy une lettre qui est rapportée par Dupleix †.

† *Econom. Royales T. II: p. 241.*

‡ *Tom. II. p. 264.*

1599.

te³⁵¹ envoyées au Pape, par lesquelles l'un & l'autre avoient supplié Sa Sainteté, qu'attendu la parenté qui étoit entre eux au troisiéme degré, il lui plût déclarer leur mariage nul; le Pape a envoyé à l'un & à l'autre un Bref, dans lequel il nomme trois Commissaires · sçavoir, le Cardinal de ~~Genève~~ ~~Genève~~, Gaspard Evêque de Modène son Neveu en France, & Horace Montan Archevêque d'Arles, pour examiner cette affaire.

Le Vendredy 5 de Novembre, le Roy par un courier extraordinaire, a envoyé des lettres de remerciement aux Cardinaux qui avoient assisté à la Congrégation tenue à l'occasion de

351 *Et de la Reine Marguerite.*] Pendant la vie de la Duchesse de Beaufort, cette Princesse n'avoit jamais voulu consentir à la dissolution de son mariage; & toutes les invectives & les menaces, tant de vive voix que par écrit, furent inutiles. Au contraire, il paroît par une lettre qu'elle écrivit à M. de Rosni, qui fut lûe par le Roy, qu'on n'en viendroit jamais à bout, qu'à près la mort de cette Maîtresse, qu'elle haïssoit & méprisoit infiniment. Cette lettre portoit en substance, qu'étant née fille de France, ayant été fille, sœur & femme de Roi, & seule qui restoit de toute la famille Royale, elle race des Valois, elle aimoit chèrement sa patrie, & affectionnoit tellement la personne du Roi & desiroit si ardemment de lui voir des enfans légitimes, qui pussent succéder sans dispute à cette Couronne; que n'étant pas en état de lui faire trouver ce bonheur en sa personne, elle le desiroit & souhaitoit en une autre personne qui fût digne de lui, & que pour cet effet elle étoit résolue de contribuer de toute sa puissance, pour solliciter & accélérer

le fondit mariage ; & prie ses Ambassadeurs, le Cardinal d'Ossat ³⁵², & le sieur de Sillery

1592.

accélérer la dissolution de son mariage ; mais que si c'étoit pour mettre en sa place une femme de si basse extraction & qui avoit mené une vie si sale & si vilaine, comme étoit celle § dont on faisoit courir le bruit, elle feroit tout le contraire & ne quitteroit rien du sien, pour le voir si mal placer. Sur quoi elle prioit M. de Rosni de bien peser & de faire tout ce qui seroit en son pouvoir pour empêcher une si grande infamie pour le Roi, pour elle & toute la France, qui seroit suivie de troubles, de contestations, de guerres pour la succession du Royaume.

352 *Le Cardinal d'Ossat.* Arnaud d'Ossat, après avoir fait ses études & fréquenté quelque tems le Barreau, accompagna à Rome Paul de Foix Archevêque de Toulouse & Am-

bassadeur du Roy Henry III. avec la qualité de Secrétaire de l'Ambassade ; puis il fut reçu dans la maison du Cardinal d'Est, protecteur en cette Cour des affaires de France, & enfin devint le Ministre du Roy Henry IV. son Maître. Dans cette Cour on a dit de lui, « que ja-
« mais Ministre ne fit en-
« trer dans son employ
« tant d'affection, tant de
« zèle, tant d'application,
« ni tant de fidélité pour
« le service du Roy son
« Maître, que fit ce Pre-
« lat : son habileté pa-
« roit dans les négocia-
« tions qu'il a données au
« public ; on y voit avec
« quelle adresse il traita
« avec le Grand-Duc de
« Toscane pour la resti-
« tution de l'Isle d'If, en
« celle qu'il fit avec Clé-
« ment VIII. pour la re-
« conciliation du Roy
« Henry IV. avec le Saint
« Siège, pour la déclara-
« tion de la nullité du ma-
« riage.

§ Gabrielle, d'Estriès.

¶ Wiquifort, Tom. II. pag. 423.

Sillery 353 d'en remercier Sa Sainteté.

Le Mercredi 10 de Novembre, les trois susdits Commissaires après plusieurs conférences tenues sur cette grande affaire, dans la maison d'Henry de Gondy Evêque de Paris, ont jugé & prononcé ledit mariage nul dès le commencement, à cause de la parenté dans un degré prohibé; que la Duchesse Marguerite de Valois avoit été forcée par le Roi Charles IX. son frere, & par la Reine sa mere; & qu'elle n'avoit

rien de la Duchesse de Beau-
 20 riage du même Roi qui
 21 subsistoit depuis près de
 22 trente ans avec la Rei-
 23 ne Marguerite de Va-
 24 lois, & pour la dispen-
 25 se du mariage de Cathe-
 26 rine de Bourbon, sœur
 27 d'Henry le Grand avec
 28 le Duc de Bar, & dans
 29 plusieurs autres affaires
 30 très-importantes & très-
 31 difficiles. Voyez ci-des-
 sus la Remarque sur ce mot.

353 *Et le sieur de Sille-*
ry.] Nicolas Brulart, Sei-
 gneur de Sillery, Conseil-
 ler du Roi & Président en
 sa Cour de Parlement à
 Paris, & depuis Chancel-
 lier de France, fut envoyé
 à Rome quelques jours
 après la naissance d'Alexan-
 dre Monsieur, second fils

de la Duchesse de Beau-
 fort *, pour obtenir du
 Pape la dissolution du ma-
 riage du Roi, pour facili-
 ter son mariage avec elle,
 & la légitimation des en-
 fans qui lui étoient déjà
 nés, pour être estimez en-
 fans de France: en partant
 il promit à cette Duchesse
 de ne rien obmettre pour
 son contentement sur ces
 trois articles; comme la
 Duchesse lui promit aussi
 de lui faire avoir les Sceaux
 à son retour, nonobstant
 les intérêts de sa tante de
 Sourdis, & la Charge de
 Chancelier, lorsqu'elle
 viendroit à vacquer; mais
 la mort de cette Duchesse
 ayant donné une nouvelle
 face à toutes ses affai-
 res,

* Sully en ses Mém. ch. 31.

avoit apporté autre consentement, que la parole, & non le cœur, laissant à l'un & à l'autre la liberté de se marier à qui bon leur semblera.

1599¹

Le lendemain le Roi envoya le Comte de Beaumont ³⁵⁴ en Auvergne, pour donner avis à la Reine Marguerite de ce Jugement, & l'assura par lettre, que quoique leur mariage fût dissous pour le bien de la France, son desir étoit toutefois de l'aimer, non-seulement comme son frere de noîr; mais en lui faisant dorenavant connoître les effets de sa bonne affection.

Vers la fin de ce mois, Claudé de la Trimoille prêta serment en Parlement, & fut reçu Pair de France.

DECEMBRE.

res, * le sieur de Sillery qui lui avoit obligation, ayant été envoyé à Rome à son instance, pour servir à ses intentions, se vit délivré de la crainte qu'il avoit, qu'après avoir obtenu la dissolution du mariage, il ne fût suivi d'un autre qui l'auroit couvert de honte & de déshonneur, & travailla plus hardiment & avec plus de plaisir auprès du Pape Clément VIII. auquel ayant fait connoître que le Roi son Maître vouloit épouser la Princesse de Florence, il lui ac-

corda tout ce qu'il desiroit.

³⁵⁴ *Le Comte de Beaumont.* C'étoit Charles du Pleffis-Liancourt Comte de Beaumont, premier Ecuyer: il avoit été Gouverneur de Paris, & avoit épousé Antoinette de Pons Marquise de Guiercheville, veuve d'Henry de Silly Comte de Rohegayon. Il est parlé de l'un & de l'autre dans les Amours du Grand Alcandre; du premier, sous le nom d'un illustre Chevalier, & de l'autre, sous le nom de Scilinde.

355

* *Épénème*, Tom. II. p. 245.

Le Mercredi 14 du mois de Décembre ; Charles - Emmanuel Duc de Savoye , arriva à Fontainebleau vers les huit heures du matin , ainsi que le Roi sortoit de la Messe avec tous les Princes & Seigneurs de la Cour vêtus d'écarlatte , prêts de monter à cheval pour aller au-devant de lui. Le Roi ayant sçû que ce Prince devoit partir de Chamberry le premier de ce mois , envoya ses ordres à Lyon , à Orléans ; & à toutes les Villes par où il devoit passer , de le recevoir comme si c'étoit lui-même.

Philibert

<p>355 <i>Arriva à Fontainebleau.</i>] Auparavant que le Duc de Savoye arrivât à Fontainebleau , le Roi avoit appris que dans le même tems § que le Duc se préparoit pour ce voyage , & qu'il faisoit courir le bruit qu'il venoit en France dans le dessein de contenter Sa Majesté , il faisoit travailler aux fortifications de ses Places , tant de Savoye , que de Bresse , & y assembloit une grande quantité de vivres , d'armes & de munitions , & avoit secrettement envoyé en Espagne , pour se</p>	<p>remettre bien avec le Roi ; & à Rome vers le Pape , pour le persuader de vouloir renouer les compromis , & de faire en sorte que les François ne passassent pas les Monts ; que c'étoient des dangereux voisins pour lui & pour tous les Princes d'Italie. Sur quoi le Roi connut qu'il n'étoit point dans l'intention de lui rendre le Marquisat de Saluces , & qu'il ne venoit en France , que pour l'amuser par de belles paroles , tâcher de gagner ses principaux Ministres , & se faire des intelligences</p>
--	--

Philibert de la Guiche Gouverneur de Lyon alla au-devant de lui, avec la Noblesse de son Gouvernement, & l'accompagna par tout pendant qu'il demeura dans cette Ville. Balchazar de Villars, Président au Présidial & Prévôt des Marchands, le reçut à la porte de la Ville, avec tous les Officiers municipaux, & lui dit qu'il avoit commandement de Sa Majesté de lui rendre les mêmes honneurs qu'à elle-même : il fut conduit à l'Archevêché, qu'on avoit préparé pour son logis, & les Seigneurs de sa suite furent logez dans les maisons les plus proches. Une heure après le Corps de Ville fut le visiter & lui offrir ce qui peut se trouver de beaux fruits, & il fut traité & défrayé avec toute sa suite pendant qu'il y demeura.

Le lendemain le Duc de Savoye ayant fait demander au Doyen de l'Eglise de Lyon la place de Chanoine d'honneur ³⁵⁶, que le Duc Emmanuel son pere avoit eue en passant autrefois

telligence dans le Royaume ; le Roi donna de nouveaux ordres pour travailler diligemment pour mettre sur pied une grande artillerie, & nomma pour cet effet Monsieur de Rosni Grand Maître de l'Artillerie, Seigneur très-intelligent & actif.

³⁵⁶ Chanoine d'honneur.] Emmanuel Duc de Savoye

passant à Lyon, avoit été reçu autrefois dans l'Eglise de Saint Jean de Lyon, & regardé comme Chanoine Honoraire de cette Eglise. Son fils Charles qui prétendoit avoir les mêmes honneurs, les fit demander ; mais les Comtes de Lyon lui remontrèrent que le Duc son pere étoit alors Comte de Villars, & que

† *De Thul. T. V. Liv. 123. pag. 887.*

fois à Lyon, comme Comte de Villars, & Souverain du pays de Bresse, les Chanoines se font excusés de lui rendre cet honneur, attendu que ne tenant pas ladite Comté de Villars, il n'en pouvoit pas prétendre les droits. Ce refus fut la cause qu'il n'entra pas dans l'Eglise de Saint Jean, ains il fut entendre la Messe dans l'Eglise des Celestins, fondée par ses prédécesseurs.

Après avoir resté trois jours à Lyon, il en partit le Jeudy 9 Décembre, & se rendit en poste à Roianne : De-là il descendit par bateaux à Orléans; & risqua de se perdre vers le port de Gien. A Orléans il fut reçu par son Cousin le Duc de Nemours que le Roi y avoit envoyé; & fut visité & harangué par tous les Corps de la Ville. Sur son chemin d'Orléans, à Fontainebleau, il fut rencontré premièrement par le Maréchal de Biron, & deux lieues après par

que cette Comté étant maintenant occupée par le Roi ils ne pouvoient point le recevoir dans leur Eglise en cette qualité, jusques à ce que la contestation qui étoit actuellement entre le Roy & son Altesse fût terminée, & qu'alors ils lui donneroient non-seulement la qualité de Chanoine Honoraire; mais encore des honneurs beaucoup plus grands. Le Duc reçut cette réponse avec beaucoup de chagrin,

qu'il dissimula néanmoins, pour ne pas augmener, par une plainte à contretems sur un fait si peu considerable, les sentimens de l'injure qu'il avoit faite au Roi, en ne tenant pas la parole qu'il lui avoit donnée : il ne voulut point entrer dans leur Eglise, & alla entendre la Messe dans l'Eglise des Celestins, fondez par ses prédécesseurs.

par le Duc de Montpensier suivi d'une grande
Nobleſſe. 1699.

Le Jedy 13, il arriva vers les quatre heures après midi à Pluviers, où s'étant un peu reposé, il se leva lorsqu'il ſcut que sa ſuite étoit endormie, & partit ſecrètement avant que ſes gens fuſſent éveillés, mais n'ayant pas trouvé des chevaux prêts à la premiere poſte, la Varenne qui avoit ordre du Roy de venir devant l'avertir, eut le tems de porter au Roy la nouvelle de ſon arrivée.

Il demeura ſix jours à Fontainebleau; au milieu des jeux, des bals, des divertisſemens de la chafſe: on remarqua pendant tous ces divertisſemens, que le Duc toutes les fois qu'on lui parloit de rendre le Marquiſat de Saluces, répondoit dans Fontainebleau, comme s'il eût été en la Citadelle de Turin, & diſoit tout haut, qu'il ne conſentiroit jamais à cete reſtitution.

Le Mardy 21 de Decembre, le Roy avec toute ſa Cour mena le Duc de Savoye à Paris: il lui avoit fait preparer un appartement dans le Louvre; mais il en remercia le Roy, & fut loger en la maifon du Duc de Nevers, près le Couvent des Auguſtins,

Le Lundy 27, frère de S. Jean l'Evangelifte; le Duc de Savoye fut à l'Egliſe des Auguſtins; y entendit la Meſſe & fit ſes dévotions. Après lesquelles accompagné des gens de ſa Cour, il retourna à la maifon du Duc de Nevers, & là fut remarqué que le Seigneur Jacob introduiſit dans le cabinet du Duc de Savoye, le ſieur Laſin 357, Confident du Duc de Nemours, où

il
357. Le ſieur Laſin.] Jacque de Lanode ſieur de Laſin
Tome II. H h Gentil-

1599. il demeura avec lui l'espace d'un demi-quart d'heure.

Ce même jour vint la nouvelle de la défaite d'André Batory Cardinal, par le Palatin de Valachie, près de Cigno, arrivée le mois dernier. Il perdit dans ce combat toute son armée, composée de vingt-cinq mille Combatans. Son oncle Issuan Batory fut pris, & lui-même fut contraint de fuir dans les montagnes, où il a été tué par des Valachins, lesquels lui ont coupé la tête, & l'ont présentée au Palatin, portée sur le bout d'une lance. Ce Palatin plus humain que ses sujets a fait retirer son corps, qu'il a trouvé mutilé du petit doigt

Gentilhomme Bourguignon, étoit un homme, dit M. de Thou †, sans foi & sans honneur, déjà reconnu pour semer la discorde & entretenir les factions dans le Royaume †. Il s'étoit autrefois mêlé des affaires du Duc d'Alençon: il avoit donné des avis au Roy Henri III. contre le Duc de Guise: depuis il avoit négocié avec les Ministres du Roy d'Espagne & du Duc de Savoye durant le siège d'Amiens, & par ce moyen il avoit contracté une grande familiarité avec le Duc de Biron,

qu'il couvroit d'une fausse parenté, lui donnant à tous propos des louanges extraordinaires, & en même tems rappelant à sa mémoire les actions héroïques qu'il avoit faites pour le service du Roy, qui l'avoit laissé sans récompense; & comme le courage du Duc de Biron n'avoit pas pû trouver des perils trop grands, pour lui inspirer de la crainte, Enfin par ses flateries l'éleva jusques à lui faire désirer des grandeurs au-dessus de toutes raisons.

358.

† Tom. V. Liv. 123. p. 888.

† D'Aubigné, Tome III. Liv. 5. ch. 6. pag. 646.

doigt de la main droite, où il portoit un anneau de grand prix, & l'a fait honorablement ensevelir dans un beau sepulchré, par lui-même construit jadis pour un sien frere.

En ce mois ont paru divers écrits contre le Livre du sieur Philippe Mornay ³⁵⁸, Seigneur du Plessis-Marly, Gouverneur de Saumur, Intendant de la Maison & Couronne de Navarre, intitulé : *Institution de la Sainte Eucharistie*, dans lequel il veut prouver par le témoignage des Peres, que la sainte Eucharistie avoit été dans le commencement, la cène qui se fait ; & est enseignée en divers lieux de la France ; d'Allemagne

³⁵⁸ *Contre le Livre de Philippe Mornay.*] Ce Livre intitulé, *Institution de la Sainte Eucharistie*, non-seulement donna occasion aux Théologiens, d'exercer leur plume ; mais encore les envieux s'en servirent pour diminuer la faveur & le credit que M. de Mornay s'étoit acquis auprès du Roy par ses services * sur des lettres fort expresses du Pape au Roy ; dans lesquelles il se plaignoit d'apprendre, qu'un Conseiller d'Etat eût composé un Livre, dans lequel il avoit osé le qualifier d'Ante-Christ. Plusieurs prirent occasion de

remontrer au Roy, que la faveur du Pape lui étoit nécessaire pour dissoudre son mariage, & pour en faire un autre selon son cœur, qu'il ne pouvoit se dispenser d'éloigner de Cour celui qui en étoit l'Auteur : ce qu'ils disoient afin de ne plus trouver sur leur chemin un homme qui pourroit arrêter leur fortune. Le Pape Clement VIII. ordonna à son Nonce de presser le Roy de publier le Concile de Trente, & en même tems de disgracier M. du Plessis, qu'il appelloit dans son Bref son ennemi.

359

* *L'Auteur de la vie de M. du Plessis, T. II. p. 252.*

284 JOURNAL DU REGNE

1599.

d'Allemagne, Angleterre, Ecoſſe, Suede, & autres Royaumes ſeparés de l'obéiſſance du Pape. Ces écrits accuſent de mauvaſe foi leſit Philippe Mornay, en ce qu'il a falſifié, & mutilé un très-grand nombre de paſſages des anciens Peres & Théologiens, pour prouver ſon opinion.

J A N V I E R.

1600.

LE Samedi premier jour de l'an, le Duc de Savoye a fait de grands preſens ³⁵⁹ à toute la Cour, & principalement aux Dames. Il a donné au Roy deux grands baſſins & deux vases de criſtal, d'un travail fort fin & grandement eſtimé, & le Roy le même jour lui a envoyé une enſeigne de diamans, au milieu de laquelle il y en a un transparent qui découvre le portrait de S. M. Henriette de Balzac ³⁶⁰ d'Entragues, qui tient auprès du Roy la place de

³⁵⁹ *A fait de grands preſens.*] Les Courtiſans ne manquerent pas d'expliquer ces preſens ſelon leur goût, ils dirent que les vases de criſtal que le Duc donna au Roy †, marquoient la fragilité de ſes promeſſes; que l'enſeigne de diamans que le Roy donna au Duc, & ſur la-

quelle étoit le portrait de Sa Maieſté, étoit pour le faire reſſouvenir à qui il avoit à faire.

³⁶⁰ *Henriette de Balzac.*] Elle ſucceda à Madame de Beaufort, & par ſes ruses & ſes ſubtilités elle reçut du Roy en fort peu de tems, ce que cette Duchefſe n'avoit point obtenu

car

Madame Gabrielle d'Estrées, a reçu de ce Duc un magnifique présent, consistant en perles, diamans, & autres pierres précieuses. Mais le Duc de Biron a refusé les beaux chevaux ³⁶¹ qu'il lui a présentés. 1600.

Le car sur l'esperance qu'elle donna à ce Prince de lui accorder ce qu'il * desitoit, il lui fit compter cent mille écus, sans vouloir exécuter ce qu'elle avoit promis avec tant d'assurance; ayant fait intervenir (par une nouvelle ruse) son pere & sa mere, qui l'observoient de si près, qu'il paroïssoit être hors de sa puissance de trouver un moment commode, pour l'accomplissement des promesses qu'elle avoit faites pour ces cent mille écus; & se trouvant un jour fort pressée par le Roy, de lui tenir sa parole, elle lui dit qu'elle étoit toujours dans la même volonté; mais qu'il seroit très à propos d'essayer d'avoir celle de son pere & de sa mere, afin qu'ils ne l'observassent plus de si près, à quoi elle-même travailleroit de son côté pour en trouver les moïens. Quelques jours après, elle

Le assura le Roy qu'elle avoit tant fait auprès de ses perens, qu'ils lui avoient promis de consentir à tout ce qui seroit agréable à Sa Majesté, pourvû qu'elle voulût mettre à couvert leur conscience envers Dieu, & leur honneur dans le monde, par une promesse de mariage par écrit. Elle scûr si bien persuader le Roy de son amour, qu'il lui donna par écrit cette promesse, par laquelle le Roi lui promettoit de l'épouser, pourvû que dans un an elle eût un enfant mâle. Ce fut dans le tems de ces nouvelles amours, que le Duc de Savoye arriva à Paris, où n'y trouvant plus la Duchesse de Beaufort, qui lui auroit pû rendre service, il s'adressa à Mlle d'Entragues, à laquelle il donna les presens qu'il avoit destinez pour l'autre.

³⁶¹ *A refusé les beaux chevaux.*] Il y eut alors, dit

1600.

Le Dimanche 2 de Janvier, le Roy mena le Duc de Savoye à S. Germain, pour voir ce magnifique Château, & les belles maisons qui sont à l'entour.

Le Lundy 17 Janvier, le Roy & le Duc de Savoye entre huit & neuf heures du matin, sont montés par batteau, du Louvre jusqu'au jardin du Premier President, d'où ils sont allés à la loge de la Chambre dorée du Palais pour voir le Parlement & entendre plaider.

Le

d'Aubigné, des gens assez avisez, pour inter-
 prêter ce refus affecté à une correspondance bien cachée; & je me souviens, continue cet Historien, qu'un jour que les conditions de l'affaire du Marquisat de Saluces furent mises sur le tapis, le Chancelier de Believre voulant l'adoucir, le Maréchal de Biron s'échauffa à déclamer, en disant du mal du Duc de Savoye, au-delà de ce que requeroit la modestie. Ce que M. le Chancelier reçut avec soupçon.

Le Maréchal de Biron ne fut pas le seul qui dans cette occasion refusa les

presens du Duc de Savoye. Le Marquis de Rosni nous apprend que lui-même * refusa une boîte de diamans du prix de quinze mille écus, de cette maniere : Monsieur des Alimes, un des principaux Seigneurs qui avoient accompagné le Duc de Savoye, en lui donnant cette boîte de la part de son Maître, le mit si promptement sur l'affaire du Marquisat de Saluces, que M. de Rosni n'eut pas le tems de réfléchir; mais un moment après, s'apercevant cette boîte entre les mains, il l'ouvrit & y trouva le portrait du Duc, qu'il tira, † & il dit à M. des Alimes qui le retenoit avec beaucoup.

* *Œconom. Royal. Tom. II. p. 258.*

† *Le même, pag. 262.*

Le sieur de Harlai Premier President, qui avoit été averti de l'honneur que ces deux Princes devoient faire à la Cour, fit appeller pour l'Audience la fameuse affaire de Jean Prost assassiné, Practicien, qui avoit été tué au mois de Fevrier de l'année derniere, & duquel assassinat Henry Bellanger son hôte, avoit été accusé par la mere dudit Jean Prost sur des présomptions, mis à la question, & n'ayant rien avoué, fut sorti des prisons, sous caution, à la charge de se représenter en Justice, lorsque la Cour l'ordonnera.

1600

Quelques jours après deux Voleurs furent condamnés à être pendus, l'un desquels appelé Jean Bazana, confessa par testament à l'heure de l'exécution, qu'ils avoient assassiné ledit Jean Prost, & qu'on trouveroit son corps dans les privés de leur logis. Ce qui ayant été verifié par ordre de la Cour, Henry Bellanger & sa femme presenterent requête à la Cour, demandant que la mere de Jean Prost soit condamnée en une réparation convenable, & en ses dommages & interêts.

Cette affaire a été merveilleusement bien traitée

coup d'honneur & de joye, pour avoir toujours présente la mémoire de la magnificence d'un aussi grand & si généreux Prince, que Monsieur le Duc son Maître, mais que pour la boëtre, à cause de son prix excessif, & parce qu'il avoit fait serment de ne recevoir jamais des présents de va-

leur que du Roy, il le pria de la vouloir remporter. Sur quoi M. des Alimes lui ayant répondu, qu'il ne pouvoit point separer les gratifications de son Maître, sans en être blâmé & sans en recevoir des reproches, il lui rendit l'un & l'autre.

362

2600.

traitée par les sieurs Maîtres Anne Robert pour Henry Bellanger, sa femme & sa chambrière, Antoine Arnaud pour la mere de Jean Prost, & Louis Servin pour le Procureur Général, dont les conclusions ont été, que la Cour ne devoit avoir aucun égard aux requêtes des uns & des autres, mais de mettre en liberté Bellanger, sa femme & sa chambrière, les déclarer innocens du crime d'assassinat, sans pourtant leur adjuger aucune réparation, dépens, dommages ni interêts, contre la mere de Jean Prost. n'étant pas coupable de calomnie. Le Premier President a prononcé l'Arrêt, conformément à ces conclusions. Après le jugement de ce procès, Achille de Harlay, accompagné des Présidens & des plus anciens Conseillers de la Cour, a été prendre le Roy & le Duc de Savoye, & les a conduits dans une Salle du Palais, dans laquelle ils ont dîné.

Le même jour, le Roy accorda au Duc de Savoye, la vie pour une femme trouvée en adultere avec son domestique, lequel avoit été déjà pendu, la femme l'eût aussi été, lorsqu'elle s'est trouvée grosse. Le Roy après avoir entendu les remontrances faites sur ce sujet par ses Gens du Roy, qui craignant les conséquences de cette grace, pour faire plaisir au Duc, commua la peine de mort naturelle que cette femme meritoit, à une mort civile, & à une prison perpétuelle, dans laquelle elle seroit nourrie par son mari.

Le Lundy, 24 de Janvier, les Seigneurs nommés de la part du Roy & du Duc de Savoye, pour examiner l'affaire du Marquisat de Saluces, se sont assemblés dans la maison

du sieur Henry de Montmorency : sçavoir de la part du Roy, Messieurs le Connétable, le Chancelier de France, le Maréchal de Biron, le Marquis de Rosny³⁶², & le sieur de Ville-roy : & de la part du Duc de Savoye, le Chancelier Bely, le Marquis de Lullins, le Comte de Moret, les sieurs de Jacob & des Alimes. Le Pere Bonaventure Calatagironne Cordelier, & Patriarche de Constantinople, Député du Pape, doit assister dans toutes leurs conférences en qualité de Médiateur.

Hier les Députés du Duc de Savoye proposerent que le Roy finît la protection qu'il donnoit à la Ville de Genève; cette proposition a soulevé les Deputés François. Le Duc de Savoye ayant connu qu'elle souffroit des difficultés, a prié le Patriarche de Constantinople

³⁶² M. le Marquis de Rosni.] Le Duc de Savoye sensible au refus que M. de Rosni lui avoit fait, & connoissant qu'il n'étoit point porté à lui être favorable dans l'affaire du Marquisat de Saluces, pour laquelle il étoit un des Commissaires pour le Roy, chercha tous les moyens pour l'en empêcher; pour cet effet, il pria sa Majesté * de trouver bon, que puisque le Pape avoit été nommé arbitre entre les

Parties, le Patriarche de Constantinople son Nonce, s'y trouvât; ce que le Roy ayant approuvé dans la premiere conférence qui se fit pour cette affaire, on lui fit dire que le Nonce ne pouvoit pas se trouver dans un Conseil, auquel un Huguenot assisteroit; & qu'il seroit perdu à Rome, tant dans l'esprit du Pape, que des Cardinaux, s'il le souffroit. Sur quoi le Marquis se retira fort honnêtement; mais

en

* Le même, page 264.

490 JOURNAL DU REGNE
 1600. de vouloir la soutenir; ce qu'il a refusé, n'ayant pas des instructions du Pape sur cet article. Le Noncé à qui il s'est ensuite adressé, en a parlé au Roy qui lui a répondu : » Le Duc de Savoie a usurpé mon Marquisat de Saluces, » il n'y a rien qui l'excuse de me le rendre : je » ne tiens rien du sien, je ne lui dois rien » rendre, je n'empêcherai point qu'il ait raison de Genève, s'il peut l'avoir autrement que par les armes; mais je ne puis l'abandonner après lui avoir promis, par parole de Roy, ma protection.

F E V R I E R.

Pendant les premiers jours de ce mois, on continua les assemblées dans la maison du Connétable, sur les affaires du Marquisat de Saluces, dans lesquelles les Députés du Duc de Savoie ont fait plusieurs nouvelles propositions : sçavoir, de faire une échange pour la restitution, enfin que le Roy donnât l'investiture de ce Marquisat pour un des enfans du Duc de Savoie : à quoi les Députés du Roy ayant répondu que Sa Majesté ne vouloit point d'échange, mais une restitution pure & simple du Marquisat, le Duc s'est plaint qu'on le traitoit

<p>en ayant parlé au Roy, il lui ordonna de se trouver dans toutes les assemblées, & si quelqu'un s'offensoit de sa présence, ce seroit à lui & non au Marqui de Rosni de se retirer; ce qui rendit vaine l'esperance du</p>	<p>Duc de Savoie, qui n'avoit fait entrer le Pere Caragironne dans ce Conseil, que pour en exclure le Marquis de Rosni, qu'il avoit reconnu n'être pas pour lui.</p>
--	--

traitoit avec trop de rigueur, & a formé le dessein de se retirer clandestinement sans dire adieu au Roy.

1600.

Un bruit a couru que la honte d'avoir fait un voyage inutile, ou la crainte d'être arrêté ³⁶³, l'avoient porté à cette extrémité, ce qui étant venu à la connoissance du Roy, il lui a fait dire pour le rassurer, qu'il avoit crû qu'en venant en France, son intention étoit de le satisfaire sur le Marquisat de Saluces, & qu'il a eu dès le commencement beaucoup de plaisir de le voir; mais aujourd'hui voyant qu'il ne propose rien de juste, il est fâché de voir qu'il faille se separer sans rien conclure. Au reste, il

363 *La crainte d'être arrêté.*] D'Aubigné a * écrit qu'il y eut deux vieux Conseillers qui conseillèrent au Roy de retenir le Duc de Savoye, qu'il pouvoit violer le sauf-conduit à celui qui avoit si souvent manqué à sa parole, que par ce moyen le Roy recouvreroit le Marquisat de Saluces, † épargneroit les finances, le remis & la vie des Soldats François. A cet étrange conseil, le Roy répondit qu'il tenoit de sa nais-

ce, & qu'il avoit appris de ceux qui l'avoient nourri, ¶ que l'observation de la foy étoit plus utile, que tout le profit que la perfidie pouvoit donner. Je suivrai l'exemple du Roy François, mon prédécesseur; qui pouvoit retenir Charles V. Que si le Duc de Savoye a violé sa parole, je ne serois point innocent en l'imitant. Un Roy use bien de la perfidie de ses ennemis, lorsqu'il la fait servir de lustre à sa foy.

364

* *Hist. univ. Tom. III. Liv. 5. ch. 5. p. 642.*

† *Le Grain, Decad. L. 8. p. 374.*

¶ *Grands sentimens du Roy.*

il veut qu'il sçache que les Rois de France n'ont jamais demandé leur droit, par finesse ou par tromperie, mais par une guerre ouverte; que François I. avoit observé religieusement le droit d'hospitalité à l'égard de Charles V, & que pour lui il en agira de même à son égard; & comme il a été fort libre de venir en France, il pourra avec la même facilité se retirer.

Le Jedy 10 de Fevrier, le Roy pour diminuer autant qu'il a pû le sujet de mécontentement que le Duc faisoit paroître d'être venu en France, de l'avis de son Conseil a envoyé au Duc de Savoye Sebastien Zamet qui lui a proposé de sa part la restitution ou l'échange, lui accordant trois mois pour choisir l'un ou l'autre. Le sieur Zamet par ses discours a non-seulement calmé ses plaintes, ains il l'a porté d'accepter l'échange, & de mettre par écrit les principaux articles sur lesquels le traité doit être fait.

Le Lundy 27 Février, le traité entre le Roy & le Duc de Savoye a été signé de part & d'autre, à l'occasion du Marquisat de Saluces, lequel porte en substance, que le Duc retiendra le Marquisat, qu'en échange il laissera au Roy la Bresse, la Ville & Citadelle de Bourg, Barcelonette avec son Vicariat, le Val d'Esture, ceux de Perouse & de Pignerolles, & qu'il aura trois mois pour se résoudre à la restitution ou à l'échange.

M A R S.

Le Samedi 4 de Mars, le Duc de Savoye a pris congé du Roy, & comme plusieurs de sa
suite

qu'on avoient pris le devant, on crut qu'il par-
tiroit aussi; mais le grand nombre de curieux
de tout âge & de tout état, qui s'étoient ren-
dus devant l'Hôtel de Nevers, pour voir partir
ce Prince, sont retournez chez eux, sans avoir
conté leur curiosité. On a dit que le Roy &
ce Duc ne peuvent se separer; tant ils s'aiment
depuis le traité.

Le Mardy 7 de Mars, le Duc de Savoye qui
depuis le 4 retenoit la Cour, botté pour l'ac-
compagner, est parti environ les dix heures du
matin. Le Roy avec un grand nombre de Sei-
gneurs de sa Cour l'a conduit jusques au pont
de Charenton, & lui a donné le sieur de Pralin
& le Baron de Lux, pour le conduire jusques
hors du Royaume, avec commandement aux
Gouverneurs des Villes de Champagne &
Bourgogne, où il passera, de le recevoir com-
me Sa Majesté.

Le Vendredy 10 de Mars, le Parlement a
enregistré des Lettres Patentes de la Cour, par
lesquelles sa Majesté a créé Henry de Lorraine
Pair de France, & Duc d'Eguillon dans l'A-
gennois; avec cette clause, que les mâles ve-
nant à manquer, la terre d'Eguillon & les au-
tres à icelle annexées, passeront aux legitimes
heritiers, sans le titre de Duché-Pairie.

Le même jour, le Roy est parti pour aller à
Fontainebleau.

Le Lundy 13 de Mars, les sieurs de Sainte
Marie du Mont, & du Pont Courlay, furent
trouver le sieur du Plessis-Mornay, à l'occasion
d'un Extrait fait & signé par le Docteur Cahier;
contenant plusieurs passages qu'il avoit tirez du
Livre dudit du Plessis, lesquels passages il mon-
troit

1600. troit être costamment falsifiez, & lui remon-
trèrent qu'il étoit de son honneur & de la cau-
se qu'il défendoit, d'y répondre; que le Pu-
blic étoit surpris qu'il eût laissé passer sans rien
dire, les Ecrits de Bulenger, de Dupuy Offi-
cial de Bazas, de Fronto le Duc, de l'Evêque
d'Evreux, & d'autres tous qui l'accusoient de
mauvaise foy; entre autres ledit Cahier, qui
s'offre de montrer & de verifiser faux en sa pre-
sence, & de telles personnes qu'il voudra, les
passages qu'il a extraits dudit Livre: A quoi le
sieur du Plessis a répondu, qu'il ne lui conve-
noit pas d'entrer en dispute avec des Moines,
des Jesuites, ou autres gens pédans ou revol-
tez.

Le Vendredy 17 Mars, le sieur de Sainte
Marie du Mont ³⁶⁴, ayant rencontré le sieur
du Plessis dans le logis de Madame la Princesse
d'Orange, le pressa de nouveau de vouloir pour
la gloire de la Religion reformée qu'ils sui-
voient, & pour la consolation de leurs freres,
prendre

³⁶⁴ *Le sieur de Sainte Marie du Mont.*] L'Auteur de la vie de M. du Plessis-Mornay prétend * que ce Seigneur avoit été gagné par les promesses du Roy, & que d'ailleurs il étoit prêt d'être retranché de l'Eglise Reformée, par le scandale de sa vie; mais qu'étant resolu de changer de Religion, & voulant néanmoins prêter quelques formalitez, il se rendit chez Madame la Princesse d'Orange, qui par amitié avoit prié M. du Plessis de s'y trouver, pour lui remon-
trer son devoir, & empêcher son changement; mais étant rentrez dans les matieres, M. de Sainte Marie

* Page 262.

Prendre un moyen pour effacer de l'esprit du Public la croyance où il étoit que son Livre de l'Institution de l'Eucharistie, n'étoit qu'un assemblage de passages des Peres faussement alleguez, tronquez, ou inutiles; que s'il avoit peine d'entrer en conference avec des personnes qui n'étoient pas de sa qualité; il y a parmi ceux qui attaquent son Livre, l'Evêque d'Evreux, qui publie que dans ledit Livre, il montrera qu'il y a cinq cens énormes faussetez de compte fait & sans hyberbole. Cet Evêque est de qualité, & vous ne devez pas refuser de conférer avec lui; autrement vous avouez tout ce qu'on dit de votre Livre. De Mornay piqué de cette représentation, a promis à son ami de défendre son honneur & son Livre.

Deux jours après a paru un Ecrit signé du sieur de Mornay, par lequel il défie en général tous ceux qui l'accusoient d'avoir allegué faux dans son Livre, & les incite de se joindre avec lui & de souffigner une Requête, pour supplier le Roy de donner des Commissaires pour verifier de page en page, & de ligne en ligne, les passages de son Livre.

Le lendemain le sieur de Sainte Marie du Mont a envoyé une copie dudit Ecrit au sieur du Perron Evêque d'Evreux alors à son Evêché.

Le Lundy 27 de Mars, on a reçu la réponse que l'Evêque d'Evreux a faite au défi du sieur du

<p>Marie du Mont se voyant pressé, & ne pouvant répondre aux raisons de M. du Plessis, lui dit que le Roy & un grand nombre</p>	<p>de personnes de tout état, assureroient que tous les passages des Peres qu'il avoit cités dans son Livre, étoient faux.</p>
---	--

1600.

du Pleffis : elle est en datte du 25 du même mois dont une copie a été envoyée au sieur du Pleffis, par laquelle il accepte qu'en la presence du Roy, & de telle compagnie de personnes capables, qu'il plaira à Sa Majesté ordonner, montrer audit sieur du Pleffis, que dans son Livre contre la Messe, il y a cinq cens passages faussement alleguez, mutilez, inutiles, ou falsifiez. Et partant il déclare à mondit sieur du Pleffis, qu'il donne son consentement à la requête qu'il desire presenter au Roy; laquelle par avance, il proteste vouloir signer, voire de son propre sang. Avec cette réponse; ledit sieur Evêque a envoyé au Roy une lettre pour le supplier de permettre cette conference.

Replique imprimée du sieur du Pleffis, en réponse de celle de l'Evêque d'Evreux; cette réplique en forme de requête, a été présentée à Sa Majesté par M. le Maréchal de Bouillon. Le sieur du Pleffis supplie le Roy de nommer des Commissaires pour examiner son Livre; il témoigne être bien aise que l'Evêque d'Evreux se soit présenté pour combattre contre lui, & promet de faire connoître au public ce que du Perron sçaura faire.

Cette dispute fait l'entretien de tout Paris; dans les Chaires, dans les Ecoles, chez les grands & chez les petits, on ne parle que de cet appel, les uns qui ont admiré l'éloquence & la pureté du stile du Livre de du Pleffis, souhaitent que les témoignages des Peres qu'il cite soient fidèles: d'autres assurent qu'un homme de ce caractère est exempt d'imposer, voire de suspicion: quelques-uns, qu'il n'est pas surprenant que dans un si grand nombre de pas-
sages

Qu'on citez dans le Livre de l'Institution de l'Eucharistie, on en trouve peut-être quelques-uns mal citez ou alleguez : cependant on ne doit point en conclure que ce Livre soit mauvais. Plusieurs qui sçavent que les occupations du sieur du Plessis ne lui permettent point d'avoir examiné par lui-même tous les passages citez dans son Livre; croient veritablement qu'il y en a un grand nombre de défectueux, & qu'il a tort d'avoir fait le défi auparavant de les avoir revûs lui-même : & en ce cas blâment les Ministres & autres qui lui ont fourni ces passages; que la mauvaise foi doit tomber sur eux & non sur lui.

A V R I L.

Le Dimanche 2 du mois d'Avril, sur les requêtes & instances du sieur Evêque d'Evreux, & du sieur du Plessis, le Roy leur a accordé la conference qu'ils lui ont demandée, & a commis M. le Chancelier, pour ouïr le sieur du Plessis, & pour en donner avis à l'Evêque d'Evreux, afin qu'il se rende à Paris le plutôt qu'il pourra.

Le Vendredy 7 d'Avril, le sieur Davy du Perron Evêque d'Evreux est arrivé à Paris; son arrivée a augmenté les propos sur ce défi; chacun desire que son parti soit victorieux, plusieurs font des paris & des gageures.

Le Lundy 10 d'Avril le Roy a choisi des Commissaires de l'une & de l'autre Religion pour assister à cette conference. Les Catholiques sont, Messieurs de Thou, Président en la Cour du Parlement; de Pitou, Avocat en la

1600.

même Cour; le Fevre, Precepteur de Monsieur le Prince de Condé. Les Calvinistes sont, Monsieur le Président de Calignon, Chancelier de Navarre; le sieur de Casaubon³⁶⁵, Lecteur de Sa Majesté: tous personnages illustres par leur doctrine, & par leur candeur & pureté de mœurs.

Le Mercredi 12 d'Avril, Monsieur l'Evêque de Modene Nonce du Pape, ayant appris le choix que Sa Majesté avoit fait desdits Commissaires, lui a remontré qu'il n'appartient qu'à l'autorité Ecclesiastique de deputer des Commissaires, soit pour Juges ou examinateurs des matieres de Religion; & qu'il est à craindre que dans cette conference, on n'y traite des questions déjà résolues par le Concile de Trente, & par plusieurs déterminations des Papes, & a supplié Sa Majesté de vouloir suspendre, voire de donner ses ordres pour empêcher

³⁶⁵ *Le sieur de Casaubon.*] Le même auteur * reconnoît que M. Isaac Casaubon étoit un grand homme, & très-sçavant dans les lettres humaines; mais dans celles dont il s'agissoit, c'est-à-dire, dans l'intelligence de l'Ecriture & des Peres, il y étoit très-peu entendu. Cet auteur n'avoit pas assurément lû la

lettre du même Casaubon, qu'il écrivit au Synode de Gergeau §, dans laquelle pour détruire le bruit qui courroit, qu'il avoit changé de Religion, il assure le Synode, qu'il n'est pas si peu instruit dans la Religion, qu'à faute de connoître la vérité, il se fût laissé emporter à chaque vent de doctrine. Par où il

* *Le même*, pag. 264.

§ *Journ. d'Henry IV. en 1601.*

pecher ladite conference : A quoi le Roy lui a répondu que les Commissaires qu'il avoit nommez, n'étoient point pour être Juges de matieres de Religion; ains pour être spectateurs & témoins de la vérité de cette conference, & pour examiner si les passages citez dans le Livre de du Plessis, sont bien ou mal alleguez, & pour lever les difficultez qui pourroient naître en la vérison des mots, & voir si les passages sont touchez dans ce Livre, tels qu'ils sont dans leurs auteurs, sans entrer dans le fond d'aucune question Théologique : cette réponse a satisfait le Nonce.

Le Vendredy 14 d'Avril, le sieur du Plessis a fait demander à l'Evêque d'Evreux, les moyens de faux qu'il a contre son Livre, afit qu'il se prépare pour y répondre : pour réponse il lui a fait dire, que ce qu'il demandoit exigeoit un trop long-tems, & que la discussion ennuyeroit Sa Majesté & les Commissaires. Cependant il offre de remettre entre les mains des Commissaires une liste de cinq cens faux passages, qu'il prétend être falsifiez, ce qu'il prouvera par les Livres d'où ils sont tirez.

Le Samedy 22 d'Avril, le Roy manda à l'Evêque d'Evreux, au Chancelier, au sieur du Plessis & autres, de se trouver dans la semaine suivante à Fontainebleau, pour commencer la conference.

Le

il prouve qu'il n'étoit point tel que l'auteur de la vie de M. du Plessis le représente, lorsqu'il ajoute que M. Casaubon n'avoit pas assez de courage pour

soutenir la splendeur d'un Prince. Il fait tort à la droiture & à son intégrité reconnues par les Historiens, même Protestans.

366

Le Vendredy 27 d'Avril, M. le Chancelier & l'Evêque d'Evreux se sont rendus à Fontainebleau.

Le lendemain le sieur du Plessis s'y est aussi rendu, & à son arrivée il s'est excusé auprès de Sa Majesté, de ce qu'il n'avoit point apporté de Livres, n'ayant point reçu cet ordre de M. le Chancelier.

Le Samedi 29 d'Avril, le sieur du Plessis présenta une requête au Roy, portant que le sieur Evêque d'Evreux avoit publié un écrit par lequel il offroit de lui montrer en présence de Sa Majesté cinq cens faussetez, de compte fait, contenues dans sondit Livre; de plus, qu'il n'y avoit aucun passage qui ne fût mutilé, ou inutilement allegué: partant il supplie très-humblement Sa Majesté de donner charge aux Commissaires d'examiner par ordre tous les passages de son Livre, afin que ceux qui ne seront point impugnez, soient tenus pour verifiez. En outre, que le sieur Evêque d'Evreux lui baille par écrit signé de sa main, les cinq cens passages prétendus faux. Cette requête fut à l'instant communiquée à l'Evêque d'Evreux, avec ordre de la part du Roy de répondre sur le champ.

L'Evêque d'Evreux ayant lû cette requête a répondu, 1^o. que le sieur du Plessis en demandant que tous les passages de son Livre fussent examinez l'un après l'autre, demandoit ce qui lui avoit déjà été refusé, 2^o. cause d'un examen trop long, qui fatigueroit Sa Majesté, ne refusant pas pourtant de le faire dans la suite; si ledit sieur du Plessis vouloit promettre de rester pendant six mois de pied ferme, & de ne point

Faut pour cet examen. 2°. Qu'il ne s'étoit point engagé par la première requête d'examiner tous les passages de peu de conséquence ou inutiles, qui sont dans le Livre, mais seulement un certain nombre de ceux que le sieur du Plessis choisiroit lui-même, offrant de montrer la fausseté, ou l'inutilité des autres, & de donner au Roy la liste de cinq cens passages signés de sa main; de laquelle il en tirera chaque jour cinquante, pour être examinez en présence de Sa Majesté & du sieur du Plessis.

Le Dimanche 30 d'Avril, M. le Chancelier, par ordre du Roy, fit entendre au sieur du Plessis la justice de la réponse du sieur Evêque d'Evreux; & que le Roy ne partiroit pas de Fontainebleau que le défi ne fût terminé, & les cinq cens passages vérifiez, quand même cet examen exigeroit deux mois & demi.

Le sieur du Plessis frappé de cet Arrêt, est allé trouver le Roy, auquel il a humblement représenté la douleur qu'il ressentoit que Sa Majesté eût crû qu'il eût usé de fausseté dans son Livre, qu'il tâcheroit de lui faire voir la droiture de ses intentions, & la vérité qu'il foutient, si Sa Majesté n'avoit d'autre desir que de la connoître; mais qu'ayant reconnu la grande affection qu'elle avoit à faire réussir cette affaire au contentement de l'Evêque d'Evreux; & que par l'artifice dudit sieur Evêque, le Nonce & même le Pape s'y intéressoient, il voyoit bien qu'elle réussiroit à l'avantage de l'Eglise Romaine: ayant le malheur d'avoir son Juge intéressé dans cette cause, son Roy & son Maître pour Partie. Néanmoins s'agissant de la défense de la vérité, & de l'hon-

502 JOURNAL DU REGNE
1600. neur de Dieu, il supplioit très-humblement Sa
Majesté de lui pardonner, s'il prenoit les
moyens de se défendre.

M A Y,

Le Lundy premier jour de May, en exécution des ordres du Roy, M. le Chancelier, fit venir dans son logis l'Evêque d'Evreux & le sieur du Plessis; il introduisit le premier dans sa chambre, & le second en sa galerie; il demanda à l'Evêque d'Evreux s'il seroit fâché de parler au sieur du Plessis, lequel a répondu qu'il lui parleroit avec plaisir, & que ce seroit un moyen de s'accorder aisément. Mais le sieur du Plessis a répondu à une pareille demande, qu'il ne vouloit aucunement parler audit sieur Evêque, tellement que le bruit en courut, que le sieur du Plessis vouloit se retirer à Paris, & qu'il n'y auroit point de conférence.

Le Mardy 2 de May, auquel jour les Commissaires arriverent à Fontainebleau, le sieur du Plessis présenta une autre requête peu différente de la précédente, laquelle fut communiquée sur le champ à l'Evêque d'Evreux, lequel en présence de Monsieur le Chancelier, de Monsieur de Rosni & de Messieurs les Commissaires, a supplié très-humblement Sa Majesté d'avoir agréable qu'il demeurât dans les termes de ses premières réponses, réitérant néanmoins les offres qu'il avoit déjà faites. Alors le Roy a commandé audit sieur Evêque de se retirer, & puis il a dit à son Chancelier, qu'il prît les avis de Messieurs de Rosni, du Président de Thou & des autres Commissaires, lesquels

lesquels unanimement ont dit, que l'Evêque d'Evreux s'étoit mis à la raison, & que le sieur du Plessis ne le pouvoit refuser, & que puisqu'il offroit d'entrer chaque jour en conférence par cinquante articles à la fois, & qu'il les proposeroit tous écrits avant que de commencer, on ne pouvoit dire que ce fût seulement pour effleurer quelques passages de son Livre.

Le lendemain 3 de May, cet Arrêt a été signifié au sieur du Plessis par M. le Chancelier qui l'avoit envoyé querir, & alla au même lieu & en présence des mêmes assistans qui avoient donné le jour précédent leurs avis : sçavoir Messieurs de Rosni, le Président de Thou, l'Avocat Pithou, le sieur Martin Lecteur & Médecin du Roy, qui a tenu la place du sieur le Fevre absent, le sieur de Fresnescanaye ³⁶⁶ en la place du sieur Président de Calignon, & le sieur Casaubon. A cet Arrêt M. le Chancelier a ajouté qu'il ne pouvoit refuser les offres que l'Evêque d'Evreux lui faisoit, & au cas qu'il le refusât, il l'assuroit que le Roy étoit résolu de faire examiner son Livre en son absence.

Le sieur du Plessis ayant pour une seconde fois répondu, qu'il ne pouvoit pas accepter les offres

³⁶⁶ Le sieur de Fresnescanaye.] Monsieur de Fresnescanaye, Président du Languedoc, de la même auctorité *, avoit déjà donné sa parole au Roy de s'opposer de Religion, & sa réputation étoit dès longtemps douteuse. Des allegations si générales ne sont jamais bien reçues contre un Juge.

1600. 304 JOURNAL DU REGNE
offres de l'Evêque d'Evreux, & qu'il aimoit
mieux que son Livre fût condamné en son ab-
sence qu'en sa présence; cette réponse ayant
été rapportée au Roy par Monsieur le Chan-
celier, Sa Majesté a ordonné qu'on passeroit ou-
tre, & qu'après midy on commenceroit l'exa-
men dudit Livre.

Cette nouvelle s'est repandue en même tems
dans la Cour, que cette conference a rendue
très nombreuse; le sieur Evêque d'Evreux en
parut le plus fâché, se voyant obligé de com-
battre contre un absent; & prévoyant que son
examen n'apporteroit aucun fruit, d'autant que
le sieur du Plessis ne paroissant pas dans la con-
ference, aucun Protestant n'y assisteroit pas.
D'un autre côté plusieurs personnes de la Re-
ligion Prétendue alloient & revenoient chez le
Roy & les Princes; les uns pour empêcher cet
examen, & les autres pour rapprocher les deux
athlètes. Ce qui a fait changer le Roy d'avis,
& a remis la partie au lendemain à sept heures
du matin.

L'après-dîné, les sieurs de Castelnau & de
Chambret, ayant rencontré l'Evêque d'Evreux,
revenant de la Chambre du Roy, lui ont re-
moigné leur peine sur le refus du sieur du Ples-
sis; & l'un d'eux ayant avancé que s'il lui eût
baillé une demie douzaine de passages pour
s'y préparer, peut-être auroit-il accepté la con-
ference, & en cas d'un nouveau refus, il au-
roit fermé la bouche à beaucoup de gens. A
quoi l'Evêque d'Evreux leur a répliqué qu'il
envoyeroit volontiers à M. du Plessis cinquante
passages, s'ils vouloient l'assurer qu'il voulût se
trouver

trouver demain à la conférence : sur quoi ils ont répondu n'en sçavoir rien.

Dans le même tems, Monsieur le Grand qui avoit ouï l'offre que l'Evêque d'Evreux faisoit au sieur du Plessis, est allé en faire le recit au Roy qui sur l'heure a envoyé querir l'Evêque d'Evreux, & après avoir été assuré de la vérité de cette offre par la bouche dudit Evêque, il a commandé aux sieurs de Castelnau & de Chambret, d'aller sçavoir du sieur du Plessis, si au cas que l'Evêque d'Evreux lui envoyât tout presentement soixante passages, il s'obligeroit de comparoître demain pour en faire l'examen.

Les sieurs de Castelnau & de Chambret, se sont transportez chez ledit sieur du Plessis, environ huit heures & demi du soir; & après plusieurs débats qui ont duré plus de deux heures, le sieur de Chambret est revenu trouver le Roy, auprès duquel étoit le sieur Evêque d'Evreux, & lui a dit que le sieur du Plessis acceptoit l'offre de soixante passages, à condition que le sieur Evêque d'Evreux lui enverroir les Livres dont ils ont été tirez; & qu'il les eût pendant deux heures, & qu'il se trouveroit demain prêt pour les défendre.

Sur cette réponse, le Roy a commandé à l'Evêque d'Evreux d'aller promptement faire la liste desdits soixante passages, & de les lui envoyer avec les Livres. Environ les onze heures de nuit, le sieur du Perron, frere dudit Evêque a porté au Roy soixante-un passages, que Sa Majesté a envoyés avec les Livres au Sr du Plessis par le sieur de Sallettes.

Le Jeudi 4 de May, l'Evêque d'Evreux vers
les

1600.

les six heures du matin, a envoyé querir ses Livres, & les a fait porter dans le logis du Roy, pour s'en servir en cas de besoin, pendant la conférence.

A huit heures le sieur du Plessis est venu trouver Sa Majesté, & en lui rendant la liste lui a dit : » Sire, des soixante passages que le sieur » d'Evreux m'a envoyez, je n'ai eue loisir d'en » vérifier que dix-neuf. De ceux-là, je veux » perdre l'honneur ou la vie, s'il s'en trouve » un seul faux, je ferai aujourd'hui paroître » à Votre Majesté que je suis autte qu'elle » n'estime.

Sur cette promesse, le Roy alla lui-même joindre l'Evêque d'Evreux, qui par son ordre l'attendoit dans la Galerie, en compagnie de Messieurs le Chancelier, de Rosny & des Députez, à qui il dit ; » Monsieur d'Evreux, le » sieur du Plessis n'a eû le loisir de vérifier que » dix-neuf passages des soixante que je lui ai » envoyez, dont voici le rôle marqué par le » sieur du Plessis, avisez sur ce que vous avez » à faire.

A quoi ledit sieur Evêque, après avoir représenté très-humblement, que le sieur du Plessis n'avoit pas executé les conditions convenues, néanmoins pour lui ôter tout prétexte de reculer la conférence, ou de la rompre, il acceptoit l'examen sur les dix-neuf passages choisis par le sieur du Plessis, à condition qu'il se tiendra prêt au premier jour pour l'examen des autres. Après cette réponse, le Roy a assigné la conférence à une heure après midi, dans la Salle du Conseil.

Au milieu de cette Salle, il y avoit une ta-

ble

ble assez longue, au bout de laquelle le Roy 1600
s'est assis, à sa droite l'Evêque d'Evreux, & à
sa gauche le sieur du Plessis, à l'autre bout se
sont mis les deux Secretaires nommez pour cet
effet par le Roy: sçavoir, les sieurs Pasquier &
Vassaut, pour ledit sieur Evêque; & le sieur
Desbordes-Mercier, pour le sieur du Plessis;
plus haut à main droite du Roy, se sont assis
Monsieur le Chancelier & Messieurs les Com-
missaires; derriere Sa Majesté ont été mis les
Prelats: sçavoir, l'Archevêque de Lyon, les
Evêques de Nevers, de Beauvais & de Castres,
& à main gauche les quatre Secretaires d'E-
tat; & derriere les Conferans de chaque côté,
les Princes de Vaudemont, de Nemours, de
Mercœur, de Mayenne, de Nevers, d'Elbeuf,
d'Eguillon, de Joinvillé, les Officiers de la
Couronne, les Conseillers d'Etat, & autres
Seigneurs de qualité de l'une & l'autre Reli-
gion; les autres spectateurs au nombre de plus
de deux cens, parmi lesquels il y avoit plu-
sieurs Ministres & Docteurs Catholiques, se-
culiers & reguliers, étoient tout-à-fait derrie-
re, un peu plus éloignez de la table.

Après les discours faits assez brièvement par
Monsieur le Chancelier, l'Evêque d'Evreux, &
le sieur du Plessis en dernier, après avoir pro-
testé que l'évenement de la presente confere-
nce, ne pouvoit pas préjudicier à la doctrine des
Eglises reformées de France; il a mis sur la ta-
ble le Livre en question, imprimé *in-quarto*,
à la Rochelle, par Hierôme Hautain; avec les
dix-neuf passages qu'il avoit choisis entre soi-
xante, que le sieur Evêque d'Evreux lui avoit
envoyez la veille.

1600.

Le premier article qui fut examiné, est un passage d'Escot sur la Transsubstantiation, sur lequel il ne fut rien prononcé; bien que l'Evêque d'Evreux soutint que le sieur du Plessis avoit pris l'objection pour la solution.

Le deuxième de Durandus, sur lequel Monsieur le Chancelier a prononcé, que le sieur du Plessis avoit pris l'objection pour la solution.

Le troisième, de Saint Chrysostome, sur lequel Monsieur le Chancelier a dit, que le sieur du Plessis avoit omis des mots essentiels.

Le quatrième, du même Saint, sur lequel il a été prononcé de même que sur le précédent. Pendant qu'on examinoit le passage, un jeune Ministre bien avant dans la presse, se fit faire place, avec un peu d'émotion, & vint dire aux Commissaires, que la négation n'étoit pas dans le Grec, Casaubon qui lisoit dans le Grec le même passage la lui montra sur le champ, & alors ce jeune Ministre se retira tête baissée; le Roy le voyant retiré tout confus demanda ce que c'étoit, le sieur de Vitry lui répondit que c'étoit un Carabin qui avoit voulu tirer son coup de pistolet, & puis faire sa retraite.

Le cinquième, de S. Hierôme, sur lequel Monsieur le Chancelier a prononcé que ce passage n'étoit point entier.

Le sixième, de S. Cyrille sur l'adoration de la Croix, & il a été dit que ce passage ne se trouvoit pas dans S. Cyrille.

Le septième, des textes du Code, sur le même sujet, sur lequel il a été prononcé qu'il étoit véritablement de Crinitus; mais que Crinitus s'étoit abusé.

Le

Le huitième, de S. Bernard que l'Evêque d'Evreux dit être un composé de plusieurs autres textes du même Pere, mais differens les uns des autres, sur lequel M. le Chancelier a prononcé, qu'il eût été bon que le sieur du Plessis les eût séparés par un, &c.

Le neuvième, de Théodore sur les images, dans lequel le sieur du Plessis confondoit les Images avec les Idoles, sur lequel il a été prononcé que ce passage se devoit entendre des Images des Chrétiens, & non pas Idoles des Payens. Avant déjà sept heures, la conférence a fini ³⁶⁷ Le Roy en a remis la continuation au lendemain.

Le

³⁶⁷ La conférence a fini] Je rapporterai ici le sentiment que M. de Rosni alors Sur-Intendant des Finances & grand Maître de l'Artillerie, très-zélé & très-éclairé Protestant, & qui étoit présent à cette dispute, a écrit dans ses Mémoires * en ces termes: Environ ce temps se fit une dispute entre Messieurs d'Evreux & du Plessis, que vous essayâtes d'emporter le tout votre pouvoir, & vous aviez disposé le Roy, & même Monsieur d'E-

vreux; mais vous trou-
vâtes le Sieur du Plessis si opiniâtre, qu'il n'y eût moyen de l'en divertir, & néanmoins il se défendit si foiblement, qu'il faisoit rire les uns; & mettoit en colere les autres, & faisoit pitié aux autres. Ce que voyant le Roy, il vous vint demander & bien que vous en semble de votre Pape? Il me semble, Sire, direz-vous, qu'il est plus Pappe que vous ne pensez; car ne voyez-vous pas qu'il

Le Vendredy 5 de May, le sieur de la Riviere étant allé voir le sieur du Plessis, l'a trouvé avec de grands vomissemens, & tremblemens de membres, dont il est allé avertir le Roy qui lui a commandé d'en instruire Monsieur le Chancelier & les Commissaires, afin de suspendre la conference. Après dîné Sa Majesté a envoyé visiter le sieur du Plessis, afin de

scavoir

22. qu'il donne un chapeau
22. rouge à M. d'Evreux ;
22. mais au fonds, je ne vis
22. jamais homme si éton-
22. né, ni qui se défendît si
22. mal. Si notre Religion
22. n'avoit un meilleur fon-
22. dement que ses jambes
22. & ses bras en Croix ;
22. (car il les tenoit ain-
22. si) je la quitterois plu-
22. tôt aujourd'hui que de-
22. main.

Ce jugement de la part d'un Protestant détruit toutes les médisances que l'auteur de la vie de M. du Plessis a jetté sur cette dispute, ayant écrit que le Roy dans cette occasion cherchoit moins la vérité, que de faire réussir la partie, & ayant promis que cette affaire seroit conduite avec tel art & tel avan-

tage pour l'Eglise Romai-
ne, que le démenti en de-
meureroit aux hérétiques ;
que l'Evêque d'Evreux étoit assuré de la protection de M. de Valloroy, au fils duquel le Pape avoit recommandé la ruine de M. du Plessis, que cet Evêque avoit pour entremetteur auprès du Roy son propre frere, qui ménageoit ses amours avec Mademoiselle d'Enragues, que le sieur du Plessis pouvoit à peine parler au Roy ; lui qui auparavant procuroit aux autres des audiences, pendant que l'Evêque d'Evreux l'obtenoit & cutes les fois qu'il vouloit, & plusieurs autres injectives qu'il a écrit contre les Commissaires de l'une & de l'autre Religion.

ſçavoir s'il ſeroit en état de ſe trouver au lieu de l'aſſemblée , pour continuer l'examen de ſon Livre. Le Préſident Canayé a été auſſi le viſiter , & a tâché de lui donner courage , & de ne pas abandonner un ouvrage commencé ; mais le ſieur du Pleſſis à cauſe de ſon incommodité n'a rien promis ³⁶⁸ ; & dès-le ſoir du même jour Sa Majeſté a licencié Meſſieurs les Commiſſaires.

Le Dimanche de May , ont eut avis que le 25 du mois dernier , le contrat de mariage entre le Roy & la Princeſſe Marie de Medicis ³⁶⁹ fille de François Grand-Duc de Toſcane , & de Jeanne Archiduceſſe d'Autriche & Reine de Hongrie , avoit été paſſé au Palais de Pity , en preſence de Charles-Antoine Putéi Archevêque de Piſe , & du Duc de Braciano ; que ſa conſtitution

³⁶⁸ *N'a rien promis.*] Monsieur du Pleſſis après cette diſpute , qui l'avoit jetté dans de grands ſymptômes , fut obligé , après en être revenu , de deſcendre par eau à Paris. Etant à Conſtans , il y trouva ſa femme qui venoit à devant de lui , & qui le conſola dans ſes chagrins , & ils ſe rendirent à leur logis. Le lendemain , après avoir tenu le Conſeil de Navarre , pour tromper

les eſpions , il ſortit de Paris dans le caroſſe de ſa femme , & fut joindre ſes chevaux à Chaillot où ſon fils l'attendoit ; & après avoir payé ce qu'ils devoient , ils ſe rendirent à grandes journées à Saumur par des chemins écartez.

³⁶⁹ *La Princeſſe de Medicis.*] Il y avoit environ un an que cette Princeſſe étoit fort éloignée de la Couronne , par le peu d'eſtime que le Roy témoi-
gnoit

1600.

constitution est de six cens mille écus, avec bagues & joyaux ; qu'après que ce contrat a été signé, le *Te Deum* fut chanté dans le Palais de Pity, & à l'Eglise de l'Annonciade de Florence ; que le même jour la Princesse Marie déclarée Reine de France avoit dîné publiquement ; assise à table sous un dais, à laquelle son oncle étoit assis plus bas qu'elle, que le Duc de Braciano lui avoit baillé à laver les mains, & le sieur de Sillery Ambassadeur de France, la serviette. On dit que cette nouvelle a été apportée par le sieur d'Alincourt, qui arriva hier à Fontainebleau, & a donné à Sa Majesté de la part de la Grande Duchesse, le portrait de la nouvelle Reine, enrichi de pierreries & de diamans.

Le Lundy 8 de May, le sieur du Plessis, est revenu à Paris, pour prendre soin de sa santé, sans

gnoit avoir pour sa maison, disant qu'elle étoit une des moindres de la Chrétienté, qui porte le titre de Prince, n'y ayant pas plus de quatre-vingt ans que ses ancêtres n'étoient que des principaux Bourgeois de Florence. De plus, les maux que la Reine mère Catherine de Medicis lui avoit faits, l'ayant retenu malgré lui à Paris, où il risqua d'être compris

dans le massacre de l'Amiral, l'ayant ensuite fait emprisonner, tantôt au Bois de Vincennes, & tantôt au Louvre ; & de plus les malheurs que cette même Reine avoit causés au Royaume ; tout cela lui rendoit cette maison haïssable ou du moins suspecte ; cependant ce fut une Princesse de cette même maison, que la providence lui donna pour épouse.

370

D' H E N R Y I V.

1513.
1600.
Sans avoir salué le Roi, ni M. le Chancelier, quoiqu'il l'eût promis à ce dernier.

Le Vendredy 12 de May, le Roi est parti de Fontainebleau, & est revenu à Paris.

Le Lundy 15 de May, une femme nommée Nicole Mignon, a été conduite en prison par le Prévôt de l'Hôtel; on dit qu'elle est forcierre, & soupçonnée d'avoir cherché occasion d'empoisonner le Roi.

Le 16 & les jours suivans, il a été fort parlé de travailler à la promulgation du Concile de Trente, & de rappeler les Jésuites dans Paris, lesquels en ont été chassés par Arrêt du Parlement; mais parce que le Roy ne sçavoit pas encore s'il auroit la paix ou la guette avec le Duc de Savoye, ces deux affaires ont été renvoyées à un autre tems opportun, & cela contre l'avis de M. le Chancelier, & de M. de Villeroy, qui pressoient grandement la consommation de ces deux grandes affaires.

Le Mercredy 24 de May, le sieur Brulard de Sillery est parti pour aller à Chambéry, pour sommer de la part du Roi, le Duc de Savoye, pour l'execution du dernier traité fait à Paris, concernant l'option de restituer le Marquisat de Saluces ou l'échange qui lui fut proposé.

J U I N.

Le Vendredy 2 du mois de Juin, la nommée Nicole Mignon a été brûlée vive en la Place de Grève. Elle étoit femme d'un cuisinier, & depuis quelque tems elle avoit travaillé de faire placer son mari dans la cuisine du Roi, pour prendre de-là occasion d'avoir l'entrée de

1600.

cette cuisine, & empoisonner quelques mets destinés pour le Roi; mais après avoir travaillé inutilement, elle s'adressa au Comte de Soissons, Grand-Maître de France; & ayant trouvé un jour l'occasion de lui parler, elle lui dit qu'il étoit en lui d'être le plus grand Prince du monde. Le Comte étonné de cette proposition, & voulant sçavoir en particulier les moyens que cette femme lui proposeroit, lui dit de revenir une autre fois. Cependant ledit Comte fut en avertir le Roi, & requit Sa Majesté de lui donner un homme de confiance, qu'il placeroit dans son cabinet, pendant que la Nicole Mignon lui parleroit dans sa chambre. Le Roy ordonna au sieur de Lomenje de faire ce que le Comte lui diroit. Cette femme étant revenue voir le Comte de Soissons, il la fit monter dans sa chambre, & lui demanda par quels moyens elle le vouloit rendre le plus grand Prince du monde, elle lui dit qu'en empoisonnant le Roi, il seroit le maître de choisir ce qu'il voudroit, & que c'étoit pour cela qu'elle cherchoit quelqu'un qui voulût introduire son mari dans la cuisine du Roy. Après qu'elle eût achevé de parler, le Comte de Soissons la fit mettre entre les mains du Prevôt de l'Hôtel, où elle fut interrogée, & mise à la question, & après plusieurs variations; le sieur de Lomenje lui ayant été présenté, & après avoir ouï de sa bouche tout ce qu'elle avoit dit au Comte de Soissons, elle avoua son crime qu'elle vint d'expier par le feu.

Le Lundy 5 de Juin, est parti pour la Savoye le Marquis de Roncas, pour porter à son

Maitre

Maître la dernière réponse au Roi sur la modération du dernier traité de Paris, que le Duc de Savoye demandoit, avec ordre de dire à son Maître que ce qu'il demandoit n'étoit pas raisonnable, mais qu'il devoit exécuter ce qu'il avoit promis à Paris, & par ses propres lettres depuis son départ.

En ce mois ont paru plusieurs écrits sur la conférence du quatriéme du mois dernier tenue à Fontainebleau à l'occasion du Livre du sieur du Plessis. On y trouva une plainte amere de la préférence que Sa Majesté donnoit à l'Evêque d'Evreux; d'une lettre écrite par le Roi ³⁷⁰ au Duc d'Espéron le lendemain de la conférence,

370. *D'une lettre écrite par le Roy*] Le Lecteur sera bien aisé de trouver ici en entier cette lettre, telle qu'elle fut écrite à M. le Duc d'Espéron. * *Mon ami, le Diocèse d'Evreux a gagné celui de Saumur, & la douceur dont on y a procédé, a été l'occasion à quelque Huguenot que ce soit, de dire, que rien y ait eu force que la vérité. Le porteur y étoit, qui vous conterà comme j'y ai fait merveilles. Certes c'est un des grands coups pour l'Eglise de Dieu, qui se soit fait il y a long-temps. Suivant ces*

erres, nous ramenerons plus des separez de l'Eglise en un an, que par une autre en cinquante. Il a ouï les discours d'un chacun, qui seroient longs à discourir par écrit. & vous dira la façon que je suis d'avis que mes serviteurs tiennent pour tirer fruit de cette œuvre. Bon soir, mon ami, sachant que vous en aurez du plaisir, vous êtes le seul à qui je l'ai mandé. Ce sixième May, à Fontainebleau, signé HENRY. Et au dessous, à mon cousin le Duc d'Espéron.

Cette lettre ne s'écrit pas seulement

* *V. de M. du Plessis, p. 271.*

1600.

conférence, dans laquelle on lit : *Mon ami, le Duc d'Épé d'Evreux a vaincu celui de Saumur.* Lettre qui a été rendue publique, & prônée dans quelques Paroisses, laquelle on peut appeller une étincelle de feu. Quant au sieur du Plessis, il la compare à une mouche qu'on a pris pour un éléphant ; mais cette illusion passera, puisque des neuf passages examinés dans cette conférence, on n'a pas trouvé aucune fausseté ni à juger, ni jugée ; cependant on ne doit point douter que les cinquante passages proposés par le sieur Evêque d'Evreux ne lui fissent les plus favorables, puisqu'il les avoit mis à la tête de la bataille.

Un autre imprimé, en réponse de ce premier, dit qu'à la vérité les neuf passages examinés dans cette conférence peuvent être regardés comme une mouche, parce que le sieur du Plessis se retira ; mais s'il étoit demeuré, cette mouche seroit devenue un éléphant des plus grands, vû la quantité & la qualité des faussetez

seulement de la peine à M. du Plessis & à ceux de son parti ; mais encore à M. de Villeroy, qui remontra au Roi le chagrin qu'il avoit, qu'elle eût été envoyée, sans l'avoir concertée avec lui : soit ; parce qu'elle étoit le Duc d'Espéron au-dessus de sous les autres Catholi-

ques, l'ayant seul choisi d'entre tous ; soit qu'elle semble insinuer, que dans cette dispute, le Roi y avoit employé son autorité, par ces mots, *comme j'y ai fait merveilles* : lesquels dans d'autres éditions furent changez en ceux-ci, *comme il s'y est fait merveille.*

371

fauffetez de son Livre, qui eussent griffé si monstrueusement, qu'à peine on eût pu l'exprimer par le mot d'Eléphant, mais bien l'exprimer par un autre animal beaucoup plus gros.

Le Mercredi 28 de Juin, un courier envoyé par le sieur de Lefdiguières, a porté la nouvelle que le Duc de Savoye ne paroïssoit pas être dans l'intention de restituer le Marquisat de Saluces, que pour cet effet il avoit envoyé vers le Pape, & vers plusieurs Princes & Républiques d'Italie, leur faire entendre qu'il avoit été forcé au traité de Paris. Sur ce Sa Majesté a écrit au Duc, qu'elle parloit de Lyon, où elle attendroit l'effet de ses promesses, après quoi il penseroit aux moyens de les faire effectuer, & que c'étoit le dernier avis qu'il auroit de sa part.

En ce mois le Roi est parti pour aller à Moulins 371 & de-là à Lyon, pour attendre la dernière réponse du Duc de Savoye, sur l'affaire du Marquisat de Saluces.

JUILLET.

371 *Le Roi est parti pour aller à Moulins.* Ce départ donna sujet à une grande contestation entre le Chancelier de Believre & le Marquis de Rosni. Ce dernier homme de guerre pressoit le Roi de se rendre au plutôt à Lyon, pour entrer en armes en Savoye. sans quoi il n'au-

roit jamais son Marquisat de Saluces; lui ayant déjà dit *, lorsque le Duc de Savoye partit de Paris, qu'il auroit été bon que Sa Majesté l'eût fait accompagner avec quinze mille hommes de pied, deux mille chevaux, & de vingt canons, & qu'aussi-tôt que ce Duc seroit entré dans

* *Condém. Royales, Tom. II. ch. 93. p. 265.*

Au commencement de ce mois, la Marquise
de

dans Montmelian, ou dans toute autre Place de ses Etats, l'obliger de se déterminer sur le choix, ou de rendre le Marquisat de Saluces, ou de donner la Province de Bresse, & à son refus mettre en œuvre cette escorte, pour le mieux persuader. Sur quoi M. le Chancelier presque en colère, dit à M. de Rosni *: Où est donc la prudence que doit avoir un grand Conseiller d'Etat, tel que vous êtes, en donnant au Roi des conseils précipitez pour la guerre? Hélas! à quoi pensez-vous de conseiller ainsi Sa Majesté contre l'avis de tout le monde, de vouloir déclarer la guerre au Duc de Savoye; & par conséquent au Roi d'Espagne & à tous leurs Alliez, ne pouvant l'attaquer qu'on ne les attaque tous en même tems, & renverser en même tems la paix de Vervins, qui nous a coûté tant de peine?

A quoi le Marquis de Rosni répondit: Vous prenez, Monsieur, l'alarme bien chaude! & cela est pardonnable à ceux de votre robe; mais quand j'aurai parlé au Roi, ou à de bons Capitaines, je leur ferai voir que le Duc de Savoye n'a fondé sa principale défense que sur la timidité de ceux qui vous ressemblent. Il n'y a pas d'apparence que le Roi d'Espagne entre en guerre; c'est un jeune Prince, qui n'a ni grand esprit, ni grand courage, qui a de grandes nécessités dans ses Etats, & qui est possédé par un Favori qui n'aime pas la guerre; mais l'argent pour s'enrichir, & pour faire du bien à ses parents. Le Duc de Savoye n'a point de forces prêtes, non plus que ses Alliez, & j'aimerois mieux les attaquer maintenant avec quatre mille hommes, que dans l'année prochaine, avec trente mille. Ce qui
ayant

* Chap. 94. pag. 281.

de Verneuil est accouchée 372 d'un enfant mort; elle avoit sollicité par plusieurs lettres le Roi de revenir à Paris pour être présent à ses couches; croyant que si en sa présence elle faisoit un garçon, le Roi l'épouserait; dans cette esperance la foudre est tombée dans la chambre de cette Marquise, dont elle a été si éfrayée, que son enfant en est mort.

Le Vendredy 21 de Juillet, on a reçu avis de Lyon que le Roi y étoit arrivé le neuvième du même mois; que le même soir de son arrivée, la femme du Gouverneur, dans la maison duquel il étoit logé, avoit accouché d'une fille, que Sa Majesté avoit voulu tenir sur les fonts, & l'a nommée Henriette; que le Samedi quinziesme du même mois; l'Archevêque de Tarantaise, les Marquis de Lullins & de Roncas Ambassadeurs du Duc de Savoye y étoient

arrivés,

ayant été rapporté au Roy, il se résolut de se rendre à Lyon.

372 *La Marquise de Verneuil est accouchée.*] Henriette de Balzac, après avoir disputé le terrain pied à pied avec le Roi, dans la crainte qu'elle avoit, ou qu'il ne se dégoutât entièrement d'elle, & dans l'esperance de devenir Reine, si elle donnoit un enfant au Roi, elle s'étoit entièrement soumise à ses vo-

lontez; comme aussi depuis sa grossesse, le Roi l'avoit faite Marquise de Verneuil, & lui accordoit tout ce qu'elle lui demandoit. Lorsque le Roi étoit encore à Moulins, ne l'ayant pas suivi à cause de sa grossesse, elle lui écrivit plusieurs lettres pour le rappeler, pour assister à ses couches, dans l'esperance qu'elle feroit un enfant, & que le Roi lui tiendrait la promesse qu'il lui

1600.

arriverez, & avoient assuré le Roi, que le Duc leur Maître étoit prêt de rendre le Marquisat de Saluces³⁷³; mais qu'il le supplioit d'en accorder l'investiture à l'un de ses enfans. A quoi le Roi avoit répondu, que le Duc leur Maître ne lui donnoit pas occasion de lui accorder cette liberalité, qu'il étoit mal content des difficultés qu'il faisoit tous les jours sur leur accord; que s'il ne le vouloit point exécuter de ce jour jusqu'au sixième du mois d'Août prochain, il devoit se préparer à se bien défendre; que le Marquis de Roncas étoit allé en diligence porter cette réponse à son Maître, & étoit revenu incontinent assurer Sa Majesté que le Duc de Savoye ne desiroit que la paix, & avoit ordre de traiter de quelle maniere se devoit faire cette restitution.

lui avoit fait par écrit; mais le Ciel, dit M. de Rosni, en ayant disposé autrement, envoya un coup de tonnerre, lequel étant epré dans la chambre, & passant sous son lit, il la fit accoucher d'un enfant tout mort; & cet accident renversa toutes les intrigues qui retardoient le voyage du Roi vers Lyon.

³⁷³ *Etoit prêt de rendre le Marquisat.*] Le Duc de Savoye ayant fait assurer le Roi par ses Ambassa-

deurs, qu'il étoit prêt de choisir l'un des deux partis, que Sa Majesté lui avoit présentez à Paris, le Roi écrivit aussitôt à M. le Marquis de Rosni Grand Maître de l'Artillerie, de suspendre l'armement qu'il avoit commencé de faire; mais M. de Rosni § supplia très-humblement le Roi, par une lettre qu'il lui écrivit, de l'excuser de suspendre ses ordres, assuré que le Duc de Savoye n'avoit de le tromper, & qu'il ne faisoit ces propositions

restitution. Le Roi avoit reçu agréablement
cette réponse, & avoit nommé les sieurs de Sil-
lery & Jeanin^s, pour traiter avec les Ambassa-
deurs de Savoie, avec lesquels ils avoient ac-
cordé les principaux articles de la restitution
du Marquisat de Saluces; mais ceux-ci s'excuse-
rent de le signer, qu'auparavant leur Maître
les eût vûs; sur quoi le Marquis de Roncas re-
partit pour les porter au Duc de Savoie.

1600.

A O U T.

Extrait de quelques lettres de Lyon, sur les
affaires du Marquisat de Saluces.

Le Lundy 7 d'Août, le Roi apprit que le
Duc de Savoie avoit refusé les dernières con-
ditions acceptées par ses propres Ambassadeurs:
il donna ordre au Maréchal de Birón d'assem-
bler les troupes qu'il commandoit en Bourgo-
gne & de les faire avancer; comme aussi au
sieur de Lesdiguières, d'assembler celles qui
étoient en Dauphiné.

Le Vendredy 11 d'Août, fut publiée la dé-
claration

frions*, que pour gagner l'Hiver; & qu'ainsi il con- tinueroit de préparer tou- tes choses, pour prévenir que Sa Majesté ne reçût aucun dommage. Cette ré- solution fut très-avanta- geuse pour le Roi, qui lui écrivit en réponse:	» Mon ami, vous avez » bien deviné, car Mon- » sieur de Savoie se moc- » que de nous; partant » venez en diligence, & » n'oubliez rien de ce qui » est nécessaire, pour lui » faire sentir sa perfidie. » Adieu:
---	--

374

claration de guerre, contre le Duc de Savoye, dans laquelle le Roi informe le public, qu'il est contraint d'employer ses armées, pour avoir raison du Marquisat de Saluces, que ledit Duc a pris & usurpé sur la Couronne de France en tems de paix, du vivant du feu Henry III. prédécesseur de Sa Majesté : Déclarant à tous ceux qu'il appartiendra, avoir recours à ce remède, à grand regret, & contre son cœur, pour le singulier desir qu'il avoit de regner en paix, & vivre en bon amitié avec ses voisins, &c.

Le même jour il commanda au Maréchal de Biron d'aller attaquer Bourg en Bresse, & de commencer la guerre, & lui-même est parti le même jour de Lyon, pour se rendre à Grenoble.

Le Dimanche 13 d'Août, le Maréchal de Biron surprit la Ville de Bourg en Bresse, par le moyen de deux petards, qui lui ouvrirent deux portes de la Ville. Ses troupes y étant entrées, ont contraint la garnison de se retirer dans la Citadelle; dans laquelle il la tient bloquée.

Le Mardi 15 d'Août, Fête de l'Assomption de la Vierge, le Roi fit ses dévotions dans la grande Eglise de Grenoble, & a touché plusieurs malades.

Le soir du même jour, Calatagironne Patriarche de Constantinople arriva à Grenoble, parla au Roi à la sortie de Vêpres, & le pria de vouloir s'en tenir au traité de Paris; à quoi le Roi lui répondit, que le Duc n'ayant pas voulu effectuer les promesses qu'il avoit signées à Paris, il n'étoit plus obligé de les observer
qu'il

qu'il ne desiroit rien tant que la paix, pourvû qu'on lui rendît le sien : le Patriarche ajouta qu'il voulût du moins consentir à une cessation d'armes : cela ne se peut, repliqua le Roi, je ne veux plus être le sujet de ses moqueries ; je sçais qu'il attend un grand secours d'Espagne, je dois le prévenir.

1600.

Le lendemain le Roi permit aux Officiers du Parlement de Grenoble, qui voudroient se retirer, d'aller où ils voudroient, & mit d'autres à leurs places, & nomma Pierre Lubert Maître des Requêtes pour rendre la Justice.

Le Jedy dix-septième d'Août, les sieurs de Lefdiguieres & de Créquy son gendre, ont surpris la Ville de Montmelian ³⁷⁴, & obligé la garnison de s'enfermer dans le Château, le Roi étant entré dans la Ville, donne ordre au sieur de Grillon d'aller s'emparer des Fauxbourgs de Chambery, Capitale de Savoie. Le

374 *Ont surpris la Ville de Montmelian.*] Montmelian donna sujet à une grande contestation entre les Officiers Généraux de l'armée. Le Marquis de Rosni * auquel le Roi avoit écrit, devant partir pour Grenoble, étoit d'avis de l'assiéger, s'engageant de prendre cette Place avant l'Hyver, conformément au plan qu'il en

avoit fait. Les sieurs de Lefdiguieres & de Créquy étoient de son avis ; mais les sieurs Comte de Soissons, les Ducs d'Espernon & de la Guiche lui étoient courtaires, soutenant qu'on ne pouvoit prendre cette Place, à moins de six mois de tems. Ce que voyant le Marquis de Rosni leur laissa son plan, pour disputer au tant

1600.

Le Dimanche 20 d'Août, la Ville & les Fauxbourgs de Chambery se sont rendus au Roi.

Le Mercredi 23 d'Août, le Roi est entré dans Chambery 375, & a accordé à la garnison du Château d'en sortir l'enseigne déployée, tambours battant & bagues fauves, si elle n'étoit secourue dans huit jours.

Le Vendredi 26 d'Août, le Roi est parti de Chambery, & arrivé le lendemain sur le midi à Conflans; où il trouva que le sieur de Lesdiguiers avoit déjà abbattu par le canon, un pavillon, & fait une grande ouverture à la courtine; à l'arrivée du Roi l'artillerie à doublé ses coups, en sorte qu'après avoir tiré cinquante coups de canon, les assiégés ont demandé de capituler. Le Roi leur a accordé la vie sauve, & par grace leur a fait rendre leurs armes & leur bagage, à condition qu'ils ne porteront point les armes de douze jours, & s'est contenté des drappeaux.

Vers tant qu'ils voudroient; les assurant, qu'après qu'ils auroient pris le Château de Charbonnières, il s'engageroit de prendre cette Place en moins de six ou sept semaines; ce qu'il executa bientôt après.

375 Le Roi est entré dans Chambery.] Le lendemain de la reddition de cette Place, Madame la Mar-

quise de Roñi fit une assemblée des principales Dames de la Ville, & un bal qui fut tenu avec la même liberté & plaisir, que s'il y eût eu un an que le Roi en eût été le maître. Sur quoi M. de Sully * remarque que toutes ces choses étoient conduites avec douceur & avec le bon ordre.

376

Vers la fin de ce mois, a paru une Relation de l'horrible entreprise de deux freres de la Maison de Gowry, contre le Roi d'Ecosse, qui ont voulu par la mort de ce Roi, venger celle de leur pere, & executé pour crime de leze-Majesté. 1600.

Le cinquième jour du mois d'Août de cette année, Jacques Roi d'Ecosse, étant sorti de son Château de Falkland pour aller à la chasse du cerf, fort peu accompagné selon sa coutume, n'ayant avec lui que deux Seigneurs de la Cour, le Duc de Lenox & le Comte de Mar; dans le moment qu'il sortoit de son Palais, Alexandre Ruthuen, puîné du Comte de Gowry, vint le trouver, & le tirant à part, lui dit qu'il desiroit lui communiquer un grand secret, qu'il n'osoit communiquer à son frere aîné, ni à autre qu'à Sa Majesté. Le Roi l'écouta courtoisement, & alors le jeune Comte de Gowry lui dit & l'assura, que Dieu avoit mis en ses mains le moyen de subvenir aux nécessitez où Sa Majesté étoit engagée, ayant de bonheur rencontré un homme inconnu qui sçavoit un grand trésor. & qu'il l'avoit renfermé & lié dans une chambre, au logis de son frere aîné dans la Ville de Perth, distante de cinq lieues de-là; & qu'il ne craignoit rien tant, que ce secret vint à la connoissance de son frere, d'autant qu'il pourroit s'emparer de l'homme & du trésor. Suppliant très-humblement le Roy ne reveler cette affaire à personne quelconque, & qu'il voulût quitter la chasse, & renvoyer sa compagnie, sinon deux ou trois de ses Domestiques, pour en toute diligence marcher en ladite Ville.

1600.

Le Roi crut d'abord que ce jeune homme étoit aliéné de son sens, & qu'il lui contoit quelque imagination; mais voyant qu'il parloit de jugement rassis, & juroit être vrai ce qu'il lui avoit dit, il lui promit, qu'après avoir chassé une ou deux heures, il prendroit le chemin de Perth, avant que de retourner en son Palais.

Sur les dix heures du matin, le Roi remit la chasse au lendemain; en même tems le jeune Comte de Gowry revint trouver Sa Majesté, lui rémoignant une grande peine qu'elle eût tant tardé; & sans lui donner le loisir d'attendre ses gens il lui persuada de prendre le chemin de Perth: le Roi n'avoit alors ni épée, ni dague, mais seulement sa trompe au col qu'il portoit pour la chasse;

Dans cet état il s'achemine vers Perth, avec le jeune Comte. Cependant les Seigneurs de Lenox & de Mar, s'apercevant que le Roi avoit quitté la chasse, ébaïs de cette résolution à eux inconnüe, courent après lui sans attendre leurs serviteurs, qui étoient égarés dans les bois; quelques autres à la file prirent le même chemin en sorte qu'arrivant à Perth le Roi n'avoit que quatorze ou quinze Seigneurs qui mirent pied à terre avec lui; pendant tout le chemin le jeune Comte se tint toujours auprès du Roi, & ne communiqua à personne le sujet de ce voyage; sinon au Duc de Lenox auquel il dit à l'oreille qu'il alloit voir un grand trésor, & qu'il eût à se tenir auprès de lui quand il le verroit.

Pendant ce voyage, les serviteurs du Roi s'aperçurent que le visage du jeune Comte étoit

étoit troublé ; le Roi commença d'entrer dans quelque soupçon. Mais les faveurs qu'il avoit faités à ce jeune Comte & à son frere, dissipèrent entièrement ses soupçons. Lorsqu'il fut près de la porte de la Ville, l'ainé Comte de Gowry vint au-devant, accompagné de quarante ou cinquante Gentilshommes, s'excusant sur ce qu'il avoit ignoré qu'il dût venir ce jour-là, & après plusieurs révérences le conduisit en son logis, où après quelques discours indifférens, on lui servit un fort petit dîner.

Sur la fin du dîner, Jean l'ainé Comte de Gowry, pour mieux jouer la tragédie, convia à dîner les Seigneurs de Lenox & de Mar, mais dans une autre salle laissant le Roi seulement accompagné des gens du Comte & de son frere Alexandre ; lequel voyant l'occasion d'exécuter sa conspiration, dit au Roi qu'il étoit bon qu'il allât voir le trésor & l'homme qui le gardoit ; à quoi il s'accorda aisément : le jeune Comte conduisit le Roi par une belle galerie, de-là le conduisit dans une chambre dont il ferma la porte, puis dans une seconde & troisième chambre ; dont il ferma aussi les portes. Là ayant ouvert un cabinet, sortit un homme armé : Voilà, dit Alexandre au Roi, le trésor que j'avois promis vous montrer, & enfonçant audacieusement son chapeau dans la tête, lui porte le poignard à la gorge, en lui disant : Te souviens-tu du meurtre de mon père ? ta conscience t'accuse maintenant de son sang innocent ; c'est à cette heure que j'en aurai vengeance, tu mourras.

Le Roi bien étonné lui dit doucement, de quoi vous servira mon sang ? & que gagnerez-

vous

1600.

vous par ma mort ? j'ai des enfans pour héritiers, mon peuple ruinera vous & votre maison de fond en comble, & votre mémoire sera pour toujours en abomination. Quant Guillaume votre pere, il mourut par voie de Justice, convaincu de crime de leze-Majesté, lorsque j'étois encore mineur, & toutes les Terres & Seigneuries qui me furent acquises & confisquées pour crime, étant devenu majeur, je les ai remises es mains de votre frere, & rendu votre maison plus illustre : il vaut mieux oublier tout ce qui s'est passé, je vous promets en foi & honneur de Roi, ne m'en souvenir jamais.

Ces paroles, la présence d'André Hendern qui étoit l'homme qui devoit servir de bourreau, & qui cependant avoit empêché Alexandre de tuer le Roi, ou le respect que la majesté des Rois imprime ordinairement aux sujets, rendirent comme immobile le jeune Comte ; il tire son chapeau, entre dans son devoir, & promet au Roi de le renvoyer sain & sauf, pourvu qu'il ne crie pas, & qu'il attende qu'il aille querir son frere Jean pour lui parler. En vain le Roi lui représente qu'il n'a rien à faire avec son frere, & que la promesse qu'il vient de lui faire lui est inutile ; pendant qu'il le retient honteusement en prison. Alexandre lui promet encore la vie, pourvu qu'il demeure en repos jusques à son retour ; mais auparavant d'aller parler à son frere, il recommande à André Hendern de garder étroitement le Roi.

Pendant que le jeune Comte alloit parler à son frere, le Roi pria son garde d'ouvrir la fenêtre, & s'il voyoit quelque Gentilhomme de

sa suite, de lui ordonner de venir. Ensuite il 1600.
 lui demanda s'il avoit quelque part dans cer-
 te conspiration : Hendern lui répondit qu'il
 n'y avoit aucune part, ce que Sa Majesté
 avoit pû connoître par les exhortations qu'il
 avoit faites à Alexandre de ne le pas tuer. Dans
 le même tems le jeune Comte envoya un hom-
 me à son frere qui dînoit avec les Ducs de Le-
 nox & de Mar, pour leur dire que le Roy étoit
 sorti de la maison par la petite porte de der-
 rière pour s'en retourner ; ce que ces deux Sei-
 gneurs ayant entendu, ils coururent prendre
 leurs chevaux pour suivre le Roy. Mais le Por-
 tier qui ignoroit le dessein de son Maître, &
 qui n'avoit point vû sortir le Roy, les assura
 que le Roy étoit encore dedans.

Dans ces entrefaites, Alexandre rire à part
 son frere, & lui dit ce qui s'étoit passé, & que
 le Roy étoit en vie. Quoi il est encore en vie,
 lui répond son frere en colere ? A ces paroles
 Alexandre s'anime d'une nouvelle fureur, &
 retourne vers le Roy, & lui dit, qu'il falloit
 qu'il mourût, & pour cet effet sortit de sa po-
 che un cordon de soye pour lui lier les bras,
 (croyant que dans ce parricide, il devoit ob-
 server les formés du droit) mais le Roy conser-
 vant dans ce danger son courage, lui dit,
 traître tu mentiras, & ne me lieras point les
 bras ; je suis né & j'ai vécu en Prince libre, &
 je mourrai en liberté de corps & d'esprit. Et
 voyant que Gowry mettoit la main à l'épée, il
 l'empoigna de telle sorte qu'il ne la pût dégai-
 ner, & d'une autre main, le prit au goster, &
 le contraignit de demeurer coy : en sorte qu'a-
 près un débat entre le Roy & Gowry, le Roy

1600. ayant eu le dessus s'approcha de la fenêtre à demi ouverte, & ayant apperçû les Ducs de Lenox & de Mar, qui attendoient leurs chevaux, il cria à l'assassin.

Ces deux Seigneurs ayant entendu le cry du Roy accoururent vîtement au même endroit par où Sa Majesté avoit monté à la chambre; mais trouvant les portes fermées, ils s'empresferent de faire apporter des marteaux pour les rompre. En même-tems Jean Gowry, qui attendoit la fin de la conjuration, faisant semblant de n'en sçavoir rien, s'étoit armé pour punir le coupable, lorsque Thomas Areskin un des serviteurs du Roy qui avoit entendu la voix de son Maître, se jetta sur Jean Gowry, le mit sous ses pieds, & l'auroit tué si quelques serviteurs du Comte ne fussent venus à son secours.

Pendant que cette tragédie se passoit dans la cour du logis, le Roy après beaucoup de débats avoit renversé par terre Alexandre, & lui tenoit le pied sur le ventre, lorsqu'un Gentilhomme appellé Ramesay, qui avoit été un de ses Pages, se ressouvénant qu'il y avoit un autre escalier pour monter à la chambre du Roy, courut le trouver, & voyant que le Roy tenoit à terre son adversaire, lui donna un coup de couteau dans le ventre. Ramesay fût suivi d'Areskin & de Hugues His, & étant arrivés dans la chambre, ils donnerent plusieurs coups à Alexandre & le jetterent par l'escalier.

En même-tems le Comte Jean Gowry entre dans la chambre, armé de pied en cap, portant deux épées en ses mains, accompagné de sept ou huit satellites, jurant qu'ils passeroient au fil de

de l'épée tous ceux qu'ils trouveroient. Le Roy ^{1600.} le voyant encouragea sa petite troupe; le combat recommença & Ramefay donna un coup d'épée à travers du corps de Jean Gowry, dont il mourut sur la place, & chassa les satellites dont plusieurs furent blessés.

Les Seigneurs de Lenox & de Mar ayant employé plus de demie heure à forcer les portes, arriverent enfin à la chambre du Roy, croyant le trouver mort; ils furent saisis de joye, le voyant hors de peril, & les corps des deux Gowry percés de plusieurs coups.

Le Roy se mit à terre à deux genoux, & remercia Dieu, qui par sa grace l'avoit délivré d'un si imminent danger.

Le bruit de la mort de ces deux freres s'étant répandu bien-tôt après dans la Ville, sans qu'on en sçût le sujet, une grande multitude de peuple accourut de tous les quartiers, & environna la maison de toutes parts, & faisoit craindre une sédition. Le Roy pour la prévenir parut à la fenestre, & faisant signe de la main appaisa le tumulte; il appella à haute voix le Magistrat de la Ville, auquel après lui avoir exposé le fait, il bailla en garde & la maison, & les corps de ces miserables parricides, jusques à tant qu'il en fût ordonné par la Justice.

S E P T E M B R E.

Le Dimanche 10 de Septembre, fut faite une procession générale à Notre-Dame, pour la prosperité des armes du Roy, pour la conservation de sa personne, & pour l'acheminement

de son mariage avec la Serenissime Princesse ; Marie de Medicis, niece du Grand Duc de Florence.

Le Lundy 18 de Septembre, les reglemens faits par Renaud de Beaune, Archevêque de Bourges, Grand Aumônier du Roy, pour la réformation des abus qui s'étoient glissés dans l'Université de Paris, pendant les dernieres guerres, & qui avoient été vérifiés en Parlement, ont été lûs & reçûs dans une assemblée de l'Université tenuë ce jourd'hui dans le Couvent des Mathurins, à laquelle ont assisté, de la part du Parlement ; Jacques-Auguste de Thou, Président ; Lazare Coquelier & Edouard Molé, Conseillers en la même Cour ; Marc Gignor, Recteur de l'Université ; René Benoît, nommé à l'Evêché de Troyes, Doyen de la Faculté de Théologie, les Doyens des autres Facultés, les Procureurs des Nations, & un grand nombre de Docteurs : le Président de Thou étoit assis sur un siege plus élevé que les autres.

Un de ces Reglemens porte, qu'attendu que la Faculté de Théologie a été par le passé l'origine de grands maux, il est statué que tous les Errangés qui étudieront dans cette Faculté, jureront avant d'être admis à aucun grade, qu'ils se soumettent aux loix du Royaume, d'obéir au Roy & à ses Magistrats, & de ne jamais rien entreprendre contre la France ; que s'il arrive le contraire, le Syndic, le Président & le Candidat seront chassés de la Faculté.

Le Dimanche 24 de Septembre, fut chanté un *Te Deum* pour rendre grâces à Dieu de la reddition du Fort de Charbonnières dans la Mo-

rienne; le Roy envoya les drapeaux qui furent trouvés dans la place à Lyon, à Madame la Marquise de Verneuil ³⁷⁶, qui les fit exposer en la grande Eglise de saint Jean.

Le Mercredi 27 de Septembre, on a reçu avis, que le Roy étant à Grenoble, avoit trouvé dans sa chambre un billet qui l'avertissoit que Chazeul & Dubourg, deux Gentilshommes Lyonnais, cherchoient l'occasion d'attenter sur sa personne. Le Roy ayant lû ce billet, & appris que plusieurs autres semblables avoient été trouvés dans les appartemens, reconnut que l'envie avoit inventé cette calomnie contre ces deux Gentilshommes; il appella sur le moment Chazeul, qui étoit alors à sa suite, lui montra le billet, & l'assura en même-tems que ce billet ne lui donnoit pas le moindre soupçon, ni défiance de sa fidélité. Dubourg qui étoit à Lyon,

³⁷⁶ A Madame la Marquise de Verneuil.] Cette favorite reçut avec toutes les marques de joye & de reconnoissance, l'honneur singuliere que le Roy lui faisoit, en lui envoyant ces drapeaux; * mais lorsqu'elle eut appris qu'on traitoit à Rome le mariage de ce Prince avec Marie de Medicis, elle en conçut un si violent dépit, qu'oubliant les marques

d'amitié qu'elles en avoit reçues, elle le traita avec une indignité qui auroit rebuté tout autre amant, & se retira de la Cour pour retourner à Paris; pour n'être pas présente à l'arrivée de cette Reine, qui ruinoit toutes ses espérances; mais le Roy, bien loin de sentir diminuer sa passion par un procédé si bizarre, la combla de nouveaux bienfaits.

1600. Lyon, ayant appris cette nouvelle, suspendit la levée de son Regiment, & se rendit en poste auprès du Roy, nonobstant que Sa Majesté lui eût fait écrire, qu'il ne doutoit pas de sa fidélité; il se présenta au Roy à la fin de son dîner, qui dès lors qu'il le vit, lui demanda, pourquoi il étoit venu. Sire, répondit Dubourg, le bruit court à Lyon que j'ai voulu tuer Sa Majesté, je viens lui apporter ma tête. Non, répartit le Roy, je n'ai pas crû, ni ne croirai jamais les avis que les envieux me donnent; retournez à Lyon, achevez votre Regiment, amenez-le en diligence; c'est la plus grande punition que vous puissiez donner à des ennemis inconnus: car il n'y a plus grand tourment pour un ennemi envieux que de bien faire.

O C T O B R E.

Par une Relation imprimée du mariage de Marie de Medicis notre nouvelle Reine, on a appris que le vingtième du mois dernier, le sieur de Bellegarde, Grand Ecuyer de France, étoit arrivé à Livourne, portant de la part du Roy la procuration au Grand-Duc de Florence, afin d'épouser au nom de Sa Majesté la Reine Marie de Medicis: il étoit accompagné de quarante Gentilshommes François.

Le 27, il entra dans la Ville de Florence avec ces quarante Gentilshommes, auxquels se joignirent Antoiné de Medicis & un grand nombre de Chevaliers Florentins, qui l'étoient allé recevoir dans la place qui est devant le Palais de Pisy; il rencontra le Grand Duc de Florence, auquel il notifia en peu de paroles le sujet

1600
 ſujet de ſon arrivée. Le ſoir du même jour, il fit la révérence à la Reine, & lui préſenta les lettres de Sa Maieſté.

Le 29, il préſenta au Grand Duc la procura- tion que le Roy lui envoyoit.

Le Lundy 2 du mois d'Octobre, le Duc de Mantoue arriva auſſi à Florence, pour aſſiſter au mariage de la Reine ſa belle-ſœur.

Le Mardy 3, l'Ambaſſadeur de Veniſe ſ'y rendit auſſi.

Le Mercredi 4, le Cardinal Aldobrandin neveu & Legat de Sa Sainteté, qui devoit donner la bénédiction nuptiale, fit ſon entrée dans Florence, le Grand Duc alla le recevoir à la porte de la Ville; il y entra à cheval ſous un poële porté par huit jeunes Gentilſhommes Florentins, précédé de tous les corps Eccléſiaſtiques & Séculiers, & ſuivi de ſeize Prélats, & de cinquante Gentilſhommes portans des hallebardes. Lorſqu'il fut arrivé près de l'Egliſe, il descendit de cheval, & ſe mettant à genoux baiſa la paix qui lui fut préſentée, puis il entra dans l'Egliſe, où ayant fait ſa priere il alla au Palais Ducal.

Le même jour après le ſouper, le Legat en préſence du Grand-Duc, des Ducs de Mantoue & Bracciano, des Princes Jean & Antoine de Medicis, du ſieur de Bellegarde Ambaſſadeur de France, representa à la Reine le grand contentement que le Pape avoit de ce mariage; ſur quoi la Reine émue de joye, remercia très-poliment & très-maieſtueuſement Sa Sainteté.

Le Jedy 5 d'Octobre, le Legat dit la Meſſe, & après l'Evangile il ſ'aſſit ſous un poële de

1600. drap d'or, rehaussé de trois degrés, disposé du côté droit de l'Autel, où étant assis, le sieur de Bellegarde fut prendre la Reine qui étoit sous un autre poële avec le Grand Duc, & la conduisit à la main droite du Legat, le Grand Duc à la gauche; puis le Grand Duc presenta la procuration qu'il avoit pour épouser au nom du Roy la Reine. Cette procuration fut lûe par deux Prelats, & ensuite celle que le Legat avoit du Pape pour cet office. Cela fait, les épousailles furent célébrées au bruit du canon. Après la Messe on baptisa un fils du Grand-Duc, que les Ambassadeurs de la République de Venise porterent au nom d'icelle.

Le soir du même jour, il y eut au Palais un bal magnifique, qui fut suivi d'un souper exquis & superbe; la Reine avoit à son côté droit le Legat du Pape, le Duc de Mantoue & le Grand-Duc de Florence; & à son côté gauche, les Duchesses de Mantoue, de Toscane & de Bracciano. Le sieur de Virginio Ursini Duc de Bracciano servit d'Écuyer, & Dont Jean frere du Grand-Duc, d'Echanson.

Les Vendredy, Samedy & Dimanche suivans furent employez en chasses, joutes, courses de bagues, courses de chevaux, & autres divertissemens.

Le Lundy 9 d'Octobre, il fut joué une Comédie en cinq actes, dont les représentations, les machines & l'exécution coûtèrent soixante mille écus.

Le lendemain le Cardinal Aldobrandin partit pour se rendre à Chambery.

Le Vendredy 13 d'Octobre, la Reine accompagnée de la Grande-Duchesse de Floren-

Le; de la Duchesse de Mantoue sa sœur, de 1600.
Dom Antonio son frere, du Duc de Bracciano,
& du sieur de Bellegarde Grand'Ecuyer, partit
pour venir en France.

Le Mardy 17, elle arriva à Livourne, où
on lui fit une entrée magnifique.

Le lendemain elle s'embarqua dans la Galere
générale du Grand Duc, une des plus belles,
& des plus riches, qui ayent encore paru sur
mer; elle étoit suivie de cinq Galeres du Pape,
de cinq Galeres de Malthe, & de six du Grand-
Duc son oncle.

Le 19, elle arriva au port d'Esperies, où les
Ambassadeurs de la Seigneurie de Gennes la
vinrent saluer, & lui offrirent des Galeres.

Le même jour elle arriva à Portofino; où
elle fut contrainte de séjourner quelques jours,
à cause du mauvais tems; lesdits Ambassadeurs
la presserent de prendre terre, & d'aller à la
Ville voisine, pour mettre en sûreté sa person-
ne contre la tempête qui étonnoit les Mari-
niers; elle le refusa toujours, répondant que
le Roy ne l'avoit point commandé.

Le Samedi 28 d'Octobre, elle partit de Por-
tofino, arriva à Savonne, le lendemain à An-
tibe, puis à Sainte Marie.

Le Lundy 30 d'Octobre, elle arriva à Tou-
lon où elle prit terre, & séjourna deux jours.

N O V E M B R E.

Le Vendredy 3 de Novembre; la Reine ar-
riva à Marseille vers les cinq heures du soir. On
avoit dressé une gallerie depuis le Port jusqu'au
Palais, où elle devoit loger. En sortant de sa
Galere,

1600.

Galere, elle monta sur cette Gallerie, où Monsieur le Chancelier la reçût, & lui dit les ordres qu'il avoit du Roy; les Conuls de la Ville, accompagnés de la Bourgeoise, lui présenterent à genoux deux clefs d'or de la Ville, enchaînées du même métal; mais elle fut conduite sous un dais fort riche au Palais, ayant autour d'elle les Cardinaux de Joyeuse, de Gondy, de Givry & de Sourdis, avec plusieurs Evêques: le Connétable qui la conduisoit, marchoit devant elle; & après elle Madame la Chanceliere, & autres grandes Dames.

Le Samedi 4 de Novembre, Monsieur le Chancelier, Messieurs du Conseil, les Maîtres des Requêtes, & les premiers Officiers de la Chancellerie se sont rendus à la grande Salle du Logis de la Reine. Un moment après Sa Majesté y est entrée, conduite par Monsieur le Connétable; Madame la Grande-Duchesse, par M. de Guise; Madame la Duchesse de Mantoue; par M. le Grand; la Cour du Parlement de Provence s'y étant aussi rendue pour faire la reverence à la Reine, M. du Vair Premier Président de cette Cour, lui a fait cette belle harangue qui est entre les mains du Public. Le même jour elle reçut de la part du Roy un riche & superbe carosse.

Le Dimanche 5 de Novembre, les principales Dames de la Ville eurent l'honneur d'entrer dans sa chambre à son lever, & d'assister à sa Messe, qui fut célébrée dans une Chapelle préparée près la grande Salle royale; c'est peut-être la première fois que la Reine a vû une Cour si superbe.

Le Jeudi 16 dudit, Madame la Grande-Duchesse

chelle la tante, Madame la Duchesse de Mantoue sa sœur, prirent congé de la Reine pour retourner à Florence sur les mêmes Galeres qui les avoient portées en France.

Le même jour la Reine partit pour aller à Aix, où elle arriva vers les quatre heures du soir.

Le Dimanche 19, elle fit son entrée à Avignon, accompagnée de deux mille Cavaliers, qui avoient été au-devant d'elle. Cette Ville est distinguée par la pompe des arcs de triomphe, & des théâtres élevés en certaine distance dans les rues par où la Reine passa, ornez magnifiquement, & chargez de devises & d'emblèmes, à la louange du Roy, de la Reine & de la France. Elle fut haranguée de la part du Clergé par François Suarés, dans laquelle harangue lui ayant souhaité un Dauphin avant l'an revolu, la Reine lui répondit : *Pregate Id-dio, accio me, faccia questa gratzia.*

Le Lundy 20 de Novembre, les Corps de la Ville d'Avignon lui firent un present de cent cinquante médailles d'or, sur lesquelles étoient sculptées, d'un côté l'image de la Reine, & au revers la Ville d'Avignon; & en d'autres, l'image du Roy.

Le Mardy 21 de Novembre, la Reine avec sa sœur se rendit à la grande Salle du Palais de Rouvre, pour entendre un Concert, auquel le Legat d'Avignon l'avoit invitée; ce concert fut suivi d'un bal; & à la fin du bal, lorsqu'un chacun pensoit de se retirer, on fut surpris de voir tomber en un même instant toutes les tapisseries de cette Salle, qui découvrirent une magnifique collation dressée sur trois tables au

tout

1600. tour de la Salle, couvertes de toutes sortes d'
animaux, de fruits, de poissons, & de statues
des Déeses & des Empereurs en sucre, qui
après la collation furent données aux Dames.

Au commencement de ce mois mourut Ma-
dame la Duchesse d'Aiguillon. Son corps après
avoir demeuré quelques jours en dépôt dans
l'Eglise des Augustins, fut transporté le sixième
du même mois à la Ville de Soissons., pour y
être enterré.

Le Jedy 29 Novembre, on eut avis que le
Cardinal Aldobrandin³⁷⁷, envoyé par le Pape

pour

377 Le Cardinal Aldo-
brandin.] Ce Cardinal é-
toit protecteur de Savoye,
neveu du Pape & Légat en
France, lequel envoyé
pour parler de paix, avoit
dans une occasion; en par-
lant aux Messieurs de Sil-
lery & Jeanin, menacé le
Roy du S. Siège; auquel
le sieur de Sillery répondit:

» que le Roy étoit en
» état de se passer de paix,
» cependant qu'il ne s'é-
» loignera jamais des
» saints conseils du Pape;
» mais qu'il devoit être
» persuadé, que si Sa Ma-
» jesté sçavoit comment
» il falloit vivre pendant
» la paix avec ceux qui re-
» cherchoient son amitié,

» il sçavoit aussi faire re-
» pentir ceux qui entre-
» prendroient une guerre
» injuste contre lui, étant
» assez puissant pour le
» faire. Dans cette même
affaire le sieur Taxis Am-
bassadeur d'Espagne, ayant
osé dire au Roy, que s'il
ne mettoit fin à cette guer-
re, le Roy Catholique son
Maître seroit contraint de
prendre les armes pour dé-
fendre les Etats de son ne-
veu; le Roy lui repartit :
*Mon naturel n'est point,
lors même que je suis désar-
mé, de souffrir aucune brava-
de, & que si on continue
de me tenir ce langage, je
me jetterai si avant dans les
Etats du Roy votre Maître,*

* Le Grain, Decad. d'Henry le Grand. L. 8. pag.

pour moyennet la paix , avoit passé à Montmelian ; qu'à son arrivée dans cette Citadelle qui avoit déjà capitulé ³⁷⁸ , le Duc d'Espèron l'avoit reçu au milieu du pont au bruit de toute l'artillerie. De Montmelian il étoit allé à Chambery

qu'il sera bien embarrassé de les défendre , bien loin de se mêler des affaires d'autrui.

³⁷⁸ Citadelle qui avoit capitulé.] Le Comte de Brandis , Gouverneur de Montmelian , surpris du fracas qu'une batterie de cinquante canons avoit fait au donjon du Château, chercha l'occasion de pouvoir entamer un traité. Ce qu'il fit ; dit M. de Rosni , en cette façon. Madame la Comtesse de Brandis étoit une femme de bon esprit , qui se plaisoit aux mécaniques , & surtout à faire des ouvrages de verre : elle envoya des pendans d'oreille & un couple de chaînes de cette matière , très-bien travaillées , à Madame de Rosni qui étoit à ce siège , avec des recommandations & plusieurs autres politesses. En reconnaissance * Madame la Marquise de Rosni lui envoya

une douzaine de perleaux , six lapereaux , six levreaux , douze cailles grasses , une douzaine de pains blancs molets & douze bouteilles de vin , & la pria de faire en sorte qu'elles pussent parler ensemble ; ce qu'elle témoigna désirer à de sorte que trois jours durant elles se voyoient les après-dînez fort familièrement ; sans parler néanmoins que des choses générales au commencement & des discours ordinaires , d'où elles vinrent à parler de guerre , & puis de capitulation ; en sorte que ces deux Dames , selon les instructions qu'elles recevoient de leurs maris , convinrent de plusieurs points par forme de desir seulement , sans témoigner d'en avoir communiqué à personne. Ce qui ne se put cacher long-temps : car M. le Comte de Brandis ayant prié Madame de Rosni de lui faire avoir un passeport

* *Œconom. Roy. Tom. II. ch. 96. p. 314.*

1600.

Chambery accompagné des Ducs de Soisson, de Montpensier, d'Aiguillon, & d'autres Princes & Seigneurs; qu'à son approche de Chambery, les Evêques d'Evreux & de Bayonne étoient sortis de la Ville en habits Pontificaux pour le recevoir; mais que le Legat en ayant été averti, avoit envoyé promptement au-devant de ces deux Prélats pour les prier, & puis leur ordonner de quitter ces habits Pontificaux, qui sont des marques de Jurisdiction, ne pouvant permettre qu'il y eût auprès de lui (qui étoit envoyé avec pleine puissance de la part du Pape) d'autre qui portât les marques de Jurisdiction, parce qu'en la présence d'un Legat, toute Jurisdiction Episcopale cesse.

Les

port pour sa femme, qu'il disoit être malade, afin de s'aller rafraichir à la campagne, elle lui répondit que Monsieur de Rosni le refuseroit, s'il ne prenoit la resolution de traiter dès ce moment. Après avoir disputé de part & d'autre, le Comte de Brandis se disposa à capituler.

379 *Les Evêques d'Evreux & de Bayonne.*] C'étoit Jacques Davi du Perron & Bertrand Deschaux. Voyez la remarque

sur la mort du Perron. Bertrand Deschaux étoit fils d'Antoine Vicomte Deschaux en Basse Navarre & de Bagnori. Il fut fait Evêque de Bayonne * en 1597. Le Roy Louis XIII. le fit son premier Aumônier, & le députa pour finir les contestations entre la France & l'Espagne, à l'occasion des limites de l'un & de l'autre Royaume. Il assista à l'assemblée † tenue à Paris en 1614. & deux années après, il fut transféré

* Sainte Marthe.

† Le P. Anselme.

Les deux Evêques répondirent à l'Envoyé du Legat, que le droit qu'il demandoit, étoit peut être en vigueur en Italie ; mais qu'en terre de France où ils étoient depuis les conquêtes de leur Roy, ils ne pouvoient obéir sans donner atteinte à la dignité de l'Episcopat, & être blâmés de leurs confreres ; qu'ils ne tenoient point cette Jurisdiction du Pape, mais de Jesus-Christ ; & qu'ainsi ils ne pouvoient, ni ne vouloient, même en présence du Prélat, renoncer à ce droit d'v. 1600.

Pour prévenir les fâcheuses suites de cette contestation, on chercha un moyen pour accorder le Legat avec les Evêques ; & il fut arrêté que les Evêques ne paroïtroient pas en public à la présence du Legat en habits Pontificaux, & qu'ils iroient lui rendre visite de même ; mais cet accommodement a plutôt confirmé l'autorité du Legat, que conservé le droit des Evêques de France.

Le Samedi 25 du même mois, le Legat eut sa premiere audience du Roy dans le Couvent des Capucins de Chambéry ; il lui proposa la paix

<p>transféré à l'Archevêché de Tours : la même année il fut député aux Etats de Rouen. Il fut créé Commandeur des Ordres du Roy le 31 du mois de Decembre de l'année 1619, il mourut le 21 May 1641, âgé de 85 ans. Ces deux</p>	<p>Prélats ne saluerent pas le Nonce en habits Pontificaux, mais seulement en habits ordinaires, conformément au conseil que quelques courtisans * leur donnerent ; mais cet expédient ne fut pas fort honorable à ces Prélats.</p>
--	---

* Duplex.

1600. paix & puis une treve ; à quoi le Roy répondoit que les conjonctures présentes ne lui permettoient pas d'y penser, son Conseil n'étant pas auprès de lui ; qu'il n'auroit pas pensé à la guerre, si le Duc de Savoye avoit tenu le traité de Paris, en lui rendant le Marquisat de Saluces.

D E C E M B R E.

Le Samedi 3 de Decembre, la Reine arriva à un des Fauxbourgs de Lyon, appelé la Guillotiere, où elle coucha.

Le lendemain Dimanche 3, elle se rendit à Lamothe où elle entendit la Messe & y dîna. Après le dîner, tous les Corps de Ville s'y rendirent & haranguerent Sa Majesté ; auxquels Monsieur le Chancelier répondit pour la Reine ; après quoi elle entra dans la Ville ; les rues par où elle passa étoient tendues de belles tapisseries, on trouvoit de tems en tems des arcs triomphaux, des théâtres avec des devises à la gloire de la Maison de Medicis ; elle fut à la grande Eglise, où M. de Bellievre Archevêque de Lyon la harangua, & fut chanté le *Te Deum* par une excellente Musique.

Le Lundy 4 de Decembre, le Prevôt des Marchands, accompagné des Echevins & des Officiers de la Ville, firent present à la Reine de plusieurs vases d'or & d'argent.

Le Samedi 9, le Roy qu'on n'attendoit que le lendemain, arriva sur les huit heures du soir, la Reine en avoit été avertie par M. le Chancelier. Alors la Reine étoit à son souper, & le Roy la voulant voir & considerer à table, sans être connu, entra dans la Salle qui étoit fort pleine.

plaine, tant des Gentilshommes servans, que de plusieurs autres ; mais il n'y eut pas mis le pied, qu'il fut reconnu de ceux qui étoient plus près de la porte, lesquels s'étant retirez pour le laisser passer, le Roy se retira à l'instant, sans entrer plus avant.

La Reine s'étant apperçûe de ce mouvement, n'en donna aucun signe, mais elle cessa de manger, & poussa les plats en arriere à mesure qu'on la servoit.

Après le souper elle se retira en sa chambre, où le Roy se rendit bientôt après. M. le Grand qui marchoit devant Sa Majesté, frappa si fort à la porte, que la Reine ne douta point que ce ne fût le Roy, & s'avança en même tems que M. le Grand entra suivi de Sa Majesté, aux pieds de laquelle la Reine se jeta, le Roy la releva & l'embrassa, la caressa, s'entretint avec elle en particulier près d'une demie-heure, après laquelle il s'en alla souper.

Pendant le souper le Roy fit avertir Madame de Nemours, qu'elle dit à la Reine qu'il étoit venu sans lit, esperant qu'elle lui feroit part du sien. La Reine répondit à Madame de Nemours, qu'elle assurât le Roy qu'elle n'étoit venue que pour complaire & obéir aux volontez de Sa Majesté, comme sa très-humble servante ; sur cela le Roy se fit deshabiller & entra dans la chambre de la Reine.

Le Dimanche 10 de Decembre, leurs Majestez furent visiter l'Abbaye d'Aisnay, où elles eurent les Vêpres.

Le Mercredy 13, jour de la naissance du Roy, Sa Majesté donna une fête à toute sa Cour.

1600.

Le Samedi 16 de Decembre, arriva à Lyon le Cardinal Aldobrandin, qui avoit resté à Chambery, & que le Roy avoit invité à ses nocces, non qu'il fût nécessaire, mais pour faire part au public de cette jouissance.

La Ville de Lyon a fait une magnifique entrée à ce Cardinal, qui a été harangué par le sieur Baillony Prevôt des Marchands.

Le Dimanche 17 de Decembre, le Roy & la Reine magnifiquement habillez, accompagnez d'une Cour brillante & de toute la Noblesse, se rendirent après le dîner à l'Eglise de S. Jean, où le Legat les attendoit, assisté des Cardinaux de Joyeuse, de Gondy, de Givry & de tous les Prelats qui étoient dans Lyon; où ils reçurent la bénédiction du Legat & la confirmation de leur mariage; en cette solemnité il fut jetté aux peuples un grand nombre de pieces d'or & d'argent.

Le Lundy 18, le Roy partit de Lyon 380 pour se rendre à Paris, & quelques jours après la Reine doit le suivre à petites journées.

JANVIER.

<p>380 <i>Le Roy partit de Lyon.</i>] § Si le Roy témoignoit en public être fort content de son mariage avec Marie de Medicis, cette nouvelle condition ne changea point les sentimens pour Madame de Verneuil. Après lui avoir</p>	<p>depêché plusieurs couriers, il devança de plus le voyage de la Reine, pour être auprès de sa Maîtresse, qu'il fut trouver à Verneuil, & demeura quelques jours avec elle, pour la disposer de bien vivre avec la Reine.</p>
---	--

381

LE Mercredi 17 de Janvier, après plusieurs contestations³⁸¹ entré les Envoyez de Savoye & de France, fut signé à Lyon le traité de paix, & chanté pour cetté occasion le *Te Deum* dans l'Eglise de S. Jean en présence du Legat. Par ce traité le Duc de Savoye délaissé au Roy,

1°.

381 *Après plusieurs contestations.*] Le traité de paix du Roy avec le Duc de Savoye, fut discontinué pendant trois ou quatre jours, puis repris; mais avec telles aigreurs de toutes parts, qu'enfin il fut entièrement rompu, n'ayant pas pû s'accorder sur sept points; sçavoir de quitter toute la riviere du Rhône & ce qui seroit sur les bords des deux côtez, que Monsieur de Savoye ne pourroit fortifier à une lieue près des terres pour le passage des Espagnols; que ce Duc donneroit cent cinquante mille écus pour les frais de la guerre & autres concernant la démolition & la restitution

de certains Châteaux. Ces articles ayant été la cause de la rupture du traité, le Roy s'étoit resolu de continuer plus fortement la guerre; & avoit donné ordre à M. de Rosni Sur-Intendant des Finances & en même tems Grand Maître de l'Artillerie, de se rendre incessamment à Paris pour disposer toutes les choses nécessaires à ce projet. Mais M. de Rosni auparavant de partir, demanda au Roy la permission d'aller saluer le Legat; & de lui permettre de tâcher de renouer la paix, comme de lui-même, ce que le Roy lui permit.

Sur cetté parole, § M. de Rosni envoya ses chevaux de

¶ *Mem. de Sully, Tom. II. ch. 97. p. 329.*

§ *Le même, pag. 331.*

348 JOURNAL DU RÈGNE

1601. 1°. le Pays de Bresse, y compris Bourg, avec les munitions & artilleries, Bauge, Varamay, & généralement tout ce qui dépend de ladite Seigneurie jusques à la riviere du Rhône, icelle comprise. 2°. Le Bailliage de Gex & autres. 3°. Le Roy de son côté cede audit Duc le Marquisat de Saluces avec ses dépendances. 4°. A été promis reciproquement de se charger des dons, récompenses & assignations faites

de poste devant le logis du Legat, & s'y rendit lui-même pour lui dire adieu: mais le Legat le voyant tout botté, lui demanda où il alloit. Monsieur, lui dit-il, je m'en vais à Paris, faire venir de l'argent & des munitions, pour passer les Monts & aller en Italie, & c'est en ce coup, qu'en bonne compagnie j'irai baiser les pieds du Pape; mais je n'ai pas voulu partir, sans venir prendre congé de vous, & vous assurer de mon très-humble service, & vous prier de dire au Pape que je suis son très-humble serviteur. Comment, répondit M. le Legat, en Italie! Il ne faut pas porter la guerre dans ce Pays, & je vous prie, aidez-moi à renouer cette paix; car il le faut faire à quelque prix que ce soit. Je le veux bien, ré-

pondit Monsieur de Rosni, mais comme vous savez bien que je ne suis pas trompeur ni dissimulé, il est bon que vous me disiez librement sur quels articles la paix a été accorchée, & ce que vous pouvez faire; & de ma part, je vous dirai librement mon sentiment sur ce que le Roy pourra conester ou accorder. Le Legat lui représenta les sept points dont on a déjà parlé. Là-dessus le Legat assura M. de Rosni qu'il n'obtiendroit jamais les quatre premiers points. Ce qui le surprit beaucoup; mais après avoir gardé un peu le silence, il lui dit: Monsieur, si je quitte ces quatre points-là, m'accorderez-vous les trois autres? Je n'en ai pas charge expresse, répondit Monsieur de Rosni; car je ne pen-

tes par eux, ou par leurs prédécesseurs, sur les terres qu'ils cedent. 1601.

F E V R I E R.

Mercredy 9 de Fevrier, la Reine arriva à Paris. Le Roy ne voulut point que les Bourgeois fissent des depenses en cette occasion, vû celles qu'ils avoient faites par le passé; elle fut descendre dans le logis de Jerôme de Gondy³⁸², premier Gentilhomme d'honneur de Sa Majesté, où les Princesses & les principales Dames³⁸³ de la Cour & de la Ville furent la visiter.

Le Lundy 2 de Fevrier, la Reine changea de logis, & fut demeurer dans la maison de Sebastien Zamet.

Le

sois à rien moins que de traiter la paix avec vous; cependant j'oserois quasi vous assurer que le Roy accordera cela à vos prieres. Je vous prie, continua le Legat, suspendez votre voyage & allez trouver le Roy, & disposez-le à trouver bon ce que nous avons projeté. Le Roy ayant appris cette nouvelle accorda tout ce que M de Rosni avoit avancé au Legat, & l'un & l'autre conclurent la paix.

382 De Jerôme de Gondy.] Je crois qu'il faut lire Albert de Gondy, qui a été Pair de France, Chevalier

des Ordres du Roy & premier Gentilhomme de sa Chambre, qui occupoit alors l'Hôtel, qui est appelé aujourd'hui l'Hôtel de Condé. Il eut le bonheur d'avoir la confiance de Catherine de Medicis & du Roy Charles IX. qui lui fit l'honneur de l'envoyer pour épouser à son nom Elizabeth d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien II. Au Sacre du Roy Henry III. il représenta la personne du Connétable, & à celui du Roy Henry IV. il tint la place du Comte de Toulouse.

383 Où les Princesses &

M m iij les

1601. Le Mardy 13 de Fevrier, Maximilian de Be-
thune Marquis de Rosni, prêta serment ³⁸⁴ de-
vant la Cour du Parlement, pour la Charge de
Grand-Maître d'Artillerie, que le Roy lui
avoit donnée, pour les services qu'il a rendus
dans la dernière guerre.

Le Jedy 15, la Reine fut loger au Louvre.

Deux

les principales Dames.] La
Marquise de Verneuil fut
du nombre des Dames, qui
dans cette occasion furent
visiter la Reine. Sauval * a
écrit que le Roy lui-même
la présenta à cette Prince-
sse, & un autre Historien §
prétend que ce fut la Du-
chesse de Nemours, qui
fut ordre d'aller prendre
cette Marquise chez elle,
& de la presenter à la Rei-
ne; il ajoute que cette Du-
chesse voulut s'en excuser,
disant que c'étoit le véri-
table moyen de lui ôter
toute créance auprès de sa
Maîtresse; mais que le Roy
voulut être obéi. La Reine
la reçut fort froidement;
mais la Marquise naturel-
lement hardie ne se décon-
certa point, & tourna cet-
te Princesse de tant de cô-

tez, qu'elle l'obligea en-
fin de lui parler.

³⁸⁴ *Prêta serment.*] Le
Roy Henry IV. pour re-
compenser les services que
le Marquis de Rosni lui a-
voit rendus en plusieurs oc-
casions, érigea la Charge
de Grand-Maître de l'Ar-
tillerie, qu'il lui avoit
donnée l'année aupara-
vant, en Office de la Cour-
ronne. Le même jour qu'il
en prêta le serment à la
Cour ¶, le Roy, la Reine
& toute la Cour, furent dî-
ner chez lui à l'Arsenal,
& leur fit une très-bonne
chère, & surtout aux Filles
Italiennes de la Reine, les-
quelles s'en allerent si gail-
lards, que le Roy s'en
étant apperçû, ne douta
point que le Marquis de
Rosni ne leur eût fait quel-
que

* *Antiq. de Paris, Tom. II.*

§ *Gal. des Rois de France, T. I.*

¶ *Econ. Roy. Tom. II. ch. 97. p. 336.*

Deux jours après le Roy conduisit la Reine à Fontainebleau & à S. Germain, pour lui faire voir la magnificence de ces maisons vraiment Royales.

Le Jeudy 28 de Fevrier, la Cour étant à S. Germain,

que malice. En effet, ce Marquis voyant que ces Jeunes Italiennes prenoient un grand plaisir à boire du vin d'Arbois, il fit remplir les aiguières d'un excellent vin blanc, aussi clair que de l'eau de roche, dont elles trempent leur vin; ce qui donna à ces filles une gayeté extraordinaire qui fit un grand plaisir au Roy.

Le Marquis de Rosni * étoit de l'ancienne & noble famille de Bethune; dès sa plus tendre jeunesse, il s'attacha à Henry de Bourbon, alors Roy de Navarre & puis de France. † Il fut d'abord son Chambellan, & servit en plusieurs sièges & en plusieurs batailles. Henry I V. le fit grand Trésorier de France, puis Sur-Intendant des Finances. En cette qualité il avoit donné au Roy des devises, pour les mettre sur ses jettons; entr'au-

tres celle-ci, pour répondre à celle que le Duc de Savoie avoit prise, après avoir envahi le Marquisat de Saluces, qui avoit choisi pour devise un centaure foulant aux pieds une Couronne Royale avec ce mot *opportuné*; Il avoit donné au Roy un Hercule renversant un centaure, & relevant une Couronne; & par ce mot *opportunus* faisant allusion à la conquête qu'il avoit faite de la Bresse & de la Savoie. Il fut Grand-Maître de l'Artillerie, Gouverneur de la Bastille, & Sur-Intendant des Fortifications, Ambassadeur extraordinaire en Angleterre. A son retour il eut le Gouvernement de Poitou, & sa terre de Sully sur Loire, fut érigée en Duché-Pairie. Il remplit avec honneur toutes ces Charges, & quoiqu'il en fût très-

* P. Anselme.

† Mézerai.

Germain, reçut avis du Jugement & exécution du Comte d'Essex³⁸⁵, auquel la Reine d'Angleterre avoit fait trancher la tête. Ce Comte avoit été le favori de la Reine Elizabeth, & un de ceux qui étoient le plus dans ses bonnes grâces. Il a été accusé de plusieurs felonies, entre autres, 1°. d'avoir eu des propos secrets, & délibéré avec ses confidens, lequel seroit plus expédient pour l'avenement de ses desseins, ou de se saisir de la Tour, & de se rendre maître de la Ville, ou d'aller trouver la Reine; 2°. d'avoir défobéi aux ordres de la Reine, & re-

très-digne, il en fut dépouillé à la mort d'Henry IV. & se vit contraint de se retirer dans une de ses maisons, où il mena une vie privée: il conserva la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie jusques en 1634. pour laquelle on lui donna le Bâton de Maréchal de France. Il mourut le 27 Decembre 1641. avec cet éloge, d'avoir été sincere, sage, discret & très-exact à tenir ce qu'il avoit promis. Plusieurs ont fait le panegyrique de ce grand homme; entre autres M. Jérôme de Benevent, Général des Finances de Berry, & M. le Président de Chivry. Ce dernier fut mis

re-
 tenu en latin par Borbonius. M. de Rosni fit dans sa retraite en vers François le parallele de César & d'Henry le Grand, qui a été mis en latin par le même Borbonius, qu'on trouve dans le second Tome de ses Memoires, qui ont pour titre Economies Royales, Politiques & Militaires, dont nous avons pris jusqu'ici une grande partie de nos remarques.

385 *Exécution du Comte d'Essex.*] Tous les Historiens du tems parlent au long de cette exécution. On se contentera de mettre ici deux remarques de M. de Thou*, qui ne se trouvent pas dans les autres.

* Tom. V. L. 125. p. 950.

tenu prisonniers les Commissaires qu'elle avoit envoyez, 3.^o. d'avoir induit le peuple de la Ville de Londres à sédition & soulèvement; 4.^o. d'avoir empêché par faits violens la publication du decret du Conseil fait contre lui; 5.^o. d'avoir voulu surprendre & forcer en armes une des portes de la Ville.

L'exécution de son jugement fut suspenduë pendant

tres. La premiere, que le Comte d'Essex se laissa prendre par Thomas Howard, plutôt par ses paroles que par la force; & plusieurs furent surpris de voir qu'un homme si généreux, qui pendant toute sa vie, soit dans la paix, soit dans la guerre, avoit donné des preuves d'une grande prudence & en même-tems l'un grand courage, parut dans une occasion où il s'agissoit de faire un dernier effort pour soutenir son ambition, sans courage & sans défense, & que l'homme qui avoit le plus d'amis dans l'Angleterre, qui étoit comme adoré du peuple & d'une si grande réputation, se trouvât sans aucun secours.

La seconde, qu'un jeune homme hardy & entreprenant nommé Thomas Ke, qui n'avoit presque point de relation avec le

Comte d'Essex, soit qu'il fût ému par une inclination naturelle pour ce Comte, ou poussé par quelque autre mauvais dessein, se mit en tête de le delivrer; & pour cet effet, cinq jours après qu'il fut pris, il trouva le moyen de s'insinuer dans le cabinet de la Reine pendant qu'elle soupait, dans le dessein, après que les Courtisans se seroient retirés, de se présenter à la Reine le pistolet à la main, & la prier d'accorder par écrit & au plutôt la liberté au Comte d'Essex; que si quelqu'un s'y opposoit, ce seroit à celui-la qu'il faudroit attribuer tous les malheurs qui pourroient arriver dans le Royaume; mais ayant été trahi par deux de ses amis, auxquels il avoit fait confidence de son dessein, il fut pris, & pour l'expiation de cet attentat, il

1601.

pendant quelques jours, dans l'esperance que le Comte d'Essex s'humilieroit & demanderoit grace à la Reine, laquelle étoit disposée de la lui accorder. Ses amis l'exhorterent & le presserent d'avoir recours à la clemence de la Reine; mais il le refusa constamment, disant qu'un innocent n'a que faire de demander grace, & que le généreux ne doit pas s'éloigner de la mort quand elle se présente: il tint à ses amis de pareils discours, jusqu'à ce qu'il fût sur l'échafaut qui fut dressé dans la cour de la Tour de Londres, où il parut avec la même fierté qu'il avoit eûe à la tête des armées. On dit qu'ayant jetté les yeux sur les assistans, il reconnut un Trompette François, auquel il dit d'une voix ferme: *Mon ami, dis au Roy de France que tu m'a trouvé en un lieu indigne de me souvenir de Sa Majesté, mais c'est avec le même courage dont je lui ai fait service.*

M A R S.

Le Samedi 3 de Mars, le Roy & la Reine s'acheminèrent à Orleans, pour y gagner le Jubilé ³⁸⁶ de l'année Sainte, que le Pape avoit accordé à cette Ville, pour tous les François qui visiteroient l'Eglise de Sainte Croix. Le Roy donna des moyens pour rebâtir cette Eglise, que

fut condamné à un cruel supplice. On lui arracha le membre viril, qu'on jeta en sa présence dans le feu; puis on lui ouvrit le ventre & la poitrine, dont on tira les boyaux & le cœur,

qui furent aussi jettés dans le feu, & le reste de son corps fut coupé en plusieurs parties, qui furent exposées en plusieurs endroits.

386 Pour y gagner le Jubilé.

que les fureurs des guerres civiles avoient abattue & ruinée, & posa la premiere pierre de ce nouveau bâtiment. A l'exemple de leurs Majestés, un grand nombre de Princes & de Princesses, Seigneurs & Dames de la Cour, se rendirent à Orleans pour y faire leurs devotions.

En ce mois arriva à Paris de la part de Mahomet Empereur des Turcs, le nommé Barthelemy de Cucœur³⁸⁷, natif de Marseille, Chrétien

bilé.] M. de Thion * remarque que pendant le tems que le Roy employa à Orleans pour y gagner le Jubilé, ceux qui avoient été approuvez pour confesser, reconnurent que le crime le plus commun dans ce tems-là étoit le faux témoignage, ayant trouvé plus de dix mille personnes qui étoient tombées dans ce péché, dont le Roy fut averti, pour trouver les moyens de rétablir la bonne foi, non-seulement dans la Religion; mais encore dans la société civile, en ordonnant aux Juges de traiter sévèrement ceux qui y retomberoient.

³⁸⁷ Le nommé Barthelemy de Cucœur] C'étoit un Medecin natif de Marseil-

le, qui avoit renoncé au Christianisme, & avoit embrassé la Loi de Mahomet. M: de Rosni § a écrit qu'il vint en France en qualité d'Ambassadeur du Grand Seigneur, pour lui faire confirmer l'ancienne alliance entre ces deux Couronnes, & lui déclarer encore, que quoique le Sophi de Perse son ennemi, eût envoyé vers le Pape, l'Empereur & le Roy d'Espagne, pour lier amitié avec eux, & leur demander le secours qu'il avoit obtenu, il ne les craignoit point, pourvu que la France demeurât ferme en son alliance, & que le Roy, qu'il regardoit comme le plus grand Roy des Chrétiens, par sa valeur

* *Tom. V. L. 129. p. 947.*

† *Tom. II. p. 15. de l'édit. de Paris de 1664. in folio*

1601. Chrétien renié, Medecin de sa Hauteſſe, & ſon Envoyé, ſans pourtant avoir ni la ſuite, ni le titre d'Ambaſſadeur : il préſenta au Roy un Cimeterre & un poignard, dont les gardes & les fourreaux étoient d'or, garnis de rubis, avec un pennache de plumes de heron, dont le tuyau étoit couvert de turquoifes & autres pierres précieufes. Entr'autres choſes que cet Envoyé demanda au Roy, fut de rappeler le Duc de Mercœur ³⁸⁸ de la Hongrie, qui étoit Général des Troupes de l'Empereur. Le Roy lui demanda pourquoi les Turcs craignoient tant ce Duc

va leur, ſa grandeur & ſa prudence. l'aſſurât de ſon amitié. Mathieu ajoute que le Roy ſe plaignoit à cet Ambaſſadeur, que contre les anciens traitez, * le Grand-Seigneur permettoit que les Anglois négociaſſent en Levant ſous leurs propres bannières, & qu'ils l'accordoient encore aux Flamans, aux Hollandois & Irlandois ; ce que les uns & les autres ne faiſoient auparavant que ſous la bannière de France. De plus, il ſe plaignoit des courſes & de violences des Pirates d'Alger & de la côte de Barbarie, l'aſſurant

que ſ'il ne les faiſoit ceſſer, il lui donneroit ſujet de ne plus ſ'aſſurer de ſon amitié.

³⁸⁸ De rappeler le Duc de Mercœur.] On a déjà remarqué que Philippe Emmanuel de Lorraine Duc de Mercœur, après avoir traité avec le Roy, accepta avec ſa permiſſion, le commandement ¶ de l'armée de l'Empereur Rodolphe II. contre le Turc. Il ſe rendit en Hongrie, où § à la tête de quinze cens hommes ſeulement, il entreprit de faire lever le ſiège qu'Ibrahim Baſſa avoit mis devant Caniſa, avec ſoixante

* Hiſt d'Henry IV. T. II. L. 4. p. 85.

¶ Moreri.

§ Mézeray.

Duc. C'est, répondit-il, qu'entre les prophéties, que les Turcs croyent, il y en a une qui porte, que l'épée des François chassera les Turcs de l'Europe, & renversera leur Empire; & que depuis que le Duc de Mercœur combattoit contre les Turcs, tous les Bachas l'apprehendoient. Le Roy lui dit alors que le Duc de Mercœur étoit à la vérité son sujet, mais qu'il étoit Prince du Sang de la Maison de Lorraine, qui n'appartient pas à la Couronne de France, & que les troupes qu'il a en Hongrie, n'ont pas été levées en France, mais en Lorraine, & qu'il ne fait la guerre que comme Vassal de l'Empire, & qu'étant Chrétien, il ne peut point empêcher qu'il serve l'Empereur.

Le Jeudy 19 d'Avril, mourut Marie de Bourbon ³⁸⁹, veuve du Duc de Longueville; une fièvre maligne a fini ses jours dans un âge fort avancé.

MAY.

Soixante mille combattans, & de l'obliger de donner bataille; mais n'ayant plus de vivres, & après avoir tué plusieurs Turcs, & leur avoir enlevé quatorze pièces de campagne, il fit une retraite, qui passa pour la plus belle que l'Europe eût vû depuis long tems. Ce qui inspira aux Turcs de l'admiration & en même

tems de la crainte.

• 389 Mourut Marie de Bourbon.] Elle étoit fille unique de François de Bourbon, Comte de Saint Paul, & d'Adrienne Duchesse d'Estouteville, & veuve de Leonor d'Orléans, Duc de Longueville, mort à Blois l'an 1573. âgé seulement de trente trois ans.

† Le même.

Le Samedi 12 de May, on a eu avis qu'une femme dans la Paroisse de Cudos, près la Ville de Bazas en Guyenne, ayant le troisieme de ce mois, Fête de l'invention de Sainte Croix, couvert son levain & sa pâte d'un linceul, aperçut en la découvrant pour la mettre au four, du sang sur sa pâte & sur son linceul, elle appella ses voisins & voisines qui virent ce sang. Le Vicaire de la Paroisse se rendit dans la maison de cette femme, qui vit la même chose; il en donna avis à son Evêque, & lui porta ensuite une pièce de cette pâte où le sang paroissoit, l'Evêque la fit voir aux principaux de la Ville, & envoya son Archiprêtre pour en faire une exacte inquisition; le Lieutenant de Bazas en a fait un procès verbal, qui a été donné au public, & dont il a envoyé ici plusieurs copies. Ce prodige occupe aujourd'hui les curieux Philosophes & Théologiens, les uns prétendent que la cause de ce sang est naturelle; & les autres surnaturelle.

Vers la fin de ce mois a été donnée au public la traduction Françoise de deux lettres latines. La première, de Monsieur Isaac Casaubon, écrite au Synode de Gergeau, dans laquelle il détruit le bruit qui avoit couru, qu'il avoit suivi l'exemple du sieur de Canaye, qui avoit abjuré la Religion Protestante, assurant le Synode qu'il n'est pas si malheureusement instruit en la Religion, qu'à faute de connoître la vérité, il se laisse emporter à chaque vent de doctrine.

La seconde; est une réponse du Synode à cette même lettre, dans laquelle après plusieurs paroles dures contre le changement du sieur Canaye, il ajoute cette exclamation : O lui
 » misérable, qui a racheté par la perte d'une
 » solide félicité, la masquée félicité de ce
 » monde, qui périra ensuite & en sa vie & en
 » sa vûe; sinon que finalement par resipiscen-
 » ce, il reconnoisse qu'il n'a pas avec la raison
 » perdu le sens; mais plutôt sans raison est de-
 » venu fol! Dieu par sa miséricorde veuille
 » avoir pitié de lui, & lui doint la grace de si
 » bien pleurer ce qu'il a commis, qu'il ne com-
 » mette plus chose qu'il faille pleurer.

1601.

J U I N.

Le Vendredy premier jour de Juin, on ap-
 prit que le faux ou le véritable Dom Sebastien
 (car on ne sçait encore qu'en croire) pendu ou
 non en Afrique en 1578. dans une bataille con-
 tre les Maures, & dont on a tant parlé l'année
 précédente, & en icelle-ci, a été mis aux Ga-
 leres par ordre du Viceroy de Naples. Cet
 homme dit être le fils de Dom Philippe Roy
 de Portugal, & de la Reine Catherine, & ne-
 veu de Dom Antonio Cardinal, qu'il avoit en-
 trepris la défense de Meclay Hamet, contre la
 volonté de son pere, de sa mere, de son on-
 cle, de tous ses parens & de tout son Conseil;
 mais qu'ayant été touché des jugemens de
 Dieu, à la vûe de la mort de tant de Chrétiens
 que son imprudence avoit causée, il avoit
 abandonné les troupes & son Etat, pour aller
 faire pénitence dans des lieux inconnus, dans
 lesquels

1601. lesquels il avoit cherché la mort par l'abstinence & la maceration de son corps. A quoi n'ayant pas réussi depuis plusieurs années, il croyoit que Dieu demandoit de lui, qu'il fit connoître ce qu'il est, & qu'il rentât dans son Etat.

Pour cet effet il se rend à Venise, il s'adresse à la Republique, il lui donne des preuves de sa naissance & de sa qualité, par les circonstances des Ambassadeurs qu'elle lui avoit envoyés autrefois, & par le détail des affaires les plus secretes, que cette Republique avoit eu avec lui, lorsqu'il étoit sur le Trône. Les Procureurs du Senat qui l'avoient ouï, trouvent par l'examen qu'ils en font que cet homme dit vrai; & dès-lors les uns croient qu'il est le vrai Dom Sebastien, & d'autres au contraire que c'est un Imposteur, un Magicien; l'Ambassadeur d'Espagne averti de cet événement, va au Senat, & soutient au nom de son Maître que Dom Sebastien est mort, que le Royaume de Portugal en a fait les funerailles, que son corps après la bataille fut reconnu parmi les morts, & porté dans la Ville de Sapté, & ensuite acheté par le Roy d'Espagne cent mille écus, & qu'ainsi cet homme est un Imposteur, & demande qu'on l'arrête dans les prisons de la Seigneurie.

Sur la Requête de l'Ambassadeur d'Espagne, la Republique de Venise l'a fait mettre dans une prison appelée du Jardin où il est depuis quelques mois; les Portugais après plusieurs examens soutiennent qu'il est le vrai Dom Sebastien; ils sollicitent plusieurs Cours Souveraines pour lui faire rendre la liberté & pour le
mettre.

remettre sur le trône, ils ont donné au Public plusieurs Ecrits en sa faveur; entre autres Joseph Taxera Portugais Religieux de S. Dominique, qui a fait plusieurs voyages en Baviere, en Angleterre, à Venise; à Rome; où il a semé ses Ecrits & enfin à Paris où il a fait im-
mer un recueil de Prophéties, reçues par les Portugais, qui ont annoncé tout ce qui est arrivé à leur Dom Sebastien; mais les Castillans s'en moquent, & soutiennent que c'est un Imposteur; le tems nous apprendra ce qui en est.

Leundy 11 de Juin, mourut en son Hôtel de Grenelle Madame Françoisse d'Orléans ³⁹⁰; elle avoit épousé en premières nôces le Prince de Condé, & en secondes nôces le Prince de Conty; de ce mariage est né Charles, Comte de Soissons: les pompes funebres de cette Prin-
cesse ont été faites en l'Abbaye de S. Germain des Prés.

Le Dimanche 25 de Juin, mourut Henriette de Cleves ³⁹¹, veuve de Louis Gonzague Duc de Nevers, âgée d'environ soixante années.

JUILLET:

<p>³⁹⁰ Françoisse d'Orléans.] Elle étoit fille de François d'Orléans * Marquis de Rotelin, & de Jacqueline de Rohan. Son cœur fut mis à l'Abbaye de S. Germain des Prez.</p>	<p>Elle étoit fille de François de Cleves I^{er} du nom [†], & de Marguerite de Bourbon Vendôme, tante d'Henry IV. Elle fût héritière de François de Cleves II^e du nom, Duc de Nevers & de Rhetelois:</p>
--	---

Le même.

Le même.

Tomè II.

JUILLET •

Le Mercredi 4 de Juillet, mourut à Moulins Louise de Lorraine ³⁹² Reine Douairiere de France, veuve du feu Roy Henry III. Depuis l'assassinat de son mari, elle avoit passé quelques années de sa viduité à Chenonceaux; mais le Roy à present regnant, lui ayant donné

³⁹² *Louise de Lorraine.*] Cette Reine * étoit fille aînée de Nicolas de Lorraine Duc de Mercœur, Comte de Vaudemont, & de la Marquise d'Egmont sa premiere femme. Le Roy Henry III. l'ayant vûe à Reims, où il étoit allé, fut touché de ses attraits, & l'épousa le 25 de Février 1575. François de Luxembourg, de la Maison de Brienne lui avoit rendu ses soins, & avoit esperé de l'épouser. Henry III. qui le sçavoit, eut envie de le marier avec Mademoiselle de Châteauneuf, qu'il avoit aimée; soit qu'il crût devoir songer à la fortune de sa Maîtresse, ou qu'il trouvât qu'il y avoit quelque chose de plaisant à changer de Maîtresse avec

Luxembourg. Il lui en fit la proposition le jour de son Sacre, à quoi ce Seigneur répondit, qu'il prenoit assez de part à tout ce qui touchoit la Reine, pour se rejouir de l'avantage que la fortune lui avoit procuré, & qu'il la louoit d'avoir si à propos changé d'Amant, puisqu'elle avoit trouvé si à propos son compte dans ce changement; mais que comme il n'y avoit pas tant à gagner pour lui en épousant Mademoiselle de Châteauneuf, il prioit Sa Majesté de lui donner le loisir de se consulter. Sa Majesté lui répondit, qu'il n'y avoit point à délibérer sur ce qu'il proposoit; & qu'il prétendoit d'être obéi sur le champ. Luxembourg se voyant

* *Sauval.*

né le douaire, qu'avoit la Reine Elisabeth ; veuve de Charles IX elle passa le reste de ses jours à Moulins ; où elle vint d'être ataquée d'une subite hydropisie ; & suffocation qui l'a enlevée de ce monde.

Avant sa mort elle a ordonné de faire un Monastere de Capucines à Bourges , & d'être enterrée avec le Roi son mari.

• Depuis le commencement de ce mois , le siege de la Ville d'Ostende fait le sujet ordinaire des conversations ; cette Ville qui a été plusieurs fois ataquée sans avoir été prise , est actuellement assiegée par l'Archiduc Albert ; le Prince a envoyé le cinquième de ce mois le Comte Frederic de Berghe , son Maréchal de Camp , qui l'a investie du côté de l'Orient avec cinq Regimens.

voyant pressé si vivement , demanda huit jours pour s'y préparer , & en obtint trois , qui lui servirent à trouver les moyens de quitter la Cour & de se retirer dans un lieu , où il se pût mettre à couvert de la colere du Roy. Après la mort du Roy Henry III. son époux , elle fit auprès du Roy Henry IV. des instantes poursuites , pour en avoir la vengeance. Après deux ans de grand deuil qu'elle passa à Chateaufaux , elle se retira dans le

Le Château de Moulins , où elle ne pensa qu'à son salut , menant une vie qui pourroit servir d'exemple aux Religieuses les plus réformées. Dans son Testament plein de legs pieux , elle laissa de quoi bâtir un Couvent de Capucines à Bourges , & desiroit d'y être enterrée ; mais par ordre du Roy Henry le Grand , il fut bâti à Paris au Fauxbourg St Honoré ; & son corps y fut mis en sepulture.

1601.

Le lendemain Augustin Mixin Gouverneur d'Anvers y arriva avec autant de troupes, pour l'attaquer du côté des Forts d'Albert & d'Isabelle; mais ce dernier a été contraint de se retirer vers les Dunes, après avoir perdu plus de cinq cens hommes dans trois ou quatre jours.

Le 10 & le 11 de ce mois, l'armée des Espagnols consistant en quatorze mille hommes, a commencé de dresser ses batteries. Cette place est défendue par le Chevalier Vaer, Anglois de nation, & le Colonel Vestembrouk, qui sont entrez dans Ostende le 15 de ce mois avec trente-quatre Enseignes, Angloises ou Vallones.

A O U S T.

Le Vendredy 3 d'Août, le commerce fut interdit entre la France & l'Espagne, à peine de punition corporelle & confiscation des marchandises aux contrevenans. La cause de cette interdiction fut la nouvelle du mauvais traitement fait en Espagne à l'encontre du neveu du sieur de Rochepot³⁹³ Ambassadeur du Roy en cette Cour; ce jeune Seigneur s'étant allé bai-

³⁹³ Du neveu de M. Rochepot.] Le mauvais traitement fait par les Espagnols au neveu de l'Ambassadeur de France, rappella dans l'esprit du Roy tout ce qu'ils avoient fait contre lui depuis la paix de Ver-

gnet
vins, & comme les efforts qu'ils avoient fait auprès du Maréchal de Biron pour le corrompre, leurs pratiques à Rome pour empêcher le Pape de prononcer comme arbitre, pour la restitution du Marquisat de

Saluces⁵

gner avec quelques Gentilshommes François ; certains Espagnols s'arrêterent pour les regarder, & leur dirent ensuite maintes moqueries, auxquelles les François avoient répondu sur le même ton ; sur quoi les Espagnols prenant les habits des François les jetterent dans l'eau : ceux-ci sortent de l'eau, prennent leurs épées, & se jettent sur ces Espagnols, dont aucuns furent tués, les autres blessés, & d'autres poursuivis dans leur fuite. Les parens de ceux qui avoient été tués ou blessés en demanderent justice au Roy d'Espagne, qui ordonna sur l'heure à ses Officiers de la rendre. Ces Officiers oubliant que le nom d'un Ambassadeur & son logis sont respectables, forcerent les portes, tirèrent avec violence le neveu de l'Ambassadeur, & quelques Gentilshommes François, & les traînerent en prison, sur quoi notre Roy a rappelé son Ambassadeur, & rompu tout commerce avec l'Espagne ; Dieu veuille en prévenir les funestes suites qui sont à craindre.

Le Lundy 6 d'Août, fut publié un Edit du Roy, portant création d'une nouvelle Chambre.

Saluces, & en Suisse pour rompre les anciennes alliances de cette Nation avec la France ; les intelligences qu'ils vouloient renouer avec les Duc de Biron, de Bouillon, le Comte d'Auvergne, le Prince de Joinville & autres. Après cela, tout ému il dit au Duc de Rosni : Je vois bien que les Espagnols ne

me laisseront jamais en repos, & que les interêts des deux Couronnes ne peuvent compâtrir ensemble ; mais je jure que si je puis avoir mis une fois mes affaires en bon ordre, assemblé de l'argent & ce qui est nécessaire, je leur ferai une si furieuse guerre, qu'ils se repentiront de m'avoir mis les armes à la main.

1601. 566 JOURNAL DU REGNE
bre, appellée *Chambre Royale*, pour la recherche des malversations des Financiers. Cette Chambre doit être composée de divers Juges pris des Cours Souveraines : sçavoir d'un Président du Parlement, de deux Maîtres de Requêtes de son Hôtel, de deux Conseillers du Parlement, d'un Président de la Chambre des Comptes, de quatre Maîtres des Comptes, d'un Président & de trois Conseillers de la Cour des Aydes, d'un des Avocats Généraux, & d'un des Substituts du Parlement. Les pauvres approuvent cette Chambre, mais les riches la craignent.

Le Jedy 9 d'Août, les Seigneurs Dorato & Delphino, Ambassadeurs de la République de Venise 394, arrivés depuis peu à Paris, partirent

394 *Ambassadeurs de la République de Venise.*] Les Venitiens furent les premiers des Etats Catholiques qui reconnurent Henry IV. pour Roy & légitime successeur de la Couronne de France. Après son mariage, ils envoyèrent une célèbre Ambassade, pour l'en feliciter, & prendre part aux fruits de ses victoires. Sur cette Ambassade, un Gentilhomme d'honneur & de probité, qui a eu l'honneur de servir pendant trente ans auprès de Louis XIV. & de Louis XV. & qui jouit aujourd'hui d'une santé parfaite, m'a rapporté avoir entendu dire à Louis le Grand, la Cour étant à Marly, & Sa Majesté parlant à M. de la Rochefoucauld, Grand-Maître de la Garderobe, que le Roy Henry IV. ayant dans le commencement de son regne, emprunté aux Venitiens un million pour soutenir la guerre, & pour lequel il avoit fait son obligation signée de sa main, pour être payés dans un an, ce qu'il n'ayant encore fait, il croyoit que leurs Ambassadeurs, après l'audience publique, ne maneroient pas de lui demander

rent, pour se rendre à Fontainebleau, où est la Reine, à cause de sa grossesse : le Marquis de Rosni les y a conduits de la part du Roy.

Le Dimanche 12 d'Août, le Roy partit pour se rendre à Calais ³⁹⁵, accompagné de toute sa Cour.

Le Samedi 19 d'Août, on reçut la nouvelle que

le paiement de ce million ; mais il fut agréablement surpris, lorsque ces Ambassadeurs venant prendre congé pour s'en retourner à Venise, l'un lui présenta un coffre riche & magnifique, & l'autre la clef. Le Roy l'accepta, & l'ayant ouvert en présence de ces mêmes Ambassadeurs & de toute sa Cour, il y trouva son obligation : Henry IV. mit à l'instant la main à son épée, & la leur montrant ; leur dit : *Voilà mon épée, elle sera toujours au service de vos Maîtres.*

³⁹⁵ Le Roy partit pour se rendre à Calais.] Ce voyage qui avoit été précédé par la défense du commerce entre la France & l'Espagne, fit croire que la paix de Vervins ne donneroit pas les fruits qu'on

en attendoit. Les Archiducs en furent allarmez & envoyèrent le Comte de Sore, pour lui faire compliment en termes de gens qui ont peur & qui supplient. Le Roy les assura que son voyage n'étoit point pour rompre la paix, pourvû que le Roy d'Espagne lui fit raison de l'injure qu'il venoit de faire à son Ambassadeur. M. de Rosni a écrit que le véritable motif de ce voyage, étoit de s'approcher de la Reine d'Angleterre, & même de se voir l'un & l'autre, pour satisfaire leurs mutuels desirs *, & de parler ensemble des affaires générales de la Chrétienté, & surtout des moyens d'abaisser la puissance de la Maison d'Autriche. Pendant son séjour à Calais il reçut

* Matth. 3. narrat. Tom. II. p. 92.

Æcon. Royal. 3. Tom. II. ch. 4. p. 16.

1601. que la Grande Duchesse de Florence avoit fait partir le 11 de ce mois, un de ces Gentilshommes pour conduire un berceau magnifique, desirant

reçut plusieurs lettres de la Reine d'Angleterre, qui s'étoit approchée à Douvres. M. de Rosni nous conserve la suivante.

» Monsieur, & très cher
 » & bien aimé frere, j'a-
 » vois toujours estimé les
 » conditions des Souve-
 » rains être des plus heu-
 » reuses & des moins su-
 » jettes à rencontrer des
 » contradictions à leurs
 » justes & legitimes de-
 » sirs; mais notre séjour
 » en deux lieux si proches
 » l'un de l'autre, comme
 » ce à me faire croire que
 » ceux des hautes, aussi
 » bien que des médiocres
 » qualitez, rencontrent
 » souvent des épines &
 » des difficultés, puisque
 » pour certains égards &
 » respects, plutôt pour sa-
 » tisfaire à autrui, qu'à
 » nous-mêmes, nous
 » sommes tous deux em-
 » pêchez de passer la mer;
 » car je m'étois promis ce
 » bonheur & ce contente-
 » ment que de vous bai-
 » ser & embrasser des deux
 » bras, comme étant vo-

» tre très-loyale sœur &
 » fidèle alliée; & vous,
 » ce mien & très-cher
 » frere, que j'aime & ho-
 » nore plus que chose du
 » monde; duquel (afin
 » de vous dire le fond de
 » ma pensée) j'admire les
 » vertus incompatibles,
 » & surtout la valeur en-
 » tre les armes, les civili-
 » tez, les courtoisies en-
 » tre les Dames. Aussi que
 » j'ai quelque chose de
 » consequence à vous com-
 » muniquez, que je ne
 » puis écrire ni confier à
 » aucun des vôtres, ni des
 » miens pour maintenant.
 » Tellement qu'attendant
 » le tems propre pour ce-
 » la, je me resoudrai dans
 » peu de jours de m'en
 » retourner à Londres &
 » prierai Dieu, mon très-
 » cher & bien aimé frere,
 » qu'il vous continue ses
 » saintes graces & bénédic-
 » tions. C'est
 » votre plus affection-
 » née sœur & loyale al-
 » liée,

Elizabeth

ſirant qu'il pût ſervir bien-tôt pour un beau Dauphin de France. 1601.

Quelques jours après on a eu avis que le Roy avoit donné audience au Comte de Sore, Envoyé de l'Archiduc, à Milord Egmont Envoyé de la Reine d'Angleterre, qui lui a demandé de la part de ſa Maîtrefſe une entrevûe entre Douvres & Calais. Le Roy de ſon côté a dépêché vers l'Archiduc, le Duc d'Eguillon pour l'aſſurer

396 *A demandé une entrevûe*] La Reine Elizabeth avoit demandé au Roy Henry IV. une entrevûe, l'aſſurant que ſ'il vouloit avoir cette complaiſance pour elle, elle étoit réſolue, malgré ſa vieilleſſe, de ſ'embarquer & de faire la moitié du trajet de Douvres à Calais †, où ils ſe pourroient voir, ſ'il vouloit faire l'autre moitié. Le Roy ſ'en excuſa d'abord ſur le ſoin qu'il devoit prendre de la ſanté de la Reine, qu'il ne devoit pas expoſer à l'inconſtance de la mer, ſur ſes affaires de très-grande importance qui le rappelloient à Paris, ſur ce qu'il n'étoit pas en état de

ſe préſenter devant elle; n'étant venu à Calais qu'avec la botte, & ſur d'autres raiſons de politefſe & d'honnêteté, mais les raiſons ſecrettes étoient la paſſion qu'il avoit pour la Reine ſon épouſe, qui l'aimoit réciproquement, laquelle ſeroit tombée dans de grandes inquiétudes, ſi elle eût appris que le Roy ſe fût mis ſur mer. De plus ce Prince qui craignoit ſi peu les périls ſur terre, craignoit extrêmement la mer; † enfin, qu'il n'étoit point de la prudence d'un Roy de ſ'expoſer ſans aucune néceſſité, & ſans qu'il en pût revenir aucun bien pour le Royaume; mais au contraire, la paſſion ſi

Gregoire Leti, Vie d'Elizabeth, T. II. p. 399.

† Le même, page 400.

1601.

l'assurer que son voyage n'étoit point pour empêcher le siège d'Ostende, mais pour conserver la paix, pourvû qu'on lui fit raison de l'insulte faite en Espagne à son Ambassadeur. Il a aussi envoyé en Angleterre le Maréchal de Biron³⁹⁷ pour assurer la Reine Elisabeth de son amitié, & lui faire des excuses sur l'entrevûe qu'elle lui demandoit. Ce Maréchal est accompagné de cent-cinquante Gentilshommes; on dit que le

son même que la Reine d'Angleterre témoignoit pour cette entrevûe, lui faisoit soupçonner quelque dessein caché.

Le Roy ne fut pas le seul ¶ qui eut ce soupçon; car, dès qu'on eût appris cette nouvelle dans les Cours étrangères, les Politiques disoient que la Reine Elisabeth avoit sans doute le dessein de jouer quelque tour à Henry IV. & que sçachant que François premier avoit été blâmé de n'avoir pas retenu prisonnier Charles-Quint, elle auroit profité de cette faute, en retenant Henry IV. jusqu'à ce qu'il lui eût rendu Calais. D'autres disoient que cette Reine eut la honte de proposer à

Henry IV. ce qu'il ne pouvoit accepter, & qu'Henry eut la gloire d'avoir refusé ce qu'Elisabeth ne devoit pas demander. Sur ce fait, Pasquin voyant que Marphore étoit surpris * de ce que le Roy Henry, qui aimoit tant à faire la cour aux Dames, avoit perdu l'occasion de la faire à la Reine d'Angleterre, lui dit, que le Roy de France avoit le goût trop fin pour courir après une vieille.

397 *Le Maréchal de Biron.*] Le Roy pour répondre à la célèbre Ambassade de la Reine d'Angleterre, qui lui avoit envoyé le Comte d'Egmont, un des principaux Seigneurs de son Royaume, lui envoya le Maréchal de Biron, qu'il avoit

¶ Page 401.

* Page 402.

le Comte d'Auvergne y est allé aussi, mais *incognito*.

1601.

Les nouvelles du siege d'Ostende, portent, que le cinquième de ce mois l'Archiduc avoit étendu la tranchée jusques aux autres du côté d'Occident, que les assiegés avoient reçu de Zelande six pieces de canon, dont quatre avoient été pointées contre la tranchée de l'Archiduc.

Le 6, Dom Carni Colonel Espagnol s'étoit approché de la vieille Ville, jusqu'à soixante toises près, dans l'intention d'y entrer, après que le reflux se seroit retiré; mais que le Chevalier Vaer l'avoit prévenu par six cens Mousquetaires qu'il avoit placés pour l'en empêcher, & pour couvrir la vieille Ville, toutes & quantes fois qu'on voudroit la surprendre, que la garnison avoit été renforcée de huit cens soldats, qui étoient entrés dans la Ville la nuit du même jour.

Le 8, le feu a pris au camp de l'Archiduc ;

<p>avait fait depuis peu Duc & Pair, & qui étoit un des meilleurs Capitaines de son tems; ordonnant qu'on lui donnât cent mille francs pour son Ambassade, & de plus cent écus par jour. Pendant le séjour que le Roy avoit fait à Calais *, il avoit été averti que ce Maréchal tenoit de très-mauvais langages sur la personne du Roy, qui</p>	<p>au pouvoient faire croire qu'il avoit de pernicieux desseins. Monsieur de Rosni le sonda sur ce fait, & en avertit le Roy, qui, pour lui ôter toutes ces noires pensées de l'esprit & tous ces chagrins, l'envoya vers la Reine Elizabeth, de laquelle il sçavoit qu'il recevoit plutôt des instructions de bien faire, que des persuasions pour</p>
--	---

572 JOURNAL DU REGNE
1601. au quartier d'Orient, par l'imprudence d'une
femme.

Le 9 & le 10, l'Archiduc a fait battre vigou-
reusement une digue, mais les assiegeans ont trou-
vé le moyen de la percer, pour la faire noyer
par la mer.

Le 14, les assiegeés ont travaillé à mettre à
couvert les navires pour les garantir contre les
coups des ennemis.

Le 16, une marée de pleine lune a noyé tou-
tes les tranchées, & emporté tous les gabions
de l'Archiduc jusques au bord de la mer.

Le lendemain une autre marée a fort entom-
magé le quartier d'Occident.

Pendant ces deux jours les assiegeans ont tiré
un grand nombre de fleches esquelles étoient
attachées des lettres écrites au nom d'un An-
glois fugitif de la Ville, aux Anglois de la gar-
nison, pour les induire à révolte.

Le lendemain la garnison a été renforcée de
mille Anglois, & l'armée Espagnole de trois
Regimens Italiens de la garnison de Bergue.

Le 20, les assiegeans ont érendu la tranchée
jusques à six pieds près de la demie-lune, mais
les assiegeés ayant fait une ouverture, entre
cette

pour le faire manquer à son
devoir. Dupleix est dans ce
sentiment, & croit que
le Roy fit choix du Maré-
chal de Biron, plutôt que
d'un autre Seigneur; afin
qu'il prît occasion de pen-

ser à lui, par la punition
que la Reine d'Angleterre
avoit fait depuis peu du
Comte d'Essex son favori,
pour avoir conspiré contre
l'Etat.

398

cette demie-lune & le ravelin, la mer a détruit
cette demie-lune.

1601.

Le 24 son arrivez cinquante navires qui ont
porté un renfort de deux Regimens du Comte
Ernest de Nassau, & vingt Compagnies de di-
verses Nations, dont il y en a huit Françoises,
conduites par le sieur de Chastillon.

Depuis le commencement du siege jusqu'à
ce jour, il a été tiré plus de trois cens cinquante
mille coups de canon de part & d'autre.

S E P T E M B R E

Le Jedy 27 Septembre, fête des Saints
Cosme & Damien, à dix heures & demie du
soir, neuf mois quatorze jours après la con-
sommation du mariage du Roy & de la Reine,
après vingt-deux heures & un quart de dou-
leurs d'enfantement, la Reine étant à Fon-
tainebleau, a donné un Dauphin a la Fran-
ce³⁹⁸. Le Roy qui étoit dans la chambre avec
les Princes du Sang, à qui on l'a présenté, lui
a donné sa bénédiction à l'instant & lui met-
tant

398 *A donné un Dau-
phin.*] La naissance du
Dauphin réjouit tout le
Royaume, ¶ & surtout le
Roy en eut un si grand
plaisir qu'on ne sçauroit
l'exprimer; mais ce plaisir
fut bientôt mêlé d'un cha-
grin qui lui fut causé par

une curiosité inutile d'ap-
prendre ce que ce nouveau
Prince feroit dans la suite,
ayant commandé au sieur
de la Riviere son premier
Médecin; qui se méloit de
faire des nativitez, de tirer
celle de ce Prince. Ce qu'il
fit, mais il n'en parla pas
au

tant son épée en la main, lui a dit : *L* puisse-tu, mon fils, employer à la gloire de Dieu, à la défense de la Couronne & du peuple: Cette naissante a réjoui tous les François & a donné occasions à divers Ouvrages d'esprit, comme Odes, Epigrammes, Anagrammes, & autres pieces en vers & en prose : le Distique suivant a été trouvé singulier.

LV Ce *Io* *VI* s *pr* *IMa* *q* *Va* *so* *L* *sv* *b* *Lan* *Ce* *re*
sv *lgit*

nata *ja* *LV* *s* *regno* *est*, *IV* *st* *It* *læ* *q* *Ve* *caput*:

Le lendemain on a appris la naissance de l'Infante d'Espagne, arrivée le 22 du même mois;
ce

au Roy, jusqu'à ce que Sa Majesté quinze jours après l'appella, & lui demanda ce qu'il pensoit de la naissance de son fils le Dauphin. Sire, répondit la Riviere, j'en avois commencé quelque chose; mais j'ai tout laissé là, ne me voulant plus amuser à cette science que j'ai en partie oubliée, l'ayant toujours reconnue fausse & trompeuse. Ho ! dit le Roy, je vois bien que ce n'est pas là ce qui vous tient; car vous n'êtes pas de ces gens scrupuleux; mais c'est en effet que vous ne m'en voulez rien dire, crainte de mentir, ou de me fâcher; mais quoi qu'il

y ait, je veux le sçavoir, & vous commande de m'en le dire, sur peine de m'offenser. Le sieur de la Riviere se voyant pressé après trois ou quatre refus; lui dit comme en colere: Sire, votre fils vivra l'âge d'homme, il regnera plus que vous; mais vous & lui serez tous differens en inclinations & en humeurs: il aimera les opinions & les fantaisies, & quelquefois celles d'autrui; vos ménagemens seront dissipés, il exécutera de grandes choses, sera fort heureux en ses desseins, & fera fort parler de lui dans la Chrétienté; toujours paix & guerre; il aura des enfans;

ce qui donna occasion d'augurer que cette Prin- 1601.
cesse sera un jour Reine de France.

Comme aussi on a appris que dans le même mois il y avoit eu en divers endroits de l'Europe de grands tremblemens de terre, d'où les speculatifs concluent que puisque le Ciel a fait naître ce Prince d'un père qui a fait trembler l'Europe par son courage & ses exploits, il fera aussi trembler toutes les Nations de la terre sous sa domination.

La Ville d'Ostende se défend avec la même vigueur : Le 8 de ce mois, un Gentilhomme du camp qui a trouvé le moyen d'entrer dans la Ville, a rapporté que Dom Garris Général de l'armée Espagnole avoit été frappé à la tête, & que l'armée de l'Archiduc étoit composée de trois mille chevaux, & douze mille fantassins.

Le 10, le sieur de Chastillon a été tué 399
d'un coup de canon.

Le 23, le Colonel Vestembrouk a eu le même sort.

Plusieurs Seigneurs de diverses nations se sont
rendus

ensans, & après tout les choses empireront. Voilà, Sire, tout ce que vous en sçavez de moi; sur quoi le Roy se mit à rever, & devint mélancolique, entendant par là, que les Huguenots troubleront le regne de son fils.

399 *Le sieur de Châtillon a été tué.*] Henry Comte de Coligni, fils de François de Coligni, Seigneur de Châtillon sur Loing, Amiral de Guyenne, fut tué à la fleur de son âge. Le Roy * ayant appris la nouvelle de sa mort, dit à sa louange,

* *Mem. de Sully, Tom II, ch. 4. p. 10.*

576 JOURNAL DU REGNE
1601. rendus à Ostende, & d'autres au Camp de l'Archiduc, pour être témoins de la bravoure des assiegeans & des assiegez, entre autres le Duc de Holzarie frere du Roy de Dannemarck, le Comte de Hohenloop, le Duc de Nortumberland, le sieur de Kessel, Anglois & plusieurs autres Ducs & Seigneurs François, Espagnols & Italiens.

OCTOBRE.

Le Lundy premier jour d'Octobre, le Jubilé pour l'année Sainte commença à Paris, & dura le reste de l'année; l'ouverture s'en fit par une procession générale à Notre-Dame:

Le Vendredy 12 d'Octobre, le Roy déclara aux Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers de ses Ordres, qui étoient près de sa personne, qu'il vouloit donner au Dauphin la Croix & le ruban bleu, ce qu'il fit en les mettant lui-même au col de ce Prince.

On voit ici la relation de ce qui s'est passé à Londres

louangé, que ce Seigneur avoit tant de belles qualités, qu'il n'en connoissoit point d'autre du même âge & de la même qualité, dont les vertus fissent concevoir de si grandes espérances; mais dans la suite ayant appris que son unique dessein étoit de se rendre chef des Huguenots, soit dedans ou dehors le Royaume, il changea de langage à son égard; en sorte qu'un jour le Mar-

quis de Rosni le suppliant de vouloir faire quelque chose pour sa mere & pour ses freres, il lui dit: Laissez-là les mérites des morts, sur lesquels il y auroit beaucoup de choses à dire. A sa mort, je ne sçavois pas qu'il recherchoit d'entrer dans les factions de la Religion, ne parlant que des merveilles que son grand-pere & son pere avoient faites à leur tête, & ne desirant

Londres à la réception du Maréchal de Biron, par la Reine Elisabeth. Le même jour que le Maréchal arriva en Angleterre, il trouva les principaux Seigneurs de la Cour de la Reine qui l'attendoient, & qui le conduisirent à son logis. 1604

Deux jours après il fut conduit à l'audience par cent cinquante Gentilhommes Anglois, qui l'avoient été querir en son logis. Le Maréchal se rendit au Palais précédé de cent cinquante Gentilshommes François, conduits chacun par un Gentilhomme Anglois. La salle dans laquelle il eut audience, étoit parée des plus précieux meubles de la Couronne.

La Reine étoit assise dans une chaise élevée de trois marches, à ses côtés il y en avoit deux autres avec deux carreaux de velours, mais plus basses, préparées pour l'Ambassadeur. Devant qu'arriver à cette salle, il falloit passer par trois autres salles superbement parées : dans la première étoient les Dames du Pays, & dans la seconde les filles de la Reine, & dans la troisième les vieilles.

La Reine assise sur son trône, aussi-tôt qu'elle eût vû le Maréchal de Biron, qu'elle reconnut sur le portrait qu'on lui en avoit fait, dit

tient tant, que d'avoir la gloire de donner une bataille en leur faveur, tellement que le Prince Maurice en avoit pris que ce piece d'ombrage, & que s'il eût vécu, il étoit à craindre qu'avec les grandes parties d'homme de	guerre, qui paroissent déjà en lui, avec lesquelles il avoit gagné l'amitié des Capitaines & des Soldats, il n'eût fait un jour plus de mal à la France qu'il n'avoit fait son grand pe-
--	--

1601.

dit tout haut : » Hé, Monsieur de Biron, comment avez-vous pris la peine de venir voir une pauvre vieille, en laquelle il n'y a plus rien qui vive que l'affection qu'elle porte au Roi, & le jugement qu'elle a fort entier à reconnoître ses bons serviteurs, & à estimer les Cavaliers de votre sorte.

Le Maréchal de Biron lui ayant fait une profonde révérence, elle se leva de sa chaise & l'embrassa, ayant descendu d'un pied sur la seconde marche, ainsi que le Maréchal avoit monté un des siens sur la première. Après cet embrassement, le Maréchal lui dit les ordres qu'il avoit du Roi, & lui représenta le regret que Sa Majesté Très-Chrétienne avoit d'être venu si près d'elle sans pouvoir avoir eu le bien de la voir ; puis il lui donna ses lettres, lesquelles elle bailla au sieur Cecile son premier Secrétaire, qui les lût à haute voix. Après cette lecture la Reine dit au Maréchal, qu'elle remercioit le Roi de son souvenir, & fit un grand discours sur ses vertus.

Pendant ce discours le Maréchal fut toujours debout, & la Reine s'en étant aperçue, elle reconnut qu'il ne vouloit point s'asseoir dans une des chaises basses, pour ne pas préjudicier à la grandeur de son Maître; la chaleur qu'il faisoit lui donna occasion de se lever de son Trône, & de prendre le Maréchal par la main, & de le mener près d'une fenêtre, comme pour y prendre l'air; où après quelques propos le Maréchal lui presenta tous les Gentilshommes qui l'avoient accompagné, & lui firent l'un après l'autre la révérence, auxquels

la Reine dit à chacun quelque trait de remarque de leur maison. 1601:

Le Comte d'Auvergne ⁴⁰⁰ qui croyoit être inconnu ; fut d'abord reconnu par la Reine , qui lui fit la faveur pendant son séjour de le faire entrer dans son cabinet pendant qu'elle s'habilloit. La même faveur fut accordée au Maréchal de Biron , & au Marquis de Créquy ⁴⁰¹, auquel elle dit, que si la France eût fait naître deux Lesdiguières, elle en eût demandé un au Roi son frere.

Pendant le séjour que le Maréchal de Biron fit

⁴⁰⁰ Le Comte d'Auvergne.] Entre les Gentilshommes de la suite du Maréchal de Biron , le plus considérable étoit Charles de Valois , fils naturel du Roi Charles IX. & de Marie Toucher * , qui voulut prendre cette occasion de voir *incognito* l'Angleterre (quelques uns disent qu'il étoit déjà entré dans la conspiration de Biron.) La Reine d'Angleterre ayant appris que ce Comte étoit du nombre des Gentilshommes qui suivoient le Maréchal de Biron ; & après qu'elle eût entendu son compliment , elle se leva de dessus

le trône , & lui dit de lui faire connoître le Comte d'Auvergne , qu'elle savoit être à sa suite *incognito*. Le Comte qui étoit auprès de l'Ambassadeur , s'avança & sans attendre la réponse du Duc , il dit à la Reine : Madame , voici celui à qui Votre Majesté veut faire l'honneur de le connoître , & l'homme du monde , qui a le plus de respect & de vénération pour Votre Majesté. La Reine le distingua dans toutes les occasions , lui permettant d'entrer dans son cabinet , pendant qu'on l'habilloit.

⁴⁰¹ Et au Marquis de Créqui:

* Leti , Vie de la Reine Elizabeth , p. 407.

1601.

fit à Londres, ce ne furent que divertissemens; chasses, bals & assemblées de plaisir. Un jour que la Reine parloit au Maréchal de Biron, appuyés tous les deux sur une fenêtre dont on voyoit la Tour de Londres, elle lui montra un grand nombre de têtes fichées sur cette Tour, entre autres celle du Comte d'Essex ⁴⁰² que le Maréchal avoit fort bien connu, & lui fit un discours sur la justice que l'on faisoit des Rebelles en Angleterre.

Le Lundy 15 d'Octobre, le Maréchal de Biron qui étoit parti de Londres le troisieme du
• même.

Créqui.] Charles I. du nom, Marquis de Créqui fut encore plus distingué par la Reine Elizabeth *, lui faisant signe trois ou quatre fois de s'approcher, prenant plaisir de s'entretenir avec lui avec quelque familiarité, soit à cause de lui-même, ou pour l'amour du Duc de Lesdiguières son beau-pere, duquel elle parla tant de fois avec tant de louanges & de marques d'estime, que le Duc de Biron en devint jaloux; sur tout lorsque la Reine s'adressa à lui en ces termes: Monsieur l'Ambassadeur, j'ai une si grande opinion des belles qualitez de Monsieur de Les-

diguières, que s'il y en avoit un autre en France, je ferois toute l'instance possible auprès du Roi, afin qu'il me l'accordât pour mon service: Discours qui ne pouvoit que chagriner beaucoup le Duc de Biron, qui d'ailleurs n'étoit pas trop bien avec le Duc de Lesdiguières, à cause de l'émulation qui est ordinairement entre les gens de cette qualité.

⁴⁰² *Entre autres celle du Comte d'Essex.*] Grégoire Leti a écrit, que ce ne fut pas la Reine qui montra au Duc de Biron la tête du Comte d'Essex, & qu'elle ne fut pas à Londres, pendant que le Duc de Biron demeurait.

* Le même, pag. 410.

même mois arriva à Fontainebleau, pour ren- 1601.
dre

demeura en Angleterre ; mais que le Duc prenant congé de la Reine dans sa maison de *Vignes*, il souhaita voir ce qu'il y avoit de plus remarquable à Londres & que ceux qui avoient ordre de l'accompagner, lui firent voir le Pont, qui est une des plus belles curiositez de Londres, & en passant lui montrèrent au doigt la tête de ce Comte. Il ajoute que le Duc de Biron faisant semblant d'ignorer pourquoi on l'avoit fait mourir, en demanda les raisons ; c'est, dit-on, pour avoir fait une conspiration contre la personne de la Reine. A quoi le Duc répondit † : *Il faudroit bien des Ponts, si on y mettoit la tête de tous ceux qui ont conspiré contre leurs Princes.*

Plusieurs Historiens ont dit que la Reine s'entre tint fort au long avec le Duc de Biron sur le sujet du Comte d'Essex. Voici ce que Mr. de Rosni en a écrit : « Le Duc de Bi-
ron ayant de propos

libéré mis la Reine sur l'affaire du Comte d'Essex, en le plaignant de ce qu'après avoir bien servi, il avoit fait une fin si déplorable ; elle lui répondit doucement & en lui donnant une grande idée de la puissance, & du droit des Rois & des Princes Souverains établis de Dieu, & en même temps, lui montrant le devoir des sujets envers eux, lesquels étoient obligez selon Dieu, la conscience, l'honneur & la vertu, de les aimer, de les réverer, de les servir & de leur être fidèles, & de ne se jamais jetter dans des projets remplis de périls & de difficultés insurmontables suivis ordinairement & de blâmes & d'infâmie, comme avoit fait le Comte d'Essex, sans considérer le peu de moyens qu'il avoit d'exécuter ses desseins, & qu'ayant manqué son coup, il avoit ajouté à son

† *Le même*, p. 41.
• *Tom. II. ch. 4. p. 23.*

1601. 582 JOURNAL DU REGNE
 dre compte au Roy, de son voyage.⁴⁰³ Sa Ma-
 jesté lui montra le Dauphin que le Ciel venoit
 de lui donner, & après plusieurs propos fut
 la naissance de ce Prince, le Maréchal assura Sa
 Majesté de l'estime de la Reine d'Angleterre,
 qui le remercioit de la visite qu'il lui avoit fait
 faire;

23 son audace la fureur &
 23 la présomption: mépri-
 23 sant tous les expédiens
 23 que ses amis lui of-
 23 froient pour le tirer de
 23 peine, qui étoient de
 23 s'en repentir & d'en de-
 23 mander grace.

Leti ajoute que cette Rei-
 ne ouvrit une cassette dont
 elle tira le portrait du
 Comte en émail, qu'elle
 lui montra, en lui disant:
Voilà l'image du traître
dont je viens de vous par-
ler: si mon frere le Roi
de France châtioit ainsses
traîtres de son Royaume, il
seroit plus craint & mieux
obéi. Ce qui fit soupçonner
 à plusieurs Officiers de la
 suite du Duc, que la Rei-
 ne n'avoit pas bonne opi-
 nion de la fidélité du Duc,
 puisqu'elle lui parloit de
 la sorte; comme si elle eût
 voulu l'avertir tacitement
 de mieux penser à sa con-
 duite.

403 *Pour rendre compte*
au Roi de son voyage.] Au
 retour du Duc de Biron de
 son Ambassade d'Angle-
 terre, ceux qui sçavoient
 § le soupçon que le Roi
 avoit de la conduite & des
 intrigues de ce Duc contre
 sa personne & ses Etats,
 ne manquèrent pas de blâ-
 mer ce Prince du peu de
 politique qu'il avoit mar-
 qué dans le choix qu'il en
 avoit fait. Il se défioit déjà
 de la fidélité de ce Duc;
 & cepenant il avoit en-
 voyé en Ambassade vers
 une Princesse qu'il sçavoit
 être mécontente de lui, &
 de laquelle il avoit à crain-
 dre le mécontentement;
 comme il paroît du refus
 qu'il lui fit d'une entre-
 vûe, & qui pouvoit assu-
 rer que le Duc de Biron ne
 trameroit pas avec elle
 quelque entreprise contre
 lui. Pourquoi donc l'en-
 voyer à une Ambassade,
 ou

§ *Le même.*

faire ; mais qu'elle auroit souhaité qu'étant si proches de l'un de l'autre , & n'ayant entre eux qu'un trajet de six heures , elle auroit estimé sa présence & sa vûe , la plus grande félicité de sa vie. Parmi les présens ⁴⁰⁴ que la Reine d'Angleterre a donnés au Maréchal de Biron , il y a une enseigne d'environ la valeur de trois mille écus , & quatre hacquenées d'une vîtesse si grande , qu'elles font trente ou quarante milles d'une traite.

Le Samedi 27 d'Octobre , trente jours après la naissance de notre Dauphin , ce Prince fit sa première entrée à Paris : La pompe fut d'un berceau que la Grande-Duchesse de Florence lui avoit envoyé , dans lequel étoit le jeune Dauphin , porté dans une litiere ouverte , dans laquelle étoit la Dame de Montglas , & sa nourrice. Le Prévôt des Marchands & les Echevins lui furent au-devant , assez loin , hors la porte Saint-

où il auroit pû trouver de nouveaux moyens pour executer ses nouveaux desseins , ou en former d'autres ?

404 Parmi les Présens.]

Après tant de témoignages d'affection & tant d'honneurs que le Duc de Biron avoit reçu de la Reine Elizabeth *, elle ne lui fit pas d'abord le présent qu'on a accoutumé de donner aux

Ambassadeurs ; ce que le Duc regarda comme un affront qu'on lui avoit fait : il en témoigna son ressentiment avant que de s'embarquer , à quelques Mylords qui l'accompagnoient & qui en donnerent avis à la Reine , qui lui envoya aussi-tôt son portrait enrichi de diamans qui valoit quatre mille écus , & qu'il reçut à Boulogne.

* *Vie d'Elizabeth, Reine d'Angl. T. II. p. 413.*

1601. §84. JOURNAL DU REGNE

S. Marcel. La Gouvernante répondit à la harangue qu'ils lui firent ; il fut descendre au logis de Zamet, & deux jours après on le porta à S. Germain en Laye, & afin que le peuple pût le voir aisément en passant par la Ville, la nourrice le tenoit à la mammelle ; tout le peuple lui a souhaité mille biens, & une longue vie.

Le siège d'Ostende continue toujours. Le dernier jour du mois dernier, un débordement d'eaux endommagea grandement la Ville, & plus encore les tranchées des assiégeans, dans lesquelles furent noyés force soldats de l'Archiduc.

Le 17 du mois d'Octobre, les Espagnols faillirent une tranchée, que les assiégés avoient feint de quitter pour y laisser entrer les assiégeans ; mais ils en furent soudainement châssés avec une grande perte ; comme aussi voulant brûler un pont, les assiégés se saisirent de la barque qui portoit l'artifice, & firent un grand butin sur les Espagnols.

D E C E M B R E.

Le Dimanche 2 de Décembre, le Roi prêta le serment pour la paix conclüe avec le Duc de Savoye : la cérémonie a été faite dans l'Eglise des Célestins, en présence du Marquis de Rulins, commis & député par le Duc de Savoye ; des Princes de Condé & de Soissons, du Cardinal de Goüdy ; des Ducs de Guise, de Nevers, d'Aiguillon ; du Chancelier de France, du Grand Ecuier & de plusieurs autres Ducs, Comtes, Marquis & Gentilshommes de la Cour, avec les sieurs Nicolas de la Neuville.

& Pierre Forget, Chevaliers & Conseillers d'Etat. L'Archévêque d'Aix tenant le Livre des Evangiles, le Roi a dit :

1601.

» Henry par la grace de Dieu, Roi très-
 » Chrétien de France & de Navarre ; promet-
 » tons sur nos foi & honneur & parole de Roi,
 » & jurons sur les saints Evangiles de Dieu &
 » Canons de la Messe, pour ce par nous tou-
 » chez, que nous observerons & accomplirons
 » pleinement & réalement, & de bonne foi,
 » tous & chacuns les points & articles portés
 » par le Traité & Accord conclu à Lyon le 17
 » Janvier passé ; en conséquence de celui qui
 » a été passé à Vervins le 2 de Mai 1598, en-
 » tre nos Députés & ceux de très-Excellent
 » Prince Charles Emmanuel Duc de Savoye,
 » notre très-cher frere ; & ferons le tout invio-
 » lablement garder & observer de notre part,
 » sans y jamais contrevenir, ni souffrir y être
 » contrevenu en aucune sorte de maniere que
 » ce soit. En foi & témoignage de quoi nous
 » avons signé ces présentes de notre propre
 » main, & à icelles fait mettre & apposer no-
 » tre scel en l'Eglise des Célestins de Paris,
 » le deuxième jour de Décembre l'an de grace
 » 1601.

Le Jedy treizième de Décembre, le Roi fit le festin de sa naissance dans la maison de Zamet. A ce festin ont assisté la Reine, les Princes, Princesses, Seigneurs, Dames de la Cour, & les Ambassadeurs des Princes Estrangers. Madame la Duchesse de Bar sœur de Sa Majesté & le Duc de Bar son mari y assisterent aussi.

Le Lundy 17 de Décembre, la Duchesse
 de

1601.

de Bar est retournée en Lorraine, laissant les Théologiens Catholiques mal-contens de son opinion ⁴⁰⁵, & les Ministres fort satisfaits de sa constance en leur Religion; le Roi l'a accompagnée jusques au lieu où elle doit coucher.

Le Jeudi 27 de Décembre, mourut la Princesse de Conty, allant au Mans pour y conclure le mariage de sa fille avec le Prince Charles Comte de Soissons; dans ce voyage elle fut ataquée de la petite verolle, dans un âge très-avancé & dans une saison très-froide; ce qui n'est point ordinaire.

Par les nouvelles d'Ostende arrivées dans ce mois on a appris que le Samedi 3, les assiégés avoient fait une sortie, mais sans effet. Le même jour on arrêta plusieurs personnes soupçonnées de trahison.

Le 4 de ce mois, l'Archiduc avoit fait attaquer

<p>⁴⁰⁵ Mal. contens de son opinion.] Auparavant le départ de Madame la Duchesse de Bar, le Roy son frere voulut encore tâcher de lui faire quitter la Religion prétendue Reformée; & appella pour cet effet plusieurs doctes Prélats & Théologiens, pour disputer avec les Ministres qu'elle avoit aussi fait venir †; mais elle se montra si ferme en sa croyance, qu'elle déclara, la larme</p>	<p>aux yeux, que si la Religion étoit préjudiciable aux Etats du Duc de Lorraine, elle étoit prête de s'en retourner en Bearn, suppliant le Roi de ne pas la forcer de suivre son exemple; mais de lui permettre d'achever sa vie, comme elle l'avoit commencée. Ce qui mortifia beaucoup les Catholiques, & réjouit fort les Ministres.</p>
---	--

† Matth. l. 2. narrat. 3. p. 12

quer la tranchée devant Ostende, & qu'il avoit été repoussé avec perte, que le lendemain la garnison avoit reçu de Zélande cinquante mille florins pour payer les ouvriers qui travaillent au nouveau port. 1601.

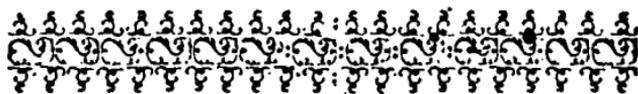
Le Mardi 6, le feu prit au camp de l'Archiduc & fit un dommage de quinze cens mille florins, qui ont été récompensés par un présent que les Flamands lui ont fait de cent mille écus.

Le 15, le Chevalier Vaer avoit demandé une suspension d'armes pour quelques jours, paroissant déterminé à vouloir capituler, ce qui lui avoit été accordé; mais ayant reçu du secours le 22 & le 23, il n'a plus parlé de capituler.

Jusques à ce jour l'Archiduc a perdu quatre Lieutenans Généraux, huit Capitaines Espagnols, neuf Walons, dix Italiens, plusieurs Allemands & Flamands, & un grand nombre de Soldats.

Fin du second Tome.

T A B L E



T A B L E

D E S M A T I E R E S .

Contenues dans ce Volume.

A

- A B E L Y** (François) Abbé d'Ivry, p. 56
Absolution du Roi à Rome, p. 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 245, 268, 269, 318
Acarie, un des Seize, p. 17
Affis (Guillaume) Président au Parlement de Bourdeaux, p. 315
Affilé, voyez *Laffilé*.
Aiguebelles, p. 368, 396, 397
Aiguillon, ou *Eguillon* (Henry de Lorraine Duc d') Pair de France, p. 493, 507, 542, 569, 570, 585
Aiguillon (la Duchesse d') p. 540
Aix, Ville, p. 539
—Parlement d'Aix, p. 538
- Aix*) Louis d') p. 276,
277
Albert, Archiduc d'Autriche, p. 221, 281, 283, 311, 348, 349, 350, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 380, 381, 407, 413, 414, 415, 563, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 575, 576, 584, 585
Albigny (le sieur d') p. 226
Albret, Comte de Marennes (Henry d') p. 163
Altobrandin, Cardinal, p. 535, 536, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549
Alençon (Duc d') p. 371, 440
Alibourt, Médecin du Roi, p. 83, 86, 87
Alimes (le sieur des) p. 486, 487, 489, 490
Allegre (le Marquis) p. 272

T A B L E D E S M A T I È R E S.

- Allemands*, p. 1, 2, 471
Alphonse, Capucin, p. 462, 463
Altain (Jean) Médecin, p. 447, 449
Amboise, voyez *Clermont d'Amboise*.
Amboise (Adrien d') p. 56
Amboise (Jacques d') Recteur de l'Université, p. 42, 43, 56, 67, 68
Amé VI. Duc de Savoie, p. 415, 416
Amerval, voyez *Liancourt*.
Amiens, Ville, p. 92, 96, 98, 241, 242, 244, 318, 338, 339, 340, 361, 362, 367, 368, 369, 370, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 391
Amiot, Auditeur des Comptes, p. 108, 109
Amnistie, p. 24, 25, 54, 71
L'Amoureux, Procureur.
Amours (Pierre d') Conseiller au Parlement p. 51, 52, 53, 322
Ange (le P.) Augustin Déchauffé, p. 392
Ange de Joyeuse, voyez *Joyeuse*.
Angenout (Jerôme) Conseiller au Parlement, p. 317
Angois, p. 174, 318, 372, voyez *Elizabeth*.
Anglure, voyez *Givri*.
Anhalt (le Prince d') p. 441
Annonciade (Ordre de l') p. 415, 416
Anroux, Conseiller au Parlement, p. 328
Antoine Roi de Portugal, p. 154, 230, 231, 232
Antragues, voyez *Entragues*.
Antrague, voyez *Dunes*.
Arenberg ou *Herambérg*, (le Comte d') p. 409
Ardres, Ville, p. 281, 282
Areskin (Thomas, p. 530
Armes à feu, défense d'en porter, p. 417, 418
Arragon (Amiral d') Ambassadeur d'Espagne, p. 409
Arnaud, (Antoine) Avocat & ensuite Conseiller d'Etat, p. 44, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 118, 244, 370, 488
Arrêts mémorables, p. 95, 96, 118, 145, 155, 159, 166, 168, 173, 174, 205, 206, 207, 214, 215, 337, 418, 419, 421, 463, 464, 465
Aubépine (le sieur de l') p. 163
Aubépine (Jean de l') Evêque d'Orléans, p. 273, 274

T A B L E

Aubeterre (Jacques d'Esparbés, Vicomte d') p. 298

Aubigné Auteur de l'Histoire Universelle, p. 69, 113, 114, 235, 236, 237, 334; 335, 358

Aubin, voyez *Blondel*.

Aubourg (Michel) Docteur en Théologie, p. 56

Aubray (Claude d') Colonel de la Ville, p. 19, 26, 115, 195

Aubri (Christophe) Curé de Saint André des Arcs, p. 12; 18, 25, 26; 173, 174

Augustins, 162, 165, 171, 205, 293, 294, 310, 393, 415

Avignon, p. 539, 540

Aumale (Charles de Lorraine Duc d') Gouverneur de Paris, 29, 116, 214, 215, 216, 380

Aumont (Jean d') Comte de Châteauroux, Gouverneur de Champagne, p. 244, 245

Avocats au Parlement de Paris, p. 31

Auriac, p. 403

Autriche (Albert Cardinal d') p. 221, 281, 283, voyez *Albert*.

Autun, Ville, p. 208

Auvergne (le Comte d') p. 330, 358, 359, 410, 565, 570, 571, 579

Auxerre, Ville, p. 48

Aydes (Cour des) p. 127

B

B *ABOU* fleur de la Bourdaisiere (George)

p. 163, 165, 167, 204

Babou (Françoise de) Dame d'Estrées Marquise de Cœuvres, p. 167, 271, 272

Babou (Isabelle) Marquise de Sourdis, p. 133, 203, 204, 272, 344, 360, 452

Bacquet Avocat du Roi au Trésor, p. 354, 355

Bacquet, Auteur de l'*Antichopinus*, p. 31

Bailloni, Prévôt des Marchands de Lyon, p. 544, 546

Balagni (Jean de Montluc) Prince de Cambrai, p. 149, 150, 151, 224, 225, 240, 241, 271, 272, 273, 344, 354

Balagni (Renée de Clermont d'Amboise de Bussi; Dame de) p. 149; 150, 151, 224, 225, 240, 241

Balagni (Diane d'Estrées Dame de) voyez *Estrées*.

Balesdens (R. . .) Curé de S. Séverin, p. 56

Balsac, voyez *Graville*.

Bar Henry (de Lorraine Duc de) Marquis de Pont, p. 355, 434, 436

DES MATIÈRES.

- 437 , 438 , 439 , 586
Bardebr , p. 198
Barcelonette , p. 492
Barreaux (des) Inten-
 dans des Finances , p. 274
Barreaux (Fort de) p.
 401 , 402 , 403
Barriere (Pierre) p. 18,
 25 , 26 , 174
Barron (la Demoiselle)
 p. 201
Basin , p. 350
Bastille (la Dame) p.
 434
Bastille (le Fort de la)
 p. 22
Bassompierre (le Mar-
 quis de) p. 453
Battori (André) Car-
 dinal , p. 482 , 483
Battori (Iffuan) page
 482
Baudius , Poëte , p. 204
Baugé , p. 548
Bazana (Jean) p. 487
Beaulieu (Pierre) Curé
 de Corbeil , p. 56
Beaulieu , Secrétaire du
 Roi , p. 59
Beaulieu (Martin Ruzé
 de) de Chilly , de Lonju-
 meau , Secrétaire d'Etat ,
 p. 105 , 106 , 107 , 112 ,
 163 , 164 , 507
Beaumanoir , voyez *La-
 vardin* .
Beaumont (Charles du
 Plessis-Liancourt , Comte
 de) premier Ecuyer , p.
 477
Beaune) Renaud de)
 Archevêque de Bourges ;
 p. 13 , 14 , 49 , 54 , 55 ,
 163 , 196 , 197 , 323 , 335 ,
 356 , 407 , 411 , 414 , 532
Beaune , Ville , p. 192 ,
 193
Bec (Philippe du) Evê-
 que de Nantes , & ensuite
 Archevêque de Rheims , p.
 13 , 60 , 162 , 164 , 385
Becquet , p. 64
Belanger (Jacques) Con-
 seiller au Parlement , p.
 179 , 180
Belin (François Faudois
 l'Averton Comte de) Gou-
 verneur de Paris , p. 21 , 22 ,
 282 , 393
Bellanger (Henry) p.
 487 , 488
Bellanger , Jacobin , p.
 17 , 18 , 147 , 148
Bellarmin , Cardinal ,
 p. 389
Bellefont (le sieur de)
 p. 191 , 192
Bellegarde (le Duc de)
 Grand Ecuyer de France ,
 p. 126 , 171 , 184 , 185 ,
 266 , 267 , 268 , 269 , 277 ,
 303 , 411 , 458 , 505 , 534 ,
 535 , 585 , 586 , 587 , 588
Bellegarde , Savoyard ,
 p. 404
Bellemaniere voyez *Sa-
 vinian* .
Bellievre (Pomponne de)
 p. 393 , 394 , 399 , 400 ,
 401 , 402 , 415 , 420 , 466 ,

T A B L É

- 469, 486, 489, 500, 501,
502, 503, 506, 507, 508,
515, 518, 538, 544, 585
Bellievre, Archevêque
de Lyon, p. 507, 544
Bellofane, v. *Touchard*
Bely, Chancelier de
Savoie, p. 489, 490
Bénéfices (provision de)
p. 268, 269
Benôit (Jean) Archidia-
tre de Limoges, p. 57
Benôit (René) Curé de
S. Eustache, p. 56, 188
532
Benôit, Capucin, p. 449,
450, 462, 463, 464
Beranger ou *Beronge*,
Jacobin, p. 36, 56
Bernard (Guillaume)
Conseiller au Parlement,
p. 463
Berghe (Frederic de) p.
563
Beringhen (le sieur de)
p. 296
Berthier (Jean) Evêque
de Ricux, p. 428, 429,
430, 431
Berthier (Louis) p. 431
Beze (Théodore de) p.
387, 388
Bichon, Imprimeur, p.
39
Bigot (le sieur de) pag.
59
Binart, Capitaine, p.
403
Biron (Armand Gon-
taud de) p. 233
Biron (Charles Gôit-
taud de) Maréchal de Fran-
ce, p. 97, 107, 193, 194,
210, 211, 344, 345, 362,
370, 409, 411, 413, 414,
415, 480, 481, 485, 486,
489, 521, 522, 564, 565
570, 571, 572, 577, 578,
579, 580, 581, 582, 583
Biron, v. *S. Blanchard*.
Blanchard (Nicolas)
Conseiller au Parlement,
p. 301
Blanchet, p. 62
Blancmenil (Poitier de)
Président au Parlement,
p. 91, 92, 320
Blanzi (Thomas) Prin-
cipal du Collège de Calvi,
p. 205, 206, 207
Blondel (Aubin) Prêtre.
p. 57, 98
Boëquet (Simon) Eche-
vin de Paris, p. 308, 309
Boier, Conseiller au
Châtelet, p. 65
Boisruffier, Conseiller
au Parlement, p. 174
Boissi (le sieur de) p.
214
Bordaisiere, ou *Bour-
daisiere*, voyez *Babou*.
Bordeaux, ou *Bour-
deaux*, Conseiller au Parle-
ment, p. 114, 115, 215,
216
Bouchage de Joyeuse, ou
le P. Ange Capucin, p. 8,
66, 445, 446, 447
Bouchard (René) Con-
seiller

DES MATIÈRES.

- Conseiller au Parlement*, p. 180
Boucher (Jean) Curé de S. Benoît, p. 38, 39, 40, 43, 44
Bouchers, p. 188
Bouillon (la Tour Vi-Comte de Turenne, Duc de) p. 86, 101, 102, 103, 113, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 174, 192, 199, 213, 216, 217, 218, 219, 220, 223, 223, 359, 425, 496, 565
Bouillon (la Duchesse de), p. 74
Boullanger, Procureur, p. 177, 178, 292
Boullart, Avocat, p. 301
Bourbon (Race de) 154, 155, 307, 308
Bourbon (Charles de) Cardinal, Gouverneur de Paris p. 29, 76, 94, 202, 260
Bourbon (Charles de) Cardinal, p. 53, 69, 70, 71, 75, 76, 77, 78, 84, 88, 89, 90, 106, 107, 117, 118, 119, 236
Bourbon (Charles de) Archevêque de Rouen, p. 439, 440
Bourdeaux (le Sire) p. 313
Bourg (du) Gouverneur de la Bastille, p. 22
Bourg, voyez *Dubourg*.
Bourgen Bresse, p. 492, 522, 548
Bourg (F. du) Docteur en Théologie, p. 56
Bourgoin, Prieur des Jacobins, p. 27, 144
Bourson, Financier, p. 298
Boutault, p. 315
Bracciano (Virginio Ursini Duc de) p. 511, 535, 536
Bragelonne (Madame) p. 281
Brandis (le Comte de) p. 541, 542
Brantôme, p. 6
Brejon, p. 313
Bresse, Province, p. 492
Bretagne, p. 244, 245, 381, 382, 397, 398, 399, 404, 405, 406
Breuil, voyez *Dubreuil*.
Brichanteau, voyez *Nangis*.
Briçonnet (Antoine) Maître des Requêtes, p. 177
Brigard, Procureur du Roy de la Ville de Paris, p. 20, 21, 22
Brisard, Conseiller au Parlement, p. 141, 177
Brissac (Charles de Coët de) Maréchal de France, p. 4, 5, 6, 10, 11, 15, 22, 28, 107, 183, 165, 166, 365, 397
Brissou (Marie) p. 287
 P p

T A B L E

- Briſſon* (Barnabé). Préſident au Parlement , p. 57, 98, 99, 209, 289
- Broſſier* (Marthe) p. 435, 447, 448, 449, 450, 452, 460, 461, 462, 464, 465
- Brou* , Conſeiller au Grand-Conſeil , p. 134
- Brulart* , Théologal d'Orléans , p. 39
- Brulart* (Jean) Capucin , p. 462, 463
- Brulart de Silleri* (Nicolas). Chancelier & Garde des Sceaux de France , p. 333, 334, 393, 394, 395, 400, 401, 415, 419, 420, 473, 475, 476, 477, 512, 513, 540
- Bua* (le ſieur de). page 192
- Budos* (Louiſe de) Duchefſe de Montmorenci , p. 436
- Bulle in Coena Domini* , p. 462, 463, 464
- Burcagni* , Gouverneur d'Anceuis , p. 382, 399
- Buſſi-Leclerc* , p. 115 ; 137, 228
- Buſſi* , voyez *Clermont d'Amboiſe* .
- C
- C** *AHIER* Docteur en Théologie , p. 493, 494
- Caietan* , Cardinal & Legat en France , p. 95, 96
- Caillet* , Chef de la Jacques , p. 78
- Calais* , p. 281, 282, 283, 284
- Calatagironne* (Gonzague) Cordelier, Patriarche de Conſtantinople , p. 391, 392, 396, 400, 402, 407, 489, 490, 522, 523
- Calignon* , Chancelier de Navarre , p. 498, 502, 503
- Cambrai* , Ville , p. 224, 225, 39, 240
- Camus* (Denys) Doyen de la Faculté de Théologie , p. 56
- Canaye* , voyez *Fréne-Canaie* .
- Capelle* , voyez *La Capelle* .
- Cappel* (Yſouard) un des Seize , p. 108
- Capucins* , p. 13, 39, 40, 41, 42, 348, 461, 462, 463, 564
- Capucines* du Fauxbourg S. Honoré , p. 563
- Carel* , p. 326
- Carni* (Dom.) p. 571
- Carnoy* , p. 330
- Casaubon* , (Iſaac) pag. 498, 499, 502, 503, 506, 507, 508, 511, 558
- Casimir* (le Prince) p. 535
- Caſtelnaud* (le ſieur de) p. 504, 505
- Caſtille* (le Connétable de) p. 210, 215

DES MATIÈRES.

- Catelet (le)* p. 68, 87, 126, 217
- Catherine de Medicis* ; p. 288, 440, 449, 471, 512
- Catherine d'Albret, Duchesse de Bar, sœur d'Henry IV.* p. 55, 50, 51, 53, 64, 56, 87, 99, 107, 110, 111, 120, 121, 123, 126, 128, 129, 136, 142, 172, 180, 189, 190, 199, 200, 207, 208, 211, 215, 249, 252, 256, 257, 277, 336, 346, 352, 355, 368, 369, 426, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 476, 586, 587
- Catherine Henriette legitimee de France, Duchesse d'Elbeuf*, p. 326, 459
- Cayet (Pierre-Victor-Palma)* 247, 248, 249, 250, 251
- Cecile* ; Secrétaire de la Reine Elizabeth ; p. 578
- Châlons (Parlement de)*. Voyez *Parlement*.
- Chamberi* ; p. 523, 524, 542, 543
- Chambres Royales pour la recherche des Financiers*, p. 358, 362, 363, 364, 365, 566
- Chambres mi-parties*, p. 135
- Chambret (le sieur de)* p. 504, 505
- Champagnac, Gouvet-neur de Rochefort*, p. 382, 399
- Champin*, p. 72
- Champlais* ; Secrétaire du Roy ; p. 209
- Chapelle-Marteau*, voyez *la Chapelle-Marteau*.
- Charbonnieres (le Fort de)* p. 532, 533
- Charlemagne*, p. 471
- Charles le mauvais, Roy de Navarre*, p. 78
- Charles IX.* Roy de France, p. 227, 293, 294, 549
- Charles, Duc de Savoye*, p. 440
- Charles Emanuel, Duc de Savoye*, p. 478, 479, 480, 481, 482, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 513, 514, 515, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 540, 541, 542, 544, 547, 548, 551, 585, 586
- Charles II, Duc de Lorraine*, p. 440
- Charlet* ; Auditeur des Comptes, p. 186
- Charpentier* ; Avocat, p. 348, 349, 350
- Charpentier* ; Medecin, 348, 350
- Chartier (Mathieu)* ; Conseiller au Parlement, p. 384, 385
- Chartres, Ville*, p. 203, 204
- Chartreux*, page 14 ;

T A B L E

- 74, 351, 352
Châstel (Pierre) p. 142, 145, 146, 159, 160, 162, 329
Châstel (Jean) p. 138, 139, 140, 141, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 152, 153, 157, 169
Chat instruit à faire des tours de souplesse, p. 200
Châteaufort, p. 152
Châteauneuf (Mademoiselle de) p. 562, 563
Châteauneuf l'Aubépine, p. 372
Châteauvieux, Capitaine des Gardes, p. 199
Châteleraud (Diane légitimée de France, Duchesse de) p. 98, 111, 112
Châtillon (Henry de Coligni, Comte de) p. 573, 575, 576, 577
Châtre, voyez *Lachâtre*.
Chaudon (la Présidente) p. 300
Chauffeure - Laplanche (la Demoiselle la) p. 297
Chaulivaut (René Viau sieur de) p. 163
Chauveau, Curé de S. Gervais, p. 99, 100
Chazeron (Gilbert sieur de) p. 163
Chazeul (le sieur de) p. 533
Chenêt, Ligneur, pag. 307, 308
Chermois, p. 306, 307
Chevalier (Etienne) Conseiller & Maître des Requêtes, 289, 290, 328
Chiverni (Philippe Hurault Comte de) Chancelier de France, p. 15, 16, 17, 23, 24, 37, 38, 54, 59, 70, 92, 132, 163, 164, 203, 204, 215, 216, 242, 253, 266, 270, 282, 344, 356, 358, 411, 465, 466
Choisi, voyez *Hopital*.
Choiseul, voyez *Prâlin*.
Chopin (René) avocat, p. 30, 31, 64
Chrétien (Florent) p. 318, 319
Chüppin, p. 136, 137
Cipierre, voyez *Marcelli*.
Clément VII, Pape, p. 90
Clement VIII, Pape, p. 90, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 268, 269, 390, 391, 392, 395, 396, 407, 438, 473, 474, 483
Clement (Jacques) Jacobin, p. 7, 40, 44, 69, 112, 143, 144, 148, 154, 156, 203, 206, 293, 294
Clergé, p. 407, 414, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429
Clermont d'Amboise, Baron de Buffi (George, ou Charles) p. 334, 335
Colas, Vice-Sénéchal de Montelimar, p. 307, 308

DES MATIÈRES.

- Colas*, Curé de S. Opportune, p. 56
Collo, Chirurgien, p. 121, 126
Colombel (M. . . .) Docteur de Sorbonne, p. 56
Commolet (Jacques) Jé-
 suite, p. 44, 45, 69, 70,
 78, 84, 85
Compiègne, Ville, page
 100, 101
Comptes (la Chambre
 des) à Paris, p. 24, 50
Comptes (Maîtres des)
 augmentés, p. 353, 355
Compte (le) Procureur,
 p. 271
Conau, ou *Conan* (le
 sieur de) p. 191, 192
Condé (Henry I. de
 Bourbon, Prince de) p.
 307, 308, 440
Condé (Henri II. de
 Bourbon, Prince de) p.
 175, 178, 179, 246, 247,
 257, 258, 305, 347, 585
Condé (Catherine-Char-
 lotte de la Tremouille,
 Princesse de) p. 246, 247,
 257, 258
Condé (Charlotte-Mar-
 guerite de Montmorenci,
 Princesse de) p. 258
Confesseurs, p. 12, 14
 14, 55
*Conférence de Fontaine-
 bleau*, p. 497, 498, 499,
 500, 501, 502, 503, 504,
 505, 506, 507, 508, 509,
 510, 515, 516
Conflans en Savoye, p.
 524
Conseil des Finances, p.
 127, 189, 190, 271
Consignations (Édit des)
 p. 194, 195
Constans (le sieur de) p.
 118
Conti (François de Bour-
 bon Prince de) Gouver-
 neur de Paris, p. 97, 117,
 164, 233, 270, 271, 307,
 308, 397, 398, 406, 587
Conti (la Princesse de)
 voyez *Orléans*.
Contraire, Capitaine-
 Espagnol, p. 241.
Coquelay, ou *Coquelier*
 (Lazare) Conseiller au
 Parlement, p. 180, 181,
 532
Cordeliers, p. 74, 91,
 94, 99, 100, 186, 187,
 229, 230, 329, 330, 366
*Corne sur le front d'un
 homme*, p. 469
Cossé, voyez *Brissac*.
Cotton, Jésuite, p. 42
Cotton (Madame) p. 300
Couet du Vivier, Mi-
 nistre, p. 45
Cœuvres (Antoine d'E-
 trées, Marquis de) p. 271,
 272
Coutreras Espagnol, p.
 370
Crequi (Charles I Mar-
 quis de) p. 396, 397, 464,
 523, 524, 580
Crillon voyez *Grillon*.

F A B L E

- Croiset*, p. 186, 187
Croquans (Ligue des) p. 77, 78
Crucé, p. 348
Cœur (Barthelemi) Envoyé de la Porte en France, p. 555, 556, 557
Cognac, voyez *Dampierre*.
Curée (le sieur de la) p. 211
- D
- D** *AMPIERRE*
 (François de Cognac, sieur de) p. 163
Dampville, Amiral de France, p. 270
Dandelot (Mademoiselle) p. 121
Danel, ou *Donel* (Hugues) Sergent à Verge, p. 57, 98, 99
Darquion Gentilhomme du Roy, p. 134
Dasserac (le Marquis de) p. 200
Déclarations du Roy, p. 5, 24, 25, 172
Dehere (Denys) Conseiller au Parlement, p. 114, 115,
Delfino (Jean) Ambassadeur de Venise en France, p. 184, 187, 188, 189, 566, 567
Démoniaques, p. 435, 436, 447, 448, 449, 450, 459, 460, 461, 462
Denys, Secrétaire du Roy, p. 313
Desbordes-Mercier, p. 507
Deschaux (Bertrand) Evêque de Bayonne, p. 467, 542, 543
Desjardins (le sieur) p. 299
Deslandes (Pierre) Trésorier de l'Espagne, page 180
Deslandes (Guillaume) Conseiller au Parlement, p. 180
Desloges, Avocat p. 327, 328, 348, 349, 350
Desportes Baudouin, p. 35
Desportes Bouvilliers (Philippe) Abbé de Tiron, p. 35, 36, 37, 342, 343
Dijon, Ville, p. 210, 211
Dinan, Ville, p. 397
Disimieux, ou *Disimieu* (le sieur de) p. 202, 226
D'Orsai, voyez *Orsai*.
Dourlens, Ville, p. 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223
Douville (le sieur) p. 191
Drac, voyez *Dudrac*.
Dragon marin, p. 58
Dorato, Ambassadeur de Venise, p. 566, 567
Dreux (M. de) Chanoine de N. D. de Paris, p. 312

DES MATIÈRES.

Dreux-Contasse, Trésorier de Saint-Jacques de l'Hôpital, p. 56

Dubourg, Colonel, p. 523, 534

Dubreuil, Maître des Requêtes, p. 267, 268

Duchêne, p. 296, 297

Dudrac (Hadrien) Conseiller au Parlement, pag. 177, 179, 212, 413

Dufour, Conseiller au Parlement, page 73, 103

Dufrene (Pierre Forget de) Secrétaire d'Etat, p. 105, 106, 107, 345, 507, 585

Dulac, Conseiller au Châtelet, p. 312

Dumont (Claude) p. 91, 92

Du Mortier, p. 191

Dumoulin, Ministre, p. 435

Dunes d'Antraquet, Gouvern. de Pluviers, p. 19

Dupui (Clement) Jésuite, p. 288

Dupui (Archange) Capucin, p. 461, 462, 463

Dupuis (Claude) Conseiller au Parlement, page 136, 136

Dupuis (Pierre) Bibliothécaire du Roy, p. 137

Duret, Avocat au Parlement, p. 83, 108

Duret (Jean) Seigneur de Chevri, Médecin, pag. 89, 90

Duret (Charles) Président en la Chambre des Comptes, Contrôleur Général des Finances, p. 90

Duret (Louis) Médecin, p. 447, 448

Duval (André) Docteur de Sorbonne, p. 434, 435, 436, 437, 460, 461, 462

E

ECUYER (Madame l') p. 282

Edit de Pacification, p. 135, 136, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183

Edit des Consignations, p. 194, 195

Edit en faveur du Duc de Mayenne, p. 262

Edits Bursaux, p. 353, 354, 355

Edit en faveur du Duc de Mercœur, p. 404, 405

Edits de Nantes, p. 405, 406, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 442, 443, 444, 445, 461

Eglises, Loi sur le respect dû aux Eglises, p. 38, 48

Egmond, Ambassadeur d'Elizabeth en France, p. 569

Elbauf (le Duc d') p. 509

Elisabeth, Reine d'Angleterre, p. 10, 552, 553, 554, 567, 568, 569, 570,

T A B L E

- 571, 572, 577, 578, 579, 409, 410, 411, 412, 418;
 580, 581, 582, 583 519, 541, 547, 560, 561,
Ellain (Nicolas). Me- 563, 564, 565, 566, 567
 decin, p. 447, 448
Emanuel, Duc de Sa- *Esparbès*, voyez *Au-*
 voye, p. 479, 480 *beterre*.
Entragues (Henriette *Espernon*, voyez *Eper-*
 Balsac d') Marquise de *non*.
Verneuil, p. 469, 470, *Espinac* (Pierre d') Ar-
 484, 485, 518, 519, 520, chevêque de Lyon, p. 437,
 532, 546, 550 438
Epargne, Création d'un *Esprit* (Ordre du Saint)
 Tribunal de Trésoriers de Promotions de Chevaliers,
 l'Epargne, p. 553, 554, p. 162, 163, 164, 165,
 555, 556 168, 593
Epernon (Louis de No- *Effex* (le Comte d') p.
 garet, Duc d') p. 60, 188 552, 553, 554, 580, 581,
 208, 241, 242, 243, 255, 582
 277, 305, 315, 411, 438, *Estienne* (le fleur d') p.
 515, 516, 523, 541 261
Epitaphes, p. 62 *Esture* (Val d') p. 492
Ernest, Archiduc d'Au- *Estoile* (S. Louis de l')
 triche, p. 193, 194 p. 218, 532
Escoubleau (Henri d') *Etienne* (Robert) page
 Evêque de Maillezais, p. 248, 249
 13, 132, 162, 164 *Ethrel* (Pierre) Vicaire
Escoubleau, Marquis de de S. André des Arcs, p.
Sourdis, voyez *Sourdis*. 173, 174
Espagnols, p. 4, 5, 6, *Estrées* (....) Grand-
 744, 75, 76, 87, 108, Maître de l'Artillerie, p.
 126, 172, 173, 174, 180, 368, 372
 181, 185, 192, 195, 210, *Estrées* (Gabrielle d')
 211, 212, 213, 214, 216, Dame de Liancourt, Mar-
 217, 218, 219, 220, 221, quise de Monceaux & en-
 222, 223, 240, 253, 261, suite Duchesse de Beau-
 262, 276, 277, 281, 282, fort, p. 85, 86, 87, 101,
 283, 284, 300, 304, 318, 103, 126, 127, 132, 133,
 339, 340, 341, 342, 351, 134, 137, 138, 172, 182,
 352, 360, 369, 370, 371, 190, 196, 225, 255, 256,
 399, 400, 405, 406, 408, 260, 261, 262, 263, 264,
 265, 266, 270, 277, 280,

DES MATIÈRES.

286, 287, 288, 296, 297,
 303, 305, 312, 313, 324,
 325, 326, 330, 331, 332,
 333, 336, 337, 339, 340,
 345, 346, 360, 361, 362,
 368, 369, 372, 373, 374,
 375, 376, 377, 378, 379,
 380, 381, 382, 383, 405,
 417, 418, 420, 426, 441,
 450, 451, 452, 453, 454,
 455, 456, 457, 469, 470,
 471, 472, 473, 474, 475,
 476
Etés, voyez *Babou*.
Estées (Diane d') Pri-
 cesse de Balagni, p. 265,
 271, 272, 273,
Exécutions, p. 16, 47,
 64, 65, 90, 91, 97, 98,
 99, 134, 137, 146, 147,
 167, 173, 174, 175, 190,
 194, 213, 214, 253, 270,
 271, 275, 278, 296, 311,
 313, 317, 319, 326, 327,
 329, 341, 347, 348, 349,
 350, 487, 488, 513, 514,
 552, 553, 554,

F

FANATIQUES, p.
 329, 347
Fanel (le sieur) p. 403
Fantome du grand Ve-
 neur, p. 416, 417;
Favelles, p. 355
Femme courageuse au
 siège de Waradin, pag.
 432
Fiers voyez *Lafere*.

Feria (le Duc de) p. 4. 5.
Ferré (François) Doc-
 teur de Sorbonne, p. 56
Fervaques (Guillaume
 de Hautemer, sieur de) p.
 113, 114, 163
Filleul (Simon) Prieur
 des Carmes, p. 57
Finances (Conseil des)
 p. 127, 189, 190, 270,
 271
 — Intendans des Finan-
 ces, p. 274
 — Recettes des Finances à
 Sôlissons, p. 284
Financiers, p. 130, 131,
 314, 358, 362, 363, 364,
 365, 366
Flandres (Etats de) p.
 58
Fleuri (Etienne de)
 Doyen des Conseillers, p.
 176, 177
Florence, Ville, p. 533,
 534, 535, 536, 537, 538,
 539
Florence (Grande Du-
 chesse de) p. 538, 539,
 568, 569
Foire S. Germain, pag.
 188, 189, 190, 330
Foix (Paul de) Ambassa-
 deur à Rome, p. 235
Fontenai, Grand-Maître
 des Eaux & Forêts, p. 294
Fontenelle (Beaumanoir
 de Lavardin, Baron de) p.
 300
Fontenelles (le sieur de)
 p. 382

T A B L E

- Force* (Jacques Nompar de Caumont, Duc de la) p. 197
- Forêts*, Comté, p. 294
- Forêt*, voyez *Dufréne*.
- Fortia* (Bernard de) Conseiller au Parlement, pag. 289, 290
- Foudre* (effet extraordinaire de la) p. 352, 353
- Foulon*, Abbé de Sainte Geneviève, p. 450
- Foulquet* (le sieur de) p. 382
- Four*, voyez *Dufour*.
- Fourmantin*, p. 57, 98
- France* (Couronne de) p. 400, 401
- Frenaie* (le sieur de la) p. 502, 503, 506, 507, 511, 558, 559
- Froid* extraordinaire, p. 200, 201
- Fuentes* (le Comte de) p. 193, 217, 218, 223, 224, 240
- Fugré*, Ministre, p. 188
- Curé de S. Sauvour*; p. 56
- Genes*, p. 337
- Genève*, Ville, p. 489, 490
- Gergeau*, Ville, p. 54
- Synode de Gergeau, p. 498, 558, 559
- Gez*, Bailliage, p. 548
- Gigor* (Marc) Recteur de l'Université, p. 532
- Gilbert*, voyez *Chareron*.
- Givri* (Anne d'Anglure Seigneur de) Gouverneur de Brie, Colonel de la Cavalerie légère, p. 79, 80, 302
- Givri*, Cardinal, p. 538, 546
- Gland*, voyez *Marteau sieur de Gland*.
- Godebert* (Louis) Chanoine & Grand Penitencier de Notre-Dame de Paris, p. 56
- Godon*, un des Seize, p. 19, 20
- Gondi* (Albert Duc de) Premier Gentilhomme de la Chambre, p. 315, 330, 549
- Gondi*, Cardinal, Evêque de Paris, p. 75, 90, 120, 121, 164, 170, 258, 315, 411, 447, 448, 450, 476, 538, 546, 585
- Gonnier*, p. 319
- Gourdon de Génouillac* (Louis de) Gouverneur de Bourdeaux, p. 233

G

GADANCOURT
 (le Sr. de) p. 191

Garris (Dom) p. 575

Gaspard, Evêque de Modene, Nonce en France, p. 474, 476, 490, 498, 499

Gasteau, Auditeur des Comptes, p. 347

Genehault (Quentin)

DES MATIÈRES.

- Goupilliere* (la) Chanoine de la Sainte Chapelle, p. 318
- Gouwri* (Jean & Alexandre Comtes de) pag. 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532
- Gravenico* (Vincent) Ambassadeur de Venise en France, p. 184, 185, 187, 188, 189
- Grammont*, p. 172
- Grammont* (le Comte de) p. 211
- Grudruc* (le sieur de la) p. 202, 203
- Graville* (Charles de Balzac, Comte de) p. 163
- Grenoble*, Ville, p. 522, 523
- Gresillet la Tremblaye*, p. 365
- Grillon ou Crillon* (Louis de Breton, Seigneur de) 113, 114, 122, 123, 127, 128, 142, 143, 523
- Gruel*, voyez *Laferté*.
- Guarinus* (Jean) Cordeliere, p. 20, 33, 34
- Guedon*, Avocat, pag. 270
- Guercheville* (Comtesse de) p. 233
- Gueret* (Pierre-Jean) Jesuite, p. 145, 168, 169
- Guiche* (Philibert, Seigneur de la) & de Chaumont, Grand-Maître de l'Artillerie de France, p. 238, 271, 479, 523
- Guiche* (Comtesse de la) p. 233
- Guienne*, p. 347
- Guignard*, Jesuite, p. 83, 153, 154, 155, 156, 157, 158
- Guillotiere* (le sieur de la) Cosmographe, p. 129, 130
- Guincestre*, v. *Lincestre*.
- Guipeville* (la Demoiselle de) p. 347
- Guise* (Henry de Lorraine, Duc de) p. 1, 6, 8, 20, 45, 121, 394
- Guise* (... de Lorraine Duc de) p. 58, 59, 60, 75, 171, 172, 188, 195, 241, 242, 275, 276, 277, 538, 585
- Guise* (Catherine de Cleves, Duchesse de) p. 56, 100, 117, 254, 303, 452
- Guise* (Louise-Marguerite demoiselle de) p. 301, 302, 303, 452

H

- HACHETTE*, p. 310
- Hacqueville* (André de) Président au Grand-Conseil, p. 8, 9
- Han*, Ville, p. 213, 214, 217, 218
- Harlay* (Achille du) Premier Président au Parlement, p. 45, 52, 53, 83, 119, 182, 183, 197, 198, 228, 315, 353, 354, 369, 462, 486, 487, 488

T A B L E

<i>Harlay</i> , voyez <i>Sanci</i> .	117, 118, 119, 120, 121,
<i>Hautemer</i> , voyez <i>Fer-</i>	122, 123, 124, 125, 128,
<i>vaques</i> .	129, 130, 131, 132, 133,
<i>Hayus</i> , Jésuite, p. 167,	134, 135, 136, 138, 139,
168	140, 141, 142, 143, 144,
<i>Hebert</i> , Huissier, p. 295	148, 149, 150, 151, 152,
<i>Hebert</i> (le Sire) p. 301	154, 155, 160, 161, 162,
<i>Hendern</i> (André) pag.	163, 164, 165, 166, 171,
527, 528, 569	172, 178, 184, 187, 190,
<i>Hennequin</i> , sieur de Ber-	192, 193, 194, 195, 196,
<i>mainville</i> , Conseiller au	197, 198, 199, 200, 201,
<i>Parlement</i> , p. 258, 259	203, 204, 205, 206, 207,
<i>Henry III</i> , p. 5, 6, 7,	208, 209, 210, 211, 212,
8, 17, 27, 29, 31, 35,	216, 225, 228, 229, 232,
36, 38, 39, 41, 44, 46,	233, 234, 235, 236, 237,
49, 50, 69, 73, 80, 101,	238, 240, 241, 242, 243,
104, 105, 106, 107, 111,	244, 245, 246, 249, 250,
112, 113, 114, 115, 116,	253, 256, 257, 258, 260,
112, 123, 124, 130, 131,	261, 262, 263, 264, 265,
135, 138, 143, 154, 156,	269, 270, 271, 274, 275,
168, 183, 201, 206, 207,	281, 282, 283, 284, 285,
227, 228, 232, 235, 244,	286, 287, 288, 289, 290,
245, 293, 294, 295, 307,	296, 297, 299, 302, 304,
308, 319, 333, 343, 344,	305, 307, 308, 310, 312,
366, 367, 371, 394, 440,	313, 314, 315, 316, 317,
472, 549, 562	318, 320, 321, 322, 323,
<i>Henry, IV</i> , p. 1, 2, 3, 4,	324, 325, 326, 328, 329,
5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12,	330, 331, 332, 333, 334,
13, 14, 15, 16, 17, 18,	335, 336, 337, 338, 339,
19, 20, 22, 23, 26, 27,	340, 341, 342, 343, 344,
28, 32, 33, 34, 35, 36,	345, 346, 351, 352, 353,
37, 42, 43, 44, 45, 46,	354, 355, 356, 357, 358,
47, 48, 49, 50, 52, 53,	359, 360, 361, 362, 366,
59, 60, 62, 64, 66, 67,	367, 368, 369, 370, 371,
70, 74, 75, 76, 77, 78,	372, 373, 374, 375, 376,
79, 80, 82, 85, 86, 87,	377, 378, 379, 380, 381,
88, 90, 91, 92, 93, 94,	382, 383, 384, 386, 387,
97, 98, 101, 102, 103,	390, 391, 392, 393, 396,
104, 105, 106, 107, 209,	397, 398, 402, 403, 404,
410, 111, 112, 113, 114,	405, 407, 408, 409, 410

DES MATIERES.

- 411, 412, 413, 416, 417, (François) Trésorier de
 419, 420, 422, 422, 423, l'Epargne, p. 92, 93
 424, 425, 426, 427, 428, *Hottoman*, ou *Hotman*
 429, 430, 433, 436, 438, (Henry) p. 93
 439, 441, 443, 444, 445, *Hottoman*, ou *Hotman*
 447, 452, 453, 454, 459, (François) Professeur en
 460, 461, 462, 463, 468, Droit à Genève, p. 93, 94,
 469, 470, 471, 472, 473, 260
 474, 475, 476, 477, 478, *Hottoman*, ou *Hotman*
 479, 480, 481, 484, 485, (Vincent) Conseiller au
 486, 487, 488, 489, 490, Parlement, p. 92
 491, 492, 493, 496, 497, *Hottoman*, ou *Hotman*
 498, 499, 500, 501, 502, (Antoine) Avocat Génér
 503, 504, 505, 506, 507, ral, p. 93, 94, 259, 260
 508, 509, 510, 511, 512, *Hottoman*, ou *Hotman*
 513, 514, 515, 516, 517, (Jean) sieur de Villiers,
 518, 519, 520, 521, 522, p. 94, 250, 251
 523, 524, 531, 532, 533, *Hottoman*, ou *Hotman*
 538, 539, 544, 545, 546, (François) Chanoine de
 547, 548, 549, 550, 554, N. D. de Paris, p. 94
 555, 556, 564, 565, 566, *Houlier* (Jacques) Me-
 567, 573, 574, 575, 585, decin, p. 252, 253
 586, *Houlier*, Conseiller à la
Here, voyez *Dehere*. Cour des Aides, p. 252
Hercules (le sieur d') *Huguenots*, p. 30, 54,
 p. 403 66, 78, 87, 91, 92, 96,
Heridia (Dom Jean d') 118, 119, 120, 124, 125,
 p. 232 126, 135, 136, 170, 173,
Hesselin, Grand Com- 175, 176, 177, 178, 179,
 mandeur de S. Denys, p. 180, 181, 182, 183, 188,
 56 208, 215, 223, 228, 236,
His (Hugues) p. 530 237, 238, 239, 248, 249,
Hollande, p. 174 250, 251, 256, 257, 318,
Homme ayant une cor- 334, 336, 341, 352, 359,
 ne sur le front, p. 468 362, 363, 364, 366, 368,
Honorio, Capucin, p. 369, 388, 389, 405, 406,
 463 423, 424, 425, 426, 427,
Hôpital (Jacques) Com- 428, 429
 te de Choisi, p. 393 *Humieres* (Charles d')
Hottoman, ou *Hotman* Marquis d'Ancre, p. 163,

T A B L E

213, 214, 217, 218, 246,
247
Huon (François) Abbé
du Val , p. 56
Hurault (André) pag.
184
Hurault, voyez *Chiver-
ni*.
Hurtaut de S. Offange,
Gouverneur de Rochefort,
p. 381, 382, 399

J

JACOB (le fleur) p.
481, 489, 490
Jacob (Florentin) Au-
gustin , p. 205, 206, 207
Jacobins, p. 27, 28, 147,
148, 293
Jacquemin, p. 174, 175
Jacqueries (Ligue des
Vieilles) p. 77, 78
Jacques Roy d'Ecosse,
p. 440, 525, 526, 527,
528, 529, 530, 531, 532
Ibrahim Bassa, p. 472,
557
Jeaning, Président au
Parlement, p. 35, 258,
428, 429, 540
Jesuites, p. 14, 18, 67,
68, 69, 70, 71, 74, 78,
79, 80, 81, 82, 83, 84,
85, 141, 142, 143, 144,
145, 152, 153, 154, 155,
156, 157, 158, 159, 160,
166, 167, 168, 169, 173,
174, 193, 194, 288, 418,
419, 513

*Impôts sur le blé & sur
le vin*, p. 39
Intendans des Finances,
p. 274
Joinville (Lor-
rainé Prince de) p. 410,
507
Joffelin, Capitaine, p.
92
Joyeuse (l'Amiral de) p.
36
Joyeuse (Duc de) p. 36
Joyeuse (le Cardinal de)
p. 446, 474, 476, 538,
546
Joyeuse (Frere Ange de)
voyez *Bouchage*.
Isabelle d'Angleterre,
p. 470
Isembourg (le sire) p.
294
Italiens, p. 211, 276,
311, 571
Jubilés, p. 170, 331,
335, 336, 554, 555, 576,
Julien (Jacques) Curé
de S. Len, p. 56
Ivri, voyez *Yvry*.

L

LAC; voyez *Dulac*.
Lacapelle, Ville, p.
67, 217
— *Lachapelle - Marteau*
(Michel) Prevôt des Mar-
chands, p. 111, 112, 202,
203
Lachâtre, Gouverneur
d'Orléans, p. 55

DES MATIÈRES.

- Lachâtre*, Maréchal de France, p. 132
Lachâtre (le Baron de)
 Bailli de Berrî, p. 95
Lacroix, p. 66, 313
La Curée, voyez *Curée*.
Lafare, Ministre, p. 96, 188
Lafere, Ville, p. 274, 296, 297
Laferté (Claude Gruel, sieur de) 163
Laffin, Docteur en Théologie, p. 56
Lafin (Jacques de Lanode, sieur de) p. 481, 482
Lafite (Pierre) p. 460
Lafont (le sieur de) p. 216, 217, 218, 219, 220, 221
Lagrâce, Maître des Requêtes, p. 309
Lagrange-Courtin, Maître des Requêtes, p. 358
Lagrange, voyez *Montigni*.
Laguele (Jacques) Procureur Général au Parlement, p. 68, 69, 117, 118, 119, 135, 143, 144, 158, 176, 178, 183, 442, 460, 461, 469
Laguële (François de) Archevêque de Tours, p. 414, 422, 423, 424, 425, 426
Lallemant (Clement) Curé de S. Pierre des Arcis, p. 56, 142
La Marsk (Charlotte de) Duchesse de Bouillon, p. 101, 102
Lamouieux, p. 97
Lamoureux, Procureur, p. 93
Langlois (Martin) Maître des Requêtes & Prevôt des Marchands, p. 28, 29, 185, 323, 324, 442
Languet (Jacques) Docteur de Sorbonne, p. 56
Lansquenets, p. 1, 2
Laon, Ville, p. 74, 86, 87, 92
Laplace, Conseiller au Parlement, p. 63, 64
La Ramée, p. 278, 279, 280
La Riviere, p. 103
Larcher, Conseiller, p. 57
La Rochelle, Ville, p. 129
La Rochette (le sieur de) p. 59
Laroque, p. 307, 308
Larue (Jean, ou Pierre) fameux Ligueur, p. 307, 308
Laserifaie, Ministre p. 188
Lasnier, p. 206
Laval (Ouin de) Chartroux, p. 351, 352
Lavardin (Jean de Beaumanoir, Marquis de) Maréchal de France, p. 163, 245, 246, 268
Launai, un des Seize, p. 209

T A B L E

- Laurent* (André du) Me- 517, 523, 524, 579, 580
decin, p. 147, 148, 460
Laurent, Augustin, p.
310
Lebel (Jean) p. 168
Le-Clerc de Tremblai de
Zamet, p. 35
Lecompte; Procureur p.
271
Lecompte (Madame) p.
306
Ledesma, Espagnol, p.
351, 352
Lee (Thomas) p. 553,
554
Lefevre (Nicolas) Pré-
cepteur du Prince de Con-
dé, p. 247, 498, 503
Lefevre (Jacques) Curé
de S. Paul, p. 56
Lefevre; Medecin, p.
294
Legat du Pape, p. 26,
95, 96, 171, 542, 543
Legréle, Avocat, p. 115
Lejau voyez *Jeau*.
Le Maître, Président au
Parlement, p. 28, 116,
333, 334
Lenox (le Duc de) pag.
525, 526, 527, 528, 529,
530, 531
Le-Meneur, Président
des Comptes, p. 335
Lefdiguieres (François
Bonne Duc de) Maréchal
de France, Gouverneur du
Dauphiné, p. 126, 184,
242, 336, 367, 368, 396,
397, 402, 403, 404, 447;
- Lespine* (Jean), Mini-
stre, p. 388, 389, 390
Lesteur, Président au
Parlement, p. 63
Leuilli (Jacques) Curé
de S. Germain de l'Auxer-
rois, p. 12, 16, 17
Levoix, ou Devaux (Jean)
Conseiller au Parlement ;
p. 64, 65, 177, 178, 227
L'Huillier, Président de
la Chambre des Comptes
& Prevôt des Marchands.
p. 10, 11, 185
Liancourt (Nicolas d'A-
merval; sieur de) p. 167,
368, 369
Liberta (Pierre & Bar-
thelemi) p. 276, 277
Liebaud; Medecin, p.
301
Ligue, Ligueurs, p. 2 ;
7, 12, 13, 14, 16, 18 ;
19, 20, 27, 29, 30, 39,
40, 48, 52, 65, 66, 72,
75, 91, 108, 114, 115,
141, 142, 143, 147, 148,
151, 152, 153, 171, 174,
175, 182, 191, 192, 195,
207, 215, 294, 307, 308,
327, 328, 341, 349, 350,
359, 368, 369, 421
Liste, voyez *Marivaux*.
Lincestre, ou Guincestre
(Jean) Curé de S. Ger-
vais, Docteur de Sorbon-
ne, p. 44, 45, 46, 47, 56,
74, 93, 99, 109
Lirumont; Gouverneur

DES MATIÈRES.

- du Catelet p. 87
Loges (des) voyez *Desloges*.
Loir (du) p. 307, 308
Loisel (Antoine) Avocat, p. 24, 25
Lomenie (M. de) Secrétaire d'Etat, p. 133, 510
 514
Longueville (Henry d'Orléans Duc de) p. 101, 162, 164, 165, 202, 216, 217, 218, 360
Longueville (Marie de Bourbon Duchesse de) p. 360, 557
Longueville (Antoinette d'Orléans de) Dame de Gondi, p. 466, 467
Lorraine, voyez *Louise de Lorraine*.
Loudunois (la Duchesse de) p. 232
Louis XIII Roy de France, p. 337, 430, 459, 542, 573, 574, 575, 583, 584
Louis XIV p. 566, 567
Louise de Lorraine, veuve d'Henry III, p. 562, 563
Louvet, Clerc du Greffe de la Chambre des Comptes, p. 274
Lubert, Maître des Requêtes, p. 423
Lugoli (Pierre) Lieutenant Criminel, p. 460, 464
Lugoli, Prévôt de l'Hôtel

Tom II.

- cel, p. 17, 80, 81, 134, 142, 146, 147, 514
Lullins, voyez *Rullins*.
Luines sieur de Fremeñieries, Conseiller au Parlement, p. 108
Luxembourg (François de) p. 119, 562, 563
Luz (le Baton de) p. 493
Lyon, Ville, p. 90, 91, 231, 232, 479, 519, 520, 521, 544, 545, 546, 547
 —Grands jours de la Ville de Lyon, p. 299
 —Chapitre de Lyon, p. 479, 480

M

- M**AGLOIRE (le Prieur de St.) p. 17
Maître, voyez *Lemaître*.
Mahomet, Empereur des Turcs, p. 555, 556
Malassi, Gouverneur de la Capelle, p. 68, 301
Maletéte (Nicolas) Augustin, p. 58
Manfeld (le Comte de) p. 374
Mangot (Anne) Conseiller, p. 289, 290
Manicamp (le sieur de) p. 296, 297
Mansfeld (Charles Comte de) p. 67, 68
Mantoue (-le Duc de) p. 535, 536

Q q

T A B L E

- Mantoue* (Medicis Duchesse de) p. 536, 537
Mar (le Comte de) p. 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531
Marchand (le sieur) p. 200
Marcilli (Humbert de) sieur de Cipierre, p. 153
Mark, voyez *Lamark*.
Marennas, voyez *Albret*.
Mareschal (Claude) Conseiller au Parlement, p. 182
Mareschot (Michel) Medecin, p. 447, 448, 449
Marguerite de Valois, Reine de France, p. 430, 441, 442, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477
Marivaux (Claude de l'Isle sieur de) p. 163
Marius, Docteur en Théologie, p. 447, 448
Marseille, Ville, page 275, 276, 277, 537, 538
Marteau la - Chapelle, voyez *Lachapelle* • *Marteau*.
Marteau sieur de Gland, Avocat, p. 239
Marin, Lecteur & Medecin, p. 502, 503, 506; 507
Martin, Théologal de Langres, p. 56
Masure (Louis) p. 153
Matelet, Gouverneur de Foix, p. 281, 282
Mathurine p. 140, 312
Matignon, Comte de Torigni, Prince de Mortagne, Maréchal de France, p. 2, 163; 257, 366, 367
Matignon, Comte de Torigni. (Charles) p. 393
Matignon (Jacques de) p. 315
Matthieu, Jesuite, p. 108
Maumarcas (Mademoiselle de) p. 307
Maurice, voyez *Orange*.
Mayenne (le Duc de) p. 8, 9, 15, 29, 30, 31, 32, 35, 36, 37, 49, 60, 64, 65, 92, 97, 98, 109, 110, 112, 170, 186, 192, 193, 195, 210, 211, 212, 232, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 269, 295, 296, 304, 305, 340, 359, 360, 366, 411, 447, 507
Mayenne (Emanuel de Lorraine, ou Emanuel Monsieur, fils du Duc de) p. 274, 275
Medicis (Catherine de) voyez *Catherine de Medicis*.
Medicis (Marie de) p. 82, 457, 471, 477, 511, 512, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 544, 545, 549, 550, 551, 555, 556, 567, 573; 574

D E S M A T I È R E S :

- Medicis* (Alexandre de) Cardinal, Legat en France, p. 304, 305, 318, 335, 336, 357, 358, 390, 391, 392, 395, 396, 399, 400, 401, 402, 406, 407, 410, 411, 412, 419, 420; 473, 511, 512
- Medicis* (. . .) Grand Duc de Florence, p. 534, 535, 536, 537
- Medicis* (Jean & Antoine de) p. 535, 536, 537
- Megnelay* (Florimond de Harduin-Picône, Marquis de) Gouverneur de Lafere, p. 64, 65, 296
- Mercœur* (Philippe-Emanuel de Lorrain, Duc de) p. 232, 348, 349, 350, 352, 352, 366, 381, 382, 383, 397, 398, 399, 404, 405, 406, 471, 472, 507, 556, 557
- Mercœur* (Marie de Luxembourg, Duchesse de) p. 383, 404
- Merleau* (le Capitaine) p. 192
- Mesnager* ; Avocat, p. 115
- Mignon* (Nicolé) pag. 513, 514
- Miolans* (Jacques Mirate Comte de) p. 393
- Mirabeau* (le Marquis de) p. 211
- Miron* (Jacques) Evêque d'Angers, p. 13
- Miron* (François) Lieutenant Civil, Président au Grand Conseil, p. 288, 289, 290
- Mitte*, voyez *Miolans*.
- Mixin* (Augustin) Gouverneur d'Anvers, p. 564
- Mocenigo* (Jean) Ambassadeur de Venise en France, 184, 187, 188, 189
- Molan*, Trésorier, p. 358
- Mott* (Edouard) Conseiller au Parlement, p. 442, 443, 535
- Molé* (Mademoiselle) p. 382
- Molevault* (la veuve) p. 252
- Molevault*, p. 271
- Monmagni* (la Demoiselle de) p. 347
- Monstre marin*, p. 58
- Montalquiers*, p. 403
- Montau* (Horace) Archevêque d'Arles, p. 474, 478
- Montaut*, voyez *Lefèvre-Montaut*.
- Montbason* (le Duc de) p. 451
- Montenegro* (le Marquis de) p. 379
- Montferrier*, p. 403
- Monthelon* (famille) p. 300
- Monthelon* (Geneviève Chartier Dame de) p. 293, 294

T A B L E

- Monthelon* (Jerôme) p. 104, 107, 113, 114, 122, 421, 123, 124, 128, 129, 132,
- Montigni*, Capitaine, 142, 106, 207, 215, 285, p. 232 286, 292, 293, 294
- Montigni* (François de la Grange-le-Roy, Seigneur de) Premier Maréchal de France, Maître d'Hôtel, Gouverneur de Berri, p. 138, 139, 140, 143, 163, 346, 370
- Montigni*, Ministre, p. 352
- Montglas* (la Dame de) p. 583, 584
- Montluc*, voyez *Balagny*.
- Montluel*, Ville, page 133
- Montmelian*, p. 523, 524, 541, 542
- Montmorenci* (Louis de) p. 1, 2
- Montmorenci* (Henri I de) Connétable de France, pag. 133, 201, 202, 243, 244, 315, 318, 336, 337, 338, 342, 344, 356, 358, 411, 489, 538
- Montmorenci* (Henry II de) p. 336, 337
- Montmoyen*, Commandant de Beaune, p. 192, 193
- Montpellier* (le sieur de) p. 347
- Montpensier* (Catherine-Marie de Lorraine Duchesse de), p. 5, 6, 7, 15, 28, 45, 49, 100, 101,
- 104, 107, 113, 114, 122, 123, 124, 128, 129, 132, 142, 106, 207, 215, 285, 286, 292, 293, 294
- Montpensier* (Henry de Bourbon Duc de) Gouverneur de Normandie, p. 53, 54, 119, 121, 132, 163, 164, 165, 184, 185, 189, 305, 326, 410, 412, 441, 480, 481, 542
- Moreri*, p. 43
- Morete*, ou *Moret* (le Comte de) p. 380, 489, 490
- Morges*, p. 403
- Moridon* (le sieur de) p. 295
- Morin*, Procureur au Châtelet & de la Ville, p. 20, 21, 22
- Morlas*, Ministre, p. 118, 119, 228, 229, 230
- Mornai*, sieur de Bui, (Pierre de) p. 163
- Mornai* (Bertin de) p. 385
- Moron*, Procureur, p. 28
- Morofini*, Legat, p. 308
- Mortier* (le sieur du) p. 101
- Morts tragiques* ou extraordinaires, 95, 108, 109, 137, 138, 201, 206, 224, 271, 274, 281, 291, 292, 295, 298, 301, 308, 318, 352
- Moussi*, ou *Mouci* (Jean de) Conseiller au Parle-

DES MATIÈRES.

ment, p. 191, 192, 193

N

NANGIS (Antoine de Brichanteau Marquis de) p. 162

Nantes, voyez *Édit de Nantes*.

Néapolitains, p. 7, 219, 220, 221

Nemours (Duc de) p. 80, 81, 90, 91, 201, 202, 225, 226, 227

Nemours (Henry de Savoie, Duc de) p. 315, 330, 410, 415, 416, 480, 481, 482, 507

Nemours (la Duchesse de) p. 5, 15, 49, 56, 74, 100, 104, 132, 545, 550

Nevers (Louis Gonzague Duc de) p. 60, 61, 62, 71, 127, 164, 216, 217, 222, 223, 224, 225, 236, 243, 277, 585

Nevers (Henriette de Cleves Duchesse de) p. 117, 254, 561

Nevers (Gonzague de) Duc de Retelois, p. 224, 225, 410, 481, 507

Nicolai (Jean) Premier Président de la Chambre des Comptes, p. 149, 347

Nicolas, Secrétaire du Roy & du Duc de Mayenne, p. 9, 10

Nœuds (le Sr de) p. 390

Noiron (Jean) Prieur de S. Martin des Champs, p. 56

Notables (Assemblée de) à Rouen, p. 313, 314, 315, 316, 320, 321, 322, 323, 324

Nouvellet, p. 17

Nulli (Etienne de) Premier Président à la Cour des Aides, p. 7, 8, 20

Nuys Ville, p. 209

O

O (François d') Seigneur de Frènes de Maillebois, Gouverneur de Paris & Sur-Intendant des Finances, p. 23, 53, 65, 66, 73, 74, 75, 81, 87, 88, 96, 99, 101, 104, 108, 109, 115, 114, 116, 119, 120, 121, 122, 124, 125, 126, 127, 128, 397, 402, 403

Odo (François de) Ambassadeur de Venise en France, p. 184, 187, 188, 189

Offices (Création de nouveaux) p. 353

Olier, Secrétaire du Roy, p. 355

Olivier (le Capitaine) un des Chefs de la Ligue, p. 71, 72, 73

Omar Bacha, p. 430, 431, 432, 433

Orange (Maurice, Prin-

Q q ii]

T A B L E

- ce d') p. 371, 588
Orange (Louise de Coligni Princesse d') p. 107, 494, 495
Orange (les Princesses d') p. 471
Ordonnances, p. 417, 418, 459, 460
Orleans, Ville, p. 54, 480, 554, 555
Orléans (Gâton Duc d') p. 337
Orléans (Louis de) p. 38, 40, 41, 42, 421
Orléans, voyez *Longueville S. Paul*.
Orléans (Françoise d.) Douairiere de Condé & de Conti, p. 117, 561
Ornano (Alphonse) Maréchal de France, pag. 107, 242, 367, 453
Ossat (Arnaud d') Cardinal, p. 234, 235, 237, 238, 475, 476
Ostende, Ville, p. 563, 564, 570, 572, 572, 573, 575, 576, 584, 585, 587
- P
- P**ACIFICATION (Edit de) p. 135, 156, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183
Pancartè (la) p. 322
Pape, p. 205, 206, 207, 462
Parent (le sieur) p. 230
Paris, Ville, p. 1, 2, 24, 25, 33, 87, 88, 101, 102, 148, 207, 208, 209
- 266, 267, 269, 277, 280, 290, 291, 298, 299, 300, 304, 305, 306, 307, 309, 320, 328, 330, 450, 583, 584
 —Gouvernement de Paris, p. 121, 122, 128, 233, 270, 271, 397, 398
 —*Hôtel de Ville de Paris*, p. 11, 12, 28, 48, 75, 152, 233, 234, 326, 340, 412, 413, 483
 —*Notre-Dame de Paris*, p. 3, 48, 411, 412
 —Parlement de Paris, p. 19, 23, 24, 25, 49, 50, 51, 52, 57, 63, 71, 94, 95, 96, 102, 103, 116, 117, 135, 153, 154, 170, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 185, 194, 195, 197, 198, 205, 206, 207, 211, 212, 227, 228, 295, 305, 308, 320, 340, 341, 347, 354, 355, 356, 381, 404, 417, 421, 423, 424, 425, 435, 442, 443, 444, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 469, 486, 487, 488, 493
 —Chambre des Comptes de Paris, p. 24, 50
 —Université de Paris, p. 42, 43, 44, voyez *Sorbonne*.
Parlement de Paris, p. 19, 23, &c. v. ci de sus.
 —de Paris (éant à Tours), p. 19, 23, 49, 50, 51, 52
 —de Paris (éant à ~~Paris~~)

DES MATIERES.

- lons, p. 50
 — de Rouen, p. 178
 — de Toulouse, p. 337
 — de Provence, p. 538
Parlement, Augmentation d'Officiers, p. 353, 354
Pasquier, p. 507
Pelevé, Cardinal, p. 25, 27
Perez (Dom Antoine) Secrétaire du Roy d'Espagne, p. 253
Periard (le sieur de) p. 59
Perouse, p. 492
Perron (Jacques David) Evêque d'Evreux, Cardinal, &c. p. 37, 89, 98, 119, 228, 229, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 316, 342, 343, 362, 363, 364, 365, 435, 436, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 515, 516, 542, 543
Perrot, Président, p. 320, 328
Perrote (Pierre) Curé de Melun, p. 56
Perth, Ville, p. 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531
Peste, p. 201, 239, 290, 291, 292, 298, 299, 301, 305, 306, 307, 309, 310, 318, 320
Philippe-Auguste, p. 325
Peulre (le sire de) p. 313
Philippe I Roy d'Espagne, p. 231, 232, 311, 391, 396, 407, 422, 423, 470, 560, 561
Philippe III Roy d'Espagne, p. 424, 518
Philippin (Dom) bâtard de Savoye, p. 464
Picardie, p. 281, 282, 338, 339, 340
Picardie (Etats de) p. 244, 282
Pignerol, p. 492
Pileur (Thomas) Contrôleur de la Chancellerie, p. 216
Pisani (Jean de Vivonne, Marquis de), p. 246, 257
Pithou (Pierre) Avocat, p. 24, 129, 319, 497, 498, 502, 503, 506, 507, 511
Planci, Contrôleur des debets, p. 312
Plessis de Lône, Gouverneur de Craon, p. 382, 399
Plessis-Mornai (Philippe du) p. 113, 118, 348, 349, 350, 385, 386, 387, 388, 483, 484, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513
Plessis-Liancourt, voyez *Beaumont*.
Plessis (Mademoiselle du) p. 138
Pleurs, Conseiller au

T A B L E

Parlement,	p. 312	129, 134, 167, 174, 316,
<i>Poitievin</i> , Docteur de		317
Navarre,	p. 56, 63	<i>Præcessions</i> , p. 27, 28,
<i>Poisle</i> (Jacques) Con-		74, 85, 150, 151, 212,
seiller,	p. 39, 182	335, 408, 466, 531, 532
<i>Poitiers</i> , p. 322, 351		<i>Procuræurs au Parlement</i>
<i>Politiques</i> , p. 30, 33		de Paris, p. 31
<i>Pontcourlé</i> (le fleur de)		<i>Prost</i> (Jean) pag. 487,
p. 493, 494		488
<i>Pont aux Meuniers</i> , p.		<i>Protecteurs</i> , pag. 135,
327, 328		136
<i>Pontcarré</i> , Conseiller		<i>Provence</i> , p. 241, 242
d'Etat, p. 151, 152, 210		<i>Pui</i> , voyez <i>Dupui</i> .
<i>Pontenac</i> , Gouverneur		<i>Putei</i> (Charles-Antoi-
de Soissons, p. 191, 192		ne) Archevêque de Pise,
<i>Portocarrero</i> (Herman-		p. 511
tello) Gouverneur de Dour-		<i>Pyramide élevée contre</i>
lans, p. 338, 339, 340,		la mémoire de Jean Châ-
370, 372, 373, 374		tel, p. 159, 160, 161,
<i>Portugal</i> , p. 230, 231,		162
232, 559, 560		R
<i>Potier de Blancmenil</i> ,		R <i>A B E C</i> , p. 390
Marquis de Gevres (Louis)		<i>Raffin</i> , p. 62
Secrétaire d'Etat, p. 105,		<i>Ragni</i> (François de la
106, 107		Magdelaine, Marquis de)
<i>Potior</i> , voyez <i>Blanc-</i>		p. 138, 163
<i>menil</i> .		<i>Raimondi</i> (le fleur) p.
<i>Poyanne</i> (Bertrand de		293
Bailens, Baron de) page		<i>Ramesai</i> , p. 530, 531
393		<i>Ramus</i> (Pierre) p. 345,
<i>Potrincourt</i> (le Seigneur		346
de) p. 328		<i>Rancher</i> (Antoine)
<i>Prálin</i> , Charles de		Conseiller au Parlement,
Choiseuil, Marquis de)		p. 178, 179
Comte de Chavignon, p.		<i>Rapin</i> (Nicolas) Pré-
163, 197, 258, 493		vôt de la Connétablerie
<i>Predicateurs</i> , p. 13, 14.		p. 155, 156, 253, 299,
395, 341, 461, 462, 463		300, 311, 341, 349, 465,
<i>Presidiaux</i> , p. 353		466
<i>Prêtres</i> , p. 12, 13, 64,		

DES MATIERES.

- Ravejje* (Madame la) p. 103 214, 455, 460, 472, 473, 510, 511, 573, 574, 575
- Ravaiillac*, p. 463 *Riviere*, Conseiller, p. 355
- Reder* (Melchior) pag. 430, 431, 432, 433. *Robert* (Anne) Avocat.
- Regnard*, Financier, p. 358 *Rochefort*, Avocat, p. 239
- Regnard*, Avocat au Grand-Conseil, p. 337 *Rochelle* (la) Ville, p. 129
- Reims*, Ville, p. 58, 59, 60 *Rochepot* (Antoine de Silli, Comte de la) p. 163, 399, 564, 565
- Remi*, Grand-Audien- *Rochatte* (le sieur de la) p. 59
- cier, p. 65, 72 *Rochon*, Medecin, p. 254
- Renusson*, p. 299 *Rodes* (le sieur de) p. 164
- Resnel* (le Marquis de) p. 186 *Rohan* (Madame de) p. 173, 187
- Retelois* (Duc de) voiez *Roiffi* (le sieur de) pag. 306
- Nevers*. *Rolland*, Seigneur du Plessis (Nicolas) un des quarante du Conseil de la Ligue & Echevin, p. 29, 30, 113, 114
- Retz* (le Maréchal Duc de) p. 59, 107, 345 *Rommiers*, p. 280
- Revol* (Louis de) Sec- *Roquelaur* (Antoine, Seigneur de) p. 163, 439, 440
- retaire d'Erat, pag. 104, 105, 107, 109, 110 *Rosans*, p. 403
- Riant*, Seigneur de Vil- *Rose* (Guillaume) Evê- que de Senlis, p. 41, 348, 421
- lezat, Président, p. 279, 330. *Roseau*, voyez *Rozeau*.
- Richardot* (Jean) Am- *Rosne*, Maréchal de la Ligue, p. 217, 218, 224, 282
- assadeur d'Espagne à Ver- *Risacazza*, Mathéma- dien, p. 148
- ains, p. 399, 400 *Ripaule* (Christophe) Conseiller au Parlement, p. 182
- Richelieu*, Cardinal, p. 337 *Riviere* (la) premier Medecin du Roy, p. 86,
- Riolane* (Jean) Medec- in, p. 447, 449

T A B L E

- Rofni*, Duc de Sulli (Maximilien de Berune, Marquis de) p. 10, 11, 32, 37, 59, 60, 70, 118, 119, 216, 255, 256, 296, 322, 323, 334, 357, 372, 456, 457, 470, 471, 474, 475, 479, 486, 487, 489, 490, 502, 503, 506, 507, 509, 510, 517, 518, 519, 520, 521, 523, 524, 541, 542, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 567, 576
- Rofni* (Madame de) p. 76, 541, 542
- Rottan*, Ministre, pag. 119, 228
- Rouen*, Ville, p. 32, 36, 37, 326
- *Etats de Rouen*, pag. 313, 314, 315, 316, 320, 321, 322, 323
- Rozeau* (Jean) p. 57, 98, 99
- Rozieres* (Madame de) p. 76
- Ruellé* (Pierre) Président aux Enquêtes, p. 180
- Rullin*, ou *Lullin* (Gaspard de Genève, Marquis de) Ambassadeur de Savoie en France, p. 415, 416, 489, 490, 520, 521, 585
- S**
- SABOT** de *Lisieux*, Docteur en Théologie, p. 56
- Sagonne* (Madame de) p. 380
- S. André* (la Présidente) p. 333
- S. Bernard*, p. 97
- Saint-Blancard* (Jean Gontaud de Biron) p. 97
- Saint Bonnet*, p. 403
- Saint Esprit*, voyez *Esprit* (Ordre du S.)
- Saint Germain* (Monsieur de) p. 117
- Saint George*, Capitaine) p. 192
- Saint Jori* (Pierre Laborde) Premier Président au Parlement de Toulouse, p. 315, 467
- Saint Lari*, Marquis de Vernoi (Roger) p. 163
- Saint Laurens*, Gouverneur de Dinan, p. 365, 397
- Saint Luc* (François d'Espinaï, Seigneur de) Grand-Mâitre de l'Artillerie, p. 107, 163, 370, 371, 372
- Saint Luc*, p. 274, 275
- Sainte-Maure* (Mademoiselle de) p. 318
- Sainte Offange*, voyez *Hurtut*.
- Saint Phale* (le sieur de) p. 385, 386, 387, 388
- Saint Pol* (François d'Orléans Comte de) p. 4, 138, 162, 164, 165, 216, 218, 220, 221, 223, 408,

DES MATIÈRES.

- 409, 410
Saint Pol (le Capitaine) Maréchal de la Ligue, p. 58, 59, 60, 61, 62
Saint Quentin (le Capitaine) p. 3, 4
Saint Marie du Mont (le fleur de) p. 493, 494, 495, 496
Saint Sornin (le Marquis de) p. 227
Salé, Procureur, p. 300
Salignac (le fleur de) p. 118
Salletes (le fleur de) p. 118, 505
Saluces (Marquisat de) p. 478, 479, 481, 486, 488, 489, 490, 491, 492, 513, 514, 515, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 540, 541, 542, 543, 544, 547, 548, 585, 586
Sanci (Nicolas du Harlay, Baron de) Capitaine de cent hommes d'armes; Premier Maître d'Hôtel du Roy p. 8, 37, 46, 47, 100, 113, 118, 126, 127, 174, 188, 189, 190, 232, 297, 305, 325, 326, 331, 332, 333, 334, 336, 345, 346, 356, 357, 358
Sanguin, Chanoine de N. D. un des *Seize*, pag. 209, 210
Sevinian de Bellemaniere p. 304
Savoie, p. 201, 367, 368, 396, 397, 408, 415
Savoie (Emmanuel Duc de) p. 479, 480
Savoie (Charles-Emmanuel Duc de) p. 478, 479, 480, 481, 482, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 513, 514, 515, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 540, 541, 543, 544, 547, 548, 551, 585, 586
Scaliger (Joseph) pag. p. 37, 41, 356
Schomberg (le Maréchal de) p. 215, 305, 337, 345, 424, 425, 428, 429, 447
Scoreol, Conseiller au Parlement, p. 297
Sebastien, Roy de Portugal, p. 559, 560, 561
Sedan, p. 425
Sega, Cardinal Evêque de Plaisance, Legat en France, p. 95, 96
Seguier (Pierre) Président au Parlement, p. 18, 25, 68, 73, 124, 125, 143, 194, 195, 196, 315, 355
Seguier (la Présidente) p. 94
Seguier (Antoine) Avocat-Général, Conseiller d'Etat, Président, &c. p. 68, 69, 81, 84, 117, 120, 143, 144, 208, 368, 369
Seguier (Louis) Conseiller au Parlement, Doien de Notre - Dame de Pa-

T A B L E

- ris, p. 124, 143, 144, 195
Seguier, Lieutenant-Civil, p. 205, 281
Seize (Faction des) p. 5, 20, 21, 62, 75, 195, 209, 307, 308
Senault (Pierre) un des *Seize* & Greffier du Conseil de la Ligue, p. 18, 19
Senlis, Ville, pag. 99, 100
Seraphin (le P.) Capucin, p. 449, 450
Serisaie (la) voyez *Laserisaie*.
Sermoise, Maître des Requêtes, p. 186
Serres, Ministre, pag. 250, 357
Servin (Louis) Avocat Général au Parlement, p. 95, 96, 117, 176, 306, 488
Sescot, Avocat, p. 115
Sueur (le) voyez *Lesueur*.
Sevre (le Chevalier de) p. 130, 131
Sevre (Mademoiselle de) p. 304
Sigogne, Poète. p. 454
Silléri, voyez *Brulart*.
Silli, voyez *Rocheport*.
Simié (le sieur de) pag. 214
Simplicien (le P.) Augustin Déchaussé, p. 392
Soissons, Ville, p. 191, 223, 224, 281
Soissons (.....Com-
 tessé de) p. 117
Soissons (Charles de Bourbon - Conti, Comte de) p. 53, 54, 60, 57, 117, 121, 138, 140, 270, 271, 307, 308, 417, 441, 514, 523, 542, 561, 585, 587
Sommarive (le Comte de) p. 411
Sorbonne, p. 38, 29, 42, 43, 44, 54, 55, 56, 57, 68, 69, 71, 81, 82, 83, 206, 207
Sourdiac (René Rieux Seigneur de) p. 393
Sourdis (François d'Escoubleau, Marquis de) p. 131, 132, 133, 203, 204
Sourdis.... Cardinal, p. 418, 538
Sourdis, voyez *Babou*.
Spinala, p. 370
Suge, Capitaine, p. 403
Suisses, p. 2, 125, 207, 202, 333, 334, 394
Synode de Châtelerault, p. 334, 335
Synodes, pouvoir de les assembler, p. 424, 425
 T
TALON (Omer) Echevin, p. 323, 324
Tambonneau, Président, p. 65
Tardif, Conseiller, p. 57
Targer, p. 33, 34
Taxis, ou *Taxis* (Jean-Baptiste) Ambassadeur

DES MATIÈRES:

- d'Espagne à Vervins, p. 399, 400, 540
Tavanès (Jean de Saulx, Vicomte de) p. 210, 211, 359
Taxela, Dominicain, p. 561
Termes (le Baron de) p. 211, 274
Tevin (la Présidente) p. 254
Tielement (Denys) Secrétaire du Roy, p. 107
Thiersault, p. 269
Thou (Jacques-Auguste de) Président au Parlement, p. 116, 117, 119, 138, 146, 184, 185, 352, 380, 424, 425, 428, 429, 497, 498, 502, 503, 506, 507, 511, 532
Thou (Augustin de) Président au Parlement, pag. 227, 228, 308
Thuillier (le) p. 312
Tiers-Parti, p. 89, 118, 119, 236, 342
Tiersanville, Avocat, p. 292
Tilène (Daniel Ministre, p. 239, 435, 436, 437
Tillaie (la) p. 271
Tolet (Cardinal, p. 315, 316
Torigni, voyez *Mati-gren*
Touchard, Abbé de Bellosane, p. 76, 89
Toulouze, Ville, p. 65, 66
Tournon (Just-Louis ; Seigneur de) p. 417, 418
Tours, Ville, p. 347
 — Parlement de Tours, voyez *Parlement*.
Trainel (François Juvenal Marquis de) p. 393
Tremouille, voyez *Condé*.
Tremouille (Claude de la) p. 359, 424, 425, 477
Tremblecourt, Capitaine, p. 192
Trente (Concile de) p. 424, 483, 515
Tresoriers de France augmentés, p. 353, 354
Tresoriers de l'Espagne, p. 353, 354
Tresoriers, voyez *Financiers*.
Trèves, p. 233
Tristan l'Hermite, pag. 197, 198
Troies, Ville, p. 48
Tronson, Maître des Requêtes, p. 365
Trouillac (François) p. 468
Turcs, pag. 429, 430, 431, 432, 433, 472, 555, 556, 557
Turenne, voyez *Bouillon*.
Turraut (le sieur) pag. 252
Tyot, Docteur en Théologie, p. 56

T A B L É

- V
- V**AER, Gouverneur
d'Ostende, pag. 364,
571, 587
- Vai (du) p. 142
- Vair (Guillaume du)
p. 24
- Vair, Premier Président
du Parlement de Provence,
p. 538
- Valachie, p. 482
- Valois (Catherine de)
v. Catherine de Valois.
- Varade (Claude) Jésuite,
p. 26, 173, 174
- Varadin en Transilvanie,
p. 429, 430, 431,
432, 433
- Varenne (le sieur de la)
p. 457, 481
- Varromai, p. 548
- Vassaut, p. 507
- Vaudemont (le Comte
de) p. 434, 507
- Vaugrenan (le sieur de)
p. 193
- Vaumenil, p. 336
- Veau (Jean de) Conseiller
au Parlement & Maître des Requêtes,
p. 181, 182, 269
- Velfse (Dom Louis) Ambassadeur
d'Espagne, pag. 409
- Venant, Maître des
Comptes, p. 290, 291
- Vendôme (César de) p.
86, 129, 256, 296, 305,
- 330, 368, 383, 404, 457;
459, 459
- Vendôme (Alexandre de)
Grand-Prieur de France,
p. 190, 459, 472
- Venise, p. 184, 185, 187,
188, 189, 535, 536, 560,
561
- Ventadour (Anne de
Levis Duc de) p. 393
- Verreicken (Louis) Ambassadeur
d'Espagne & Vervins,
p. 399
- Verfigni, Maître des Requêtes,
p. 72, 73
- Vervins (Paix de) pag.
393, 394, 395, 396, 397,
399, 400, 406, 407, 408,
409, 410, 411, 412, 413,
414, 415
- Vestembrouck, Colonel,
p. 564, 575
- Viau, voyez Chauil-
vaut.
- Vic (Dominique de) Seigneur
d'Ermenonville,
Gouverneur d'Amiens, p.
225, 379, 380
- Videville (Milon) premier
Intendant des Finances,
p. 130, 131
- Vienne, Ville, p. 201,
202, 226
- Vicuvillo (Robert de la)
Baron de Rugle, p. 393
- Vigenaire (Blaise) pag.
273
- Vignes gelées, p. 74
- Vigny (Mademoiselle
de)

D E S M A T I E R E S.

- Villaine* (Brandelis de
Chamagne, Marquis de)
p. 393
- Villapont* (François de)
p. 460
- Vilandri*, Gentilhomme
de Roy , p. 149
- Villars* (André Brancas
de) Amiral de France ,
Gouverneur de Rouen , p.
32 , 35 , 36 , 37 , 89 , 120 ,
216 , 218 , 219 , 220 , 221 ,
222
- Villars*, Comte, p. 479,
480
- Villars* (Balthazar de)
Prevôt des Marchands à
Lyon , p. 479
- Villebois*, Gouverneur
de Mirebeau , p. 382 , 399
- Villeroi* (Nicolas de la
Neuville , Seigneur de)
Secrétaire d'Etat , pag. 11 ,
35 , 109 , 110 , 111 , 112 ,
113 , 290 , 372 , 411 , 489 ,
507 , 510 , 585
- Villeroi* (Madame de)
p. 294
- Villeroi d'Alincourt*, p.
11 , 372 , 510 , 512
- Villeroi*, Doien de Saint
Germain de l'Auxerrois ,
p. 295
- Villiers-Hotman*, voyez
Hottoman-Villiers.
- Vincennes* , p. 47
- Vitri* (le sieur de) pag.
188 , 355
- Vitri le-François* , p. 75
- Vitri* , p. 134
- Vivier* (Jean) Conseil-
ler au Parlement , p. 463
- Université* , p. 67 , 68 ,
69 , 70 , 71 , 81 , 82 , 83 ,
115 , 148 , 305 , 426 , 427 ,
429 , 443 , 532
- Vodé*, Procureur , pag.
94 , 95
- Voleurs* , p. 309 , 311
- Uzés* (Louise de Cler-
mont, Duchesse d') p. 293

Y

- Y**SAMBERT, Rece-
veur , p. 189
- Yvry*, Cardinal , p. 315

Z

- Z**AMET (Sebastien)
Baron de Marat & de
Billy , Sur-Intendant de
la Maison de la Reine , p.
34 , 35 , 36 , 330 , 451 ,
452 , 457 , 492 , 549 , 584
- Zamet* (Jean) Maré-
chal de Camp , p. 35
- Zamet* (Sebastien) E-
vêque de Langres , Pre-
mier Aumônier de la Rei-
ne , p. 35

Fin de la Table du second Volume.

Correction du second Tome des
Remarques, &c.

P Age 3, ligne 1 de la seconde colonne ; *salade* ;
lisez salade.



00037945

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016

